TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VIII

INNOCENT VIII (1484-1492)

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE DR LOUIS PASTOR, Ludwig
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR FURCY RAYNAUD

TOME SIXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1898

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1898.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET C[ie], RUE GARANCIÈRE, 8. — 3349.

HISTOIRE DES PAPES

LIVRE IX

ALEXANDRE VI (1492-1503) (SUITE)

VI

SAVONAROLE ET ALEXANDRE VI.

Plus devenait évidente l'inanité des espérances données par Alexandre VI pour la réforme de l'Église, plus les regards des peuples d'Italie se tournaient vers l'éloquent dominicain, en qui tout contrastait de la façon la plus tranchée avec l'esprit de la Renaissance antichrétienne, cet esprit qui tendait à transformer le chef de l'Église en un prince séculier et dont Alexandre VI était la personnification [1].

Dans la brillante ville de Florence, si profondément corrompue par les Médicis, peuplée de « philosophes païens, de viveurs, d'artistes, de banquiers et de marchands, de politiciens et de critiques raffinés [2] », Savonarole avait provoqué, au moins momentanément, un mouvement de retour à des mœurs meilleures, que rien n'eût pu faire prévoir. Aussi bien des gens étaient-ils disposés à attendre de lui la réforme de Rome, d'autant plus qu'il ne cessait de répéter que Florence, « cœur de l'Italie », était appelée à répandre sur le

[1] Frantz, *Sixtus IV*, p. 56. Voy. t. V, Introduction, p. 168, 179 et suiv.
[2] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 404 (4e édit., p. 410).

monde la lumière qui le renouvellerait[1]. La nécessité absolue d'une réforme de Rome, du Pape et de la curie était un de ses thèmes favoris. A la cour des Borgia, on s'inquiétait peu, ou, pour mieux dire, on ne s'inquiétait nullement des hardiesses de langage du dominicain de Florence : elles laissaient en particulier Alexandre VI parfaitement indifférent. Du moment que le moine de Saint-Marc n'attaquait aucun dogme essentiel, il ne venait même pas à l'idée du Pape d'entraver la liberté de sa parole. Si Savonarole avait su se renfermer dans son rôle de religieux et de prédicateur, il est à peu près certain que ses démêlés avec Alexandre VI ne se fussent pas produits[2]. Malheureusement pour lui, il n'en fut pas ainsi; emporté par son imagination ardente, il se lança de plus en plus dans la politique et fournit lui-même à ses ennemis des motifs plausibles de réclamer l'intervention du Pape.

Savonarole fut, un moment, en passe de devenir « roi de Florence », et pourtant il avait à compter avec des ennemis nombreux et puissants; c'étaient d'abord Pierre de Médicis et ses partisans, puis tous les adversaires de la constitution démocratico-théocratique et de la rigoureuse police des mœurs introduites sous son influence, composant le parti auquel on donnait le nom d'Arrabiati, ou enragés, par opposition à celui des Frateschi (sequelle des moines) ou Piagnoni (sobriquet qui signifie pleurards, ou soupirants, parce qu'ils se lamentaient de la corruption des temps); c'étaient, enfin, toutes les puissances italiennes, résolument engagées dans la politique antifrançaise. Cette politique était aussi celle du Pape, qui l'approuvait et l'appuyait de tout son pouvoir. Florence seule résistait au mouvement, sous l'influence de Savonarole, avocat infatigable et ardent de l'alliance avec la France. Fidèle au rôle prétendu d'envoyé de Dieu, par lequel il motivait ses motions les plus hasardées, en prêchant l'alliance avec Charles VIII il affirmait n'être que l'interprète de la volonté divine. Après tout ce qui s'était passé, il s'obsti-

[1] GUICCIARDINI, *Stor. fiorent.*, p. 138.
[2] Voy. COSCI, *Savonarola*, p. 437, et surtout l'étude de PELLEGRINI, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 710.

nait à voir dans le roi de France, malgré sa frivolité et son libertinage, l'instrument choisi de Dieu pour la réforme de l'Église : « Charles, disait-il sur un ton prophétique, sera infailliblement victorieux, et si Florence lui garde sa fidélité, elle recouvrera ses possessions perdues. » Il ne prononçait pour ainsi dire pas un sermon sans y parler de la nécessité de l'alliance avec la France [1]. Souvent il ajoutait « qu'en tout cas Charles VIII réformerait l'Église [2] ».

Il ne faut pas perdre de vue que la menace d'un concile réformateur, équivalant à une menace de déposition, était un des moyens de pression fréquemment employés par le roi de France à l'égard du Pape, et l'on comprendra que l'attitude du moine florentin devait finir par donner de l'ombrage à Rome, d'autant plus qu'il était prouvé que l'adhésion de Florence à la ligue, souhaitée et sollicitée par le Pape, n'avait pas d'adversaire plus résolu que lui. Confiant dans la faveur populaire, il se croyait inexpugnable; les relations du temps constatent unanimement le prestige extraordinaire de cet homme. « On le vénère comme un saint et on l'honore comme un prophète », écrit l'ambassadeur du duc d'Este [3]. « Nombre de gens, rapporte le chroniqueur florentin Landucci, étaient tellement entichés du nouveau prophète qu'ils se seraient jetés au feu pour lui, sans hésitation. » Ainsi porté par la faveur populaire, l'ardent dominicain entreprit une campagne d'extermination contre ses adversaires : dans un de ses sermons il se laissa emporter par le fanatisme politique jusqu'à demander, le crucifix en main, la peine de mort pour tous ceux qui travaillaient à la restauration de la tyrannie à Florence [4]. Poussé à bout, contraint d'intervenir, Alexandre VI fit preuve d'une grande modération [5]. Par un bref du 25 juillet 1495, rédigé en termes très bienveillants, il invita Savo-

[1] Meier, p. 93; Ranke, *Studien*, p. 258.
[2] Cappelli, *Savonarola*, p. 52.
[3] *Ibid.*, p. 41, 51, 52, 56, 63.
[4] Voy. t. V, Introduction, p. 206 et suiv.
[5] Ranke, *Studien*, p. 246, le reconnait, tandis que Villari, t. I, 2e édit., p. 392, insiste, comme il l'avait fait dans la première édition, sur la fureur et l'esprit vindicatif du Pape.

narole, « au nom du devoir sacré de l'obéissance », à venir sans délai à Rome, pour y rendre compte des prophéties qu'il présentait au peuple comme des révélations divines. Savonarole répondit, dès le 31 juillet, par un refus : tout en reconnaissant l'obligation de l'obéissance en sa qualité de religieux, il s'excusa, sous prétexte que son état de santé et les embûches que ne manqueraient pas de lui tendre ses ennemis ne lui permettaient pas de voyager, et qu'en outre son départ ne pourrait avoir lieu sans de graves inconvénients pour la ville de Florence[1].

Cette réponse provoqua un deuxième bref, daté du 8 septembre et adressé aux religieux du monastère de Sainte-Croix, adversaires déclarés de ceux de Saint-Marc. Un certain frère Savonarole, était-il dit dans le bref, se donne pour un prophète envoyé de Dieu, sans en fournir de preuves, soit par des miracles, soit par un témoignage spécial de l'Écriture : la patience du Pape est à bout; il ordonne que Savonarole s'abstienne de toute espèce de prédication : dorénavant, le monastère de Saint-Marc sera de nouveau rattaché à la congrégation de Lombardie : le supérieur de cette congrégation désignera la résidence où Savonarole devra se rendre : toute résistance à ces ordres entraînerait, *ipso facto*, l'excommunication[2].

L'ordre du Pape marquait pour Savonarole le moment d'une crise décisive. Comme prêtre et comme religieux il était obligé, par un vœu, à l'obéissance envers le chef suprême de l'Église, quel que pût être ce chef personnellement et alors même que sa décision eût été dictée par des motifs politiques. Or, en vertu des règles canoniques, le Pape avait incontestablement le droit d'arrêter les dispositions ordonnées par le bref du 8 septembre. Savonarole ne le méconnaissait point. Le 15 septembre, il écrivait à un confrère de Rome : « Je connais l'origine de toutes ces embûches, et je sais qu'elles viennent de citoyens pervers qui veulent la restauration de la tyrannie dans Florence et s'entendent avec certains potentats

[1] Villari, t. I, 2e édit., p. civ, cvii.
[2] Voy. Gherardi, p. 388.

d'Italie..... Néanmoins, si je ne puis faire autrement pour le salut de mon âme, je suis décidé à obéir, car je ne veux pas me rendre coupable même d'un péché véniel [1]. » Cependant, dans la réponse qu'il adressa au Pape le 29 septembre, on ne le trouve plus aussi décidé, et, de plus, les termes en sont passablement ambigus. Après s'être plaint de ses ennemis qui, dit-il, ont trompé le Pape, il ajoute : « Pour ce qui concerne ma doctrine, je me suis toujours soumis au jugement de l'Église : quant à mes prophéties, je n'ai jamais dit positivement que je fusse prophète, bien que j'eusse pu le faire sans commettre le crime d'hérésie. Le fait est que j'ai annoncé à l'avance certaines choses qui sont arrivées depuis; d'autres encore s'accompliront avec le temps. Au reste, l'Italie entière sait que les châtiments ont déjà commencé, et que c'est uniquement par ma parole que la paix a été maintenue à Florence... Remettre notre cause à la décision du vicaire de Lombardie équivaut à nous donner pour juge notre adversaire même... Les docteurs de l'Église enseignent unanimement qu'il est permis à chacun de passer d'une règle à une autre règle plus rigoureuse et plus sévère. C'est ce que nous avons fait en nous séparant de nos frères de Lombardie. Une nouvelle union avec eux ne ferait que réveiller les rancunes qui, malheureusement, existent entre les deux congrégations, et provoquer de nouvelles dissensions et de nouveaux scandales. Votre Sainteté dit qu'elle ordonne cette réunion afin que d'autres ne tombent pas dans les mêmes erreurs que moi. J'ai démontré que je n'étais tombé dans aucune erreur. L'effet doit donc cesser avec la cause. J'ai prouvé la fausseté de toutes les accusations portées contre moi; j'attends une réponse à mon plaidoyer et une sentence d'absolution. Je prêche la doctrine des saints docteurs; je ne m'en écarte en rien; si, cependant, j'étais tombé dans l'erreur, je suis prêt, non seulement à me corriger, mais encore à l'avouer et à faire amende honorable en présence de tout le peuple... Pour terminer, je répète ce que j'ai toujours dit, à savoir que je

[1] Cette lettre a été publiée par PERRENS, p. 534-538. Voy. VILLARI, t. I, 2e édit., p. 404.

soumets ma personne et mes écrits au jugement de la sainte Église romaine [1]. »

Un nouveau bref, en date du 16 octobre, fournit une nouvelle preuve de la sagesse et de la modération d'Alexandre VI : pour le cas où Savonarole se soumettrait à l'interdiction de la prédication, le Pape s'y déclare prêt à céder sur le point le plus important du bref précédent, la réunion du monastère de Saint-Marc à la province de Lombardie. Mais, pour le moine de Saint-Marc, le rôle de prédicateur se confondait avec celui d'agitateur politique. Le bref est rédigé dans des termes calculés de façon à conserver « tous les ménagements possibles » ; il débute par un coup d'œil rétrospectif sur les actes de Rome antérieurs au sujet de l'affaire en question. Déjà, y est-il dit, à une époque précédente, le Pape a exprimé le déplaisir que lui causaient les agitations dont Florence a été le théâtre et dont la cause principale était la prédication de Savonarole; car celui-ci, au lieu de se borner à prêcher contre les vices, a annoncé l'avenir et affirmé que ce qu'il disait, il le savait par une inspiration du Saint-Esprit. Ce sont là des choses dangereuses pour le salut du peuple et de nature à semer des germes de division. C'est pourquoi, après mûre réflexion, le Pape a appelé Savonarole à Rome pour y présenter sa justification. Depuis lors, il a appris, tant par la lettre de Savonarole que par des lettres écrites par lui à ses amis, que le religieux entend faire sa soumission sur tous les points à l'Église romaine, comme il convient à un bon chrétien. Le Pape veut donc croire que Savonarole a péché plutôt par excès de zèle que par mauvaise intention. Cependant, afin de ne rien négliger dans une affaire de cette importance, il a décidé de lui écrire encore une fois et lui ordonne, au nom de la sainte obéissance, de s'abstenir de toute prédication, tant en public qu'en lieu clos, en attendant qu'il puisse sûrement et commodément venir à Rome, ou que l'on ait envoyé à Florence une commission d'enquête. S'il se montre obéissant, les

[1] Villari, t. I, 2e édit., p. 405-406. Cf. Perrens, p. 326-329.

censures contenues dans les brefs précédents seront levées [1].

Sur ces entrefaites, le 11 octobre, Savonarole, en présence des dangers que faisaient courir à Florence les intrigues de Pierre de Médicis, mettant de côté toute autre considération, avait reparu dans la chaire, pour prêcher à ses concitoyens la lutte contre le tyran. Malgré la sainteté du lieu, cette fois encore il demanda la peine de mort pour tous ceux qui favorisaient le retour des Médicis. « On doit, dit-il, les traiter comme les Romains traitaient ceux qui travaillaient à faire remonter Tarquin sur le trône. Vous n'avez pas d'égards pour le Christ, et vous voudriez en avoir pour un simple citoyen? Laissez la justice suivre son cours. Faites tomber sa tête; fût-il le chef de la plus noble famille, faites tomber sa tête [2] ». Il répéta la même chose, à peu près dans les mêmes termes, dans deux autres sermons, prononcés le 15 et le 26 octobre. C'est alors seulement que parvint à Florence le bref du 16 octobre, qui aurait dû y arriver beaucoup plus tôt : la cause de ce retard est restée inexpliquée. Savonarole avait atteint le but qu'il se proposait et fait échouer les projets de Pierre de Médicis, mais sa conscience devait l'obliger à reconnaître que, depuis le 15, il était en état de violation du vœu d'obéissance, car il avait enfreint les ordres de son chef suprême, de qui, seul, les prédicateurs tiennent leurs pouvoirs. La publication du bref devait donc le mettre dans un terrible embarras. Il ne s'était pas attendu à une pareille modération de la part du Pape; nous en voyons la preuve dans un fait qui projette un jour fâcheux sur son caractère. Il s'était mis secrètement en relation avec le duc de Ferrare par l'intermédiaire de l'ambassadeur de ce prince à Florence, et l'avait prié de le prendre sous sa protection dans le cas où l'on n'accepterait pas ses excuses et où l'on voudrait donner suite à la procédure entamée contre lui [3]. Mais la situation

[1] Meier, p. 115, 359-360 : la date indiquée par cet écrivain est fausse; Gherardi, p. 390-391, donne la date vraie.

[2] Voy. t. V, Introduction, p. 206 et suiv.

[3] Dépêche du 26 octobre publiée par Capelli, *Savonarola*, p. 69. Il en ressort qu'à cette date le bref du 16 octobre n'avait pas encore été reçu à Florence.

était changée : d'un côté, le Pape se montrait disposé à des concessions et au pardon; de l'autre, Savonarole avait atteint le but qu'il s'était proposé en remontant en chaire; il avait déjoué les projets des Médicis; il pouvait donc, sans se faire trop de violence, renoncer à la parole pendant la station de l'Avent. La soumission, au moins apparente, lui était d'autant plus facile, que ses partisans avaient de plus en plus la haute main dans la ville [1]; en fait, loin de songer à faire sa soumission définitive en toute loyauté, il mettait tout en œuvre pour arracher au Pape la levée du décret qui lui interdisait l'accès de la chaire. Le gouvernement de Florence travaillait dans le même sens et frappait à toutes les portes. Il s'adressa, notamment, au cardinal Caraffa, protecteur de l'ordre des Dominicains à Rome. Son ambassadeur lui écrivit que ce prince de l'Église avait obtenu du Pape, en faveur de Savonarole, l'autorisation de reprendre le cours de ses prédications, à condition qu'il s'y tînt strictement sur le terrain purement religieux. Cependant Savonarole lui-même n'a jamais osé prétendre que cette autorisation ait été donnée formellement. Il n'existe aucun bref autorisant une pareille supposition, et l'on peut affirmer que l'autorisation en question ne fut même pas donnée verbalement : les actes de la Seigneurie de Florence le prouvent [2]. En effet, par un décret du 11 février 1496, celle-ci ordonna à Savonarole de reprendre le cours de ses prédications à la cathédrale, sous peine d'indignité [3]. Le moine, qui avait trouvé une infinité de prétextes pour désobéir aux ordres du chef suprême de la religion, obéit sur-le-champ aux ordres de l'autorité séculière.

Le 17 février, Savonarole reprit le cours de ses sermons et

[1] Ranke, *Studien*, p. 252.

[2] Voy. Cosci, p. 431-432; cf. Cipolla, p. 735. Il me paraît intéressant d'attirer l'attention sur la lettre de Savonarole à Antonio de Olanda (Villari, t. II, 2e édit., p. cxiv) ; on y lit : « Si impetrabitur licentia prædicandi pro me a Summo Pontifice, dabo vobis in prædicatorem Fr. Dominicum de Piscia. Excitate ergo fratres et alios devotos ad orandum pro hac causa, quia res habet difficultatem. »

[3] Gherardi, *Documenti*, p. 129 et suiv. Il ressort du document cité à la p. 136 et suiv. de cet ouvrage, que dès cette époque l'attitude de Savonarole était l'objet de nombreuses critiques à Florence même.

continua sans interruption pendant tout le carême. Dès le premier jour on put constater quel progrès il avait déjà fait dans la voie hérissée d'écueils où l'avait engagé son imagination aventureuse. Comme autrefois Jean Huss, il ne se fit point scrupule de déclarer que chacun ne doit l'obéissance religieuse que dans la mesure où elle ne heurte point ses convictions personnelles. « Le Pape, dit-il, ne peut pas m'ordonner une chose contraire à la charité chrétienne ou à l'Évangile. Je ne crois pas non plus que jamais il veuille le faire; mais, s'il le faisait, je lui dirais en ce moment : « Vous » n'êtes point Pasteur, vous ne représentez point l'Église ro- » maine, vous êtes dans l'erreur. » Dès qu'il apparaît hors de doute qu'un supérieur commande une chose contraire aux ordres de Dieu et spécialement au commandement de la charité chrétienne, il n'est permis à personne d'obéir. Si, au contraire, la chose n'est pas parfaitement évidente, s'il subsiste seulement un doute, si faible qu'il soit, il faut obéir[1]. » Plus loin, il déclare que, descendant dans sa propre conscience, il a examiné ses voies et qu'il les a trouvées pures, parce qu'il n'a rien enseigné que de conforme aux doctrines de l'Église. Bien qu'il ait la conviction que les brefs émanés de Rome ne sont pas recevables, parce que les décisions qu'ils renferment sont basées sur des rapports faux et mensongers, il ne veut commettre aucune imprudence. C'est pour ce motif qu'il a gardé le silence jusqu'à l'heure présente ; mais, en

[1] Cette importante déclaration se trouve dans les *Prediche di frate Hieronymo da Ferrara*, Firenze, 1496 (st. fl). Villari, t. II, 2e édit., p. 425, prétend que la doctrine hussite de Savonarole était « absolument catholique et ne différait nullement de celle de saint Thomas et d'autres docteurs de l'Église et Papes ». Cette affirmation a été réfutée par Schwab, dans le *Bonner Literaturblatt*, t. IV, p. 904, et par Frantz, *Sixtus IV*, p. 79 et suiv.; Cf. p. 182. Ce dernier rappelle que déjà Bayle avait fait remarquer que si Savonarole admettait en principe que l'on doit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, il était inconséquent avec lui-même en renonçant à prêcher sur l'ordre du gouvernement. Frantz, *op. cit.*, p. 80, démontre encore que la doctrine de saint Thomas diffère absolument de celle de Savonarole, « attendu que le cas extrême où le peuple eût été entièrement privé de la prédication et des sacrements n'existait pas dans les circonstances, puisqu'il restait à Saint-Marc d'autres bons prédicateurs et qu'il était suffisamment pourvu aux besoins religieux de la ville ».

constatant l'inertie des bons et l'audace croissante des méchants, il a senti qu'il devait reprendre sa place. « Avant de le faire, pourtant, je me suis tourné vers le Seigneur et je lui ai dit : J'aspirais à la paix et à la tranquillité; mais vous m'en avez tiré en me montrant votre lumière. Je voudrais me reposer, et je ne trouve point de lieu propice. Je voudrais vivre dans la retraite et garder le silence, mais je ne le puis pas, car la parole de Dieu brûle en moi comme une flamme dévorante et consumera la moelle de mes os si je ne lui donne point une issue. Eh bien, Seigneur, puisque vous voulez que j'affronte les dangers de cette mer orageuse, que votre volonté soit faite! » En parlant ainsi, il avait, sans doute, oublié déjà que c'était l'autorité séculière qui lui avait ordonné de prêcher et l'avait lancé de nouveau « sur la mer orageuse ».

Dans son deuxième sermon, Savonarole visa particulièrement les vices de Rome. Il débuta par un commentaire singulier de ce passage du prophète Amos : « *Audite verbum hoc, vaccæ pingues, quæ estis in monte Samariæ* (IV, I). Pour moi, dit-il, ces vaches grasses signifient les prostituées de Rome et d'Italie... Dira-t-on qu'il n'y en a point en Italie et à Rome? Pour Rome, seulement, dire qu'il y en a mille, c'est trop peu; dix mille, quarante mille, c'est trop peu encore A Rome, hommes et femmes font métier de la prostitution. » Il continue ainsi et décrit les vices de Rome dans des termes que, de nos jours, on n'oserait même plus reproduire [1]. Il ne songeait pas que, dans son auditoire, se trouvaient des centaines d'enfants innocents, pour lesquels on avait construit des gradins spéciaux le long des murs de l'église.

La violence de ce langage n'est pas un cas isolé, une explosion d'indignation dans un moment d'entraînement; loin de là, dans toute la série des sermons de ce carême, Savonarole reprend sa description des vices de Rome, et toujours avec la même exagération. De temps à autre, il touche aux questions politiques, mais toujours il revient, avec une insistance marquée, à ses déclarations contre la curie; de degré en

[1] C'est l'opinion d'un admirateur passionné de Savonarole : VILLARI, t. I, 2e édit., p. 428.

degré, il en arrive à s'écrier : « Fuyez Rome! car Babylone signifie confusion, et Rome a jeté la confusion dans toute l'Écriture sainte, elle a fait une confusion de tous les vices, elle a mis la confusion en toutes choses. » Dans le sermon final du carême de 1496, Savonarole expose encore une fois sa théorie nouvelle de l'obéissance religieuse, théorie faite pour bouleverser toute l'organisation de l'Église. « Nous ne sommes pas obligés, dit-il, d'obéir à tous les commandements. Lorsqu'ils ont été donnés à la suite de faux rapports, ils sont sans valeur; s'ils sont en contradiction évidente avec la loi de la charité chrétienne contenue dans l'Évangile, le devoir est d'y résister [1]. »

Ces provocations ne réussirent pas à faire sortir Alexandre VI de sa modération; il était parfaitement résolu à ne rien précipiter [2]. Il patienta plus de six mois, voulant laisser à Savonarole le temps de venir à résipiscence. Cependant, autour de lui on était de plus en plus d'avis qu'un nouvel acte de vigueur devenait indispensable. Des motifs politiques et religieux l'imposaient. La persistance de Savonarole à ne tenir aucun compte de la défense de prêcher, à prodiguer dans ses sermons les outrages contre Rome, à s'adjuger le rôle de prophète, finissait par devenir intolérable [3]. D'autre part, la politique française suivie par Florence sous l'influence de ce moine constituait, aux yeux d'Alexandre VI, un double danger : pour l'Italie, celui d'une deuxième invasion de Charles VIII; pour lui-même, peut-être, celui de la déposition et d'un schisme.

Cependant, à Florence, les esprits s'échauffaient de plus en plus, et la prédication de Savonarole était faite pour surexciter les passions [4]. On savait, par des rapports venus de là, qu'il

[1] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 439 : cet écrivain dit, avec raison, que ces paroles résonnent comme une déclaration de guerre.

[2] Voy. l'étude de PELLEGRINI dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 713. Voy. encore : CREIGHTON, t. III, p. 224.

[3] GHERARDI, p. 141.

[4] PERRENS, p. 261, dit à ce sujet : Si Savonarole avait possédé véritablement la vertu d'humilité dont il faisait parade et qui est l'une de celles qui distinguent en première ligne le religieux digne de ce nom, il se fût éloigné de Florence, ou, tout au moins, il eût cessé de prêcher. Si convaincu qu'il pût être de posséder la vérité, il était prêtre, et, comme tel, il ne lui était pas

n'eût pas parlé des Turcs comme il parlait du Pape et qu'il disait pis des princes italiens que des hérétiques. A l'étranger même, on eut bientôt connaissance des outrages prodigués par lui dans ses sermons à l'égard du Pape : il répéta plus d'une fois qu'il avait reçu d'Allemagne, par lettres, des témoignages d'approbation. On rapporte même que le Sultan fit traduire ses sermons en langue turque[1]. Pas n'était besoin des instigations des membres de la ligue, auxquelles s'ajoutèrent celles du cardinal Ascagne Sforza, pour décider Alexandre VI à en finir. Savonarole et ses partisans appliquaient de plus en plus un système de terrorisme intolérable. Le prophète poussait l'extravagance jusqu'à déclarer dans ses sermons que quiconque n'avait pas foi en lui ne pouvait pas être un bon chrétien. Son plus ardent satellite, Frère Domenico de Pescia, exagérait encore ces hardiesses de langage : Avant que les doctrines de Savonarole soient démolies, disait-il, la terre et la mer, le ciel même périraient : les chérubins et les séraphins, la sainte Vierge et le Christ lui-même seraient engloutis dans la tourmente[2].

Le 7 novembre 1496, le Pape publia un nouveau bref; il s'agissait de mettre fin à ces scandales et d'éloigner de Florence Savonarole, chef du parti français, tout en le traitant avec tous les ménagements possibles. Le Pape abandonnait son premier projet de réunion du monastère de Saint-Marc à la congrégation de Lombardie, en considération de leur hostilité réciproque. Au lieu de cela, il formait une nouvelle congrégation, composée de tous les monastères dominicains de la Toscane et du territoire romain, et plaçait à sa tête un vicaire spécial, qui devait être élu tous les deux ans par les divers prieurs, conformément aux statuts de l'ordre. Pour la première période biennale, il investissait de ces fonctions le

permis de provoquer l'effusion du sang pour la faire triompher, ni de consentir à être une cause de déplorables dissensions entre les citoyens. Mais son âme était endurcie à la lutte; ces agitations étaient sa vie. « Je ne puis pas vivre sans prêcher », disait-il.

[1] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 458. Voy. RANKE, *Studien*, p. 255, et PERRENS, p. 236.

[2] Relation de Parenti, dans RANKE, *Studien*, p. 265.

cardinal Caraffa, dont l'amitié pour Savonarole ne s'était jamais démentie [1].

Le prophète florentin opposa de nouveau un refus absolu d'obéissance à cet ordre de son chef suprême, et, pour justifier sa conduite, il mit en avant des motifs bien singuliers. « Le rattachement à la nouvelle congrégation, disait-il dans son apologie de la congrégation de Saint-Marc, ne dépend pas de moi seul, mais aussi de la volonté de deux cent cinquante religieux qui ont écrit au Pape en sens contraire ; je ne peux ni ne dois faire opposition à leur résolution, car elle parait équitable et respectable. La réunion ordonnée par le Pape est impossible, déraisonnable, nuisible. Les moines de Saint-Marc ne peuvent pas être contraints de l'accepter, car les supérieurs n'ont pas le droit d'ordonner une chose contraire à la constitution de l'ordre, à la charité chrétienne et au salut de nos âmes. Nous devons donc admettre qu'ils ont été induits en erreur par de faux rapports et, provisoirement, résister à un ordre qui blesse la charité chrétienne. Ni menaces, ni excommunications ne doivent nous ébranler ; loin de là, nous devons plutôt nous exposer à la mort que de nous soumettre à une mesure qui serait un poison et la perte de nos âmes. » En attendant, Savonarole continuait à prêcher, et si, dans ses sermons, il parlait beaucoup de son don de prophétie, il parlait encore plus de politique.

Tous ces faits, grossis encore par les ennemis de Savonarole, qui intriguaient activement à Rome, ne pouvaient manquer de blesser profondément le Pape. Alexandre VI avait, parmi ses contemporains, une grande réputation de prudence ; il la mérita une fois de plus en cette circonstance. En véritable homme d'État, au lieu de se laisser entraîner à entrer directement en lutte contre le moine de Saint-Marc, il préféra chercher d'abord un autre expédient pour arriver à ses fins. Et d'abord, pour détacher les Florentins de l'alliance française, il leur promit la restitution de Pise et leur demanda

[1] Ce bref se trouve dans le cod. 2053 de la Bibl. Riccardi et a été publié par Villari, t. I, 2e édit., p. CXLII-CXLIV, et dans le *Bull. ord. prædic.*, t. IV, p. 124-125.

de lui envoyer un nouvel ambassadeur, chargé de traiter cette affaire. Le 4 mars 1497, la Seigneurie répondit aux avances du Pape en désignant, pour cette mission, Alessandro Bracci. Celui-ci eut une audience du Pape le 13 mars. Faisant allusion à Ludovic le More, Alexandre VI lui dit : « Que Dieu pardonne à celui qui a attiré les Français en Italie! car c'est l'origine de tous les maux qui affligent notre pays. » Cherchant ensuite à persuader à l'ambassadeur d'abandonner l'alliance française, il s'écria : « Tenez avec nous, soyez de bons Italiens, et laissez les Français en France! Il faut que vous me donniez des sûretés là-dessus; pas de belles phrases, mais quelque chose qui vous lie solidement. » L'ambassadeur s'efforça inutilement de faire valoir les motifs de son gouvernement pour rester attaché à la France; le Pape ne cessa d'affirmer que Florence devait renoncer à cette politique. Il savait très bien, dit-il, que le motif de cette conduite, indigne d'une puissance italienne, était la foi des Florentins dans les prophéties d'un bavard; et il ajouta qu'il était profondément affligé de ce que le gouvernement florentin tolérât les attaques, les menaces, les invectives inouïes de ce moine contre sa personne [1].

Ces plaintes n'étaient point sans fondement, car, pendant le carême de 1497, les accusations contre l'Église de Rome furent encore le thème principal des sermons de Savonarole. Son langage devenait chaque fois plus violent et plus inconvenant : « Arrive ici, Église infâme, s'écriait-il un jour, écoute ce que te dit le Seigneur : « Je t'ai donné ces beaux « vêtements et tu t'en es fait des idoles. Avec tes vases de « prix tu as nourri ton orgueil. Tu as profané les sacrements « par la simonie. Ta luxure a fait de toi une fille de joie défi- « gurée. Tu es pire qu'une bête; tu es un monstre abomi- « nable. Autrefois, du moins, tu rougissais de tes péchés; « maintenant tu n'as plus même cette pudeur. Autrefois, si « les prêtres avaient des fils, ils les appelaient leurs neveux; « maintenant, on n'a plus de neveux; on a des fils, des fils tout

[1] GHERARDI, p. 149 et suiv.; cf. COSCI, p. 440 et suiv.

« court. Tu as élevé une maison de débauche, tu t'es trans-« formée du haut en bas en maison infâme. Que fait-elle la « fille publique? Assise sur le trône de Salomon, elle fait signe « à tous les passants; quiconque a de l'argent entre et fait « tout ce qui lui plaît; mais qui veut le bien est jeté dehors. « C'est ainsi, Église prostituée, que tu as dévoilé ta honte « aux yeux de l'univers entier, et ton haleine empoisonnée « s'est élevée jusqu'au ciel : partout tu as étalé ton impu-« dicité [1]. »

Ces invectives devaient finir par aliéner ceux-là même qui, jusque-là, s'étaient montrés le plus favorables au prophète florentin. Le général de l'ordre et même le cardinal Caraffa renoncèrent à le défendre. Dès lors, la cause de Savonarole était perdue à Rome; mais un revirement contre lui se produisit également à Florence. Ses adversaires irréconciliables, les Arrabiati et les Compagnacci (sobriquet qui signifie les compagnons jouisseurs et viveurs) prenaient de plus en plus le dessus. L'agitation atteignit de telles proportions que la Seigneurie publia un décret par lequel elle interdisait la prédication aux moines de tout ordre, à partir de la fête de l'Ascension. Ce jour-là (4 mai), Savonarole parut encore dans la chaire de la cathédrale. Il eut encore l'audace de dire que quiconque le persécutait, persécutait Dieu lui-même; que l'Italie et Rome, en particulier, subiraient de terribles châtiments, après quoi viendrait la rénovation de l'Église; que ceux qui disaient qu'il n'aurait pas dû prêcher en ce jour, sous prétexte qu'il pourrait en résulter des troubles, se trompaient absolument; et qu'alors même que la Seigneurie lui interdirait la prédication, il y aurait encore lieu de discuter sur le point de savoir s'il fallait subir une pareille tyrannie. En ce moment, il se produisit un formidable tumulte qui gagna bientôt la rue. Peu s'en fallut que partisans et adversaires de Savonarole en vinssent aux mains [2]. « Les temps des Guelfes et des Gibelins sont revenus », écrivait un ambassa-

[1] VILLARI, t. II, 2e édit., p. 4 : cet écrivain dit avec raison que l'allusion aux fils des prêtres vise directement Alexandre VI.

[2] RANKE, *Studien*, p. 874 et suiv.

deur[1]. Les principaux auteurs de ces troubles restèrent impunis : à ce signe, Savonarole put reconnaître que son parti avait perdu la prépondérance. Il résolut de risquer une démarche hardie, pour détourner l'orage qui le menaçait du côté de Rome. Le 22 mai, il écrivait au Pape une lettre qui débutait par ces mots : « Pourquoi mon seigneur est-il irrité contre son serviteur?... » Jamais, dans ses sermons, disait-il, il ne s'était permis d'attaques directes contre les personnes; contre celle du Vicaire de Jésus-Christ moins encore que contre toute autre. Puis il déclarait soumettre sa propre personne au jugement de l'Église et affirmait n'enseigner qu'une doctrine parfaitement conforme à celle des saints docteurs de l'Église, chose que, d'ailleurs, il prouverait sous peu à la face du monde entier, par la publication de son *Traité du triomphe de la Croix*[2].

A l'heure où Savonarole écrivait ces lignes, Rome avait prononcé sa sentence. Au dernier moment, le seul ami et protecteur qui lui fût resté fidèle, le cardinal Caraffa, avait reconnu la nécessité d'un acte de vigueur. Le Saint-Siège, usant d'un droit incontestable, avait exigé de Savonarole qu'il fournît la preuve de la vérité de sa mission prophétique : loin d'obéir, il avait cherché à se dérober, sous de futiles prétextes. Il avait bien fallu se demander ce que deviendrait l'autorité du Pape, le jour où d'autres suivraient cet exemple. Et cet homme, qui cherchait à se soustraire au devoir de l'obéissance promise sous serment, était le même qui prétendait exiger de tous une obéissance aveugle à ses ordres, qu'il donnait comme des révélations de Dieu[3]!

Le 12 mai 1497, Alexandre VI signa le bref d'excommunication. Il avait voulu laisser, à un homme qu'on pouvait supposer emporté par une imagination exaltée, le temps de venir à résipiscence; sa longanimité avait été mise à une longue épreuve. L'ambassadeur de Florence dit positivement, dans

[1] Relation de Somenzi, du 4 mai, publiée dans l'*Arch. st. ital.*, t. XVIII, 2e part., p. 19.

[2] Villari, t. II, 2e édit., p. 26.

[3] Perrens, p. 230 et suiv.

ses relations, que, tout en se plaignant de la conduite de Savonarole, le Pape laissait clairement entrevoir « qu'il désirait ne pas se voir contraint de faire usage de toutes les armes qu'il avait à sa disposition ». Mais le refus obstinément opposé par Savonarole à l'exécution du rattachement du monastère de Saint-Marc à la nouvelle congrégation toscano-romaine ordonnée par le Saint-Siège, son affectation à paraître ignorer la défense de monter en chaire faite à lui personnellement, le constituaient en état de rébellion ouverte contre l'autorité du Pape, et la répression s'imposait. Encore ne parlons-nous pas des attaques constantes qu'il se permettait contre Rome et de l'audace avec laquelle il s'attribuait le rôle de prophète [1]. Il n'est point niable que la politique ne fut pas étrangère à la décision d'Alexandre VI et qu'en frappant celui qu'il considérait, avec raison, comme l'âme de la résistance opposée à ses vues, il espérait obtenir la renonciation de Florence à l'alliance française; mais la désobéissance de Savonarole à l'égard du Saint-Siège fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase. « Même un Alexandre VI ne pouvait pas admettre un système dans lequel un prophète eût été au-dessus de la hiérarchie [2]. »

Voici le texte résumé du bref d'excommunication : « Nous avons su, par diverses personnes dignes de foi, qu'un certain Jérôme Savonarole, actuellement vicaire de Saint-Marc à Florence, a répandu des doctrines pernicieuses, au grand scandale et détriment des âmes simples. Nous lui ordonnâmes, en conséquence, au nom de la sainte obéissance, de comparaître devant Nous pour se justifier de certaines

[1] Voy. la dépêche envoyée de Rome par l'ambassadeur de Florenee, publiée par GHERARDI, p. 141.

[2] Etude de GRISAR dans la *Zeitschr. fuer Kathol. Theologie*, t. IV, p. 397; BALAN, p. 379; RANKE, *Studien*, p. 278 : ce dernier réduit à sa juste valeur l'influence exercée dans cette affaire par la politique antifrançaise du Pape : « Le motif prépondérant », dit-il en effet, « était le maintien de l'autorité suprême en matière religieuse, et cette autorité était alors en droit de compter sur l'appui d'un nombre notable de citoyens de Florence. » Sur la part qui revient au cardinal Caraffa dans la rédaction de ce bref, voy. GHERARDI, p. 160 et suiv. Voy. encore l'étude de PELLEGRINI dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 717.

erreurs dont on l'accusait, de se conformer à certaines instructions que Nous lui avions données et de discontinuer sa prédication; mais il n'obéit point. Mû par la bienveillance et agissant envers lui avec plus de mansuétude qu'il n'eût peut-être convenu, Nous acceptâmes ses excuses, dans l'espoir que Notre clémence le ramènerait dans la voie de l'obéissance. Néanmoins, il persista dans son endurcissement : sur quoi, par un deuxième bref (du 7 novembre 1496), Nous lui ordonnâmes, sous peine d'excommunication, de rattacher le monastère de Saint-Marc à la congrégation tosc-ano-romaine, récemment fondée par Nous. Cette fois encore, il persista dans son entêtement et il tomba *ipso facto* sous le coup de la censure. C'est pourquoi Nous vous ordonnons en ce jour d'annoncer, les jours de fête, au peuple assemblé, que ledit Frère Jérôme est excommunié, et que chacun a l'obligation de le considérer comme excommunié, parce qu'il n'a pas obéi à Nos avertissements et ordres apostoliques. Vous ferez également savoir qu'il est interdit à tous et à chacun, sous la même peine de l'excommunication, de lui venir en aide, de le fréquenter et de le louer soit pour ses paroles, soit pour ses actes, comme excommunié et suspect d'hérésie. — Donné à Rome, le 12 mai 1497[1]. »

Par ménagement pour les susceptibilités des Florentins, ce bref était adressé, non pas à la ville, mais à chacun des divers monastères. La publication solennelle n'en eut lieu que le 18 juin[2]. Dans l'intervalle, les ambassadeurs de Florence à Rome avaient multiplié leurs efforts pour obtenir, sinon le retrait, du moins la suspension de la sentence, et le Pape qui, dès l'origine s'était efforcé de temporiser, afin d'éviter que les choses en vinssent aux dernières extrémités, avait reçu la lettre de Savonarole, datée du 22 mai, dont la lecture l'avait disposé à l'indulgence. Il y aurait donc eu en

[1] Étude de DEL LUNGO, dans l'*Arch. st. ital.*, nouv. série, t. XVIII, 1re, part. p. 17; VILLARI, t. II, 2e édit., p. XXXIX-XL (édit. allem., t. II, p. 151 et suiv., 339 et suiv.); cf. SANUTO, t. I, p. 632 et suiv. Le bien fondé de cette excommunication est reconnu même par certains écrivains protestants, entre autres par KRABBE, *Savonarola* (Berlin, 1862), p. 56.

[2] LANDUCCI, p. 152-153.

ce moment beaucoup de chances pour que l'on obtînt la suspension du bref, malgré les efforts contraires des ennemis de Savonarole. Alexandre VI était profondément ébranlé par l'horrible assassinat du duc de Gandia, et l'inutilité des recherches faites pour retrouver le meurtrier ne laissait pas que de lui causer de l'inquiétude [1]. Il était trop habile politique pour songer à empirer, par un nouveau conflit, une situation déjà très tendue. En conséquence, il chargea la commission récemment instituée pour la réforme de l'Église de procéder à une nouvelle enquête; de sorte qu'au moment même où l'éclat se produisit, tout permettait de présager un arrangement pacifique [2].

Ce fut précisément ce moment critique que Savonarole, dans son emportement, sembla choisir tout exprès pour anéantir les espérances d'apaisement les mieux fondées. Le 19 juin, il composa hâtivement son « Épître à tous les chrétiens et fils chéris de Dieu, contre l'excommunication subrepticement obtenue contre lui ». Dans ce document, il cherche à réfuter les accusations de ses adversaires, et expose à nouveau le prétendu caractère divin de sa mission. « Cette excommunication, dit-il en terminant, est sans valeur, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des hommes, parce qu'elle est basée sur des motifs et des griefs faussement imaginés par nos ennemis. Je me suis toujours soumis et je me soumets encore au jugement de l'Église, et jamais je ne manquerai au devoir de l'obéissance. Mais il n'est permis à personne d'obéir à un commandement en contradiction avec la charité chrétienne et avec la loi du Seigneur; en effet, dans ce cas, nos supérieurs ne sont plus les représentants de Dieu. En attendant, préparez-vous par la prière à tout ce qui doit arriver; quant à nous, si les choses sont poussées plus loin, nous publierons la vérité entière à la face du monde [3]. » Cette théorie était en

[1] Voy. t. V, p. 476 et suiv.

[2] Étude de PELLEGRINI, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 719.

[3] VILLARI, t. II (édit. allem.), p. 153; MEIER, p. 135 et suiv. Les réponses de Savonarole furent publiées sur-le-champ. SANUTO, t, I, p. 634, signale le fait et ajoute que c'est le motif pour lequel il ne les a pas insérées dans son

opposition directe avec la doctrine de l'Église, qui enseigne que l'on doit se soumettre à l'excommunication alors même qu'elle est prononcée injustement; c'était le renversement absolu de toute discipline ecclésiastique [1]. Alors même qu'il eût été convaincu qu'Alexandre VI commettait à son égard un scandaleux abus de pouvoir, Savonarole avait le devoir strict d'obéir.

Le Pape ne pouvait faire autrement que de considérer la conduite de Savonarole comme une déclaration de guerre formelle. Le 26 juin, il dit à l'ambassadeur de Florence qu'il avait décidé d'appliquer au moine rebelle les mesures prescrites par le droit canon contre les contempteurs des décrets de l'Église. Les Florentins ne désespéraient pourtant pas d'obtenir par voie diplomatique un revirement en faveur de leur prophète, d'autant plus qu'Alexandre VI avait dit que, si Florence consentait à renoncer à l'alliance de la France, il était disposé à se montrer, de son côté, aussi conciliant qu'il serait possible. L'ambassadeur de Florence ne cessait de faire des démarches auprès des cardinaux en faveur de Savonarole : ses instances pressantes eurent un certain succès, dans ce sens que quelques membres de la commission des cardinaux émirent l'avis que l'on suspendît pendant deux mois les effets du bref, afin de laisser à Savonarole le temps de venir à Rome. Mais cette motion ne fut pas acceptée. D'accord avec le Pape, les cardinaux de la commission déclarèrent que l'absolution demandée ne pouvait être accordée en aucun cas, à moins que Savonarole ne fît, au préalable, acte de soumission aux injonctions du général de son ordre et du Pape. Il n'était, on le voit, déjà plus question de l'interdit dont on avait éventuellement menacé Florence. L'ambassadeur florentin ne perdit pas encore courage. Mais, le 12 février 1498, après s'être épuisé en démarches pendant des mois et des mois, il se vit enfin contraint d'avouer que les difficultés étaient énormes [2].

journal, et que d'ailleurs il les a laissées de côté parce qu'elles sont très longues et « per esser cosa fratescha ».

[1] Frantz, *Sixtus IV*, p. 82.

[2] Gherardi, p. 172, 174-176. Voy. dans Cappelli, *Savonarola*, p. 89

Vers le même temps, plus fermement persuadé que jamais du caractère divin de sa mission [1], Savonarole faisait tout ce qui dépendait de lui pour accroître les difficultés, pour porter l'irritation du Pape à la dernière limite, et pour rendre toute réconciliation impossible.

Jusqu'alors il s'était abstenu de toute fonction ecclésiastique, même dans le temps que Florence était ravagée par la peste; il savait parfaitement que, de la part d'un prêtre formellement et solennellement excommunié, un acte de cette espèce eût constitué un sacrilège.

Au moment où l'année 1497 touchait à sa fin, il changea subitement d'opinion. Le jour de Noël il célébra trois messes et donna la communion à ses religieux et à de nombreux laïques. Même parmi ses partisans, beaucoup de gens blâmèrent cette conduite sacrilège [2]. Bientôt après, on apprit qu'il avait reparu en chaire. L'excommunication, avait-il dit à l'ambassadeur du duc de Ferrare, était inique et, par conséquent, n'avait pas force obligatoire; pour son compte, il ne s'en souciait absolument pas; ceux qui le critiquaient feraient mieux de penser à la vie que menait Alexandre VI; il prêcherait donc, quoi qu'il advînt, « en vertu de la mission dont il était chargé par un supérieur beaucoup plus haut placé que le Pape et que toutes les créatures [3] ». Le vicaire de l'arche-

et suiv., la dépêche de l'ambassadeur du duc de Ferrare : on y verra en outre que celui-ci signale l'opiniâtreté implacable de Savonarole.

[1] Voy. la relation de l'ambassadeur du duc de Ferrare, du mois d'août 1497 : il raconte un entretien qu'il a eu avec le prophète; celui-ci lui a dit qu'il n'est qu'un instrument de Dieu, que, par conséquent, il ne craint rien et que la victoire restera à Dieu : CAPPELLI, p. 90. Voy. p. 98-99, où l'auteur dit que Savonarole avait pris la résolution formelle de ne pas obéir au Pape.

[2] NARDI, t. I, p. 120, écrit à ce sujet que Savonarole a recommencé d'officier « con gran maraviglia d'ognuno e dispiacimento non piccolo de' sui divoti ».

[3] CAPPELLI, *Savonarola*, p. 102. RANKE, *Studien*, p. 289 et suiv., écrit à ce sujet : « L'autorisation de prêcher, même au dehors de Saint-Marc, devait avoir, dans la pensée de ceux qui voulaient la lui donner, une portée bien plus grande (que l'exercice des fonctions religieuses par Savonarole); en effet, elle constituait une rébellion ouverte contre les décrets du Pape et contre l'excommunication publiée dès le mois de juin précédent. Il ne suffit pas de voir là un acte de simple désobéissance; c'était manifestement une attaque contre toute la constitution de l'Église. L'autorité suprême du Pape, son infaillibilité étaient mises en question... La résistance opposée à l'excommunication était

vêque de Florence tenta d'arrêter ce scandale. Par mandement spécial il interdit rigoureusement à tous les membres du clergé d'assister aux sermons de Savonarole, et ordonna aux curés de faire au peuple des instructions sur le caractère et les conséquences graves de l'excommunication : ils devaient lui faire comprendre que quiconque assistait à ces sermons tombait lui-même sous le coup de l'excommunication, était exclu par sa propre faute de la participation aux sacrements et ne pouvait être enterré religieusement. La Seigneurie brisa cette tentative d'opposition en menaçant l'auteur du mandement des pénalités les plus sévères [1].

Ainsi protégé par l'autorité civile et rompant ouvertement en visière avec son chef suprême, Savonarole, tout excommunié qu'il était, monta de nouveau dans la chaire de la cathédrale, le dimanche de la Septuagésime, 11 février 1498. Là, il entreprit, en termes virulents, l'explication de sa désobéissance à l'égard du Saint-Siège. « Le bon prince, le bon prêtre, dit-il, n'est autre chose qu'un instrument dans la main du Seigneur, qui s'en sert pour le gouvernement du peuple. Mais si Dieu se retire de lui, il cesse d'être un instrument, et alors il n'est plus qu'un « fer brisé ». Mais, direz-vous, comment puis-je savoir si Dieu est avec lui ou non?

le prélude de la réforme générale dont Savonarole nourrissait la pensée. » L'affirmation contenue dans la dernière phrase a été contesté avec raison par VILLARI, t. II, 2e édit., p. 85, note 2, et par PELLEGRINI, dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XII, p. 258, note 2; mais le reste du passage que nous venons de citer renfermerait une erreur bien plus grande encore. Le principal mérite de l'étude de Ranke sur Savonarole est que le savant y décrit le caractère du prophète sans parti pris et y montre une répugnance marquée à prendre pour guide la légende dominicaine, trop facilement acceptée par Villari. Il est d'autant plus regrettable d'y rencontrer des passages tels que celui-ci. Dès que Ranke met le pied sur le terrain de la théologie catholique, il tombe dans des erreurs énormes, qui proviennent d'une grande ignorance de la matière. Il dit, par exemple, à la page 327, que Savonarole a très clairement exposé la doctrine de la justification par la foi. A la page 331, il établit entre Savonarole, Luther et Calvin, un parallèle trop forcé pour être vrai. Il y dit, d'ailleurs, que, tandis que Luther « prit position en dehors de la hiérarchie de l'Église, Savonarole y resta attaché ». Mais comment peut-il, après cela (p. VI), nommer Savonarole « un précurseur des réformateurs du XVIe siècle » ?

[1] VILLARI, t. II, 2e édit., p. 86-87; cf. Suppl. LI; PERRENS, p. 333; MEIER, p. 140 et suiv.

Considérez si ses lois ou ses commandements sont en contradiction avec ce qui est la base et la racine de toute sagesse, je veux dire les bonnes mœurs et la charité chrétienne. S'ils y sont contraires, vous pouvez être absolument certains qu'il est « un fer brisé », et, dans ce cas, vous n'êtes pas obligés à l'obéissance. Mais, dites-moi, quel but poursuivent donc ceux qui, par leurs faux rapports, ont provoqué l'excommunication? Chacun le sait : ils veulent détruire les bonnes mœurs et le bon gouvernement, et ouvrir la porte à tous les vices. Maintenant qu'ils tiennent leur excommunication, ils courent les cabarets et les maisons de jeu; ils se livrent à tous les excès, et c'en est fini des bonnes mœurs. Or donc, si quelqu'un commande une chose contraire à la charité chrétienne, qui est la plénitude de notre loi, qu'il soit anathème! Quand ce serait un ange, et tous les saints, et la Vierge Marie elle-même (ce qui, certes, est impossible), qu'ils soient anathèmes! Quand ce serait une loi, un canon, ou un concile, qu'il soit anathème! Et si un Pape quelconque contredisait ce que j'affirme ici, qu'il soit excommunié! Je ne prétends pas dire qu'un tel Pape ait jamais existé, mais ce que je prétends, c'est que, s'il a existé, il n'était point un instrument du Seigneur, mais un « fer brisé ». Beaucoup de gens appréhendent que l'excommunication n'ait force de loi pour l'Église, alors même qu'elle ne serait point valable aux yeux de Dieu. Pour moi, il me suffit de n'être pas excommunié par le Christ. O mon Seigneur et mon Dieu, si jamais je demandais l'absolution de cette excommunication, précipitez-moi en enfer, car je croirais avoir commis un péché mortel. »

« Le Pape peut se tromper, dit encore Savonarole dans un autre sermon du 18 février, et cela de deux manières : soit par fausse conviction, soit par méchanceté. Mais laissons ce dernier cas au jugement de Dieu et admettons plutôt qu'il a été circonvenu. En ce qui nous concerne, d'ailleurs, je puis prouver que le Pape a été abusé par de faux rapports. Par conséquent, quiconque s'obstine à m'opposer l'excommunication et prétend que je ne devrais pas enseigner cette doctrine, parle contre le royaume du Christ et pour le royaume

de Sàtan, il est lui-même un hérétique et doit être exclu de la communion chrétienne[1]. »

Ces citations suffisent pour montrer à quels excès de langage l'infortuné visionnaire se laissait entraîner sous l'influence de l'idée dont il avait fini par se pénétrer, qu'il remplissait une mission à lui spécialement confiée par Dieu même. Encore, s'il s'était borné à cela! Mais il se répandait en attaques virulentes contre tout le clergé de l'Italie et particulièrement contre le clergé de Rome. « La turpitude, disait-il, commence à Rome et se répand de là dans le corps entier : ils sont pires que Turcs et Maures. Commencez par Rome, et vous trouverez qu'ils ont acquis tous leurs bénéfices ecclésiastiques par simonie. Beaucoup les recherchent pour leurs enfants ou pour leurs frères, qui en prennent possession sans renoncer à leur présomption et à mille péchés. Leur avarice est formidable, ils font tout pour l'argent. Leurs cloches sonnent pour l'amour du gain et n'appellent que l'argent et les cierges. Si les prêtres vont au chœur, à vêpres, à l'office, c'est pour l'argent. Il vendent les bénéfices, ils vendent les sacrements, ils font commerce de la messe; bref tout se fait pour l'argent. Et avec cela ils redoutent l'excommunication. Le soir venu, l'un va au jeu, l'autre chez sa concubine. Et quand ils vont à des funérailles, il y a de plantureux repas; au lieu de prier en silence pour les morts, on mange, on boit et on bavarde ferme. Et à quels vices honteux ils se livrent! Mais ils se montrent au dehors soigneusement vêtus; ils portent de belles chemises, ils sont tout à fait élégants. D'autres ne connaissent même pas la règle de leur ordre. Ils ne savent pas où elle se trouve : ils sont pleins d'ignorance; ne leur parlez pas de confession et de soin des âmes : ils ne savent ce que c'est. — Il n'y a plus de foi, plus de charité, plus de vertu. Autrefois, on disait encore : Sinon pur, du moins propre! Maintenant la restriction est superflue,

[1] VILLARI, t. II, 2e édit., p. 87 et s.; voy. MEIER, p. 141 et suiv., et PERRENS, p. 335 et suiv.; ce dernier dit avec raison que la théorie de Savonarole faciliterait toutes les rébellions contre une autorité quelconque. Voy. aussi FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 82.

car on aurait honte de bien vivre. Voyez s'il existe encore un prêtre ou un chanoine qui veuille vivre honnêtement! On se moque de lui et on le traite de cafard. Maintenant on ne dit plus : Mes neveux, mais : Mon fils, ma fille. Les p..... vont publiquement à Saint-Pierre : chaque prêtre a sa concubine; on ne se gêne pas pour étaler sa honte. Le poison est tellement répandu à Rome que la France, l'Allemagne et le monde entier en sont infectés. Les choses en sont venues à ce point que l'on est obligé de mettre les gens en garde contre Rome et que l'on dit couramment : Si tu veux perdre ton fils, fais-en un prêtre[1]. »

Tout cela n'est encore rien à côté du spectacle que donna Savanarole le dernier jour du carnaval. Il célébra la messe dans l'église de Saint-Marc et donna la communion à ses religieux et à un grand nombre de laïques : puis il monta dans une chaire dressée devant le portail de l'église, tenant en main le Saint Sacrement; il était dans un état de surexcitation effrayant, et l'on entendit sortir de sa bouche ces paroles blasphématoires : « Seigneur, si ma conduite n'est pas dictée par une intime conviction, si mes paroles ne viennent pas de vous, écrasez-moi à l'instant[2]! »

« Prêtres, dit-il encore dans son sermon du 1er mars, en suscitant la contradiction et la persécution contre la vérité et la cause de Dieu, vous avez été plus loin que les païens. O mes enfants, il est clair, maintenant, qu'ils sont pires que des Turcs. Maintenant notre devoir est de lutter contre les méchants, comme les martyrs ont lutté contre les tyrans. Méchants, vous combattez cette cause comme les païens : écrivez à Rome que ce moine luttera contre vous avec les siens, avec la même énergie que contre les Turcs et les Infidèles. Il est venu un bref de Rome : on m'y traite de fils de perdition, cela est vrai. Voici ce que je leur écris : Celui que vous traitez

[1] MEIER, p. 143 et suiv.

[2] Après avoir raconté cette scène poignante, Landucci ajoute (p. 163) : « Eravi venuto grande popolo, stimando vedere segni : e tiepidi si ridevano e facevano beffe e dicevano : Egli è scommunicato e communica altri. E benche a me e' pareva errore, ancora che gli credessi; ma non volli mettermi mai a pericolo andare a udirlo, pochè fu scommunicato. »

ainsi n'entretient ni concubines, ni jeunes garçons; il prêche l'Évangile du Christ. Ses frères et tous ceux qui écoutent sa parole ne recherchent pas ces tristes choses : ils reçoivent les sacrements et mènent une vie honorable. Mais, comme le Christ lui-même, nous voulons faire quelques concessions à ceux qui sont en courroux contre nous; c'est pourquoi je vous annonce que je ne prêcherai plus du haut de cette chaire, à moins d'ordre contraire de ceux qui veulent mener une bonne vie. Je prêcherai à Saint-Marc, mais pour les hommes seulement, point pour les femmes : les circonstances l'exigent ainsi[1]. »

Rien ne pouvait faire plus de plaisir aux ennemis de Savonarole que cette attitude provocante de sa part. Ses amis se trouvaient dans le plus pénible embarras. L'ambassadeur de Florence à Rome ne savait que répondre au Pape, quand celui-ci, en sa présence, s'exprimait en termes d'amer reproche au sujet des sermons de Savonarole et de l'entêtement des Florentins à soutenir leur prophète et l'alliance française. « C'est une insurbordination que les Turcs eux-mêmes ne toléreraient pas », lui dit Alexandre VI le 25 février 1498, et il le menaça ouvertement de mettre Florence en interdit[2]. Le lendemain, il signait un bref adressé aux Florentins, dans lequel il était dit : « Lorsque Nous eûmes connaissance des erreurs pernicieuses répandues par le fils de l'Esprit malin, Jérôme Savonarole, Nous lui fîmes commandement de s'abstenir de la prédication d'une façon absolue et de venir vers Nous pour se disculper et exprimer son repentir. Il n'obéit point. Nous lui ordonnâmes alors, sous peine d'excommunication, de rattacher la congrégation de Saint-Marc à la nouvelle congrégation toscano-romaine. Il refusa encore une fois l'obéissance, attirant ainsi, *ipso facto*, sur sa tête, la peine dont Nous l'avions menacé. Nous fîmes publier la sentence d'excommunication dans les principales églises de votre ville et annoncer que le seul fait d'écouter ledit frère Jérôme, de lui

[1] MEIER, p. 146.
[2] GHERARDI, p. 180 et suiv.; voy. Étude de PELLEGRINI dans l'*Arch. de Soc. Rom.*, t. XI, p. 721.

parler ou de le fréquenter entraînerait la même peine pour les coupables. Nous apprenons que le même homme continue de prêcher, pour le plus grand dommage de la religion et des âmes, méprise l'autorité du Saint-Siège, et déclare l'excommunication non recevable. C'est pourquoi Nous vous commandons, au nom du devoir sacré de l'obéissance, de Nous envoyer ici le frère Jérôme sous bonne garde, et Nous promettons, en échange, de lui faire un accueil paternel s'il vient à résipiscence et fait pénitence, car Nous ne voulons pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Sinon, retranchez-le du reste du peuple comme un membre gâté, tenez-le enfermé et veillez à ce qu'il ne puisse ni parler à personne, ni semer la discorde. Si vous vous refusiez à obéir à ces commandements, obligé que Nous sommes de veiller au maintien de la dignité et de l'autorité du Saint-Siège romain, Nous Nous verrions contraint d'avoir recours à l'interdit et à d'autres mesures encore plus efficaces [1]. »

Ce bref [2], on le voit, ne lançait pas l'interdit; il s'en tenait encore à la menace. Par un autre bref, le Pape ordonnait aux chanoines de la cathédrale de ne permettre, sous aucun prétexte, à Savonarole l'accès de la chaire : il se bornait donc, en fait de répression, au strict nécessaire, et ne faisait qu'user d'un droit incontestable. Savonarole était en contravention formelle avec la loi de l'Église, et, en vertu des règles alors reconnues, du fait même de son état de religieux, le Pape avait le droit d'exiger sa comparution devant le tribunal du Saint-Siège. Savonarole était l'âme du parti français à Florence, et l'on dit vrai quand on affirme que, depuis l'origine de cette affaire jusqu'au moment où nous en sommes venus, cette considération d'ordre politique pesa d'un grand poids dans la balance. Mais on exagère quand on prétend que toute la conduite d'Alexandre VI fut uniquement dictée par des considérations d'ordre politique et par le désir de faire entrer Florence dans la ligue contre la France : en ce moment, la pensée dominante du Pape était avant tout la répression de la

[1] VILLARI, t. II (édit. allem.), p. 203 et suiv., 345 et suiv.
[2] VILLARI, t. II, 2e édit., p. LXVI-LXVII.

conduite criminelle de Savonarole au point de vue religieux [1]. « Que ce moine se montre obéissant, dit Alexandre VI à l'ambassadeur de Florence, le 27 février, qu'il s'abstienne de la prédication pendant quelque temps, et Nous ne tarderons pas à lever les censures qu'il s'est attirées. Si, au contraire, il s'obstine dans sa désobéissance, Nous sommes obligé d'avoir recours à l'interdit et à toutes les autres peines légales. Notre propre honneur et celui du Saint-Siège l'exigent [2]. » Le Pape s'exprima encore à peu près dans les mêmes termes le 7 mars, au cours de l'audience où l'ambassadeur de Florence lui remit la réponse de son gouvernement au bref du 26 février. Dans cette réponse, le gouvernement commençait par exposer que, depuis l'arrivée du bref, Savonarole n'avait plus paru dans la chaire de la cathédrale : puis venait un chaud plaidoyer en faveur de Savonarole, qui, disait-on, avait été calomnié, et la déclaration que l'on ne pouvait pas donner satisfaction au désir exprimé par le Pape. Cependant, Alexandre VI savait pertinemment que, si Savonarole avait cessé de prêcher dans la cathédrale, il avait continué, dans l'église de Saint-Marc, la série de ses outrageuses prédications, sans qu'on eût cherché à y mettre obstacle. « C'est une mauvaise lettre que votre gouvernement m'a écrite là, dit, le 7 mars, Alexandre VI à l'ambassadeur de Florence. Je ne suis pas faussement renseigné, car j'ai lu les sermons de votre moine et j'ai parlé avec des personnes qui les ont entendus. Il a eu l'audace de traiter les censures avec mépris et de dire que le Pape est un « fer brisé » et qu'il préférerait aller en enfer que de demander l'absolution. » Après ces premiers mots, le Pape, de plus en plus monté, se plaignit de ce que la Seigneurie laissât à Savonarole toute liberté de prêcher : il savait, dit-il, que ce n'était même pas par ordre de la Seigneurie que Savonarole s'était renfermé dans le monastère de Saint-Marc, et il demanda impérativement la cessation de ces prédications, faute de quoi il mettrait la ville en interdit. L'ambassadeur s'efforça d'apai-

[1] Étude de GRISAR dans la *Zeitschr. f. Kathol. Theologie,* t. IV, p. 397 voy. RANKE, *Studien*, p. 78.

[2] GHERARDI, p. 183.

ser le Pape en démontrant que la doctrine enseignée par Savonarole était certainement pure. «Je ne condamne pas ce moine à cause des doctrines qu'il prêche, repartit le Pape, mais parce qu'il refuse de demander la levée de l'excommunication, la déclare sans valeur et continue sa prédication au mépris de Notre volonté expresse. Tout cela constitue un mépris formel de notre autorité et de celle du Saint-Siège et un exemple dangereux au suprême degré [1]. » Ces déclarations furent suivies d'un nouveau bref daté du 9 mars. Dans ce document, le Pape redisait une fois de plus que Savonarole avait accentué sa désobéissance en exerçant les fonctions du culte et en prêchant, bien que sous le coup de l'excommunication, en déclarant sans valeur les censures du Saint-Siège, et en répandant des pamphlets où il exposait ces doctrines subversives de l'autorité apostolique. « Croit-il donc, le téméraire, avoir été seul excepté, lorsque Notre-Seigneur a donné à saint Pierre, notre prédécesseur, le pouvoir de lier et de délier? Notre devoir de pasteur nous interdit de tolérer plus longtemps la conduite de ce moine insoumis. Nous requérons donc une fois de plus, péremptoirement, soit que l'on envoie Savonarole à Rome, soit qu'on l'enferme dans un monastère, de sorte qu'il ne puisse ni prêcher, ni communiquer verbalement avec personne, jusqu'à ce qu'il rentre en lui-même et se rende digne de notre absolution. Si l'on n'agit pas conformément à cet ordre, Florence sera mise en interdit : de la part de Savonarole Nous ne demandons que la reconnaissance de Notre autorité suprême [2]. »

La requête parfaitement légitime du Pape jeta l'ambassadeur de Florence dans un embarras qui se reflète dans sa correspondance. Sa position devenait plus pénible de jour en jour, car d'un côté il ne recevait de Florence que de belles paroles, des plaidoyers en faveur de Savonarole, tandis que, de l'autre, Alexandre VI réclamait énergiquement des actes. Dans une dépêche du 16 mars, il a le courage d'exposer fran-

[1] Étude de MARCHESE dans l'*Arch. st. Ital.*, t. VIII, p. 167 et suiv.

[2] GHERARDI, p. 194 et suiv.; voy. étude de PELLEGRINI dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 723.

chement la situation telle qu'elle est. Le Pape, dit-il, exige absolument la cessation des sermons, faute de quoi on peut être certain qu'il lancera l'interdit. On peut s'épargner la peine de faire de belles phrases pour la défense de Savonarole; elles ne font plus d'effet sur personne. Au contraire, le gouvernement florentin prête à rire quand il prétend démontrer la nullité de l'excommunication de Savonarole. On ne doit pas se figurer que jamais, à Rome, on permette de mettre en question le droit du Pape : « Je vous répète encore une fois aujourd'hui ce que je vous ai déjà écrit si souvent : Si vous n'obéissez pas au Pape, vous aurez l'interdit. Au reste, songez à ce que vous feriez si un homme astreint à l'obéissance envers vous prenait le contrepied de vos ordres et vous injuriait encore par-dessus le marché [1] ! »

Deux jours après, l'ambassadeur annonce qu'Alexandre VI a reçu des rapports sur les invectives contre le Pape, les cardinaux et toute la cour de Rome, dont Savonarole émaille ses sermons. Le Pape a tenu conseil avec plusieurs cardinaux, et ils sont tombés d'accord pour déclarer qu'il ne suffit pas d'interdire la prédication à Savonarole, que l'on doit exiger son extradition, et qu'en cas de résistance on sera obligé, non seulement de lancer le décret d'interdit, mais encore de mettre en état d'arrestation tous les Florentins résidant à Rome et de décréter la confiscation de leurs biens [2].

Le conflit prenait donc une tournure de plus en plus aiguë, et certes la responsabilité doit en retomber sur la Seigneurie de Florence, car son attitude était si singulière que l'on a été jusqu'à y voir le résultat d'une intrigue ourdie par les ennemis de Savonarole. Dès le 2 mars 1498, l'ambassadeur de Milan écrivait à son gouvernement que la Seigneurie faisait son possible pour pousser le Pape à bout, afin de se donner un prétexte pour poursuivre elle-même Savonarole avec une apparence de droit [3]. L'exactitude de ce renseignement est

[1] Gherardi (p. 198-201) a publié le premier cette très intéressante relation du 16 mars, qui avait échappé aux recherches de Villari.

[2] Gherardi, p. 204.

[3] Cette relation a été publiée par Villari, t. II, 2e édit., p. liv; cf. l'*Arch.*

discutable, mais, ce qui est certain, c'est que l'attitude de la Seigneurie devait être pour Alexandre VI une cause de profonde irritation. Le Pape se plaignait-il de l'insoumission de Savonarole, de la tolérance accordée à un prédicateur qui l'outrageait publiquement, la Seigneurie lui répondait que ce prédicateur faisait beaucoup de bien, que c'était un véritable réformateur et qu'on ne pouvait pas obéir aux ordres du Pape. Les nouvelles de Rome devenaient-elles un peu trop menaçantes, on opérait une reculade et on se décidait finalement à interdire la prédication à Savonarole[1], mais on laissait à deux de ses confrères de même trempe que lui, frère Domenico et frère Mariano Ughi, toute liberté de déverser l'outrage contre Rome. Le 28 mars, le Pape s'en plaignit dans un entretien avec l'ambassadeur de Florence et réclama une réponse à son bref. « Je ne prétends pas, dit-il, qu'on interdise la prédication aux moines en général, mais il faut qu'on mette un terme à ces sermons où on ne cherche qu'à avilir l'autorité du Siège apostolique et à répandre l'outrage contre ma personne. » Puis, parlant spécialement de Savonarole, il prononça ces paroles curieuses, qui prouvent bien clairement que sa première préoccupation était alors la répression des infractions à la loi de l'Église : « S'il consent à faire preuve d'obéissance pendant un certain temps et à demander l'absolution, je la lui accorderai volontiers, et même je lui donnerai en outre l'autorisation de prêcher, mais il faudra qu'il s'abstienne d'invectiver le Saint-Siège, le Pape et le collège des cardinaux; car je ne blâme pas sa doctrine; ce que je blâme uniquement, c'est qu'il prêche sans avoir reçu l'absolution et

st. ital., 3e série, t. XIII, p. 186, et l'Étude de PELLEGRINI dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 722 et suiv.; cf. p. 724 et suiv.

[1] Dans son dernier sermon, prononcé le 18 mars, il avait dit qu'il ne restait plus qu'un dernier recours : « Appelons du Pape au Pape céleste qui est le Christ. » Il n'avait, disait-il encore, jamais résisté à l'autorité vraie de l'Église : « Mais si cette autorité de l'Église est corrompue, ce n'est plus une puissance religieuse, c'est une puissance infernale de Satan. Je vous le dis, quand on soutient les concubines, les jeunes garçons et les voleurs, quand on poursuit les justes, et quand on cherche à mettre des entraves à la vie chrétienne, c'est une puissance diabolique à laquelle on a le devoir de résister. » Voy. MEIER, p. 150.

qu'il outrage ma personne et méprise mes censures; le laisser faire équivaudrait à l'anéantissement de l'autorité apostolique[1]. »

Si, en ce moment, l'orgueilleux dominicain avait été capable de prendre sur lui de s'humilier et d'implorer l'absolution du Pape, peut-être la tempête qui devait l'engloutir eût-elle pu être conjurée à la dernière heure. Mais le malheureux ne songeait à rien moins qu'à faire acte de soumission; tout au contraire, imbu de la fausse théorie de la supériorité du concile sur le Pape[2], il s'efforçait de pousser les choses aux extrêmes. Le 13 mars, il adressait par écrit au Pape un véritable défi, où il l'accusait ouvertement « d'avoir fait alliance avec ses ennemis et d'avoir déchaîné contre lui, pauvre innocent, la fureur des loups dévorants[3] ». Après cette déclaration de guerre il s'engagea dans la voie de tous les rebelles et réclama la convocation d'un concile qui prononcerait la déposition du Pape « comme simoniaque, hérétique et infidèle ». Ses amis cherchèrent à intéresser les ambassadeurs de Florence en France et en Espagne à la réalisation de ce projet : il écrivit lui-même les brouillons des lettres destinées aux souverains de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie et d'Allemagne, dans lesquelles on les adjurait d'y prêter leur appui. « L'heure de la vengeance est arrivée, disait-il. C'est la volonté de Dieu que je dévoile de nouveaux mystères et que je révèle au monde le péril où la barque de Pierre est tombée par suite de votre négligence. L'Église est envahie de la tête aux pieds par l'ignominie et l'iniquité. Et vous, non seulement vous ne lui tendez pas une main secourable, mais vous courbez la tête devant la source de tous ces maux. C'est pourquoi le Seigneur est irrité et a, depuis longtemps, laissé l'Église sans pasteur. Je vous affirme, *in verbo Domini*, que cet Alexandre n'est point Pape et ne peut pas passer pour tel. Car, abstraction faite de l'infamie qu'il a commise en achetant

[1] Dépêche de Bonsi, du 23 mars 1498, publiée par Gherardi, p. 209; voy. p. 210.
[2] Voy. t. V, Introduction, p. 210.
[3] Meier, p. 148 et suiv., 381 et suiv.

le Siège pontifical par un acte de simonie et de ce que, tous les jours encore, il distribue les bénéfices ecclésiastiques aux plus offrants; abstraction faite de ses autres vices, que le monde entier connaît, j'affirme qu'il n'est pas chrétien, et qu'il ne croit pas même à l'existence de Dieu, ce qui dépasse toutes les bornes de l'incrédulité. » Après ce début, Savonarole requérait les princes de convoquer un concile dans un lieu convenablement choisi et où sa liberté fût garantie : d'autre part, non seulement il s'engageait à fournir les preuves de tout ce qu'il avançait, mais encore il promettait que Dieu confirmerait par des signes miraculeux la vérité de ses allégations [1].

Ce projet de concile n'était pas un projet tout à fait en l'air : les mécontentements accumulés un peu partout contre Alexandre VI lui donnaient un fondement réel. La façon dont le Pape avait abandonné ses projets de réforme après la mort du duc de Gandia, son népotisme, de moins en moins dissimulé, devaient provoquer et avaient effectivement provoqué une vive irritation en Italie et à l'étranger. Le monde chrétien entier était en fermentation. Néanmoins, de tous les périls qui pouvaient menacer la sécurité d'Alexandre VI, le plus sérieux paraissait être l'alliance de Savonarole et de Charles VIII. Dès le 7 janvier 1497 ce dernier avait demandé à la Sorbonne un avis motivé sur la question du concile [2]. Des lettres saisies ou des paroles imprudentes avaient mis le Pape au courant de ces intrigues, et cette révélation lui donnait à réfléchir. Il se rappelait certaines menaces obscures du moine florentin, telles que : « Un jour je tournerai la clef » ; ou encore : « Je crierai : Lazare, sors du tombeau! » et il se disait que ces formules pouvaient bien n'être pas de simples paroles en l'air. Il se rappelait sans doute les tentatives d'André Zamometics, et il redoutait que le moine rebelle ne vînt à s'entendre avec les

[1] MEIER, p. 349 et suiv., a publié les minutes de ces lettres. MARCHESE, dans l'*Arch. st. ital.*, t. VIII, p. 86 et suiv. (cf. *Scritti*, t. I, p. 254 et suiv.), et même RANKE, *Studien*, p. 307 et suiv., ont plaidé en faveur de l'authenticité de ces documents; le dernier juge équitablement les dépositions faites par Savonarole au cours de son interrogatoire.

[2] DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, *Coll. judic.*, t. I, part. II, p. 335-336; HERGENROETHER, t. VIII, p. 333.

princes et les cardinaux qu'il se savait hostiles, pour provoquer sa déposition par un concile. « Dès lors c'en fut fini de la mansuétude dont il ne s'était pas departi jusqu'à ce moment. Et pourtant le signal de la catastrophe qui emporta Savonarole vint d'un autre côté [1]. »

Tandis que Savonarole cherchait à révolutionner l'Europe contre le Pape, à Florence le sol se dérobait sous ses pieds. Les temps où il régentait l'existence des Florentins en roi absolu étaient déjà loin. La crise décisive s'était produite en 1497, au moment de l'échec de la dernière tentative de Pierre de Médicis, échec à la suite duquel cinq des partisans du prince avaient subi la peine capitale pour crime de haute trahison. Depuis lors, les parents des victimes poursuivaient

[1] Étude de SCHWAB dans le *Bonner Literaturblatt*, t. IV, p. 906; voy. étude de PELLEGRINI, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 726. Même dans la dernière édition de son ouvrage, Villari maintient son opinion sur la conduite d'Alexandre VI dans son conflit avec Savonarole; cette opinion, d'une partialité passionnée, contredit les meilleures sources et particulièrement les relations des ambassadeurs de Florence. ARMSTRONG la juge en termes sévères dans un art. de l'*Engl. Hist. Review*, t. IV, p. 455. Cet écrivain protestant dit, entre autres choses : « Un Pape même a quelque droit à se défendre, et si Alexandre avait fermé les yeux sur la résistance obstinée du moine, l'existence de la papauté fût devenue impossible avec le temps. Jusqu'à l'acte final du drame, il parait avoir agi avec une singulière modération, et les alternatives que l'auteur attribue à la duplicité et à la malveillance n'étaient, évidemment, que le résultat d'une réelle difficulté de recourir à des mesures de rigueur contre un homme dont la vie et l'enseignement moral lui inspirèrent un grand respect. Si le Pape avait le droit de séparer la congrégation de Toscane de la congrégation de Lombardie contre la volonté de cette dernière, il avait certainement aussi le droit de la réunir à la congrégation romaine contre sa volonté. Le professeur Villari ne se lasse pas d'affirmer à ses lecteurs que l'opposition de Savonarole était dirigée, non contre la papauté, mais contre la personne du Pape, et qu'aucun soupçon d'hérésie n'entache sa mémoire. Mais il est difficile de déterminer une ligne de séparation bien nette entre doctrine et discipline, et il semble que le chef de l'Église aurait même plus rigoureusement le droit d'imposer ses vues à l'égard de la discipline qu'à l'égard de la doctrine. » Dans un autre endroit, Armstrong dit (p. 459) que la biographie écrite par Villari est un panégyrique et une apologie. Avant lui déjà, GASPARY, t. II, p. 664, avait protesté contre la thèse de Villari. Dans un article de l'*Hist. Zeitschr.*, t. LXIV, p. 178 et suiv., HARTWIG s'efforce de défendre Villari contre ses adversaires, mais il est contraint d'avouer lui-même que Villari a entrepris la glorification de son héros (p. 179) et qu'il a donné dans l'écueil où devait fatalement l'entraîner sa prévention en faveur du personnage (p. 187). Hartwig trouve

Savonarole d'une haine inassouvie[1] : l'influence des Arrabiati grandissait de jour en jour, et les partisans de Savonarole avaient à lutter énergiquement pour conserver le dessus. Le décret d'excommunication fit une grande impression dans la ville, où nombre de gens se crurent tenus d'obéir[2] : la situation des Frateschi s'en empira naturellement. On discutait chaque jour plus passionnément, tant sur la valeur ou la nullité de l'excommunication que sur la culpabilité ou l'innocence de Savonarole. Parmi ses adversaires, les franciscains de Sainte-Croix étaient ceux qui stigmatisaient avec le plus d'énergie son attitude, évidemment révolutionnaire[3]. Quand le gouvernement l'eut condamné au silence, leurs attaques redoublèrent. Les dominicains, de leur côté, ne se faisaient pas faute de défendre leur maître; leur plus fort argument était toujours le caractère divin de sa mission. Dans ses sermons, Savonarole avait maintes fois affirmé que, si les preuves naturelles de la vérité de ses paroles ne suffisaient pas, il en produirait de surnaturelles[4]. Comme il disait cela d'un ton d'assurance parfaite, comme, d'autre part, quelques-unes de ses prédictions s'étaient réalisées, la masse du peuple avait cru en lui. Mais, avec le temps, la confiance s'était affaiblie; il avait rencontré des sceptiques qui exprimaient hautement leurs doutes, et il avait dû se défendre contre leurs objections. Lorsque le gouvernement avait pris sous sa protection le moine excommunié, les relations avec Rome étaient devenues extrêmement tendues, et l'une des conséquences de cette situation avait été le refus opposé par le Pape à la demande qu'on lui avait faite d'autoriser la perception d'une dîme sur les biens

moyen de parler à ce propos du dogme de l'infaillibilité proclamé en 1870 (p. 179) : cela prouve uniquement qu'il ne comprend rien à ce dogme. Je viens de parcourir l'ouvrage tout récent de GOTHEIN, *Ignatius von Loyola*, et j'y vois à la p. 782 que cet écrivain juge, lui aussi, que la thèse de Villari « porte à faux ».

[1] Voy. HASE, *Savonarola*, p. 53.

[2] LANDUCCI raconte (p. 162) que nombre de gens disaient de l'excommunication : Juste ou injuste, elle est à redouter. Voy. GUICCIARDINI, *op. ined.*, t. III, p. 167, et ARMSTRONG, *loc. cit.*, p. 456.

[3] CREIGHTON, t. III, p. 238.

[4] Voy. plus haut, p. 25, 33, et *Arch. Veneto*, t. VIII, p. 77.

d'Église : cela avait donné matière à réflexions, et le doute avait gagné du terrain. On peut juger des progrès faits en ce sens par la lecture des procès-verbaux des délibérations de la Seigneurie au sujet de la conduite à tenir à l'égard de Rome, dans ses séances du mois de mars 1498. Francesco Valori, l'ami et l'homme de confiance de Savonarole, soutenu par quelques autres membres, prononce, au début, un chaud plaidoyer en faveur du moine ; ses adversaires répondent avec une vigueur égale.

Après avoir exposé les inconvénients matériels qu'entraîne pour Florence l'obstination de la Seigneurie à persévérer dans la voie suivie jusque-là, ils passent à des considérations d'un ordre plus relevé. Giovanni Canacci déclare que, la juridiction du Pape étant universelle, on doit rendre au Pape ce qui appartient au Pape. Giuliano Gondi rappelle le serment d'obédience prêté entre les mains du Pape, et ajoute : Si maintenant on refuse l'obéissance, on se rendra coupable de parjure : Savonarole, dit-il, prêche qu'Alexandre VI n'est point Pape et vomit contre lui des outrages inouïs; si on l'écoute il fondera dans Florence une secte de plus; on ne peut pourtant pas s'aliéner toutes les puissances de l'Italie et le Pape pour un pareil homme : la fin de ce conflit sera que les Florentins se verront déclarés en état de rebellion contre l'Église et traités en conséquence. Giovanni Brunetti dit qu'il ne conteste pas l'honnêteté ni la science de Savonarole, mais que cela n'empêche qu'il puisse se tromper. Guid'Antonio Vespucci déclare que, tout bien considéré, il lui paraît que le mieux est d'obéir au Pape; et il ajoute : « Vous avez chargé votre ambassadeur à Rome de demander au Pape l'autorisation de percevoir une dîme sans laquelle notre ville ne peut plus subsister, et de le prévenir en faveur des réclamations que nous faisons pour rentrer en possession de ce que nous avons perdu; il est insensé de demander une faveur au Pape et de faire en même temps tout ce qu'on peut pour l'offenser; nous n'avons pas à discuter la question de l'innocence ou de la culpabilité de Savonarole : le Saint-Siège le considère comme coupable : voilà le fait; si l'on refuse de donner satisfaction au Pape sur

ce fait, non seulement il faut renoncer à obtenir de lui aucune faveur, mais encore on a lieu de redouter l'interdit avec toutes ses conséquences funestes. On a signalé les inconvénients qu'il y aurait à interdire la prédication à Savonarole; mais comme la défense est venue en premier lieu de son supérieur, il n'y a point de mal à lui intimer l'ordre de s'y conformer jusqu'à nouvel ordre. On a dit que toute cette affaire était, en somme, insignifiante pour Rome; c'est une erreur. Les armes du Siège apostolique sont les censures : si on les lui enlève, que restera-t-il de la dignité et du prestige du Saint-Siège? On sait très bien cela à Rome. On a dit qu'il fallait avoir en vue l'honneur de Dieu. Je suis aussi de cet avis : mais le Pape est le représentant du Christ sur la terre et il tient sa puissance de Dieu; par conséquent il y a plus de mérite à obéir à ses décrets, justes ou injustes, qu'à défendre un moine. Certes, s'il était absolument certain que Savonarole soit un envoyé de Dieu, on pourrait se permettre de le défendre contre le Pape; mais c'est précisément ce dont il est encore permis de douter; le mieux est donc d'obéir au Pape[1]. »

Quant à Savonarole, il persistait imperturbablement à soutenir le caractère surnaturel de sa mission, et même il ne craignait pas de provoquer un miracle, l'argument extrême qui, seul, en effet, eût tranché la question d'une façon décisive. Le dernier jour du carnaval de 1498, tenant en main le Saint Sacrement, il osa, en présence du peuple, faire cette prière : « Mon Dieu, si mes paroles ne viennent pas de vous, réduisez-moi à l'instant en poussière[2]! » Le dimanche de la Quinquagésime, il s'écria au cours de son sermon : « Je vous adjure de prier Dieu avec toute la ferveur dont vous êtes capables,

[1] On trouvera parmi les documents publiés par Lupi, dans l'*Arch. st. Ital.*, 3e série, t. III, 1re partie, p. 33-53, la relation où sont consignées ces délibérations. Voy. Ranke, *Studien*, p. 300 et suiv.; Frantz, *Sixtus IV*, p. 71 et suiv.: Hase, p. 61.

[2] « Jugement de Dieu de peu de prix, en vérité », dit Boehringer, p. 974, « et les Arrabiati pouvaient dire avec raison qu'au lieu de promettre un miracle pour le cas où Dieu serait contre lui, Savonarole eût mieux fait d'en promettre un pour le cas où Dieu serait avec lui, car une preuve négative ne prouve rien. Mais l'idée d'un jugement de Dieu avait été lancée dans le public »

et de lui demander que, si mon enseignement ne vient pas de lui, il envoie un feu qui m'emporte et me dévore en enfer. » Dans d'autres sermons il avait, à mainte reprise, cité à son auditoire des cas où la vérité n'avait été révélée que par un jugement de Dieu, et il s'était offert à fournir la preuve de la vérité de sa mission en passant par le feu [1]. Ces provocations portèrent leur fruit : cela devait arriver; le 25 mars 1498, un franciscain, François de Pouille, prêchant à Sainte-Croix, s'offrit à subir l'épreuve du feu contradictoirement avec l'excommunié. « Je crois, en vérité », dit-il, « que je serai brûlé; mais je suis prêt à me sacrifier pour la délivrance du peuple. Si Savonarole n'est pas brûlé avec moi, vous pourrez croire en lui comme en un prophète [2]. »

Ainsi mis au pied du mur, Savonarole ne se montra plus aussi disposé à subir l'épreuve du feu pour prouver le caractère divin de sa mission. Mais ses partisans ne partageaient pas sa répugnance. Non seulement l'ardent frère Domenico de Pescia, mais encore d'autres dominicains en grand nombre et même des laïques, particulièrement des femmes exaltées, et elles étaient nombreuses, se déclaraient prêts à subir joyeusement la dangereuse épreuve. Le 29 mars, un Florentin écrivait à un ami : « On n'a pas d'idée du nombre de gens de cette ville qui sont disposés à subir l'épreuve du feu; à les voir si empressés, on croirait qu'ils se préparent à aller à une noce [3]. »

Les adversaires de Savonarole comprirent l'importance de la question si imprudemment soulevée par l'objet de leur haine : de sa solution dépendait peut-être, sinon nécessairement, sa ruine définitive. « S'il va dans le feu, disaient-ils, il sera brûlé; s'il n'y va pas, il perdra la confiance de ses partisans, et nous trouverons là une bonne occasion pour provoquer un tumulte à la faveur duquel nous pourrons nous emparer de sa personne. » Ils résolurent donc de mettre tout

[1] PERRENS, p. 361; voy. BOEHRINGER, p. 988.

[2] Voy. LANDUCCI, p. 166-167, et GHERARDI, p. 216.

[3] GHERARDI, p. 216. RANKE, *Studien*, p. 310, dit que l'on eut recours « à ce duel étonnant, parce qu'il n'existait plus d'autorité religieuse reconnue par les deux partis ».

en œuvre pour provoquer l'épreuve du feu. L'autorisation du gouvernement était indispensable, mais, dans la Seigneurie, un certain nombre de membres étaient opposés à cette tentative criminelle; on savait d'ailleurs que Savonarole n'entendait pas s'exposer personnellement à cette épreuve : de là une certaine hésitation. Mais la majorité déclara qu'il importait avant tout de mettre fin aux dissensions intestines de Florence et que, pour atteindre ce but, aucun moyen n'était à négliger, pas même l'épreuve du feu. C'étaient, disait-on, les partisans de Savonarole qui avaient eux-mêmes réclamé avec le plus d'ardeur cette périlleuse tentative. Combien de fois n'avait-on pas entendu leur maître dire qu'un jour viendrait où ses paroles seraient confirmées par un miracle? Le moment semblait venu. C'étaient, précisément, les Piagnoni qui réclamaient l'épreuve du feu à cor et à cri; ils espéraient qu'à l'instant décisif leur maître ne pourrait pas se dérober et qu'il irait en personne dans le feu pour accomplir le miracle[1].

On peut résumer en quelques lignes les points les plus contestés par les adversaires de Savonarole et dont Domenico de Pescia prétendait démontrer la vérité par l'épreuve du feu : « L'Église de Dieu a besoin d'une rénovation : après de dures épreuves elle sera renouvelée. Florence, elle aussi, passera par des souffrances après lesquelles elle sera renouvelée et redeviendra florissante. Les infidèles seront convertis au Christ. Toutes ces choses arriveront de notre vivant. L'excommunication récemment décrétée contre notre vénéré père Jérôme Savonarole est nulle. Il n'y a point péché à ne pas s'y soumettre. »

L'attitude du gouvernement au sujet de la question de l'épreuve du feu aurait dû donner à réfléchir aux partisans de Savonarole et à lui-même, mais ils avaient tous perdu le sens, et depuis longtemps : ils avaient une confiance aveugle dans les élucubrations d'une sorte de somnambule nommé frère Sylvestre Maruffi. Le 30 mars, la Seigneurie avait publié le décret suivant : « Le parti qui succombera dans

[1] Villari, t. II, 2e édit., p. 146. Voy. Ranke, *Studien*, p. 311 et suiv.

l'épreuve du feu devra quitter la ville; la même peine sera appliquée à quiconque refusera de subir l'épreuve; si les deux champions sont brûlés, les dominicains devront s'avouer vaincus. » Le 6 avril fut publié un autre décret dans lequel il n'était plus question de pénalité pour les franciscains; il y était dit seulement : « Si le dominicain frère Domenico est brûlé, Savonarole devra sortir de la ville dans les trois heures qui suivront l'épreuve[1]. »

Quand on apprit à Rome ce qui se passait à Florence, Alexandre VI exprima hautement sa désapprobation. L'ambassadeur de Florence s'efforça inutilement de le faire changer d'avis; il persista, d'accord avec les cardinaux et toute sa cour, à condamner l'épreuve du feu comme une tentative criminelle. L'ambassadeur insista : le seul moyen d'empêcher qu'elle n'ait lieu, disait-il, est d'absoudre Savonarole. C'était demander l'impossible[2].

En attendant, on était arrivé au 7 avril; c'était le jour fixé pour l'épreuve du feu, que devaient subir contradictoirement, sur la place de la Seigneurie, le franciscain Giuliano Rondinelli et le dominicain Domenico de Pescia. Savonarole ne montrait plus autant de répugnance pour cette épreuve qu'il en avait manifesté d'abord : frère Sylvestre, le somnambule, l'avait retourné, en lui racontant que des anges lui étaient apparus et lui avaient fait des révélations. Le matin, il dit la messe et prononça une courte allocution en présence du peuple assemblé : « Je ne puis pas, dit-il, vous garantir que l'épreuve du feu ait lieu, car la chose ne dépend pas de nous; ce que je puis vous assurer, c'est que si elle a lieu, nous en sortirons victorieux. » Son allocution terminée, il se mit en marche vers la place de la Seigneurie, accompagné de tous

[1] VILLARI, t. II, 2e édit. p. XCI-XCIII.

[2] VILLARI, t. II, 2e édit., p. 145, persiste à soutenir qu'Alexandre VI fut favorable au jugement de Dieu : en présence des documents publiés par GHERARDI, p. 217 et suiv., cette thèse devient absolument insoutenable. CREIGHTON, t. III, p. 240, PELLEGRINI, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 727, et ARMSTRONG, dans l'*Engl. Hist. Review*, t. IV, p. 458, se prononcent formellement contre l'hypothèse de Villari. Voy. encore CHRISTOPHE, t. II, p. 503, note 1, et CIPOLLA, p. 755, not. 2.

ses religieux, au chant du psaume « Dieu se lève, ses ennemis sont réduits en poussière ». Lorsqu'il arriva sur la place, les franciscains étaient déjà là : ils y étaient venus en silence; une foule immense attendait anxieusement un spectacle qu'elle n'avait jamais vu. La Seigneurie avait pris des mesures rigoureuses pour le maintien de l'ordre. Deux bûchers de quarante aunes de long, arrosés d'huile et de résine, s'élevaient parallèlement : entre les deux on avait ménagé un intervalle suffisant pour le passage d'un homme. L'heure de midi avait déjà sonné quand les dominicains débouchèrent processionnellement sur la place : Savonarole portait le Saint Sacrement. Le contraste était frappant : tandis que les dominicains priaient à haute voix, les franciscains se tenaient calmes et silencieux à la place qui leur avait été assignée. Alors commencèrent des discussions sur le point de savoir quels objets chacun des deux champions serait autorisé à prendre avec lui. Frère Domenico voulait absolument tenir à la main un crucifix; les franciscains s'y opposaient. Pendant qu'on discutait, une forte ondée tomba subitement et faillit contraindre la foule à se disperser; mais la curiosité l'emporta, les spectateurs tinrent bon, et, d'ailleurs, la pluie cessa aussi subitement qu'elle était venue. Cependant, frère Dominique s'obstinait pour qu'on lui laissât son crucifix; finalement, il céda, mais à condition qu'on lui permît d'emporter le Saint Sacrement au lieu du crucifix. Cette prétention souleva une protestation générale, non seulement dans les rangs des franciscains mais aussi dans ceux du peuple. C'était, disait-on, une profanation, et l'on avait raison. Savonarole et Domenico de Pescia étaient d'avis contraire; le dernier avoua plus tard le motif de sa résistance : s'il voulait, dit-il, passer par le feu en tenant à la main le Saint Sacrement, c'est que les anges avaient ordonné à frère Sylvestre, le somnambule, qu'il en fût ainsi. L'influence du frère Sylvestre sur Savonarole explique seule l'entêtement de celui-ci : comme prêtre, il devait savoir que le droit canon interdit rigoureusement l'usage du Saint Sacrement pour des expériences personnelles. Il est de règle absolue que la place du corps de Notre-Seigneur est

dans l'Église, où il peut être exposé à l'adoration du peuple ou distribué aux fidèles dans la sainte communion. Savonarole paraissait l'avoir complètement oublié. Il prétendait que l'espèce seule serait brûlée, mais que le Sacrement resterait intact. Il soutenait son opinion à grand renfort de citations des Pères de l'Église, tandis que les franciscains défendaient la leur avec un acharnement égal [1]. En attendant, le crépuscule était venu et l'attitude des adversaires de Savonarole devenait de plus en plus menaçante. Finalement, il ne resta plus à la Seigneurie, pour mettre fin au débat, d'autres ressource que d'ordonner à la foule de se disperser. Alors le peuple, qui avait compté sur un jugement de Dieu, trompé dans son attente, éclata en fureur. Il s'en prit naturellement aux dominicains : « Leur prétention de n'aller à travers le feu que le Saint Sacrement à la main était considérée par la foule comme une profanation de ce qu'il y a de plus sacré. » L'impression produite sur un peuple à l'imagination ardente par l'obstination des dominicains était d'autant plus désastreuse pour ceux-ci, que le champion des franciscains s'était déclaré prêt à passer par le feu sans condition, et n'avait pas même un seul instant paru compter sur un miracle pour son salut. De toutes parts on blâmait l'attitude aussi peu digne que révoltante de Savonarole et de ses partisans qui, seuls, avaient eu l'audace de promettre un miracle : « L'opinion publique admit de plus en plus que toute cette affaire était une mystification [2]. » S'il était si sûr de son affaire

[1] « Si Savonarole croyait à la possibilité de la certitude d'un miracle en sa faveur », écrit BOEHRINGER, p. 999, « pourquoi prétendait-il que son champion portât avec lui la sainte hostie dans les flammes ? Mais même, à supposer que l'hostie eût joué en quelque sorte le rôle d'un talisman entre les mains de Domenico, que fût-il arrivé si Rondinelli eût fait de même? L'effet n'eût-il pas été neutralisé? »

[2] RANKE, *Studien*, p. 313-314 (voy. p. 352 et suiv.) : cet écrivain cite à l'appui Cerretani et la relation de Somenzi, ambassadeur de Milan, publiée dans l'*Arch. st. Ital.*, t. XVIII, 2e part., p. 31 et suiv Il prend avec raison pour guide le très impartial Cerretani et rejette la légende dominicaine acceptée par Violi et par Burlamacchi et reproduite dans ses parties essentielles par Villari. Depuis la publication de son livre, nous possédons une source nouvelle, négligée, il est vrai, par Villari : c'est SIGISMONDO DE' CONTI (t. II, p. 194) : le témoignage de ce chroniqueur a d'autant plus de valeur qu'il rend justice

disait-on, pourquoi s'est-il refusé à subir lui-même l'épreuve du feu? Pourquoi s'est-il entêté à exiger que son confrère tînt le Saint Sacrement en main pour passer par le feu? Ses partisans eux-mêmes disaient qu'il eût dû passer en personne par le feu et seul, et fournir ainsi, enfin, une preuve incontestable du caractère divin de sa mission. Ainsi, en un seul jour, Savonarole se trouvait complètement dépouillé du prestige dont il avait joui jusque-là aux yeux du peuple [1]. C'en était fait de lui. Du moment que les masses populaires, après avoir cru sur sa parole à la possibilité de signes matériels tels que l'épreuve du feu, se trouvaient déçues dans leur attente, leur vengeance devait être impitoyable, comme l'est toujours la vengeance du peuple, lorsqu'il sent que l'on abuse de sa bonne foi et de sa crédulité [2]. »

Savonarole aggrava encore ses torts en montant, dès le lendemain, dimanche des Rameaux, dans la chaire de Saint-Marc, au mépris des ordres formels de la Seigneurie. Le jour même elle prit contre lui un décret de bannissement [3], auquel il ne fut pourtant pas donné suite. Les Compagnacci avaient résolu de profiter de l'exaspération populaire pour en finir une bonne fois avec les Frateschi. Le jour des Rameaux, une émeute mit aux prises les deux partis. Un dominicain qui prêchait à la cathédrale ne put pas achever son sermon : Francesco Valori, le principal soutien de Savonarole, fut massacré, et la foule en délire finit par envahir le monastère de Saint-Marc. Tout d'abord, Savonarole avait songé sérieusement à opposer la force à la force; mais, sommé par des agents de la ville d'aller se présenter devant la Seigneurie, il se résigna à les suivre. On l'emmena en compagnie de Dome-

aux grandes qualités de Savonarole. Dans un art. du *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XII, p. 262 et suiv., PELLEGRINI critique vivement la description de l'épreuve par le feu de Villari, comme suspecte de tendances préconçues.

[1] LANDUCCI, p. 169 : « Il popolo si conturbò tutto quasi perdendo la fede del Profeta. » Voy. CREIGHTON, t. II, p. 242; COSCI, p. 456; PERRENS, p. 378 et suiv.

[2] FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 80.

[3] Ce décret a été publié par VILLARI, t. II, 2e édit., p. XCIV. Voy. l'étude de PORTIOLI dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. I, p. 351 et suiv.

nico de Pescia : pour gagner le palais, à la lueur des torches, ils durent traverser la foule, ivre de fureur, qui accabla d'injures celui que, quelques jours avant, elle vénérait comme un prophète[1].

La Seigneurie s'empressa d'expédier des dépêches au Pape et aux diverses puissances d'Italie pour les mettre au courant des événements. En outre, elle chargea son ambassadeur à Rome de demander au Pape une absolution générale de toutes les sentences que l'on avait provoquées en tolérant trop longtemps la prédication de Savonarole, ou en traduisant des ecclésiastiques devant les tribunaux civils. On demandait, en outre, l'autorisation de procéder au jugement des moines mis en état d'arrestation, et on profitait de l'occasion pour toucher à nouveau la question des contributions à lever sur les biens d'Église. Alexandre VI se montra très satisfait de ce que l'on eût mis fin au scandale causé par le moine excommunié, et accorda gracieusement l'absolution demandée. Quant à Savonarole, il demanda qu'on le lui livrât à Rome. Par la suite il renouvela plusieurs fois cette demande d'une façon pressante, sans obtenir satisfaction du gouvernement de Florence. On lui opposait la dignité de la République, qui, disait-on, ne permettait pas l'extradition du prisonnier, et la nécessité d'exécuter la sentence sur le lieu même du crime. On finit par se mettre d'accord en stipulant l'admission de deux délégués du Pape parmi les juges. Lorsque Gioacchino Turriano, général des dominicains, et Francesco Remolino, évêque d'Ilerda, désignés pour remplir cet office, arrivèrent à Florence, le 19 mai, le procès était depuis longtemps commencé. A la façon dont il était mené l'on pouvait reconnaître que les adversaires de Savonarole commandaient en maîtres. Pour démontrer sa culpabilité, on n'épargnait ni les tortures ni les falsifications.

[1] Voy. les relations de Cerretani et de Parenti, citées par Ranke, p. 314 et suiv. « La fureur du peuple était si grande, écrit le chroniqueur Vaglienti, que, sans le Saint Sacrement, on eût mis Savonarole en pièces. » Voy. *Riv. d. biblioteche dir. di G. Biagi*, t. IV, p. 60. Voy. encore Jacopo Pitti, *Ist. Fior.*, dans l'*Arch. st. Ital.*, t. I, p. 52; la Lettre d'un agent de Mantoue, publiée dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. I, p. 347 et suiv.; et Cosci, p. 457 et suiv.

Arrachés par la torture, défigurés en outre par l'interpolation ou la suppression de mots ou de phrases, les aveux de Savonarole ne prouvent rien. Par conséquent, jamais on ne saura dans quelle mesure il a mérité la sentence capitale prononcée contre lui. Cependant, il ne faut pas oublier que Florence se trouvait dans une situation telle que son gouvernement était convaincu de la nécessité de mettre à tout prix un terme à l'agitation provoquée par Savonarole. Assurément Alexandre VI réclamait énergiquement le châtiment du révolté qui s'était proposé de le détrôner avec l'aide du pouvoir séculier; mais c'est dans le gouvernement lui-même qu'il faut chercher la raison qui rendait nécessaire l'application de la peine la plus rigoureuse. La République, on l'a dit avec raison, se trouvait alors, à l'intérieur et à l'extérieur, dans une situation si pleine de périls, que les Florentins se crurent obligés de mettre en pratique la vieille sentence des Romains : *Suprema lex salus populi,* et autorisés, par conséquent, à recourir, pour leur défense, aux mesures les plus extrêmes[1].

Ce que l'on connaissait par le bruit public des « aveux » de Savonarole était de telle nature que ses partisans les plus convaincus de ses dons prophétiques et de sa mission divine ne savaient plus qu'en penser. Le parti commençait à se désagréger rapidement. « Le 29 avril, écrit dans son journal le fidèle Luca Landucci, j'assistais à la lecture des pièces du procès de Savonarole, que nous considérions comme un prophète. Il avouait qu'il n'était point prophète, que ses prédictions ne venaient pas de Dieu. En entendant ces choses je fus frappé d'étonnement et de stupéfaction. Une douleur profonde pénétra mon âme au moment où je dus constater l'écroulement de cet édifice entièrement construit sur le mensonge. Je m'étais fait l'illusion que Florence deviendrait une nouvelle Jérusalem, d'où sortiraient les lois destinées à assurer une bonne vie et la rénovation de l'Église, la conversion des infidèles et la consolation des bons. Je voyais que c'était

[1] Cosci, p. 460; cf. p. 462.

tout l'opposé. Ma consolation est dans cette parole : *In voluntate tua, Domine, omnia sunt posita*[1]. » Dans le monastère de Saint-Marc même, la majorité des religieux renia le maître. Le 21 avril, ils adressèrent à Alexandre VI une lettre d'excuses : « Nous ne sommes pas seuls tombés dans l'erreur, disaient-ils ; d'autres, doués d'une bien plus haute intelligence, ont été trompés comme nous par l'astuce du frère Jérôme. La subtilité de sa doctrine, l'honnêté de sa conduite, la sainteté de ses mœurs, l'ardeur de sa piété hypocrite, le prestige qu'il avait acquis dans Florence en réprimant les mauvaises mœurs, l'usure et les vices de toutes sortes, le nombre des événements dont la réalisation, dépassant la puissance et l'imagination de l'homme, a confirmé ses prédictions, l'avaient entouré, à nos yeux, d'une telle auréole, que jamais nous n'eussions pu douter de lui, s'il ne s'était rétracté et n'avait déclaré lui-même que ses paroles n'avaient pas été inspirées de Dieu. Notre foi en lui était si grande, que nous étions tous disposés à courir d'un cœur joyeux au-devant de la mort par le feu, pour établir la preuve de la vérité de sa doctrine[2]. »

L'issue du procès était facile à prévoir : le 22 mai, Savonarole, frère Domenico et frère Sylvestre furent condamnés à mort, « en considération de l'énormité des crimes dont ils avaient été convaincus ». L'exécution de la sentence eut lieu le lendemain.

Les condamnés marchèrent au supplice avec courage et résignation. Ils subirent d'abord la dégradation religieuse comme « hérétiques[3], schismatiques et contempteurs du

[1] LANDUCCI, p. 173.

[2] VILLARI, t. II (édit. allem.), p. 279 ; voy. PERRENS, p. 597 et suiv.

[3] Je crois utile d'ajouter ce qui suit, pour les lecteurs peu au courant de la terminologie ecclésiastique. Les commissaires pontificaux, et avec eux Alexandre VI, accusaient Savonarole de répandre « falsa et pestifera dogmata ». (Voy. le Bref du 12 mai 1498 publié par GHERARDI, p. 267.) Dans la langue usuelle de l'époque et d'après la jurisprudence observée encore par l'inquisition ecclésiastique dans les siècles suivants, ces expressions ne désignent pas des hérésies proprement dites. Comme le dit très justement GRISAR dans la *Zeitschr. für Kathol. Theologie*, t. IV, p. 398, on qualifiait ainsi ce qui, dans certains cas, pouvait ne constituer que des tendances schis-

Saint-Siège; après quoi ils furent livrés au bras séculier et pendus. Au moment où Savonarole montait à l'échafaud, un spectateur l'interpella, dit-on, en criant : « Prophète, voici le moment, fais le miracle! » Les corps des suppliciés furent brûlés; un coup de vent ayant écarté les flammes, beaucoup de gens s'écrièrent : « Miracle! Miracle! » Mais ce ne fut que l'affaire d'un instant, et le feu acheva son œuvre. Afin d'empêcher les partisans de Savonarole de se faire des reliques de ses cendres, on les jeta dans l'Arno [1].

Ainsi finit cet homme, doué d'une haute intelligence et irréprochable au point de vue des mœurs; il avait eu le tort de se laisser emporter par son imagination exaltée, et il avait commis de grandes fautes, surtout en se mêlant de politique et en désobéissant au Saint-Siège. Pendant les premières années de sa vie publique, tout au moins, ses intentions étaient pures et désintéressées; par la suite, il se laissa entraîner au delà des limites permises à un religieux et à un prêtre, par sa nature passionnée et par les illusions nées de son imagination surchauffée. Devenu chef d'un parti politique, il poussa dans ce rôle le fanatisme jusqu'à demander publiquement la tête de tous les ennemis de la République; cet excès d'emportement devait infailliblement le perdre.

A la rigueur, Savonarole resta toujours, en théorie, attaché au dogme catholique; mais, en pratique, il laissa percer des tendances hostiles à la constitution de l'Église, par sa négation de la puissance de punir qui appartient au Saint-Siège, et par ses projets de concile, dont la conséquence fatale,

matiques ou antireligieuses. « Par exemple, quiconque se rendait coupable d'*insordescentia in excommunicatione* était, par le fait même, aux yeux de la loi, suspect d'hérésie, parce qu'il semblait nier le droit qui appartient au pouvoir religieux de décréter l'excommunication, ou la nécessité de l'attachement au corps de l'Église. » Savonarole avait aggravé sa culpabilité en s'adjugeant le rôle de prophète envoyé de Dieu. Voy. la Lettre des commissaires pontificaux, du 23 mai 1498, publiée par RUDELBACH, p. 494-497 : il en ressort clairement que, dans le cas qui nous occupe, le terme *hérésie* est employé dans ce sens détourné.

[1] LANDUCCI, p. 177-178; cf. VILLARI, t. II, 2e édit., p. 243 et suiv. Voy. encore F. RICCIARDI DA PISTOIA, *Ricordi*, p. 51-52, et *Un testo oculare del supplizio del Savonarola*, dans la revue *le Zibaldone*, du 1er janvier 1888.

en cas de réussite, eût été un nouveau schisme [1]. Son excuse, s'il en eut, fut le spectacle de la corruption morale qni s'étalait alors à Florence, comme à Rome et dans toute l'Italie, et de la transformation de la Papauté en puissance séculière, transformation arrivée à son comble dans la personne

[1] De nos jours, aucun savant digne de ce nom n'oserait soutenir l'opinion des anciens luthériens, qui faisaient de Savonarole un des précurseurs de la Réforme et lui attribuaient le mérite d'avoir déjà énoncé le principe de la justification par la foi. (Voy. GUERZONI, *Rinascimento*, p. 80, et *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, t. I [1878], p. 325-360). Après Marchese (t. I, p. 193 et suiv.) et avec lui, Villari a incontestablement le mérite d'avoir réfuté cette opinion défendue par Rudelbach; mais, ne possédant qu'une connaissance incomplète de la théologie et de la philosophie catholiques, il ne pouvait éviter de tomber dans des contradictions et des erreurs. SCHWAB, dans le *Bonner Literaturblatt*, t. IV, p. 897, et FRANTZ dans son *Sixtus IV*, p. XV et suiv., 91-93, l'ont déjà dit et il est malheureux pour Villari qu'il n'ait pas eu connaissance de ces critiques. Dans son *Triomphe de la croix*, Savonarole assimile le fait de renier l'Église romaine à celui de renier le Christ («Qui ab unitate Romanæ Ecclesiæ doctrinam dissentit, procul dubio per devia aberrans a Christo recedit, sed omnes hæretici ab ea discordant, ergo ii a recto tramite declinant neque Christiani appellari possunt.» Lib. IV, cap. VI), ce qui n'a pas empêché qu'on ait eu la singulière idée de faire figurer le religieux de Saint-Marc sur le monument de Luther, à Worms : à la suite de l'érection de ce monument, de nombreux écrivains catholiques ont pris à cœur de démontrer l'orthodoxie de Savonarole. Parmi ces écrits de circonstance nous citerons en particulier : 1° *Das Lutherdenkmal zu Worms im Lichte der Wahrheit*. Mayence, 1868, 2e édit. 1869; 2° ROUARD DE CARD, *F. Savonarole et le monument de Luther à Worms*, trad. allem., Berlin, 1868. Voy. encore : SICKINGER, *Savonarola*, *Eine historische Studie*, Wurtzbourg, 1877; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 80 et suiv.; CIPOLLA, p. 760; DITTRICH, *Contarini*, p. 478 et suiv.; CANTU, *Eretici*, t. I, p. 232, et *Ital. ill.*, t. III, p. 640 et suiv.; CAPPONI, *Hist. de la république florentine*, t. II, p. 229; *American Quarterly Review*, t. XIV (1889), p. 36 et suiv.; HERGENROETHER, t. VIII, p. 335. Ce dernier dit de Savonarole : « Si le fait de faire opposition au Pape ne suffit pas à lui seul pour trancher la question, il n'était certainement ni un hérétique formel ni un précurseur de la soi-disant Réforme; sa doctrine était absolument catholique; ses écrits, à l'exception d'un petit nombre qui furent mis à l'index, n'ont point été réfutés dans l'Église. » Le dominicain C. Bayonne a poussé le zèle de la réaction contre l'idée antihistorique qui fait de Savonarole un précurseur de la prétendue Réforme, jusqu'à composer un livre (*Etude sur J. Savonarole, d'après des nouveaux documents*, Paris, 1879), dans lequel il demande la canonisation de Savonarole! Les « nouveaux documents » sur lesquels il s'appuie ont été publiés par GHERARDI : on n'y trouve rien qui justifie cette prétention. On ne saurait davantage voir une preuve en sa faveur dans la vénération et la haute estime dont S. Philippe de Néri et Ste Cath. Ricci faisaient profession à l'égard de Savonarole. On a dit que Benoit XIV avait inscrit Savonarole dans le « Catalogue des saints et bienheureux servi-

d'Alexandre VI. Malheureusement, dans l'ardeur de son zèle pour une rénovation morale, non seulement il se laissa entraîner à des attaques excessives contre grands et petits, mais encore il oublia complètement que, d'après la doctrine de l'Église, la juridiction d'un supérieur reste intacte, si coupable, si vicieux qu'il puisse être, ce supérieur fût-il même le Pape. Il crut, assurément, de bonne foi, avoir reçu de Dieu une mission prophétique, mais il prouva bien vite, par ses actes, que l'esprit qui l'animait ne venait plus d'en haut, car la pierre de touche d'une mission divine est, avant tout, la soumission humble à l'égard de l'autorité suprême instituée par Dieu. Cette vertu manqua complètement à Savonarole. « Il s'exagéra son propre mérite, il se révolta contre une puissance que personne ne peut attaquer qu'à ses propres dépens. Aucune amélioration ne peut résulter de la désobéissance : ce n'était pas la voie à suivre pour devenir l'apôtre de Florence et de Rome[1]. »

teurs de Dieu »; cela est absolument controuvé : voy. l'art. de GOTTLOB, dans la *Zeitschr. f. Kathol. Theologie*, t. IV, p. 392 et suiv. D'ailleurs, Bayonne est en contradiction formelle avec l'ancienne tradition de son ordre. Les documents publiés par GHERARDI, p. 329 et suiv., démontrent que, pendant tout un siècle, les chefs de l'ordre des dominicains firent une guerre en règle au culte voué par leurs religieux à la mémoire de Savonarole et leur interdirent, non seulement de conserver des portraits de ce personnage, mais même de prononcer son nom. Voy. ce que nous avons dit dans le t. V. introduction, p. 212 et suiv., au sujet d'un hérétique qui prétendait enseigner la doctrine de Savonarole. On sait qu'au seizième siècle, pendant les troubles qui durèrent de 1527 à 1530 et à l'époque de l'opposition faite au grand-duc Alexandre de Médicis, les idées de Savonarole eurent un regain d'actualité et exercèrent une influence notable. A ce point de vue il est utile de rapprocher des documents publiés par GHERARDI, *loc. cit.*, ce que dit MARCHESE, *Scritti*, t. I, p. 307 et suiv.; REUMONT, t. III, 1re part., p. 504, pense que les écrivains qui ont parlé de l'influence de Savonarole sur le clergé de Florence de son temps ne sont point exempts de quelque exagération. Dans l'état actuel de la science il n'est pas possible de formuler un jugement précis sur cette question : en tout cas, il serait utile d'en faire l'objet d'une enquête sérieuse. Je recommande à ceux qui seraient disposés à l'entreprendre un traité que je crois encore inédit et qui fut composé à Fiesole le 7 juin 1578 : c'est un Éloge des vertus de Savonarole, en tête duquel l'auteur a placé ce texte : « Credidi propter quod locutus sum » : je l'ai trouvé aux Archives secrètes des Papes, parmi les *Varia polit.*, 47, f° 447 et suiv.

[1] Ce jugement est du cardinal Newmann : il a été publié par WEISS, t. IV, p. 246 (t. VII, 2e édit., p. 532); voy. ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 277. CESARE

Balbo, *Storia d'Italia* (ediz. decima, Firenze 1856), dit du moine de Saint-Marc (p. 276) : « Di Savonarola chi fa un santo, chi un eresiarca precursor di Lutero, chi un eroe di libertà. Ma non sogni : i veri santi non si servon del tempio a negozi umanì; i veri eretici non muoion nel seno della Chiesa, come morì, benche perseguitato, Savonarola; e i veri eroi di libertà sono un po'più sodi, non si perdono in chiasso come lui. Fu un entusiasta di bon conto; e che sarebbe stato forse di buon pro, se si fosse ecclesiasticamente contentato di predicare contro alle crescenti corruttelle della spensierata Italia. »

VII

CÉSAR BORGIA RENONCE A LA POURPRE ET EST FAIT DUC DE VALENTINOIS. — REVIREMENT DE LA POLITIQUE PONTIFICALE. — ALLIANCE D'ALEXANDRE VI AVEC LOUIS XII.

Le prince sur lequel, dans son aveuglement, Savonarole avait fait reposer tant d'espérances pour la réforme de l'Église et le salut de l'Italie l'avait précédé de quelques semaines dans le tombeau. Charles VIII était mort subitement, à la fleur de l'âge, le 7 avril 1498 [1]. Louis XII lui succéda sur le trône et fit connaître sur-le-champ ce que l'Italie avait à attendre de lui, car, sous prétexte qu'il descendait d'une Visconti, il ajouta à ses titres, non seulement celui de roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, mais aussi celui de duc de Milan.

Florence et, plus encore, Venise, toujours en querelle avec Milan au sujet de la possession de Pise, approuvèrent hautement les visées ambitieuses du nouveau roi de France, et celui-ci les affirma sans retard en prenant à sa solde le remuant Jean-Jacques Trivulce [2]. L'ambassade chargée par le gouvernement vénitien de porter ses félicitations au roi lui fit immédiatement des offres d'alliance [3]. Dans le message par lequel il faisait part au Pape de son avènement au trône,

[1] Sur les derniers projets de Charles VIII et les promesses faites par lui à Alexandre VI, voy. DELABORDE, p. 684.

[2] SANUTO, t. I, p. 963; CIPOLLA, p. 761; BALAN, p. 386. Voy. PÉLISSIER, *La politique de Trivulce au début du règne de Louis XII*. Paris, 1894. Sienne reçut la visite d'un agent de Louis XII, chargé par le roi d'inviter la Seigneurie à conclure une alliance avec la France et Venise : voy. PÉLISSIER, *Lettre de Louis XII à la Seigneurie de Sienne*. Sienne, 1894.

[3] ROMANIN, t. V, p. 101-102; SANUTO, t. I, p. 1012.

Louis XII l'avait assuré de ses bonnes intentions[1]. Alexandre VI répondit à ces avances avec un empressement de bon augure. Le 4 juin, contre toutes les traditions, il faisait partir pour la France une ambassade composée de Jean, archevêque de Raguse, et des protonotaires Adrien de Corneto et Raymond Centelles[2]. D'après leurs instructions, ils devaient tout d'abord présenter au roi les félicitations du Pape, et, en second lieu, s'efforcer de le gagner à l'idée de la guerre contre les Turcs; lorsqu'on mettrait sur le tapis la question de Naples, dire que le Pape se proposait d'étudier jusqu'à quel point les prétentions du roi étaient fondées en droit; à l'égard de Milan, lui déconseiller formellement toute entreprise directe contre cette ville; à l'égard de Pise, lui demander son concours dans le but de la faire restituer à Florence; enfin, le requérir énergiquement de renoncer à faire cause commune avec les Orsini et les Colonna, et de retirer sa protection à l'ancien préfet de Rome exilé, Jean de la Rovère[3]. Le 14 juillet, les ambassadeurs reçurent un supplément d'instructions par lesquelles le Pape leur enjoignait derechef d'insister auprès du roi pour qu'il renonçât à ses projets contre Milan[4].

[1] Voy. PÉLISSIER, *L'alleanza*, p. 310.

[2] SANUTO, t, I, p. 979; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 474; Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, datée de Rome le 4 juin 1498 : « Hoggi N. S. ha inviato per soi oratori al ser^mo Re de Franza el rev. arcivescovo de Ragusa, M. Hadriano da Corneto prothonotario et secretario de S. Sta et M. Santigles Spagnolo prothonotario antiquo servitore de Sua B^ne. » (Arch. d'État de Milan.)

[3] Ces instructions ont été publiées par MAULDE, *Procéd. polit.*, p 1106 et suiv., d'après le texte du Cod. XXXIII, 170, f° 411^b, de la Bibliothèque Barberini; par THUASNE, t. II; p. 673 et suiv., et par GREGOROVIUS, t. VII. 3e édit., p. 409 (4e édit., p. 415), d'après un manuscrit des Archives pontificales. Aucun des trois n'a su que ce document avait été déjà publié depuis longtemps par FERRI (*Comment. de rebus gestis Hadriani Castelli*, Faventiæ, 1771. M. X). Voy. GEBHARD, *Adrian*, p. 9 : cet écrivain oublie de citer SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 200. Sur R. Centelles, voy. DAL RE, p. 136 et suiv.; sur le voyage des ambassadeurs et leur arrivée à la cour de France, PÉLISSIER, *L'alleanza*, p. 323 et suiv.

[4] (Inéd.) : « Alexander VI ven. fratri Jo. archiepisc. Ragusin. ac. dil. filiis Hadriano Castellen. cam. ap. clerico et secret. nostro et Raymundo Centell thesaur. Perusin. protonotariis, oratoribus nostris. Dat. Rom., 1498, Junii 14, A° 6°. » (Arch. d'État de Milan.)

Vers la même date arrivait de France à Rome un ambassadeur envoyé par Louis XII pour demander au Pape l'annulation de son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI : le roi prétendait ne l'avoir épousée que par contrainte et affirmait sous serment que le mariage n'avait jamais été consommé. Le 29 juillet, le Pape nomma, pour l'étude de cette question, une commission dont l'enquête se termina, au mois de décembre, par un avis favorable à la requête du roi : dès le 13 décembre on expédia les dispenses nécessaires pour le nouveau mariage que le roi se proposait de contracter avec Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur : en échange de cette complaisance, le Pape demanda une haute situation pour César Borgia, son favori [1]. Ainsi, le rapprochement avec la France, commencé au mois de juin et dont le Pape s'était montré autrefois l'adversaire résolu, aboutit à une alliance ferme. Parmi les facteurs qui avaient amené ce résultat, l'un des plus puissants, en dehors de ceux que nous avons énumérés, avait été l'attitude de Naples.

Depuis la fin de 1497, César Borgia intriguait pour déposer la pourpre et reprendre l'habit séculier [2] : comme il n'avait pas reçu les ordres majeurs, la chose, à la rigueur, n'était pas impossible, mais il voulait, en outre, obtenir une principauté et la main d'une princesse. Au début, le Pape paraît avoir manifesté une certaine répugnance à prêter son concours à ces projets ambitieux; mais César n'eut pas besoin de se donner beaucoup de peine pour le faire changer de sentiment. Le revirement fut complet, et Alexandre VI, une fois entré dans cette voie, ne recula pas devant la pensée de préparer, en faveur de la maison de Borgia, l'accès au trône de

[1] Sanuto, t. I, p. 998 et suiv., 1019, 1030, 1047; voy. Balan, p. 387. Guétrée, t. VIII, p. 83 et suiv.; Pélissier, *L'alleanza*, p. 335 et suiv.; et surtout Maulde, *Procéd. polit.*, p. 789 et suiv., 812 et suiv., 945 et suiv.

[2] Voy., t. V, p. 498; la dépêche de l'ambassadeur du duc de Ferrare publiée par Balan, p. 376; et encore la Relation chiffrée (inéd.) d'A. Sforza, datée de Rome le 20 août 1497 : « Questi di passati è stato rasonato de fare il car[le] de Valenza seculare et darli la principessa de Squillace per mogliere col stato chel principe ha nel reame il qual per quello se intende non ha fin qui tocato carnalmente la principessa et in questo caso si dariano ad epso principe li beneficii del p[to] car[le]. » (Arch. d'État de Milan.)

Naples par un mariage[1] : il s'agissait d'obtenir pour César la main de Charlotte, fille du roi de Naples, et la principauté de Tarente. L'ambassadeur de Mantoue rapporte positivement que le Pape n'avait point d'autre but en arrangeant le mariage de Lucrèce avec un fils naturel d'Alphonse II, Alphonse, prince de Bissaglia et Quadrata[2], dont un chroniqueur vante la jeunesse et la beauté. Le 15 juillet, Alphonse vint à Rome *incognito* et y fut reçu par le Pape et par César avec les témoignages de la plus vive amitié[3]. Le mariage fut célébré, le 21, dans l'intimité : les jours suivants eurent lieu de grandes fêtes, auxquelles Alexandre VI prit part avec une ardeur toute juvénile. A cette occasion, la suite de la duchesse et celle de César se prirent de querelle : cela parut être de mauvais augure. Cependant l'union de Lucrèce et d'Alphonse fut heureuse[4]. Le mariage projeté entre Charlotte et César ne se réalisa pas. Charlotte avait été élevée en France ; elle refusa d'entendre parler d'une union à laquelle, d'ailleurs, son père était, si possible, encore plus opposé qu'elle-même. Écrivant à Gonzalve de Cordoue, le 24 juillet 1497, le roi de Naples dit que le Pape est insatiable, mais qu'il aimerait mieux perdre son royaume et la vie que de donner son consentement à ce mariage. Cette lettre est très intéressante à un autre point de vue : c'est que le roi y fait lui-même l'aveu de la faiblesse de son royaume[5]. Alexandre VI était parfaite-

[1] BROSCH, *Julius II*, p. 319-320; voy. Sanuto, t. II, p. 250. On peut se faire une idée des projets que nourrissait César, en examinant son épée, qui se trouve actuellement dans la collection du duc de Sermoneta : on y voit des gravures dont les sujets sont des allusions à Jules César, surmontées d'inscriptions correspondantes, telles que celle-ci : « Cum numine Cesaris omen. » On en trouve la description dans l'ouvrage d'ADEMOLLO, et dans celui d'YRIARTE (*Autour des Borgia*, p. 143 et suiv.), qui l'accompagne de nombreux dessins.

[2] Voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. n. 44, la dépêche (inéd.) de G. L. Cataneo, du 8 août 1498. (Arch. Gonzagne, à Mantoue.

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. n[os] 42 et 43, les Lettres (inéd.) d'A. Sforza, datées du 15 et du 17 juillet 1498. (Arch. d'État de Milan.)

[4] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 104 et s.; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 493 et suiv.; SANUTO, t. I, p. 1030, 1042. Voy. encore, t. III de l'éd. allem., Suppl. n° 44, la Dépêche (inéd.) de Cataneo, du 8 août 1498.

[5] *Arch. st. Ital.*, t. XV, p. 235 et suiv. Voy. BROSCH., *Julius II*, p. 79; SANUTO, t. I, p. 988; PÉLISSIER, *L'alleanza*, p. 307 et suiv.

ment au courant de cette situation, et c'était pour lui un motif de plus pour se rapprocher plus étroitement de la France. Une autre circonstance contribua encore à le pousser dans cette voie : la vieille querelle des Orsini et des Colonna venait de se rallumer. Les Orsini s'étaient alliés aux Conti, ce qui ne les empêcha pas de subir une défaite complète, le 12 avril 1498, à Palombara[1]. Le Pape s'épuisa en vains efforts pour obtenir au moins la conclusion d'un armistice[2]. L'acharnement des deux partis semblait ne pouvoir être satisfait que par leur écrasement mutuel, quand on apprit, sans que rien y eût préparé, que les adversaires s'étaient réconciliés, le 8 juillet, et avaient pris le roi de Naples pour arbitre du litige, dont l'objet était la possession des places de Tagliacozzo et d'Albe[3]. La mystérieuse réconciliation des deux puissantes maisons s'était faite aux dépens du Pape, qui allait devenir l'objet de leurs attaques. Un jour, il trouva affichés, dans son propre palais, des distiques où l'auteur appelait les Colonna et les Orsini au secours de la patrie en danger et leur demandait de s'unir pour tuer le « Taureau » (allusion aux armes d'Alexandre VI) qui ravageait l'Ausonie; ils se terminaient par le vœu que les petits du monstre fussent engloutis dans les flots vengeurs du Tibre et lui-même dans l'enfer[4].

En attendant l'accomplissement de ces vœux féroces, Alexandre et César avaient atteint le but qu'ils poursui-

[1] Sur ces combats, voy. SANUTO, t. I, p. 940, 965, 988, 998, 1007; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 175 et suiv.; et les relations citées par BALAN, p. 373 et suiv., 376.

[2] Lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de Rome le 2 mai 1498. (Arch. d'État de Milan.)

[3] Lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de Rome le 9 juillet 1498 : « Heri che fu alli 8 è stata conclusa la pace tra S[ri] Colonesi et Ursini comprendendosi in epsa li Savelli et Conteschi. » (Arch. d'État de Milan.) Voy. SANUTO, t. I, p. 1014, 1015; GREGOVORIUS, t. VII, 3[e] édit., p. 409 et suiv. (4[e] édit., p. 415); BALAN, p. 377. La sentence de Frédéric, prononcée le 3 février 1499, attribuait Tagliacozzo, Albe et Carsoli aux Colonna : voy. COPPI, *Mem. Colonn.*, p. 236.

[4] MALIPIERO, p. 508, dit que ces vers avaient été affichés à la porte de la « libraria del Papa ». SANUTO donne ces distiques, avec quelques variantes, et dit (t. I, p. 1016-1017) qu'ils furent affichés « in su una collona nel palazo dil papa ».

vaient[1]. Le 17 août, César se dépouilla de la pourpre, du consentement unanime des cardinaux[2]. Sigismondo de' Conti remarque que c'est une chose nouvelle et inouïe, mais il ajoute, en forme d'explication, que César est par nature un homme de guerre et qu'il n'a jamais été fait pour l'état ecclésiastique. Sanuto, dans son journal, prononce, sur cet acte, un jugement beaucoup plus sévère : « Quand le cardinal Ardicino della Porta, dit-il, voulut, de son temps, renoncer au chapeau rouge pour se retirer dans un monastère, beaucoup de membres du consistoire votèrent en sens contraire; ils furent unanimement favorables aux projets de César. Ainsi, tout va de travers dans l'Église de Dieu[3]. » Le Pape fut laissé libre de disposer des bénéfices de César, dont les revenus s'élevaient à 32,000 ducats; quelque temps après, il faisait don de l'évêché de Valence au cardinal Juan Borgia[4].

Le même jour, 17 août, arrivait à Rome Louis de Villeneuve, chargé par Louis XII d'accompagner César en France. Cependant les préparatifs de ce voyage furent si compliqués que le départ ne put avoir lieu que le 1er octobre[5]. Quelques jours avant, Alexandre VI avait adressé au roi de France un bref autographe par lequel il lui recommandait César, l'objet le plus cher qu'il eût au

[1] Dans le *post-scriptum* d'une Lettre (inéd.) adressée à son frère au mois de juillet 1498, le cardinal A. Sforza écrit : « Como piu volte ho scripto alla Ex. V. io extimo che N. S. non sia per riposare fin che non habia dato assetto alle cose del rev. card. de Valenza. » (Arch. d'État de Milan.)

[2] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 412 (4e édit., p. 418); Cipolla, p. 764; Reumont, t. III, 1re part., p. 228, et Balan, p. 388, placent cet événement à la date du 13, c'est une erreur. Celle que nous donnons dans le texte est celle du *Burchardi Diarium*, t. II, p. 492.

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 201; Sanuto, t. I, p. 1054. Voy. encore *Diario Ferrarese*, p. 390; Notar Giacomo, p. 225; Carpesanus, lib. III, p. 6, et Raynald, ad. ann. 1492, n° 34, avec la lettre de Mansi.

[4] Sanuto, t. I, p. 1110; t. II, p. 67, 269; *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303, f° 8. (Arch. consist.)

[5] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 483; Pélissier, p. 344 (au lieu de *novembre* il faut lire *octobre*); *Acta consist.* (inéd.), 1er *octobre* 1498 (Arch. consist.); *Exitus* (inéd.), vol. 531, f° 151 : 28 septembre 1898 : « Joh. Cardona missus in Franciam cum card[li] Valent. » avec « 9 armigeris » et plusieurs « comestabiles ». (Arch. secr. des Papes.)

monde [1]. Dans ce moment, César est déjà qualifié du titre de duc de Valentinois. Il faut donc admettre qu'à cette date il avait déjà été mis en possession de son duché, bien que la cérémonie de l'investiture n'ait eu lieu officiellement qu'à une époque postérieure [2]. Singulier hasard! César Borgia, autrefois évêque de Valence (en Espagne), devenait duc de Valence (en France), de sorte qu'il conserva l'épithète de Valentinus.

Le train de César était digne d'un roi; on n'estime pas à moins de 100,000 ducats le chiffre des dépenses faites pour son équipement. Ses vêtements, tout de soie et de velours, étaient surchargés d'or et de pierreries. Sa suite n'était pas moins magnifique : ses chevaux, ferrés d'argent, étaient couverts de housses brodées de perles [3]. Des galères françaises l'attendaient à Civita-Vecchia. L'embarquement eut lieu le 3 octobre, et la flottille se dirigea sur Marseille, où César fut reçu, le 19, avec des honneurs royaux [4]. Julien de la Rovère, qui s'était complètement réconcilié avec le Pape et auquel celui-ci avait déjà restitué la place d'Ostie, fit au duc de Valentinois une réception magnifique à Avignon [5]. Le duc, bouffi de suffisance et d'orgueil, poursuivit lentement le cours de son voyage en passant par Lyon, pour arriver à la cour du roi, qui se trouvait alors à Chinon. Il fit son entrée dans cette ville le 19 décembre (d'autres disent le 20), avec un déploiement de faste jusqu'alors inconnu en France. Il apportait la bulle de dispense pour le roi et le chapeau rouge pour Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. Louis XII

[1] Bref du 28 septembre 1498, publié par MOLINI, t. I, p. 28, et une seconde fois par PÉLISSIER, p. 344.

[2] SANUTO, t. I, p. 1095; t. II, p. 154.

[3] SANUTO, t. I, p. 1111; t. II, p. 15, 320; Branca de Telini, dans GORI, *Arch.*, t. II, p. 113 et suiv.; CAMBI, t. XXI, p. 135; YRIARTE, *César Borgia*, t. I, p. 157 et suiv.; HAVEMANN, t. II, p. 3 et suiv.

[4] SANUTO, t. II, p. 25; PÉLISSIER, p. 345.

[5] Voy. plus haut, t. V, p. 480, ce qui est dit au sujet de la réconciliation de Julien avec le Pape. Voy. encore : GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 415 (4e édit., p. 421); BROSCH, *Julius II*, p. 79; CREIGHTON, t. III, p. 265; SANUTO, t. I, p. 1091; t. II, p. 158; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 201. Sur la fête donnée par la ville d'Avignon en l'honneur de César, voy. l'étude de G. BAYLE dans les *Mém de l'Acad. de Vaucluse*, t. VII.

parlait, dès lors, ouvertement de ses projets sur Milan et se disait assuré du concours d'Alexandre VI [1].

Le rapprochement du Pape et de la France eut pour conséquence sa rupture avec Ascagne Sforza et Ludovic le More. Dès le mois de septembre 1498, les ambassadeurs l'annonçaient dans leurs relations. Les Colonna et le roi de Naples prirent parti pour Ascagne Sforza. L'attitude de Frédéric parut même si menaçante que, le jour de la Toussaint, le Pape se rendit à l'église avec une nombreuse escorte en armes, usage qu'il conserva par la suite [2].

Le 27 novembre, les ambassadeurs du Portugal, venant à l'audience du Pape, trouvèrent la garde pontificale rangée en armes dans l'antichambre, et ce fait extraordinaire fut fort remarqué. Si, comme beaucoup de gens se le figurèrent, le Pape avait cru, par ce déploiement de force, produire sur les ambassadeurs un effet d'intimidation, il s'était bien trompé. En effet, ils lui firent des remontrances énergiques sur son népotisme, sur sa simonie, sur sa politique française, dangereuse pour la paix de l'Italie et même pour la paix de toute la chrétienté; ils allèrent même jusqu'à lui faire entendre la menace d'un concile, pour le cas où il persisterait dans cette voie. « Cette algarade, écrivait, le 3 décembre, Ascagne Sforza, est d'autant plus désagréable au Pape, qu'il croit voir derrière le rideau la main des Majestés Espagnoles, dont l'ambassadeur est attendu d'un jour à l'autre, et qui apportera les mêmes menaces ou pis encore. Le Pape croit aussi que le

[1] FERRATO, *Entrata del Valentino nel 1499 a Cinone*. Venise, 1868; SANUTO, t. II, p. 39, 175, 317, 320, 347 et suiv., 367 et suiv.; SIGISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.*; MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 318. Sur la dissolution du mariage de Louis XII, voy. LEONETTI, t. III, p. 251; CIPOLLA, p. 764, et EHSES, *Documente zur Gesch. der Ehescheidung Heinrichs VIII*, p. 56, note 1. PANVINIUS, p. 334, et CARDELLA, p. 275, indiquent par erreur, pour la nomination du cardinal d'Amboise, la date du 12 septembre. Le *Burchardi Diarium*, t. II, p. 516, et les *Acta consist.* (inéd.) indiquent expressément le 17 septembre. (Arch. consist. du Vatican.) Sur Georges d'Amboise, voy. NOVAES, t. VI, p. 100; MIGNE, s. v., et DE MONTBARD, *Le card. Georges d'Amboise, ministre de Louis XII*. Limoges, 1879.

[2] SANUTO, t. I, p. 1111; t. II, p. 102, 113, 186. Voy. PÉLISSIER, p. 353 et suiv.

roi de Rome est mêlé à tout cela, parce que lui aussi a fait des remontrances analogues[1]. » Le Pape attendait anxieusement des nouvelles de France qui devaient lui apporter la certitude de la conclusion de l'alliance projetée avec Louis XII[2].

Au mois de décembre, Alexandre VI et Ascagne Sforza eurent une vive altercation en plein consistoire. Le bouillant cardinal avait dit qu'en envoyant César en France Alexandre travaillait à la ruine de l'Italie : «Savez-vous bien, Monseigneur, riposta le Pape, que c'est votre frère qui a appelé les Français en Italie? » L'ambassadeur de Venise, après avoir relaté cette querelle, ajoute qu'Ascagne a le projet de convoquer un concile contre le Pape, avec le concours de Maximilien Ier et de Ferdinand d'Espagne. On comprend que l'on attendît avec anxiété l'arrivée des ambassadeurs espagnols[3].

Ils arrivèrent le 19 décembre : ce jour-là, le cardinal Borgia partait pour Viterbe, où avaient éclaté des troubles graves[4]. Trois jours après, les ambassadeurs espagnols eurent leur audience : leur langage y fut calculé de façon à prêter à leur souverain l'apparence d'un sérieux souci du bien de l'Église, souci dont les successeurs de Ferdinand surent, par la suite, se faire un si utile instrument[5]. En fait, sa conduite était uniquement dictée par des considérations d'ordre politique; Ferdinand voyait avec effroi Rome conclure avec la France une alliance qui devait avoir pour conséquence la confirmation de la prépondérance de la France en Italie et l'anéantissement des vues de l'Espagne sur Naples. Dès les premiers mots, les ambassadeurs déclarèrent au Pape que les moyens par lesquels il était arrivé à la dignité suprême constituaient

[1] Dépêche chiffrée du cardinal A. Sforza, du 3 décembre 1498, publiée, d'après l'original conservé aux archives de Milan, dans le *Bollet. st. d. Suizz. ital.*, t. VII, p. 202-204.

[2] SANUTO, t. II, p. 157, 249.

[3] SANUTO, t. II, p. 217, 250. Voy. LANZ, *Actenstuecke zur Gesch. Karls V*, Introd., p. 47.

[4] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 500; *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303, f[os] 9 et suiv. (Arch. consist.).

[5] HAVEMANN, t. II, p. 15.

un scandale notoire. Alexandre VI, interrompant leur discours, leur dit qu'ayant été élu par un vote unanime, il avait d'autres droits à son titre de Souverain Pontife que les maîtres de l'Espagne à leur titre de roi, attendu qu'ils s'étaient emparés du trône illégalement et contre toute justice : le roi et la reine, ajouta-t-il, n'étaient que des intrus et n'avaient aucun droit à leur couronne. Commencée sur ce ton, l'audience continua de même. Les ambassadeurs reprochèrent au Pape sa simonie, son népotisme, et le menacèrent d'un concile réformateur. Le Pape essaya de se justifier et accusa l'ambassadeur ordinaire d'Espagne, Garcilasso de la Véga, d'avoir fait de faux rapports. Les ambassadeurs en étant venus à parler de la mort du duc de Gandia et à dire que c'était un châtiment de Dieu, Alexandre leur riposta avec emportement : « S'il y a châtiment de Dieu, celui qu'il a infligé à vos maîtres est plus grand encore, car ils n'ont pas de descendance ; c'est la punition de leurs trop nombreux empiétements sur les droits de l'Église[1]. »

Pour tranquilliser le Pape, Louis XII lui fit savoir qu'il s'était assuré, par traité, de la neutralité de Ferdinand et que, par conséquent, on n'avait rien à redouter de ce côté[2]. Mais cette accalmie fut de peu de durée, car, peu de temps après, les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal, faisant cause commune, recommencèrent leurs menaces de concile et de déposition[3]. Pendant le mois de janvier 1499, ils se présentèrent

[1] Sanuto, t. II, p. 279 ; cf. p. 836 ; Zurita, t. V, f[os] 159[b], 160. Voy. Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 83 ; Wiffen, *Life of Juan Valdes* (1885), p. 25 ; Maurenbrecher, *Kathol. Ref.*, p. 379.

[2] Sanuto, t. II, p. 280 (cf. Prescott, t. II, p. 219), et *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303 : « 9 Jan. 1499... Per rev. D. Sanseverinat. lecte sunt littere christ. Francor. regis ad s. Collegium idiomate gallico date ex oppido Chinon XX. decemb. 1498 quibus significabat se de presenti etiam ad S. D. N. scripsisse. » (Arch. consist.) Un détail bien caractéristique et qui fait ressortir la légèreté d'Alexandre VI nous est fourni par Mattia del Canale dans une lettre du 3 janvier 1499, où il parle de l'intérêt que le Pape prend aux fêtes du carnaval : cette lettre a été publiée par Ademollo, *Alessandro VI*, p. 24. Manfredi, ambassadeur du duc d'Este, écrivait, de son côté, le 8 janvier 1499 (inéd.) : « Li oratori spagnoli tengono el prefato N. S. multo svegliato et tocco suso el vivo. » (Arch. d'État de Modène.)

[3] Sanuto, t. II, p. 343.

ensemble à l'audience du Pape, et là, en présence des cardinaux Costa, Ascagne, Carvajal, de San Giorgio et Lopez, l'un d'eux déclara en face, à Alexandre VI, qu'il n'était point le chef légitime de l'Église. Le Pape, furieux, menaça de faire jeter l'insolent dans le Tibre, puis il critiqua la vie privée de la reine d'Espagne et se plaignit des empiétements des souverains espagnols sur le domaine des affaires ecclésiastiques. L'ambassadeur de Venise crut, à certains indices, pouvoir supposer que le Pape regrettait d'avoir conclu son alliance avec la France et tâchait de regagner l'amitié d'Ascagne Sforza[1]. Ces scènes pénibles laissaient le Pape dans un état d'irritation qu'accrurent encore les nouvelles qu'il recevait de France : la fille du roi de Naples, résistant obstinément aux instances pressantes de Julien de Rovère, refusait décidément de se laisser marier à César Borgia[2]. Alexandre attribua cet insuccès à la mauvaise volonté de Louis XII. Dans une lettre du 4 février 1499, adressée à Julien de la Rovère, il se plaignit de la perfidie du roi, qui, disait-il, l'exposait à la risée de l'univers, car tout le monde savait que le voyage de César en France n'avait eu d'autre objet que ce mariage[3]. Le 13 février, Alexandre s'exprima encore en ce sens au cours d'un entretien avec le cardinal Ascagne, et il le pria d'intervenir auprès du roi de Naples pour obtenir de ce prince son consentement à cette alliance. Ascagne répondit que c'était demander une chose impossible. Il crut constater dans l'esprit du Pape une grande crainte de l'Espagne et une mauvaise humeur marquée à l'égard de la France[4]. En ce moment même (9 février 1499), Louis XII venait de signer un traité d'alliance avec Venise en vue du partage des possessions de Milan; le Pape était ouvertement laissé en dehors de cette

[1] SANUTO, t. II, p. 385; cf. p. 343; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 506-507. Voy. ZURITA, t. V, p. 160; Dépêche (inéd.) de S. Pinzoni, du 1er janvier 1499. (Arch. d'État de Modène.)

[2] SANUTO, t. II, p. 412 : dans ce passage, au lieu du 19 il faut lire 18 janvier. La lettre de Julien a été découverte et publiée par BROSCH, *Julius II*, p. 79. Voy. PÉLISSIER, p. 369 et suiv.

[3] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 416-417 (4e édit., p. 423).

[4] *Notizenblatt*, 1856, p. 587.

ligue[1]. On parlait bien de son adhésion possible à la ligue, mais la chose paraissait douteuse[2]. Si César n'était pas en France, écrit l'ambassadeur de Venise, dans sa relation du 12 mars, le Pape ferait alliance avec Milan[3]. C'était peut-être trop dire; néanmoins il est incontestable qu'Alexandre était alors très monté contre la France, et Louis XII ne parvint même pas à regagner ses bonnes grâces en offrant à César la main de la charmante Charlotte d'Albret[4].

La situation d'Alexandre VI était extrêmement critique. A Rome, on disait tout haut que l'Allemagne et l'Espagne ne tarderaient pas à dénoncer leur serment d'obédience[5]. Il est effectivement démontré que certaines tendances hostiles à Rome se manifestaient alors dans ces deux pays, et la connaissance de ce fait donne l'explication de la clause stipulée par Christophe Colomb dans l'acte du 26 février 1498, par

[1] La ligue conclue le 9 février 1499 fut publiée à Blois le 15 août : sur sa formation et sur la part qu'y prit Julien de la Rovère, voy. Brosch, *Julius II*, p. 80. Dans les *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303, on lit, à la date du 27 février 1499 : « S. D. N. legit litteras rev. d. S. Petri ad vinc. quemadmodum Veneti die 9. febr confederati forent cum rege christ. dixitque etiam oratorem Venetum hac de re litteras habuisse ac locum Sue S[ti] reservatum esse. » (Arch. consist.)

[2] Beaucoup de gens attribuaient le revirement du Pape à l'influence de Julien de la Rovère. Le passage suivant, d'une Relation anonyme (inéd.) datée de Lyon le 28 mars 1499, où il est parlé du voyage de Julien, comble la lacune que laisse subsister le récit de Brosch, *Julius II*, p. 80 : « Ali XXIV da questo arrivo qua lo card. de S. Petro (il est parti hier pour Avignon) se stima vulgarmente per tirar el papa in la liga. » (Arch. d'État de Modène.)

[3] Sanuto, t. II, p. 530. On lira avec intérêt la note ci-après des *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303 : « 8. Aprilis 1499. Cum ego vicecancellarius dixissem oratorem ill. ducis Mediolani ad S. D. N. ingressurum esse in urbem, statuerunt rev. d. cardinales cum honore suscipiendum esse licet fuerit dictum consuetudinem fuisse non mittere obviam oratoribus præterquam venientibus ad præstandam pontifici obedientiam. » (Arch. consist.)

[4] Sanuto, t. II, p. 562, 617, 640. Sur les relations d'Alexandre VI et de César Borgia avec Louis XII et Milan en 1499, voy. la suite de l'intéressante étude de Pélissier, parue dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVIII (1895), p. 99 et suiv., et A de Gallier, *César Borgia et documents inédits sur son séjour en France*. Paris, 1895.

[5] Manfredi, ambassadeur de Ferrare, exagérait lorsqu'il écrivait, dans une Relation (inéd.) datée de Rome le 1[er] mars 1499 : « La obedientia si è levata al papa in le terre del imperatore; el simile seguira in Spagna secundo il commune credere. » (Arch. d'État de Modène.)

lequel il constituait un majorat en faveur de son fils Diégo : il ordonnait à son héritier d'user de sa fortune pour fournir des subsides à une croisade, « ou pour venir en aide au Pape, dans le cas où, un schisme venant à éclater dans l'Église, le Souverain Pontife serait en danger de perdre sa dignité ou ses biens temporels[1] ». Il s'agissait d'aller au plus pressé en donnant satisfaction, dans une certaine mesure, au roi d'Espagne. Pour supprimer l'un des motifs sur lesquels l'ambassadeur de ce prince basait ses protestations, Alexandre VI décida, le 20 mars 1499, de retirer aux héritiers du duc de Gandia la ville de Bénévent et de la réintégrer dans le domaine de l'Église[2]. Ainsi entré dans la voie des concessions, il prit, au mois de mai, l'engagement d'éloigner ses enfants de Rome et d'accomplir les réformes promises; en outre, il donna pleins pouvoirs aux souverains espagnols pour l'amélioration de la situation religieuse et combla leurs vœux en leur déléguant l'autorité suprême pour les affaires de religion dans toute l'étendue de leurs possessions. A partir de ce moment les relations avec l'Espagne reprirent leur cours normal[3].

Alexandre VI avait à peu près renoncé à l'espoir d'obtenir pour César la main d'une princesse française[4], quand une

[1] Navarrete, *Colecion*, t. II, p. 260. Voy. Buendgens, *Was verdankt die Lænder-und Vœlkerkunde den mittelalterlichem Mœnchen und Missionæren?* Francfort, 1889), p. 49.

[2] *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303, f° 46 (Arch. consist.); *Burchardi Diarium*, t. II, p. 387; Sanuto, t. II, p. 562; Dépêche (inéd.) de Manfredi, datée de Rome le 23 mars 1499. (Arch. d'État de Modène.)

[3] Voy. la Relation d'un ambassadeur, du 29 mai 1499, dans le *Notizenblatt*, 1856, p. 593 et suiv. (il y a des fautes de lecture); Prescott, t. II, p. 221 : voy. ce que cet écrivain dit à la page 201, au sujet d'une Bulle d'Alexandre VI, du 16 novembre 1501, qui autorise le souverain de l'Espagne à lever toutes les dîmes dans les colonies.

[4] *Acta consist.* (inéd.), Cod. 303. f° 54.: « Par eundem r. d. Sanseverinatem lecte fuerunt in sacro consistorio littere eiusdem christ^mi regis sua manu gallico idiomate ad S. D. N. scripte in monticulis Blesis die XIII. Maii 1499 de matrimonio scilicet inter D. Cesarem Borgiam et dominam Corolam de Labreto die X. Maii contracto ac XII. consumato. Lecte fuerunt et in s. consistorio littere ipsius dominæ de Labreto sua manu ad S. D. N. sine ulla data exarate in quibus cum placuisset christ^mo regi et ill. genitori suo ut domino Cesari Borgiæ nuptui traderetur sibi quoque talem virum placuisse ferebit futurumque perpetuo gratum atque jocundum sperare et se bonam filiam fore

lettre autographe de Louis XII vint lui apprendre que le dernier mariage projeté était chose faite : le 24 mai, le cardinal Sanseverino en donna lecture au consistoire[1]. Cette bonne nouvelle produisit un effet immédiat : le Pape ne se gêna plus pour se déclarer en faveur de la France et de Venise et pour dire qu'il fallait en finir avec la maison souveraine de Milan[2]. Le cardinal Ascagne Sforza comprit qu'il n'avait plus rien à faire à Rome : il quitta la ville dans la nuit du 13 au 14 juillet, emportant tout son avoir, et alla demander asile aux Colonna, à Nemi; quelques jours après il partait sur un vaisseau napolitains pour Gênes, d'où il gagnait Milan. Il fut suivi à quelques temps de là par les cardinaux Colonna et Sanseverino[3], et par Alphonse, l'époux de Lucrèce. Le 8 août, cette dernière fut nommée régente de Spolète et alla sur-le-champ prendre possession de son gouvernement, en compagnie de son frère Jofré.

Dès lors les enfants d'Alexandre VI étaient tous loin de Rome : il avait tenu sa promesse, mais sans renoncer à son népotisme. Bientôt après, il donnait à Lucrèce la place de Nepi, dont le gouverneur, auquel Ascagne Sforza l'avait confiée, fut contraint de la livrer[4]; et des rêves grandioses, dont César était l'objet, hantaient son esprit.

semper venturamque brevi ad osculandum pedes S^e B^nis polliceri. » (Arch. consist.) Voy. la lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de Rome le 18 mai 1499 (Arch. d'État de Milan); *Burchardi Diarium*, t. II, p. 532; SANUTO, t. II, p. 759; YRIARTE, *César Borgia*, t. I, p. 168 et suiv.; t. II, p. 324 et suiv.

[1] SANUTO, t. II, p. 799, 826, 923, 958; *Notizenblatt*, 1857, p. 7.

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 546, 549; SANUTO, t. II, p. 933, 958, 959, 1017. Relation de l'ambassadeur de Milan et lettre d'A. Sforza publiée dans le *Notizenblatt*, 1857, p. 8-9. Sur l'accès de fureur du Pape en apprenant la fuite du cardinal A. Sforza, voy. PÉLISSIER, *loc. cit.*, p. 165 et suiv.

[3] « Dice el papa vole monstrar al Re chel sa viver senza li soi. » Dépêche (inéd.) de G.-L. Cataneo, datée de Rome le 9 août 1499. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 108 et suiv. Voy. DAL RE, p. 139, et SANUTO, t. II, p. 1049, 1075. Voy., p. 1089, ce que dit le chroniqueur de la sentence d'exil prononcée contre Sancia, épouse de Jofré Borgia, et de sa mauvaise réputation.

VIII

LES FRANÇAIS A MILAN. — PRISE D'IMOLA ET DE FORLI PAR CÉSAR BORGIA. — RESTAURATION DE LUDOVIC LE MORE. — LOUIS XII PREND MILAN POUR LA SECONDE FOIS. — ANARCHIE A ROME. — FRIVOLITÉ ET NÉPOTISME D'ALEXANDRE VI. — PARTAGE DU ROYAUME DE NAPLES ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE.

Dès le mois de juillet 1499, une armée française avait traversé les Alpes. Les places fortes succombaient l'une après l'autre « devant l'impétuosité des Suisses et des enfants de la France ». Venise aurait dû attaquer simultanément du côté de l'est, mais elle en avait été empêchée, ses ressources étant en ce moment entièrement absorbées par la guerre qu'elle soutenait contre les Turcs[1]. Ludovic le More, incapable de résister à lui seul au roi de France, avait compté sur le concours effectif de Maximilien I[er] et du roi de Naples; mais Maximilien était en guerre avec les Suisses et ne pouvait songer à éparpiller ses forces. Frédéric aurait dû déclarer la guerre au Pape; mais la nouvelle de la prise d'Alexandrie par les Français le décida à rester neutre[2]. Ludovic se trouvait donc absolument isolé. Comprenant que tout était perdu pour lui, il prit secrètement la fuite dans la soirée du 1[er] septembre et gagna le Tyrol, où il fut suivi par les cardinaux Ascagne Sforza et Sanseverino et où Maximilien leur accorda l'hospitalité[3]. Abandonnés par Ludovic, les Milanais s'empressèrent d'ouvrir leurs portes aux Français; le 6 septembre,

[1] Havemann, t. II, p. 49; Zinkeisen, t. II, p. 529 et suiv.
[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 205.
[3] Cipolla, p. 770; Havemann, t. II, p. 56 et suiv.; Magenta, t. I, p. 554, place la fuite de Ludovic à la date du 2 septembre.

Trivulce fit son entrée dans la capitale de la Lombardie, dont la citadelle ne tarda pas à capituler. Quelques jours après, Crémone se rendait aux Vénitiens[1]. Louis XII se hâta d'accourir pour jouir du succès de ses armes. Le 6 octobre il entrait à Milan, salué par les acclamations populaires. Dans sa suite figuraient les marquis de Mantoue, de Monferrat et de Saluces, les ducs de Ferrare et de Savoie, César Borgia, les cardinaux d'Amboise et Julien de la Rovère, et les ambassadeurs de Gênes, de Florence, de Sienne, de Lucques et de Pise[2].

Alexandre VI était tout à la joie et se montrait enchanté des succès des Français, car, dans sa pensée, son alliance avec Louis XII devait avoir pour conséquence un surcroît de grandeurs pour César Borgia, son favori. Il n'ignorait pas que son attitude était généralement blâmée, mais il n'en avait cure. Le 24 août 1499, deux ambassadeurs portugais étaient arrivés à Rome et avaient sur-le-champ demandé une audience. Ils firent entendre au Pape de graves remontrances sur son népotisme, sur l'autorisation donnée par lui à César Borgia de quitter la pourpre, sur son alliance avec la France, alliance d'après eux dangereuse pour le maintien de la paix : si le Pape persistait dans cette voie, on se verrait, ajoutèrent-ils, contraint de convoquer un concile[3]. Cette menace ne laissa pas que de troubler et d'inquiéter Alexandre, mais point assez cependant pour l'amener à renoncer aux projets qu'il avait formés pour ses enfants. Le 25 septembre, il alla rendre visite à Lucrèce Borgia à Nepi[4]. Dans cette entrevue, on décida

[1] SANUTO, t. II, p. 2210; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 206; GUIDI SOMMI PICENARDI, *Cremona durante il dominio de' Veneziani* (Milan, 1866), p. 8.

[2] SANUTO, t. III, p. 24-25; *Diario Ferrarese*, p. 370; ALVISI, p. 60-61. C'est à ce moment que s'acheva la réconciliation du Pape avec Julien de la Rovère, qui depuis lors seconda de tout son pouvoir les visées de César. Voy. BROSCH, *Julius II*, t. II, p. 81 et suiv.

[3] Voy. la Relation du 3 septembre 1499, publiée dans le *Notizenblatt*, 1857, p. 54-55.

[4] Par ordre du Pape, l'époux de Lucrèce, Alphonse, était allé rejoindre sa femme. Le 14 octobre, Lucrèce revint à Rome, où elle donna, le 1er novembre, le jour à un fils qui reçut le nom de Rodrigue. Le 10 août 1500, l'archevêque de Valence, Lud. Borgia, fut nommé gouverneur de Spolète. Voy. SANSI, *Documenti dall' Arch. comm. di Spoleto* (Spolète, 1861), p. 81.

d'entreprendre la conquête de la Romagne et de confier la direction des opérations à César Borgia. Avant de repartir pour la France, Louis XII offrit, en témoignage de reconnaissance, de mettre une partie de ses troupes à la disposition du duc de Valentinois[1]. « Il n'était pas difficile de colorer cette entreprise de la nécessité de défendre les intérêts de l'Église, alors qu'il s'agissait avant tout des intérêts d'une famille d'ambitieux. Les obligations des maîtres des villes de la Romagne à l'égard du Pape, leur suzerain, avaient passé, à diverses époques, par de telles vicissitudes, elles étaient si mal déterminées et si mal réglées, que le Pape, quel qu'il fût, pouvait toujours trouver dans cette situation un prétexte plausible pour agir contre ses vassaux. Alexandre VI, jugeant le moment favorable, résolut de frapper un coup décisif[2]. » On publia des bulles par lesquelles le Pape déclarait les seigneurs de Rimini, de Pesaro, d'Imola, de Faenza, de Forli, d'Urbin et de Camerino déchus de leurs fiefs pour défaut de payement de leur tribut. Louis XII obtint, cependant, que l'on se bornât, pour commencer, à l'exécution des partisans des Sforza, ses ennemis; cette réserve avait l'avantage de prévenir les susceptibilités toujours en éveil de Venise[3].

César entra en campagne au milieu de novembre et prit pour premier objectif les places possédées par Catherine Sforza et par les fils de Jérôme Riaro. La ville d'Imola lui ouvrit ses portes sans attendre la première sommation : la citadelle capitula dans les premiers jours de décembre. Les habitants de Forli n'opposèrent pas plus de résistance, mais, ici, la citadelle était beaucoup plus forte que celle d'Imola, et c'était Catherine Sforza qui la commandait en personne : la garnison se défendit bravement; néanmoins, le 12 janvier 1500, elle était réduite à capituler à son tour[4].

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 209.

[2] Reumont, t. III, 1re part., p. 229. Voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 223; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 422 (4e édit., p. 428); Creighton, t. IV, p. 4. Au mois de septembre le Pape avait songé à donner à César le duché de Ferrare, mais Venise y fit opposition. Voy. *Hist. Zeitschr.*, t. XXXIII, p. 380.

[3] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 570; Balan, t. V, p. 394, note 3; Alvisi, p. 67.

[4] Sanuto, t. III, p. 56, 84; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 209 et suiv.;

Le cardinal Juan Borgia, neveu de César, se trouvait à Urbin lorsqu'il reçut la nouvelle de la prise de Forli : bien que malade de la fièvre, il s'empressa de monter à cheval pour aller porter en personne ses félicitations à son oncle. Arrivé à Fossombrone, il fut pris d'un nouvel accès de fièvre et dut renoncer à pousser plus loin. Par la suite, on a prétendu que César avait fait empoisonner son neveu; c'est une fable entièrement dénuée de fondement[1].

César se préparait à marcher sur Cesena et Pesaro[2], quand survint un événement qui le contraignit de suspendre son entreprise en lui enlevant ses contingents français. Milan, secouant le joug trop lourd des Français, s'était soulevée, et Ludovic le More venait d'entrer à Côme à la tête de troupes suisses et allemandes : le 5 février 1500, il faisait dans sa capitale une rentrée triomphante. Les Français perdirent la Lombardie aussi promptement qu'ils l'avaient conquise[3]. Sans le concours des troupes françaises, rappelées pour marcher contre Ludovic le More, l'expédition commencée dans la Romagne devenait impossible : de plus, Venise, qui la voyait d'un œil jaloux, avait pris sous sa protection les seigneurs de Faenza et de Rimini[4]. César reprit le chemin de

Diario Ferrarese, p. 374, 375, 377; Alvisi, p. 63, 70 et suiv.; Balan, t. V, p. 395; dans ce passage, l'auteur mentionne un complot qu'auraient ourdi certains habitants de Forli dans le but d'empoisonner le Pape. Voy., à ce sujet, *Burchardi Diarium*, t. II, p. 579; Yriarte, *César Borgia*, p. 21 et suiv., et en particulier Pasolini, t. II, p. 134 et suiv., 170 et suiv., et Cian, *Cat. Sforza*, p. 28 et suiv. Ce dernier fait l'histoire des derniers temps de la vie de Catherine Sforza.

[1] Alvisi, p. 83 et suiv.; étude de Maury dans la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 90-91. Voy. encore Kindt, *Die Katastrophe L. Moro's in Novara*, p. 80 et suiv., et t. III de l'éd. allem., suppl. n° 45, la lettre (inéd.) du 23 janvier 1500. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Balan, t. V, p. 395, note 3; Yriarte, *César Borgia*, t. I, p. 200 et suiv. Sur les renforts envoyés à César par le Pape, voy. Dal Re, p. 122.

[3] Sanuto, t. III, p. 103; Balan, t. V, p. 396; *Anz. f. Schweiz. Gesch.*, 1890, p. 43 et suiv.; Dierauer, t. II, p. 384; Luzio-Renier, *Relaz. di Isabella d'Este*, p. 157-158 (à la page 154, il faut lire, 5 février au lieu de 4 février); Pélissier, *La politique du marquis de Mantoue, dans les Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1892, p. 104.

[4] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 45, la lettre (inéd.) du 23 janvier 1500. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

Rome. Le 26 février, le vainqueur de Forli, vêtu de velours, une chaine d'or au cou, faisait dans la Ville éternelle une entrée triomphale : tous les cardinaux et les ambassadeurs le reçurent en grande pompe. Alexandre VI ne se tenait pas de joie : il pleurait et riait tout à la fois [1]. Pendant les fêtes du carnaval, on donna en spectacle, sur la place Navone, une représentation de triomphe de Jules César. Le dimanche de *Lætare* (29 mars), César reçut des mains du Pape les insignes de gonfalonier de l'Église et la rose d'or [2]. A partir de ce moment, l'influence du duc de Valentinois ne connut pour ainsi dire plus de limites. Déjà, dans une relation écrite au mois de janvier, un ambassadeur avait annoncé que pour la prochaine promotion de cardinaux les désirs de César seraient seuls écoutés, et qu'il était inutile de s'adresser à d'autres qu'à lui. Tous les châteaux forts des États de l'Église reçurent pour gouverneurs des hommes dévoués à César; au château Saint-Ange il fit placer une de ses créatures [3].

Sur ces entrefaites, la Lombardie était devenue le théâtre d'événements qui changeaient de nouveau la situation de fond en comble. Louis XII n'avait point perdu de temps : une nouvelle armée, envoyée par lui au delà des Alpes, livra une bataille décisive sous les murs de Novare. Ludovic le More, abandonné par ses Suisses, qui refusaient de combattre contre « leur propre sang », leurs compatriotes engagés au service de la France, fut fait prisonnier (10 avril 1500) [4]. Louis XII l'envoya au château de Loches, en Touraine; le cardinal Ascagne Sforza, tombé au pouvoir des Vénitiens et livré par eux au roi de France, fut enfermé à Bourges [5]. Il reçut en

[1] SANUTO, t. III, p. 140-141; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 19 et suiv.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 22, 26 et suiv.; SANUTO, t. III, p. 198; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 228; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 45, lettre (inéd.) du 23 janvier 1500. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] RUSCONI, *Lod. il Moro e sua cattura in Novara*, Novare, 1878; KINDT, *Die Katastrophe L. Moro's in Novara*; DIERAUER, t. II, p. 386-387; voy. encore KNUTH, *Jean d'Auton*, p. 37 et suiv.

[5] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 41, 46, 141. Sur l'arrestation et la captivité du cardinal A. Sforza, voy. KINDT, *Katastrophe*, p. 73 et suiv. Alexan-

ce jour le châtiment mérité du rôle indélicat qu'il avait joué dans l'élection du Pape.

La nouvelle du désastre de Ludovic le More parvint à Rome dans la soirée du 14 avril 1500; le Pape donna, dit-on, cent ducats au messager : les Orsini firent des feux de joie; dans toute la ville retentissaient les cris : « Francia! Orso[1]! » On était en pleines fêtes du jubilé, qui avait attiré à Rome un grand nombre de pèlerins étrangers. « Mais les événements de l'année et l'état des choses à Rome n'étaient point en harmonie avec des fêtes religieuses, loin de là! » En dépit des des mesures de répression déjà prises par Alexandre VI en 1499, la sécurité n'était nullement assurée dans les rues de Rome; le meurtre était à l'ordre du jour. On châtiait les coupables avec une extrême rigueur sans parvenir à améliorer la situation; d'ailleurs, il en était de même dans la plupart des autres villes d'Italie[2]. Mais les faits et gestes de la famille Borgia étaient le principal sujet de toutes les conversations[3].

Après César, Lucrèce occupait alors de nouveau le premier rang dans la faveur du Pape. Aux seigneuries de Spolète et de

dre VI s'employa pour faire rendre la liberté à Ascagne (voy. MARINI, t. I, p. 304.), mais il est douteux que ces démarches aient eu un caractère sérieux, car le Pape fit main basse sur la collection d'objets d'art du cardinal et disposa de ses bénéfices; l'un d'eux fut donné à Julien de la Rovère. Voy. t. III, de l'éd. allem., suppl. n° 47, le document (inéd.) extrait des Arch. secr. des Papes. A. Sforza ne recouvra la liberté que le 3 janvier 1502, et en fut redevable au cardinal d'Amboise; il vint à Rome avec son protecteur, pour le conclave où fut élu Pie III, et il y mourut à la fin de mai 1505, non point par le poison, mais de la peste. Voy. BALAN, p. 398; RATTI, t. I, p. 87 et suiv. Tout le monde connaît son monument funéraire, dû au ciseau d'Andréa Sansovino et qui se trouve à Sainte-Marie du Peuple. Voy. MUNTZ, *Renaissance*, p. 347, 493 et suiv. et SCHOENFELD, *A. Sansovino und s. Schule*, Stuttgart, 1881.

[1] *Burchardi Darium*, t. III, p. 35.

[2] Voy., par exemple, ce que dit, au sujet de Pérouse, GUGENHEIM, p. 380 et suiv.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 39, 42 et suiv., 45; SANUTO, t. III, p. 319; lettre de Brandolinus, publiée par BROM, p. 190 et suiv.; REUMONT, t. III, 1re part., p. 232. Sur les mesures d'ordre décrétées par le Pape, voy., en particulier, les *Acta consist.* (inéd.) aux Arch. consist. du Vatican. On conserve, à la Bibliothèque de Sienne, A. III, T. f° 15, un décret du 22 septembre 1495 contre les *Corsi* de Rome et des États de l'Église, que je crois inédit.

Nepi qu'il lui avait déjà données auparavant, il ajouta, au printemps de 1500, celle de Sermoneta, qu'il venait de confisquer aux Gaëtani [1]. Lucrèce vivait dans les meilleurs termes avec son époux, et rien ne paraissait menacer son bonheur. Cependant il ne devait pas être de longue durée : dans la soirée du 15 juillet, Alphonse de Bisceglia, traversant la place de Saint-Pierre pour rentrer au Vatican, fut attaqué par cinq spadassins et grièvement blessé; il est probable, néanmoins, qu'on aurait encore pu le sauver, mais, par crainte du poison, il refusa tous les secours de l'art médical. Le roi de Naples, prévenu par lui qu'il était en danger de mort, lui envoya son propre médecin [2]. Sur-le-champ le bruit se répandit que l'auteur de cet attentat était le même qui avait déjà frappé le duc de Gandia [3]. Toutes les probabilités donnent lieu de croire que le coup avait été monté par les Orsini, persuadés qu'il intriguait contre eux avec les Colonna, alliés du roi de Naples. Il est très invraisemblable que César ait trempé dans cette affaire de meurtre [4]. Cependant Alphonse était persuadé que c'était son beau-frère qui l'avait désigné aux coups de ses meurtriers. A peine au début de la convalescence, il forma des projets de vengeance. Lucrèce et Sancia s'efforcèrent de le calmer : le Pape plaça des gardes à la porte de sa chambre; tout fut inutile. Le 18 août, écrit l'ambassadeur de Venise dans une dépêche écrite sur l'heure, Alphonse vit de sa fenêtre César qui se promenait dans le jardin. Prompt comme l'éclair, il

[1] « Alexander VI vendit Sermonetam et alia loca sublata a Caietanis prætextu rebellionis Lucretiæ Borgiæ. Dat. Rom., 1499 (s. fl.) 7 Id. Mart. (inéd.). » Cod. Ottob. 2504, f[os] 287 et suiv. (Bibl. Vatic.) Voy. Gregorovius, t. VII, 3[e] édit. p. 421 (4[e] édit., p. 427), et *Lucrezia Borgia*, p. 114; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 238; Balan, t. V, p. 393-394.

[2] Sanuto, t. III, p. 521; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 69 et suiv.; voy. encore la lettre de Brandolinus, publiée par Brom, p. 185, les relations de l'ambassadeur de Florence citées par Thuasne, t. III, p. 437 et suiv., et surtout la Relation de V. Calmeta, qui, chose curieuse, a échappé aux recherches de Gregorovius, bien qu'elle existe en triple aux Arch. Gonzague, à Mantoue. Je me proposais de l'insérer dans le suppl. du t. III de l'éd. allem., mais j'y ai renoncé quand j'ai su qu'elle avait été publiée par Luzio-Renier, *Mantova e Urbino*, p. 103.

[3] Dépêche de P. Capello, dans Sanuto, t. III, p. 532.

[4] Creighton, t. IV, p. 11.

sauta sur une arbalète et tira sur l'objet de sa haine. César, fou de colère, fit monter dans la chambre d'Alphonse des hommes de sa garde particulière, qui le massacrèrent sous ses yeux[1]. Lucrèce, qui avait prodigué à son époux tous les soins qu'inspire un tendre attachement, était inconsolable : affaissée sous la douleur, elle chercha l'isolement à Nepi. Quelques serviteurs napolitains de la victime furent inculpés d'attentat à la vie de César et arrêtés, mais on ne put leur arracher aucun aveu compromettant[2]. A la nouvelle de ce qui se passait, l'ambassadeur de Naples se retira sur-le-champ dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne[3]. Le 23 août, quand l'ambassadeur de Venise vint à l'audience du Pape, celui-ci lui dit qu'Alphonse avait attenté à la vie de César. Puis le silence se fit : on en était réduit aux hypothèses, et on ne les risquait qu'avec les plus grandes précautions. Alexandre VI jugea sans doute que le mieux était de passer l'éponge sur cet horrible événement. Le doute

[1] Dépêche de l'ambassadeur vénitien P. Capello, du 18 août, dans SANUTO, t. III, p. 671; voy. CREIGHTON, t. IV, p. 12, 257 et suiv.; cet écrivain commente la Relation de Paolo Capello, du 28 septembre 1500 (publiée par ALBERI, 2e série, t. III, p. 3-14; SANUTO, t. III, p. 882 et suiv.; cf. RANKE, *Pœpste*, t. III, p. 5-6). Il est fâcheux que Creighton n'ait pas connu la consciencieuse étude de HAGEN, *Alexander VI, Cæsar Borgia und die Ermordung des Herzogs von Biselli*, publiée dans la *Zeitschr. f. Kathol. Theol.*, t. X, p. 313 et suiv. L'auteur arrive à cette conclusion que la part de torts attribuée au duc par Burchard et par l'ambassadeur de Florence sur des hypothèses est beaucoup mieux établie par les dépêches de P. Capello, et surtout par celle du 23 août (voy. p. 73, note 1). « Jusqu'à nouvel ordre, écrit Hagen, il n'existe point de preuves formelles à l'encontre de ces accusations. Nous sommes obligés de nous en tenir à elles, bien que l'on ait de fortes raisons de tenir pour suspects ses rapports et particulièrement la Relation. » Le plaidoyer d'ALVISI, p. 109 et suiv., en faveur de César, a été réfuté par CIPOLLA, p. 778. Il est, au contraire, démontré, bien que Gregorovius et Ranke en soutiennent l'authenticité, que l'anecdote de P. Capello relative au meurtre commis par César sur le serviteur du Pape, Pierotto, est controuvée : voy. HAGEN, *loc. cit.*, p. 317; REUMONT, t. III, 1re part., p. 207, et BROSCH, dans la *Sybels Zeitschr.*, t. XXXIII, p. 370.

[2] Dépêche de l'ambassadeur de Florence citée par THUASNE, t. III, p. 438; voy., t. III de l'éd. allem., suppl. n° 46, la lettre de G. L. Cataneo, du 19 août 1500. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Sur le séjour de Lucrèce à Nepi, voy. GREGOROVIUS, *Lucrezia*, p. 140 et suiv. (3e édit., p. 154 et suiv., 159 et suiv.).

[3] Voy., t. III de l'éd. allem., suppl. n° 46, la lettre du 19 août 1500

n'est pas possible : il avait peur de l'indéchiffrable César[1].

Peu de temps avant cet attentat, Alexandre VI avait été lui-même en grand danger de mort. Il était dans la neuvième année de son pontificat, raconte Sigismondo de' Conti, et l'on célébrait ce jour-là la fête des SS. Pierre et Paul; le Pape allait donner son audience, lorsque, subitement, bien que le ciel fût clair, un violent ouragan enleva comme une paille légère le toit, cependant très solide, qui couvrait la salle, située à l'étage supérieur du palais, où sont placés les portraits des successeurs de saint Pierre canonisés. Le plafond s'écroula en partie, précisément au-dessus de la place où le Pape était assis; heureusement, une poutre restée pendante à la muraille le garantit contre la chute des platras, et un dais tissé d'or qui surmontait le trône le mit à l'abri de la poussière. Il se passa une demi-heure avant que les serviteurs, à qui le vent et la poussière barraient le passage, pussent arriver jusqu'à lui. On le trouva à moitié mort et couvert de sang : on le porta dans une salle avoisinante, où il eut bientôt repris connaissance. Les médecins constatèrent de fortes meurtrissures à la main droite et une blessure à la tête. Pendant la nuit suivante, il eut une forte fièvre, mais l'accès ne dura pas, et, le lendemain, il allait déjà mieux[2]. « S'il ne survient pas d'accident, il ne mourra pas, écrit, le 2 juillet, l'ambassadeur

[1] Dépêche du P. Capello, du 23 août, dans SANUTO, t. III, p. 685; CREIGHTON, t. IV, p. 12.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 269. Voy. les brefs du Pape du 3 et du 4 juillet 1500, publiés par BALAN, p. 398-399, et SANUTO, t. III, p. 477-479; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 65 et suiv.; *ibid.*, p. 433 et suiv., la Relation de P. Capello; LANDUCCI, p. 211 et suiv.; Notar GIACOMO, p. 235; Lettres (inéd.) de G. L. Cataneo, du 28 juin et du 2 juillet 1500 (Arch. Gonzague, à Mantoue); Lettre de Brandolini, publiée par BROM, p. 183-185. Toutes ces sources placent l'accident en question à la date du 29 juin. Il y a lieu de rectifier sur ce point les indications de GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 434 (la 4e édit., p. 440, donne la date exacte), et de CREIGHTON, t. IV, p. 9. SANUTO, t. III, p. 455, cite une relation de l'accident écrite par l'ambassadeur de Venise; elle doit avoir été écrite le 29 juin 1500, et non le 29 mai 1501, comme l'indique l'éditeur. En France, on croyait que le Pape ne survivrait pas à ses blessures, et que, dans ce cas, son successeur serait Julien de la Rovère : voy. BROSCH, *Julius II*, p. 85. Sur une pièce de vers composée au sujet de cet accident, voy. ZINGERLE, t. XXXII.

de Mantoue. » S'il faut en croire le même ambassadeur, Alexandre VI aurait déjà couru un grand danger la veille de cet accident : un lustre, se détachant du plafond, était venu tomber devant ses pieds [1]. Tout autre homme eût vu dans ces accidents un avertissement d'avoir à rentrer en lui-même et à réformer sa vie. Mais Alexandre VI était un vrai Borgia. Il rendit grâces de son salut à Dieu, à la Vierge Marie et au Prince des Apôtres [2], et continua son train de vie habituel. « Le Pape », disait Paolo Capello au mois de septembre 1500, « est âgé de soixante-dix ans; il rajeunit de jour en jour : ses soucis ne durent pas plus d'une nuit; il est de tempérament serein et ne fait que ce qui lui profite; son unique pensée est de faire de ses enfants de grands personnages, et il ne se soucie pas d'autre chose [3]. »

César, lui, vit dans cette série d'accidents un avertissement d'avoir à hâter l'exécution de ses projets. La campagne commencée contre les petits tyrans de la Romagne exigeait de grosses sommes d'argent et le consentement de Venise, où le Pape entretenait un nonce en permanence depuis le mois de mai 1500 : ce poste était confié à Angelo Leonini [4]. César sut

[1] Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 2 juillet 1500 (Arch. Gonzague, à Mantoue). La Relation citée par Thuasne, t. III, p. 434 et suiv., donne des détails sur la santé du Pape après ces accidents; voy. Sanuto, t. III, p. 469. Au printemps, le Pape avait eu des accès de fièvre; c'est alors que fut composée la pièce intitulée : *Dialogus mortis et pontificis laborantis febre*, que nous a conservée Sanuto, t. III, p. 277.

[2] Sanuto, t. III, p. 478. C'est à cette époque que remontent de nouvelles instructions prescrivant l'observation de l'usage de sonner l'*Angelus*, introduit par Calixte III (voy. plus haut, t. II, p. 371); voy. Raynald, ad. an. 1500, n° 4.

[3] Sanuto, t. III, p. 846-847. Nous lisons dans une Relation de C. Guascho, du 14 août 1499 (*Notizenblatt*, 1857, p. 55), à laquelle on n'avait pas fait attention jusqu'à ce jour : « Madona Julia [Farnese] è ritornata a la S. de N. S. » L'ambassadeur de Venise écrit, à la suite d'une visite rendue au Pape le 3 juillet : « Era con S. S[ta] madona Lugrecia, la principessa e so marito, e uno soa damisella sta con madona Lugrecia, ch'è *favorita del papa*. » Sanuto, t. III, p. 469; voy. encore : *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 100, 295. — Sanuto, t. I, p. 375, raconte qu'au mois de novembre 1496, un mur fut renversé par la foudre dans le Vatican; *ibid.*, t. III, p. 909, le chroniqueur rapporte que, le 5 octobre 1500, le Pape faillit être tué par un daim furieux.

[4] Suivant Pieper, *Nuntiaturen*, p. 35 et suiv., la nonciature de Venise est

venir à bout de cette double difficulté : la création de cardinaux du 28 septembre 1500[1] lui procura l'argent. Alexandre VI, en promettant un concours effectif à Venise, alors serrée de près par les Turcs, lui assura le consentement de la République[2].

Le 1er octobre 1500, au matin, César partit de Rome à la la tête d'une armée de dix mille hommes. Il avait pris à sa solde divers barons romains des maisons Orsini et Savelli, Giampolo Baglione de Pérouse, Vitellozzo Vitelli de Città di Castello et d'autres capitaines qui, « par peur de l'alliance française, croyaient moins périlleux de se mettre au service d'un ennemi redouté que de lui résister[3] ». Les seigneurs de Pesaro et de Rimini, Jean Sforza et Pandolfo Malatesta, jugeant toute résistance inutile, cherchèrent leur salut dans la fuite. La prise de Faenza offrit plus de difficultés. Le seigneur de cette ville, Astorre Manfredi, était aimé de la noblesse et du peuple; il était secondé par les Florentins et par son grand-père maternel, Giovanni Bentivoglio. Les habitants de Faenza se défendirent bravement. L'hiver arriva, avec ses neiges abondantes, et il fallut se résoudre à lever le siège. Au

la première des nonciatures permanentes dont on puisse démontrer l'existence d'une façon certaine.

[1] Voy. Sanuto, t. III, p. 855, 857, 878-879. Le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 77, indique la somme à laquelle fut taxé chacun des nouveaux promus; sur les douze cardinaux, six étaient Espagnols; voici leurs noms : 1° Diego Hurtado de Mendoza; 2° A. d'Albret; 3° Ludovic Borgia; 4° Jacques Serra; 5° Pierre Isvalies; 6° François Borgia; 7° Jean Vera; 8° Ludovic Podocatharo; 9° Jean-Antoine Trivulce; 10° Jean-Baptiste Ferrari; 11° Thomas Bakocs; 12° Marco Cornaro. Voy. Panvinius, p. 335; Cardella, p. 279 et suiv.; *Acta consist.* inéd. : cette dernière source donne, f° 9, les noms des treize cardinaux qui approuvèrent cette création. (Arch. consist.) On trouve des renseignements sur la vie des divers cardinaux dans Ciaconius et Migne; sur François Borgia, qui était auparavant trésorier général, consultez Gottlob, *Cam. ap.*, p. 275 et suiv. et Marini, t. I, p. 263; sur Bakocs, sa monographie écrite par Fraknoi, p. 79 et suiv.; sur Podocatharo, Marini, t. I, p. 218 et suiv., et *Anecd. litt.*, t. I, p. 279 et suiv.

[2] Voy. Creighton, t. IV, p. 13.

[3] Alvisi, p. 124 et suiv.; Reumont, t III, 1re part., p. 23; Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 1er octobre 1500. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Le 5 octobre furent nommés les légats *a latere* : Peraudi, auprès de Maximilien (voy. Schneider, p. 55), P. Isvalies pour la Hongrie (voy. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 248) et Jean Vera pour l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre.

retour de la belle saison, César investit de nouveau la place (7 mars 1501), et, le 25 avril, elle était réduite à capituler[1]. Retenu en captivité en violation de la foi jurée, Astorre Manfredi fut enfermé au château Saint-Ange, où César le fit mettre à mort quelques mois après (janvier 1502), avec son frère cadet[2]. Faenza prise, il s'agissait de châtier celui qui l'avait secondée dans sa résistance, Giovanni Bentivoglio. Après avoir perdu successivement plusieurs de ses châteaux forts, il demanda grâce, renonça à la possession de Castal Bolognese et prit l'engagement d'entretenir trois cents cavaliers pendant cinq ans[3]. La conquête était achevée; Alexandre décerna à César le titre de duc de Romagne[4]. En donnant ainsi, en toute propriété, à un membre de sa maison, la plus vaste province du Saint-Siège, qui allait devenir par ce fait l'État héréditaire d'une dynastie de Borgia, il ne s'inquiéta point des conséquences d'un acte qui pouvait entraîner le démembrement complet des États de l'Église[4].

Enhardi par la rapidité de ses succès, César tourna ses armes contre les Florentins, déjà épuisés par la guerre qu'ils soutenaient contre Pise. Frappés d'épouvante, ils payèrent

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 228 et suiv.; *Diario Ferrarese*, p. 390 et suiv.; Senarega, p. 570; Ghirardacci (inéd.), *St. di Bologna*, Cod. 768 de la Bibl. de l'Université de Bologne; Alvisi, p. 172 et suiv., 491 et suiv.; Tonini, t. V, p. 437; Balan, t. V, p. 399; Yriarte, *Rimini*, p. 360; Sugenheim, p. 371; Cipolla, p. 778-779. Le 6 mars 1501, G. L. Cataneo écrit (inéd.) : « El papa manda ogni di molto denari a Valentino. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 232. En présence de ce témoignage formel d'un historien qui n'était nullement hostile aux Borgia, je ne puis pas me rallier aux plaidoyers d'Alvisi et de Maury (*Rev. Hist.* t. VIII, p. 94) en faveur de César. Voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 208; Landucci, p. 244, et *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 18. Ce dernier annonce déjà (è statto detto) le meurtre le 6 juin, tandis que G. L. Cataneo écrit encore, dans sa Relation du 7 juin 1502 (inéd.) : « El Sig. gia de Faenza e lo fratello qual erano qua in castello benche alquanto largi ma guardati, sono stati conducti fuora d'esso ne se sa dove siano : tamen credesi siano condutti a Piombino per Don Micheloto primo homo in l'arme del ducha p[to]. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Alvisi, p. 496 et suiv.; Balan, t. V, p. 401; Sugenheim, p. 372; Raynald, ad an. 1501, n° 16; Cipolla, p. 779.

[4] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 439 (4e édit., p. 446); Alvisi, p. 181; Thuasne, t. III, p. 131, note 2.

rançon en consentant à faire, pendant trois ans, à César, une pension de trente-six mille ducats et en promettant de refuser leur appui à la ville de Piombino. Le seigneur de cette principauté, Jacopo d'Appiano, se vit dépouillé en quelques jours de la plus grande partie de ses domaines [1]. Après cette exécution, César reprit le chemin de Rome, où les affaires de Naples rendaient sa présence nécessaire. Les délibérations qui eurent lieu à ce sujet furent vivement menées et aboutirent à des résolutions de la portée la plus grave. Jusqu'alors il avait été de tradition constante, à Rome, de ne point tolérer qu'une grande puissance étrangère prît pied à Naples. Alexandre VI abandonna ce principe politique [2].

Le 25 juin 1501, quelques jours, par conséquent, après le retour de César, Alexandre VI publia une bulle par laquelle il donnait son approbation au traité secret conclu, le 11 novembre 1500, entre la France et l'Espagne, en vue du partage du royaume de Naples. Louis XII devait prendre pour sa part la Terre de Labour et les Abruzzes, avec le titre de roi de Naples; Ferdinand, la Pouille et la Calabre, avec le titre de duc. Tous deux devaient recevoir ces territoires comme fiefs de l'Église. Comme il fallait un prétexte pour déposer le roi de Naples, on lui faisait un grief de ses relations avec les Turcs [3]. Cet arrangement devait priver de leur dernier appui les barons romains insoumis, et ce motif ne fut pas étranger à la décision d'Alexandre VI. Le 29 juin 1501 eut lieu la proclamation de la ligue du Pape avec la France et l'Espagne : l'armée française, campée dans les environs de Rome, avait déjà commencé son mouvement vers le midi [4]. Le 4 juillet, César, à la tête de ses troupes, fit sa jonction avec elle [5].

[1] ALVISI, p. 192 et suiv. ; SUGENHEIM, p. 373.

[2] Voy. l'intéressante étude sur les documents relatifs à cette affaire, écrite par TRINCHERA dans l'*Allg. Zeitung*, 1870, n° 46. Voy. encore : TOMMASINI, *Machiavelli*, t. I, p. 327.

[3] RAYNALD, ad an. 1501, n° 53-72.

[4] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 149-150 ; SANUTO, t. IV, p. 61, 82; *Arch. st. Nap.*, t. II, p. 659 et suiv. ; Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, du 30 juin 1501. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 5 juillet 1501 (Arch. Gonzague, à Mantoue) : il y a lieu de rectifier, sur ce point, les données d'ALVISI, p. 209.

A Naples, Frédéric n'avait eu, jusqu'au dernier moment, aucun soupçon de la perfidie du roi d'Espagne. La publication de la bulle du Pape fut la première révélation de la trahison dont il était victime. Les Français avançaient sans rencontrer de résistance sérieuse, rasant sur leur passage les châteaux forts des Colonna, et arrivèrent sous les murs de Capoue, qui fut prise d'assaut et pillée de fond en comble, dans les derniers jours de juin[1]. Gaëte capitula bientôt après, et l'armée française, commandée par d'Aubigny, parut devant Naples. Le 3 août, Frédéric alla se réfugier à Ischia, puis il se rendit au roi de France, qui lui accorda, en compensation, le duché d'Anjou et une pension annuelle. Les Français et les Espagnols se partagèrent son royaume[2].

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 239; SANUTO, t. IV, p. 76-78; BALAN, t. V, p. 404-405; HAVEMANN, t. II, p. 120 et suiv.; CIPOLLA, p. 781. Voy., à l'encontre des accusations formulées contre César, les plaidoyers en sa faveur, d'ALVISI, p. 209 et suiv.; de LEONETTI, t. II, p. 455; de MAURY, dans la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 96 et suiv., et de R. DI SORAGNA, dans la *Rassegna naz.*, t. X (1882), p. 364; il est vrai que, sur l'affaire en question ici, ils ne se risquent pas beaucoup : voy. l'étude de BROSCH, dans l'*Hist. Zeitschr.*, t. XLIV, p. 542.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 248; Lettre de Brandolinus, publiée par BROM, p. 147 et suiv.; REUMONT, *Carafa*, t. I, p. 33 et suiv.; RANKE, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 142 et suiv., 149 et suiv. Bien que dispensé du payement de son tribut par Alexandre VI, le 27 août 1501, en considération de la guerre contre les Turcs (RAYNALD, ad an. 1501, n° 75; GOTTLOB, p. 234-235), Louis XII se mit très peu en frais pour cette guerre. Le 15 mai 1502, dispense fut accordée à Ferdinand de se présenter en personne à Rome pour y recevoir l'investiture (RAYNALD, ad. an. 1502, n° 16; HERGENROETHER, t. VIII, p. 384); il ne tarda pas à prouver sa reconnaissance à l'égard des Borgia; voy. HOEFLER, *Katastrophe*, p. 16.

IX

ALEXANDRE VI ET LA GUERRE CONTRE LES TURCS, 1499-1502.

Le népotisme excessif d'Alexandre VI et sa politique inspirée par des considérations d'ordre purement séculier, suscitèrent chez ses contemporains des doutes sérieux sur la pureté de ses intentions dans la question de la guerre contre les Turcs [1]. Il est certain que son népotisme lui dicta, en politique, des actes qui créèrent à diverses reprises des entraves à la préparation de cette guerre; mais il eut indirectement des conséquences plus funestes encore, parce que l'opinion publique s'accoutuma à chercher dans tous ces actes uniquement le but politique poursuivi et la mesure dans laquelle ils pourraient servir sa passion pour la grandeur de la maison de Borgia. Il faut pourtant rendre justice même à Alexandre VI, et reconnaître qu'il ne se borna pas à un rôle passif en face du danger qui menaçait l'Europe du côté de l'Orient. Fidèle au noble exemple laissé par ses prédécesseurs, il continua de donner une généreuse assistance aux réfugiés originaires des pays victimes de la conquête musulmane, et la fin du siècle le trouva, du moins tout donne lieu de le croire, sérieusement occupé de projets de croisade [2].

[1] Voy. plus haut, t. V, p. 382, note 4, 410 et suiv.; Malipiero, p. 161, parle de relations qu'Alexandre VI aurait nouées, à une époque postérieure, avec le sultan, à l'instigation d'Ascagne Sforza, et qu'il aurait rompues au bout de peu de temps. Sur le rôle d'Alexandre VI au sujet de la question turque, en 1498 et pendant l'année suivante, voy. Maulde, *Procédures polit.*, p. 1106 et suiv., et *Dipl. de Machiavel*, t. I, p. 72.

[2] Voy. les articles de Reumont dans le *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. I, 2e édit., p. 489, et de Gottlob dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 439. Ferdi-

Tant que le prince Djem avait vécu, on avait, jusqu'à un certain point, tenu le sultan en échec; lui mort, les Osmanlis reprirent leur marche en avant, momentanément interrompue. Dès l'année 1496, des corps de troupes turques assiégèrent, parfois avec succès, un certain nombre des places que les Hongrois possédaient encore en Bosnie. En Moldavie, ils s'attaquèrent aux Polonais, et, de ce côté, la lutte prit sur-le-champ un caractère plus grave et plus inquiétant. En 1498, une armée composée de Turcs et de Tartares pénétra jusque sur le sol même de la Pologne. D'immenses espaces subirent d'épouvantables ravages : « Les routes, les champs étaient couverts de cadavres. Autour de Lemberg et de Premysl, jusqu'à Kanczug, toutes les villes situées dans les montagnes et dans la plaine furent saccagées et livrées aux flammes, et quand ce flot de barbares se retira, il emportait avec lui un énorme butin[1]. »

A l'époque de cette invasion, Venise était, depuis un an déjà, aux prises avec la Porte. Un jour, on avait appris que les Turcs se livraient avec une activité fiévreuse à des armements, et particulièrement à des armements maritimes. Mais comme ils surent garder le secret le plus absolu sur leur destination[2], les Vénitiens, en dépit de leur habileté, s'y laissèrent tromper. Ses préparatifs achevés, le sultan ouvrit les hostilités à l'improviste, sans déclaration de guerre, en faisant emprisonner tous les sujets vénitiens qui se trouvaient à Con-

nand, roi d'Espagne, ne dissimulait pas sa défiance à l'égard de l'usage qu'Alexandre VI pourrait faire des fonds destinés à la guerre contre les Turcs : voy. Bergemoth, t. I, p. 266.

[1] Caro, t. V, 2e part., p. 751; Zinkeisen, t. II, p. 507 et suiv.

[2] « Ex litteris abatis Gondulæ 1499 Juli XXIII (inéd.) : Che le cose del Turco vanno tanto secretamente che non se po intendere ne sapere ne pensare la soa deliberatione ». (Arch. d'État de Milan, Turchia.) Barthol. Sfondrato avait deviné le véritable objectif des Turcs; voy. sa Relation du 18 juin 1499, publiée par Makuscev, t. II, p. 108; nous y lisons ce passage : « Tutto il Levante trema... Et ben che le cose del dicto Turcho siano passate et passano secretissime, tamen ad me, me pare comprehender, che quantunque dal principio la fama sia stata contro Rhodo et contra Puglia, tamen el suo disegno è stato de rumpere guerra ad s. Venetiani. » Cependant, à Raguse, au milieu du mois de juillet 1499, on restait encore fermement persuadé que l'attaque des Turcs serait dirigée sur Rhodes ; Makuscev, t. II, p. 194.

stantinople. A Venise, la consternation fut d'autant plus grande que la situation financière de la République était des plus embarrassées. Il fallut pourvoir au plus vite à l'équipement de la flotte; mais c'étaient des frais énormes. Pour y faire face, on décréta une surélévation des droits de douane et des taxes et de nouveaux impôts. On exigea de tous les fonctionnaires de la République l'abandon de la moitié de leurs émoluments, et du clergé la cession du tiers de ses revenus; pour mettre le clergé à contribution il fallait l'autorisation d'Alexandre VI : il l'accorda. Grâce à ces efforts surhumains, on réussit à créer une flotte de cent trente voiles, chiffre respectable, mais encore insuffisant pour faire face à la flotte turque, car celle-ci comptait deux cent soixante-dix voiles. Dès le 26 août 1496, Lépante tombait au pouvoir des Turcs : c'était le dernier point de quelque importance que les Vénitiens possédassent encore dans le golfe de Corinthe [1]. Dans le même temps, dix mille cavaliers turcs, débouchant de la Bosnie, fondaient comme un ouragan sur les possessions de terre ferme de Venise. Toute la région comprise entre la Drave et le Tagliamento fut mise à sang et à feu : l'ennemi pénétra même jusqu'aux environs de Vicence; la population fut massacrée ou emmenée en esclavage [2].

Pendant l'été de 1499, la question du péril turc fit l'objet de mainte délibération en consistoire. Sur la foi des rapports du grand maître des chevaliers de Rhodes, on s'attendait alors à ce que le principal effort de l'ennemi se portât sur

[1] ZINKEISEN, t. II, p. 527-531; ROMANIN, t. V, p. 134 et suiv.; HEYD, t. II, p. 330 et suiv.; HOPF, p. 167.

[2] ZINKEISEN, t. II, p. 532. Voy. encore BALAN, dernier volume, Suppl., p. XVII, et MAKUSCEV, t. II, p. 109. LANDUCCI, p. 203. On trouve de nombreux détails sur l'incursion des Turcs dans le Frioul en 1499, dans la *Cronaca di Nicolo Maria di Strassoldo anno* 1469-1509. *Nozze Strassoldo-Gallici*, Udine, 1876. Au même moment, les côtes de l'Italie méridionale avaient beaucoup à souffrir des coups de main des Infidèles. J'ai relevé, à ce sujet, dans les *Avisi de Nicolo Gondula de lettere* 16, 17 *e* 20 *Junii* 1499 (inéd.), le passage suivant : « Che circa XI giorni inanti introrno XIIII fuste de Barbaria nel golfo de Taranto et IIII de epse se apresentorno a capo de Ottranto dove preheseno una navata Ciciliana carica de frumento et zuchari et una sagitia Lipariota. » (Arch. d'État de Milan, Turchia.)

Rhodes[1]. Tandis qu'on délibérait sur la nature des secours à envoyer de ce côté, on apprit que l'ennemi exerçait ses ravages dans les possessions vénitiennes. Au commencement du mois d'août, on lut en consistoire des lettres adressées à un cardinal par l'ambassadeur de France à Venise, où ce personnage dénonçait, comme étant l'instigateur de cette campagne, le gouvernement de Milan. L'ambassadeur de Milan à Rome chercha d'abord à justifier son maître, en rejetant la responsabilité sur Venise, dont l'attitude hostile l'aurait réduit à cette extrémité, puis, jetant le masque, il osa dire : « Nous nous servirons, s'il le faut, pour notre défense, même des Turcs et des Maures[2]. Les choses ne devaient pas en venir là; avant la fin de l'automne la ruine de Ludovic le More était consommée[3].

Cependant les nouvelles d'Orient devenaient de plus en plus graves : vers la fin de l'automne de 1499, Alexandre VI écrivit à tous les princes de la chrétienté des lettres par lesquelles il les invitait à envoyer des ambassadeurs à Rome, au mois de mars de l'année suivante, pour y délibérer sur la formation d'une ligue contre les Turcs[4]. Cet appel trouva si peu d'écho, qu'Alexandre dut le renouveler au commencement de février 1500[5]. Ce deuxième appel n'eut pas beaucoup plus de succès que le premier. Le 11 mars 1500 eut lieu un consistoire secret, auquel étaient invités tous les ambassadeurs présents à Rome. Les princes représentés étaient : Maximilien, roi des Romains, Louis XII, roi de France, Henri VII,

[1] Procès-verbaux (inéd.) des consistoires tenus les 10, 14, 26 juin et 5 juillet 1499; *Acta consist.*, C. 303 (Arch. consist.).

[2] Voy. les relations des ambassadeurs milanais publ. dans le *Notizenblatt*. 1857, p. 21-22, 38-39.

[3] Voy. plus haut, p. 65.

[4] Voy. le Bref du 12 nov. 1499 à Emmanuel, roi de Portugal, publié par SANTAREM, t. X, p. 120.

[5] Voy. les Brefs du 3 févr. 1500 au gouvernement de Florence (MULLER *Relaz.*, p. 245) et à François de Gonzague (en original aux Arch. Gonzague, à Mantoue). Le Pape complimenta le roi de Portugal pour son zèle en faveur de la guerre contre les Infidèles, par des brefs du 10 et du 16 février 1500 : dans le dernier, il est dit que les délibérations s'ouvriront le 1er mars : SANTAREM, t. X, p. 121.

roi d'Angleterre, Ferdinand, roi d'Espagne, plus Naples, Venise, la Savoie et Florence. En présence de cette assemblée, Alexandre VI exposa la gravité des dangers dont le monde chrétien était menacé par l'audace croissante des Turcs et exprima des regrets de ce que l'on eût insuffisamment répondu à ses appels; puis il ajouta que Venise était un boulevard de la chrétienté, et que tous les États chrétiens avaient le devoir de la défendre. Les réponses des ambassadeurs furent si peu satisfaisantes que le Pape se plaignit hautement de l'attitude de l'Allemagne, de la France et de Naples; seule, l'Espagne reçut des éloges sans réserve[1]. Au mois de mai, Alexandre présenta au consistoire deux propositions dont l'exécution devait, dans sa pensée, hâter la préparation de la campagne à entreprendre contre les Turcs : envoi d'un légat en Hongrie et levée d'une dîme sur le clergé de France, d'Allemagne et de Hongrie : les cardinaux devaient être mis à contribution comme les autres membres du clergé, et le Pape se déclarait prêt à payer d'exemple. Beaucoup de cardinaux essayèrent d'opposer de la résistance à cette mesure; mais le Pape ne s'en laissa pas émouvoir. — Un détail qui dépeint bien l'état général de l'opinion publique est que, même en présence d'actes aussi formels, l'ambassadeur de Venise se refusait encore à admettre que le Pape eût sérieusement les intentions qu'il annonçait[2]. Pour lever tous les doutes il fallait des actes; nous allons voir que le Pape fournit encore cette garantie de sa sincérité[3].

Le 1er juin 1500 est la date d'une bulle où le Pape expose les épouvantables cruautés exercées par les Osmanlis contre les chrétiens, et lance, en termes pressants, un appel aux armes

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 24; ZURITA, t. V, p. 175 et suiv.; à la fin de février, un ambassadeur turc vint à Rome pour dissuader le Pape de pousser à la guerre. Informé de ce fait, Peraudi s'y rendit de son côté en toute hâte, sans en attendre la permission, et il réussit à le faire éconduire; voy. SCHNEIDER, *Peraudi*, p. 53-54. Pour l'intelligence de la politique française, voy. LANZ, *Actenst. z. Gesch. Karls V*, introd., p. 56.

[2] SANUTO, t. III, p. 309, 342. 343, 355. Voy. *ibid.*, p. 255, 385 et 426, où le chroniqueur parle de l'envoi d'un légat en Hongrie et des subsides fournis à ce pays.

[3] Art. de GOTTLOB dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 459.

pour la défense commune. L'objectif des Osmanlis, y dit-il, est la conquête de Rome, prélude de la vaste entreprise au bout de laquelle ils voient déjà tous les peuples de la chrétienté réduits sous le joug. C'est pourquoi la guerre sera déclarée à l'ennemi héréditaire au nom de l'Église romaine. Pour couvrir les frais de cette guerre, il décrète une dîme à percevoir, pendant trois années consécutives, sur tous les bénéfices ecclésiastiques sans exception, et sur les traitements des fonctionnaires des États de l'Église. Les retardaires s'exposeraient à l'excommunication dont l'absolution est réservée au Pape. Par disposition spéciale, la publication de cette bulle devait être faite en un jour de fête, dans tous les diocèses du monde et dans la langue nationale de chacun d'eux. La part contributive des Juifs était fixée à un vingtième [1]. Dans un bref adressé vers la même époque au roi de France, le Pape écrivait : Les ambassadeurs ont été convoqués à Rome au mois de mars pour y délibérer sur la question turque; beaucoup ont fait défaut et ceux qui se sont présentés n'étaient point munis de pouvoirs suffisants. Le Pape a renouvelé ses appels et n'a reçu en réponse, des princes auxquels il les a adressés, que de belles paroles et de vagues promesses. C'est pourquoi il s'adresse derechef au roi de France, pour qui la conquête de Milan constitue un double motif de défendre l'Italie contre les Turcs. Il supplie le roi d'envoyer au plus vite des ambassadeurs à Rome. Les Espagnols et Venise font preuve, pour cette guerre, d'un zèle de bon augure, et l'on peut compter encore sur un heureux succès. En ce qui le concerne personnellement, le Pape a imposé une dîme à tous les habitants de ses États et au clergé du monde entier, mais il est prêt à faire des sacrifices plus grands encore [2]. Un autre fait démontre également qu'alors Alexandre VI voulait sincèrement la guerre contre les Turcs : c'est, d'abord, qu'il fit revenir à la curie, à la fin de juin, le cardinal Peraudi, le plus ardent apôtre de cette guerre, et, en second lieu, qu'au printemps

[1] Raynald, ad an. 1500, n[os] 7-9 ; le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 46-56, est plus complet.
[2] Sanuto, t. III, p. 435-438.

de l'année suivante il s'occupa de faire rentrer la contribution de guerre imposée aux fonctionnaires de la curie et aux cardinaux : l'emploi assigné aux sommes perçues était l'armement d'une flotte de guerre [1]. On a conservé le rôle de cette contribution; il est intéressant à un autre point de vue, en ce qu'il donne un aperçu de la fortune des divers cardinaux.

Noms des cardinaux :	Revenus.		Somme à verser.	
Caraffa.	10,000	ducats	1,000	ducats.
Julien de la Rovère	20,000	—	2,000	—
Zeno.	15,000	—	1,500	—
Jean Michiel . . , ...	12,000	—	1,200	—
Georges da Costa	7,000	—	700	—
Jérôme Basso	11,000	—	1,100	—
Dominique de la Rovère.	10,000	—	1,000	—
Cibò . . . . ,	10,000	—	1,000	—
Pallavicino.	10,000	—	1,000	—
Juan Borgia.	10,000	—	1,000	—
Orsini.	10,000	—	1,000	—
S. Giorgio.	8,000	—	800	—
Carvajal.	10,000	—	1,000	—
Peraudi.	3,000	—	300	—
Castro (de)	2,000	—	200	—
Lopez. . . . . ,	10,000	—	1,000	—
	A REPORTER. .		15,800	ducats.

[1] Dans l'opinion de SCHNEIDER, *Peraudi*, p. 54, ces actes n'auraient été que des sortes de réclames sur l'effet desquelles on comptait pour tirer plus d'argent des fidèles. S'il en eût été ainsi, croit-on que les cardinaux se fussent exécutés, comme ils le firent ? Et pourtant on sait que, dans le nombre, il y en avait beaucoup d'opposés à la guerre contre les Turcs. On peut opposer la même objection à LANZ, *Actenst. z. Gesch. Karls V*, introd., p. 58 et suiv. Cet écrivain fait remarquer qu'Alexandre VI profita de la détresse de Venise pour travailler à la grandeur de César : il a raison sur ce point, mais il va trop loin lorsqu'il soutient que toute la campagne menée en faveur de la croisade n'était qu'une comédie. Il ne s'appuie presque exclusivement que sur des documents d'origine vénitienne, dont la partialité est notoire. J'ai suivi, dans cette question, l'opinion de GOTTLOB (voy. plus haut, p. 79, note 2), dont les recherches l'ont amené à des conclusions favorables à Alexandre VI : il en avait déjà été de même pour Reumont. Espérons que le savant auteur de la *Cam. Ap.* sera bientôt en état de publier le résultat du dépouillement des nombreux documents qu'il a su réunir : c'est alors seulement que l'on pourra se prononcer définitivement sur la question qui nous occupe.

Les cardinaux :	Sur un revenu de :		Report. . 15,800 ducats.	
Grimani.	7,000	ducats	700	—
Serra..	2,000	—	200	—
Isvalies.	2,000	—	200	—
François Borgia.	3,000	—	300	—
Vera.	3,000	—	300	—
Podocatharo.	2,000	—	200	—
Ferrari..	3,000	—	300	—
Piccolomini.	9,000	—	900	—
Sansoni.	18,000	—	1,800	—
Colonna.	3,000	—	300	—
Ascagne Sforza..	30,000	—	3,000	—
Médicis (de).	6,000	—	600	—
Sanseverino.	13,000	—	1,300	—
Hippolyte d'Este.	14,000	—	1,400	—
Cesarini.	2,000	—	200	—
Farnèse.	2,000	—	200	—
Ludovic Borgia.	10,000	—	1,000	—
Cornaro.	revenus	nuls	néant	—
Briçonnet.	12,000	—	1,200	—
Philippe de Luxembourg	9,000	—	900	—
Albret (d').	2,000	—	200	—
Amboise (d').	9,000	—	900	—
Mila.	8,000	—	800	—
Mendoza.	14,000	—	1,400	—
d'Aragon.	2,000	—	200	—
Total.			34,300	ducats.
A ajouter la part contributive des fonctionnaires et des hospices.			11,076	—
Ensemble.			45,376	ducats.[1]

[1] Étaient exemptés, les cardinaux « Rhodianus, Polonus, Strigoniensis quia in bello existunt » : Raynald, ad an. 1500, n° 9 (au lieu de Madrutiensis, il faut lire Macloviensis); *Burchardi Diarium*, t. III, p. 56 et suiv. Le chroniqueur commet une erreur au sujet de cette liste; d'après lui, elle aurait été dressée au mois de juin, tandis qu'elle n'a pu l'être qu'à la fin de l'automne, puisqu'elle renferme les noms des cardinaux promus le 28 septembre 1500: voy. plus haut, p. 75. Il est possible que la rentrée des fonds n'ait eu lieu qu'au printemps de 1501, en même temps que la publication de la liste (*Burchardi Diarium*, t III, p. 113, 118; cf. Baluze, t. III, p. 124 et suiv.). Gottlob, (*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 445) promet de publier un tableau des sommes réellement payées par chacun des cardinaux. Il ressort des documents qu'il a eus à sa disposition que, pendant chacune des années 1501, 1502 et 1503, les cardinaux durent verser une somme de 34,300 ducats. Voy. *Cam. Ap.*, p. 66.

Au commencement de septembre, l'ambassadeur de Venise écrivait : Le Pape s'est activement occupé, pendant tout l'été, des moyens de venir en aide à Venise et à la Hongrie : il a requis instamment le commandant en chef de la flotte espagnole d'opérer sa jonction avec celle de Venise ; il est animé des meilleures intentions pour la croisade ; s'il tient seulement la moitié de ce qu'il promet, ce sera déjà suffisant [1]. Le doute qui perce encore sous ces expressions était injuste; car, quelques jours auparavant, divers brefs du Pape avaient fourni la preuve incontestable de sa bonne volonté : il faisait tout son possible pour obtenir la jonction des flottes espagnole et vénitienne [2].

A quelque temps de là, l'ambassadeur de Venise à Rome recevait la fâcheuse nouvelle de la prise de Modon par les Turcs ; Navarin et Coron ne tardèrent pas à subir le même sort. Ces vieilles colonies avaient, pour la prospérité du commerce et de la marine de Venise, une importance de premier ordre ; le conseil des Dix avouait que, sans elles, c'en était fait de la suprématie maritime de Venise : aussi comprend-on l'effet produit par leur perte : rien de pareil ne s'était vu depuis le jour où l'on avait appris la capitulation de Négrepont. On fit part de ces terribles catastrophes aux principales puissances de l'Europe. « Le 10 août, écrivait de Rome, à un de ses amis, Raphaël Brandolino Lippi, la malheureuse ville de Modon fut prise : les quelques habitants qui tombèrent vivants au pouvoir de l'ennemi subirent jusqu'au dernier l'horrible supplice du pal. Voilà où les troubles de l'Italie ont mené les chrétiens ! Voilà où nous ont menés nos dissensions intestines ! L'éloquent ambassadeur de Venise, Marino Giorgio, a prononcé au sujet de la guerre contre les Turcs une harangue si belle que le Pape et tout le collège des cardinaux en ont été profondément émus. On peut donc espérer que l'on obéira aux ordres du Pape et que l'on formera une ligue pour l'expulsion des Turcs [3]. »

[1] SANUTO, t. III, p. 475, 521, 577, 589, 714.
[2] SANUTO, t, III, p. 752-753.
[3] BROM, p. 189-190 : voy. SANUTO, t. III, p. 750-788 ; HEYD, t. II, p. 331 ; HOPF, p. 168 ; HERTZBERG, *Griechenland*, t. III, p. 15.

Vain espoir! Autant les princes « chrétiens » déployaient d'ardeur lorsqu'il s'agissait de venger leurs injures personnelles, autant ils étaient indifférents à la honte infligée au nom chrétien[1]. Mais si, alors, on fit si peu pour repousser le péril turc, la responsabilité n'en retombe pas sur le Pape[2]. Le 11 septembre 1500, avaient été arrêtées en consistoire deux résolutions portant sur des points jugés essentiels : en premier lieu, action dans le but d'obtenir que la flotte espagnole fît voile à la rencontre des Turcs; en second lieu, envoi de légats en Hongrie, en France et en Allemagne. Le 5 octobre, les nouveaux légats furent désignés : Jean Vera pour l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre; Pierre Isvalies pour la Hongrie et la Pologne; Peraudi pour l'Allemagne et les royaumes du Nord[3]; en même temps était expédié un bref par lequel le Pape adjurait Gonzalve de Cordoue d'opérer au plus vite sa jonction avec la flotte vénitienne; enfin, on réclama aux cardinaux le payement de leur dîme[4]. Malgré tout, l'ambassadeur de Venise n'était pas encore satisfait et persistait à suspecter la sincérité du Pape, quand celui-ci affirmait qu'il ferait tout ce qui serait humainement possible[5]. Il est certain que, si Alexandre VI avait été capable de renoncer à faire de la politique un instrument de népotisme et surtout à seconder les projets de César, il eût pu exercer une action beaucoup plus féconde, mais enfin il n'en est pas moins établi qu'à cette époque il fit beaucoup. Si ses efforts ne furent point couronnés de succès décisifs, la faute n'en fut point à lui, mais aux princes « chrétiens ». Le zèle réel, le véritable esprit de sacrifice faisaient défaut à peu près partout. En Allemagne, la diète d'Augsbourg choisissait ce moment pour réclamer

[1] Raynald, ad an. 1500, n° 11.

[2] Art. de Reumont dans le *Wetzer und Wellte's Kirchenlexikon*, t. I, 2e édit., p. 489; voy. encore : Michaud, t. VI, p. 283-284.

[3] *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist.; voy. encore : la Dépêche de l'ambassadeur de Florence citée par Thuasne, t. III, p. 76; Sanuto, t. III, p. 789, 892-893; Schneider, *Peraudi*, p. 55; art. de Gottlob dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 459-460.

[4] Voy. plus haut, p. 85 et suiv. Le Bref à Gonzalve de Cordoue se trouve dans Sanuto, t. III, p. 824; voy. Baluze, t. III, p. 423 et suiv.

[5] Voy. Sanuto, t. III, p. 856, 879, 939, 977.

impérativement du Pape l'abandon d'une partie du produit des indulgences et des annates, sous prétexte qu'en envoyant ces sommes à Rome, « on épuisait et on appauvrissait » les finances de l'empire et qu'on en avait besoin pour l'acquittement des subsides dus à l'empire [1]. Il fallait tout le dévouement de Peraudi à la sainte cause pour accepter dans ces conditions la légation d'Allemagne. Bien que souffrant de rhumatismes, il se mit en route dès le 26 octobre, plein de confiance dans la réussite des démarches qu'il se proposait de faire pour amener la réconciliation de Maximilien avec les princes allemands et avec le roi de France. Mais à peine avait-il atteint la frontière d'Allemagne, que déjà « il se heurtait à d'inextricables difficultés, soulevées par toutes les autorités compétentes ». En dépit des ordres formels donnés par le Pape pour que le produit des indulgences du jubilé en Allemagne fût exclusivement appliqué aux frais de la guerre contre les Turcs, à la cour, comme dans tout l'empire, on se refusait obstinément à croire qu'il n'eût point d'arrière pensée. Maximilien poussa l'esprit d'opposition au point d'interdire à Peraudi l'entrée du territoire de l'empire. Il est extrêmement vraisemblable qu'il y avait là une intrigue montée par Ludovic le More, car la réconciliation des puissances chrétiennes, prélude nécessaire de la guerre contre les Turcs, bouleversait tous ses projets. Néanmoins Peraudi ne perdit pas courage. De Roveredo, où il s'était arrêté, il écrivait « jour et nuit à tous les princes et prélats d'Allemagne, de Suède et de Danemark, les adjurant de faire la paix entre eux et de combattre les Infidèles. Dans son ardeur pour la guerre contre les Turcs il ne songeait à rien moins qu'à s'adresser directement au gouvernement de l'empire, au mépris des ordres du roi, et, s'il le fallait, à lancer l'excommunication contre le roi des Romains et quelques princes en vertu de sa puissance apostolique : car, comme le chartreux Thomas, il se faisait un jeu d'affronter la mort pour la foi chrétienne. » Après l'avoir laissé se morfondre tout l'hiver à Roveredo,

[1] Müller, *Reichstags Theatrum*, p. 117 et suiv.; Schneider, p. 55.

Maximilien revint à de meilleurs sentiments et lui expédia l'autorisation d'entrer dans l'empire. Peraudi engagea aussitôt des négociations avec le gouvernement de l'empire, mais elles furent extrêmement épineuses, bien qu'il eût formellement déclaré que, conformément aux décisions arrétés par le Pape et par les cardinaux, le produit des indulgenees du jubilé ou autres qu'il jugerait à propos d'accorder en vertu de ses pouvoirs, serait intégralement confié à la garde de l'empire pour être employé aux frais de la guerre contre les Turcs. Enfin, à force de patience, il finit par conclure un compromis avec la diète et le gouvernement, mais il avait dû y laisser insérer une foule de conditions vexatoires pour lui-même et de nature à restreindre son action.

De son côté, Maximilien, par des motifs d'ordre politique, fit attendre jusqu'au milieu de janvier 1502 l'autorisation d'ouvrir en Allemagne la prédication des indulgences. Le légat pouvait désormais remplir sa mission, mais on lui avait fait perdre plus d'une année. Malgré la mauvaise saison, « il parcourut avec une merveilleuse rapidité, dans les premiers mois de l'année 1502, tout le sud de l'Allemagne et ouvrit en personne la prédication des indulgences dans les diocèses de Constance, d'Augsbourg, de Strasbourg, de Spire, de Mayence, de Trèves et de Cologne ». Vers la fin de l'année, il gagna le nord de l'Allemagne dans l'intention d'y publier le jubilé et d'offrir son intervention pour le rétablissement de la paix entre Lubeck et le Danemark. Exposé pendant cette course rapide à des intempéries qui dépassèrent, cette année-là, la moyenne ordinaire, il subit plusieurs crises de ses vieilles douleurs rhumatismales qui le forcèrent de garder le lit. Ces accidents venant s'ajouter à la mauvaise volonté générale « des princes, des villes et du clergé, pour la guerre contre les Turcs, finirent par le plonger dans un tel découragement » qu'il demanda plusieurs fois son rappel [1].

En Angleterre, Alexandre VI avait envoyé, en qualité de

[1] SCHNEIDER, p. 58-81; ULMANN, t. II, p. 43 et suiv.; GEBHARDT, *Gravamina*, p. 63 et suiv.; HERGENROETHER, t. VIII, p. 360 et suiv.: on trouvera là d'autres indications bibliographiques. Les renseignements que l'on possède sur le

nonce, Gaspard Pons, avec mission de percevoir la dîme du clergé et de publier l'indulgence du jubilé, dont le produit devait être appliqué à la guerre contre les Turcs. Le clergé s'exécuta, et le roi Henri VII versa quatre mille livres sur sa cassette, mais il refusa énergiquement de fournir des troupes et des vaisseaux pour la croisade. Il ne pouvait, disait-il, que louer le Pape d'avoir entrepris, pour le bien de cette cause sacrée, la noble tâche de rétablir la paix entre les princes de la chrétienté; « quant à lui personnellement, il était, grâce à Dieu, depuis longtemps en paix avec tout le monde; mais il était hors d'état de prêter son concours effectif; c'était bien plutôt l'affaire de la France, de l'Espagne et aussi de la Hongrie et de la Pologne [1] ».

En France, le roi avait bien d'autres projets en tête qu'une guerre contre les Turcs; quant au clergé, il jugeait intolérable qu'Alexandre VI lui eût imposé une dîme sans avis préalable et sans son consentement. « Beaucoup résistèrent ouvertement et en appelèrent à un concile général; ils tombaient par là sous le coup des censures ecclésiastiques. Le 1er avril 1502, la faculté de théologie de Paris déclara que ces censures étaient nulles et de nul effet si elles avaient été prononcées postérieurement à l'appel, et que les appelants n'étaient point obligés pour cette cause de s'abtenir de la célébration de la messe et de l'exercice des autres fonctions ecclésiastiques [2].

En Hongrie, la majorité des prélats fit preuve d'un très médiocre esprit de sacrifice. Les grands seigneurs laïques manifestaient moins d'éloignement pour la guerre contre les Turcs, mais ils soulevaient difficultés sur difficultés. « Le Pape offrait d'abandonner au roi le produit des indulgences du jubilé, de la dîme, des biens d'Église situés en Hongrie, et d'un impôt spécial à décréter pour la croisade; mais ils ne voulaient pas se

chiffre des sommes perçues sont tellement contradictoires qu'ULMANN lui-même (t. II, p. 66) n'ose rien affirmer.

[1] BUSCH, *England*, t. I, p. 242.

[2] HERGENROETHER, t. VIII, p. 342-343. Voy. DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, t. I, 2e part., p. 346. Les juifs d'Avignon voulurent résister, mais ils durent céder à la contrainte : voy. *Rev. d'études juives*, t. VI, p. 21.

contenter de ces promesses, prétextant que ces recettes étaient incertaines, et qu'en tout cas la charge retomberait uniquement sur leurs épaules. » Comme Venise prétendait faire réduire les exigences de la Hongrie, les négociations se tirèrent en longueur. Elles finirent enfin par aboutir, grâce surtout aux efforts de Thomas Bakocs. Ce personnage, doué de facultés éminentes et d'une grande hauteur de vues, avait été nommé primat de Hongrie en 1497, en remplacement d'Hippolyte d'Este et pour donner satisfaction au sentiment national, qui répugnait à voir un étranger revêtu de la plus haute dignité ecclésiastique du royaume. En récompense des services rendus par lui à la cause de la guerre contre les Turcs, Alexandre VI l'avait fait entrer dans le Sacré Collège le 28 septembre 1500. Dans les derniers jours de mai de l'année suivante, l'alliance de la Hongrie, de Venise et du Pape fut enfin conclue. Alexandre VI prenait l'engagement de payer annuellement la somme de 40,000 ducats aussi longtemps que la guerre durerait; Venise promettait 100,000 ducats et se chargeait des opérations maritimes; la Hongrie devait attaquer les Turcs par terre. Malheureusement les Hongrois se bornèrent à « des brigandages en grand[1] ». Du moins eut-on la satisfaction de remporter quelques succès sur mer. A la fin de l'automne de l'an 1500, le nouvel amiral vénitien, Benedetto Pesaro, « marin expérimenté et résolu », se lança hardiment sur la mer Égée et réussit à reprendre l'île d'Égine. Sur ces entrefaites il vit venir à lui la flotte espagnole, forte de soixante-cinq voiles et commandée par l'illustre Gonzalve de Cordoue, qui s'était enfin décidé à donner cette satisfaction au Pape. Les Espagnols unis aux Vénitiens s'emparèrent encore, avant la fin de l'année, de l'île de Céphalonie; cette conquête leur assurait de nouveau un point d'appui dans la mer Ionienne[2].

[1] HUBER, t. III, p. 427-428; ROMANIN, t. V, p. 151; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 141; voy. encore la monographie de Bakocs par FRAKNOI, citée plus haut p. 75, note 1. La Pologne ne fit rien pour la croisade : l'argent perçu dans ce but reçut une autre destination. CARO, t. X; 2e part., p. 814.
[2] ZINKEISEN, t. II, p. 537; HERTZBERG, t. III, p. 15.

L'année 1501 s'écoula avec « des alternatives de succès et de revers sans importance décisive » : on reconquit Alessio, mais on perdit Durazzo. Au printemps de l'année suivante l'armement de la flotte pontificale était enfin terminé : elle comprenait treize galères, montées par deux mille cinq cents hommes d'équipage [1].

Alexandre VI en confia le commandement à l'évêque Giacopo da Pesaro, dont les traits sont bien connus des amateurs d'art, car le Titien a peint son portrait dans l'admirable tableau d'autel où il a représenté les membres de la famille Pesaro en adoration devant la sainte Vierge et le divin Enfant. A côté du légat, on voit son frère, armé de pied en cap, élevant d'une main l'étendard de la croisade et attirant de l'autre deux prisonniers turcs placés derrière lui [2]. Giacopo da Pesaro se dirigea d'abord sur Cerigo, où l'attendaient cinquante navires vénitiens commandés par son frère Benedetto. Les deux flottes combinées prirent pour objectif l'île de Sainte-Maure (l'antique Leucade). Vers la fin d'août, ce point stratégique, d'une importance de premier ordre, était reconquis malgré une défense acharnée. Dans tous les combats livrés à cette occasion, Giacopo da Pesaro se distingua entre tous. Il eut la joie de planter sur la forteresse reconquise la bannière de l'Église romaine et d'Alexandre VI [3]. Elle ne

[1] Voy. Bembus, *Op.*, p. 210, et Guglielmotti, *Guerra de' Pirati*, t. I, p. 9 et suiv.

[2] Cette admirable toile du Titien (dont Luetzow, *Kunstschœtze*, p. 30, a publié une belle gravure) se voit encore à Venise, dans l'église de Santa Maria dei Frari, où se trouve également le tombeau de Pesaro. Ce personnage avait déjà fait faire auparavant son portrait par le Titien, probablement immédiatement avant son entrée en campagne contre les Turcs. Ce portrait est conservé au musée d'Anvers : on y voit Pesaro, à genoux devant le trône de saint Pierre, et tenant en main la bannière du Pape ; devant lui est posé à terre un casque de chevalier, pour indiquer qu'il vient d'être appelé au service militaire ; Alexandre VI le recommande à la protection de saint Pierre ; sur la droite, à l'arrière-plan, on aperçoit les forts d'un port militaire. Voy. Crowe-Cavalcaselle, *Tizian*, t. I (trad. allem. par Jordan, Leipzig, 1877), p. 64 et suiv., 252 et suiv. Sur le tableau de Venise, voy. encore l'étude de A. Wolf, dans la *Zeitschr. fuer bildende Kunst*, t. XII, p. 9 et suiv. ; l'auteur a eu la malheureuse idée de l'intituler : « Adoration de la Madone ».

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 278-279. Voy. Sanuto, t. IV, p. 313 et

devait pas y flotter longtemps. A Venise, comme à Constantinople, on était fatigué des lourds sacrifices exigés par cette guerre. La Porte venait de voir surgir en Orient une nouvelle puissance, la Perse, dont les progrès l'inquiétaient; Venise souffrait de l'épuisement de ses finances et des pertes incalculables subies par son commerce. Les espérances fondées sur l'alliance avec la Hongrie ne s'étaient pas réalisées, à cause de la mollesse voulue avec laquelle le roi Ladislas menait la campagne. Déçue de tous côtés, Venise prêta une oreille complaisante aux ouvertures pacifiques des Turcs et poussa même l'empressement jusqu'à renoncer à la possession de Sainte-Maure, sa récente conquête.

Le 14 décembre 1502 furent arrêtés à Constantinople les termes d'un compromis provisoire, prélude du traité de paix qui fut proclamé à Venise le 20 mai 1503 [1]. Sans Venise, la Hongrie n'était pas de force à résister seule à l'effort de la Turquie. Ladislas se décida donc à déposer les armes : on pouvait s'y attendre. Le 20 août 1503, il ratifia un armistice dont la durée était fixée à sept ans [2]. Pendant la courte durée de cette guerre, la Hongrie avait reçu de Rome des subsides considérables. Il ressort des registres de la comptabilité que, pendant les années 1501 et 1502, le roi de Hongrie reçut des cardinaux seulement, en divers payements : 6,851 ducats; 1,884 ducats 16 sous 8 deniers; 6,686 ducats 6 sous; 6,666 ducats; 3,587 ducats 10 sous; 1,884 ducats 16 sous 8 deniers; 6,700 ducats; 222 ducats; 51,687 ducats; 2,325 ducats 12 sous; 2,534 ducats; 13,333 ducats et un tiers; enfin 2,325 ducats 16 sous [3]. A ces chiffres il convient d'ajouter ceux des pensions servies aux nombreux réfugiés des pays conquis par les Turcs, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des soldats tués à l'ennemi [4].

suiv.; RAYNALD, ad an. 1502, n° 29 ; GUGLIELMOTTI, *Guerra de' Pirati*, t. I, p. 31 et suiv.; 42 et suiv.

[1] ROMANIN, t. V, p. 152-154; voy. HEYD, t. II, p. 331 ; HOPF, p. 168.

[2] *Magyar tœrténelmi tar*, t. XXIV, p. 31; HUBER, t. III, p. 429-430.

[3] Art. de GOTTLOB dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 444.

[4] GOTTLOB (*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 443) annonce l'intention de publier une liste complète de toutes les personnes qui ont reçu des secours sur les fonds de la croisade. Voici quelques noms, que j'ai notés d'après les *Divers.*

Si l'on fait la somme de toutes ces dépenses et si l'on tient compte de la différence de valeur de l'argent à cette époque et à la nôtre, on est forcément amené à cette conclusion, que les sacrifices faits par Alexandre VI dépassent de beaucoup en importance le peu que les ennemis des Borgia consentent à reconnaître. Il n'en reste pas moins vrai, d'ailleurs, que l'on eût pu faire infiniment plus et plus utilement, si Alexandre avait renoncé à son népotisme et s'était laissé moins absorber par le soin d'assurer la grandeur de César. Il n'en fut malheureusement pas ainsi ; c'est ce que nous allons voir en jetant un coup d'œil sur ce qui se passait, pendant cette période, dans les États de l'Église [1].

Alex. VI, 1492-1500 (inéd.) ; le volume s'ouvre par les payements faits entre les mains d' « Andrea de Paleologo, despota Moreæ » ; il renferme ensuite l'enregistrement des mandats en faveur de Leonardo de Tocco, Constantino de Morea, Theodorino de Maro, et d'un nombre infini d'autres réfugiés orientaux, hommes et femmes, entre lesquels je citerai seulement Maria de Gurga de Candia. Dans un registre de comptes du trésor d'Alexandre VI, sans titre, sont indiqués, pour le mois de septembre 1501, des payements mensuels faits au « Despota Moree », au Despota de l'Arta, etc. (Arch. d'État de Rome.)

[1] Voy. chap. VIII et X.

X

CAMPAGNE CONTRE LES COLONNA. — LES ÉTATS DE L'ÉGLISE AU POUVOIR DES BORGIA. — MARIAGE DE LUCRÈCE BORGIA AVEC ALPHONSE DE FERRARE. — CÉSAR BORGIA MAITRE ABSOLU DE ROME ET DUC DE ROMAGNE. — CONJURATION DES CHEFS DE MERCENAIRES CONTRE CÉSAR; ILS SONT JOUÉS PAR LUI ET ÉCRASÉS. — DÉTRESSE EXTRÊME DES ORSINI. — REFROIDISSEMENT DES RELATIONS DU PAPE AVEC LA FRANCE. — LES PROJETS DE PLUS EN PLUS VASTES DE CÉSAR SONT RUINÉS PAR LA MORT D'ALEXANDRE VI.

La ruine des barons romains fut une des conséquences plus ou moins directes de la guerre de Naples. Depuis l'expédition de Charles VIII, les Colonna étaient restés attachés à la fortune de la maison d'Aragon; quand l'alliance de la France et de l'Espagne eut définitivement mis le sceau à sa déchéance, ils essayèrent de détourner l'orage prêt à fondre sur eux, en se déclarant disposés à remettre les clefs de leurs châteaux forts au collège de cardinaux; mais Alexandre exigea qu'elles lui fussent remises à lui personnellement. Au mois de juin 1501, sa volonté fut obéie [1] : le 22 de ce mois, le cardinal François Borgia partait de Rome pour aller, au nom du Pape, prendre possession de Rocca di Papa et des autres domaines des Colonna. Le lendemain, une vingtaine de vassaux des Colonna, réunis à Rome, prononcèrent sous serment la formule d'hommage au Pape [2].

Le 27 juillet, Alexandre VI partait pour Castel Gandolfe et

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 143; Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 23 juin 1501. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 146, 148; Sanuto, t. IV, p. 61.

Rocca di Papa, d'où il se rendit ensuite à Sermoneta. Il ne se fit pas scrupule de laisser, pour le temps de son absence, l'administration du sacré Palais à Lucrèce Borgia, avec autorisation d'ouvrir la correspondance courante [1]. Quelques jours après son retour de cette excursion, il publiait une bulle par laquelle les Colonna et les Savelli, déclarés rebelles à cause de leur alliance avec le roi de Naples, étaient, en outre, frappés de l'excommunication et de la confiscation de leurs biens [2]. Des possessions des Colonna, des Savelli et des Gaëtani, il composa deux duchés en faveur de sa famille; il attribua à Jean-Paul Orsini quelques châteaux forts et quelques localités détachées des domaines des Savelli [3], mais il réserva les plus beaux territoires pour les Borgia. Par une bulle du 17 septembre 1501, il conféra au fils de Lucrèce et d'Alphonse, Rodrigue, un enfant de deux ans, le duché de Sermoneta, comprenant Ninfa, Cisterna, Nettuno, Ardea, Nemi, Albano et autres villes : le duché de Nepi avec les villes de Palestrina, Olevano, Paliano, Frascati, Anticoli, et autres, échut à un autre enfant encore dans l'âge le plus tendre, Juan Borgia [4]; par une bulle antérieure, datée du 1er septembre 1501, Alexandre VI avait déjà légitimé cet enfant, et nous y voyons que cette faveur lui été accordée en qualité de fils naturel de César et qu'il était alors dans sa troisième année [5];

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 153-154. A l'époque du voyage qu'il fit à Nepi en automne, le Pape arrêta les mêmes dispositions pour le temps de son absence, qui dura du 25 septembre au 23 octobre : voy. *ibid.*, p. 164. Il va de soi que Lucrèce n'exerçait la régence que pour les affaires civiles ; mais cela même était inouï et constituait un scandaleux oubli de décorum.

[2] Bulle du 20 août 1501, publiée par Raynald, ad an. 1501, nos 18-20 : il en existe un exemplaire imprimé, de la même époque, aux archives d'État de Turin; elle ne fut publiée que dans le consistoire du 24 septembre : voy. Balan, p. 406, n° 3.

[3] Bref (inéd.) à « Joh. Paulus de Ursinis domic. Rom. in nostris Aspra, Montedasula et Rochetta castris pro nobis et R. E. in temp. vicar. Dat. Rom. 1501, XVII Cal. Nov. ». Reg. 868, folio 183. (Arch. secr. des Papes.) Voy. encore Sigismondo de' Conti, t. II, suppl., p. 447.

[4] Ronchini, p. 42 et suiv., 52 et suiv.

[5] D'après une bulle (inéd.) de Léon X, du 30 avril 1515, Juan Borgia aurait été plus âgé d'un an que ne l'indique celle-ci, car il est dit que l'investiture de Camerino fut octroyée le 2 septembre 1502 « cuidam Johanni Borgia tunc in

dans un autre bulle, datée du même jour, conférant la légitimation à ce même Juan, l'enfant est reconnu comme fils d'Alexandre VI lui-même [1]. Ce document, dont l'authenticité

quinto vel circa sue etatis anno constituto ». Arm. 35, t. XLII, f[os] 23-30. (Arch. secr. des Papes.)

[1] Ces deux bulles se trouvent aux Arch. d'État de Modène. La première est un duplicata, la seconde est un original. Elles ont été publiées pour la première fois par Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, suppl., p. 76-85 (3e édit., p. 90 et suiv.). Thuasne, t. III, suppl., p. xiv, dit qu'il existe un autre exemplaire original de la deuxième bulle aux arch. du duc d'Ossuna; il en a été publié un extrait dans le *Bolet. de la R. Acad. de la historia*, t. IX (Madrid, 1886), p. 440-441. Pour le cas où il surgirait un jour à venir des apologistes du genre d'Ollivier, il n'est peut-être pas superflu d'ajouter que j'ai trouvé les deux bulles aux Arch. secr. des Papes, dans les registres (inéd.) où sont transcrits les actes officiels d'Alexandre VI, vol. 868, f[os] 153[b]-157[b] pour la première, f[os] 176-176[b], pour la seconde. Gregorovius, t. VII (1re et 2e édit.), p. 459, a commis une singulière erreur à propos de la seconde bulle : il avait eu sous les yeux une copie conservée à la bibliothèque Barberini, et lu : « Cum autem tu defectum prædictum non de prefato duce, sed de nobis et de dicta muliere patiaris quod bono respectu in litteris predictis specifice exprimere *voluimus* » ; et il concluait de là qu'Alexandre avait ouvertement et impudemment légitimé Juan. Le sens même de la bulle démontre qu'il faut lire *noluimus*, et c'est sous cette forme exacte que le mot se trouve dans le texte que donne Gregorovius lui-même. Dans la 3e édit. de son septième volume, il a maintenu la correction et supprimé la conclusion basée sur une fausse lecture qu'il avait formulée dans les premières éditions. Cependant, chose curieuse, il la reproduit dans la monographie de Lucrèce, p. 174 (3e édit., p. 194). A la page 175 (3e édit., p. 195), il émet, sous forme de conjecture, cette idée que le motif pour lequel les deux bulles furent lancées le même jour est que « les règles canoniques s'opposaient à ce que le Pape reconnût un enfant comme son fils à lui ». Je ne connais pas de « règles canoniques » de cette espèce, et des canonistes experts m'ont dit ne pas les connaître non plus. Creighton, t. IV, p. 19, suppose qu'Alexandre voulait garantir dans la mesure du possible la situation du bâtard de César et que, pour ce faire, il prit à sa charge, par la seconde bulle, une faute dont, en réalité, il n'était point coupable. Malheureusement, les témoignages du *Burchardi Diarium*, t. III, p. 170, et surtout de Sigismondo de' Conti, dont la sincérité ne peut être suspectée, démontrent clairement que Juan, né probablement postérieurement au 18 juin 1497, était réellement l'enfant d'Alexandre. Voy. de L'Épinois, p. 400 et suiv.; *Civ. catt.*, numéro du 15 mars 1873, p. 727 (l'extrait d'une relation de l'ambassadeur vénitien cité dans ce passage a été publié depuis dans Sanuto, t. I, p. 369); et Ronchini, p. 41, note 1. Ce dernier savant insiste avec raison sur un détail important : c'est que la deuxième bulle devait rester secrète jusqu'au jour où il deviendrait nécessaire de la produire : on ne peut donc pas parler, avec Gregorovius, de légitimation déclarée ouvertement et impudemment. Il y a dans la première bulle un passage très curieux et qui détruit complètement l'hypothèse émise par Creighton : c'est celui où il est dit que ses

est incontestable, suffit pour anéantir tous les arguments que l'on a tenté de faire valoir contre les accusateurs de ce Pape pour la défense de sa vie privée. « Les États de l'Église étaient désormais passés, à peu près en entier, à l'état de propriétés personnelles des Borgia; la Romagne et d'autres territoires

dispositions resteront valables, même dans le cas où l'on soulèverait des doutes sur la paternité de César et où l'on prétendrait l'attribuer à une autre personne quelconque, ecclésiastique ou laïque « etiam cuiuscunque dignitatis et excellentie mundane vel *ecclesiastice etiam supreme* ». Ceci est évidemment une allusion à la deuxième bulle. La lecture des *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 109, démontre que, pendant un certain temps, le secret fut gardé au sujet de cette dernière bulle ; en 1515, Léon X écrit encore qu'Alexandre a fait don de Camerino « cuidam Joh. Borgiæ » : voy. Regest. Leonis X, n° 15,241 ; c'est plus tard seulement, au XVIe siècle, que des historiens prirent copie de ce document, qui se trouve non seulement dans le manuscrit de la bibliothèque Barberini, mais encore dans le Cod. Ottob. 2,528, f° 78, avec l'en-tête : « Narratur legitimatio et habilitatio pro eodem Joh. Borgia eumque Papa ex se natum agnoscit. » (Bibl. Vatic.) Sur les tuteurs de Juan, voy. : Regest. 871 (inéd.), f° 196 (Arch. secr. des Papes), et RONCHINI, p. 44 et suiv. On a publié dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 403, une inscription relative à « Franciscus card. Cusentinus tutor » de Juan ; *ibid.*, t. IV, p. 90, 280, on trouvera une réfutation de l'hypothèse émise par ADEMOLLO, d'après laquelle Juan aurait été le fils d'Alexandre et de Lucrèce. (GORI, *Archivio*, t. II, p. 94 et suiv.) Dans cette étude, DAL RE écrit ce qui suit : « Storici autorevoli, qualisil Roscoe, il Campori, l'Antonelli, il Cittadella ed il Gregorovius in particolare, hanno già addotto le ragioni per cui l'accusa d'incesto con la propria figlia Lucrezia messa fuori a vituperio di Alessandro VI dai poeti Sannazzaro e Pontano, dagli storici e politici Matarazzo, Marco Attilio Alessio, Guicciardini ed altri, debba qual mera calunnia esser rigettata. » Dans son étude intitulée : *Lucrezia Borgia e la verità*, publiée dans l'*Archivio storico diretto dal prof. Gori*, vol. II (Roma, 1877), fasc. 1, ADEMOLLO prétend avoir trouvé dans une bulle du 15 octobre 1501 la déclaration du fait que Juan était le fils de Lucrèce : DAL RE, *loc cit.*, p. 90, 280, démontre que le fait est absolument controuvé. Tout au contraire, dit-il, « Manca ogni fondamento di certezza per poter affirmare che Giovanni sia la nefanda prole di papa Alessandro VI e di Lucrezia; pero che abbiamo due bolle, tutte e due di 1° settembre 1501, in cui s'afferma nell' una la paternità del Valentino, nell' altra quella del papa stesso per rispetto a quel fanciullo. Ma mentre nè nell' una nè nell' altra si tien parola alcuna della madre di lui, quello che è certo si è che nella bolla del 15 Ottobre l'infante Giovanni Borgia vien citato in modo da volerlo affatto distinguere dal nato della Lucrezia, Roderico di Biselli. » On nous permettra, pour terminer, de rappeler que, dans un document officiel du 19 janvier 1518, Juan est qualifié de *frère de Lucrèce :* « Johannes Borgia frater ill. dom. Lucretiæ minor annis 25, maior tamen 18 » (voy. CITTADELLA, *Albero*, p. 48, et l'étude de REUMONT dans l'*Arch. st. Ital.*, 3e série, t. XVII, p. 330), et que Burchard, parlant de la mère de Juan, se borne à dire : « quædam Romana » Voy. encore l'art. de MASI, dans la *Rassegna Settiman.*, t. VI, p. 120.

appartenaient à César, les domaines héréditaires des barons romains à d'autres membres de sa maison. C'était un état de choses tout nouveau dans les annales de l'Église[1]. »

Lucrèce Borgia n'avait point été oubliée. Le Pape avait conçu le projet de lui faire épouser Alphonse, héritier du duché de Ferrare ; en la faisant entrer dans une des plus anciennes et des plus nobles familles princières de l'Italie, ce mariage devait, en même temps, consolider la souveraineté de César sur la Romagne et seconder ses vues ambitieuses sur Bologne et sur Florence. Alphonse et Hercule d'Este, son père, se montrèrent d'abord rebelles aux ouvertures faites en ce sens; Maximilien I[er] leur conseillait en termes pressants de refuser; mais Louis XII, l'allié d'Alexandre VI, s'interposa et obtint en faveur du duc un agrandissement de territoire et une réduction du chiffre de son tribut féodal; au mois de septembre 1501, l'affaire fut conclue[2]. Lucrèce ne se tenait pas de joie[3]; séduite par la perspective d'un brillant avenir, étourdie et flattée dans sa vanité, la jeune femme eut vite fait d'oublier le fantôme du malheureux Alphonse, son dernier époux. Elle donna fête sur fête aux ambassadeurs de Ferrare; dans une de ces occasions elle prit part à la danse avec une telle ardeur que, le lendemain, elle en tomba malade de la fièvre[4]. Les préparatifs du trousseau destiné à la fiancée donnèrent lieu à un déploiement de splendeurs véritablement royales. « Je veux, dit un jour Alexandre VI aux ambassadeurs de Ferrare, qu'entre toutes les princesses d'Italie Lucrèce ait les perles les plus nombreuses et les plus belles[5]. » Dans ces circonstances, il poussa si loin l'oubli des devoirs

[1] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 449 (4e édit., p. 455-456). Voy. l'étude de R. di Soragna, dans la *Rassegna naz.*, t. X (1882), p. 126.

[2] Quidde, *Zeitschr.*, t. I, p. 169 et suiv.; Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, p. 152 et suiv.; *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 8, 165 et suiv., 168; Gilbert, t. I, p. 83 et suiv.; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 230; Theiner, *Cod. dipl.*, p. 511 et suiv.

[3] Lettre de Brandolinus, du 10 septembre 1501, publiée par Brom, p. 203.

[4] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n. 48 : Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, du 24 septembre 1501. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, p. 189 et s.; Reumont, t. III, 1re part., p. 239.



que lui imposait sa dignité suprême, qu'on le vit assister, dans les appartements de César, à des danses scandaleuses dont le spectacle eût dû lui rappeler ceux qui lui avaient attiré autrefois le blâme sévère de Pie II. Mais la société cultivée était si profondément corrompue, qu'elle pensait à peine à se choquer de pareils scandales; beaucoup de ses membres ajoutaient foi sans hésitation aux imputations les plus abominables [1].

Le 9 décembre, la députation chargée d'accompagner la fiancée quittait Ferrare; elle se composait de cinq cents personnes, parmi lesquelles figuraient le cardinal Hippolyte et cinq autres membres de la maison ducale. La brillante cavalcade fit son entrée à Rome le 23 décembre. Le même jour, l'ambassadeur de Ferrare faisait part à son maître de l'excellente impression produite sur lui par Lucrèce. « Elle a, écrit-il, en toutes choses une grâce parfaite, accompagnée de modestie, d'aménité et de pudeur. Elle est, avec cela, chrétienne convaincue et fait montre de piété. Elle veut aller se confesser demain et communier à Noël. Sa beauté est déjà suffisamment grande par elle-même; mais le charme de ses

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 167, et les lettres de deux Florentins, très compromettantes pour Alexandre VI, citées dans la note. Voy. à ce sujet Creighton, t. IV, p. 50; *Zeitschr. f. Kathol. Theol.*, t. X, p. 203; étude de de L'Épinois, dans la *Rev. d. quest. hist.*, t. XXXVII, p. 631; Yriarte, *Autour des Borgia*, p. 40. Pour le blâme infligé à Rodrigue Borgia par Pie II, voy. notre t. II, p. 421 et suiv. L'épisode intitulé « De convivio quinquaginta meretricum », que Gregorovius (t. VII, 4e édit., p. 456) considère comme une simple anecdote et sur laquelle il passe comme sur une « chose indigne d'attention », n'est pas une interpolation d'une époque postérieure (voy. l'étude de Pieper, dans le *Rœmisch. Quartalschrift*, 1893, p. 396); elle se trouve dans la plupart des manuscrits du *Burchardi Diarium*, et, entre autres, dans celui qui fait partie des Archives des cérémoniaires du Vatican, cod. A-6 (inéd.), f° 257 : à une époque plus récente que le manuscrit, une main inconnue a barré cet épisode; mais le texte manuscrit concorde mot pour mot avec celui qui a été imprimé. Dans l'état actuel de la science et avec les documents dont dispose la critique, il est impossible de contrôler l'exactitude des détails que donne Burchard sur ce « convivium »; il est certain que son récit est entaché d'exagération, mais, surtout en présence des relations florentines citées plus haut, il n'est guère possible de mettre en doute le fait d'un spectacle de danses scandaleuses. L'argumentation de Pieper (*loc. cit.*, p. 396-397) contre la véracité du texte de Burchard ne me parait nullement convaincante.

manières et l'affabilité de son accueil la font paraître encore plus grande; bref, ses qualités me semblent telles que, loin de redouter rien de mauvais de sa part, je suis persuadé que l'on est en droit d'attendre d'elle tout le bien possible [1]. » Le 30 décembre, le mariage par procuration de Lucrèce avec Alphonse fut célébré en grande pompe au Vatican. La fiancée « était vêtue d'une robe de brocart d'or et de velours cramoisi avec garniture d'hermine; les manches descendaient jusqu'à terre; des demoiselles d'honneur portaient sa longue traîne. Sa chevelure d'un blond doré était retenue par un ruban noir, et elle avait la tête couverte d'un voile d'or et de soie. Elle portait au cou un collier de perles avec pendant composé d'une émeraude, d'un rubis et d'une grosse perle. » Les fêtes se succédèrent jusqu'au départ de Lucrèce (6 janvier 1502); les comédies, entre autres les *Ménechmes* de Plaute, les bals et les représentations allégoriques alternaient avec les courses, les tournois et les tauromachies [2].

L'époque de son mariage avec le prince héréditaire du duché de Ferrare marque, dans la vie de Lucrèce, une crise décisive. Malgré toutes les recherches de la science moderne, il reste dans l'histoire de son existence à Rome bien des points obscurs; il n'en est point de même pour la dernière période, dont Ferrare fut le théâtre [3]. Depuis l'année 1505, où elle cei-

[1] Relation d'El Prete da Corregio, dans GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 194-195. Voy. LUZIO-RENIER, *Mantova*, p. 113, et l'étude de NICCOLO DA CORREGGIO dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XXII (1893), p. 66 et suiv. Sur le cortège nuptial, voy. encore : SANUTO, t. IV, p. 195 et suiv., et *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 585-586.

[2] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 197, 199 et suiv.; SANUTO, t. IV, p. 211. Voy. DAL RE, p. 104 et suiv.; RICCI SIGNORINI. *Il passagio di L. B. per Cesena*, Cesena, 1889. Sur la fête donnée à Forli à l'occasion du passage de Lucrèce, voy. *Arch. st. Ital.*, 5e série, t. X (1892), p. 280-301. Sur les combats de taureaux inaugurés à Rome à cette époque, voy. ADEMOLLO, *Carnavale*, p. 37, 45 et suiv.; LUZIO, *Fed. Gonzaga*, p. 49; CIAN, *Cortegiano*, p. 48.

[3] Outre ROSCOE, *Leo X*, t. I, p. 378 et suiv.; les études de SABBATINI dans l'*Educatore storico*, A° III, Disp. 5a (Modène, 1845), de CAMPORI dans la *Nuova Antolog.*, 1866, d'ANTONELLI dans l'*Arch. Venet.*, t. II (1871), p. 429 et suiv., de ZUCCHETTI, *L. B. duchessa di Ferrara* (Milan, 1869), voy. spécialement : GILBERT, t. II, p. 97 et suiv., et GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 209 et suiv. Le récit de Gilbert n'est nullement satisfaisant (voy. l'art.

gnit la couronne ducale, jusqu'au 24 juin 1519, date de sa mort, survenue à la suite de couches, elle posséda non seulement l'amour de son époux, mais aussi celui de son peuple. Des bruits malveillants qui, jusque-là, avaient couru sur la légèreté de ses mœurs et qui, probablement, n'étaient pas absolument dénués de fondement [1], il ne reste pas trace. Depuis le jour de son mariage Lucrèce se montra, sans défaillance, épouse tendre et fidèle, femme charitable, prodiguant les soins et les consolations aux pauvres et aux malheureux. Sa beauté, sa douceur et sa mansuétude lui gagnèrent tous les cœurs. Elle aimait les arts et s'entourait d'un cercle de beaux esprits triés sur le volet, tels que l'Arioste, Bembo, Strozzi et autres, qui ont chanté ses louanges.

Lucrèce Borgia, qui d'heure en heure
Croît en beauté, en vertu, dont grandissent
La gloire et le bonheur, comme une jeune plante
Croît dans la terre meuble aux rayons du soleil,

dit l'Arioste dans son *Roland furieux* (XIII, 19). Certes il est d'une prudence élémentaire de ne pas prendre à la lettre ces flatteries d'un poète de cour : néanmoins, il est difficile d'admettre qu'il eût osé se mettre en contradiction formelle avec l'opinion publique : « L'art de la flatterie avait, lui aussi, ses règles et ses limites : il eût fallut être complètement étranger au monde et aux usages des cours pour louer dans un personnage princier les qualités dont l'opinion publique lui aurait précisément reproché l'absence ; car le louange eût, dans ce cas, tourné en satire, et l'imprudent courtisan eût risqué de l'apprendre à ses dépens [2]. » Mais les louanges de Lucrèce

de Reumont dans le *Bonner Literaturbl.*, t. V, p. 476). Voy. dans notre t. V, p. 384 et suiv., ce que nous disons au sujet de celui de Gregorovius. L'ouvrage d'Antonelli, *L. B. in Ferrara* (Ferrare, 1867), n'est qu'une compilation composée d'extraits de la Chronique de Ferrare de Bernardino Zambotto, et de la Relation écrite par Niccolò Cagnolo, de Parme, sur le voyage du cortège de Lucrèce, à l'aller et au retour, et sur les fêtes qui furent données en son honneur à son arrivée à Ferrare. Sur les relations de Lucrèce Borgia avec Isabelle d'Este, voy. Luzio, *I Precettori d'Isab. d'Este* (Nozze Renier-Campostrini, Ancona, 1887), p. 42, où l'auteur réfute Grégorovius.

[1] Voy. plus haut, t. V, liv. IX, chap. I, p. 385, note.

[2] Campori, *loc. cit.*; Jorry, p. 182 et suiv.; Reumont, t. III, 1re part.,

ne se rencontrent pas uniquement sous la plume des poètes. Des hommes de lettres, des hommes d'État, des historiens la célébrèrent avec le même ensemble, de sorte que le dernier biographe de la célèbre duchesse a pu dire en forme de conclusion : « S'il est un fait certain, c'est que pendant son séjour à Ferrare elle passa toujours pour le modèle des femmes vertueuses[1]. » Ce fut surtout aux époques de détresse publique qu'elle mérita le titre de « Mère du peuple » ; les plus petits étaient assurés de trouver auprès d'elle accueil et secours ; il lui arriva plus d'une fois de mettre ses bijoux en gage pour faire l'aumône aux pauvres. Paul Jove dit, à son éloge, qu'habituée depuis son enfance à toutes les jouissances du luxe le plus raffiné, elle y renonça complètement et mena une vie sérieuse et pieuse. Il ajoute expressément qu'elle ne se contentait pas des apparences extérieures de la piété, mais qu'elle donnait l'exemple d'une vertu de bon aloi ; et, comme exemple de sa charité active, il cite ce fait qu'elle fit personnellement les frais de la fondation d'un monastère et d'une église pour les filles de la grande noblesse[2].

p. 205. GEIGER écrit de même, dans la *Zeitschr. f. Vergleich. Literaturgesch.*, nouv. série, t. II, p. 154 : « A moins d'admettre que Strozzi, Arioste et autres n'ont été que des menteurs ou, tout au moins, de plats courtisans, il faut croire qu'il s'est produit réellement chez Lucrèce un changement intime, une métamorphose morale. »

[1] GREGOROVIUS, p. 281. Ce savant écrit (p. 277), au sujet des relations de Bembo avec Lucrèce : « La passion de Bembo pour la duchesse est indubitable ; mais on se donnerait une peine inutile en cherchant à tirer, des témoignages d'affection qu'elle lui accorda, la preuve que cette affection ait dépassé les limites permises. » MAZZUCHELLI (voy. JORRY, p. 176) et THAUSING, (*Deutsche Zeitung*, de Vienne, 1883, n. 3954) partagent la même opinion. GILBERT (t. II, p. 127 et suiv.) a prétendu démontrer que la fameuse boucle blanche que l'on montre à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, avec les lettres de Lucrèce à Bembo, ne lui a jamais appartenu ; je suis d'avis (avec HILLEBRAND, t. II, p. 53) que la question reste ouverte. « En tout cas, dit Hillebrand, Gilbert a raison de penser que l'expression *desiderosa gratificarvi*, qui termine une de ses lettres au poète, n'autorise nullement la supposition que Lucrèce ait payé de retour l'amour de Bembo. Pour quiconque connaît tant soit peu l'italien, c'est la formule de politesse le plus usuelle de la part d'un personnage princier à l'égard d'un inférieur. » Au sujet de l'ouvrage de Gilbert, voy. l'art. de REUMONT dans le *Bonner Literaturbl.*, t. V, p. 476 et suiv.

[2] JOVIUS, *Vitæ clar. vir.*, t. I, p. 187 ; ROSCOE, *Leo X*, t. I, p. 395 ; JORRY,

Lucrèce partie de Rome, l'influence de César Borgia ne connut plus de bornes : il était le véritable maître ; le Pape se pliait, à peu près sans exception, aux volontés de ce terrible type de l'homme de la Renaissance. César exerçait alors sur Rome une tyrannie illimitée ; la ville était remplie de ses sbires et de ses espions. Quiconque l'offensait seulement en paroles s'exposait à des poursuites pour crime de lèse-majesté. Un malheureux qui, sous le masque, avait pris cette liberté, eut la main et la langue coupées, et on les cloua ensemble au poteau [1]. Un Vénitien fut accusé d'avoir répandu un pamphlet insultant pour le Pape et pour son fils : l'ambassadeur de Venise fit inutilement des démarches pour lui sauver la vie : il fut étranglé et jeté dans les flots discrets du Tibre. Dans cette occasion, le Pape lui-même, personnellement insensible à ces attaques, ne put se retenir de blâmer son fils : « Le duc, dit-il à l'ambassadeur de Ferrare, a bon cœur au fond ; mais il ne peut pas supporter un affront. Je lui ai dit mainte fois que Rome est une ville libre et qu'ici il est permis à chacun d'écrire et de parler comme il le veut. On parle mal de moi aussi, mais je laisse faire. Le duc m'a répondu : « Si Rome est accoutumée à parler et à écrire, c'est « bon, mais j'entends apprendre à ces gens à se repentir. » Dans la suite de cet entretien, le Pape rappela combien de fois, en particulier à l'époque de l'invasion de Charles VIII, il avait eu personnellement à pardonner aux nombreux cardinaux que le roi lui-même appelait ses traîtres. « J'aurais pu, dit-il, faire périr le vice-chancelier et le cardinal Julien de Rovère ; mais je n'ai voulu faire du mal à personne, et j'ai pardonné à quatorze grands personnages [2]. » Ce n'étaient pas là des

loc. cit.; GREGOROVIUS, p. 304. Voy. encore le témoignage de B. PISTOFILO, dans les *Atti Mod.*, t. III, p. 493.

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 172. Ce genre de châtiment était généralement usité à l'époque ; voy. l'étude de MAURY dans la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 98 et suiv.

[2] Relation (inéd.) de l'ambassadeur de Ferrare Beltrando Costabile, datée du 1er février 1502, citée par GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 453-454 (4e édit., p. 460-461). Voy. ACTON, p. 364. Dans une Relation (inéd.), datée de Rome le 30 octobre 1501, un autre agent de Ferrare écrit que César ne sort que

paroles en l'air : un fait, récent encore, en démontrait la vérité.

Vers la fin de 1501, fut imprimé et répandu dans Rome un pamphlet contre les Borgia qui dépassait en violence tout ce qu'on avait connu jusque-là. Il était écrit sous forme de lettre à un des barons romains exilés, Silvio Savelli, alors réfugié auprès de Maximilien : la lettre était datée du camp espagnol sous Tarente, le 15 novembre 1501. « Tu es dans une profonde erreur, très cher ami, y était-il dit, si tu te figures qu'il existe pour toi un moyen de faire la paix avec ce monstre. Il t'a trahi, exilé et voué à la ruine sans aucun motif, par pure avidité et perfidie. Entre lui et toi c'est une guerre éternelle, et tu n'y mettras fin que par une haine éternelle. Il te faut prendre une autre voie et découvrir la plaie spéciale de Rome au véritable médecin. Expose à l'Empereur et aux autres princes tout le mal que cette bête maudite a fait à la chrétienté, raconte les abominables crimes qui se commettent au mépris de Dieu et au grand dommage de la religion. Décris à la diète ces crimes, ces furieuses débauches, et fais en sorte que ces choses passent de bouche en bouche. C'est bien gratuitement que la chrétienté s'en prend au Turc, son vieil ennemi, et se lamente de ce qu'il lui a enlevé tant de peuples : car ce nouveau Mahomet laisse l'ancien bien en arrière avec ses crimes honteux, et il a achevé de ruiner ce qui restait encore de religion et de foi. Le temps de l'Antéchrist est venu déjà, car on ne peut pas imaginer qu'il surgisse jamais un pire ennemi de Dieu, du Christ et de la religion. » Après ce début, l'auteur prend à partie les Borgia, Alexandre VI, César et Lucrèce, et leur impute tour à tour tous les crimes et les vices imaginables. Ce pamphlet résume, en l'exagérant, tout ce qu'avaient pu produire de plus violent jusque-là les haines politiques à Milan, à Venise et à Naples, l'esprit satirique à Rome. « Il n'est, dit l'auteur dans un autre passage, sorte de crime ou de vice qui ne s'étale publiquement dans Rome et dans le palais du Pape. La perfidie des Scythes et des Carthaginois, la férocité bestiale, les atrocités d'un Néron

masqué (voy. plus haut, t. V, p. 388) ; « el resto del tempo » il se tient renfermé « in quelle sue camere ». (Arch. d'État de Modène.)

ou d'un Caligula sont dépassées. Rodrigue Borgia est le réceptacle de tous les vices le plus profond qui se puisse imaginer : il a faussé toutes les notions du droit divin et humain. Puissent les princes venir au secours de l'Église chancelante et conduire au port la barque de saint Pierre, secouée sur les flots déchaînés! Puissent-ils rendre à la ville de Rome la justice et la tranquillité! puissent-ils balayer cet homme de perdition, né pour la ruine de cette ville[1] ! »

Certes, cette déclamation, où respire la haine politique et la rage de vengeance, ne saurait prétendre à la valeur d'un document historique digne de foi. Ce qui fait son intérêt, c'est qu'elle montre quelles armes redoutables les Borgia fournissaient eux-mêmes, par leur vie scandaleuse, à leurs pires ennemis[2].

Alexandre VI se fit donner lecture de ce libelle par pure curiosité, car les manifestations de l'opinion publique le laissaient parfaitement indifférent, et il ne songea pas un instant à restreindre dans Rome la liberté de la parole et de la plume. Rien n'indique qu'il ait pris des mesures pour faire supprimer ce pamphlet, ni ordonné des poursuites contre son auteur. Silvio Savelli, dont le pamphlétaire avait prétendu servir les intérêts, put même, par la suite, revenir à Rome et il y fut reçu en audience par le Pape[3].

Alexandre VI a chèrement payé cette insouciance à l'égard des attaques et des accusations les plus violentes[4]. Les pamphlets de l'espèce de celui que nous venons de citer ont

[1] Ce pamphlet se trouve en entier dans le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 182-187 (à la page 183 il faut lire *conventibus* au lieu *convenientibus*, et, à la page 187, *labanti* au lieu de *labenti*). L'auteur du libelle devait appartenir au cercle des humanistes, ou du moins être en relation avec eux. GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 460 (4e édit., p. 467), est disposé à l'attribuer à un Colonna.

[2] CREIGHTON, t. IV, p. 22. Voy. ALVISI, p. 223-224.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 182; *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 309.

[4] « Alexandre », écrit LANGE, p. 32, « en véritable viveur qu'il était, se moquait de l'opinion publique ; il traitait ces manifestations hostiles avec un grand calme et ne prenait de mesures de répression que lorsque les libelles contenaient des menaces positives. Pour lui, Rome était un pays libre, où il était permis à chacun d'écrire et de parler à sa guise. »

déterminé, à son égard, l'opinion de ses contemporains et longtemps influencé celle de la postérité.

Les nombreux ennemis des Borgia usèrent largement de l' « incroyable liberté » d'exprimer son opinion, dont chacun jouissait à Rome. « Lorsque Sannazaro composait ses épigrammes, il était relativement en sûreté; mais d'autres s'aventuraient avec une témérité extrême aux alentours même du palais [1]. » L'épigramme devint à Rome une des formes de la littérature les plus cultivées. Les gens de lettres rivalisaient à qui trouverait les traits les plus mordants, les accusations les plus horribles, les plus inouïes [2]. Il n'était pas rare que l'auteur d'un de ces écrits, où l'outrage était

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 309; cf. p. 152 et suiv.

[2] Luzio a réuni, dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XIX, p. 89 et suiv., un certain nombre de satires et d'épigramme, dont il a trouvé le plus grand nombre dans des écrits imprimés; voy. *ibid.*, t. XVII, p. 296, note, et t. XIX, p. 455; Fumi, *Alessandro VI*, p. 102 et suiv., et *Doc. intorno Pio II e III*, p. 16 et suiv. Le nombre des épigrammes conservées en manuscrit est infini : il est bon de remarquer que la plus grande partie n'en a été composée qu'après la mort du Pape et même plus tard encore (voy. l'étude de Pieper dans la *Rœmisch. Quartalschr.*, 1893, p. 393). Je me bornerai à en citer quelques-unes : par exemple le cod. 9846 de la bibliothèque du Palais à Vienne, le cod. latin 428, f° 265 de la bibliothèque d'État, à Munich, le cod. Vatic. 3351 de la bibliothèque Vaticane, renfermant les poésies de Fausto Maddaleno de Capodiferro (f° 68 : In Alexandrum VI P. M.; f° 74 : In edictum contra lenones Alexandri VI; f° 90 : Contra Alexandrum VI, et surtout, f° 77 : De vitiis Alexandri VI P. M. Quelques-unes de ces pièces sont dirigées contre d'autres membres de la famille Borgia, p. ex. : f° 55b, De Dorothea a Cæsare Borgia rapta.) Le cod. Hamilton 561, qui appartenait autrefois à un cardinal de la Rovère, renferme des vers abominables contre Alexandre VI, ceux-ci entre autres :

Heredem certum ut possit sibi linquere Sextus
Ex nota prolem suscipere instituit.

(Bibl. royale, à Berlin.) La même accusation se retrouve dans des vers ignobles publiés à titre de témoignage digne de foi par certains polémistes protestants du seizième siècle (p. ex. L. Osiander, *Sieben Predigten gegen Feucht und Pistorius* (1589, p. 38-39) :

Conditus hoc tumulo Lucretia nomine, sed re
Thais, Alexandri filia, sponsa, nurus.

Nous avons démontré plus haut, p. 98-99, note, que ces accusations sont de pures calomnies : voy. également t. V, p. 499. Le silence de Burchard ne constitue pas une preuve, quoi qu'en pense Gothein, p. 461, note 2; L. Geiger l'a déjà démontré dans la *Deutsche Literaturzeitung*, 1888, p. 1751.

déversé sans mesure sur le Pape, lui eût lui-même, quelques jours auparavant, « prodigué la louange avec la même absence de mesure [1] ». Ce fut précisément à cette époque (1501) que le cardinal Caraffa, qui habitait un des quartiers les plus animés de la ville [2], fit dresser sur un piédestal, dans le voisinage de son palais, un fragment de statue antique qu'on supposait être un Hercule étranglant Géryon : la critique moderne veut que ce soit un Ajax soutenant le cadavre d'Achille : quoiqu'il en soit, le peuple l'avait affublé du sobriquet de Pasquin ; Burchard rapporte qu'au mois d'août 1501, une main inconnue placarda au pied de cette statue un pronostic de la mort du Pape qui fut bientôt connu de toute la ville. Burchard ajoute que ce pronostic fut affiché le même jour sur divers points de Rome [3], tels que le Campo di Fiore, le pont des Anges, les portes de la Vaticane et du palais du Pape. La multiplicité de ces placards démontre que, si déjà la cour et la ville s'adonnaient à la satire anonyme, l'usage n'était pas encore né de réunir sur un seul point déterminé et connu de tous ces élucubrations d'un genre spécial. Jusqu'à l'époque de Léon X, les chroniques parlent fréquemment de placards satiriques affichés en divers endroits qu'elles désignent, mais la statue de Pasquin n'est guère nommée plus de deux fois : elle ne jouait pas encore le rôle particulier dont on l'a affublée depuis. Ce fut seulement sous le règne de Léon X que le Pasquin devint l'interprète spécial des épigrammes et des bons mots des satiriques romains [4]. Il paraît également certain qu'à l'origine la pasquinade, genre de littérature particulier à la localité, fut œuvre de savants et de lettrés et n'avait nullement le caractère popu-

[1] Voy. l'étude des Tommasini, Evangelista Maddaleni de Capodiferro, dans les *Atti dei Lincei,* série IV, Cl. di scienze mor. storiche, t. X (Roma, 1893), p. 9.

[2] Reumont, t. III, 1re part., p. 561 ; cet écrivain a résumé tout ce qui a été écrit autrefois sur Pasquin.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 157.

[4] Étude de Luzio dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XIX, p. 94-95. Art. de G. A. Cesareo dans la *Nuova Antologia*, t. CXXXV (1894), p. 537 et suiv. ; du même, *Pasquino e la Satira sotto Leone X*, Rome, 1894. Voy. au sujet de ces travaux *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XXIV, p. 473 et suiv.

laire qu'on lui attribue généralement. A partir de 1504, il devint d'usage de costumer cette curieuse statue, le jour de la fête de saint Marc (25 avril), en Minerve, en Jupiter, en Janus, en Apollon, en Flore, et d'y afficher de spirituelles épigrammes, petits chefs-d'œuvre de littérature. La fête passée, Pasquin redevenait muet pour tout le reste de l'année ; il était alors dans la première période de son existence, celle qu'on pourrait nommer académique [1].

Il est hors de doute qu'à cette époque, à Rome, les vers satiriques étaient parfois accompagnés d'illustrations. Quand on commença, quelques années plus tard (en 1509), à collectionner ces pasquinades, on laissa de côté les illustrations et on ne conserva que les épigrammes : on a ainsi laissé perdre des documents importants et précieux pour l'histoire de la civilisation; c'est une lacune que la science moderne n'est pas encore arrivée à combler, malgré toutes ses recherches. Ajoutons enfin que les monstruosités de la nature, telles par exemple que le monstre qu'on prétendait avoir été vu à la suite de l'inondation du Tibre en 1496 [2], fournissaient des arguments aux ennemis des Borgia et que plus le gouvernement devenait mauvais, plus ils interprétaient ces apparitions dans un sens favorable à leurs revendications [3].

Cinq semaines après le départ de Lucrèce, Alexandre VI alla visiter, en compagnie de César et de six cardinaux, la ville de Piombino : cette place avait été assiégée et prise

[1] Études de GNOLI et de LUZIO dans la *Nuova Antologia*, 1890, nos du 2 et du 16 juin, et du 16 août; de ERRERA dans l'*Arch. st. Ital.*, 5e série, t. X, p. 176 et suiv.; de CIAN dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XVII, p. 295 et suiv. Les arguments mis en avant par MORANDI, dans la *Fanfulla della domenica*, t. XII, p. 52, contre Luzio, sont sans valeur : voy. *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XVII, p. 151. L'opinion que nous exposons dans le texte est corroborée par divers passages d'un ouvrage rare conservé à la Bibliothèque de la Cour, à Munich (Po. lat. 861), et intitulé : « Carmina apposita Pasquino Paci anno 1520. » (Impr. à Rome en 1520.) Dans la dédicace « dat. Romæ, Kal. Maii 1520 », adressée par Mazzochi au card. del Monte, nous lisons : « Solent namque juvenes hic...genium quotannis musis exerceri, accendique ad virtutem, magna principis, magna tua, magna cœterorum omnium delectatione. »

[2] Voy. plus haut, t. V, p. 460.

[3] LANGE, p. 32. 43; cf. p. 39.

l'année précédente par l'armée de César; on y exécutait des travaux de fortification sous la direction d'un ingénieur qui, du moins on a tout lieu de le croire, n'était autre que l'illustre Léonard de Vinci; le Pape se proposait d'en passer l'inspection[1]. Parti de Rome le 17 février, il fit route par Civita-Vecchia et Corneto. De Piombino il alla visiter l'île d'Elbe, d'où il repartit le 1er mars. Une violente tempête le contraignit de chercher un refuge à Porto-Ercole, qu'il n'atteignit cependant que le 4 mars; bien que les flots ne fussent pas calmés, il voulut poursuivre son voyage et mit le cap sur Corneto, mais la mer était tellement démontée qu'il fut impossible d'aborder. La tempête devenant de plus en plus furieuse, les hommes d'équipage, au désespoir, se couchèrent sur le pont; les cardinaux pleuraient; seul le Pape restait impassible. Le soir venu, il fallut se décider à regagner Porto-Ercole, d'où Alexandre VI repartit par voie de terre, en passant par Corneto et Civita-Vecchia, pour arriver à Rome le 11 mars[2].

Ce voyage de Piombino était avant tout politique; César songeait à faire de cette place la base des opérations qu'il se proposait d'entreprendre en Toscane : les rancunes réciproques de Florence et de Sienne et la guerre de Pise lui offraient une belle occasion de pêcher en eau trouble[3]. Toutes les circonstances semblaient d'ailleurs en sa faveur. Le Pape croyait être assuré du roi de France, car ce prince avait besoin de lui, menacé qu'il était d'un conflit avec son allié le roi d'Espagne. Les barons romains étaient annihilés; l'ordre et la sécurité régnaient de nouveau dans la Romagne. On était allié avec Ferrare : Venise, empêtrée dans une guerre avec les Turcs, ne pouvait faire autrement que de laisser les choses suivre leur cours;

[1] Voy. ALVISI, p, 244.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 192-196 ; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p 269 ; GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 454-455 (4e édit., p. 461). Voy. encore *Acta consist* (inéd.) des Arch. consistoriales, et Lettre (inéd) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 17 février 1502. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] REUMONT, t. III, 1re part., p. 241. Voy. la Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, du 17 février 1502. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

enfin, du côté de l'Allemagne, on n'avait rien à craindre [1]. L'occasion était trop belle pour la négliger; on poussa activement les armements et on acheta pour 50,000 ducats l'artillerie du roi de Naples détrôné [2]. Au reste, on ne se gênait pas pour puiser dans le trésor apostolique : à preuve ce fait que, pendant le mois de mai 1502, César reçut, à lui seul, 54,000 écus pour la solde de ses troupes, sans compter les dépenses courantes pour achats d'armes et de munitions : du 10 mai au 12 juillet 1502, on acheta, aux frais du trésor apostolique, 83,098 livres de poudre au prix moyen de 40 ducats les 1,000 livres. A la secrétairerie on tenait un registre spécial pour l'artillerie [3].

Le 13 juin, César partit de Rome à la tête de ses troupes. Personne, dit Sigismondo de' Conti, ne savait dans quelle direction il allait porter ses pas; mais tous les habitants des États de l'Église tremblaient de peur, car on connaissait les habitudes barbares de ses troupes, et une visite du duc équivalait à un pillage en règle. En effet, cette soldatesque traitait ses hôtes avec une arrogance insupportable et exigeait pour son entretien beaucoup plus que le nécessaire [4].

[1] Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, du 17 février 1502. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Voy. Creighton, t. IV, p. 25 et suiv. Sur la restauration de l'ordre et de la sécurité dans la Romagne par César, voy. Reumont, t. III, 1re part., p. 240, et Alvisi, p. 246 et suiv., 259 et suiv., 261. Ce dernier montre, en général, que, dans l'administration de ses conquêtes, César fournit des preuves incontestables d'un grand talent de gouvernement, et qu'il sut protéger et encourager les arts.

[2] L'ambassadeur portugais indique un chiffre moins élevé : voy. *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 34 ; mais il résulte d'une communication de Gottlob que le chiffre donné dans le texte est celui qui se trouve dans les extraits du Cod. XXXII, 242 (*fin*) de la Bibliothèque Barberini, à Rome.

[3] Gottlob, *Cam. ap.*, p. 229.

[4] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 251. Alvisi a démontré que César fit, à diverses reprises, des efforts pour tenir la soldatesque en bride ; néanmoins, il est difficile de détruire le témoignage d'un contemporain aussi bien informé que celui-là. Ici, de même que sur quelques autres points, Alvisi me paraît dépasser la mesure, dans son effort très estimable pour tracer de César un portrait équitable en le débarrassant des calomnies des contemporains. Dans sa *Storia di Fossombrone* (inéd.), dont on conserve le manuscrit à la bibliothèque Plattner, à Rome, Giac. Lauro, raconte le traitement « barbare » infligé par César à cette ville.

César se dirigea d'abord sur Spolète, d'où il se jeta sur le duché d'Urbin. Moitié par ruse, moitié par trahison, il se rendit maître de tout le pays, dont le souverain, Guidobaldo, tiré subitement de ses illusions, n'eut que le temps de prendre la fuite [1]. Au cours du mois suivant, César fit prisonnier Jules-César Varano, meurtrier de son frère Rodolphe, et conquit Camerino [2]. Après ce succès, il s'intitula : César Borgia de France, par la grâce de Dieu duc de Romagne et de Valence et Urbin, prince d'Andria, seigneur de Piombino, gonfalonier et capitaine général de l'Église [3].

A la nouvelle de la prise de Camerino, le Pape eut de véritables transports de joie. « Il était tellement perdu de joie », écrit l'ambassadeur de Venise, Antonio Giustinian, « qu'il ne pouvait se contenir; pour la manifester d'une façon plus expressive, il se leva de son siège, s'approcha de la fenêtre, et y fit donner lecture de la lettre que son duc lui avait écrite d'Urbin le 20 juillet [4]. » Camerino fut adjugée au jeune Juan Borgia [5], et César, laissant libre essor à son ambition, se prépara à de nouvelles conquêtes. Le fait est qu'il était en passe de se tailler un royaume au centre de l'Italie. Déjà il songeait à se porter sur Bologne, quand Louis XII, appelé en Italie par les affaires de Naples, parut à Asti et lui fit comprendre qu'il ne tolérerait pas, de sa part, un pas de plus en avant [6]. Tous les ennemis des Borgia assiégeaient le roi de France de leurs plaintes et s'efforçaient de le mettre en défiance contre le duc de Romagne. Avec la promptitude décisive qui était dans son caractère, César partit sous un

[1] Dennistoun, t. I, p. 385; Ugolini, t. II, p. 89 et suiv.; Sugenheim, p. 374; Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 158 et suiv.; Cipolla, p. 784; Alvisi, p. 528 et suiv.; Luzio-Renier, *Mantova*, p. 124 et suiv.

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 253; Sugenheim, p. 375 et suiv.; Balan, p. 407 et suiv., 409, 411 et suiv. La bulle d'excommunication lancée contre J. C. de Varano se trouve dans Raynald, ad. an. 1501, n° 17.

[3] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 333: Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 457-458 (4e édit., p. 464).

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 64; cf. p. 76.

[5] Ronchini, p. 46 et suiv., 62 et suiv.

[6] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 333 et suiv.; Cipolla, p. 785; sur la nouvelle rupture entre Julien de la Rovère et le Pape, voy. Brosch, p. 88 et suiv.

déguisement pour Milan, où se trouvait alors le roi et où il arriva le 5 août. Il réussit à séduire Louis XII en promettant de se mettre à sa disposition quand il s'agirait de marcher contre les Espagnols de Naples, et il en obtint, en échange, une promesse de concours actif pour son entreprise contre Bologne et les Orsini [1].

En ce moment il se forma un conjuration entre les principaux chefs de mercenaires à la solde de César; ils redoutaient « d'être avalés l'un après l'autre par le dragon [2] ». Le 9 octobre, ils tinrent un conciliabule à La Magione, non loin du lac de Trasimène. A cette réunion assistaient, en grand nombre, des membres de la famille Orsini, entre autres le cardinal de ce nom, le duc de Gravina, Paolo et Franciotto, et, à côté d'eux, Hermès, fils de Giovanni Bentivoglio, muni des pleins pouvoirs de son père, Antonio da Venafro, représentant de Pandolfo Petrucci, Gentile et Giampolo Baglione, et enfin Vitellozzo Vitelli [3]. Les conjurés se mirent sur-le-champ en campagne, et, le 15 octobre, Paolo Orsini entrait à Urbin, où Guidobaldo venait immédiatement le rejoindre. Sans l'aide de la France, César eût été perdu : pour plus de sécurité, il fit des démarches dans le but de s'assurer l'appui de Florence et de Venise. C'est à cette occasion que Machiavel fut envoyé comme agent diplomatique auprès de César, qui le reçut à Imola, et qu'il donna pour la première fois la mesure de son talent d'écrivain politique, dans le portrait qu'il fit de « l'insondable duc, qui parlait peu mais agissait » [4].

Ferrare s'offrit, de son côté, à envoyer des troupes à Rome, au secours du Pape, dans le cas où un soulèvement des Orsini lui créerait trop d'embarras [5]. Cependant, César ne reçut de secours effectif que de la France, mais cela lui

[1] ALVISI, p. 303 et suiv., 311 et suiv.

[2] Lettre de G. P. Baglioni, du 11 octobre; voy. VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 334.

[3] VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 334 ; SUGENHEIM, p. 385 ; RANKE, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 160; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 257 et suiv., dit que le cardinal Orsini joua le principal rôle dans cette conjuration.

[4] VILLARI, *op. cit.*, t. I, p. 339 et suiv., 362 et suiv.

[5] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 463 (4e édit., p. 470).

suffit, d'autant plus que ses adversaires avaient perdu le temps en négociations et qu'il ne fut pas bien difficile de jeter la division entre eux.

Il s'agissait pour César de rompre le faisceau de la conjuration en dupant individuellement chacun de ses membres. Ils mirent tous une complaisance aveugle à se jeter dans ses filets, oubliant qu'ils avaient affaire à un ennemi assoiffé de vengeance[1]. Antonio da Venafro et Paolo Orsini vinrent à Imola : un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu entre le duc et les rebelles qui s'engagèrent à reprendre, pour son compte Urbin et Camerino. Pendant ce temps, Bentivoglio négociait séparément avec César; le 2 décembre ils signaient une convention[2]. Quelques jours après, Urbin et Camerino retombaient au pouvoir du duc de Romagne.

Le 10 décembre, César se transporta avec ses troupes d'Imola à Cesena : peu de temps auparavant, il avait reçu du Pape des sommes d'argent considérables[3]. « Personne, écrit Machiavel, ne pouvait deviner le but de ce mouvement; tout était mystère; car ce prince ne parle jamais d'une chose qu'au moment de son exécution, et il l'exécute lorsqu'elle est nécessaire[4]. » Cependant il devint bientôt évident qu'il voulait s'emparer de Sinigaglia. Cette place avait pour gouverneur André Doria. Lorsqu'il apprit que l'armée de César approchait à marches forcées, précédée par les troupes de Vitellozzo et des Orsini, il perdit la tête et s'enfuit à Venise. Celui de ses lieutenants auquel il avait laissé le commandement déclara qu'il ne rendrait la citadelle qu'à César en personne[5]. Celui-ci partit

[1] Sigismondo de' Conti, t II, p. 262.

[2] Villari, *op. cit.*, t. I, p. 343 et suiv.; Cipolla, p. 788; Alvisi, p. 547 et suiv., 550 et suiv.

[3] Intr. et exit., reg. 533 (inéd.), fragment rattaché à la fin du volume f° 4 : « Die III Decemb. (1502) recepi ducat. 9000 auri in auro ... a S. D. N. numerata in camera Susanne... mittenda in summa duc. 15,000 ill. duci Valentino, que recepi in duobus sacculis. » Il ressort des autres articles enregistrés dans ce volume que César dépensa des sommes énormes pour ses armements. A Pérouse, il avait six cents mercenaires allemands : voy. Intr. et exit. (inéd.), 533, f° 201. (Arch. secr. des Papes.)

[4] Lettre du 28 décembre : voy. Villari, t. I, p. 352.

[5] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 353.

donc pour Sinigaglia le 31 décembre. En y arrivant, il vit venir à sa rencontre Vitellozzo, Paolo Orsini, le duc de Gravina et Oliverotto de Fermo. Il leur fit l'accueil le plus amical, pénétra avec eux dans la ville, et là, subitement, donna ordre de se saisir de leurs personnes et de désarmer leurs gens. Le soir même Vitellozzo et Oliverotto eurent la tête tranchée sans pitié[1]; les Orsini subirent par la suite le même sort[2]. On a prétendu, plus tard, pour justifier ce massacre, que par cet acte de vigueur César avait pris les devants sur les chefs de bandes, qui allaient se soulever et le tuer lui-même. Rien ne démontre la vérité de cette assertion, mais il n'est pas non plus impossible que les choses se soient passées ainsi[3].

Ainsi débarrassé d'une partie de ses ennemis, César se mit, avec la promptitude de l'éclair, à la poursuite des autres. Le 15 janvier 1503, il se dirigea sur Pérouse, d'où il se proposait de gagner Sienne. A son approche, « tous les tyrans du pays (les Vitelli à Città di Castello, Giampolo Baglione à Pérouse) fuyaient comme s'il eût été l'hydre[4]. »

« Le bonheur inouï de César et son assurance surhumaine », comme dit Machiavel, communiquèrent au Pape le

[1] Au sujet de la tragédie de Sinigaglia, il est intéressant de comparer à la relation si froide de Machiavel (voy. Villari, t. I, p. 354 et suiv.) une Lettre d'Isabelle d'Este à son époux, datée du 10 janvier 1503 (*Arch. st. ital.*, 1re série, app. II, p. 262 et suiv.), et la Dépêche de Giustinian du 4 janvier 1503 (*Dispacci*, t. I, p. 304 et suiv.). On fera bien de lire aussi dans Luzio-Renier, *Mantova*, p. 133, la Lettre de César, du 1er janvier 1503. En fait d'ouvrages modernes, voy. Cipolla, p. 789 (bonne réfutation de Leonetti et discussion de la question relative à la responsabilité d'Alexandre VI dans cette affaire); de l'Épinois, p. 415; Alvisi, p. 338 et suiv.; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 256 et suiv. Par la suite, Machiavel refit le récit de ces exécutions (car les contemporains considéraient ces massacres comme des exécutions), mais avec moins d'exactitude, dans sa « Descrizzione del modo tenuto dal duca Valentino nell' ammazzare Vitellozzo, etc. ». Gaspary, t. II, p. 345, le soupçonne d'avoir introduit dans cet écrit des changements, dans le but « de faire ressortir plus à son avantage l'habileté de César; car Machiavel ne s'inquiétait pas outre mesure de la vérité historique lorsqu'il voulait démontrer une thèse politique ». Alexandre VI donna Fermo à don Rodrigue, fils de Lucrèce : voy. Fulvi, *Docum. d. storia di Fermo*, Fermo, 1875.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. VIII, p. 356 et suiv.

[3] Cipolla, *loc. cit.*

[4] Villari, t. I, p. 356 et suiv.

courage d'en finir avec les Orsini. Le 3 janvier 1503, il fit arrêter dans le Vatican même, et mener à Torre di Nona, d'où on le transféra plus tard au château Saint-Ange, le cardinal Orsini : ce prélat, quoique frappé de cécité, continuait de passer ses nuits au jeu et à table[1]. Rinaldo Orsini, archevêque de Florence, le protonotaire Orsini, Giacomo Santa Croce et divers autres partisans de cette famille subirent le même sort. Le palais et toutes les richesses du cardinal Orsini furent confisqués. Vainement les cardinaux intervinrent en sa faveur : le Pape déclara que sa trahison et sa participation à la conjuration des chefs de bandes exigeaient un châtiment exemplaire[2]. Ces nombreuses arrestations avaient jeté dans Rome une véritable panique. Il y eut tant de départs qu'Alexandre VI crut devoir convoquer les conservateurs, auxquels il déclara que, tous les malfaiteurs étant sous les verrous, il entendait que les autres demeurassent à Rome et prissent part aux amusements du Carnaval; et, sous ce rapport, il se chargea de donner le premier l'exemple[3].

Le 5 janvier, Jofré Borgia partit de Rome pour aller prendre possession de Monte Rotondo et des autres localités des anciens domaines de la famille vouée à la ruine. Cette démarche provoqua un soulèvement des quelques membres de la famille Orsini encore libres, unis aux Savelli et à plusieurs membres de la maison de Colonna. Après s'être solidement établis dans les places de Cere et de Bracciano, ils prirent l'offensive, et, le 23 janvier, ils attaquaient le Ponte Nomentano. L'attaque fut repoussée, mais le Pape en conçut un tel émoi qu'il fit fortifier le Vatican et expédia à César l'ordre de revenir au plus vite[4].

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 230 ; Relation (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, du 4 janvier 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 301 et suiv., 312 et suiv. : d'après lui, à cette époque le cardinal se serait déjà préparé à la mort. Voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 232.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 313 et suiv., 320 et suiv., 322, 324. Voy. Ademollo, p. 27.

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 342, 349 ; Sanuto, t. IV, p. 654 et suiv.; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 467 et suiv. (4e édit., p. 474.)

Le 20 février, le Pape conseilla aux cardinaux de fortifier leurs palais, en prévision d'un coup de main possible des Orsini [1]. Deux jours après, le cardinal Orsini mourait : il était alité depuis douze jours : d'après un bruit très répandu et qui, peut-être, n'était pas dénué de fondement, il avait bu le poison des Borgia. Ainsi finit l'homme qui, avec Ascagne Sforza, avait le plus contribué à l'élévation d'Alexandre VI [2].

Sur ces entrefaites, César, revenant sur ses pas, avait quitté l'Ombrie, s'était porté au-devant des Orsini, ravageant au loin toute la contrée, et avait conquis toutes les possessions de Giovanni Giordano Orsini, sauf Cere et Bracciano; c'était dans cette dernière place que l'ennemi avait concentré ses principaux moyens de défense [3]. Peu de temps après, on prétendit avoir vu César dans les rues de Rome, mais la chose n'était pas certaine, car il avait coutume de ne jamais sortir qu'avec un loup sur le visage [4].

Cependant la campagne entreprise contre les Orsini se tirait en longueur. Cere ne succomba qu'au commencement d'avril : pour en venir à bout il n'avait pas fallu lancer sur cette place moins de 6,000 boulets [5]. Giovanni Giordano

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 237; *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 403.

[2] De l'Épinois, p. 416, ne croit pas à un empoisonnement : « Giustinian, dit-il, si attaché aux Orsini et si au fait de ce qui se passait à Rome, avait écrit, dès le 15 février 1503, que le cardinal donnait des signes de frénésie ; il parla bien des bruits émis sur cette maladie, en laissant à la sagesse du doge le soin de les apprécier; mais, le 22, en annonçant que le cardinal Orsini était à l'extrémité et que les médecins désespéraient de le sauver, il ne dit rien qui pût faire soupçonner un crime. Le 23 février, le cardinal expira. L'ambassadeur de Florence Soderini dans sa dépêche, et Brancatalini dans son *Diarium*, mentionnent simplement la mort du cardinal sans dire un mot du poison. » Reste cependant la surprenante note du *Burchardi Diarium*, t. III, p. 238 : « Ego nolens plus sapere quam oportet, non interfui (aux funérailles) ne aliquo modo me intromisi. » Voy. l'étude de Heidenheimer dans les *Grenzboten*, t. III (1879), p. 185.

[3] Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 21 février 1503 (inéd.) : La Ex. del ducha sarà qua lo jovedi grasso perche tutte le terre di Jo. Jordano ha habuto d'accordo excepto Brazano che è lo capo dove à la molie, etc. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 412 et suiv. ; Relation de Beltrando, publiée par Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 473-474 (4e édit., p. 481).

[5] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 266-267; cf. p. 450 et suiv.

Orsini demanda et obtint un armistice (8 avril) [1]; puis, pour se mettre à l'abri de toute surprise pendant les négociations ultérieures, il alla demander asile à son protecteur, le roi de France. Celui-ci, précisément, se trouvait dans la situation la plus embarrassée, par suite de la fâcheuse tournure qu'avaient prise ses affaires à Naples. Au mois d'avril, les Espagnols, commandés par Gonzalve de Cordoue, attaquèrent les Français et remportèrent une brillante victoire. Le 16 mai, le général espagnol fit une entrée triomphale à Naples. Mais Louis XII n'était pas d'humeur à renoncer à la possession de ce merveilleux pays : il mit sans tarder sur pied une nouvelle armée [2].

La défaite des Français à Naples était, pour César, une heureuse chance. Désormais il pouvait mettre un haut prix à son concours, et il n'avait plus besoin, pour ses entreprises personnelles, d'observer une réserve commandée par les égards dus à la France. Avant tout il s'agissait, pour lui, de se procurer de l'argent, afin d'avoir sous la main une armée aussi forte que possible au moment des bouleversements auxquels on devait s'attendre dans un avenir prochain. Le 29 mars déjà, l'ambassadeur de Venise écrit que, dans le consistoire de ce jour, les cardinaux ont signé une bulle portant création de quatre-vingts nouveaux offices à la curie, et que chacun de ces offices a été vendu au prix de 760 ducats. « Votre Altesse, ajoute-t-il, peut faire le compte et elle verra combien d'argent le Pontife a empoché [3]. »

Mais c'étaient là des expédients innocents, en comparaison de ceux auxquels avait recours l'homme devant qui tremblait Rome entière, y compris le Pape. Dans la nuit du 10 au 11 avril, le riche cardinal Michiel mourut après avoir souffert, pendant deux jours, de vomissements violents. Si la science moderne est arrivée à décharger la mémoire de César d'une foule de crimes que lui avait attribués la haine de ses contem-

[1] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 475 (4e édit., p. 482); SIGISMONDO DE' CONTI, Suppl. t. II, p. 452.

[2] HAVEMANN, t. II, p. 169 et suiv., 178 et suiv.; REUMONT, *Carafa*, t. I, p. 38.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. I, p. 453

porains, elle a abouti à un résultat tout opposé en ce qui concerne la mort du cardinal Michiel. Il est extrêmement vraisemblable que César l'empoisonna pour s'emparer de ses richesses[1]. Mais ce n'était pas encore assez. Le 31 mai, l'ambassadeur de Venise, Antonio Giustinian, écrit : « Aujourd'hui, séance du consistoire ; au lieu de quatre cardinaux nommés, comme on s'y attendait et comme le Pape l'avait dit, il y en a neuf. Cinq d'entre eux sont Espagnols : Jean Castelar, de Valence, François Remolino, François Sprats, Jacques Casanova et François Iloris; trois Italiens : Nicolas Fieschi, comte de Lavagna, François Soderini et Adrien de Corneto; enfin, un Allemand : Melchior Copis von Meckau, évêque de Brixen. La plupart des nouveaux promus sont des hommes de médiocre réputation; tous ont payé de grosses sommes pour leur promotion, quelques-uns jusqu'à 20,000 ducats et davantage, de sorte qu'on a reçu au total de 120 à 130,000 ducats. Si l'on ajoute à cette somme les 64,000 ducats de la vente des nouveaux offices de la curie, et l'héritage du cardinal Michiel, on arrive à un joli total. Ç'a été pour Alexandre VI une façon de montrer au monde que l'accroissement des revenus d'un

[1] Dépêche de A. Giustinian, du 11 avril 1503; VILLARI, t. I, p. 574 : « El ditto (le neveu de Michiel) me ha referito che da due zorni in qua li era zonto un destemperamento de stomego con gran vomito, et anche un poco di flusso ; el sospetto è grande ch' el sia sta' avvelenato e non mancano evidente coniettture. » Voy. REUMONT, t. III, 1re part., p. 259, et *Tiara Veneta*, p. 38. L'épitaphe de Michiel a été publiée par FORCELLA, *Iscriz.*, t. II, p. 304. Nous avons démontré plus haut, t. V, p. 487 et suiv., et t. VI, p. 68, que César ne doit point être accusé de meurtre sur le duc de Gandia, ni sur le cardinal Juan Borgia. ALVISI, p. 53 et suiv., relève une autre accusation, injustement portée contre César : Machiavel raconte que César a fait assassiner l'évêque Ferdinand d'Almeida pour le punir d'avoir eu l'indiscrétion de donner prématurément à Louis XII connaissance de la dispense dont le roi avait besoin pour son mariage (nous en avons parlé plus haut, p. 53) et dont César comptait bien ne se dessaisir que contre une grosse somme d'argent. Alvisi démontre que l'évêque « assassiné » ne mourut que deux ans plus tard, et qu'à la date où, d'après Machiavel, il aurait commis l'indiscrétion en question, on savait déjà que la dispense était accordée. Le récit dramatique dans lequel P. Capello montre César poignardant Pierotto sous les yeux du Pape est encore une autre fable : voy. plus haut, p. 72, note 1. On a prétendu que l'avare cardinal Ferrari († 20 juillet 1502) aurait été empoisonné par César; la chose est au moins douteuse : voy. *Atti Mod.*, t. VIII, p. 39 et suiv. ; TANGL, p. 388 et suiv.

Pape est chose absolument dépendante de sa fantaisie[1]. »

Considérée à un autre point de vue, la promotion de cardinaux du 31 mai indiquait un revirement dans la politique des Borgia; ils se préparaient évidemment à abandonner la France humiliée pour se rapprocher de l'Espagne victorieuse. Cependant les choses ne prirent pas une tournure aussi nettement tranchée. « Un changement de politique devait donner lieu à mûre réflexion, car les relations avec la France avaient déjà plusieurs années d'existence, et d'autant plus qu'une nombreuse armée française, en marche pour reconquérir Naples, n'était déjà plus bien loin de la frontière pontificale. Aussi était-on en grande anxiété et en pleine incertitude[2]. »

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 29-30; Dépêche (inéd.) de G. L. Cataneo, du 31 mai 1503 : « 5 spagnuli e alcuni a pena conoscite e tre taliani. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Voy. Panvinius, p. 336, et *Acta consist.* (inéd.) (Arch. consist. du Vatican), où l'on trouvera les noms des vingt-deux cardinaux qui acceptèrent ce marché. Giustinian est dans l'erreur quand il dit qu'on ne s'attendait qu'à une promotion de quatre cardinaux : d'ailleurs, les relations de cet ambassadeur ne peuvent être utilisées qu'à condition d'y apporter beaucoup de circonspection. (Voy. l'art. de Brosch dans la *Sybels Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 312, et Alvisi, passim); mais d'autres témoignages confirment les faits de corruption qui ont entaché cette promotion de cardinaux (voy. Brosch, *loc. cit.*, p. 313). Pour la connaissance des nombreux cas de simonie qui se sont produits à l'occasion des nominations de cardinaux pendant le pontificat d'Alexandre VI, voy. les intéressants documents publiés par Luzio-Renier, *Mantova*, p. 130 et suiv. Voy. encore: la Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 6 mars 1503 : « Al presente se parla de fare duodeci car[li], otto ultramontani cioe sette spagnuoli e uno todescho e quatro taliani... *e tutti questi sono apti a pagar denari assai.* » (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Sur la nomination de Melchior von Meckau, voy. Schnitzer, *Beitræge*, p. 97 et suiv., 233 et suiv.

[2] Reumont, t. III, 1re part., p. 246. Sur l'instabilité des projets des Borgia et leur politique tortueuse pendant les derniers mois du règne d'Alexandre VI, voy. les Dépêches de A. Giustinian, les Relations (inéd.) de l'ambassadeur de Ferrare, conservées aux Arch. d'État de Modène, citées en partie par Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 479 et suiv. (4e édit., p. 486 et suiv.), et par Balan, t. V, p. 422 et suiv., et parmi les historiens récents: Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 168 et suiv ; Cipolla, p. 793; Ulmann, t. II, p. 87 et suiv. ; Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 106 et suiv. ; Acton, p. 365; Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 377 et suiv.: ce dernier donne des détails sur Troche, le favori et le secrétaire d'Alexandre VI, qui fut accusé d'avoir trahi la confiance de son maître, en tenant les Français au courant des négociations engagées avec l'Espagne. Troche prit la fuite le 19 mai 1503, mais César réussit à le faire arrêter; ramené à Rome, Troche fut mis à mort le 8 juin, et César assista

Une seule chose était certaine, c'est qu'Alexandre et César se basaient sur les circonstances du moment pour lâcher bride à leurs rêves de grandeur : le Pape jouissait d'une santé florissante et ne se ressentait nullement du poids de l'âge : on croyait être assuré que son règne n'était pas prêt de finir[1]. Aussi César se voyait-il déjà souverain des splendides provinces de la Toscane. Le 10 août, l'ambassadeur de Ferrare signale encore, dans sa relation, des négociations engagées entre le Pape et l'Empereur dans le but d'obtenir en faveur de César l'investiture de Pise, de Sienne et de Lucques. Les troupes de César étaient déjà établies à Pérouse, prêtes à exécuter les ordres de leur maître[2]. Mais une puissance à laquelle rien ne résiste allait intervenir : la patience de Dieu était à bout.

On était au mois d'août : c'est celui où règnent les plus grandes chaleurs, où, sous l'influence de la sécheresse arrivée à son maximum, la malaria exerce ses plus grands ravages. Cette année-là, en particulier, la fièvre fit de nombreuses victimes à Rome. Le 5 août 1503, Juan Borgia, cardinal de Monreale, mourut subitement[3]. Les ambassadeurs signalent de nombreux cas de maladie; ils les attribuaient formellement, non pas à la peste, mais à la fièvre de Rome, cette fièvre d'un caractère spécial qui entraîne la mort à bref délai[4].

secrètement à son supplice. C'est du moins ce que raconte l'ambassadeur de Ferrare dans une relation citée par VILLARI, t. I, p. 486.

[1] Voy. la dépêche de Beltrando Costabili, du 17 avril 1503, citée par GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 476, note 2 (4e édit., p. 483); SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 267; et une Relation anonyme (inéd.) datée de Rome, mai 1503 : « Il papa sta benissimo », et César aussi. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] CIPOLLA, p. 794; GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 482 (4e édit., p. 489); RANKE, *Rom. und germ. Vælker*, p. 170; ULMANN, t. II, p. 89. Voy. encore : SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 267.

[3] A. Giustinian soupçonne encore dans ce cas un empoisonnement du fait de César : voy. *Dispacci*, t. II, p. 94; CREIGHTON, t. IV, p. 265, n'admet pas la culpabilité de César.

[4] Après avoir annoncé la mort du cardinal Juan Borgia, Giov. Lucido Cataneo ajoute : « El era de anni 50, grasso; se ne morto in un subito et molti ge sonno infermi, ma non ge peste alcuna, solum febre qual spaciano presto. » Dépêche (inéd.) du 5 août 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

Le 7 août, l'ambassadeur de Venise fut reçu par Alexandre VI et le trouva très abattu. Le Pape lui dit que le nombre de cas de maladie et de mort survenus à Rome dans les derniers jours lui faisait peur et qu'il était résolu à prendre plus de précautions que de coutume. L'approche des troupes françaises ne pouvait qu'accroître cette fâcheuse disposition d'esprit[1].

Le 11 août était l'anniversaire de l'élection du Pape. Alexandre VI assista au service religieux célébré dans sa chapelle à cette occasion; son état d'agitation frappa les ambassadeurs; il n'avait pas, écrit Antonio Giustinian, la mine riante que l'on était accoutumé à lui voir dans ces occasions. Après la messe il eut avec cet ambassadeur une conversation qui roula sur la situation politique du moment et ses difficultés. « Voyez, monsieur l'ambassadeur, dit-il, les conséquences désastreuses de l'impossibilité d'arriver à une entente entre Nous et la Seigneurie[2]. » Quelques jours avant, Alexandre, étant à sa fenêtre, avait vu passer le convoi de Juan Borgia. « Ce mois-ci est fatal aux personnes obèses », s'écria-t-il, se rappelant que le cardinal était, comme lui, très corpulent. Un moment après, un hibou vint s'abattre et mourir à ses pieds : « Mauvais, mauvais présage! » dit-il sous le coup de la frayeur, et il se retira dans sa chambre à coucher[3].

Le 12 août était un samedi : dans la matinée le Pape se sentit mal à l'aise; dans l'après-midi il fut pris de fièvre et de vomissements, et cet état persista toute la nuit[4]. Presque à la

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 99, 102.

[2] *Ibid.*, p. 103 et suiv.

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 267 : ici le chroniqueur fait quelques confusions de dates.

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 107; voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 238. Il existe de nombreux exemplaires manuscrits de la relation écrite par Burchard au sujet de la mort d'Alexandre VI et de l'élection de son successeur, en latin (dans beaucoup de manuscrits du Vatican, dans un grand nombre de bibliothèques de Rome et dans un manuscrit de la bibliothèque Capilupi à Mantoue) et en italien (voy. *Atti della R. Acad. dei Rozzi di Siena*, t. I, 1871, p. 26 et suiv.); elle a été utilisée par l'auteur du célèbre ouvrage : *Conclavi dei pontefici Romani*. On en a donné une traduction en allemand dans le *Kathol. Schweizerbl.*, 1891, p. 496 et suiv.

même heure que lui, César, qui se disposait à partir pour rejoindre ses troupes, tomba malade de son côté[1]. « La cause », écrit le 13 août l'ambassadeur de Venise, « paraît être qu'Alexandre et César ont été souper, il y a huit jours (c'est-à-dire le 5 ou le 6 août), à une villa du cardinal Adrien de Corneto, et y sont restés jusqu'à la nuit. Tous ceux qui étaient dehors ont été malades, le cardinal Adrien tout le premier; il a eu vendredi un fort accès de fièvre qui est revenu les deux jours suivants[2]. »

On sait que le climat de Rome est particulièrement mauvais au mois d'août et qu'il est très dangereux d'y rester en plein air à la tombée de la nuit. L'imprudent qui s'y risque s'expose à contracter une fièvre intermittente dont la forme pernicieuse est connue sous le nom de « malaria perniciosa » : elle a promptement raison des tempéraments les plus vigoureux. Or, le Vatican se trouve dans un quartier ou la malaria règne fréquemment pendant la saison chaude. Aussi un ambassadeur écrit-il, le 14 août, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la maladie d'Alexandre et de César, car l'air est très mauvais, et il y a eu des cas de maladie extrêmement nombreux dans le palais du Pape[3].

Le 13 août[4], les médecins, pour soulager le Pape, lui firent d'abondantes saignées; c'était, à l'époque, un genre de médication très en faveur. Pendant toute cette journée, Alexandre VI se sentit soulagé; il put même jouer aux cartes[5]. Mais, le 14, après une nuit assez bonne, il fut repris d'un accès de fièvre semblable à celui du 12, de sorte que, dans son entourage, on commença à devenir fort inquiet. On continua le régime des saignées, malgré le danger qu'il présentait pour

[1] G. L. Cataneo écrit dans une Dépêche (inéd.) du 8 août 1503 : « El ducha ogni modo parte questa notte. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 108. Voy. la Dépêche de l'ambassadeur de Florence citée par THUASNE, t. III, p. 449.

[3] B. Costabili, dans *Dispacci di Giustinian*, t. II, p. 459. Dans une Dépêche (inéd.) du 13 août 1503, G. A. Cataneo parle de deux cardinaux gravement malades. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] C'est la date indiquée par B. Costabili dans les *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 459. Giustinian (p. 108) dit : le 14 août au matin.

[5] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 459.

un homme de soixante-treize ans[1]. Le 15, le malade se trouva un peu mieux : il passa la journée sans fièvre, mais, le 16, elle reparut de nouveau[2].

L'état de César allait aussi s'empirant semblablement, car, chez lui, les accès de fièvre se succédaient à intervalles très rapprochés. Le Pape le savait, et l'inquiétude qu'il en ressentait, jointe aux soucis de la politique, lui fit énormément de mal[3]. Les médecins déclarèrent son état très grave; cependant, le secret était si bien gardé que l'ambassadeur de Ferrare lui-même, Beltrando Costabili, avait toutes les peines du monde à savoir ce qui se passait. Dans une de ses relations il nous apprend que toute la journée du lendemain (17 août) avait été bonne et calme; la personne qui lui fournissait ce renseignement avait exprimé l'espoir que l'accès de fièvre auquel on s'attendait pour la nuit suivante ne se produirait peut-être pas, ou que, tout au moins, il serait bénin. L'ambassadeur désigne expressément la maladie du Pape sous le nom bien connu de fièvre tierce, et, d'après lui, on redoutait qu'elle tournât en fièvre quarte[4]. La nuit du 18 fut mauvaise, la fièvre reparut, très forte, et on reconnut que tout espoir était perdu. Alexandre se confessa à l'évêque de Carinola, et reçut la sainte communion[5]. Tout le palais était en désarroi; beau-

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 108,459 (Dépêche de B. Costabili, du 14 août). G. L. Cataneo écrit, le 14 août : « El papa è alterato e se ha fatto cavar sangue il che inl furia de questi tempi e in tal eta lassol iudicar ali medici. El ducha ha la febre cum vomito. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Dépêche de B. Costabili du 16 août 1503 : hier le Pape était « assai bene; hoggi e ritornato el parosismo » ; il est au lit avec la fièvre. (Arch. d'Etat de Modène.) Voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 111.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 111-112. Burchard, dans son *Diarium*, t. III, p. 239, dit, à l'encontre de la Dépêche de Giustinian, que, pendant sa maladie, le Pape n'a pas prononcé le nom de César, ni celui de Lucrèce. Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 487 (4e édit., p. 494), attache, à tort, beaucoup d'importance à ce détail.

[4] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n. 50 et 51, les Dépêches (inéd.) de B. Costabili, du 18 août 1503 (Arch. d'État de Modène), et de G. L. Cataneo du 18 août. Dans le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 238, il est également question de « febris tertiana ».

[5] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 50, la Dépêche (inéd.) de B. Costabili, du 18 août 1503; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 268; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 238. Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 483, 484 (4e édit., p. 490,

coup de gens commençaient à mettre leur avoir en lieu sûr[1]. Le 18 août, César Borgia éprouva un mieux sensible : chez lui la vigueur de la jeunesse avait eu raison de la maladie; mais Alexandre VI avait soixante-treize ans; pour lui, la dernière heure était venue. Le même jour, à six heures du soir, il eut une crise d'étouffement et perdit connaissance; il revint encore à lui pour quelques instants et rendit le dernier soupir vers l'heure de vêpres[2].

Alexandre VI et César Borgia étaient tombés malades en même temps; après le décès du Pape la décomposition se déclara très rapidement, chose toute naturelle par cette chaleur; ces deux indices suffirent pour qu'on parlât immédiatement de poison. Mais, le 19 août déjà, l'ambassadeur de Mantoue écrit qu'il ne peut pas en être question[3]. Ce témoignage est corroboré par celui d'autres contemporains connus pour la sûreté de leurs informations : ni l'ambassadeur vénitien Antonio Gustinian, ni Johann Burchard ne parlent de poison. Ces deux personnages étaient à Rome pendant l'agonie d'Alexandre; Guichardin, Bembo, Paul Jove, Pierre Martyr et Sanuto n'y étaient pas : en outre, si ces derniers racontent tous des histoires de poison, leurs dires sont en désaccord complet et ressemblent, sur beaucoup de points, à des contes à dormir debout[4]. Il est certain qu'Alexandre VI mourut de

491), s'appuyant sur le mot « Culmensis », faute de copie qui se trouve dans Raynald, t. XXX, p. 391, s'obstine à parler d'un Petrus, évêque de Culm, qui n'a jamais existé.

[1] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n. 50 et 51, les Dépêches (inéd.) des ambassadeurs de Ferrare et de Mantoue, du 18 août 1503.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 119 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 239; t. III de l'éd. allem., suppl. n. 52, Dépêche (inéd.) de G. L. Cataneo, du 19 août. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) D'après Jean d'Auton (*Chroniques*, éd. Jacob, t. II, Paris, 1834-1835, p. 357), il ne se serait pas écoulé plus de trois jours entre celui de la mort d'Alexandre VI et celui où Louis XII en reçut la nouvelle. Le roi fut informé avec la même rapidité de l'élection de Pie III. Il semble, d'après cela, qu'il existât un service de poste régulier entre Rome et la cour de France ; voy. Knuth, p. 26.

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n. 52, la Dépêche (inéd.) du 19 août 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Voy. l'étude de Gebhardt, *Adrian von Corneto*, p. 11-14 : ce savant s'applique spécialement à réfuter Ranke, qui s'obstine avec un singulier acharnement à parler d'empoisonnement (*Paepste*, t. I, 7e édit, p. 35; t. III,

la dangereuse fièvre de Rome : et, de l'avis d'un des médecins qui le soignèrent, la cause immédiate du décès fut une attaque d'apoplexie [1]. Le soupçon d'empoisonnement doit être positivement rejeté, attendu qu'il s'était passé de six à sept jours entre le souper à la villa du cardinal Adrien et l'apparition des premiers phénomènes morbides, sans qu'aucun trouble se fût manifesté dans l'état de santé du Pape, et que rien d'anormal ne se produisit dans l'intervalle des accès de fièvre périodiques [2].

7ᵉ édit., p. 6-7 ; *Rom. und. germ. Vœlker*, p. 170; dans la deuxième édition de ce dernier ouvrage, Ranke place encore la mort d'Alexandre au 17 août.) Parmi les écrivains récents de quelque valeur, il en est peu qui soutiennent encore cette thèse, devenue indéfendable : nous ne pouvons guère citer que Caro, t. V, p. 958, et Lamansky, *Secrets d'État de Venise*, 2ᵉ part., nº 11, où il dit qu'Alexandre VI fut empoisonné par Adrien de Corneto, qui était d'accord avec le gouvernement vénitien. Parmi ceux qui refusent d'admettre l'empoisonnement, citons d'abord Raynald, ad. an. 1503, nº 11, et, plus tard, Voltaire, puis Marini, t. I, p. 250; Novaes, t. VI, p. 119 et suiv.; Aschbach, t. I, p. 140; Nemecs, p. 218 et suiv.; Jorry, p. 154 et suiv.; *Rev. hist.*, t. I, p. 310; Reumont, t. III, 1ʳᵉ part., p. 247; *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. I, 2ᵉ édit., p. 488; *Hist. Jahrb*, t. V, p. 627 et suiv.; Villari et Saltini, dans l'*Arch. st. Ital.*, 3ᵉ sér., t. XXVI, p. 448; Villari, dans les *Dispacci di A. Giustinian*, t, I, p. xlii, et dans *Machiavelli*, t. I, p. 386; Alvisi, p. 402 et suiv.; Acton, p. 367; Maury, dans la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 101, Gebhart, dans la *Rev. des Deux Mondes*, t. LXXXVI (1886), p. 168 et suiv.; de l'Épinois, p. 420; Hergenroether, t. VIII, p. 388; Cipolla, p. 794; Creighton, t. IV, p. 43-44; Garnett, dans l'*Engl. hist. Review*, t. IX (1894), p. 335-339. Celui-ci est le dernier qui ait traité la question de la cause de la mort d'Alexandre VI. Il maintient la possibilité d'un empoisonnement par un ennemi du Pape, mais il rejette, comme dénuée de preuves, l'hypothèse d'après laquelle le Pape aurait succombé pour avoir bu un poison préparé par lui-même pour un autre. Si l'écrivain anglais n'aboutit pas à une conclusion positive, on doit l'attribuer à ce que, tout en décrivant la maladie, il a négligé de se placer au point de vue de la science médicale : c'est ce que nous avons essayé de faire et ce que personne n'avait fait encore. Sans cela il aurait trouvé une explication pour la déhiscence de la peau constatée au même moment chez le cardinal Adrien Castellesi, et dont parle Paul Jove : il ne s'agit là, sans doute, que d'une desquamation cutanée, telle qu'elle s'observe fréquemment dans beaucoup de maladies infectieuses, et qui ne rentre dans aucune catégorie d'intoxication.

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 119. Sur d'autres médecins d'Alexandre VI, voy. Haeser, t. III, 3ᵉ édit., p. 240, 243.

[2] Hoffmann écrit dans son *Traité de médecine légale*, 6ᵉ édit., p. 616 et suiv. : « Le moment de l'apparition des premiers symptômes de l'intoxication ne correspond pas toujours à celui de l'ingestion du poison. Nous ne ren-

Suivant la coutume romaine, le délai de vingt-quatre heure[s] expiré, Alexandre VI fut enseveli dans l'église de Saint[-] André, alors reliée à celle de Saint-Pierre et dénommée Sant[a] Maria della Febbre[1]. Dans la cérémonie des obsèques o[n] supprima à peu près tous les honneurs funèbres. Les ennemi[s] des Borgia, ivres de joie, accablèrent la mémoire du Pap[e] défunt de toutes les diatribes imaginables et répandirent l[e] bruit que le diable avait emporté son âme[2].

S'il s'est trouvé des hommes qui n'ont voulu connaîtr[e] d'Alexandre VI que ses bonnes qualités[3], il faut dire cepen[-]

controns ces effets immédiats qu'après l'absorption de poisons fortement corro[-]sifs... Avec tous les autres poisons il se passe, entre l'absorption des toxiques e[t] l'apparition des premiers symptômes morbides, un certain laps de temps qu[i] peut varier depuis quelques instants jusqu'à plusieurs heures... Dans les ca[s] d'empoisonnement par des toxiques à effet aigu et à terminaison fatale, le[s] symptômes d'empoisonnement persistent en général à partir du moment d[e] leur première apparition et augmentent régulièrement en intensité. Excep[-]tionnellement les symptômes d'intoxication peuvent s'atténuer pour u[n] temps... Ce phénomène a été observé dans quelques cas rares d'empoison[-]nement par des poisons minéraux, plus souvent cependant dans des ca[s] d'empoisonnement par des narcotiques. » Quant à l'opinion de Flandrin (*Traité des poisons*; voy. *Revue des Deux Mondes*, t. XX, 1877, p. 276), qu[e] le poison lent des Borgia aurait été l'acide arsénieux, ou un acide quelconqu[e] à base d'arsenic, il y a lieu d'objecter que l'empoisonnement aigu par ce[t] agent présente les symptômes d'une entérite cholériforme qui amène l'issu[e] fatale au bout de cinq à vingt-six heures, ou ceux d'une affection cérébro-spinale avec délire, convulsions, paralysie, suivies de mort en une à douz[e] heures. La forme subaiguë de l'intoxication arsénicale se présente sous l'imag[e] de troubles généraux de la nutrition, alliés à de l'atonie musculaire d[e] l'ictère, et de la néphrite. Voy. HOFFMANN, *op. cit.*, p. 660 et suiv. Les phéno-mènes observés pendant la maladie d'Alexandre VI ne rentrent dans aucun[e] de ces trois catégories nosologiques. Je suis redevable de ces renseignements à l'obligeance de mon ami M le docteur Tschermak, de Vienne.

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 243. En 1610, eut lieu la translation des restes d'Alexandre VI dans la sacristie de Sainte-Marie de Monserrat, où a été construit récemment, à l'extrémité de la nef de droite, un tombeau de marbre destiné à recevoir les ossements d'Alexandre VI et de Calixte III. NOVAES, t. V, p. 193, note c; LEONETTI, t. III, p. 389; *Bolet. de la R. Acad. de la Historia*, 1891, fasc. 2.

[2] Voy. l'étude de MATARAZZO dans l'*Arch. st. Ital.*, 1re série, t. XVI, 2e part., p. 222-223, et la lettre du marquis de Mantoue, du 22 septembre 1503, dans GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, Suppl., p. 122-123. Voy. encore la pièce de vers imprimée à Venise en 1508 et reproduite dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. II, p. 17 et suiv.

[3] Par exemple l'évêque de Gallipoli, dans l'allocution prononcée par lui en

dant qu'aussitôt après la mort de ce Pape néfaste l'opinion publique formula son jugement sur sa vie et ses actes, et que ce jugement ne pouvait être plus sévère[1]. Quand, plus tard, Jules II, l'ennemi acharné des Borgia, ceignit à son tour la tiare, il avait coutume de citer le Marano Alexandre VI comme le type du mal et de la méchanceté. Marcantonio Altieri, dont le nom fait autorité, restait encore bien en arrière de ce que d'autres ont dit, lorsqu'il exprimait ouvertement sa satisfaction « de ce que maintenant tous les Borgia fussent extirpés de la profondeur du sol, comme des plantes empoisonnées, haïes de Dieu, nuisibles à l'homme[2] ». La majorité des portraits d'Alexandre VI le présentent comme un monstre et lui imputent les plus infâmes turpitudes[3].

La critique moderne a jugé Alexandre VI d'une façon plus équitable sous divers rapports, et rejeté, comme dénuées de fondement, quelques-unes des pires exagérations acceptées autrefois par les historiens[4]. Cependant, s'il faut se garder d'enregistrer sans contrôle les dires des contemporains sur le compte d'Alexandre VI; si les jugements formulés « par les his-

présence des cardinaux, le 16 septembre 1503, avant leur entrée au conclave : le texte en a été publié par GARNETT, dans l'*Engl. hist. Review*, t. VII (1892), p. 311 et suiv., d'après l'unique exemplaire connu, propriété du British Museum. Garnett attache à la valeur de ce document, pour l'appréciation du caractère d'Alexandre VI, une importance exagérée.

[1] Voy. par exemple CAMBI, t. XXI, p. 195 et suiv.; Notar GIACOMO, p. 261. Un contemporain habitant de Bologne écrivait, en apprenant la mort d'Alexandre VI : « Et sepultus in inferno » : *Atti d. Romagna,* t. VIII (1890), p. 179. GOTTLOB fait voir dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 320 et suiv., que l'opinion de Sigismondo de' Conti à l'égard d'Alexandre VI devint, avec le temps, de plus en plus sévère. De même Pierre Martyr accentue le blâme : voy. BERNAYS, p. 99.

[2] *Li Nuptiali di Marco Antonio Altieri,* éd. NARDUCCI, Rome, 1873. Cet écrit fut composé entre 1506 et 1509 et fut probablement achevé pendant les premières années du pontificat de Léon X; voy. REUMONT, dans l'*Allg. Zeitung*, 1874, n° 358, Suppl.

[3] Voy. t. V, p. 499, et plus haut, p. 106 et suiv. Sur le jugement de Guichardin, voy. RANKE, *Z. Kritik*, p. 55. Le jugement de Vettori, cité par REUMONT, t. III, 1re part., p. 498, en général très sévère, contient cette réserve : « Quand une fois les princes ont accumulé les haines sur leur tête, chacun ajoute du sien, invente et met à leur charge tous les vices possibles. »

[4] Voy. t. V, p. 499, et plus haut, p. 98-99, note; voy. encore plus loin, p. 163 et suiv.

toriens, même les plus graves et les plus modérés, ne sont pas exempts de passion » ; s'il est vrai que « le peuple romain, connu de tout temps pour son esprit vif et caustique, dont l'image fidèle se retrouve dans les *Pasquinades,* qu'elles viennent du peuple ou des lettrés, l'a déchiré sans pitié lui et les siens, et lui a imputé des infamies et des mœurs dont l'ignominie dépasse toutes les bornes du possible [1] », il n'en reste pas moins, à sa charge, assez de mal historiquement démontré [2] pour qu'on doive rejeter énergiquement, comme d'indignes falsifications de la vérité, les tentatives de sauvetage de certains écrivains de notre temps [3]. « Par ses tendances absolument séculières, étalées avec une désinvolture fabuleuse, par l'excès d'un népotisme tel qu'il ne s'en était jamais vu, par l'absence de sens moral aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, dont l'effet a été de donner créance aux pires inventions et de jeter le discrédit sur la papauté, dont jusqu'alors l'autorité avait été indiscutée, ce pontificat de onze ans fut un malheur. Ces considérations effacent le souvenir des bonnes qualités qui, cependant, ne manquaient pas à Alexandre VI [4]. »

Au point de vue purement catholique, on ne peut pas condamner assez sévèrement Alexandre VI; c'est ce qu'ont fait, au temps de Léon X, Gilles de Viterbe et, par la suite, les annalistes de l'Église Raynald et Mansi [5]. A cette époque de

[1] Étude de Reumont dans le *Bonner Theol. Literaturbl.*, t. V (1870), p. 686.

[2] Voy. plus haut, p. 98-99.

[3] Ceci s'applique en particulier aux ouvrages d'écrivains tels qu'Ollivier et Nemecs : voy. t. V, p. 352, note 1. Chantrel n'a pas été plus heureux dans sa tentative de nier la dépravation de mœurs d'Alexandre VI avant et après son élévation. Cet historien a eu un imitateur dans la personne des Bernacchi : voy. son étude dans l'*Arch. dell' Ecclesiastico*, t. III (Trente, 1865), p. 485. Lemetti dépasse aussi fréquemment la mesure et, avec lui, Tachy : voy. *Rev. d. sciences ecclés.*, Amiens, 1882.

[4] Art. de Reumont dans le *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon,* t. I, 2e édit., p. 488 et suiv.; voy. *Gesch. der Stadt Rom*, t. III, 1re part., p. 247 et suiv.; et *Bonner Theol. Literaturbl.*, t. V (1870), p. 477 et suiv. Sur le discrédit où la papauté était tombée dans l'esprit d'un grand nombre d'Allemands par la faute d'Alexandre VI, voy. plus loin, p. 141 et suiv.

[5] Le jugement de Gilles de Viterbe se trouve dans Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 494 (4e édit., p. 501-502); celui de Raynald a déjà été cité, t. V, p. 371. Mansi s'exprime plus sévèrement encore, dans une note ajoutée à

décadence, le devoir d'un Pape était, précisément, d'opposer une digue au débordement du flot de la corruption; Alexandre VI ne vit dans sa haute situation qu'une occasion de travailler pour sa dynastie, pour sa famille, à l'exemple des princes séculiers[1]. Le meurtre même de son fils chéri, le duc de Gandia, terrible avertissement bien fait pour lui rappeler les véritables devoirs de sa charge, ne put faire pénétrer le repentir dans son âme d'une façon durable; ce ne fut qu'une impression passagère, et il se reprit à mener la même vie que les princes les plus dépravés de son temps.

Aussi qu'est-il arrivé? C'est que cet homme, placé comme une sentinelle sur un poste élevé, pour sauver ce qui pouvait être sauvé, a contribué plus que tout autre aux progrès de la corruption dans l'Église. La vie de ce jouisseur adonné à la sensualité la plus effrénée fut, à tous égards, un démenti donné aux leçons de Celui qu'il était appelé à représenter sur la terre[2]. Jusqu'à son dernier jour il ne cessa d'étaler aux yeux de tous, avec un sans-gêne absolu, son existence coupable. Et cependant, fait digne de remarque, dans les questions purement religieuses, Alexandre VI n'a donné prise à aucun blâme fondé, et jamais ses ennemis les plus acharnés n'ont pu formuler contre lui une accusation précise de quelque portée[3]. La pureté de la doctrine religieuse resta intacte. Il semble que la Providence ait voulu montrer que, si les hommes sont capables de faire du mal à l'Église, ils sont incapables de la détruire.

l'œuvre de RAYNALD, t. XI, p. 145. Le jésuite KOLB, *Series Roman. Pontif.* (Aug. Vind., 1739), p. 296, et DAMBERGER, dans son *Fuerstenbuch* (Ratisbonne, 1831), p. 240, déclarent que ce serait du temps perdu que de chercher à défendre Alexandre VI au point de vue moral. En réponse aux apologistes modernes de ce Pape, les jésuites, dans la *Civilta Catt.*, 3e série, t. IX, p. 722, 727, et MATAGNE (voy. notre t. I, p. 421, note 1) ont de nouveau soutenu l'impossibilité d'une réhabilitation d'Alexandre VI.

[1] HOEFLER, *Kastastrophe*, p. 15; voy. encore l'étude sur l'*Ère des bâtards*, p. 56 et suiv.

[2] Les contemporains ont déjà signalé cette opposition; voy. la satire sous forme de lettre publiée dans SANUTO, t. IV, p. 220-221.

[3] REUMONT, t. III, 1re part., p. 247 et suiv.; voy. : DE L'ÉPINOIS, p. 424 et suiv.; HERGENROETHER, t. VIII, p. 389; CREIGHTON, t. IV, p. 45.

De tout temps, à côté des mauvais chrétiens l'Église a renfermé dans son sein des prêtres indignes, et, afin que personne n'en prît scandale, le Christ l'a prédit lui-même dans ses paraboles, où il comparait son Église à un champ dans lequel l'ivraie pousse à côté du bon grain, à un filet dans lequel se trouvent de bons et de mauvais poissons, et il toléra au milieu de ses apôtres la présence d'un Judas.

De même qu'une monture défectueuse ne diminue pas la valeur d'une pierre précieuse, la culpabilité d'un prêtre n'amoindrit pas la valeur du sacrifice qu'il offre, des sacrements qu'il dispense, de la doctrine qu'il enseigne. Assurément la dignité personnelle du prêtre est d'une importance capitale pour les fidèles, car elle offre aux enfants de l'Église un exemple vivant à imiter, et elle impose le respect à ceux qui vivent en dehors d'elle. Mais la sainteté ou l'indignité d'un homme ne peut altérer directement ni l'essence, la divinité, la sainteté de l'Église, ni la révélation, ni les grâces, ni la puissance spirituelle, et, par suite, le chef suprême de l'Église lui-même est incapable de diminuer d'un iota la valeur des trésors célestes dont la garde lui est confiée et qu'il est chargé de dispenser. L'or est toujours de l'or, quel que soit le degré de pureté de la main qui le distribue. « L'office du Pape est supérieur à la personnalité de celui qui en est investi passagèrement, et il ne peut ni gagner ni perdre en valeur intrinsèque par le fait de la dignité ou de l'indignité du personnage [1]. » Le premier Pape lui-même, saint Pierre, avait péché gravement en reniant son Seigneur et Maître ; et cela ne l'empêcha pas d'être investi de la fonction de Pasteur suprême. C'est à ce point de vue que se plaçait déjà le Pape Léon le Grand, le jour où il prononçait cette parole : « La dignité de Pierre ne déchoit pas même dans un héritier indigne [2]. »

[1] *Kirche und Protestantismus*, p. 136-137.

[2] « Petri dignitas etiam in indigno herede non deficit. » Sermo de Nat., III.

XI

ALEXANDRE VI ET LA RELIGION. — LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 1500. — ÉDIT DE CENSURE. — MISSIONS D'AMÉRIQUE ET D'AFRIQUE. — LE PAPE PRIS POUR ARBITRE ENTRE LES ESPAGNOLS ET LES PORTUGAIS, A L'OCCASION DU CONFLIT RELATIF A LEURS POSSESSIONS COLONIALES.

Si, pendant toute la durée du pontificat d'Alexandre VI, les questions d'ordre temporel eurent la meilleure part de son attention, elles ne l'absorbèrent cependant pas au point de l'empêcher entièrement de s'occuper des questions religieuses. Sous son règne, l'action gouvernementale se fit sentir, en somme, d'une façon régulière, dans les choses de la religion, en dépit des circonstances déplorables du temps, phénomène heureux dont on ne peut trouver l'explication que dans la merveilleuse organisation de l'Église.

A l'exemple de ses prédécesseurs, Alexandre VI étendit sa puissante protection sur les ordres religieux, les combla de faveurs spéciales et s'efforça, par tous les moyens possibles, d'assurer leur existence et de seconder leur action. En 1490, Innocent VIII avait accordé aux églises de l'ordre des Augustins les indulgences d'ordinaire exclusivement attachées à la visite des stations de Rome. En 1497, Alexandre VI décréta que la fonction honorifique de sacristain de la chapelle du palais pontifical serait attribuée à perpétuité à un religieux de cet ordre. A partir de cette époque, il fut de règle de réciter des prières spéciales pour le Pape dans toutes les maisons et les églises dépendant de l'ordre des Augustins [1]. Et c'est ainsi

[1] EMPOLI, *Bull. ord. erem. Aug.*, p. 37 ; KOLDE, *Die deutsche Augustiner-congregation*, p. 207. Voy. encore *Cod. dipl. Sax.* II, t. IX, p. 348 et suiv.

que fut attaché au Saint-Siège, par d'étroits liens, cet ordre d'où devait sortir le plus violent et le plus puissant ennemi de Rome.

En dehors des encouragements donnés aux dominicains pour leur œuvre de l'Inquisition, Alexandre VI leur accorda de nombreuses faveurs d'autre sorte : il prit leur défense contre les rétentionnaires des biens de l'ordre : il encouragea le culte de saint Thomas d'Aquin, la réforme des anciennes maisons de l'ordre et la fondation de nouvelles, confirma en sa faveur les privilèges de tous les autres ordres mendiants et les prérogatives des confréries du Rosaire [1]. Les franciscains obtinrent le renouvellement de leurs anciens privilèges, sans restriction [2]. La congrégation des chanoines réguliers du Saint-Sauveur [3] et les jésuates [4] furent l'objet de faveurs notables. Le Pape accorda également une protection spéciale à la congrégation des Ermites-Augustins d'Italie, connus sous le nom de Frères apostoliques. Innocent VIII leur avait donné, en 1484, une organisation plus solide, en leur imposant la règle des ermites de Saint-Augustin et un costume religieux spécial. Alexandre VI compléta cette organisation par une bulle de l'an 1496; entre autres dispositions elle ordonnait qu'à l'avenir les vœux solennels fussent prononcés conformément à la règle des ermites de Saint-Augustin, dont les privilèges étaient également conférés aux frères apostoliques. Le général de cette congrégation avait sa résidence au monastère de Saint-Roch, à Gênes [5]. En 1497, Alexandre VI réunit les monastères cisterciens de la haute et de la moyenne Italie à une congrégation de Saint-Bernard [6].

Le Pape confirma, en 1494, l'ordre des chevaliers de Saint-

[1] *Bull. ord. præd.*, t. IV, p. 44, 99, 101, 115, 116, 120, 122, 133, 166, 190.

[2] Bulle datée de Rome le 5 février 1501, conservée en manuscrit à la bibliothèque du monastère de Saint-Gall, et que je suppose imprimée quelque part.

[3] *Bull. canonic. regul. congregat. s. Salvatoris*, Romæ, 1733, f° 105 et suiv.

[4] *Bull.*, t. V, p. 376 et suiv.

[5] *Bull.*, t. V, p. 366 et suiv.; Tamburini, *De jure abbat.*, t. II, p. 338; *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. I, 2e édit., p. 1111-1112.

[6] *Bull.*, t. V, p. 371 et suiv.

Georges; en 1501, l'ordre de femmes de l'Annonciade, fondé par sainte Jeanne de Valois pour l'imitation de la sainte Vierge[1]. Un acte plus important, et qui remonte à l'année 1493, fut l'approbation des règles du grand ordre et du tiers ordre fondés par saint François de Paule; ils reçurent, en 1505, de nombreuses prérogatives[2]. La reconstitution de l'ordre du Saint-Sépulcre, accomplie sous les auspices d'Alexandre VI, eut lieu en 1496[3]. Il n'est que juste de rappeler à l'honneur de ce Pape que, s'il prit fréquemment la défense des monastères contre leurs oppresseurs, ecclésiastiques ou séculiers[4], il intervint aussi, dans beaucoup de cas, comme protecteur de la liberté de l'Église.

Il est très intéressant, à ce point de vue, de constater les efforts d'Alexandre VI pour combattre les tendances absolutistes alors en faveur dans les Pays-Bas : ce fut, dans cette circonstance, le Pape qui agit énergiquement, tandis que le premier intéressé, le clergé, subissait, en courbant la tête, les atteintes portées à ses privilèges et à ses immunités. Dès le début de son pontificat, Alexandre VI menaça les autorités du Brabant de l'excommunication, pour le cas où elles ne renonceraient pas à leurs empiétements sur les droits de l'Église. En même temps il s'adressait au duc Philippe de Bourgogne, appelait son attention sur les atteintes portées aux libertés de l'Église dans ses États et spécialement dans le Brabant, et le requérait d'abroger les décrets sujets à critique, sous ce rapport. L'évêque de Liège reçut une sévère réprimande pour n'avoir point défendu les droits de l'Église et pour avoir négligé d'informer le Saint-Siège, et l'ordre de prendre en main la bonne cause, sous peine de suspension et d'interdit.

[1] Raynald, ad an. 1494, n° 41; 1501, n° 24 et suiv.

[2] *Bull.*, t. V, p. 352 et suiv., 380 et suiv. On s'occupa déjà sous le règne d'Innocent VIII de la confirmation de l'ordre fondé par saint François de Paule : voy. à ce sujet le *Lib. brev.* 18, f° 214. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Mislin, *Heilige Orte*, t II, p. 309; *Das Heilige Land, Organ des Vereins vom Heiligen Grabe*, t. XII (Cologne, 1868), p. 33.

[4] On en trouve des exemples dans les Bulles (inéd.) du 16 août 1497 (Arch. d'État de Florence, S. Chiara di Cortoue) et du 15 décembre 1497. (Archives de l'évêché de Brixen.)

Des brefs analogues furent adressés à toute une série de personnages en situation d'exercer une influence sur les affaires des Pays-Bas [1].

Alexandre VI prit diverses mesures destinées à encourager le culte de sainte Anne [2] et celui de la sainte Vierge. Pour celui-ci, une des plus importantes, parce qu'elle s'appliquait au monde entier, fut le rétablissement des sonneries de l'Angélus, décrété au mois d'août 1500 [3]. Aucune canonisation ne fut proclamée pendant le règne d'Alexandre VI, mais il introduisit plusieurs causes et fit procéder avec une grande prudence et une grande circonspection à l'enquête sur la vie et les miracles de personnages remarquables par leurs vertus. On conserve des décrets de ce Pape ordonnant l'introduction de la cause de Benno, évêque de Meissen [4], de Henri VI d'Angleterre [5], et de Françoise Romaine [6]. Rappelons encore,

[1] Cauchie, *Mission aux archives vaticanes* (Bruxelles, 1892), p. 18-23.

[2] Schaumkell, *Der Cultus der hl. Anna*, p. 21, 25 : cet ouvrage renferme de graves erreurs. Voy. Schmitz, art. du *Katholik*, 1893, t. II, p. 251 et suiv.; le journal *la Germania*, suppl. du dimanche, 1893, n° 10. Sur le culte de sainte Anne au quinzième siècle, voy. l'étude de Falk dans le *Katholik*, 1878, t. I, p. 60 et suiv.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 72. Voy. plus haut, p. 74, note 2.

[4] Bref d'Alexandre VI à l'évêque de Naumburg et aux abbés d'Altzelle et de Buch, dans le *Cod. dipl. Sax.*, 2e division, t. III, p. 288-289. L'éditeur Gersdorf classe ce bref au 4 avril 1492. A cette époque Alexandre VI n'était pas encore Pape. En outre, Gersdorf, copiant le manuscrit qu'il a sous les yeux, écrit la date de la façon suivante : « die 4 Aprilis MCCCCLXXXXII, p. n. anno septimo », ce qui nous reporterait à l'année 1499, et ce qui concorde effectivement avec la mention ci-après des *Acta consist.* (inéd.) : « Romæ 4 Martii 1499 R. D. Senen. legit summam quarundam litterarum ducum Saxonie, prelator., v. episcoporum et abbat. et nobil. illar. partium quemadmodum alias frequenter scripserunt pro canonizatione beati Bennonis quondam episcopi Misnens. quem dicunt miraculis corruscare. Et cum semper remissi fuerint ad partes pro interponenda mora, prout in similibus arduis causis fit, novissime omnes rescripserunt instantissime supplicantes ut causa canonizationis vel saltem informationis rerum illarum committeretur. S. D. N. omnibus intellectis statuit quod fieret commissio per breve duobus episcopis et duobus abbatibus pro gravitate rei ut illi de narratis se informarent et suis litteris S° S[ti] postea referrent. Liber relat. consistorii. C. 303, f° 38. (Arch. consist. du Vatican.)

[5] Wilkins, t. III, p. 640; Hergenroether, t. VIII, p. 364.

[6] L'information de cette cause fut confiée, le 4 mars 1499, à trois cardinaux. Voy. le manuscrit des Arch. consist. cité dans la note 4.

parmi les actes qui signalent le pontificat d'Alexandre VI dans le domaine de la religion, la confirmation de la bulle de Sixte IV, relative à l'Immaculée Conception [1], et la réponse affirmative donnée par lui, en 1501, à la question posée sur un point fort discuté, à savoir : s'il était permis à Albert, évêque de Wilna, de prendre les armes pour la défense de son pays contre les Tartares. Le 20 août de la même année, se référant à un décret d'Eugène IV, il déclara valable le baptême conféré sous forme passive par les Ruthènes de Lithuanie et par d'autres Grecs et défendit de le conférer une seconde fois [2]. Le 8 juin 1501, il écrivit au grand-duc de Lithuanie une lettre dans laquelle il l'adjurait de ne rien négliger pour amener son épouse à « l'abjuration de la religion russe et à la profession de la religion chrétienne [3] ». En 1496, après avoir reçu à Rome le moine basilien Nilus, envoyé par Constantin, prince de Géorgie, et porteur de propositions d'union religieuse et d'alliance contre les Turcs, il envoya à ce prince le décret du concile de Florence et d'autres documents pour son instruction [4].

En exécution du décret de Paul II ordonnant la célébration d'un jubilé tous les cinquante ans et fixant à une année la durée de ce jubilé, cette fête eut lieu pendant l'année 1500, sous le règne d'Alexandre VI.

Les préparatifs commencèrent dès le mois de novembre 1498 [5]. Le 28 mars 1499, on délibéra en consistoire, tant sur la rédaction de la bulle de jubilé, que sur la suspension de toutes les autres indulgences et facultés pour la durée de l'année sainte [6]. Cette dernière disposition fut approuvée par

[1] Lea, t. III, p. 602.
[2] Hergenroether, t. VIII, p. 391.
[3] Theiner, *Mon. Polon.*, t. II, p. 289; Pichler, t. II, p. 58.
[4] Raynald, ad an. 1496, n[os] 21-22; Hergenroether, t. VIII, p. 390.
[5] Ces mesures préparatoires concernaient la réfection et la mise en état des rues et des ponts de Rome. Voy. plus loin, chap. xii.
[6] « Romæ in die jovis sancti XXVIII Martii 1499 : Cum S. D. N. fecisset verbum de publicatione bulle pro anno jubilaei centesimo proxime futuro cum suspensione omnium aliarum indulgentiarum plenariarum, facultatum et concessionum quibusvis locis et personis ubique terrarum quibusvis causis et rationibus ante hac concessarum ac etiam litterarum desuper confectarum

les cardinaux à l'unanimité et on procéda le même jour à la publication de la bulle [1]; la suspension des indulgences ordinaires provoqua des mécontentements dans divers pays et particulièrement en Allemagne [2]. Le 22 décembre, on lut à Rome une deuxième bulle, rédigée en latin et en italien, à peu près dans les mêmes termes que le première; dans ce document, le Pape conférait des pouvoirs spéciaux aux pénitenciers de Saint-Pierre, et invitait tout le clergé de la ville à la cérémonie de l'ouverture des fêtes du jubilé [3].

Le Pape y procéda en personne la veille de Noël, 24 décembre 1499 : il avait eu soin d'en régler à l'avance tous les détails, avec ses maîtres de cérémonies. Ces cérémonies, d'un sens profond, n'étaient, d'ailleurs, point des nouveautés; on ne fit que se conformer aux anciens usages, et le peuple en avait été averti par la bulle d'indiction. Donc, le soir de Noël, le Pape se fit porter à Saint-Pierre. Vêtu de tous les ornements pontificaux, il tenait de la main gauche un cierge doré allumé, et, de la droite, il donnait la bénédiction. Arrivé devant Saint-Pierre, le cortège fit halte et la chapelle du Pape chanta les antiphones ordinaires. Ce chant terminé, le Pape, ayant mis pied à terre, se dirigea vers la porte dite Porta Sancta, où on lui remit un marteau, symbole de la puissance qui lui a été confiée et en vertu de laquelle « il ouvre et personne ne ferme, il ferme et personne n'ouvre ». (*Apoc.* III, 7.) Le mur

usque ad annum finitum ipsius jubilaei ut magna cum frequentia undecunque personaliter christi fideles ad ipsum celebrandum accedant, fuit ab omnibus commendatum ut fieret. » Liber (inéd.) relat. consist. tempore pontif. Alexandri VI in die XII. Nov. 1498 usque in diem V Iulii 1499, Cod. 303, f° 48. (Arch. consist. du Vatican.)

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 518, 591 et suiv.

[2] Geiler de Kaisersberg, très grand partisan des indulgences, était du nombre des mécontents. Voy. *Hist. polit. Bl.*, t. XLVIII, p. 394 et suiv. L'auteur de cette étude écrit qu'il n'est pas en mesure de dire si la suspension décrétée par Alexandre VI fut la première mesure de ce genre. Il suffit de se reporter à ce que nous avons dit, t. IV, p. 251, pour voir que la mesure prise par Alexandre VI n'était pas une nouveauté. Venise fit des démarches pour être exemptée de la suspension : voy. SANUTO, t. I, p. 940 et suiv.

[3] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 584 et suiv.; Dépêche (inéd.) de Giov. Lucido Cataneo au marquis de Mantoue, datée de Rome le 25 décembre 1499. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

qui d'ordinaire bouche la porte Sainte avait été descellé : le Pape frappa quelques coups; des maçons achevèrent alors la démolition; ce travail prit une demi-heure. Le Pape, tenant de la main gauche son cierge allumé, pénétra le premier par la porte Sainte dans la basilique, où la procession le suivit en entonnant le *Te Teum;* après quoi on chanta les vêpres[1].

Le 14 avril, le Pape fit la visite des quatre principales églises, pour gagner l'indulgence du jubilé. Le jour de Pâques il célébra à Saint-Pierre une grand'messe solennelle après laquelle il donna la bénédiction et accorda une indulgence. Suivant Burchard, deux cent mille personnes assistaient à cette solennité[2]. Il faut certainement faire la part de l'exagération[3]; néanmoins, il est certain que ce jubilé attira beaucoup de monde, en dépit des troubles de l'époque et du peu de sécurité qu'offrait Rome même. Dès le mois de décembre, de nombreux pèlerins traversèrent Florence, se rendant à Rome[4]. Au mois de février précédent, le Pape avait publié une bulle spéciale pour garantir la sécurité des pèlerins en voyage[5]; de nombreux arrêtés avaient été pris pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre dans Rome[6]. L'effet en avait été médiocre; mais, néanmoins, l'affluence des pèlerins ne s'en ressentit pas sensiblement. Un pieux camaldule, réjoui de ce spectacle, exprimait sa joie de ce qu'au milieu d'une si grande corruption il se trouvât encore des milliers de gens capables de traverser Sodome sans y succomber. « Gloire, dit-il, à Dieu qui amène tant de témoins de la foi[7]! » « L'univers entier était dans Rome » (*orbis in urbe*), écrit Sigismondo de'Conti, témoin contemporain[8]. Aucune difficulté n'était assez grave pour faire reculer les pèlerins : c'est un fait qui démontre à

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 598 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 34, 37.
[3] Cette opinion se trouve confirmée par le *Burchardi Diarium*, t. III. p. 36, qui ne parle que de cent mille pèlerins.
[4] Landucci, p. 205.
[5] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 16 et suiv.
[6] *Ibid.*, t. III, p. 42 et suiv.
[7] Petrus Delphinus, dans Raynald, ad an. 1500, n° 1.
[8] Sigismond de' Conti, t. II, p. 218.

quelle profondeur la foi était enracinée dans le cœur des peuples. La peste régnait dans beaucoup de localités des États de l'Église et fit de nombreuses victimes parmi les pèlerins[1]. Sur mer ils étaient exposés à être enlevés par des corsaires : pour les protéger, un croiseur spécial stationnait à Ostie par ordre d'Alexandre VI. Sur terre, les Français, objet de haine pour les Italiens, étaient, de leur part, l'objet de nombreuses vexations; cela ne les empêchait pas d'arriver en foule[2]. Il en vint encore davantage de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Hongrie. « Hommes et femmes, veuves et filles, moines et religieuses, rapporte Trithemius, accouraient d'Allemagne vers Rome pour gagner l'indulgence[3]. » Pendant le seul mois de janvier 1500, cent quatre-vingts Hongrois se firent inscrire dans le registre de la confrérie du Saint-Esprit; dans le cours de l'année, le nombre des inscriptions de Hongrois s'éleva à plus de cinq cents[4]. L'Italie ne restait pas en arrière. Il vint de Naples une procession spéciale, précédée de l'image de sainte Marie del Carmine, qui était dans cette ville l'objet d'une profonde vénération : dans ses rangs figuraient de nombreux pénitents qui se flagellaient jusqu'au sang[5]. On peut se faire une idée du nombre des pèlerins d'après ce fait qu'entre Noël et la Saint-Jean le nombre de

[1] *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 235 et suiv.

[2] Guglielmotti, *Marina*, t. II, p. 496; Maulde, *Origines*, p. 52-54.

[3] *Trithemii Chronicon Hirsaug*, t. VI (St-Gall, 1690), p. 579; voy. Sanuto, t. III, p. 135. Un grand nombre de pèlerins faisaient le voyage pour le salut des trépassés. On trouve, dans le *Testamentarbuch* (inéd.) *der K. Freistadt Pressburg*, vol. I (1427-1529), un très grand nombre de legs destinés à couvrir les frais d'un pèlerinage à Rome, avec ce but déterminé : on relève, par exemple, sept dispositions de cette nature en 1493, une en 1494, deux en 1495, deux en 1496, une en 1498, une en 1499, une en 1500, trois en 1501, trois en 1502, deux en 1503, trois en 1504, une en 1505, trois en 1506, une en 1508, trois en 1511, deux en 1512, deux en 1513, deux en 1515, une en 1516, trois en 1517, deux en 1518, deux en 1519, une en 1520, une en 1523. A partir de cette date ces legs disparaissent, par suite de l'invasion de la religion luthérienne. (Arch. d'État de Presbourg.)

[4] *Mon. Vatican. hist. regni Hungarici illustrantia*. Series prima, t. V; *Liber confraternitatis S. Spiritus de urbe*. Budapestini, 1889. Voy. Sanuto, t. III, p. 135.

[5] Landucci, p. 210; voy. *Arch. st. Napolit.*, t. VII, p. 105; t. VIII, p. 530.

décès d'étrangers, dans Rome, atteignit, dit-on, le chiffre de 30,800[1].

Parmi les personnages célèbres qui firent, en cette année 1500, le pèlerinage de Rome, on cite en première ligne Nicolas Copernic : arrivé dans la Ville éternelle vers Pâques, il y séjourna une année entière. Il y fit des cours publics, non pas en qualité de professeur de mathématiques attaché à l'Université, comme on l'a généralement admis, mais en qualité de conférencier libre, conformément à la coutume de l'époque. Il eut pour auditeurs des personnages considérables et des savants de marque; on nomme, à tort ou à raison, parmi cette foule d'auditeurs avides de science, Michel-Ange et Alexandre Farnèse, qui fut plus tard Pape sous le nom de Paul III[2]. Entre tous les pèlerins italiens, hommes et femmes, une des personnalités les plus remarquées fut Élisabeth de Gonzague, épouse de Guidobaldo d'Urbin. C'était une entreprise hardie, de sa part, car, à cette heure même, César Borgia se préparait à la conquête d'Urbin. Refusant d'écouter les conseils de son frère, qui cherchait à la détourner de ce projet, Élisabeth se mit en route incognito, avec une suite peu nombreuse; elle ne passa dans Rome que quelques jours, juste le temps de gagner l'indulgence[3]. Comme tant d'autres, cette illustre femme se sentait poussée par une piété réelle vers Rome, où tant de choses étaient de nature à blesser ses sentiments religieux[4]. C'était le moment où des hom-

[1] STUMPF, p. 452; HAVEMANN, t. II, p. 104. Un vieux pèlerin, Lucas de Thorn, probablement parent de Copernic, mourut en 1500 à l'hôpital de l'Anima : voy. HIPLER, *Anal. Warm.*, p. 169.

[2] PROWE, *Coppernicus*, t. I (Berlin, 1883), 1re part., p. 279 et suiv.; étude de HIPLER, dans la *Lit. Rundschau*, 1884, p. 205; art. de LOHMEYER dans la *Sybels Zeitschr.*, t. LVII, p. 20 et suiv.

[3] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 129 et suiv.; PASOLINI, t. II, p. 246; LUZIO-RENIER, *Mantova e Urbino*, p. 104 et suiv. Hercule Ier, duc de Ferrare, voulait aussi faire le voyage de Rome pour le jubilé; il en fut empêché par une chute de cheval. Voy. Lettre (inéd.) du duc à G.-B. Ferrari, datée du 12 janvier 1500. (Arch. d'État de Modène.)

[4] On a déjà vu le jugement du chevalier allemand A. v. Harff sur Rome en 1497. La même impression se reflète dans les paroles recueillies par Vettori sur les lèvres d'un Rhénan qui se trouvait au service du cardinal Briçonnet. « Si tu me demandes pourquoi j'ai quitté Rome, je te répondrai

mes, même aussi peu hostiles aux Borgia que Sigismondo de'Condi, par exemple, ne pouvaient dissimuler la désapprobation que leur inspirait le népotisme outré d'Alexandre VI. Alors, précisément, César avait des besoins incessants d'argent pour ses entreprises dans la Romagne; le Pape lui donnait sans scrupule les sommes produites par le jubilé, et ce gaspillage arrachait à Sigismondo de' Conti cette remarque que les anciens Papes, tels que Nicolas V ou Sixte IV, les eussent appliquées à l'embellissement des églises de Rome[1].

Vers la fin de l'année du jubilé, Rome fut éprouvée par un grave fléau. Après quelques jours de pluies incessantes, écrit un contemporain, le 1er novembre le Tibre se mit à sortir de son lit. L'inondation, dépassant les rives, s'étendit jusqu'aux

que nous autres Rhénans nous sommes bons chrétiens; nous avons entendu dire et lu que la foi chrétienne a été fondée par le sang des martyrs sur les bonnes mœurs et confirmée par des miracles si nombreux que, pour un Rhénan, il ne serait pas possible de concevoir un doute sur la foi. J'ai passé plusieurs années à Rome, j'ai vu la façon de vivre de prélats et de grands personnages, et, si j'y étais resté plus longtemps, j'aurais dû redouter, non seulement de perdre la foi, mais encore de devenir épicurien et de douter de l'immortalité de l'âme : VETTORI, *Viaggio in Alemagna*, Paris, 1837, p. 25-26, trad. de REUMONT, publiée dans l'*Allg. Zeitung*, 1876, p. 2938. Citons un autre récit encore plus intéressant, parce qu'il résume les propres paroles d'un pèlerin de ce jubilé : « Dans la même année d'or (1500), le jour des SS. Pierre et Paul (29 juin), il éclata sur Rome un orage épouvantable, et le peuple de Rome eût pu y périr; le tonnerre a frappé le Pape à un bras et est tombé aussi sur son palais. Ce même Pape a ici à Rome une fille (Lucrèce Borgia) qui mène un train pompeux et magnifique; les pèlerins l'ont bien vue et peuvent assez parler d'elle. Le Pape lui a permis d'épouser un troisième mari (Alphonse d'Este, duc de Ferrare) et le lui a donné, bien que les deux premiers (Jean Sforza, seigneur de Pesaro, et Alphonse d'Aragon, fils naturel du roi de Naples) fussent encore en vie; quand l'un a cessé de lui plaire, elle en demande un autre. Un des deux premiers époux qu'elle a eus et abandonnés s'est vengé sur le fils du Pape; un jour qu'il était allé, suivant son habitude, au rendez-vous de sa maîtresse, il l'attendit, le poignarda misérablement et le jeta aussitôt après dans le Tibre. Les pèlerins disaient entre eux que les bourgeois de Rome n'étaient pas très favorables à cedit Pape. » *Neue Mittheilungen aus dem Gebiete historisch-antiquarischer Forschungen*, t. XV, (Halle, 1880). V. *Chronicalische Aufzeichnungen zur Gesch. der Stadt Halle vom Jahre* 1464-1512 (von Dr Wachter, in Breslau), p. 122-123.

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 218. Sur les médailles du jubilé, voy. NOETHEN, p. 81. Sur les écrits de pèlerins, voy. FALK, *Druckkunst*, p. 57, 107.

maisons voisines; dans l'espace de deux jours le chemin du Vatican fut barré. Le 4 novembre, le niveau monta encore davantage; beaucoup de maisons et d'églises furent envahies. L'eau se maintint pendant quinze heures à ce niveau maximum, puis le fleuve rentra dans son lit. Les rues étaient remplies de boue au point d'en devenir impraticables. On se consolait par la pensée que, cinq ans auparavant, l'inondation avait été bien pire encore [1].

Au mois de décembre, le Pape accorda une prolongation du jubilé, pour Rome, jusqu'à la fête de l'Épiphanie; il étendit ensuite la même faveur, d'abord à l'Italie, puis à toute la chrétienté. D'après les bulles publiées à cet effet, tous les chrétiens demeurant loin de Rome pouvaient gagner la grande indulgence pendant le cours de l'année suivante, sans être obligés de faire le voyage de Rome, à condition d'accomplir les exercices de piété d'usage, et de payer une certaine somme [2]. Le produit des collectes faites en territoire vénitien fut laissé par le Pape à la disposition de la République pour la guerre contre les Turcs [3]. Le même privilège fut accordé à la Pologne, qui disposa de cet argent d'une tout autre façon [4]. En Italie, César Borgia ne se gêna pas, selon sa coutume, pour faire main basse sur l'argent du jubilé. L'historien florentin Nardi rapporte qu'on vit venir à Florence des agents de César qui saisirent l'argent des indulgences dans la caisse du jubilé, et l'emportèrent au camp de César, « afin qu'il pût payer ses soldats qui nous pillaient, et certes ce

[1] Lettre de Brandolinus, publiée par BROM, p. 195 et suiv.; voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 84 et suiv.; SANUTO, t. III, p. 1048, 1063; la date indiquée par REUMONT, t. III, 1re part., p. 234, n'est pas exacte.

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 88 et suiv., 94 et suiv.; *Diario di Tommaso di Silvestro*, p. 249; LANDUCCI, p. 218; Notar GIACOMO, p. 237; *Atti Mod.*, p. 8 et suiv., 28 et suiv.; NOETHEN, p. 80 et suiv. Il existe, dans les *Alex. VI Secret.* (inéd.), lib. V (Reg. 871), f° 1, une bulle datée « Romæ, 1501 Id. Juli, A° 9° », par laquelle le Pape accorde à la ville de Faenza une prolongation du jubilé. Voy. *ibid.*, f° 146, la bulle « Omnibus Franciæ regnis de renovatione indulgentiar. jubilei, dat. Romæ 1501, quarto decimo Cal. Febr., A° 10°. » (Arch. secr. des Papes.)

[3] COPPI, *Discorso sopra le finanze di Roma nei secoli di mezzo* (Rome, 1847), p. 23.

[4] CARO, t. V, 2e part., p. 813 et suiv.

n'était pas une petite somme d'argent[1] ». Ces faits s'ébruitèrent, naturellement, et l'on comprend la résistance à laquelle se heurtèrent les délégués du Pape chargés de publier l'indulgence du jubilé en Suisse[2] et en Allemagne. Dans ce dernier pays, le cardinal Peraudi dut en passer par les conditions les plus pénibles et déclarer officiellement que les sommes perçues seraient intégralement laissées à la garde de l'Empire pour la continuation de la guerre contre les Turcs[3].

Ce prince de l'Église mit à profit son séjour en Allemagne pour travailler au réveil de la foi dans le peuple, en reprenant pour son compte l'œuvre féconde entreprise autrefois par Nicolas de Cusa. Il prêchait lui-même, malgré son ignorance de la langue qui le forçait d'avoir recours à un interprète. Il s'occupa tout particulièrement de la réforme des monastères d'Allemagne, dont une grande partie était tombée dans une profonde décadence. En outre, il entreprit de supprimer le concubinat dans le clergé, et prit, là où besoin était, la défense des libertés de l'Église[4].

Nous avons déjà dit qu'Alexandre VI n'a rien fait pour la cause de la réforme; néanmoins il faut lui rendre cette justice qu'il fut gardien vigilant de la pureté de la doctrine. A ce point de vue on doit signaler la grande importance de son édit de censure pour l'Allemagne, publié le 1er juin 1501.

Ce document est le premier décret pontifical relatif à l'imprimerie. L'art de l'imprimeur, y est-il dit, est d'une grande utilité, parce qu'il favorise la multiplication des livres bons et utiles, mais il deviendrait très nuisible si l'on en abusait pour imprimer des écrits corrupteurs. C'est pourquoi l'on

[1] NARDI, *Ist. fior.*, lib. IV.

[2] HAVEMANN, t. II, p. 104. Les paroles que l'auteur met dans la bouche de César, d'après Reisner, doivent avoir été inventées à une époque postérieure.

[3] Voy. plus haut, p. 89-90.

[4] HERGENROETHER, t. VIII, p. 361 et suiv. Par une lettre circulaire que je crois encore inédite, datée du 25 mars 1503, le cardinal Peraudi fit savoir qu'il était chargé par Alexandre VI de procéder à l'inspection générale des monastères de sa légation. (Arch. de la ville de Francfort, Untergewœlbe A. Urk. n° 30.)

doit prendre, à l'égard des imprimeurs, des mesures telles qu'ils soient contraints de renoncer à la publication d'œuvres contraires à la foi catholique ou de nature à choquer les fidèles. Des rapports dignes de foi ont porté à la connaissance du Pape que, dans divers pays, et spécialement dans les provinces ecclésiastiques de Cologne, de Mayence, de Trèves et de Magdebourg, on a imprimé et on imprime continuellement un grand nombre de livres et de traités qui renferment diverses erreurs et des dogmes pernicieux. « Voulant combattre sans retard un mal si abominable, comme c'est le devoir de la charge pastorale qui Nous a été confiée d'en haut, Nous faisons, par les présentes, en vertu de l'autorité apostolique, à tous les imprimeurs et à leurs aides, demeurant dans lesdites provinces, sous peine de l'excommunication *latæ sententiæ* et d'une amende à déterminer par les archevêques de Cologne ou leurs vicaires généraux ou officiaux, et à percevoir au profit du trésor apostolique, défense d'imprimer ou de laisser imprimer à l'avenir aucuns livres, traités ou écrits quels qu'ils soient, sans en avoir, au préalable, demandé la permission auxdits archevêques, vicaires généraux ou officiaux, et sans une autorisation spéciale et expresse qui leur sera délivrée gratuitement, et Nous faisons à ceux-ci une obligation de conscience de ne point accorder ces autorisations avant d'avoir examiné avec soin ou fait examiner par des hommes capables et catholiques les livres à imprimer et de tenir la main à ce que l'on n'imprime rien qui soit contraire à l'orthodoxie, impie ou de nature à scandaliser. Et comme il ne suffirait pas de prendre des précautions contre ce qui pourrait s'imprimer à l'avenir si l'on ne faisait disparaître les écrits erronés, impies et scandaleux déjà imprimés, Nous chargeons, en vertu de Notre autorité, les mêmes archevêques, vicaires et officiaux, chacun dans sa province ecclésiastique, d'avertir et de requérir tous et chacun, imprimeurs et autres personnes, quels que soient leurs dignité, condition, rang et situation, de dresser, dans un délai à fixer par eux, des catalogues de tous les livres imprimés et de livrer, sans réserve et sans fraude, les livres et traités imprimés au sujet

desquels lesdits évêques, vicaires ou officiaux jugeront ou déclareront qu'ils renferment quelque chose de contraire à la foi catholique, impie, scandaleux ou malsonnant, également sous peine de l'excommunication *latæ sententiæ* et d'une amende à fixer comme il a été dit plus haut [1]. »

En Italie, Alexandre VI s'occupa spécialement de la répression rigoureuse des hérésies qui tendaient à prendre pied en Lombardie [2]. Le 31 janvier 1500, il donna des lettres de recommandation pour l'évêque d'Olmutz à deux inquisiteurs nommés par lui pour faire le procès des très nombreux Picards et Vaudois répandus en Bohême et en Moravie, où ils causaient du scandale par leurs mœurs [3]. Dès 1493, il s'était sérieusement occupé des moyens de faire rentrer les utraquistes de Bohême dans le giron de l'Église, mais cette tentative d'union échoua complètement [4]. Cependant, en 1499, quelques utraquistes modérés ayant manifesté des dispositions à la réconciliation avec l'Église, le Pape confia l'étude de cette affaire au consistoire et donna ordre de conférer des pouvoirs spéciaux au clergé de Prague [5].

Comme la plupart des Papes du quinzième siècle, Alexandre VI fit preuve d'une grande tolérance à l'égard des Juifs; il les prit sous sa protection à Rome et à Avignon [6]; cepen-

[1] Raynald, ad an. 1501, n° 36; Reusch, *Index*, t. I, p. 54-55; cf. p. 56. Voy. Fessler, *Vermischte Schriften*, p. 147 et suiv.; Kapp, *Gesch. d. deutschen Buchhandels* (Leipzig, 1886), p. 530 et suiv.; *Archiv. f. Gesch. d. Buchhandels*, t. XIII, p. 246.

[2] *Bull. ord. præd.*, t. IV, p. 102, 190; Raynald, ad an. 1501, n° 42; Bernino, t. IV, p. 216 et suiv. Sur les poursuites ordonnées par Alexandre VI contre les imposteurs qui exploitaient le « purgatoire » de saint Patrick, voy. l'étude de Moll dans les *Studien en Bydrogen ap't gebied der hist. Theologie*, t. II (Amsterdam, 1871), p. 361 et suiv.

[3] Raynald, ad an 1500, n° 60 et suiv.; voy. Lange, *Papstesel*, p. 62 et suiv.; *ibid.*, p. 68 et suiv., 72, 74, où il est parlé des Vaudois de Rome. Voy. encore: Cantu, *Storia di Como*, t. I, p. 106.

[4] Palacky, t. V, 1re part., 381 et suiv.

[5] Raynald, ad an. 1499, n° 30. La délibération du consistoire eut lieu le 5 juillet 1499 : voy. Lib. relat. consistorii (inéd.), C. 303, f° 70. (Arch. consist. du Vatican.)

[6] *Rev. d'ét. juives*, t. VI, p. 21; t. VII, p. 228; Lémann, *L'entrée des Israélites dans la société française et les États chrétiens* (Paris, 1886), p. 193.

dant, par disposition spéciale, il défendit l'admission des Juifs convertis dans l'ordre des dominicains en Espagne[1].

Cette protection accordée aux Juifs était, sans doute, motivée par des considérations d'ordre politique. On peut en dire autant des énormes concessions que fit Alexandre VI aux souverains de l'Espagne au point de vue de l'inquisition dans ce pays : elles dépassèrent de beaucoup les limites permises[2].

On retrouve encore l'influence espagnole dans les poursuites judiciaires ordonnées par Alexandre VI, en 1493, contre les Juifs secrets (Maranes) réfugiés dans les États de l'Église[3]. Cela n'empêcha pas de découvrir, quelques années plus tard, que quelques-uns de ces Maranes avaient trouvé moyen de s'introduire jusque dans la curie : cette fois, Alexandre VI imposa silence à ses sentiments habituels de mansuétude. En 1498, Pierre d'Aranda, évêque de Calahorra, et son fils bâtard, qui avait obtenu la dignité de protonotaire, accusés d'avoir nié la Sainte Trinité, la Passion de Notre-Seigneur, l'enfer, le purgatoire et l'efficacité des indulgences, furent condamnés, dégradés et enfermés au château Saint-Ange. Au total, on fit, à cette époque, le procès de quarante Juifs secrets dont la majorité abjura ses erreurs[4].

Nous venons de montrer Alexandre VI défenseur de la pureté de la foi : nous allons voir qu'il ne déploya pas moins d'activité pour sa propagation. Les grandioses découvertes des Portugais et des Espagnols venaient d'ouvrir un vaste champ à l'action de l'Église. On éprouve un sentiment d'édification en constatant le zèle du Saint-Siège, même sous le règne d'un Alexandre VI, pour la propagation de l'Évangile chez les peuples païens.

La partie de l'Amériqne la plus anciennement connue, le Groenland, fut aussi la première l'objet de la sollicitude pasto-

[1] *Bull. ord. præd.*, t. IV, p. 125.

[2] GAMS, t. III, 2e part., p. 50 et suiv., 56 et suiv. Voy. encore : RODRIGO, t. I, p. 409 et suiv. ; t. II, p. 99, 104.

[3] RAYNALD, ad an. 1493, n. 32.

[4] RAYNALD, ad an. 1498, n. 22 ; SANUTO, t. I, p. 949 et suiv., 1014 ; Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur de Ferrare Carissimi, datée de Rome le 21 avril 1498 (Arch. d'État de Modène) ; HERGENROETHER, t. VIII, p. 345.

rale des Papes. D'après la tradition transmise par les Sagas scandinaves, la conversion de cette région fut l'œuvre de saint Olaf II, roi de Norvège (de 1015 à 1030). Cette tradition est confirmée par un bref du 22 septembre 1448, adressé par Nicolas V aux évêques de Skalholt et Holar en Islande[1].

Ce bref est écrit à l'occasion d'une demande adressée à Nicolas V par les Groenlandais, à l'effet d'obtenir l'envoi de nouveaux prêtres et d'un nouvel évêque. En effet, dans les premières dizaines d'années du quinzième siècle, des peuplades de pirates païens, habitant les côtes voisines du Groenland, avaient opéré une descente dans ce pays, massacré une partie de la population chrétienne, et emmené le reste en esclavage. Toutes les églises avaient été démolies, à l'exception de deux, que leur éloignement de la côte avait préservées. Avec le cours du temps, quelques Groenlandais captifs avaient réussi à s'échapper et à rentrer dans leur patrie, mais, depuis lors, ils étaient privés de tout secours religieux, car bien peu pouvaient arriver jusqu'aux églises lointaines sauvées du désastre, et les quelques prêtres survivants étaient morts l'un après l'autre. Le bref de Nicolas V avait pour objet d'enjoindre aux deux évêques de pourvoir à cette détresse.

Il ne paraît pas que le bref soit parvenu à son adresse, car, ne voyant rien venir, les Groenlandais renouvelèrent leur demande à l'époque d'Innocent VIII. Dans leur lettre ils font une peinture émouvante de leur existence si lamentable à tous égards : la mer, disent-ils, enserre leurs rives inhospitalières dans un mur de glace si épais que, depuis quatre-vingts ans, pas un navire étranger n'a pu y aborder. Privés d'évêques et de prêtres pendant ce long espace de temps, beaucoup de Groenlandais avaient oublié la foi de leurs pères. Quelques-uns, trop nombreux, étaient retombés dans les erreurs du paganisme. Aux autres il ne restait, pour entretenir l'ardeur

[1] Publié par L. Jelics, *L'évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb*, dans le *Compte rendu du Congrès scientif. internat. des catholiques* (Paris, 1891), p. 182-183 ; Peschel-Ruge, *Gesch. der Erdkunde* (2e édit., Munich, 1877), p. 162, note, attribue à ce bref la date du 20 septembre ; c'est une erreur.

de leur foi, qu'un corporal qu'on exposait une fois par an à la vénération des fidèles : c'était celui sur lequel avait été posé le corps de Notre-Seigneur pendant la dernière messe célébrée par le dernier prêtre groenlandais. Ému par cette détresse, Innocent VIII avait, dans les derniers jours de son règne, institué évêque de Gardar, ou Groenland, un moine bénédictin nommé Mathias, religieux animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes. En 1492 ou 1494, Alexandre VI écrivit à ce religieux pour le féliciter de son dévouement et donna ordre de lui délivrer gratuitement toutes les pièces relatives à sa nomination [1].

Au moment où cet évêque de Groenland recevait ses pouvoirs à Rome, un événement historique venait de se produire, dont l'importance allait absorber la sollicitude pastorale du successeur de saint Pierre : Christophe-Colomb avait découvert le nouveau monde. A peu de temps de là, un conflit aigu s'éleva entre l'Espagne et le Portugal, au sujet de la prise de possession des nouvelles découvertes, et le Pape fut appelé à l'apaiser. Le Saint-Siège était encore considéré par les princes et les peuples chrétiens comme un tribunal de paix international, comme la cour suprême dont la compétence s'étendait aussi aux questions sociales et politiques. Partant de ce point de vue, les rois de Portugal, désireux de s'assurer une garantie pour la possession du fruit des voyages d'exploration exécutés par leurs ordres le long de la côte occidentale d'Afrique, s'étaient adressés aux Papes afin d'en obtenir une sentence en ce sens. Effectivement, Calixte III, jugeant comme arbitre, avait reconnu au Portugal le droit exclusif de fonder des colonies et de faire le commerce depuis le cap Bojador jusqu'à l'extrémité méridionale de la Guinée inclusivement. En 1479, l'Espagne avait accepté cette sentence à l'occasion du traité de paix d'Alcacevas. A peine Christophe Colomb, rebuté

[1] Jelics, *loc. cit.*, p. 183-184. Voy. Heywood, *Documenta selecta e tabulario secreto Vaticano, quæ Romanorum Pontificum erga Americæ populos curam ac studia tum ante tum paullo post insulas a Christ. Columbo repertas testantur phototypia descripta*. Typis Vatic., 1893, n. 10, p. 12, 13 : Ehrle, *Der hist. Gehalt der pæpstl. Abtheilung auf d. Weltausstellung von Chicago*, art. publ. dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, t. XLVI (1894), p. 367.

par le Portugal, était-il de retour de son voyage historique, au mois de mars 1493, que le roi de Portugal, Emmanuel, se basant sur ce traité, réclamait pour lui-même la possession du pays nouvellement découvert. Le conflit entre les royaumes voisins prit sur-le-champ une tournure inquiétante ; on se crut à la veille d'une guerre sanglante. Mais le roi d'Espagne, Ferdinand, était un habile politique : se rendant compte de l'importance d'une décision du Saint-Siège, il en appela immédiatement à Rome. Son avocat était le cardinal espagnol Bernardin Carvajal : il fit si bien qu'en quelques jours il obtint un succès éclatant. Le 3 et le 4 mai, Alexandre VI apposa sa signature à trois documents d'une importance de premier ordre. Le premier bref, daté du 3 mai 1493, investit l'Espagne, sous forme de donation et en posant comme condition la propagation de la foi, du droit de propriété exclusif sur les îles et territoires découverts ou à découvrir par Christophe Colomb, en tant qu'ils ne sont pas déjà en possession d'une puissance chrétienne. En outre, le Pape accorde à l'Espagne, pour ces nouvelles acquisitions, les prérogatives, privilèges et faveurs concédés au Portugal pour ses colonies de la côte occidentale d'Afrique. Le deuxième document, daté du même jour, énumère ces prérogatives en les précisant. Le troisième, daté du 4 mai 1493, vise la délimitation exacte des domaines d'action de l'Espagne et du Portugal, de leurs sphères d'influence, suivant l'expression usitée de nos jours, et trace la ligne de démarcation : c'était une ligne hypothétique tirée du pôle sud au pôle nord et passant à cent lieues d'Espagne à l'ouest de la plus occidentale des Açores ; toutes les terres situées à l'est de cette ligne étaient attribuées au Portugal, toutes les terres situées à l'ouest, à l'Espagne[1]. Par un bref complé-

[1] NAVARETTE, t. II, p. 29 et suiv. ; *Bull.*, t. V, p. 361-364 ; RAYNALD, ad an. 1493, n° 18 et suiv. ; HEYWOOD, *loc. cit.* Il y a, dans l'ouvrage de Navarette, quelques fautes de lecture : par exemple, à la page 38, ligne 2, dans la lettre du 4 mai, il faut certainement lire *vobis* au lieu de *nobis*. Cette faute, qui change le sens de la phrase, se retrouve à la p. 31, ligne 1, dans la bulle du 3 mai. Voy., au sujet de la sentence arbitrale d'Alexandre VI, la spirituelle étude de EHRLE, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1894. Citons encore, parmi les autres ouvrages qui traitent le même sujet : PESCHEL, *Die Theilung*

mentaire en date du 25 septembre 1493, Alexandre VI décréta que toutes les nouvelles découvertes faites au cours d'explorations entreprises dans le sud et vers l'ouest seraient attribuées aux souverains espagnols [1].

La ligne de démarcation créée par Alexandre VI et modifiée par le traité de Tordesillas (7 juin 1494), qui la transféra à deux cent soixante-dix lieues plus à l'ouest, devint la base de toutes les négociations et de toutes les conventions relatives au partage de la domination sur le nouveau monde entre toutes les puissances colonisatrices. La sentence pontificale a essentiellement contribué à la solution pacifique d'une série de questions de frontières, hérissées de difficultés, entre l'Espagne et le Portugal. Elle fait donc honneur au Pape; un aveugle esprit de parti et une ignorance crasse pouvaient seuls y découvrir un grief contre Rome.

N'a-t-on pas été jusqu'à présenter, à l'appui de ces documents, Alexandre VI comme se posant en donateur de choses qui n'appartenaient point au Pape, comme destructeur de la liberté des Américains [2]? Il ne s'y trouve, en réalité, rien de semblable. L'expression « donation » ne se rapporte qu'à des choses acquises équitablement; c'est ainsi que l'ont comprise les contemporains, les théologiens des époques postérieures, et les Espagnols eux-mêmes [3]. Ce qui prouve combien, à Rome, on était loin de vouloir toucher à la liberté des peuples païens, c'est qu'en 1497, dans un document relatif à des concessions analogues en faveur du Portugal, Alexandre VI employait cette même formule de « donation », tout en stipu-

der Erde unter Alexandre VI und Julius II, Leipzig, 1871; Baum, *Die Demarcationslinie Alexanders VI*, Cologne, 1890; E.-G. Bourne, *The Demarcation Line of Alexander VI*, Extract from the *Yale Review*, 1892; cf. *Engl. hist. Review*, t. VII, p. 766 et suiv.

[1] Ce Bref a été publié en espagnol par Navarette, t. II, p. 449. L'interprétation de ce document donnée par Kohl, *Die beiden ælteslen Generalkarten von Amerika* (Weimar, 1860), a été réfutée par Kunstmann, dans les *Hist. polit. Bl.*, t. XLVII, p. 768 et suiv. Baum a oublié de citer cette étude.

[2] Robertson, *Gesch. Amerika's*, t. II; Bueschino, *Erdbeschreibung*, t. XXXI; Marmontel, *Les Incas*, préf., p. xxvii et suiv.; *Allg. Zeitung*, 1870, n° 9, suppl.

[3] Hergenroether, *Kirche und Staat*, p. 341.

lant, sous forme de réserve, la soumission volontaire des habitants[1]. Si cette clause ne figure pas dans le bref de 1493, c'est qu'elle était sous-entendue, comme étant de droit. Dans tous ces documents, la donation dont il s'agit est un titre créé à l'égard des autres princes de l'Europe, mais non à l'égard des populations du nouveau monde. « Le privilège concédé à certains monarques constituait, en leur faveur, un droit de priorité sur les territoires qu'ils avaient été les premiers à découvrir. De nos jours, on concède des brevets d'invention, des privilèges pour la propriété littéraire ou artistique; de même, à cette époque, une bulle du Pape et la protection de l'Église romaine étaient d'excellents moyens de s'assurer la tranquille possession du fruit d'un travail ardu, de découvertes et de conquêtes obtenues au prix d'énormes efforts, et de tenir à l'écart, par la menace des censures de l'Église, d'autres prétendants disposés à les dérober. »

« Le choix d'Alexandre VI comme arbitre fut motivé, en dehors de toute autre considération, par l'autorité dont il jouissait en qualité de Pape, par le respect dont tous les souverains catholiques faisaient profession pour la dignité du chef suprême de l'Église; il avait donc pleinement le droit de prononcer sa sentence, non seulement en toute liberté et en pleine connaissance de cause, mais encore en vertu de sa puissance apostolique, puisque c'était elle, précisément, que les rois avaient entendu prendre pour juge d'une cause de cette importance[2]. » Il avait plus que le droit, il avait le devoir de décider en vertu de l'autorité religieuse, car, dans toute cette affaire, il s'agissait non seulement de prévenir l'effusion du sang des puissances chrétiennes dans une guerre fratricide, mais encore d'assurer et d'encourager la propagation de la foi dans les pays nouvellement découverts. Le Pape ne manqua pas d'attacher à la donation des nouvelles

[1] Raynald, ad an. 1497, n° 33.

[2] Hergenroether, *Kirche und Staat*, p. 337-344; l'auteur réfute l'absurde reproche fait à Alexandre VI, qui, pour avoir écrit ces brefs, serait, s'il fallait en croire ses accusateurs, responsable des traitements tyranniques infligés par les Espagnols aux populations de l'Amérique.

découvertes la condition expresse que les souverains de l'Espagne fissent de la propagation de la religion chrétienne dans ces régions l'objet de leur sollicitude spéciale.

Avant le départ de Christophe Colomb pour son deuxième voyage, Ferdinand et Isabelle d'une part, Alexandre VI de l'autre, s'occupèrent de trouver des prêtres disposés à aller annoncer l'Évangile dans les nouvelles parties du monde. Et ce qui prouve qu'ils ne firent pas la chose à la légère, c'est le soin avec lequel ils choisirent l'homme à qui allait être confiée la direction des missionnaires : le premier apôtre du nouveau monde fut un moine bénédictin, Bernard Boyl, ami de saint François de Paule [1], aussi remarquable par sa piété que par sa haute intelligence et son expérience. Par un bref du 25 juin 1493, Alexandre VI lui conféra, ainsi qu'à ses douze compagnons, tous les pouvoirs et privilèges propres à assurer le succès de sa féconde entreprise [2]. Parmi ces compagnons on nomme l'illustre Barthélemy de las Cases, Fray Jorge, commendataire de l'ordre chevaleresque de Saint-Jacques, et Pedro de Arenas, qui, dit-on, célébra la première messe sur le sol des îles nouvellement découvertes [3]. Dans les instructions remises à Christophe Colomb, à l'occasion de son deuxième et de son troisième voyage, les souverains espagnols lui recommandent, comme l'affaire la plus importante et la plus urgente à laquelle il doit consacrer ses soins, la conversion du pays nouveau à la religion chrétienne. Dès 1501, des négociations furent engagées à Rome en vue de l'organisation d'une hiérarchie spéciale pour l'île d'Espagnola (Haïti) : ce fait seul prouve la rapidité des progrès de la civilisation et des conversions parmi les Indiens dans cette île [4]. En 1502, plusieurs

[1] Le mérite d'avoir fait la lumière sur la vie de Boyl revient à P. Fita : voy. ses études dans le *Bolet. de l. R. Acad. de la historia* (Madrid, 1891-1892), t. XIX, p. 173-233, 234-237, 354-357, 377-446, 557-561 ; t. XX, 160-177, 179-203, 261-300, 573-615. Voy. encore l'étude de Quadrado, dans la même revue, t. XX, p. 113-123, et Ehrle, *loc. cit.*

[2] Ce Bref se trouve dans Raynald, ad an. 1493, n° 24, et plus correctement reproduit dans le *Bolet.*, t. XIX (1891), p. 187 et suiv.

[3] Fita, *La primera misa en America*, dans le *Bolet.*, t. XVIII (1891), p. 551 et suiv.

[4] Ehrle, *op. cit.*

missionnaires de l'ordre des franciscains furent envoyés en Amérique, à la demande du grand Ximénès [1].

Alexandre VI prodigua également ses encouragements à la propagation de la religion chrétienne dans les pays d'outre-mer découverts par les Portugais [2] : d'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'à Rome on considérait les entreprises des Portugais en Afrique comme une croisade pour la propagation de la foi, et on les encourageait à ce titre [3].

[1] WADDING, t. XV, p. 247; voy. HEFELÉ, *Ximénès*, p. 483 et suiv.

[2] SCHÆFER, *Gesch. v. Portugal*, t. III, p. 83; SANTAREM, t. X, p. 120.

[3] Un document intéressant à ce point de vue est une Bulle d'Alexandre VI, que je crois inédite, datée « Romæ 1501 Dec. Cal. Nov. A° 10° ; elle débute par les mots : « Catholice fidei propagationem » : Reg. 868, f° 117b. (Arch. secr. des Papes.)

XII

ALEXANDRE VI ET LES ARTS.

L'histoire du règne d'Alexandre VI est un tissu de tristes événements, de faits blessants pour le sens moral; quelque répugnance que l'on éprouve, ils s'imposent à l'attention de l'historien; aussi est-ce pour lui une sensation de véritable soulagement lorsqu'il peut en détourner son regard et le reposer sur des choses véritablement nobles et belles.

En élevant son vaste palais, au temps où il était cardinal, Alexandre VI avait déjà donné une preuve de son goût pour les constructions monumentales ; il était à prévoir que, devenu Pape, il serait un protecteur éclairé des beaux-arts. Effectivement, il a légué à la postérité des traces durables de son action féconde dans ce domaine, et son nom restera éternellement attaché à un certain nombre de monuments qui ont leur place marquée dans l'histoire de l'art[1].

Il donna ses soins à l'embellissement de Rome et s'appliqua tout spécialement à la transformation de la cité Léonine : on sait que c'est le nom de la partie septentrionale de la ville, située sur la rive droite du Tibre; ce quartier, à peu près exclusivement habité, à l'origine, par des corporations reli-

[1] A l'époque où il était encore cardinal, Alexandre VI cultiva les belles-lettres : voy. *Bibl. pontif.*, p. 13 et suiv.; SCHULTE, *Quellen*, t. II, p. 407 et suiv. Devenu Pape, abstraction fait de la construction de l'Université, il ne fit à peu près rien pour la science. Il se laissa célébrer en vers, et l'on conserve une *Borgiade* en vers hexamètres, mais, comme le dit BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 268, il avait trop de préoccupations d'autre sorte pour avoir le temps de frayer avec les poètes philologues. Il ne fit rien pour la bibliothèque Vaticane : voy. MUNTZ-FAVRE, p. 311 et suiv. Sur les poètes de la cour d'Alexandre VI, voy. YRIARTE, *Autour des Borgia*, p. 64 et suiv.

gieuses et des colonies d'étrangers, a eu, de tout temps, une importance à part, parce qu'il renfermait la première église et la première forteresse de Rome, Saint-Pierre et le château Saint-Ange; au quinzième siècle, c'était, à proprement parler, la ville des personnages attachés à la cour pontificale. Si l'on considère, en particulier, la partie moyenne de la cité Léonine, on peut dire que c'est Alexandre VI qui lui a donné sa configuration actuelle. C'est à lui que ce quartier fut redevable de l'éclat dont il jouit jusqu'au temps de Clément VII. « C'était l'époque des grands cortèges, des processions religieuses et civiles, des cavalcades, des courses du carnaval, des tournois, des joutes, des combats de taureaux, c'était le temps où l'on voyait passer Lucrèce et César Borgia à cheval, escortés par des centaines de cavaliers, où les cardinaux de maisons souveraines, pour aller au Vatican, sur leurs cavales, avec leur nombreuse suite, rivalisaient de luxe avec les rois, où les habitudes de vie des laïques et le luxe profane envahissaient les mœurs du clergé [1]. »

Déjà Sixte IV, en considération de l'énorme accroissement de la circulation dans la cité Léonine, quartier préféré des cardinaux, des prélats, des fonctionnaires de la cour et de la curie, avait jugé nécessaire d'y percer une large voie, partant des fossés du château Saint-Ange et aboutissant à la porte du palais pontifical; à l'origine, cette rue portait son nom; elle porte, actuellement, celui de Borgo S. Angelo [2]. Alexandre VI en fit percer une autre parallèlement à celle-là, la via Alessandrina, dénommée de nos jours Borgo Nuovo et devenue l'artère principale de la circulation dans cette partie de la ville.

Le percement de cette nouvelle voie fut mené de front avec les préparatifs du jubilé de 1500. Le 26 novembre 1498, le Pape en parla pour la première fois en consistoire, à propos de la nécessité de faciliter la circulation, en prévision du grand concours de pèlerins auquel on devait s'attendre. Il chargea le cardinal Raphaël Riario, très expert en matière de

[1] Reumont, *Die Leostadt*, étude publiée dans l'*Allg. Zeitung*, 1870, n. 286, suppl.
[2] Voy. t. IV, p. 423.

constructions, de consulter des hommes du métier sur ce qu'il pourrait être utile de faire, spécialement au point de vue des rues et des ponts [1]. Au mois de janvier 1499, le même cardinal fut investi de la direction des travaux de percement de nouvelles voies donnant accès au Vatican [2]. Les premiers coups de pioche furent donnés au mois d'avril [3], et les travaux furent poussés avec une telle activité que l'on put procéder à l'inauguration de la nouvelle rue le 24 décembre, en même temps qu'à l'ouverture du jubilé [4]. Le percement de la via Alessandrina fit malheureusement disparaître un monument de l'antiquité très intéressant, connu sous le nom de la Meta : sur la foi des érudits du moyen âge, on croyait que c'était le tombeau de Scipion l'Africain : quelques-uns, même, plus hardis, voulaient que ce fût celui de Romulus. La Meta avait, d'ailleurs, subi déjà de nombreuses vicissitudes : d'abord dépouillée de son revêtement de marbre, elle avait été transformée en bastion avancé du château Saint-Ange : ce qui en restait fut rasé en 1499 pour faire place à une section de la nouvelle voie [5].

[1] « Romæ die lunæ. XXVI. Nov. 1498 : S. D. N. fecit etiam verbum de anno jubilei proxime instantis et de viis et de corsicis. Multa super his fuerunt dicta. Sua Sta S. mandavit r. d. S^{ti} Georgii ut haberet apud se conservatores vel alios qui sunt consueti huiusmodi rerum curam habere et se diligenter informarent quid facto opus esse tam circa vias et pontes quam reliqua necessaria ut peregrini et viatores commode et tute ire ac redire possent, ut re bene cognita possit opportuna provideri. » Lib. (inéd.) relat. consistorii tempore pontif. Alexandri VI a die XII Nov. 1498 usque in diem V Julii 1499. C. 303, f° 9. (Arch. consist. du Vatican.)

[2] « Romæ die veneris XVIII Jan. 1499 : Cum facta esset mentio de nova via fienda ad palatium dixissetque r. d. de Ursinis ambas illas vias vid. sanctam et equorum dum esset in minoribus dispositas fuisse impensa ut plurimum officialium ; tum S. D. N. commisit r. d. S. Georgii ut inveniret taxam illam et intelligeret quid alias factum sit dicens pro rata et portione sua se libenter expositurum. » « Romæ die merc. XX Febr. 1499 : Mandavit. S. D. N. r. d. S^{ti} Georgii ut a magistris viarum et architectis quantum foret impense ad dirigendam viam a porta castri ad palatium usque intelligeret ac sibi postea referret. » Lib. (inéd.) consistorii, f°s 29, 35.

[3] Dépêche (inéd.) de Manfredi, ambassadeur du duc d'Este, datée de Rome le 8 avril 1499 : « El papa ha facto dare principio ad una strata che da la porta del palacio se ne va a filo a la porta del castello che sera una bella cosa, quando sera fornita. » (Arch. d'État de Modène.)

[4] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 601.

[5] Reumont, t. III, 1re part., p. 415 et suiv. ; Gregorovius, t. VII, 3e édit.,

Le percement de la via Alessandrina entraîna d'autres changements qui transformèrent, en particulier, la physionomie de la partie du château Saint-Ange située en face du pont.

Pendant le cours de son règne, Alexandre VI fit exécuter de vastes travaux de réfection dans cet antique monument. Il en changea le caractère, en le transformant en une véritable forteresse, avec murs, tours, remparts et fossés [1]. Commencés dès le début de son pontificat, ces travaux furent poussés fiévreusement au moment de l'arrivée des Français et continués après leur départ avec moins de hâte, mais sans interruption et d'une façon méthodique : nous en avons pour témoins les diverses inscriptions posées dans le monument et les registres de comptabilité conservés dans les archives. L'architecte Antonio da Sangallo, frère de Giuliano, fut aussi le directeur des travaux. L'antique Porta Ænea, qui donnait entrée dans le château, jugée trop étroite, fut murée, et on en perça une nouvelle. On rasa les maisons et les vignes des alentours, on élargit la place sur laquelle donnait la porte, et on prit soin de la paver, car elle servait de débouché à la via Alessandrina. Pour commander le pont Saint-Ange, Sangallo éleva une tour massive en pierre de travertin, qui subsista jusqu'à l'époque d'Urbain VIII. Les ouvrages extérieurs furent considérablement renforcés, et on creusa autour de la citadelle un fossé si large et si profond que l'on croyait que, pour le remplir, il faudrait détourner une grande partie du cours du Tibre.

p. 642 et suiv. (4e édit., p. 656 et suiv.) ; ADINOLFI, *Portica*, p. 48 et suiv. Un Bref de Jules II, daté du mois de juillet 1512, prouve que les derniers restes de la Meta ne disparurent définitivement qu'à cette époque. Sur les destructions de monuments antiques ordonnées par Alexandre VI, voy. MUNTZ, *Les monuments antiques de Rome au quinzième siècle*, p. 18, et BERTOLOTTI, *Artisti Lombardi*, t. I, p. 33. J'ai trouvé dans les *Divers*. (inéd.) *Alex. VI*, 1501-1503 (*Bullet.*, t. IV), f° 69b, l'enregistrement d'un payement fait par ordre de « Raphaël tit. S. Georgii mag. Stephano muratori duc. 50 pro aptanda via a palatio usque ad castrum S. Angeli, dat. Romæ XXII Oct. 1501. A° 10°. (Arch. d'État de Rome.)

[1] Voy. BORGATI, p. 100 et suiv. ; ce que dit cet écrivain ne donne pas la solution de tous les doutes. Voy. encore GUGLIELMOTTI, *Fortificazioni*, p. 100, et MUNTZ, *Antiquités*, p. 59 et suiv., 62, où ce savant donne des renseignements de grande importance. Borgati aura laissé passer de nombreuses erreurs, faute d'avoir connu l'ouvrage de Muntz. Voy. LANGE, *Papstesel*, p. 28-29.

D'après ce que rapporte Sanuto, au mois de janvier 1496, on estimait le coût probable de ces travaux à 80,000 florins. Le Pape inspectait fréquemment les chantiers en personne; il avait eu soin de s'assurer, par un traité, la propriété de tous les objets qui pourraient être trouvés dans les déblais des fossés [1].

Cette précaution démontre l'intérêt croissant que l'on portait alors aux restes de l'antiquité; l'événement prouva d'ailleurs qu'elle était pleinement justifiée, car, en creusant la terre, on ramena au jour le buste colossal d'Adrien, qui fait actuellement l'ornement de la salle ronde du Vatican. Dans l'intérieur du monument on construisit un escalier en pente douce, des magasins militaires, des citernes et cinq cachots souterrains. On frappa des médailles destinées à perpétuer le souvenir de ces travaux [2]. A la suite de l'explosion de la poudrière, survenue en 1497, on refit à neuf les appartements de l'étage supérieur, et le Pinturicchio les décora de ce genre de peintures imitées de l'antique, alors à la mode, que l'on appelle des grotesques. D'après Vasari, le même maître aurait peint dans la tour basse (probablement la tour élevée en face du pont) des scènes empruntées aux premières années du règne d'Alexandre VI, dans lesquelles il avait encadré de nombreux portraits de personnages contemporains. Il n'en reste malheureusement plus trace, et l'on n'en connaît que les inscriptions qui accompagnaient les fresques : elles ont été copiées par un Allemand, Lorenz Behaim, qui remplit pendant vingt-deux ans les fonctions d'écuyer tranchant dans la maison de Rodrigue Borgia, et insérées par Hartmann Schedel dans sa collection; nous savons par là que trois de ces tableaux représentaient : l'un, l'entrevue d'Alexandre VI et de Charles VIII; le second, la prestation du serment d'obédience par le roi de France; le troisième, son départ [3].

La prison de Torre di Nona, située sur la rive gauche du Tibre, fut, comme le château de Saint-Ange, entourée d'ou-

[1] Muntz, *op. cit.*, p. 64 et suiv. Ce que dit Borgati, p. 207 et suiv., n'est pas exact.

[2] Armand, *Médailleurs*, t. II, p. 63; Muntz, *op. cit.*

[3] Alvisi, p. 14; Schmarsow, *Pinturicchio in Rom*, p. 63 et suiv.

vrages de fortification [1]. Les deux monuments barraient complètement le fleuve et commandaient, avec leur artillerie, une grande partie de la ville.

Les arcades qui menaient du château Saint-Ange au Vatican n'étaient pas l'œuvre d'Alexandre VI, comme on le croit généralement; elles existaient déjà avant lui; mais les nombreux écussons aux armes des Borgia qui se voient encore démontrent que ce Pape y fit faire de grands travaux de restauration. Un de ces écussons, placé au-dessus de la porte d'entrée de la cour de la garde suisse, porte la date : 1492; il montre de quel côté s'était portée d'abord la sollicitude du Pape [2]. Il ressort d'une relation écrite par l'ambassadeur de Ferrare, le 8 avril 1499, qu'à cette date on travaillait encore au corridor [3].

Une bulle de l'an 1500 concédait des privilèges aux propriétaires de terrains qui élèveraient des maisons le long de la via Alessandrina [4].

La porte Settimiana, qui termine la via della Lungara, date de cette époque : elle a conservé jusqu'à nos jours son aspect primitif. Par ordre du Pape, le cardinal Juan Lopez, de Valence, son ancien secrétaire particulier, éleva une fontaine ornementale sur la place de Sainte-Marie en Trastevere. La place de Saint-Pierre fut pavée, et on flanqua la fontaine d'Innocent VIII de quatre taureaux de bronze doré : le taureau, on le sait, est l'animal héraldique qui figure dans les armoiries des Borgia. La tribune de la bénédiction fut achevée; on la voit, telle qu'elle était alors, dans la fresque de Raphaël connue sous le nom de l'*Incendie du Borgo*. Dans son propre palais, le Pape ordonna de nouvelles et vastes constructions [5].

[1] Borgati, p. 100.

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 220; Adinolfi, *Portica*, p. 219 et suiv.; Muntz, *Les arts*, t. III, p. 172; *id.*, *Antiquités*, p. 59; Schmarsow, *Pinturicchio*, p. 34.

[3] L'original se trouve aux arch. d'État de Modène.

[4] *Bull.*, t. V, p. 377 et suiv.; voy Marini, t. I, p. 317, note.

[5] Reumont, t. III, 1re part., p. 416; Ferri, *L'architettura in Roma*, t. II, p. 31. Sur la décoration des fontaines d'Innocent VIII, voy. *Registro delle fabbriche di P. Alessandro VI*, extr. du cod. Barb. XXXII, p. 242, publ. dans Gori, *Arch. st.*, t. IV, p. 141. Dans les *Divers. Alex. VI* (inéd.), 1501-1503 (IV, *Bull.*), on trouve, au f° 71, un mandat du payement fait par « Raphaël

On termina les constructions de Nicolas V, et le Pinturicchio, qui avait déjà travaillé à Rome, fut chargé de la décoration des salles choisies par le Pape pour former son appartement privé. Il y a peu de temps encore, ces salles servaient de dépôt pour les imprimés de la Bibliothèque Vaticane, et n'étaient accessibles qu'à de rares privilégiés [1]. En 1889, Léon XIII a entrepris la restauration de cette partie du Vatican, qui doit, d'après ses intentions, devenir un musée d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance [2].

Les appartements d'Alexandre VI (*appartamento Borja*) sont situés au premier étage de la partie du Vatican construite par Nicolas III, restaurée et agrandie par Nicolas V, entre la la cour du Belvédère et la petite cour dite Cortile del Papagallo. Ils comprennent en tout six pièces. On y pénètre par une grande salle, à la suite de laquelle viennent trois chambres à peu près carrées. Ces chambres font encore partie de la construction ancienne et se trouvent exactement au-dessous des célèbres Stanze, décorées de fresques peintes par Raphaël. De ces chambres on débouche dans la partie construite par Alexandre VI, tour carrée (*Torre Borja*) qui renfermait, à l'étage supérieur, la chapelle privée des Borgia, décorée actuellement de fresques à la gloire de Pie IX; à l'étage inférieur, deux chambres plus petites, reliées par un escalier à une suite de chambres plus anciennes, et qui terminent les appartements Borgia [3].

tit. S. Georgii, etc., magistro Alberto de Placentia prefati S. D. N. comestabili et architecto... pro opere fontis platee S. Petri de urbe : XIII. octob. 1501, A° 10° » ; voy. f°s 79, 83^b 93^b, etc., les payements faits au même personnage pour travaux exécutés aux fontaines de la place de Saint-Pierre ; il portent les dates du 23 novembre, du 1er et du 23 décembre 1501, et du 20 janvier 1502 (Alb. de Placentia qui confecit fontem platee S. Petri de urbe) : la série de ces payements se continue jusqu'au mois de février 1502. (Arch. d'État de Rome.)

[1] J'ai pu les visiter une première fois au printemps de 1883, grâce à l'obligeance du P. Bollig, mort depuis ; une seconde fois au mois d'avril 1893. C'est à l'époque de Grégoire XVI que ces salles furent rattachées à la bibliothèque ; cette mesure ne fut point heureuse au point de vue de leur conservation : voy. l'étude de WIENER dans l'*Abendpost*, 1892, n. 262.

[2] La restauration en a été confiée au prof. L. Seitz, et non Zeit, comme l'écrit constamment YRIARTE, *Autour des Borgia*, p. 75 et suiv.

[3] SCHMARSOW, *Pinturricchio in Rom*, p. 34 et suiv. ; Étude de WOODHOUSE,

Dès les premiers jours de son élévation au trône pontifical, Alexandre VI fit restaurer celles de ces chambres qui faisaient partie des constructions antérieures, et commencer la tour. Le Pinturicchio, chargé de la décoration murale, se mit immédiatement à l'œuvre. On ne peut expliquer la rapidité avec laquelle il l'exécuta qu'en admettant qu'il s'était adjoint de nombreux collaborateurs. Au reste, une étude attentive des peintures confirme cette hypothèse. La part personnelle du Pinturicchio n'est même pas très considérable; on peut se rappeler qu'en 1494 il partit secrètement pour Orvieto et qu'il ne fallut rien moins qu'un bref impératif du Pape pour l'en faire revenir. Cependant le dessin d'une grande partie des tableaux et surtout la composition générale sont certainement de lui. « En tout cas, l'ensemble constitue un chef-d'œuvre auquel son nom doit rester attaché, et est digne d'admiration, tant par l'uniformité de l'exécution que par la perfection du dessin et l'habileté avec laquelle le maître a réparti la tâche entre ses collaborateurs, suivant leurs aptitudes [1]. »

La première grande salle, où se donnaient les audiences, était nommée la salle du Pape et devait cette désignation aux sujets représentés dans les fresques. Ce fut là qu'Alexandre VI faillit être tué par l'effondrement du plafond, pendant l'été de l'an 1500 [2]. On ne connaît plus d'une façon certaine la nature des sujets que le Pinturicchio y avait traités, parce que Léon X les fit remplacer par des copies de sujets empruntés aux Thermes de Titus, dont il confia l'exécution à deux élèves de Raphaël, Perino del Vaga et Jean d'Udine [3].

Les trois chambres qui viennent à la suite de la salle du Pape sont encore à peu près dans le même état qu'au temps d'Alexandre VI. Chacune d'elles reçoit le jour par une fenêtre ouvrant sur la cour du Belvédère. Le plafond, formé de deux

dans la revue *The Builder*, 1887, January; YRIARTE, *Autour des Borgia*, p. 33 et suiv. (avec plans); VOLPINI, *L'appartamento Borgia nel Vaticano*, Rome, 1887.

[1] SCHMARSOW, *Pinturicchio in Rom*, p. 61.

[2] Voy. plus haut, p. 73.

[3] PLATTNER, t. II, 1re part., p. 298 et suiv.

voûtes d'arête allongées, est divisé dans la largeur par un arceau massif portant par ses extrémités sur des piliers, de sorte que les deux pans de mur latéraux se terminent chacun vers le haut en ogive, tandis que le mur du fond et le côté de la fenêtre ont la forme d'une lunette de largeur double. Le Pinturicchio couvrit de peintures ces surfaces planes et imagina pour le reste une riche décoration dans laquelle le stuc se combine avec les dorures. Le motif indéfiniment répété de ces décorations accessoires est le dessin des armoiries des Borgia, avec le taureau.

La première de ces salles, celle qui communique avec la salle du Pape, ne renferme que des sujets empruntés à la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à celle de la sainte Vierge. Sur le plafond l'artiste a peint, dans des médaillons, des personnages à mi-corps, représentant les rois David et Salomon, les prophètes Isaïe, Jérémie, Malachie, Sophonie, Michée et Joël[1]. Parmi les peintures murales, celle qui attire le plus l'attention est le tableau de la *Résurrection,* dans lequel on voit le Pape Alexandre VI, d'une ressemblance frappante, à genoux devant le Christ et en prière, couvert de tous ses ornements, tête nue, la tiare posée à côté de lui. Cet excellent portrait, ainsi que celui d'un ecclésiastique qui se trouve dans le tableau de l'*Assomption de la Vierge,* décèlent à première vue l'habileté de main du Pinturicchio, tandis que tout le reste doit très vraisemblablement être mis au compte de ses aides[2].

Le tableau de la *Résurrection* présente un intérêt de premier ordre, non seulement en ce qu'il nous fait connaître la figure du Pape, en pleine vigueur, tel que nous l'ont dépeint ses

[1] PLATTNER, t. II, 1re part., p. 300; SCHMARSOW, p. 51 et suiv.; YRIARTE, p. 53 et suiv.; ce dernier donne des dessins, d'ailleurs très médiocres, de ces fresques. On trouve une bonne reproduction des peintures des plafonds des chambres Borgia dans la publication de DOLMETSCH, *Der Ornamentschatz,* (Stuttgart, 1881), 49e livraison, n° 5.

[2] SCHMARSOW, p. 53 et suiv. La reproduction coloriée du portrait d'Alexandre VI, publ. par YRIARTE, p. 73, est médiocre. Il en existe une bien meilleure, obtenue par la photographie, dans l'ouvrage de Heywood cité plus haut, p. 150, mais malheureusement cet ouvrage n'est pas dans le commerce.

contemporains, mais encore en ce qu'il détruit une fable inventée par Vasari et mainte fois répétée jusque dans les derniers temps. Le célèbre critique d'art raconte, en effet, que « Pinturicchio peignit, au-dessus de la porte d'une chambre du palais, la Vierge Marie, sous les traits de Julie Farnèse, et plaça dans le même tableau la tête du Pape Alexandre en contemplation devant elle ». Tout cela est faux : dans la réalité, Alexandre VI ne figure que dans le tableau de la *Résurrection*. Il y a bien, dans la chambre voisine, une figure de Madone, mais point de portrait du Pape : on ne voit rien non plus dans les autres chambres qui réponde à la description de Vasari. Il est évident que jamais il n'avait mis le pied dans les appartements Borgia [1].

Dans la salle suivante sont représentés des sujets empruntés à la vie de sainte Catherine d'Alexandrie, de saint Antoine abbé, de saint Sébastien, la Visitation et l'histoire de Suzanne. La décoration du plafond, d'un goût douteux, se compose de sujets mythologiques pris dans l'histoire d'Osiris et d'Io : ce sont probablement des allusions aux armoiries des Borgia dont on pourrait trouver l'explication dans les poésies de

[1] YRIARTE, p. 35, 72. HUBER, dans l'*Hist. Taschenbuch*, 1875, p. 53, et même GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 669 (4e édit., p. 685), répètent sans observation la fable de Vasari (à qui Gregorovius va jusqu'à faire dire que le Pape adore la Madone !). Il est évident qu'ils n'ont jamais vu le tableau dont ils parlent. Sur Vasari en général, voy. FREY, *Vita di Michelangelo* (Berlin, 1887), p. XXI et suiv. PLATTNER, t. II, 1re part., p. 301, s'efforce de sauver la véracité de Vasari au moyen d'une hypothèse : « Si la figure du Pape n'est plus là actuellement, c'est que, probablement, on l'a effacée pour des motifs bien fondés et que l'on comprend du reste. » Le préfet actuel de la Bibliothèque Vaticane, mon vénérable ami le P. Ehrle, a eu l'amabilité d'étudier à ce point de vue le tableau de la Madone, au mois de juillet 1895 ; il s'était fait accompagner du professeur Seitz et du peintre Fringoelli, custode du musée du Latran, chargés de la restauration des appartements Borgia : ils prirent la peine d'enlever, là où cela pouvait être nécessaire, la couche de chaux dont on a recouvert les peintures à une époque inconnue. Or, voici le résultat de cet examen : il est absolument impossible qu'une figure d'Alexandre VI ait été placée, à l'origine, dans le tableau de la Madone. Tout dit le contraire : l'attitude et le regard de la Madone et du divin Enfant, et même la forme ronde de l'encadrement en carton-pâte : les ornements et les lignes qui l'entourent excluent d'une façon absolue la possibilité de cette hypothèse. Espérons que dorénavant la fable inventée par Vasari disparaîtra des livres d'histoire.

l'humaniste de cour d'Alexandre VI. Le plafond est surchargé de petites figures et de moulures en stuc doré, mais chaque détail, considéré à part, est d'une merveilleuse beauté. La multiplicité des tableaux, la splendeur voulue de cette salle, prouvent que ce devait être le séjour préféré du Pape. Celle qui vient après est plus simple, comme la première. On y voit, dans des lunettes, des figures allégoriques représentant les Mathématiques, la Dialectique, la Jurisprudence, la Géométrie, l'Arithmétique, la Musique et l'Astronomie. Chacune de ces allégories est entourée de figures gracieuses. On suppose que cette pièce était le cabinet du Pape, et il paraît probable que le Pérugin a exécuté une partie des fresques qui la décorent [1]. De ce cabinet on gagne, par des marches de marbre, la première chambre de la tour Borgia, où une inscription apprend au visiteur qu'elle fut terminée en 1494 : ici, l'on voit les figures des douze apôtres et de douze prophètes, tenant des banderoles sur lesquelles sont écrits des passages du *Credo* et des prophéties. La chambre contiguë à celle-ci, la dernière, presque carrée, était probablement la chambre à coucher d'Alexandre VI. Là encore, la décoration est composée de sujets mythologiques, de figures de planètes. Dans chacune des douze lunettes on voit un prophète et une sibylle se faisant face et se parlant ; comme ceux de la salle précédente, ces personnages tiennent des banderoles sur lesquelles on lit des passages des prophéties qui ont rapport à la venue du Christ [2].

Si l'appréciation de la valeur artistique des peintures qui décorent l'appartement Borgia, considérées isolément, exige une certaine réserve, l'ensemble forme, au point de vue de la décoration intérieure, une œuvre harmonieuse de grand mérite [3].

[1] PLATTNER, t. II, 1re part., p. 300 et suiv. ; SCHMARSOW, p. 36, 39 et suiv., 45 et suiv. (ici l'auteur oublie que PLATTNER, p. 301, a reconnu dans l'une des peintures l'histoire de Suzanne, ce qui est exact). YRIARTE, p. 56 et suiv., donne des reproductions meilleures que celles de PISTOLESI, les seules que l'on connût jusqu'à présent.

[2] PLATTNER, t. II, 1re part., 301 et suiv. ; SCHMARSOW, p. 35 et suiv., 46 et suiv., 58 ; YRIARTE, p. 66 et suiv. D'après la tradition, Alexandre VI serait mort dans la chambre des Arts libéraux.

[3] SCHMARSOW, p. 95. H. GRIMM (15 Essais, 4e série, Guetersloh, 1890), p. 274, parle de l'impression de noblesse que laissent ces peintures et ajoute :

Pendant les troubles suscités par l'expédition de Charles VIII, le Pinturicchio préféra s'éloigner de Rome, où, sans doute, il ne se croyait pas en sûreté, mais il y revint plus tard et peignit au château Saint-Ange la série des sujets historiques empruntés à la vie d'Alexandre VI, dont nous avons parlé [1]. Ce fut à cette occasion qu'il exécuta dans le même monument les grotesques dont il a déjà été également question, et qu'il introduisit à Rome ce nouveau genre de décoration, qui s'y acclimata rapidement : ce genre [2] léger, gai, donnant libre carrière à la fantaisie, répondait au goût de l'époque d'Alexandre VI. Le caractère grave et monumental de la peinture murale devait être antipathique à des viveurs tels qu'Alexandre VI et ses courtisans qui, dans l'art, cherchaient surtout la satisfaction de leur frivolité. L'impulsion donnée en ce sens n'eût pu se prolonger qu'au détriment de l'art, qu'elle jetait dans une voie périlleuse [3]. Ce fut un grand bonheur que Jules II réagît énergiquement en imposant de nouveau aux artistes des œuvres monumentales.

Dans la ville de Rome proprement dite, Alexandre VI fit terminer le plafond de Sainte-Marie Majeure, commencé sous son oncle Calixte III. La tradition veut qu'on ait employé le premier or reçu d'Amérique à la décoration des caissons, qui sont d'ailleurs les plus agréables à l'œil de tout ce qui se voit dans le même genre à Rome. Au mois d'avril 1498, ce

« C'est ce que le Pinturicchio a fait de plus beau. » Voy. l'opinion de BEISSEL, dans la *Zeitschr. f. christl. Kunst.*, t. V, p. 69 : ce savant va cependant trop loin dans son admiration pour les appartements Borgia. Sur les honoraires payés au Pinturicchio, voy. GORI, *Arch. st.*, t. IV, p. 18 et suiv.

[1] Voy. plus haut, p. 159; cf. VERMIGLIOLI, App. XII; SCHMARSOW, p. 63. Le Pinturicchio peignit aussi pour César Borgia : voy. *Kunstblatt*, 1850, p. 374. Sur la construction de l'église de la Madonna del Piratello, près d'Imola, exécutée sous les auspices de César Borgia, voy. l'art. de GRAUS dans la *Grazer Kirchenschmuck*, t. XXI (1890), p. 114 et suiv.

[2] Sur les Grotesques, voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 111, et SCHNEEGANS, p. 29.

[3] SCHMARSOW, *Pinturicchio*, p. 87. A la page 78 et suiv., l'auteur donne des détails sur le Pinturicchio et sur les travaux exécutés par ce maître à Sienne, pour le cardinal Piccolomini. Voy. l'étude du même auteur intitulée : *Raffael und Pinturicchio in Siena*. Stuttgart, 1880.

travail se trouva terminé, et le Pape se rendit à la basilique tout exprès pour l'examiner[1].

Le Pape fit restaurer partiellement l'église de Saint-Pierre, celle dont il avait eu le titre, Saint-Nicolas in Carcere, celle des Saints-Apôtres[2] et les murs de la ville[3]. Une des constructions nouvelles qui lui font le plus d'honneur fut celle de l'Université, qui reçut sa configuration actuelle sous le règne d'Alexandre VII, Chigi[4].

Alexandre VI fit peu pour les arts industriels. Les seuls objets qui donnèrent lieu à des commandes régulières, sous son règne, furent les roses d'or, les épées d'honneur destinées aux princes, des calices pour les églises et enfin des médailles. En dehors de ces objets, qu'on peut qualifier de nécessaires, on ne cite qu'un ouvrage un peu considérable d'orfèvrerie : les statues en vermeil des douze apôtres, destinées à la chapelle privée du Pape[5].

Alexandre VI avait trop le goût de la construction pour renfermer son activité dans l'enceinte de la ville. Il dépensa 9,000 ducats pour l'achèvement du château fort de Subiaco. Il fit, en outre, exécuter des travaux importants aux châteaux forts de Tivoli, Civitella, Civita Castellana, Nepi, Osimo et Civita Vecchia[6]. On cite encore la construction d'une tour à

[1] *Burchardi Diarium*, t II, p. 459 ; Reumont, t. III, 1re partie, p. 416 ; Armellini, p. 387 ; voy. la reproduction dans Muntz. *Art.*, t. II, p. 333.

[2] Armellini, p. 476 ; *Arch. st. Ital.*, 3e série, t. VI, 1re partie, p. 178 ; Reumont, t. III, 1re partie, p. 416.

[3] *Rev. archéol.*, t. VII, p. 132 ; Nibby, *Le Mura*, p. 290, 374.

[4] Voy. l'étude de Zahn dans l'*Arch. st. Ital.*, 3e série, t. VI, 1re partie, p. 178 ; Renazzi, t. I, p. 281 ; *Divers. Alex. VI* (inéd.), « III Nov. 1502, A° XI° : 400 duc. gub. et rectori studii almæ urbis pro reparatione ipsius studii. » Plus loin, on trouve divers payements faits pour le même objet. (Arch. d'État de Rome.)

[5] Pératé, p. 519. Sur l'épée offerte par Alexandre VI à Boguslaw X, duc de Poméranie, voy. les détails que donne Lessing dans le *Jahrb. d. preuss. Kuntsammlungen*, t. XVI, p. 121 et suiv. Sur le livre d'heures d'Alexandre VI (orné de cinquante-huit miniatures par un peintre flamand), voy. l'étude de Pawloswki dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e série, t. V, p. 511 et suiv.

[6] Registro delle fabbriche di P. Alessandro VI, dans Gori, *Arch. st.*, t. IV, p. 141 ; Gregorovius, *Wanderjahre*, t. II, p. 17 et suiv. ; Gori, *Viaggio da Roma a Tivoli*, t. 1 (Rome, 1855), p. 17 ; *Arch st. Ital*, 3e série, t. VI, 1re part., p. 177-178 ; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 436 ; Redtenbacher, p. 103. Sur

Viterbe[1], et l'organisation d'appartements dans la citadelle d'Ostie[2]. Enfin, il fournit des subsides pour la construction de la cathédrale de Pérouse[3] et du sanctuaire de Saint-Antoine, à Padoue[4].

L'activité imprimée par le Pape aux travaux d'architecture lui suscita des imitateurs, et Rome en profita. On vit s'élever, sur divers points de la ville, des églises, des palais qui en changèrent la physionomie. Parmi les protecteurs des arts, à cette époque, il faut citer, en première ligne, les riches cardinaux Riario et Julien de la Rovère[5]. Ce dernier se fit construire, à côté de l'église Saint-Pierre in Vincoli, un palais dont l'architecte fut Giuliano da Sangallo. Déjà commencé avant l'élévation d'Alexandre VI, le palais du cardinal Riario, la célèbre Chancellerie, fut achevé sous son règne. On a longtemps fait honneur au Bramante de ce grandiose monument qui renferme la plus belle des colonnades de Rome ; mais des recherches récentes ont démontré la fausseté de cette attribution. En effet, la Chancellerie est la dernière application du style toscan à la construction d'un palais, et le Bramante fut précisément un des premiers architectes qui l'abandonnèrent. La conséquence de cette découverte est que, s'il faut rayer la Chancellerie de la liste des œuvres du Bramante, il est impossible que l'homme de génie qui fut, à Rome, le rénovateur de l'architecture antique ait tracé le plan d'un autre monument dont la parenté avec la Chancellerie est évidente : nous voulons parler du magnifique palais du cardinal Cas-

les constructions qu'Alexandre VI fit exécuter à Subiaco, à l'époque où il était cardinal, voy. *Cronaca Sublac.*, p. 519.

[1] Voy. le Document (inéd.) du 6 novembre 1497, dans le *Lib. brev.* 17, f° 194. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Dépêche (inéd.) de Stef. Taberna, datée de Rome le 14 octobre 1497 : le Pape doit aller à Ostie « per vedere alchune habitatione quale fa fare in quella fortezza ». (Arch. d'État de Milan.)

[3] Bulle (inéd.) d'Alexandre VI, du 28 janvier 1500. (Arch. du chapitre de Pérouse.)

[4] Marcellino da Civezza, *Il Romano Pontificato*, t. II (Florence, 1886), p. 725.

[5] Sur le Pérugin au service du cardinal Julien, voy. Woltmann, t. II, p. 239. A partir de 1502, le Pinturicchio travailla à Sienne pour le compte du cardinal Piccolomini. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 252 et suiv., 623.

tellesi au Borgo, actuellement palais Giraud-Torlonia [1].

Arrivé à Rome vers la fin de 1499, le Bramante fut, dit-on, employé par Alexandre VI à la construction des fontaines dont nous avons parlé plus haut [2]. Bien qu'il eût atteint déjà l'âge de cinquante-cinq ans, il s'adonna avec une ardeur passionnée à l'étude de l'architecture de l'antiquité, et cette étude aboutit à une transformation de son style, transformation rapide, complète, dont témoigne, d'une manière frappante, la chapelle ronde connue sous le nom de Tempietto du Bramante, élevée par lui dans la cour du monastère franciscain de Saint-Pierre in Montorio, par ordre des souverains d'Espagne Ferdinand et Isabelle, en mémoire du martyre du prince des apôtres. Ce monument, achevé en 1502, marque une époque décisive dans la carrière de l'illustre architecte : il cesse d'être le Bramante toscan pour devenir le Bramante romain ; c'est aussi le point de séparation entre l'art du siècle expirant et l'art du siècle naissant. Ce n'était plus une simple imitation de l'antique, mais bien une nouvelle création, où l'auteur s'était si parfaitement approprié l'esprit de l'antiquité, que rien, dans ce monument, ne décèle à la vue l'époque de sa construction. Parmi les architectes, ce fut à qui viendrait étudier, mesurer le Tempietto, comme s'il se fût agi d'un monument antique nouvellement retrouvé [3].

Avec moins de fondement encore que pour la Chancellerie, on a prétendu rattacher le nom de Bramante à la construction de l'église de l'hospice de Sainte-Marie dell' Anima, dont la première pierre fut posée, le 11 avril 1500, par l'ambassadeur d'Allemagne, Mathieu Lang. La consécration de l'église put avoir lieu en 1511 ; la façade ne fut achevée qu'en 1514, comme le démontre une inscription [4]. Le style gothique de

[1] Gnoli, *La cancellaria*, p. 11 et suiv.; S. S. le Pape Léon XIII a l'intention de faire restaurer la Chancellerie. Sur les vicissitudes du palais du cardinal Castellesi, voy. M. Brady, *Anglo-Roman Papers*. Londres, 1890.

[2] Geymuller, p. 68 et suiv.; Muntz, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 380.

[3] Gnoli, *loc. cit.*, p. 18. Sur le Tempietto, voy. en particulier Geymuller, p. 65 et suiv.

[4] Kerschbaumer, p. 22 et suiv. Graus, *S. Maria dell' Anima*, étude publiée dans le *Kirchenschmuck*, de Graz, 1881, n° 3 et suiv ; Geymuller écrit à la

l'intérieur donne lieu de supposer qu'on doit l'attribuer à un architecte allemand[1].

Pour achever l'énumération des églises élevées dans Rome à l'époque d'Alexandre VI, il nous reste à nommer, outre l'église nationale des Allemands, celle de la Très Sainte-Trinité des Monts, sur le Pincio, construite aux frais du cardinal Briçonnet, à l'instigation de saint François de Paule, celle de Saint-Roch près du port de Ripetta, construite pour une confrérie et complètement transformée au dix-septième siècle, celle de Sainte-Marie de Lorette, église de la corporation des boulangers romains, enfin celle de Sainte-Marie de Monserrat, église nationale des Espagnols[2].

page 68 : « En tout cas, si, dans le plan de l'Anima, il y a lieu d'admettre l'influence du Bramante, ce ne peut être que pour la coupe du monument... » En fait, il nous paraît très vraisemblable que l'élégant clocher de cette église a dû être exécuté par un Allemand, d'après un dessin du Bramante. En tout cas, ni le Bramante, ni G. da Sangallo n'ont la responsabilité de la façade, disproportionnée avec le reste, et construite en 1514. J'ai trouvé, dans les Arch. de l'Anima, ce renseignement intéressant, que « Burkardus Arg. Magist cœremon. » était en « 1499 præfectus fabricæ ».

[1] REDTENBACHER, p. 179.

[2] REUMONT, t. III, 1re partie, p. 420, 438; ARMELLINI, p. 412, 578.

LIVRE X

JULES II, RESTAURATEUR DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES ET PROTECTEUR DES ARTS

1503-1513

I

LES ELECTIONS DE SEPTEMBRE ET DE NOVEMBRE 1503. — PIE III ET JULES II.

« On entend partout un fourmillement d'armes, et j'ai bien peur que l'élection du prochain Pape ne soit le résultat d'un coup de force, au grand scandale et au grand détriment de l'Église », disait le cardinal Caraffa à l'ambassadeur de Venise, Antonio Giustinian, le 15 août 1503, au moment où la maladie d'Alexandre VI commençait à donner de sérieuses inquiétudes [1]. Dans un sonnet composé à Florence vers le même temps, l'auteur disait : Le collège des cardinaux est divisé : le roi de France et le roi d'Espagne poussent leurs candidats ; il pourrait bien sortir de là un schisme ou une élection simoniaque [2].

En effet, la situation était tellement tendue que l'on pouvait s'attendre à tout. Tandis qu'au nord l'armée française, commandée par François de Gonzague, campait sous les murs de

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 110.

[2] Sonnet « Antequam creatur novus Pontifex », publié dans les *Docum. intorno Pio II e III*, et dans le *Giorn. d. Lett. ital.*, t. XVII, p. 296; cf. *Nuova Antologia*, 1894, vol. 135, p. 93-94.

Viterbe, au midi, les Espagnols, sous les ordres de Gonzalve de Cordoue, avaient passé le Garigliano et se portaient à leur rencontre : à Rome, les échos répétaient les cris de guerre des Orsini, des Colonna et des Borgia. « Sur tous les points de la ville, dit le cardinal Gilles de Viterbe, régnait un tumulte à faire croire que Rome allait s'écrouler[1]. » Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre de quelle conséquence pouvaient être, dans ces conditions, la présence de César Borgia ou son éloignement. Les cardinaux espagnols étaient ses humbles serviteurs, comme de « simples chapelains » ; avec cela, il avait sous la main une petite armée, forte de douze mille hommes. Disposant de pareils moyens, cet homme n'allait-il pas imposer à l'Église un autre Rodrigue Borgia?

Heureusement, et, on peut le dire, par une faveur spéciale de la Providence, pendant tout le temps que dura cette crise si grave, César, à peine entré en convalescence, ne recouvra pas ses forces. « J'avais pensé à tout, disait-il plus tard à Machiavel, j'avais réfléchi aux moyens de parer à toutes les éventualités pour le cas où mon père viendrait à mourir ; il n'y a qu'une seule chose qui ne me fût pas venue à l'idée, c'est je pusse moi-même être, à ce moment-là, aux prises avec la mort[2]. »

Cependant, tout affaibli qu'il était physiquement, César jouissait encore d'une réputation de puissance assez solidement établie, pour que son amitié fût également recherchée par les deux grandes puissances qui se disputaient, comme une proie, la possession de Naples : la France et l'Espagne. Toutes deux pensaient que la prochaine élection du Pape dépendrait de lui. Lui, de son côté, il dépensait, naturellement, tout ce que son état de santé lui laissait d'activité, pour qu'il en fût ainsi, car la mort imprévue d'Alexandre VI avait été le signal d'un soulèvement général des ennemis des Borgia, et l'issue de l'élection qui allait avoir lieu était pour lui une question de vie ou de mort. « On m'assure, écrit, le 21 août, l'ambassadeur de Venise, que, dimanche, les onze cardinaux espa-

[1] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 7.
[2] Machiavelli, *Principe*, cap. vii.

gnols se sont mutuellement engagés par serment, en présence de César, à faire élire à tout prix le cardinal Vera, et, en cas d'échec, à provoquer un schisme. Ils font leur possible pour gagner les cardinaux Caraffa, Raphaël Riario et Pallavicini. J'ai aussi appris de source certaine que César a pris ses précautions sur terre et sur mer pour empêcher l'arrivée du cardinal Julien de la Rovère[1]. »

Les événements prouvèrent qu'on s'était fait une idée exagérée de la puissance du duc. Lui-même ne se sentait pas assez fort pour braver la fureur populaire et la vengeance des barons : il avait essayé de la corruption pour se faire livrer le château Saint-Ange, mais ses tentatives avait échoué devant la fermeté du gouverneur, Francesco Roccamura[2]. Accoutumé jusqu'alors à commander en maître absolu, il dut se résoudre à traiter avec les Colonna et à négocier avec les cardinaux. Burchard rapporte, sans dissimuler sa surprise, comme quoi le duc s'est montré conciliant à l'égard du Sacré Collège, et comme quoi, dès le 22 août, il lui a juré obéissance. Sa soumission lui valut la confirmation du titre de capitaine de l'Église jusqu'à la prochaine élection. Cependant les cardinaux se fiaient si peu à lui, qu'ils prirent tout d'abord, à l'unanimité, la résolution de réunir le conclave au château Saint-Ange[3], et encore cette précaution paraissait-elle insuffisante à beaucoup d'entre eux, car César n'en poursuivait pas moins le cours de ses intrigues, dans le but d'enlever l'élection d'un Pape espagnol, et, par conséquent, favorable à ses intérêts[4].

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 138 ; cf. p. 130, 137. Voy. encore : *Atti dell' Emilia*, t. VII, 2e partie, p. 169 ; M. Leopardi, *Vita di Niccolo Bonafede*, p. 49 et suiv. ; Carinci, *Lettere di O. Gaetani*, p. 134.

[2] Voy. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 289, et la Lettre citée par Thuasne, t. III, p. 449. Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 171, dit que César était maître du château Saint-Ange ; c'est une erreur. Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 7, donne comme inédites des lettres conservées aux archives Gaetani, qui confirment ce que dit Guichardin du traité conclu entre César et les Colonna; elles ont été publiées, il y a longtemps déjà, par Carinci, *Lettere di O. Gaetani*, p. 133-134.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 245 et suiv.

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 157 ; Petrucelli della Gattina, t. I, p. 442.

La nécessité d'assurer la liberté du vote exigeait l'éloignement de César. Il s'agissait donc de le faire partir de Rome, et les cardinaux italiens s'y employèrent activement. Ils firent appel au concours des ambassadeurs de Maximilien Ier, de Louis XII, de Ferdinand le Catholique et de Venise, et engagèrent, à partir du 25 août, des négociations en ce sens. L'accord auquel elles aboutirent fut conclu le 1er septembre. César promettait de quitter Rome dans les trois jours ; en échange de cet engagement, on lui garantissait sa sécurité personnelle et le libre passage sur le territoire des États de l'Église ; en outre, le collège des cardinaux promettait de s'entremettre auprès du gouvernement de Venise afin que celui-ci s'abstînt d'attaquer les possessions du duc dans la Romagne. Les ambassadeurs de Maximilien et de Ferdinand le Catholique promirent, sous leur garantie personnelle, que, pendant la vacance du Saint-Siège, César, l'armée espagnole et les Colonna seraient maintenus à une distance d'au moins huit à dix milles de Rome ; les ambassadeurs de France et de Venise donnèrent la même garantie en ce qui concernait l'armée française et les Orsini [1].

Dès le lendemain, une partie de l'artillerie du duc fut mise en route par le Trastevere. Ce même jour, César se fit porter en litière du Vatican au Monte Mario : il venait de recevoir la nouvelle du soulèvement de Piombino, de Rimini et de Pesaro. A la porte Viridaria, le cardinal Cesarini demanda à lui parler : on lui répondit « que le duc ne donnait pas d'audience [2] ».

On sut bientôt que César s'était réfugié à Nepi, sous la protection de l'armée française. Le 1er septembre il avait conclu avec les représentants de Louis XII un accord secret, par lequel il s'engageait à mettre ses troupes à la disposition du roi de France, à le servir contre n'importe qui, sauf contre l'Église, et à lui obéir en toutes choses comme un vassal ; par contre, Louis XII lui garantissait ses possessions actuelles et

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 255.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 257 ; voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 171 ; SANUTO, t. V, p. 80-81 ; Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datée de Rome le 2 sept. 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

lui promettait de l'aider à reconquérir les territoires perdus à la suite de la mort d'Alexandre VI[1].

Débarrassé de ce souci, le collège des cardinaux pouvait songer à la réunion du conclave : il avait eu la sage précaution de prendre des troupes à sa solde pour le maintien de l'ordre; mais la situation était tellement changée, qu'il revint sur l'idée de convoquer le conclave au château Saint-Ange et décida que l'élection se ferait au Vatican.

L'opinion publique était très partagée au sujet de l'issue probable de l'élection qui allait avoir lieu. «Les bien pensants, écrit Antonio Giustinian dès le 19 août, désirent Caraffa ou Piccolomini; Costa serait aussi un excellent Pape; mais son âge et sa qualité d'Espagnol lui font du tort.» Quelques jours après, on discutait également les chances des cardinaux Pallavicini et Podocatharo, et l'on disait que ce dernier avait pour lui tous les Espagnols[2].

Les services funèbres pour le Pape défunt commencèrent le 4 septembre[3] et durèrent neuf jours, conformément à la règle. Dans l'intervalle, les cardinaux absents de Rome avaient eu le temps d'arriver en grande partie. Ainsi, l'on signale l'arrivée de Soderini le 30 août, celle de Cornaro le 1er septembre, celle de Trivulce et de Julien de la Rovère, celui-ci au bout de près de dix ans d'exil, le 3, celle de Colonna le 6, celle de Riario le 9, celle de Georges d'Amboise, de Louis d'Aragon et d'Ascagne Sforza, le 10[4]. Ce dernier avait obtenu du roi de France la permission de prendre part au concile, en faisant jouer à ses yeux la promesse de voter pour son candidat, le cardinal d'Amboise[5]. Escomptant à l'avance l'effet

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, app., p. 462-463.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 126 : PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 447 : voy. encore le Sonnet « Antequam, etc. », cité plus haut, p. 171, note 2.

[3] La date vraie est bien le 4 septembre et non le 3, comme l'indiquent VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 387, et GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 10 : voy. *Acta consist.* (inéd.), f° 14. (Arch. consist. du Vatican.)

[4] Le cardinal d'Este ne vint pas au conclave parce que, dans sa hâte de se mettre en route, il s'était cassé la jambe. SANUTO, t. V, p. 77 ; cf. *ibid.*, p. 81, ce que dit le chroniqueur de la rapidité du voyage du cardinal d'Amboise.

[5] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 290.

de leur traité avec César Borgia, les Français se croyaient assurés du vote des onze cardinaux espagnols[1]; pour gagner les autres, l'ambitieux cardinal d'Amboise eut recours à tous les moyens imaginables, flatteries, promesses, et même, au besoin, menaces déguisées[2]. On comptait beaucoup, en ce sens, sur l'effet que devait produire le voisinage des troupes françaises. Au besoin, prétend l'ambassadeur de Mantoue, on était décidé à l'emploi de la force[3]. On était résolu à mettre tout en œuvre pour assurer au protégé du roi de France, avec la tiare, la souveraineté de l'Italie et du monde.

Le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, était l'adversaire naturel de ces projets. Depuis les premiers jours, ses agents travaillaient activement à l'élection d'un Pape espagnol. Les candidats du Roi Catholique étaient Piccolomini, Castro et Carvajal; en tout cas, il entendait exclure Julien de la Rovère, suspect à ses yeux de sympathies françaises[4]. Aussi longtemps que César Borgia était resté à Rome, il avait exercé une influence formelle sur les cardinaux espagnols; depuis qu'il avait quitté la ville, et surtout depuis qu'on savait qu'il s'était réfugié dans le camp français, toute trace de cette influence

[1] Voy. PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 449.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 175, 190, 196. Les pratiques que nous signalons dans le texte paraissaient d'autant plus indispensables, dans cette circonstance, que le collège des cardinaux ne comptait parmi ses membres que deux Français de naissance; on estimait à six voix la force du parti français : voy. SANUTO, t. V, p. 82. L'agent de Mantoue Ghivizano écrit de Rome, le 12 septembre 1503, au marquis de Mantoue, au sujet des agissements du cardinal d'Amboise : « Hieri ale 22 hore parlai cum mons. de Rohano... me dise io dovesse in nome vostro parlare al rev^{mo} card. S. Prassede et pregarlo a darli la voce sua promettendoli che tuto quelo li sarà promiso li sarà atteso et retificato per la Ch^{ma} M^{ta} e di questo vole la Ex. V^{a} li facia piena segurta, il che a me non ha parso fare senza licentia di quela, la quale sapia come a le XX hore hoe lordine de andare a parlare a S. Prassede; al card. de Rohano ho promesso fare quanto la Sua Sta me a comandato e cosi farô non havendo altro in contrario. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 53, la Dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 12 septembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 150 et suiv.; ZURITA, t. V, cap. XLVII : PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 446; BERGENROTH, *Calendar*, t. I, n. 372; GEYMULLER, p. 127 et suiv.; HAEBLER, *Streit Ferdinands d. Kathol. und Philipps I*, p. 19 ; ROSSBACH, *Carvajal*, p. 59 et suiv. (Cet ouvrage renferme quelques erreurs.)

s'était effacée. A partir de ce moment, le chef du parti espagnol fut Bernardin Carvajal. Les cardinaux espagnols formaient un groupe compact; ils n'ignoraient pas que le poids de toutes les haines amassées contre leur nationalité par la faute des Borgia[1] retombait sur eux. Ces haines, le peuple romain les avait manifestées par des actes positifs[2], et il était clair qu'il ne fallait pas songer à faire élire un Pape de nationalité espagnole. La réaction provoquée par le souvenir du gouvernement d'Alexandre VI était trop énergique. Les Français en éprouvèrent le contre-coup d'une façon d'autant plus sensible, que l'éloignement de César leur faisait perdre les voix des onze cardinaux espagnols. Leurs chances baissaient à vue d'œil. Dès le 12 septembre, l'ambassadeur de Mantoue, après un exposé très net des menées des électeurs, « qui, dit-il, nouent toutes sortes d'intrigues et vont et viennent comme des fourmis », ajoute : « Amboise ne sera pas Pape[3]. »

L'adversaire le plus redoutable et le moins attendu des Français était Julien de la Rovère. C'est à ce grand homme que le monde est redevable de l'échec du ministre tout-puissant de Louis XII, de l'ancien protecteur de César Borgia[4].

Dès l'arrivée de Julien à Rome, les choses changèrent de face. Reçu comme si son élection eût été déjà certaine, il avait eu soin de ne laisser subsister aucun doute sur ses intentions. « Je suis venu ici, disait-il le 5 septembre, à l'ambassadeur de Venise, pour faire mes affaires à moi et non pas celles des autres; je ne donnerai pas ma voix au cardinal d'Amboise. Je veux agir en bon Italien; si je ne puis pas obtenir la dignité suprême, je ferai tous mes efforts pour que, du moins, elle soit conférée à un homme soucieux du bien de la religion chrétienne et de la paix de l'Italie. » Dans ses entretiens avec les cardinaux, il exposait le danger de l'élection d'un Français : cette élection pouvait avoir pour conséquence la réédi-

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 179-180 ; PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 450.

[2] SANUTO, t. V, p. 81-83.

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 53, la Dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 12 sept. 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 200.

tion de la translation du siège de la Papauté en France. Ces considérations, aisément accueillies par les Espagnols, frappèrent également les Italiens [1]. Comme ces derniers avaient de beaucoup la majorité dans le Sacré Collège, car ils y comptaient vingt-deux membres sur trente-sept, ils auraient pu assurer à eux seuls l'élection de Julien à condition de tenir ensemble : mais ils en étaient loin : une coterie patronnait la candidature de Caraffa, une autre celle de Pallavicini, une troisième celle de Julien. Le cardinal Jean Colonna marchait avec les Espagnols, tandis que les cardinaux florentins et Soderini restaient fidèles à la France [2].

La désunion des cardinaux italiens avait pour conséquence de donner définitivement la prépondérance au groupe compact des cardinaux espagnols. Doué d'une sagacité rare, Julien se rendit compte de cette situation, et, sans attendre l'ouverture du conclave, il s'occupa de gagner leurs bonnes grâces à tout prix [3]. Le 12 septembre, l'ambassadeur de Mantoue écrit : « Ni Amboise, ni Julien, ni Caraffa, ni Riario n'obtiendront la dignité suprême ; l'élu sera soit Podocatharo, soit Piccolomini, soit Pallavicini, car ils ont la faveur des Espagnols. Cependant, de l'avis général, le plus probable est qu'au bout du compte les cardinaux n'arriveront pas à se mettre d'accord [4]. »

En résumé, depuis le commencement de la période électorale, les représentants des trois principales puissances de race latine, Français, Espagnols et Italiens, formaient trois partis en présence. Des quelques représentants des races non latines, aucun n'était présent à Rome [5]. Le 16 septembre, jour de

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 180-182.

[2] ZURITA, p. 299 ; GUICCIARDINI, *Opere inedite*, t. III, p. 306 ; SAEGMULLER, p. 126.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 185.

[4] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 53, la Dépêche inéd. de Ghivizano, du 12 sept. 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] L'influence de ces puissances ne pouvait s'exercer que par l'intermédiaire de leurs agents. Sur le rôle joué par l'ambassadeur de Maximilien, voy. ULMANN, t. II, p. 135. Voy. encore, t. III. de l'éd. allem., suppl. n° 54, la Dépêche (inéd.) de Ghivizano du 15 sept. 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

l'ouverture du conclave, la vacance du Saint-Siège durait depuis trente jours déjà. Trente-sept cardinaux, chiffre inusité[1], prirent part aux opérations de ce conclave[2]. Le 12 septembre, on avait encore longuement débattu la question de savoir si l'on ne procéderait pas à l'élection dans l'église de Saint-Marc, sous la protection du peuple romain; finalement, la majorité s'était prononcée pour le Vatican. Quelques heures avant l'ouverture du conclave, le cardinal d'Amboise s'était décidé à faire une visite à ses rivaux, Caraffa et Julien de la Rovère. L'ambassadeur de Mantoue, qui nous fait connaître ce détail, ajoute : « Ni Piccolomini, ni Pallavicini, ni Costa n'ont échangé de visites avec Amboise. La tiare écherra probablement à Piccolomini, à Pallavicini ou à Podocatharo; à ce dernier parce qu'il est un honnête homme, aux autres parce qu'ils sont neutres et appuyés par les Espagnols. » Quatre jours plus tard, l'ambassadeur de Venise émettait également l'avis que le choix des électeurs se porterait probablement sur Piccolomini ou sur Pallavicini[3].

[1] Dans les élections précédentes, le nombre des électeurs avait été de beaucoup inférieur; quelques chiffres le démontreront : ainsi, il n'y avait eu que 18 cardinaux présents au conclave pour l'élection de Nicolas V; 15 pour celle de Calixte III; 18 pour celle de Pie II; 20 pour celle de Paul II; 18 pour celle Sixte IV; 25 pour celle d'Innocent VIII, et 23 pour celle d'Alexandre VI. Voy. les passages relatifs à ces élections, t. II, p. 8, 295; t. III, p. 5 et suiv.; t. IV, p. 183; t. V, p. 229, 363.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 269 et suiv.; SANUTO, t. V, p. 100 et suiv.; Dépêche (inéd.) de Costabili, datée de Rome le 16 septembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Les historiens anciens et modernes ne sont nullement d'accord sur le nombre des cardinaux présents à ce conclave : suivant RAPHAEL VOLATERRANUS, RAYNALD, REUMONT, t. III, 2e part., p. 7, et ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 285, il aurait été de trente-six, tandis que d'après GUICHARDIN, t. VI, c. I, l'épitaphe de Pie III, et GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 12, il aurait été de trente-huit. Ces deux chiffres sont également faux. Le nombre vrai est trente-sept; c'est celui qu'indiquent BURCHARD et l'ambassadeur de Mantoue, dans une dépêche (inéd.) datée de Rome le 16 septembre 1503 (Arch. Gonzague, à Mantoue) : voir aux mêmes archives une Relation (inéd.) de Ghivizano, sur le commencement du conclave, datée du 17 septembre; enfin nous possédons, à cet égard, le témoignage décisif des *Acta consist.* (inéd.), f° 14. (Arch, consist. du Vatican.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 196, 198; t. III de l'édit. allem., suppl. n° 54, dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 15 septembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

Le premier acte du conclave fut la rédaction d'une capitulation électorale reproduisant, pour le fond, celle de 1484. Une clause, entre autres, imposait au nouveau Pape l'obligation de convoquer un concile, dans le délai de deux années, pour la réforme de l'Église et stipulait, pour l'avenir, la tenue d'un concile tous les trois ans [1].

Le 17 septembre, le cardinal d'Amboise affirmait encore dans toutes ses conversations, avec sa suffisance accoutumée, que le choix des électeurs se porterait sur lui ou sur un autre Français. Cinq jours auparavant, il avait dévoilé le fond de sa pensée à l'ambassadeur de Venise : « Monsieur l'ambassadeur, lui avait-il dit, il m'est revenu qu'un grand nombre de cardinaux se sont engagés mutuellement, sous serment, à ne point élire un cardinal français ou ami de la France. Ce bruit m'a profondément irrité. Je ne vois pas pour quel motif ils prétendent exclure de la papauté la nation française, et je crois qu'on n'a pas le droit de faire à mon roi, le fils aîné de l'Église, qui a plus fait pour le siège apostolique que tous les autres princes, un reproche de ce qu'il cherche à faire élever un Français sur le trône pontifical, après avoir vu qu'un Espagnol et plusieurs Italiens ont si mal gouverné l'Église. Nos généraux sont informés de la chose ; ils ne tolèreront pas qu'on fasse une pareille injure à leur roi. » Après ce début, le cardinal s'était plaint des intrigues simoniaques auxquelles on se livrait, et avait ajouté : « Si je m'aperçois de quelque chose de semblable, Monsieur l'ambassadeur, vous pouvez être certain que je ne le tolérerai pas ; j'élèverai la voix si fort qu'il faudra bien qu'on m'entende. » « Le cardinal, écrit l'ambassadeur, après avoir rapporté ces paroles, voit que la partie est perdue pour lui. Il dit déjà qu'on l'a dupé. Il vient justement de s'apercevoir qu'Ascagne Sforza ne se soucie pas de lui et travaille à sa propre élection [2]. »

Le fait était vrai. Dès le 13 septembre, l'ambassadeur de

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 272 et suiv. ; ZURITA, p. 302[b] ; GATTICUS, p. 287, n° 1 ; BERGENROTH, t. I, p. LVIII, n. 371.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 195-196, 198.

Venise, bien informé, avait annoncé qu'Ascagne Sforza ne faisait point mystère de sa candidature, qu'il avait promis sa voix au cardinal d'Amboise et qu'il la lui donnerait effectivement, mais qu'il ne s'était engagé que pour lui seul[1]. L'accueil enthousiaste fait à Ascagne par le peuple de Rome, le jour de son arrivée, l'avait encouragé à poser sa candidature; Burchard, à qui nous devons la connaissance de ce détail, ajoute : « Dieu sait si ces acclamations auront plu au cardinal d'Amboise[2]. »

Le cardinal d'Amboise comptait fermement sur l'appui du cardinal d'Aragon; de ce côté-là encore il eut une déception, car, pas plus qu'Ascagne Sforza et pour la même raison, ce prélat ne pouvait seconder l'élection d'un Pape français; c'eût été mettre lui-même le sceau à la ruine de sa maison[3].

Voyant tout espoir perdu pour lui-même, le cardinal d'Amboise fit son possible pour enlever, du moins, l'élection d'un candidat français; toutes ses démarches échouèrent devant la ferme attitude des cardinaux espagnols : pas un d'eux ne se laissa gagner, et il en fut pour ses peines[4].

Plus les chances du cardinal d'Amboise baissaient, plus celles de Julien de la Rovère montaient. Au commencement du conclave, il ne lui manquait, dit-on, que deux voix pour avoir la majorité des deux tiers. Au dernier moment, une manœuvre d'Ascagne Sforza, son rival de tout temps, lui ravit tout le fruit de son travail[5].

Les scrutins du 21 septembre mirent en plein jour les forces respectives des divers partis, et aussi l'impossibilité

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 193; PRATO, p. 256; le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 274, nous apprend qu'effectivement A. Sforza donna sa voix au cardinal d'Amboise; c'est un détail qui ne manque pas d'intérêt.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 263.

[3] GUICCIARDINI, t. VI, c. I,

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 196-197, 201.

[5] *Ibid.*, t. III, p. 200; SANUTO, t. V, p. 92; ZURITA, t. V, c. XLVII; Dépêche inéd.) de Costabili au cardinal d'Este, datée de Rome le 23 septembre 1503 : « Et per Ascanio se he facto grande opera per questa electione. Prima S. Praxede se aproximo al pallio e fa disconcio per S. Petro in vincula. Dopoi corendo molto S. Petro in vincula fu disconcio per Ascanio. » (Arch. d'État de Modène.)

pour chacun d'eux de faire passer son candidat[1]. Le nom de Julien de la Rovère arriva premier avec quinze voix; de ce chiffre à la majorité des deux tiers, il y avait encore loin; après lui venaient Caraffa avec quatorze voix; Amboise avec treize; Carvajal, avec douze; Riario avec huit voix[2].

L'impuissance des partis était donc bien démontrée; pourtant la situation réclamait une prompte solution; Burchard et l'ambassadeur de Venise rapportent que le cardinal d'Amboise jugea le moment opportun pour proposer la candidature d'un homme dont l'âge et l'état de santé permettaient de prévoir qu'il n'occuperait le Saint-Siège que d'une façon transitoire. Antonio Giustinian écrit : « Quand il vit que sa

[1] D'après SANUTO, t. VI, p. 92, il y aurait eu trois scrutins : ce chroniqueur s'en rapporte au témoignage des lettres à lui écrites de Rome; BURCHARD ne parle que de deux scrutins. Sanuto écrit : « Non fu fato scrutinio fino el zuoba [c.-à-d. le 21 septembre] e fu fato uno e S. Praxede fo mejo e S. Piero in vinc. li manchava do voti. » L'ambassadeur de Mantoue Ghivizano affirme, au contraire, que le premier scrutin a eu lieu le 18; il s'en rapporte au témoignage de l'ambassadeur d'Angleterre, qui tenait le fait de celui de Venise; cependant rien de pareil ne se trouve dans les dépêches de Giustinian, du moins dans celles qui ont été conservées, de sorte que ce témoignage peut être considéré comme douteux. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 55, la dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 19 septembre (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Pour les scrutins du 21 septembre, nous possédons trois listes : deux dans le *Burchardi Diarium*, p. 273 et suiv., 275 et suiv., et une dans SANUTO, t. V, p. 93-94; à quoi il faut ajouter les indications fournies par les *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 201. Jusqu'ici l'on n'a point fait attention aux différences qui existent dans les deux listes de Burchard, tant au point de vue des noms qu'à celui des chiffres; la deuxième paraît être un extrait de la première, et il y a entre les deux des écarts notables : il en est de même par comparaison avec les listes de Sanuto et de Giustinian. Ainsi le chiffre des voix attribuées à Caraffa est de quatorze dans la première liste de Burchard, de treize dans la seconde, de quatorze dans celles de Sanuto et de Giustinian. Celui des voix attribuées à Julien de la Rovère est de quatorze dans la première liste de Burchard, de quinze dans la seconde et dans celles de Sanuto et de Giustinian. Les quatre listes concordent sur le chiffre des voix attribuées à Carvajal et au cardinal d'Amboise. Quant à Castro, il aurait eu treize voix d'après Giustinian et Sanuto; d'après la première liste de Burchard, il aurait eu onze voix, et, chose curieuse, d'après la seconde pas une seule! Il est permis de supposer que la deuxième liste de Burchard est une interpolation, et l'on peut faire remarquer, à l'appui de cette supposition, que, pour le scrutin du 22 septembre et, plus loin, pour l'élection de Jules II, le chroniqueur ne donne point de deuxième liste récapitulative.

propre élection était impossible, Amboise voulut, du moins, faire en sorte qu'un autre ne fût pas élu contre sa volonté; en habile homme, il se mit à nager avec le courant[1]. » Le 21 septembre au soir, d'accord avec Ascagne Sforza, Soderini et Médicis, il mit en avant le nom de François Piccolomini, dont l'état maladif ne pouvait échapper à personne. Les cardinaux espagnols s'étant déclarés d'accord avec ce choix, la question était tranchée. Le lendemain matin, 22 septembre, l'élection du cardinal Piccolomini eut lieu de la façon la plus régulière[2]. Il prit, en mémoire de son oncle, le nom de Pie III[3].

« Je n'ai pas de mots pour rendre la grande joie avec laquelle tout le peuple romain accueille l'élection de Piccolomini », écrit, le 22 septembre, l'ambassadeur de Mantoue. Dans sa relation, l'ambassadeur de Venise s'exprime à peu près dans les mêmes termes. « L'existence entière du nouveau Pape, toute de bonté, de paix et de charité, paraît, dit-il, garantir que son pontificat sera exactement le contraire de celui d'Alexandre VI; aussi le peuple romain tout entier manifeste-t-il une joie sans mélange[4] ». Tout, en effet, justifiait cette allégresse. Les contemporains constatent unanimement les qualités éminentes du nouveau Pape. Appelé, encore très jeune, par son oncle, dans le Sacré Collège, en

[1] *Dispacci di A. Giustanian*, t. II, p. 201; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 276.

[2] On a parlé de simonie; c'est une accusation sans fondement. Voy. Cambi, t. XXI, p. 197; Piccolomini, *Doc. intorno a Pio II e III*, p. 19, Saegmüller, p. 129.

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 276-277; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 199 et suiv.; voy., p. 204, ce qui est dit de l'influence exercée par les cardinaux espagnols; Sanuto, t. V, p. 93; Zurita, p. 302; Petrucelli della Gattina, t. I, p. 452; Relation (inéd.) de Ghivizano, datée de Rome le 22 septembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Dans la relation qu'il écrit au sujet de cette élection, Costabili, ambassadeur de Ferrare, ajoute cette remarque : « Espérons que le Pape sera aussi parfait qu'on a lieu de le croire »; et, en *post-scriptum* : « El suo nome è Clemento sexto. » (Arch. d'État de Modène.)

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 200; Relation (inéd.) de Ghivizano, datée de Rome le 22 septembre 1503 : « Quanto sia stata la universale alegreza di tuto questo popolo e corte non saria possibile a dirlo. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

1460, le cardinal de Sienne, c'est le nom qu'on lui donnait, s'était constamment fait remarquer par son honorabilité, par ses vastes capacités et par la dignité de sa vie privée. Sous le règne de Pie II, il avait exercé, à la satisfaction générale, le gouvernement de la marche du Picenum; sous Paul II, il avait occupé, de façon à contenter tout particulièrement le Pape, le poste difficile de légat en Allemagne; dans cette circonstance, la connaissance de la langue allemande, qu'il avait acquise dans la maison de Pie II, lui avait été très utile. A partir du jour où, sous l'influence des neveux de Sixte IV, les tendances séculières prirent le dessus, Piccolomini, à l'exemple d'autres personnages graves et pieux, s'était abstenu de séjourner dans la capitale. Il s'en abstint plus soigneusement encore pendant le règne d'Alexandre VI. De même que son oncle Pie II, le cardinal Piccolomini avait de fréquents accès de goutte, qui l'avaient vieilli avant l'âge, bien qu'il menât une vie parfaitement régulière. Sigismondo de' Conti mentionne spécialement avec éloges la régularité minutieuse dont ce cardinal s'était fait une règle : « Il n'avait pas un moment qui ne fût occupé, dit ce chroniqueur; il passait à l'étude les heures qui précèdent le lever du jour; la matinée était consacrée à la prière; à l'heure de midi, il donnait des audiences, auxquelles les plus petites gens étaient librement admis. Pour le manger et le boire il était d'une telle sobriété qu'il ne prenait la collation que de deux jours l'un [1]. »

[1] Sigismond de' Conti, t. II, p. 291-292; voy. plus haut, t. III, p. 281, 283; t. IV, p. 130, 167 et suiv., 181, 384. Au sujet du goût du cardinal Piccolomini pour les arts, voy. plus haut, p. 168, note 5. Si toutes les sources contemporaines s'accordent sur le bon renom de Pie III (Sanuto, t. V, p. 89), aucun historien moderne n'avait jusqu'ici attaqué sa réputation à ce point de vue. (Voy., par exemple, les éloges accordés à sa mémoire par des écrivains chez qui l'on n'est guère accoutumé à en trouver quand il s'agit d'un pape, tels que Schroeckh, t. XXXII, p. 444; Voigt, *Pius II*, t. I, p. 531.) Il était reservé à Gregorovius d'avancer (*Lucrezia Borgia*, p. 270) une affirmation comme celle-ci : « Pie III fut l'heureux père de douze enfants, garçons et filles, ni plus ni moins. » Il ne fournit d'ailleurs pas trace de preuve. En 1877, M. G. Palmieri Nuti (*Lettera di Sigismondo Tizio*) a pris la peine de réfuter cette audacieuse affirmation, à propos d'un passage de Tizio où celui-ci dit que Pie III ne gaspilla pas les ressources du patrimoine de Saint-Pierre dans les guerres ou au profit de bâtards : « A ce propos, écrit-il, je ne

Un pareil homme devait naturellement inspirer une confiance illimitée aux gens de bien : « Une nouvelle lumière s'est levée sur nous, écrit le général des camaldules, Pierre Delfini, nos cœurs sont dans l'allégresse, nos yeux versent des larmes, parce qu'enfin Dieu a eu pitié du peuple chrétien et lui a donné un pasteur suprême saint, innocent, immaculé. Au deuil a succédé l'allégresse, à la nuit et à la tempête, la lumière et le beau temps. Il n'est personne qui ne nourrisse les plus belles espérances pour la réforme de

puis me retenir d'exprimer ma surprise de ce que l'illustre Gregorovius, dans sa récente publication sur Lucrèce Borgia, acceptant peut-être avec une crédulité exagérée des racontars de chroniqueurs, attribue au cardinal Piccolomini la paternité d'une douzaine d'enfants, et affirme que si, devenu pape, il ne les a ni élevés à de hautes situations ni enrichis, ce n'est pas l'intention de le faire qui lui a manqué, mais seulement le temps. Tizio, contemporain, ami intime de la famille, un peu mauvaise langue (il l'avoue lui-même), et qu'on ne peut assurément pas accuser d'excès de partialité en faveur du Pape Pie III, car, d'après son dire, il avait dû sortir de la maison de Piccolomini par respect pour lui-même, Tizio, dis-je, le loue de ne s'être point souillé de cette tache et de n'avoir pas donné à l'univers un scandale trop commun à cette époque. » Cependant BROSCH (*Julius II*, p. 93), et après lui CREIGHTON (t. IV, p. 57), passant sur le témoignage de Tizio, ne se sont pas fait scrupule de répéter l'accusation lancée par Gregorovius, sans prendre la peine de chercher des preuves! Sans vouloir qualifier cette façon d'écrire l'histoire, il parait utile de rappeler les témoignages tout à l'honneur du cardinal Piccolomini qui se trouvent dans les lettres d'Ammanati (Epist. 462, dans les *Pii II Comment.* [Francof. 1614], p. 776-777), dans SENAREGA, p. 578, et le mot d'un chroniqueur qui n'est point avare d'accusations contre les cardinaux; nous lisons en effet dans Gaspar VERONENSIS, p. 1030, que le cardinal Piccolomini était « moribus senex ». A ce témoignage, que l'on joigne ceux des contemporains que nous citons dans le texte (p. 181, 186) et celui de H. Donato, ambassadeur de Venise en 1499, cité par SANUTO, t. II, p. 836. « Uomo di bona fama », dit de Pie III l'austère CAMBI, t. XXI, p. 197. GUICHARDIN, dans son *Histoire de Florence* (*Op. ined.*, t. III, p. 306), dit, à propos de ce Pape : « Uomo vechio e di buoni costumi e qualità. » Gilles de Viterbe, l'austère censeur des tendances séculières, dit à son tour : « Sacri senatus lux et gloria diu habitus. » (*Hist. viginti sæcul.*, cod. C. 8, 19, f° 312, de la bibl. Angélique, à Rome.) Comme il importe, dans une pareille question, de ne rien avancer à la légère, je me suis, pour plus de sûreté, adressé, par l'intermédiaire de mon ami A. Giorgetti, à l'homme le plus versé dans la connaissance de la famille Piccolomini, M. Bandinelli Piccolomini, de Sienne; celui-ci m'a fait savoir qu'il ne connaissait aucun document d'où l'on pût tirer une preuve en faveur de l'affirmation de Gregorovius et que, tout au contraire, il avait vu, aux archives de Sienne, de nombreuses lettres de contemporains qui ne parlent qu'en termes élogieux de la bonne renommée de Pie III.

l'Église et la restauration de la paix. Nous devons rendre grâce à Dieu de ce qu'il a confié le gouvernement de l'Eglise à un homme qui est indubitablement un réceptacle de toutes les vertus et un sanctuaire de l'Esprit-Saint. Sous son sceptre, la vigne du Seigneur ne produira plus d'épines ni de chardons, mais elle refleurira et s'étendra d'une mer à l'autre [1]. » « J'ai toujours présente devant les yeux, écrivait le 28 septembre 1503, au nouvel élu, Cosme de'Pozzi, évêque d'Arezzo, la misère du temps passé, la face défigurée de notre Église, la malédiction de la sainte colère du Seigneur. Déjà tout espoir de salut était évanoui, quand Dieu, contre toute attente, nous a donné, en Votre personne, un Pape dont la science, la sagesse, la culture, l'éducation religieuse et la vie toujours exemplaire remplissent de consolation tous les cœurs honnêtes et craignant Dieu. Il nous est permis d'espérer que nous allons voir s'ouvrir pour l'Église une ère nouvelle [2]. »

Les premiers actes de Pie III justifièrent cette confiance. Dès le 25 septembre, il exposa devant une assemblée des cardinaux son programme, qui se résume en deux points : réforme immédiate de l'Église et restauration de la paix dans la chrétienté. La réforme, dit-il, doit s'étendre à tous, au Pape, aux cardinaux, à la curie entière et aux fonctionnaires pontificaux ; il faut que le concile se réunisse à bref délai. Cette déclaration, portée rapidement par les mille voix de la renommée à la connaissance de tous les pays, inspira à Berthold de Henneberg, archevêque de Mayence, la pensée de rédiger un mémoire dans lequel il se proposait de signaler les points qu'il considérait comme d'importance majeure pour la réforme de la situation religieuse en Allemagne [3]. Dans un ordre d'idées moins relevé, le Pape se montra rempli des meilleures intentions pour la bonne administration des possessions immédiates du Saint-Siège. Sur le chapitre des

[1] Raynald, ad. an 1503; *P. Delphini oratiunculæ*, p. xi.

[2] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 56, le texte de cette lettre, copié sur l'original, à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, p. 208; Zurita, t. V, c. 47; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 279. Voy. Raynald, ad. an. 1503, n° 17; Weiss, *Berthold v Henneberg*, p. 20.

dépenses, il entendait procéder avec une stricte économie[1].

Pie III ne demandait que la paix à tout prix; il ne lui fut pas donné d'en jouir un seul moment, car il s'agissait de liquider l'héritage de l'époque des Borgia, et ce n'était point chose facile. Le 26 septembre, le Pape dit à l'ambassadeur de Venise : « Les cardinaux espagnols m'ont tant persécuté que j'ai dû consentir à donner quelques brefs en faveur de César Borgia, mais je ne ferai rien de plus pour lui. Je ne veux pas être le Pape des armes, mais le Pape de la paix[2]. » Certes, Pie III n'avait aucune raison d'aimer les Borgia, ni César, en particulier, d'autant plus qu'il avait trouvé le Vatican mis au pillage, le trésor apostolique criblé de dettes; mais, porté par nature à la douceur et à la mansuétude, il ignorait la haine. « Je ne souhaite pas de mal au duc, disait-il, car le Pape a le devoir d'être miséricordieux envers tout le monde; mais je prévois qu'au jugement de Dieu il finira mal[3]. »

Il voyait juste. Toute cette grandeur des Borgia, bâtie sur la ruse, la trahison et le sang, et qui avait un instant failli engloutir, dévorer les États de l'Église, s'écroula misérablement.

Le jour où les Français reprirent leur marche sur Naples, César perdit son dernier appui. Bartolomeo d'Alviano, ivre de vengeance, arrivait à marches forcées du côté de Venise, tandis que, d'autre part, les Orsini et les Savelli entraient ouvertement en campagne. César comprit qu'il n'avait plus rien à faire à Nepi; il était encore incomplètement guéri de sa dernière maladie; connaissant la bonté du Pape, il lui demanda l'autorisation de rentrer dans Rome. « Je n'aurais jamais cru, dit, à cette occasion, le Pape à l'ambassadeur de Ferrare, qu'il me fût possible d'éprouver de la compassion pour le duc, et pourtant j'en ai beaucoup. Les cardinaux

[1] Dépêches (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datées du 5 et du 9 octobre 1503. Nous lisons dans la première : « Alla S[ta] di N. S. è a core che le cita et terre quale sono restate alla Sede Ap. siano bene gubernate et con iustitia et integritate. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 208, 209; voy. Ulmann, t. II, p. 136.

[3] *Ibid.*, t. II, 207.

espagnols intercèdent en sa faveur et me disent qu'il est malade ; il désire venir et mourir à Rome ; je le lui ai permis[1]. » Le jour où César rentra dans Rome, son armée était réduite à six cent cinquante hommes : c'était le 3 octobre. Son état de santé n'était certes pas brillant, mais il n'était cependant pas si mauvais qu'on l'avait fait croire au Pape : à Rome, beaucoup de gens, et en particulier les cardinaux Julien de la Rovère et Riario, exprimaient hautement leur mécontentement de ce qu'on eût autorisé son retour. Le 7 octobre, pour expliquer cette acte de mansuétude, Pie III dit, en forme d'excuse, à l'ambassadeur de Venise : « Je ne suis ni un saint ni un ange, mais bien un homme faillible. On m'a abusé[2]. »

La solennité du couronnement avait été fixée au 8 octobre, et une foule nombreuse était accourue pour y assister[3]. Pie III n'ayant pas dépassé le degré du diaconat, on dut, avant la cérémonie, lui conférer l'ordre de la prêtrise et la consécration épiscopale. Déjà perclus de goutte, il avait, en outre, subi, deux jours auparavant, une opération très douloureuse à une jambe : aussi dut-il faire des efforts surhumains pour supporter les fatigues de ces longues cérémonies. Il dit la messe assis, et, par égard pour son état de faiblesse, on décida d'ajourner la prise de possession du Latran[4].

Les jours suivants, loin de s'améliorer, la santé du Pape alla plutôt en déclinant ; cela ne l'empêcha pourtant pas de donner des audiences : le 9 octobre, il réunit les ambassadeurs, afin de délibérer avec eux sur les mesures à prendre pour empêcher Bartolomeo d'Alviano de violer le territoire de l'Église ; le 11, il tint, à jeun, un long consistoire où l'on

[1] Relation de Costabili, du 2 oct., citée par GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 13; voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 218.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 226 ; voy. p. 219, 221 ; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 279.

[3] C'est ce que dit Costabili dans sa Relation (inéd.) du 8 octobre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

[4] Sur cette cérémonie, voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 280 et suiv. ; Relation (inéd.) de Costabili, du 10 octobre 1503. (Arch. d'Etat de Modène.) Une fresque du Pinturicchio (voy. l'inscription publiée par FALUSCHI, p. 15) perpétue, à Sienne, le souvenir de cet événement. Sur l'opération subie par le Pape, voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 212; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 292.

discuta la nomination de nouveaux cardinaux et les moyens de parer à la situation inquiétante des choses dans Rome[1], où Bartolomeo d'Alviano, Giampolo Baglione et un grand nombre de membres de la famille Orsini s'étaient donné rendez-vous. Tous ces personnages, appuyés par les cardinaux Julien de la Rovère et Riario, menaçaient de prendre les armes si l'on ne contraignait pas César à congédier ses troupes[2]. Les ambassadeurs de France et d'Espagne négociaient, chacun de son côté, avec les Orsini; sauf le seul Giovanni Giordano, ceux-ci, par haine pour César devenu client de la France, se jetèrent dans les bras de l'Espagne et s'allièrent aux Colonna. Le 12 octobre, l'alliance des deux maisons, si longtemps rivales, fut officiellement publiée[3].

Dès lors César n'avait plus aucun point d'appui. Le bruit courut qu'il voulait prendre la fuite en compagnie du cardinal d'Amboise, mais celui-ci n'avait nulle envie de s'exposer aux effets de la haine des ennemis des Borgia. Le 15 octobre, César, abandonné du monde entier, essaya de sortir de Rome pour se soustraire à la vengeance des Orsini, mais, à peine avait-il mis le pied hors du Vatican, que la plupart des hommes de son escorte se dispersèrent; il dut rentrer en hâte dans le palais avec soixante hommes, les seuls qui lui fussent restés fidèles. Les Orsini réclamèrent la mise en jugement de César et son arrestation préventive, afin de l'empêcher de se soustraire à son châtiment. « Bartolomeo d'Alviano, furieux comme un chien enragé, écrit l'ambassadeur de Venise, avait placé partout des sentinelles afin d'empêcher l'évasion du duc[4]. »

L'eût-il voulu, le Pape ne pouvait pas donner satisfaction aux Orsini; il avait pris le lit le 13, et, depuis ce jour, il était à la mort[5]. N'ayant rien à attendre de ce côté, les Orsini résolurent d'agir par eux-mêmes et commencèrent par l'attaque

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 226, 228, 251; Dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 11 octobre. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)
[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 237.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 237; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 284.
[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 237, 244-245.
[5] *Ibid.*, p. 240; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 284.

du Borgo : César, se voyant cerné, se réfugia, par le passage couvert, dans le château Saint-Ange. Les cardinaux espagnols lui firent passer des vêtements religieux, dans l'espoir qu'il pourrait se sauver sous ce déguisement. Mais les Orsini avaient organisé autour de la forteresse un blocus rigoureux, et cet homme qui, peu de mois auparavant, avait été sur le point de se tailler un royaume dans le centre de l'Italie, réduit à la compagnie de quelques serviteurs fidèles, attendait son sort dans ce même lieu où avaient langui ses ennemis dans l'horreur des cachots [1].

Cependant les jours de Pie III étaient comptés. Le 15 octobre, les médecins déclarèrent que, vu son âge et son extrême faiblesse, ils ne conservaient que peu d'espoir. Comme la fièvre ne diminuait pas, le danger augmentait d'heure en heure. Le 17, tout espoir était perdu [2].

Pie III souffrait avec résignation et conservait toute sa connaissance. Bien qu'il ne crût pas sa fin prochaine, il reçut la communion pour la deuxième fois depuis le commencement de sa maladie, le 17 octobre, et le sacrement de l'extrême-onction la nuit suivante. Sa piété touchante édifiait son entourage [3]. Il s'endormit doucement et résigné à la volonté de Dieu dans la soirée du 18 octobre [4].

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 249.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 243, 249; voy. encore : les Relations (inéd.) de Costabili, de 16 octobre (la febre non lascia il papa da veneri in qua in modo che de la vita di S. S[tà] se ne dubita par li medici grandemente) et du 17 octobre (Arch. d'État de Modène); les Relations (inéd.) de G.-L. Cataneo, du 16 octobre (El papa è pegiorato), et deux dépêches (inéd.) du même, du 17 octobre (El papa è abandonato in tuto de salute. — El papa è abandonato da tuti de la vita sua). (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 252; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 285.

[4] Les données varient au sujet de l'heure du décès de Pie III. Ce serait la huitième heure, si l'on s'en rapporte aux dépêches (inéd.) de Ghivizano et de G. L. Cataneo, du 18 octobre (Arch. Gonzague, à Mantoue); la dixième d'après les *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 253, le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 285, et le notaire de Masiis, dans Gori, *Archivio*, t. IV, p. 244 (la date est fausse). Suivant Malavolti, *Istoria de' Sanesi*, t. VIII, p. 3, Pie III aurait été empoisonné (par Pandolfo Petrucci, de Sienne); cette accusation est consignée, sans indication du nom de l'auteur du crime, dans une chronique du temps qui se trouve dans le Cod. LIII, 12 de la bibliothèque Barbe-

« La mort de ce Pape, écrivait, le 29 octobre, l'ambassadeur de Ferrare, sera déplorée par toute la cour; car, au jugement général, Pie III était bon, sage et saint. Malgré une pluie incessante, Rome entière est accourue pour baiser les pieds du défunt, dont les traits n'étaient point altérés. On est d'avis qu'avec sa faible santé les fatigues du pontificat l'eussent tué. Il n'avait pas fermé l'œil pendant la nuit qui précéda son élection ; depuis lors il n'a plus eu de repos. Les cardinaux se succédaient sans interruption à son audience, puis sont venues les fatigantes cérémonies du sacre et du couronnement. Mercredi dernier eut lieu un long consistoire auquel il assista à jeun. Vendredi, il donna encore de longues audiences, et, quoiqu'il eût pris médecine la veille, il observa l'abstinence et ne mangea que du poisson. C'est ce jour-là qu'il fut pris de la fièvre, qui ne l'a plus quitté jusqu'à sa mort[1]. » « La mort de Pie III, dit le Siennois Sigismondo Tizio, est un grand malheur pour l'Église, pour la ville de Rome et pour nous; mais peut-être ne méritons-nous pas mieux pour nos péchés[2]. »

rini, à Rome. NOVAES, t. VI, p. 130, est porté à admettre la chose, mais on peut objecter que les ambassadeurs présents à Rome au moment de la mort du Pape n'en disent pas un mot; voy. PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 455. Pie III fut enseveli dans la basilique de Saint-Pierre, près de la chapelle de Saint-André. Les frais de son tombeau furent supportés par ses frères Jacques et André. (Voy. le document relatif à ce sujet dans PICCOLOMINI, *Documenti*, p. 39-43.) A l'époque de la reconstruction de la basilique, sous Paul V, le cardinal Alexandre Montalto fit transférer le tombeau de Pie III dans l'église de Saint-André della Valle, où on le plaça vis-à-vis de celui de Pie II. (SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 293, 325; MAI, *Spicil.*, t. IX, p. 263.) La pompeuse épitaphe qui se voit sur ce monument est de date postérieure; dans son testament, Pie III avait demandé qu'on en fît une très simple : voy. PICCOLOMINI, *Documenti*, p. 41, note 2; voy. *ibid.*, p. 20, ce qui est dit au sujet du bel anneau de Pie III, actuellement propriété du prince Corsini, et conservé au musée national de Florence. Pie III légua à l'hospice allemand de l'Anima cent ducats, trois cents volumes et le calice dont il s'était servi chaque jour depuis qu'il était Pape : KERSCHBAUMER, p. 16-20.

[1] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n. 57, la Relation (inéd.) de Costabili, du 19 octobre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Voy. encore la Dépêche (inéd.) de Ghivizano, du 18 octobre 1503 : il dit qu'à la Cour tout le monde pleure « la morte e perdita de un tanto homo dal quale si sperava grand^mo bene per s^ta chiesa ». (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] NUTI, *Lettera di Sigismondo Tizio*, p. 15.

« Ici, on ne s'occupe que de la question de l'élection du Pape, écrivait l'ambassadeur de Mantoue, le jour même de la mort de Pie III; mais il est difficile de dire quel sera le nom qui sortira de l'urne. » Huit jours après, cette question était tranchée[1].

Le 29 octobre 1503, un dimanche, rapporte Burchard, le cardinal Julien de la Rovère tint une conférence, dans le palais apostolique, avec César Borgia et les cardinaux espagnols. Ils rédigèrent une capitulation électorale stipulant, entre autres clauses, que, le jour où il serait Pape, le cardinal Julien nommerait César gonfalonnier de l'Église, et prendrait sa personne et ses possessions sous sa protection, à charge de réciprocité pour César à l'égard du Pape. Tous les cardinaux espagnols prirent l'engagement de voter pour Julien[2].

Ainsi assuré de l'appui des cardinaux espagnols, grâce à César, que les Orsini n'osaient plus attaquer, Julien était, de l'avis des diplomates les plus expérimentés, plus près que jamais de parvenir à la dignité suprême[3]. Il ne s'agissait plus que de

[1] Dépêche (inéd.) de Ghivizano, datée de Rome, le 18 octobre 1503 : « Qui non si attende altro cha a le pratiche dil novo pontefice; mal se po indicare in che man il debba caschare. Hozi questi rev^{mi} cardinali fanno congregatione in S. Petro; se extima se afrezarano presto per far un novo papa. » (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 293. Voy. encore la dépêche de Machiavel, du 4 novembre 1503 : cf. *Opere*. ed. Passerini, t. II, p. 214; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 271; Leopardi, *Bonafede*, p. 58 et suiv. On lira avec intérêt les Dépêches (inéd.) de l'ambassadeur de Ferrare Costabili. Il écrit, le 21 octobre 1503 : « Les cardinaux espagnols ne veulent pas sortir pauvres du concile. » Le 24 octobre : « Va crescendo la opinione per S. Petro in vincula, il quale fa ogni cosa per havere per se Spagnoli. Napoli anchora è in miglior opinione al presente del solito. De Ascanio ancora se iudica bene. Tutta volta qui se dice per proverbio : chi intra in conclavi papa, ne esce cardinale » ; le 26 octobre : « Attendono ale pratiche del papato maxime Rohano, Napoli, S. Petro, S. Praxede, Ascanio. » (Arch. d'Etat de Modène.) Le 29 octobre 1503, Ghivizano écrit (inéd.) : « Il rev. S. Petro ad vincula me pare anchor lui esser in bonissima dispositione, ma starsene pare piu sobrio e cum animo piu altero secondo il solito suo » : et, dans une deuxième dépêche (inéd.) du même jour : « Domani intrano in conclavi; extimase S. Petro ad vincula intrarli papa, se non lui S. Praxedia. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 271. Costabili annonce également, dans une Dépêche (inéd.) du 30 octobre 1503, que Julien sera certainement Pape, parce qu'il a gagné les Espagnols. (Arch. d'État de Modène.)

gagner les quelques voix nécessaires pour compléter la majorité. Déjà désigné par la voix publique comme le seul Pape possible, Julien ne se montra pas plus scrupuleux que ses collègues sur le choix des moyens [1]. Lorsque les promesses ou d'autres manœuvres ne produisaient pas d'effet, il pratiqua franchement la corruption [2].

Avant l'ouverture du conclave, la candidature de Julien était déjà ouvertement soutenue par la majorité des cardinaux italiens, par les cardinaux vénitiens, auxquels leur gouvernement avait donné des instructions en ce sens, par César et les cardinaux espagnols, et enfin, point de la plus haute importance [3], par les cardinaux français; quelques jours auparavant, leur chef, le cardinal d'Amboise, menaçait encore de provoquer un schisme, mais, après mûre réflexion, et comme son collègue Ascagne Sforza, il s'était retourné vers le soleil levant [4].

Le 30 octobre, on obtint, par d'habiles négociations, l'éloignement des Orsini et des Savelli, et le conclave put s'ouvrir le lendemain, 31 [5]. En y entrant, Julien pouvait déjà se considérer

[1] *Dispacci di A. Giustinian,* t. II, p. 255, 262; Dépêche de Machiavel, du 30 octobre. Voy. HEIDENHEIMER, p. 14.

[2] SAEGMULLER, p. 133, tient pour vraisemblable le fait de simonie à la charge de Jules II, à l'occasion de son élection : je le considère comme certain et vais tâcher d'en démontrer la réalité. A. Giustinian et Machiavel en parlent; mais Costabili, ambassadeur de Ferrare, est encore plus affirmatif dans sa Dépêche (inéd.) du 1er novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) La traduction française se trouve dans PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 464.) En effet, il énumère les faveurs accordées à chacun des électeurs pour prix de sa voix. Voy. encore la Dépêche (inéd.) de Costabili, du 30 octobre, citée plus haut. La corruption des cardinaux espagnols, dont parle Priuli (voy. GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 17), est hors de doute : voy. plus haut. La Relation adressée le 4 janvier 1504 à Henri VII par le cardinal Adrien de Corneto est moins nette (GAIRDNER, t. II, p. 112) : il se borne à dire que, parmi les électeurs, il en est peu qui soient sortis de là le cœur pur et les mains nettes. Dans une Dépêche (inéd.) en partie chiffrée, du 8 novembre 1503, Costabili parle expressément de nombreuses promesses faites par Julien : « [Rohano] poi me subiunxe formaliter credo che *S. S*ta (ces mots en chiffres) habi promesso tanto in questa *sua electione* (en chiffres) che h'haria da fare assai ad observarlo. » (Arch. d'État de Modène.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian,* t. II, p. 276; voy. TOMMASINI, *Machiavelli,* p. 288.

[4] *Dispacci di A. Giustinian,* t. II, p. 258, 271. Machiavel dit la même chose : voy. HEIDENHEIMER, p. 12.

[5] Tommaso Foschi écrit, dans une lettre (inéd.) du 31 octobre 1503 :

comme élu : trente-sept autres cardinaux y prirent part avec lui[1]. Il suffit de quelques heures pour remplir les formalités du vote. Le lendemain matin, 1er novembre, on proclamait, dans toutes les formes, le résultat des travaux du conclave, l'un des plus courts qu'ait connus la longue histoire de la Papauté[2].

La rapidité avec laquelle cette élection fut enlevée, l'unanimité à peu près complète des électeurs en faveur d'un homme tel que Julien de la Rovère, détesté d'un grand nombre d'entre eux, redouté de tous, produisirent sur les contemporains, à peu près sans exception, leurs relations en font foi, une impression de profond étonnement[3]. Sigismondo de' Conti note avec soin ce qu'a de remarquable ce fait que les deux premiers successeurs d'Alexandre VI, le second en particulier, étaient des victimes des persécutions des Borgia[4]. Le nouveau Pape prit le nom de Jules II : si les Romains accueillirent son élection par des manifestations joyeuses, l'allégresse fut plus grande encore dans la Ligurie, sa patrie[5]. « Ici, écrit de Rome Francesco Guidiccioni, dans une lettre adressée, le 2 novembre 1503, à Ferrare, on croit que le pontificat de Jules II sera glorieux, pacifique, exercé avec aménité et libé-

« Quella si tegna per firmo che sel conclavi dura oltra dui di le cose del Vincula haveranno garbuglio, perche del mo[mento] che lo è intrato in conclavi ogni homo tenne per certo che al primo scrutinio lo habbia ad esser electo et bene valeat Ex. V. » (Arch. d'État de Modène.)

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 291. Le chiffre de trente-cinq cardinaux indiqué par Reumont, t. III, 2e part., p. 8, et par Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 388, est donc erroné, ainsi que celui de trente-six indiqué par Cipolla, p. 796, et par Brosch, p. 97.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 294 et suiv.; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 294 et suiv.; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 273-275; *Acta consist.* (inéd.), f° 16. (Arch. consist. du Vatican.) Les ambassadeurs annoncèrent le résultat du vote dès le 31 octobre : c'est le cas de Giustinian et de Ghivizano. Ce dernier écrit au marquis de Mantoue (inéd.) : « A questhora che sono cinque S. Petro in vincula he stato publicato papa Julio secondo, el quale intro fato in conclavi. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Aux témoignages réunis par Heidenheimer, *Machiavelli*, p. 13-14, on peut ajouter celui des *P. Delphini oratiunculæ*, XVIII.

[4] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 293.

[5] Senarega, p. 578; Olivieri, *Carte p. l. stor. Genovese*, p. 9; *Atti d. Soc. Savon.*, t. I, p. 437 et suiv., 452 : voy. ce que dit l'auteur, p. 434 et suiv., 440 et suiv., 448, de l'amour du Pape pour son pays natal.

ralisme. Le peuple de Rome, généralement très porté au vol et à la rapine, s'est montré si différent en cette circonstance, que c'est merveille. A l'égard de ce Pape leurs sentiments se partageront entre l'amour et la crainte[1]. »

Après son élection le nouveau Pape confirma derechef la capitulation électorale. Les clauses principales de cet acte étaient les suivantes : continuation de la guerre contre les Turcs ; restauration de la discipline ecclésiastique, et, comme moyens, réunion d'un concile général endéans deux ans ; obligation pour le Pape de s'assurer du consentement des deux tiers des cardinaux pour déclarer la guerre à d'autres puissances ; consultation préalable du Sacré Collège pour toutes les affaires d'importance et spécialement pour les nominations de cardinaux. Au sujet du lieu de réunion du prochain concile, il était dit que la localité devrait offrir toutes les garanties de liberté et de sécurité, qu'elle serait désignée après entente entre le Pape et les deux tiers des cardinaux, et que la même majorité serait nécessaire pour constater l'existence d'un empêchement évident à la réunion du concile[2].

Cette capitulation constituait un empiétement aussi scandaleux qu'illicite sur les droits du Pape[3], et l'on y retrouvait la même absence de désintéressement que dans les précédentes. Certaines clauses, telles, par exemple, que celle qui exigeait l'assentiment des deux tiers des cardinaux pour une déclaration de guerre, étaient aussi absurdes qu'impraticables. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur la situation politique de l'Italie à cette époque. Au midi, les Espagnols étaient établis solidement à Naples et en Sicile ; au nord, les Français s'efforçaient de gagner du terrain, et Venise ne se

[1] (Inéd.) « Vienne extimato sara lo suo pontificato molto glorioso pacifico et ameno et non meno liberale. Questo popolo assueto ad latrocinii et rubarie tanto modificatemente se ne è deputato che è una maraviglia. Lo ameranno et temeranno parimente. » (Arch. d'État de Modène.)

[2] Raynald, ad an. 1503, n[os] 3-9. Hergenroether, t. VIII, p. 396 Scheuerl raconte, dans sa chronique, que les princes de la chrétienté ont reçu communication de la capitulation électorale : voy. Heidenheimer, *Z. Kitik*, t. II, p. 59.

[3] Voy. t. IV, p. 19.

faisait aucun scrupule d'attaquer les possessions du Saint-Siège dans la Romagne. « Comme Pape et comme Italien, Jules II se trouvait dans la position la plus difficile. Exiger de lui qu'il assistât en spectateur indifférent à cette mêlée d'ambitions contradictoires équivalait à lui imposer l'oubli des premiers devoirs d'un souverain et surtout d'un Pape. A moins de se laisser anéantir sous le poids des circonstances, d'avouer son impuissance et de se mettre à la discrétion de telle ou telle puissance, il devait forcément faire acte de vigueur et, au besoin, entrer lui-même en lice les armes à la main[1] », et personne au monde n'était plus apte que lui à jouer ce rôle.

Les compatriotes du nouveau Pape vantaient ses hautes facultés, dignes d'un empereur, disaient-ils[2]. A un extérieur plein de noblesse et de dignité, il joignait quelque chose d'étrange. Les yeux profondément enfoncés, au regard de feu, les lèvres serrées, le nez très fort, la tête large, point belle, mais remarquable par ses lignes sculpturales, dénotaient une personnalité originale et puissante[3]. La chevelure clairsemée était déjà presque blanche, mais sous les neiges de l'âge courait une ardeur toute juvénile. A voir son visage fortement coloré et la fermeté de sa démarche, on n'eût pas pu supposer qu'il touchait au seuil de la vieillesse. Dans ses allures surtout, rien ne trahissait le poids de l'âge. Toujours agité, toujours en mouvement[4], d'une activité dévorante, roulant constamment dans sa tête de vastes projets, d'une opiniâtreté et d'une violence extrêmes[5], il mettait souvent au

[1] Rohrbacher-Knoepfler, p. 287.

[2] « Caesareus animus », disent les Génois dans leur lettre de félicitations à l'occasion de l'élection du Pape : *Atti di Soc. Sav.*, t. I, p. 437.

[3] Sur les médailles de Jules II, voy. *Jahrbuch der preuss. Kunstsammlungen*, t. II, p. 8-9; t. III, p. 140. On trouvera dans la publication de luxe *Le Vatican*, p. 532, une excellente reproduction de la médaille gravée par Caradosso. Sur le portrait peint par Raphaël, voy. plus loin, chap. x.

[4] Voy. Paris de Grassis, dans Raynald, ad an. 1512, n. 38.

[5] Sanuto, t. II, p. 730; t. VII, p. 32; Paris de Grassis, éd. Frati, p. 280. L'Arioste faillit être victime de l'irritation de Jules II contre le duc de Ferrare : c'est à quoi il fait allusion dans ces vers de sa première satire :

Andar più à Roma in posta non accade,
A placar la grand'ira di Secondo.

désespoir les personnes qui avaient affaire à lui. Le Pape, écrivaient les ambassadeurs vénitiens, est remarquablement intelligent, mais d'une violence inouïe et très difficile à manier. Il n'a pas la patience d'écouter tranquillement ce qu'on a à lui dire et de prendre les gens tels qu'ils sont; mais quand on sait le manier et quand, une fois, on a conquis sa confiance, on est toujours assuré de le trouver de bonne volonté; personne n'a d'influence sur lui; il consulte peu; à vrai dire il ne prend conseil de personne[1]; avec lui on ne peut jamais compter sur quelque chose; il change de résolution d'une heure à l'autre; quand il a médité une chose pendant la nuit, il faut qu'elle s'exécute dès le lendemain matin; il veut tout faire par lui-même; il est si pétulant, si emporté, si difficile à manier qu'on peut à peine décrire son caractère ; physiquement et moralement, il a une nature de géant[2]; « tout en lui, ardeur passionnée, vastes conceptions, dépasse la mesure commune. Par sa fougue, par ses emportements il blessait son entourage, et pourtant s'il inspirait la crainte, il ne s'y mêlait point de haine; car on ne découvrait en lui ni petitesse ni vil égoïsme[3]. » L'énergie de sa volonté forçait tout à plier, tout, jusqu'à la douleur physique que lui infligeaient de fréquents accès de goutte. « Il ne connaissait de mesure ni dans l'affirmation ni

[1] Relation de P. Capello, écrite en 1510 et citée par SANUTO, t. X, p. 73; voy. GRUMELLO, p. 130.

[2] Voy. les extraits des relations de l'ambassadeur vénitien G. Lippomano et de P. Capello, dans SANUTO, t. XI, p. 722 et suiv., 725, 729, 730, 741, 746, 772-773, 781, 843; t. XII, p. 12, 32; t. XIV, p. 482. Relation de l'ambassadeur d'Orvieto, publiée par FUMI, *Carteggio*, p. 151. Relation écrite en 1510 par D. Trevisano, arrangée en style moderne, mais pas toujours heureusement, dans ALBERI, 2e série, t. III, p. 29 et suiv.; il en existe une version meilleure dans SANUTO, t. X, p. 77 et suiv. Voici le portrait de Jules II, d'après cette dernière version. « Il papa è sagaze, gran pratichon, a anni 65, a mal vechio e gallico e gote, tamen è prosperoso, fa gran faticha, niun pol con lui, alde tutti, ma fa quello li par. E venuto (*sic*) e di la boca e di altro per voler viver piu moderato. » Au lieu de « è venuto », Alberi donne la lecture « è ritenuto » : d'autre part RANKE (*Paepste*, t. III, 6e édit., suppl. 8) écrit : « è tenuto », et ajoute cette remarque : « Je comprends ce mot en ce sens que l'on croyait qu'il devrait se modérer à l'égard du boire et du manger et sous tous les autres rapports. »

[3] SPRINGER, *Rafael und Michelangelo*, p. 101; voy. l'opinion d'Inghirami, citée par FEA, *Notizie*, p. 54.

dans la négation; un projet s'était-il emparé de sa pensée, il fallait qu'il aboutît, dût-il lui-même succomber à la peine[1]. »

L'impression produite par la trempe vigoureuse de ce type de la Renaissance italienne se résume en un mot : ses contemporains et ses compatriotes le qualifiaient de l'épithète *Terribile*, qu'on ne peut traduire que par les adjectifs extraordinaire, puissant, grandiose, dominateur[2]. C'est l'épithète que lui-même appliquait à Michel-Ange. Elle convient également au Pape et à l'artiste : tous deux furent de ces natures extraordinaires, titanesques, grandioses, hors de la mesure commune de l'humanité, telles qu'on n'en rencontre qu'à cette époque. Tous deux possédaient, à un degré égal, une volonté de fer, une énergie indomptable, une constance rare et des talents stratégiques de premier ordre. Jusqu'alors la lutte et un travail acharné avaient rempli l'existence de Jules II; la lutte et le travail restèrent pour lui un besoin jusqu'à sa dernière heure. Il était de cette espèce d'hommes qui ne connaissent ni arrêt ni repos, qui vivent comme dans leur élément propre dans le mouvement tumultueux, fougueux, d'une production incessante dont ils ne se fatiguent jamais.

[1] Mocenigo, lib. IV; Havemann, t. II, p. 349. Sur les accès de goutte dont souffrait Jules II, voy. Paris de Grassis, éd. Döllinger, p. 369. Le Pape se ressentait des suites du mal appelé français par les Italiens : voy. plus haut, t. V, p. 358.

[2] Les mots « affreux, redoutable », généralement employés pour traduire *terribile*, n'en rendent pas exactement le sens. Reumont, t. III, 2e part., p. 388, les emploie encore. Grimm, *Michelangelo*, t. II, 5e édit., p. 532, fait cette remarque parfaitement juste, que l'épithète *fiero*, employée par Vasari, s'applique à ce qu'il y a d'extraordinaire chez l'homme : « Il ne s'agit pas ici de distinguer le bien ou le mal; de même que l'épithète *terribile* qu'il emploie dans le même sens que *fiero*, mais au superlatif, celle-ci désigne l'ensemble des qualités de nature à provoquer l'étonnement par leur énergie individuelle. » Voy. Vischer, *Signorelli*, p. 200 et suiv. Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 110, avait déjà dit avant Grimm : « Comme homme, ce Pape est une des figures les plus originales de la Renaissance, si riche en types de vigueur. L'expression que les Italiens emploient pour désigner ces natures est le mot *terribile*. C'est le mot *magnanimo* élevé à un degré supérieure par le caractère individuel du personnage. » C'est dans les relations de l'ambassadeur vénitien G. Lippomano que j'ai rencontré, pour la première fois et aussi le plus fréquemment, l'expression *terribile* appliquée à Jules II : voy. Sanuto, t. XI, p. 725 : « a cuor e animo terribile » ; p. 772 : « a cuor terribile in ogni cossa » ; p. 778 : « non stima ni fredo ni neve; natura terribile. »

Et pourtant, avec l'emportement et la fougue de son caractère, Jules II n'était point inaccessible à des sentiments plus doux. Au mois de mai 1509, le jour où il vit passer le convoi funèbre de sa sœur Lucchina, l'émotion lui arracha des pleurs [1].

On ne saurait reconnaître, chez Jules II, qu'avec de fortes restrictions, les qualités qui font le diplomate. Certes il ne dédaignait pas les finesses de la science politique. Les hommes d'État y ont eu recours de tout temps et spécialement à cette époque; il savait, au besoin, user de dissimulation [2]; mais c'était, au fond, une nature droite, franche jusqu'à la brutalité, exprimant sa pensée avec une rudesse et une violence qui dépassaient fréquemment la mesure. Cette violence, et ce n'est pas un des côtés les moins remarquables de son caractère, ne fit que croître avec les années [3]. Au début de son règne, il savait encore très bien observer dans son langage une réserve toute diplomatique; plus tard, il ne se gênait point pour parler de l'empereur Maximilien dans des termes méprisants et aussi blessants que possible [4]. La dissimulation répugnait à son caractère. Quand une idée était une fois entrée dans sa tête, elle s'emparait de lui d'une façon absolue : on le voyait à sa figure, il la murmurait entre les dents; « c'est plus fort que moi, disait-il lui-même, il faut que cela sorte [5] ». Son premier maître des cérémonies, Pàris de Grassis, qui a transmis à la postérité tant de traits caractéristiques de la vie de son maître, ne l'entendit que très rarement plaisanter [6]. En général, le Pape était absorbé dans une méditation profonde, silencieuse; c'est l'expression que Raphaël lui a donnée dans son portrait. Les projets qu'il avait ainsi ruminés dans ses heures de méditation éclataient subitement au grand jour avec une violence de volcan, et il en poursuivait l'exécution

[1] Paris de Grassis, éd. Dœllinger, p. 390; cf. p. 386.

[2] Voy. plus loin, chap. II et VII.

[3] Maulde, *La diplomatie*, t. III, p. 21 et suiv.

[4] Voy. les Relations vénitiennes citées par Sanuto, t. X, p. 79 : « L'imperador lo stima infantem nudum » ; p. 72 : « dice è una bestia, merita piu presto esser recto e rezudo che rezer altri ».

[5] Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 214 : Carpesanus, t. V, p. 19.

[6] Paris de Grassis, éd. Frati, p. 261.

jusqu'au bout avec une énergie de fer. Les ennemis les plus acharnés de ce Pape ne peuvent pas se refuser à reconnaître que ce fut un grand caractère, un homme d'impulsion spontanée, entraîné et entraînant, un type de la race latine.

Il faut le reconnaître : dans cet homme extraordinaire il y avait plutôt l'étoffe d'un roi ou d'un général d'armée que d'un prêtre; « mais, à cette époque, il fallait un tel Pape, faute de qui Rome même eût couru le risque de devenir une autre Avignon, avec toutes les conséquences lamentables dont ce nom rappelle le souvenir [1] ».

Tempérament sanguin, homme d'action, Jules II s'appliqua immédiatement, avec sa fougue naturelle, avec toute l'énergie de son grand caractère, à la besogne qu'il considérait comme la plus urgente dans les circonstances présentes : la restauration, la consolidation et l'extension de la puissance temporelle de l'Église. Centre du système politique de l'Italie, imposant le respect même à l'étranger, la nouvelle monarchie qu'il rêvait devait être assez forte pour garantir la liberté et l'indépendance du Saint-Siège. Il voulait qu'à l'avenir le Pape, cessant de dépendre de ses voisins ou de puissances étrangères, fût le maître incontestable et incontesté de la situation[2].

Restaurer la puissance temporelle de la Papauté, assurer l'indépendance et le prestige du Saint-Siège, en lui donnant pour point d'appui un État fort et solidement organisé, telle fut la grande pensée de son règne, et cette pensée fut, chez lui, à l'état d'idée fixe dès la première heure. Sans se laisser effrayer par les obstacles issus de l'ère funeste des Borgia, ne reculant devant aucun sacrifice, devant aucun moyen, il se mit à la tâche avec une persévérance indomptable, avec une vue claire et nette du but à atteindre. Il le poursuivit imperturbablement jusqu'à sa dernière heure, sans le perdre un instant de vue, et c'est là ce qui lui a mérité d'être appelé le « Sauveur de la Papauté [3] ».

[1] ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 287.

[2] « Il papa vol esser il dominus e maistro dil mondo », écrit Trevisano dans sa Relation de 1510, citée par SANUTO, t. X, p. 80.

[3] BURCKHARDT, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 111.

Les adversaires les plus sévères de Jules II, Guichardin [1] entre autres, ne peuvent se refuser à reconnaître que, s'il eut des passions violentes, il fut exempt de celle de l'intérêt personnel. « Au temps de la jeunesse, sa vie n'avait pas été très différente de celle des autres prélats, et certes il n'était point d'un caractère scrupuleux; mais il apporta au service de la restauration de la grandeur et de la puissance de l'Église une hardiesse et une abnégation rares à cette époque. Sans négliger absolument ses parents, il se garda de leur sacrifier les intérêts de l'État et de l'Église, et s'il ne fut pas absolument exempt de népotisme, il ne le poussa du moins pas jusqu'à l'excès. Dans ses voies, dans ses dessins, par la violence et l'emportement de son caractère, il était absolument l'opposé des Borgia [2]. »

Cette race lui faisait horreur : le 26 novembre 1507, il déclara qu'il ne voulait point habiter les appartements Borgia, pour n'avoir pas toujours devant les yeux le portrait d'Alexandre VI, qui lui rappelait ce « Marane de mauvaise et maudite mémoire [3] ». Certes, cette parole était dure; elle l'était cependant encore moins que les termes dans lesquels il s'exprima au sujet de son prédécesseur dans la bulle de 1504, par laquelle il retirait à Rodrigue Borgia le duché de Sermoneta, pour le restituer aux Gaëtani. Aussitôt après la mort d'Alexandre VI, Jean Sforza était rentré à Pesaro; un décret de la même année, rendu sans consultation préalable des cardinaux, renouvela en sa faveur l'investiture de cette seigneurie. Les Colonna et les Orsini rentrèrent également en possession de leurs châteaux forts [4].

Le contraste que nous signalions plus haut entre Jules II et Alexandre VI se retrouve dans ses relations avec sa parenté. Il rompit formellement avec le système du népo-

[1] Guicciardini, t. XI, cap. 4.

[2] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 389; voy. Springer, p. 101.

[3] Paris de Grassis, éd. Dœllinger, p. 383. Voy. Muntz, *Les historiens de Raphaël*, p. 131-132; Yriarte, *Autour des Borgia*, p. 72, est d'avis que Pâris de Grassis a dû exagérer les faits.

[4] Gregorovius, t. VIII, 3e éd. p. 37-38; voy. la rectification de Balan, t. V, p. 442; Ratti, t. I, p. 164.

tisme. Si l'on peut signaler, par-ci par-là, quelques actes qui y touchent de près, on doit reconnaître qu'en somme il fit très peu pour les siens. Sur le lit de mort même, il refusa énergiquement de faire entrer dans le Sacré Collège un de ses proches parents qu'il ne jugeait pas digne de cet honneur. « Au moment de son élévation, son neveu François-Marie était déjà héritier présomptif du duché d'Urbin; avec le consentement des cardinaux, il lui conféra l'investiture du vicariat de Pesaro, ancien fief des Sforza (Jean Sforza était mort en 1510); mais ce fut le seul territoire qu'il se permit de distraire de la souveraineté immédiate de l'Église[1]. » François-Marie épousa par procuration, le 2 mars 1505, Éléonore, fille du marquis François de Gonzague; le mariage se fit au Vatican, mais Jules II n'y parut pas et motiva son abstention par la raison qu'il ne pouvait sans inconvenance assister à une cérémonie de ce genre[2].

Voici encore un autre fait qui démontre combien peu Jules II pratiqua le népotisme : parmi les vingt-sept cardinaux créés par lui, ses parents ne figurent que pour un chiffre minime. Aucun d'eux ne prit sur lui la moindre influence, et pourtant il avait beaucoup d'affection pour Galeotto de la Rovère. Ce personnage très distingué, issu du premier mariage de Lucchina, la sœur du Pape, avec le Lucquois Franciotto, entra dans le Sacré Collège le 29 novembre 1503 : en même temps que lui y furent appelés : François-Guillaume de Clermont, archevêque d'Auch, Juan

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 44; Ratti, t. I, p. 169 et suiv.; voy. Creighton, t. IV, p. 71. Déjà Machiavel (*Principe*, chap. xi) disait de Jules II : « Fece ogni cosa per acrescere la Chiesa, non alcun privato. » Brosch a démontré que Jules II n'avait pas été entièrement exempt de népotisme. Le fait est vrai, mais cet historien a beaucoup exagéré les choses : voy. Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 323. Au reste, Brosch reconnait lui-même dans un autre passage que, si Jules II accorda des faveurs à des membres de sa famille, il le fit avec beaucoup plus de modération que ne le comportait l'usage à cette époque. L'auteur de la critique de l'ouvrage de Brosch publiée dans l'*Allg. Zeitung*, 1878, n° 73, Suppl., réfute les exagérations de Brosch et dit que, dans la pensée de Jules II, les intérêts du Saint-Siège ont toujours occupé la première place.

[2] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 39; voy. Luzio, *Mantova e Urbino*, p. 157, 164.

de Zuniga et Clément Grosso de la Rovère[1]. Investi des fonctions de vice-chancelier en 1505, Galeotto se vit encore attribuer de nombreux bénéfices, suivant la coutume abusive du temps : « mais il fit le plus noble usage de sa grande fortune: il était le protecteur idolâtré des artistes et des savants[2] ». « Il avait le talent de faire oublier par sa douceur les boutades de Jules II », et il était intimement lié d'amitié avec le cardinal de Médicis, le futur Léon X : partageant ses goûts, très instruit lui-même, le cardinal de Médicis était déjà le protecteur des arts et des sciences, généreux jusqu'à la prodigalité, qui a donné son nom à son siècle[3].

La deuxième promotion de cardinaux de Jules II fut précédée de longues et pénibles négociations : le collège des cardinaux s'y opposait à peu près en entier, par pur égoïsme[4]. Comme Jules II insistait, on s'efforça d'obtenir de lui au moins un ajournement[5], mais il tint bon. Il tenait d'autant plus à compléter le Sacré Collège que, dans la seule année 1504, la mort avait enlevé six de ses membres[6]. Les car-

[1] Sur la création de cardinaux du 29 novembre (et non du 22, comme le dit Pâris de Grassis, dans RAYNALD, ad an. 1503, n° 20) 1503, voy. *Acta consist.* (inéd.), f° 16 (Arch. consist. du Vatican); *Burchardi Diarium*, t. III, p. 309, 311; CARDELLA, p. 307 et suiv.; Lettre (inéd.) de Franç. Guidiccioni, datée de Rome le 29 novembre 1503; cf. Relation de Costabili du 4 décembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Le chapeau rouge fut envoyé au cardinal Zuniga le 24 février 1504 : voy. le Bref de ce jour (inéd.) à son adresse, dans le *Lib. brev.* 22 (inéd.), f° 25. (Arch. secr. des Papes.)

[2] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 40. Voy. CIACONIUS, t. III, p. 252 et suiv.; L. DE VILLENEUVE, *Recherches sur la famille de la Rovère; Contribution pour servir à l'histoire du Pape Jules II* (Rome, 1887), p. 42 et suiv., 68 et suiv.; AMBROSIUS, *B. Mantuanus*, p. 78; CIAN, *Cortegiano*, p. 180; *Giorn. d. Lett. ital.*, t. IX, p. 115. La charge de vice-chancelier, à la fois très importante et très productive au point de vue des revenus (voy. t. II, p. 428), passa à Galeotto après la mort d'Ascagne Sforza, survenue en 1505 : voy. *Lib. brev.* (inéd.) 22, f° 330b. (Arch. secr. des Papes.) Galeotto fut aussi légat de Bologne : voy. la Lettre de Jules II à la ville de Bologne (inéd.), datée de Rome le 26 mai 1504. (Arch. d'État de Bologne.)

[3] ALBERTINI, éd. Schmarsow, t. VIII-IX. Nous reparlerons dans un autre volume du Médicis protecteur des arts.

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 287, 305, 309, 413, 462.

[5] Voy. Consistorialia Raph. Riarii card. S. Georgii (inéd.), dans le cod. J. III, 89, f° 77, de la bibl. Chigi.

[6] PANVINIUS, p. 348-349.

dinaux persistèrent dans leur opposition jusqu'au bout; mais les ambassadeurs avaient la conviction que le Pape finirait par l'emporter. Ils s'attendaient à la publication du décret pour le 28 novembre 1505[1].

Le 1er décembre, enfin, après de longues et vives discussions (le consistoire ne dura pas moins de dix heures), le Pape obtint que, sur dix candidats proposés par lui, neuf[2] recevraient le chapeau rouge aux Quatre-Temps suivants. La nomination effective et la publication eurent lieu dans un consistoire tenu le 12 décembre[3]. Les nouveaux promus étaient : Marc Vigerio, évêque de Sinigaglia; Robert Challand, évêque de Rennes et ambassadeur de France à Rome; Léonard Grosso de la Rovère, frère du cardinal Clément; Antoine Ferreri, évêque de Gubbio; François Alidosi, évêque de Pavie; Gabriel dei Gabrielli, évêque d'Urbin; Fazio

[1] Dépêche (inéd.) de Brognolo, datée de Rome, le 28 novembre 1505. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 408 et suiv.; Pâris de Grassis, dans RAYNALD, ad an. 1505, nos 41-42, et éd. Dœllinger, p. 368 et suiv. Voy., à la page 371, l'anecdote où le chroniqueur raconte comment Burchard essaya de parvenir par la ruse à la dignité de cardinal. Il est utile de remarquer que P. de Grassis laisse percer contre Burchard († 26 mai 1506) trop d'irritation et de passion, pour mériter beaucoup de confiance. Voy. encore *Acta consist.* (inéd.), fo 18, où sont enregistrés les noms des vingt-cinq cardinaux qui donnèrent finalement leur consentement à cette promotion (Arch. consist. du Vatican); SANUTO, t. VI, p. 252, 262, 265 et suiv., 268, 269; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 342 et suiv. Relation de l'ambassadeur de Ferrare, datée de Rome le 4 décembre 1505 (Arch. d'État de Modène); SCHEURL, *Briefbuch*, p. 11 et suiv.; Lettre d'Alidosi, citée par FANTI, *Imola*, p. 12-13. Par une Lettre (inéd.), datée de Rome le 24 novembre 1505, Girolamo Arsago communiqua, sous le sceau du secret, à Fr. de Gonzague la liste des cardinaux qui devaient être nommés à Noël. Brognolo fit connaître la nomination à Sigismond de Gonzague par une Dépêche (inéd.) du 1er décembre. (Ces deux lettres se trouvent aux Arch. Gonzague, à Mantoue.) On y trouvera également une Lettre de félicitations (inéd.) du « Cardl S. Praxedis » au marquis, « dat. Romæ in ædibus nostris Campi Martii 1. Dec. 1505 ». Jules II annonça la nomination de Sigismond au duc d'Urbin par un Bref (inéd.) spécial le 1er décembre même ; *Lib. brev.* 22, fo 410. Voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. nos 88 et 90, les deux Brefs (inéd.) du 1er et du 24 décembre 1505 à la reine Anne de France. (Arch. secr. des Papes.)

[3] PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, ad an. 1505, no 43; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 409 et suiv.; *Acta consist.* (inéd.), fo 18; CARDELLA, p. 311, dat. le 11 décembre.

Santori, évêque de Cesena; Charles-Dominique del Carretto, comte de Finale, et Sigismond de Gonzague. A l'exception du dernier, tous les nouveaux cardinaux étaient présents à Rome; le 17 décembre eut lieu la remise des chapeaux et la désignation des églises titulaires[1]. A partir de ce moment, la question de la prépondérance du Pape sur les cardinaux fut tranchée en sa faveur[2], sans que, cependant, l'esprit d'opposition fût entièrement étouffé dans le Sacré Collège.

Galeotto de la Rovère mourut le 11 septembre 1508; il fut vivement regretté du Pape et des Romains. Le Pape fit passer son titre cardinalice et tous ses bénéfices sur la tête de Sixte Gara de la Rovère[3], demi-frère du défunt et bien inférieur à lui sous le rapport de l'intelligence et du cœur[4].

En dehors de ces trois promotions, Jules II nomma encore quatre cardinaux en 1507, huit en 1511 et un en 1512. Pas un de ses parents ne figure dans le nombre de ces derniers[5]. L'historien de Rome a donc pu, à bon droit, écrire ce qui suit : « Alexandre VI avait poursuivi un seul but, l'agrandissement de ses enfants; Jules II n'eut qu'une pensée, le relèvement des États de l'Église. Il ne se permit point de dilapidations en faveur de ses neveux[6]. » Jules II avait très peu de besoins personnels. Sa table n'était cependant pas aussi mauvaise que celle d'Alexandre VI : il consacrait mensuellement à cet objet une

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 410 et suiv.; SANUTO, t. VI, p. 272; *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.* Parmi les nouveaux promus, Sigismond de Gonzague (voy. t. V, p. 169) et F. Alidosi étaient assurément indignes de la pourpre, tandis que le choix de G. dei Gabrielli était excellent : voy. AMIANI, t. II, p. 93 et suiv.

[2] « Il papa si fa temer e la fa imperiose », écrivait l'ambassadeur de Venise : SANUTO, t. VI, p. 269.

[3] PARIS DE GRASSIS, éd. Dœllinger, p. 385-386; SANUTO, t. VII, p. 629, 632, 639; CARDELLA, p. 339 et suiv.; voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. n° 120, la Relation de Costabili, du 11 septembre 1508. (Arch. d'État de Modène.)

[4] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 41.

[5] Nous reviendrons sur ces nominations dans les chap. III et V. Sur l'exercice du droit d'option des cardinaux à partir de l'époque de Jules II, voy. PANVINIUS, *De episcopalibus titulis et diaconiis cardinalium* (Paris, 1609), p. 42 et suiv.

[6] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 41; voy. ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 287-288.

somme de deux à trois mille ducats, tandis que, sous son successeur, la dépense, pour ce seul chapitre, s'éleva à huit mille ducats[1]. Ce que l'on sait de l'argenterie de ce Pape semble très modeste pour sa situation[2].

Jules II réglait les dépenses de sa maison avec une telle parcimonie[3] qu'on l'a accusé d'avarice, à tort il est vrai[4]. Il est certain qu'il se préoccupa constamment d'avoir un trésor bien garni[5]. Il savait ce que valent des prétentions qui ne s'appuient pas sur la force, et il n'ignorait pas que l'entretien d'une armée est extrêmement coûteux[6]. Au début de son règne, il eut à lutter contre des difficultés financières de toute sorte, suite des gaspillages des Borgia. Il dut faire des emprunts et prendre à sa charge les dettes laissées en souffrance par Alexandre VI : il n'est pas jusqu'aux remèdes administrés à ce Pape pendant sa dernière maladie qu'il n'ait dû payer[7]

[1] On trouvera des détails plus précis dans l'article écrit par GREGOROVIUS pour la *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVI, p. 158, 162 et suiv.; il les a extraits des registres de comptabilité conservés aux Archives d'État de Rome. On y trouve, entre autres, le compte des dépenses faites pour le vin, article qui apparait très rarement dans les comptes de la maison des Papes précédents. Jules II buvait de préférence les vins du Levant ou de la Corse, mais il n'est pas permis, pour cela, de le traiter de buveur : c'est encore une des inventions de ses ennemis.

[2] REUMONT, t. III, 2e part., p. 48.

[3] Voy. SANUTO, t. X, p. 80.

[4] Lorqu'il s'agissait des choses de l'art ou de faire honneur à sa situation, Jules II ne connaissait plus l'économie. Il s'était fait faire une mitre précieuse; voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Doellinger, p. 415, et LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 21.

[5] Sur la politique financière de Jules II, voy. COPPI, *Discorso sulle finanze dello stato ponteficio dal sec. XVI*, etc., Rome, 1855 (Opusculi II), p. 1 et suiv.; REUMONT, t. III, 2e part., p. 47 et suiv.; GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 276 et suiv.; RANKE, t. I, 6e édit., p. 268 et suiv.

[6] CREIGHTON, t. IV, p. 73.

[7] « Sede vacante per obitum Pii III, Paulus Sauli (depositarius) » emprunta « 7,289 duc. de camera 64 bol. », ainsi qu'il ressort d'une reconnaissance établie par « Bonif. de Montafalco », notaire du trésor et signée par les cardinaux « Neapolitanus, Alexandrinus » et par le « Thesaurarius » : *Introit. et exit.* (inéd.), vol. 535, f° 156. « Heinricus Fucher (Fugger) et fratres mercatores alamanni » avaient prêté, « in assumptione Pii III, universis conclavistis 2,570 duc. auri ». Le 7 mars 1504 ils reçurent, en remboursement, du trésor apostolique « 3,480 duc de camera 13 bol. »: *Exitus* (inéd.), vol. 535, f° 167. Le jour de son couronnement, Jules II distribua « diversis personis, 56 duc.

Parmi les moyens auxquels il eut recours pour remplir son trésor, il en est plus d'un que l'on est en droit de qualifier de regrettable. Il faut lui rendre cette justice qu'il n'accabla pas ses sujets sous le poids de nouvelles charges, mais il est un fait indéniable, c'est qu'il fit argent non seulement d'un grand nombre d'offices[1], mais même de bénéfices[2]. Il mit par là lui-même des entraves aux réformes nécessaires; car, sans l'abandon du système de la vénalité des charges, le mot de réforme était dénué de sens. En tout cas, Jules II n'employa pas son argent, comme l'avait fait Alexandre VI, à l'enrichissement de sa famille : c'était déjà un progrès, mais il n'excuse pas la pratique persistante de la simonie. Le maintien de cet abus provoqua de nombreuses protestations, en Italie et à l'étranger[3]. Signalons encore la continuation d'un usage blâmable, la vente des indulgences, devenue une opération de finances. En concédant aux ordres religieux de l'Allemagne, au chapitre de la cathédrale de Constance et aux dominicains d'Augsbourg des indulgences de jubilé, le Pape stipulait que la moitié du produit de ces indulgences serait versé à Rome[4].

68 bol. » en une fois, et, en une autre fois, « 747 duc. 36 bol. » : il avait emprunté ces deux sommes au trésorier du cardinal Raphaël Riario : *Exitus* (inéd.), vol. 535, f° 155[b]. Il reçut du Trésor « pro suis et sedis apostolice necessitatibus » : le 19 janvier 1504, « 5,416 duc. 48 bol. »; le 1[er] février « 20,312 duc. 36 bol. »; le 29 juin, « 1,814 duc. 42 bol., etc. » Voy. *Exitus* (inéd.) vol. 535, f° 158[b], 161, 201; en général, pendant les années suivantes, il toucha à ce titre des sommes considérables. On trouve, au commencement, de nombreux articles concernant des dettes à éteindre et, plus loin, d'autres articles concernant la solde des troupes : *Exitus* (inéd.) vol. 535, f° 182 : « Dicta die scil., 14 mai 1505) solvit (scil. thesaurarius) floren. centum septuaginta sex... Lucretie uxori Francisci de Montepulciano aromatario (!) pro diversis aromatis et medicis (!) datis fe. re. pape Alexandro, ut apparet ex computo dato in camera apostolica. » (Arch. secr. des Papes.)

[1] Gottlob, *Cam. ap.*, p. 250 et suiv.; Ranke, t. I, 6[e] édit., p. 263 et suiv.; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. IV, p. 263 et suiv.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 124. La corruption était à l'ordre du jour à la cour de Jules II : voy la relation d'un ambassadeur suisse publiée dans l'*Anz.*, *f. Schweiz. Gesch.*, 1892, p. 373.

[3] Cian, *Cortegiano*, p. 157; *Sitzungsberichte d. Wiener Akad.*, t. X, p. 402.

[4] Art. de Paulus, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. XVI, p. 37 et suiv. Le Bref accordant des indulgences à Maximilien I[er], publié par Schlecht dans le *Rœmisch. Quartalschrift*, t. IV, p. 278, offre un intérêt particulier, en ce sens

L'ambassadeur de Venise estime les revenus ordinaires du Pape, pour l'exercice de 1510, à deux cent mille ducats, et ses revenus extraordinaires à cent cinquante mille ducats, chiffres assurément très peu proportionnés à la situation du chef suprême de l'Église [1]. On est trop peu renseigné sur les opérations du trésor que Jules II gardait au château Saint-Ange, pour pouvoir indiquer, même approximativement, les sommes qu'il contenait. En tout cas, lorsqu'il mourut, il passa pour avoir légué à son successeur le plus bel héritage qui se fût vu depuis le temps de Jean XXII [2].

Grâce à la façon dont il sut administrer ses finances, Jules II fut en mesure, non seulement de faire face aux dépenses exigées par les guerres qu'il soutint pour la restauration des États de l'Église et pour l'exécution de ses vastes pensées dans le domaine des arts, mais encore de distribuer de larges aumônes aux pauvres [3] et de pourvoir aux besoins de sa capitale et de ses États. Sous la direction de Niccolò de' Fieschi, de la famille des comtes de Lavagna, la police maintint un ordre parfait. On n'entendit plus parler de ces meurtres, passés à l'état endémique au temps d'Innocent VIII et d'Alexandre VI. On pouvait aller et venir en toute sécurité dans les rues de Rome, dont l'élargissement et l'embellissement marchaient de

qu'il précise nettement la définition religieuse de l'indulgence peu de temps avant l'explosion des grandes querelles théologiques. Nous reviendrons, dans un autre volume, sur la question des indulgences à cette époque.

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 282; Ranke, t. III, 6e édit., p. 8.

[2] Fea, *Notizie*, p. 60; Brosch, p. 273.

[3] Le reg. (inéd.) des *Divers. Julii II*, 1507-1513 (Arch. d'État de Rome) démontre que ce Pape faisait l'aumône, non seulement aux réfugiés de l'Orient, mais encore à d'autres pauvres, et spécialement à des monastères besoigneux : ainsi, nous trouvons inscrites au f° 66, pour le mois de juillet 1512, des aumônes « pro monialibus S. Cosmatis, Turris pendentis, montis Magnanapoli, S. M. Annunc. di Firenze, S. Cath. de Senis » ; les mêmes noms reviennent au f° 130, parmi les « Subventiones Januarii 1509 » et au f° 133, parmi les « Subventiones mensis Decembri p° Julii II sexto », mais si ce sont ceux qui reviennent le plus souvent, il y en a encore d'autres : par exemple, au f° 138, payement du 23 juillet 1511, pour l'hôpital de « Santa Maria in porticu de urbe ». Il y a de nombreux payements pour la garde suisse : voy. plus loin, p. 209, note 2. Jules II protégea activement l'hôpital du Saint-Esprit : voy. le Bref (inéd.) du 31 octobre 1504, à Laur. de Anguillara, dans le Lib. brev. 22, f° 202. (Arch. secr. des Papes.)

pair sous l'énergique impulsion du Pape[1]. La garde suisse comprenait un effectif de deux cents hommes; la fresque de Raphaël connue sous le nom de *Miracle de Bolsène* nous en montre quelques types : elle était spécialement chargée de la garde du palais, et le Pape pouvait avoir en elle une confiance absolue; en outre, elle pouvait, au besoin, devenir le noyau de forces plus considérables. Les charges d'officiers dans ce corps d'élite, confiées à des membres des familles les plus influentes de la Suisse, donnèrent lieu, entre ce pays et Rome, à un échange de relations amicales[2]. Jules II régla, par des décrets d'une haute portée, les attributions du tribunal du Capitole en matière de procès concernant la ville, et celles du vicaire, du gouverneur et du sénateur[3]. Il accomplit une très heureuse réforme du système monétaire, qui remédia aux inconvénients résultant de l'écart entre la valeur réelle et la valeur nominale des diverses monnaies, et il mit en circulation les monnaies d'argent connues à l'origine sous le nom de *giuli* et, par la suite, sous celui de *paoli*. Cette mesure eut une influence favorable sur la prospérité du commerce et sur la rentrée des impôts[4]. Enfin, il exerça une

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 48. Voy. plus loin ce qui est dit, au chap. viii, au sujet des embellissements des rues. Jules II poursuivit énergiquement les malfaiteurs et les fauteurs de troubles : on en trouvera la preuve dans son Bref (inéd.) à « Alex. de Neronio famil. et comiss., dat. 1505, Jan. 6 », par lequel il ordonne de démolir les maisons des coupables, pour faire un exemple : *Lib. brev.*, 22, f° 244. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Luetolf, *Die Schweizergarde zu Rom* (Einsiedeln, 1859), p. 4 et suiv.; Novaes, t. VI, p. 50, not. « Caspar Gillinus, Capitaneus Elvetiorum custodie palatii apost. », recevait mensuellement, « pro suo et suorum salariis, 1,151 duc. 63 bol. ». Ce renseignement, tiré des registres des *Introit. et exit.* des Archives secrètes des Papes, m'a été gracieusement communiqué par le Dr Gottlob.

[3] *Bull.*, t, V, p. 533 et suiv., 511 et suiv.; Hergenroether, t. VIII, p. 536. Sur les relations entre les magistrats de Rome et Jules II, voy. *Atti dei Lincei, Scienz. moral.*, 4e série, t. III, p. 169 et suiv.; t. X, p. 10.

[4] Reumont, t. III, 2e part., p. 282. Voy. Senarega, p. 606; Moroni, t. XLVI, p. 117; Novaes, t. VI, p 152; Ranke, t. III, 6e édit., p. 8; Garampi, App., p. 224 et suiv., 230 et suiv. On trouvera de nouveaux et intéressants documents concernant les monnaies de Jules II, dans l'ouvrage de Muntz, *L'atelier monétaire de Rome* (Paris, 1884), p. 12 et suiv. Le même savant donne des détails sur l'œuvre de Caradosso. Voy. encore *Jahrb. der. preuss. Kunstsammlungen*, t. III, p. 136 et suiv.

vigoureuse répression contre les Juifs rogneurs de monnaies[1].

Dans la Campagne romaine, la tyrannie des barons et des grands propriétaires fonciers imposait de nombreuses entraves aux travaux des pauvres cultivateurs; Rome souffrait énormément de ce déplorable état de choses qui, à diverses reprises, engendra des famines, notamment en 1504 et en 1505. Jules II, toujours soucieux d'assurer la régularité des approvisionnements de Rome, s'occupa activement de remédier à cette situation. En 1504, la misère fut si grande, que le Pape, non content de demander au roi d'Espagne la permission d'importer des blés de Sicile, s'adressa aux rois de France et d'Angleterre à l'effet d'obtenir d'eux des licences en faveur de l'exportation des grains de ces pays vers Rome[2]. Ce fut lui aussi qui créa les charges vénales d'agents d'importation de blés[3]. L'insécurité des transports maritimes était une source de difficultés perpétuelles pour le commerce du blé, base essentielle de la nourriture du peuple, et cette considération fut cause que les Papes s'appliquèrent, en dépit de tous les obstacles, à favoriser le développement de l'agriculture dans la Campagne romaine. Jules II obtint, à cet égard, des résultats remarquables. Sous son règne, la situation de la Campagne s'améliora sensiblement. Grâce aux mesures prises par lui, le paysan put s'y livrer d'une façon régulière aux travaux de la culture : il fit cesser les ravages auxquels donnait lieu le pas-

[1] Voy. son Bref (inéd.) du 28 décembre 1505 au marquis de Mantoue (Arch. Gonzague, à Mantoue), au sujet des Juifs qui fabriquent de la fausse monnaie dans les environs de Rome : *Lib. brev.* 22, f° 43 et suiv. Voy. encore le Bref (inéd.) « Petro de Valentibus legum doctori », daté du 13 novembre 1505 : le destinataire reçoit l'ordre de punir les Juifs de Bénévent qui font de la fausse monnaie : *Lib. brev.* 22, f° 391. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Voy. le Bref (inéd.) du 19 juillet 1504 au roi Ferdinand d'Espagne : *Lib. brev.*, f° 116 ; *ibid.*, f° 119, le Bref (inéd.) du 13 juillet 1504 au même; *ibid.*, f° 157[b], le Bref (inéd.) du 13 août 1504 « regi Francorum », (voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 222); *ibid.*, f° 281, le curieux Bref (inéd.) du 10 avril 1505 aux conservateurs de Rome. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Gottlob, *Cam. ap.*, p. 251. Voy. en général, pour ce qui concerne les affaires de grains traitées par Jules II et les monnaies frappées à son époque, Pfeiffer-Ruland, *Pestilentia in nummis* (Tubingue, 1882), p. 13 et suiv. Voy. encore Laurent. Parmenius, p. 309; Rodocanachi, *Corporations*, t. I, p. 69; et, au sujet de l'annone, les ouvrages déjà cités, t. IV, p. 395, note 1.

sage fréquent de nombreuses armées et sut tenir en bride les barons dont les querelles désolaient le pays. Il remit en vigueur, avec plus de succès que son prédécesseur, les ordonnances de Sixte IV, et l'agriculture entra dans une ère de prospérité. Par la même occasion il décréta des peines sévères contre les propriétaires fonciers qui tenteraient d'empêcher les paysans de porter leurs grains à Rome, les autorisant seulement à conserver les quantités nécessaires à leurs besoins personnels [1].

Avec Jules II s'ouvre, dans les États de l'Église, une ère de ferme gouvernement et de centralisation que l'on ne saurait, cependant, comparer à la centralisation et à l'action directe de l'administration moderne [2]. Il faut citer, à ce point de vue, un document d'une haute importance pour le gouvernement de ce pays : c'est le bref du 22 juillet 1506, condamnant les excès de pouvoir, vexations, dénis de justice dont se rendraient coupables, dans les États de l'Église, les autorités religieuses ou civiles, et soumettant tous les fonctionnaires de l'État et des communes à une inspection annuelle de la commission du Trésor [3].

Malgré le poids écrasant des soucis que lui causèrent les affaires politiques et religieuses, Jules II trouva toujours le temps de s'occuper du gouvernement de ses États. En 1511, en pleine guerre, il se rendit de sa personne à Cervia, par un temps affreux, pour s'y rendre compte de la situation des salines de cette localité [4]. Il s'occupait, partout où il en trouvait la possibilité, du bien-être de ses sujets, réprimait énergiquement les abus et les vexations, et s'efforçait d'introduire des améliorations dans l'administration [5]. Rien n'échappait à

[1] REUMONT, t. III, 2e part., p. 289; HILLEBRAND, *Italia*, t. II, p. 162. Voy. encore : ARDANT, *Papes et paysans* (Paris, 1891), p. 44, et l'étude de GOTTLOB dans l'*Hist. Jahrb.*, 1895, t. XVI, p. 131 et suiv.

[2] Art. de GOTTLOB dans le *Bruders Staatslexikon*, t. III, p. 795.

[3] *Bull.*, t. V, p. 418; GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 120 et suiv., 145 et 170, où il est question d'autres réformes.

[4] SANUTO, t. XII, p. 89, 93.

[5] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. nos 96, 100, 107, 109, 110, 111, 112, les Brefs (inéd.) des 10 décembre 1506, 1er janvier 1507, 6 janvier 1507,

sa sollicitude : il décréta des mesures de répression contre les délits forestiers, contre les vols de bestiaux [1], contre les juges concussionnaires [2], contre les perturbateurs du repos public [3], contre la piraterie [4], le brigandage [5] et le meurtre [6]; il s'efforça de mettre fin aux querelles de frontières [7] et favorisa les travaux d'intérêt commun, tels que la construction de ponts [8] et le redressement des cours d'eau [9].

A l'exemple des grands Papes du moyen âge, de Grégoire IX, entre autres, dont le dernier bref fut un acte de protection en faveur d'un pauvre paysan polonais, Jules II ne jugea pas indigne de lui de défendre le bon droit du plus infime de ses sujets. C'est ainsi que, le 7 janvier 1507, faisant trêve aux soucis de la politique, il expédia de Bologne au gouverneur de Cesena et de Bertinoro un bref dont voici le résumé : « Le commandant du château de Bertinoro a pris du bois à un habitant de cette ville et lui a causé encore d'autres préjudices. Le bourgeois a porté plainte au Pape. Ordre formel

13 janvier 1507, 17 janvier 1507, 21 et 14 février 1507. (Arch. secr. des Papes.)

[1] *Lib. brev.* 25, f°s 31 et 33^b: Brefs (inéd.) des 3 et 4 décembre 1506. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 108.

[3] *Lib. brev.* 25, f° 167^b : Bref (inéd.) à Ferdinand d'Espagne au sujet de Bénévent, daté de Bologne le 1er février 1507. (Arch. secr. des Papes.)

[4] *Lib. brev.* 25, f° 188^b : Bref (inéd.) du 20 février 1507.

[5] *Lib. brev.* 25, f° 280 : Mandat d'amener (inéd.) contre Alexandre Membrini de Corchiano, daté de Rome le 22 avril 1507; *ibid.*, f° 273^b, mandat d'amener (inéd.) daté de Rome le 31 mai 1507, contre « Augustinus Symonis de Fiano notorius homicida ».

[6] *Lib. brev.* 22, f° 274 : Bref (inéd.) à « Joh. Feltria de Ruvere », daté de Rome le 10 mars 1505.

[7] Par ex. dans la Marche d'Ancône : voy. *Lib. brev.* 25, f° 276°, Bref (inéd.) à Thomas, évêque de Forli, vice-légat de la Marche, daté de Rome le 24 avril 1507.

[8] *Lib. brev.* 25, f° 15 : Bref (inéd.) pour « Nicolaus Calcaneus provincie Marchie Anconitan. thesaurarius et eius in officio successoribus » : assignation de 250 ducats pour la restauration d'un pont : daté de Bologne, le 30 décembre 1506 (A° 4°).

[9] *Lib. brev.*, 25, f° 81 : Bref (inéd.) au maire et au conseil de ville de Spolète, daté de Bologne le 2 janvier 1507 : ordre de procéder dans les vingt jours au redressement de la rivière, sous peine de fortes amendes. (Arch. secr. des Papes.) Au sujet des travaux ordonnés à l'effet de rendre navigables les cours du Tibre et de l'Anio, voy. ALBERTINI, p. 52.

est donné d'indemniser le plaignant et de punir le commandant du château et les autres coupables, s'il y en a[1]. »

Pour apprécier équitablement les réformes introduites par Jules II dans l'administration des États de l'Église, il faut se rappeler avant tout le profond désordre dans lequel il l'avait trouvée. Pour la réorganiser, il ne fallait rien moins que sa main vigoureuse. On l'a comparé, non sans raison, au Neptune de Virgile apparaissant avec majesté au-dessus des flots déchaînés et les faisant rentrer dans le calme[2]. Dans les territoires qu'il reconquit, il sut gagner l'affection et le dévouement de la population. Il laissa aux villes des franchises étendues[3]. « Ce Pape, dit Guichardin, s'appliquait à gagner l'affection du peuple en faveur des hommes de l'Église, et il y réussit si bien qu'à Bologne, lors de la prestation de serment qui eut lieu quand la ville passa sous le gouvernement pontifical, on comparait le changement de régime au passage de l'état de servitude, que l'on avait connu sous les Bentivoglio, à l'état de liberté dans lequel les bourgeois avaient part au gouvernement comme à l'administration des revenus[4]. » En dépit de quelques mauvais choix, Jules II eut en général le mérite de ne confier les fonctions de légat[5] qu'à des hommes d'assez de valeur pour qu'un ennemi aussi déclaré de la souveraineté temporelle des Papes que le fut Machiavel ait été contraint d'avouer que les habitants des États de l'Église ne songeaient à rien moins qu'à se détacher du Pape[6].

[1] *Lib. brev.* 25, f° 86^b (inéd.).
[2] Inghirami, dans FEA, *Notizie*, p. 57.
[3] RANKE, *Pæpste*, t. I, 6° édit., p. 37, 251 ; FANTI, *Imola*, p. 3 et suiv. ; l'original de la bulle (inéd.) de Jules II, daté de Rome le 4 novembre 1504, confirmant les privilèges et franchises d'Imola, se trouve dans les intéressantes Archives communales d'Imola.
[4] GUICCIARDINI, liv. VII, ch. I ; liv. 9, ch. V ; DOELLINGER, *Kirche und Kirchen*, p. 530.
[5] Voy. plus loin, p. 270 et 273.
[6] *Principe*, ch. XI ; DOELLINGER, *op. cit.*, p. 531.

II

DIFFICULTÉS DE LA SITUATION, AU MOMENT DE L'AVÈNEMENT DE JULES II. — RUINE ET FIN DE CÉSAR BORGIA. — DIFFÉRENDS AVEC VENISE.

Dès le début, le nouveau Pape se trouva aux prises avec des difficultés sans nombre. De toutes parts, dans ses États, régnait un désordre épouvantable, et, pour y porter remède, il était à peu près dépourvu et de troupes et d'argent[1].

Dans le Patrimoine proprement dit, l'état de choses était déplorable : dès le 8 novembre 1503, Jules II dut lancer un édit, menaçant de peines sévères les barons et les communes coupables de laisser sur leur territoire le champ libre aux voleurs et aux brigands. En fait, les États de l'Église n'existaient plus que de nom[2]. De tous côtés, les villes, en rébellion ouverte, rappelaient les seigneurs expulsés par les Borgia. Au midi, Français et Espagnols se combattaient avec fureur; au nord, naguère bouleversé par la politique des Borgia, Venise profitait de l'anarchie pour étendre sans scrupule ses possessions, même aux dépens des droits légitimes de l'Église.

Le règne éphémère de Pie III avait encore été assez long pour donner à Venise le temps de prendre possession, moitié de gré, moitié de force, des villes de Bertinoro, Fano, Mon-

[1] Gottlob, *Cam. ap.*, p. 78. Le château Saint-Ange ne fut livré au Pape que le 12 novembre 1503 : voy. *Dispacci di A. Giustinian*. Le Pape, qui sans doute avait eu des inquiétudes à ce sujet, ne dissimula pas sa joie : Costabili en parle dans une dépêche (inéd.) du 11 novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Reumont, t. III, 2e part., p. 10 ; voy. Fea, *Notizie*, p. 56 et suiv. L'édit du 8 novembre 1503 se trouve dans le *Bull.*, t. V, p. 399-400.

tefiore et d'autres localités encore. Les lieutenants de César ne gardaient plus que les citadelles de Forli, de Cesena, de Forlimpopoli et de Bertinoro; sur tous les points de la Romagne on relevait les traces des intrigues nouées par Venise dans le but de s'emparer de la province entière[1]. Avec un peu de chance elle pouvait réduire César Borgia à n'être plus qu'un duc sans terre. Tout dépendait de l'attitude qu'allait prendre le nouveau Pape, dont le couronnement eut lieu en grande pompe le 26 novembre 1503[2].

La situation de Jules II était d'autant plus embarrassante que, soutenu, au moment de son élection, à la fois par César Borgia, par le cardinal d'Amboise et par Venise, il était leur

[1] Brosch, *Julius II*, p. 94.

[2] Les préparatifs du couronnement furent commencés pendant les fêtes organisées pour célébrer l'élection du Pape : c'est ce que rapporte l'agent de Mantoue Ghivizano dans deux Lettres (inéd.) du 3 novembre 1503. Le 7 novembre, le même agent écrit que le Pape a ordonné, pour cet objet, une dépense de 50 à 60.000 ducats (Arch. Gonzague, à Mantoue) ; voy. aussi t. III de l'éd. allem., suppl. n° 59, la Dépêche (inéd.) du 20 novembre. Pour fixer le jour du couronnement, on avait consulté les astrologues : *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 295. Pour les détails de la cérémonie, voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 307-309 ; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 312-314 ; *Arch. st. Napolit.*, t, I, p. 75 ; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican ; Relation (inéd.) de F. Guidiccioni, datée de Rome, le 26 novembre 1503 ; Relation (inéd.) de Costabili, du même jour : ce dernier parle spécialement des illuminations qui eurent lieu dans la soirée (Arch. d'État de Modène) ; Lettre (inéd.) de Ghivizano, datée de Rome le 26 novembre 1503 : « Hogi se fata la coronatione del Papa in S. Petro a la quale non he intervenuto molta gente... Dat. ha tre hore senza mangare e senza bere in modo mai piu volio vedere coronatione di papa. » Dans une autre Relation (inéd.) du 27 novembre le même agent répète qu'il y avait peu de foule à la cérémonie du couronnement (ce qu'on peut attribuer au temps pluvieux des jours précédents, ou à l'absence de sécurité), et il ajoute : « Zobia se farà omnino la processione a Laterano la quale se stima deba esser pomposissima. (Arch. Gonzague, à Mantoue). Au sujet des inscriptions apposées à cette époque dans la ville de Rome, voy. *Chroniken der Deutschen Stædte*, t. XXIII, p. 103. La plupart des Brefs envoyés par Jules II pour faire part de son élection sont datés du jour de son couronnement, p. ex. à Florence (copie aux Arch. d'État de Florence), à Fr. de Gonzague (en original aux Arch. Gonzague, à Mantoue), au roi de Pologne (Raynald, ad an. 1503, n° 12), à Fabrice Colonna (en original aux Arch. Colonna, à Rome, Bolle n° 58.) Le Pape avait écrit dès le 6 novembre au doge de Venise, pour lui annoncer son élection et en même temps pour le remercier du concours que lui avait prêté l'ambassadeur de Venise : voy. Sanuto, t. V, p. 292-293. En qualité de compatriotes, les Génois avaient

obligé [1]. Il commença par donner satisfaction au cardinal d'Amboise, en lui confiant la légation d'Avignon, du comtat Venaissin et de France [2], malgré l'opposition de plusieurs cardinaux et des Romains [3], et en conférant la pourpre à un de ses parents, François-Guillaume de Clermont [4]. Il espérait obtenir en échange l'appui de la France contre Venise [5].

Avec César Borgia il était moins facile de régler les comptes. Certes Jules II haïssait cordialement les Borgia, mais, d'une part, étant l'obligé de César, il ne voulait pas se donner le tort de lui rompre ouvertement en visière; de l'autre, il lui semblait imprudent « de rejeter, sans l'utiliser, un pareil instrument, alors que le Saint-Siège se trouvait exposé, dans la Romagne, par le fait d'un puissant voisin, à un danger incomparablement plus grand que celui d'y être représenté par un vassal, si désagréable qu'il pût être [6] ».

Par le fait, on put croire, tout d'abord, que Jules II avait pardonné aux Borgia. « Le cardinal Borgia a reçu la Péni-

également reçu avis de l'élection avant le couronnement : voy. *Atti d. Soc. Savon.*, t. I. p. 438. La cérémonie du *Possesso* fut, pour la première fois, séparée par Jules II de celle du couronnement: elle n'eut lieu que le 5 décembre: voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 312 et suiv.; *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 329 et suiv. ; CANCELLIERI, *Possessi*, p. 56 et suiv. ; NOVAES, t. VI, p. 135. Voy. encore la Lettre (inéd.) de don Ferrant d'Este au duc de Ferrare, datée de Rome le 6 décembre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

[1] BROSCH, p. 105.

[2] RAYNALD, ad an. 1503, n° 23. Voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 276, 281 ; FANTONI, p. 351.

[3] Dans une Relation (inéd.) datée de Rome le 27 novembre 1503, Costabili rapporte que le cardinal S. Giorgio a engagé les conservateurs à aller trouver le Pape et à le supplier de ne pas donner la légation de France au cardinal d'Amboise « per lo interesse di questa cita. S. Sta ha risposto essere necessario compiacere Rohano et postponere tutti li altri rispecti a questi tempi che la Sta Sua ha bisogno del Re di Francia per li portamenti di Venetiani li quali quando Sua Sta non fusse adiutata dal Re di Francia se insignoregiariano di tutta la Romagna, el che la non ge vole comportare. (Arch. d'État de Modène.) F. Guidiccioni annonce aussi, dans une Lettre (inéd.) du 27 novembre 1503, que le cardinal d'Amboise aura certainement la légation de France. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Voy. plus haut, p. 202.

[5] Voy. plus haut. Sur la départ du cardinal d'Amboise, voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 317, et la Relation (inéd.) de Costabili du 8 décembre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

[6] REUMONT, t. III, 2e partie, p. 12.

tencerie, écrit, le 1er novembre, l'ambassadeur de Ferrare. A ce que j'apprends, un La Rovère doit épouser la sœur du cardinal Borgia. Tous les autres cardinaux espagnols ont reçu leur récompense, et ils sont pour l'instant plus en faveur que jamais [1]. » A l'égard de César personnellement, Jules II se tenait sur la réserve; néanmoins celui-ci, tout en se rendant parfaitement compte du danger de sa position, pouvait se croire fondé à conserver de l'espoir [2].

En réalité, les Éats de l'Église avaient, pour le moment, moins à redouter de César Borgia que de Venise, déjà maîtresse des côtes de la Dalmatie et ambitieuse de réduire aussi sous sa puissance les côtes de l'Italie. Le 7 novembre 1503, Gabriel de Fano, l'ancien familier de Jules II, lui transmit des renseignements assez précis pour lui ouvrir les yeux sur l'étendue du péril. Dès cette date, on entendit le Pape se répandre en plaintes amères contre Venise et déclarer qu'il ne pouvait pas tolérer que la République mît la main sur des dépendances directes de l'Église, déjà rentrées sous l'autorité du Saint-Siège. Le 10 novembre, Machiavel rapporte que le Pape a dit au cardinal Soderini : « J'ai toujours été et je suis encore l'ami des Vénitiens, pourvu qu'ils ne demandent pas une iniquité. Mais s'ils s'obstinent à dérober des territoires qui appartiennent à l'Église, je m'y opposerai de toutes mes forces et j'appellerai à l'aide contre eux tous les princes de la chrétienté. » Le lendemain, au cours d'un entretien très amical avec l'ambassadeur de Venise, Jules II affirma son affection pour la République, tout en insistant une fois de plus sur sa volonté formelle de restaurer l'autorité de l'Église dans la Romagne [3].

[1] Dépêche (inéd.) de Costabili, du 1er novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Voy. aussi la Relation (inéd.) de Ghivizano, du 3 novembre 1503. (Arch. Gonzague, à Modène.)

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 283 ; cf. p. 286 et suiv. ; Relation (inéd.) de Costabili, datée de Rome le 6 novembre 1503 : « El Duca spera molto in N. S. per haverlo multo servito ne la assumptione del pontificato de S. Bne. » (Arch. d'État de Modène.) Le 17 novembre 1503, Jules II adressa à F. Marie de la Rovère un Bref (inéd.) en faveur de Jofré Borgia. (Arch. d'État de Modène.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 285, 289 et suiv. ; onzième lettre de

Le 18 novembre, l'ambassadeur de Venise, Antonio Giustinian, eut, avec le Pape, une longue conversation qui roula principalement sur les affaires de la Romagne. Jules II profita de l'occasion pour exposer, avec toute la clarté désirable, sa volonté de réunir de nouveau au domaine de l'Église tous les territoires qu'elle avait perdus dans cette province, et sa résolution de n'en laisser aucune parcelle au pouvoir de César ou de n'importe qui, et il ajouta que c'était pour ce motif qu'il avait fait partir, la veille, pour Venise, en qualité de nonce, Angelo Leonini, évêque de Tivoli. « Il s'exprima en ce sens, écrit Giustinian, dans des termes aussi formels que possible, et cela, non pas une fois, mais à plusieurs reprises. » L'ambassadeur s'efforça néanmoins de dissuader le Pape. Il essaya de faire valoir cette considération que, si Venise avait pris quelque chose, ce n'était pas à l'Église qu'elle l'avait pris, mais à un ennemi de l'Église, à un ennemi personnel de Sa Sainteté et de la République. « Le Pape, dit-il, ne devait pas oublier que l'Église serait dans l'impossibilité d'exercer directement le gouvernement de ces territoires, qu'il serait contraint de le confier à un autre et que Venise n'avait pas mérité un pareil affront; enfin, que le Pape lui-même, à l'époque où il était cardinal, avait encouragé Venise à porter ses vues sur la Romagne. » « A cette époque-là, riposta Jules II, il s'agissait d'une entreprise contre César; maintenant il s'agit d'une entreprise contre l'Église. » Il avait, dit-il encore, toute l'affection possible pour Venise, mais il ne pouvait tolérer une atteinte aux droits de l'Église; c'était pour lui une question d'honneur; il en revenait toujours là[1].

Cependant, si vif que fût le ressentiment de Jules II au

Machiavel, datée du 10 novembre 1503. L'ambassadeur de Ferrare et le cardinal d'Amboise excitaient le Pape contre Venise : voy. la Lettre (inéd.) à moitié en chiffres de Costabili, datée de Rome le 8 novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 297, 300. Voy. aussi la Relation (inéd.) de l'agent de Mantoue, datée de Rome le 19 novembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue). Au sujet de la mission confiée à Leonini, voy. *Exitus*, 535 (inéd.), f° 151[b] : « 1503 nov. 20. Solvit duc. 100 auri de camera domino Angelo episcopo Tiburtino nuntio apud Venetos pro eius provisione unius mensis incep. 19 præsentis mensis Novembris. » (Arch. secr. des Papes.)

sujet des empiétements de Venise sur les possessions de l'Église, il en était réduit, provisoirement, à louvoyer : c'est ce que comprenait très bien Machiavel[1]. Vis-à-vis de César Borgia, la nécessité lui dictait la même politique. Aussi avait-il adressé aux villes de la Romagne, en faveur du duc, les brefs promis à celui-ci, mais il conservait le secret espoir qu'ils arriveraient trop tard[2]. César ambitionnait ardemment la charge de gonfalonnier de l'Église; il ne put l'obtenir. Cet échec, joint aux mauvaises nouvelles qu'il recevait de la Romagne, produisit sur lui une impression extraordinaire. Ce n'était plus le même homme. Les ambassadeurs qui l'avaient connu tout-puissant le trouvaient abattu et affaissé. Machiavel décrit ses accès de rage et de désespoir. Le Pape disait à l'ambassadeur de Venise que, vu l'humeur changeante de César, on ne le comprenait plus et qu'on n'osait plus rien affirmer en ce qui le concernait. Le cardinal Soderini le trouvait indécis, fantasque, irrésolu : il le croyait tout étourdi sous les coups répétés qui l'avaient frappé dans les derniers temps. Au cardinal espagnol François Iloris, il faisait l'effet d'avoir perdu le sens, car il ne savait plus lui-même ce qu'il voulait; le cardinal lui trouvait l'esprit troublé, l'humeur vagabonde. Dans Rome, les bruits les plus étranges couraient sur son compte. En général, on le considérait comme un homme perdu, « non pas parce que le Pape n'avait pas tenu ses promesses, mais par le fait d'une série de cas de force majeure contre laquelle personne ne pouvait rien ». Jules II ne voulait rien faire contre lui tant que les affaires de Romagne seraient indécises, mais il était bien résolu à faire rentrer ces territoires sous la dépendance directe de l'Église[3]. César eut, à diverses reprises, des entretiens

[1] Lettres de Machiavel, du 21 novembre et du 1er décembre 1508. Voy. Heidenheimer, *Machiavelli*, p. 18 et suiv., 32; Alvisi, App., p. 95; Yriarte, *César Borgia*, t. II, p. 196.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 381; Brosch, *Julius II*, p. 99 et suiv.; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 292.

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 281, 297; Lettres de Machiavel du 14 et du 18 novembre 1503. Voy. Reumont, dans l'*Alleg. Zeitung*, 1877, n°277, suppl., et dans le *Gœtt. Gel. Anz.*, 1876, t. II, p. 844.

avec Machiavel, alors représentant de Florence à Rome; le 18 novembre, il expédia dans cette ville un agent chargé d'offrir ses services aux Florentins en qualité de capitaine, et de leur demander de lui fournir des troupes pour reconquérir la Romagne; il les priait d'envoyer un agent à Livourne, où l'on traiterait les questions de détail[1]. Il s'y rendit effectivement de sa personne, avec l'autorisation du Pape, à qui rien ne pouvait être plus agréable que son éloignement de Rome. Le 19 novembre, « à la joie universelle », César montait dans une barque avant le lever du jour et descendait le Tibre jusqu'à Ostie, où il comptait prendre la mer[2]. Aussitôt après son départ, on apprenait qu'une des places les plus importantes de la Romagne, Faenza, s'était livrée aux Vénitiens. Jules II, que ces affaires agitaient au point de lui faire perdre le sommeil, fut extrêmement ému de cette nouvelle. Redoutant de voir tomber successivement toutes les places fortes de la Romagne aux mains des Vénitiens, il chargea les cardinaux Soderini et Remolino d'agir sur César afin d'obtenir de lui la cession de celles qui lui restaient encore : il se heurta à un refus obstiné[3].

Sur ces entrefaites, on apprit qu'à la suite d'un arrangement avec les Malatesta, Venise allait prendre possession de Rimini[4]. A moins de consentir à tout perdre, il s'agissait d'agir promptement. Les Vénitiens prétendaient colorer leurs entreprises du prétexte d'en vouloir uniquement à la puissance de César, leur ennemi[5]. Le Pape résolut d'arracher

[1] SANUTO, t. V, p. 482, 497-499. Voy. HEIDENHEIMER, *Machiavelli*, p. 22 et suiv.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 302. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl., n° 59, la Relation (inéd.) de Ghivizano, du 20 novembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 305, 307-308 ; Lettre de Machiavel du 22 novembre 1503 : voy. HEIDENHEIMER, *Machiavelli*, p. 24 et suiv. Jules II réclama aussi directement à César la restitution de ces places, par un Bref (inéd.) du 8 décembre 1503. Je l'ai découvert dans le *Lib. brev.* 22 (inéd.), f° 2. (Arch. secr. des Papes.)

[4] ROMANIN, t. V, p. 165; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 310.

[5] « Plus César perdait de terrain dans la Romagne, plus Jules II se voyait obligé d'intervenir en personne », écrit REUMONT, t. III, 2e partie,

par force à César la remise des forteresses de Forli et de Cesena. En conséquence, il donna ordre d'arrêter César et de l'amener à Rome [1]. Ce coup parut avoir brisé le duc. L'ambassadeur de Mantoue rapporte qu'on le vit verser des pleurs sur son sort [2]. « Il entrevoyait la prison et la mort, et, effectivement, Guidobaldo d'Urbin et Giovanni Giordano Orsini conseillaient d'en finir une bonne fois avec lui [3]. »

Jules II n'était pas homme à écouter de pareils conseils. Il traita même César avec des égards qui surprirent : il lui assigna un logement dans le Vatican. En agissant ainsi, il espérait que, par réciprocité, les lieutenants de César se laisseraient persuader de rendre les clefs de leurs citadelles. César donna, de son côté, des ordres en ce sens, mais, s'il faut en croire Sigismondo de' Conti, il ne les donna que pour la forme. Il est permis de supposer que, trompé par le Pape, puisque celui-ci ne tenait pas ses promesses, César cherchait à le tromper à son tour; la chose n'est pas démontrée, mais elle est très vraisemblable. En tout cas, le gouverneur de Cesena déclara qu'il ne pouvait recevoir des ordres du duc qu'à la condition de le savoir libre, et fit pendre les messagers du Pape. Jules II eut un instant la pensée de venger cet affront en faisant jeter César dans les cachots du château Saint-Ange. A force d'instances, César obtint la faveur d'être enfermé dans la tour des Borgia, mais tout ce qu'il possédait fut confisqué. Par un effet de la justice de Dieu, dit un contemporain, César eut pour logement la chambre qu'il avait arrosée du sang de son beau-frère Alphonse. Les partisans des Borgia, redoutant que la colère du Pape ne retombât sur

p. 14. Brosch lui-même (*Julius II*, p. 99) reconnaît que Jules II ne pouvait faire autrement que d'agir comme il le fit à l'égard de César.

[1] Voy. Alvisi, p. 433 et suiv., et la Relation (inéd.) de Ghivizano, datée de Rome le 24 novembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Dépêche de Cataneo, du 22 décembre 1503 (Arch. Gonzague, à Mantoue), publiée par Luzio, *Mantova e Urbino*, p. 152; mais l'éditeur n'a pas donné la fin : après les mots « torre Borgia », il faut ajouter : « fatta da so patre Alessandro : qual è in lo palatio a la parte retro confine a le camare dove dorme el Papa ».

[3] Gregorovius, t. VIII, 2e édit., p. 24, d'après les Relations (inéd.) de Costabili conservées aux Arch. d'État de Modène.

eux, furent saisis d'une terreur panique. Les cardinaux Remolino et Ludovic Borgia prirent la fuite dans la nuit du 20 décembre [1].

Les jours suivants se passèrent en négociations entre le Pape et César; comme ils se défiaient, non sans raison, l'un de l'autre, elles furent extrêmement pénibles. Au début de la nouvelle année, Jules II songeait à s'emparer de Cesena par force [2].

Le 3 décembre 1503, Machiavel considérait César comme perdu : il a le pied sur le bord de la tombe, disait-il; il ne prévoyait pas un événement important qui, survenant quelques jours après, rehaussa considérablement le prestige des cardinaux espagnols, toujours dévoués à César. Le 28 décembre 1503, Gonzalve de Cordoue remportait, près du Garigliano, une grande victoire sur les Français; le 1er janvier 1504, la place de Gaëte capitulait : la nouvelle de ces faits fut apportée à Rome le 4 [3]. Naples était définitivement perdue pour le roi de France.

Le contre-coup de ces événements se fit sentir immédiatement en faveur de César Borgia : les négociations pendantes entre lui et Jules II aboutirent enfin à un arrangement qui fut signé le 29 janvier 1504. La convention portait que le duc livrerait au Pape, dans un délai de quarante jours, les citadelles de Cesena, Forli et Bertinoro; que, jusqu'à l'exécution finale de son engagement, le duc demeurerait à Ostie

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 336-337; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 318, 327-328, 332-333, 340 et suiv.. 350-351; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 320-321; Rossbach, p. 69, 77; Alvisi, p. 442 et suiv.; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 229, not. Voy. aussi la Dépêche (inéd.) de Cataneo, du 22 décembre 1503. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Sur la fuite des cardinaux et la colère du Pape à ce sujet (maxime de Borja), voy. la Lettre (inéd.) de F. Guidiccioni, datée de Rome, le 22 décembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Le 2 janvier 1504, Jules II écrivit au cardinal Borgia un Bref (inéd.) par lequel il lui demandait, en termes très amicaux, de revenir à Rome le plus promptement possible : *Lib. brev.* 22, f° 5b. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Voy. le Bref du 5 janvier 1504, publié par Alvisi, App., n° 100 (déjà publié par Gozzadini, t. XCIII), et le Bref (inéd.) à « Joh. Sforzia de Aragonia », sans date, mais écrit probablement en même temps que le précédent et dans le même sens : *Lib. brev.* 29, f° 17b. (Arch. secr. des Papes.)

[3] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 326.

sous la surveillance du cardinal Carvajal; qu'après la remise des places en question il recouvrerait sa liberté, mais qu'au cas de non-exécution dans le délai fixé, il serait constitué prisonnier à vie [1].

Dans la soirée du 16 février 1504, tandis que Rome se livrait aux plaisirs du carnaval [2], César Borgia, accompagné de quelques serviteurs, montait dans une barque qui l'attendait à la Ripa Grande et le transportait à Ostie [3].

Dans le but de traiter de la prise de possession de Cesena, de Forli et de Bertinoro, le Pape chargea de cette mission Giovanni di Sirolo, archevêque de Raguse [4], mais les choses ne marchèrent pas aussi facilement qu'on l'avait espéré : il fallut négocier encore. Les gouverneurs de Cesena et de Bertinoro posèrent comme condition préalable l'élargissement de César. Un messager fut expédié au Pape, qui, dans le premier mouvement de colère, le fit jeter à la porte de sa

[1] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 331 ; ROSSBACH, p. 72 et suiv. ; YRIARTE, *César Borgia*, t. II, p. 204 et suiv.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 332. Marius Bonaventura écrit : « Ex Urbe 14 Jan. 1504 : La Sta di N. S. ha decreto se faccia delle representatione et ludi nostri soliti. » (inéd.). Petrus Gentilis écrit de Rome, le 18 février 1504 (inéd.) : « Hogi sono corso li palii. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Dans son étude, d'ailleurs très soignée, ALVISI, p. 446, commet l'erreur de placer ce départ au 14 ; YRIARTE, t. II, p. 205, indique la date du 13 février, d'après le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 332. Mais il ressort des *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 437-438, 440, que César prit congé du Pape dans la citadelle, le 14, et partit dans la nuit du 16. Ces dates concordent avec les indications de Cataneo, qui dit, dans ses Lettres (inéd.) du 13 et du 15 février 1504, que César fut conduit à la citadelle le 13 et à Ostie le 15. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Contrairement à l'opinion de ROSSBACH, p. 74, j'ai adopté la date du 16 février, après avoir rapproché le passage des *Dispacci di Giustinian*, t. II, p. 440, du Bref (inéd.) de Jules II au cardinal Carvajal, daté du 16 février 1504, où il est recommandé à ce dernier « ducem Valentinum ita facere custodiri », qu'on puisse soit le relâcher, soit le mener plus loin, suivant le degré d'exécution de la convention confirmée par une bulle : *Lib. brev.* 22, f° 19. (Arch. secr. des Papes.) Carvajal quitta Rome le 17 février : « Heri si partite el card^le^ de S. Croce e andò ad Ostia, dove prima fa conducto Valentino et mo non è in mane del papa ma del dicto cardinale » : Relation (inéd.), de G.-L. Cataneo, datée de Rome, le 18 février 1504. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 338. Il existe un grand nombre de Brefs (inéd.) relatifs à la mission de G. di Sirolo, dans le *Lib. brev.* 22. (Arch. secr. des Papes.) Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n°s 60, 61, 62, 65, 66.

chambre; revenu à lui, il reconnut pourtant qu'il n'avait rien de mieux à faire que de composer à l'amiable. Le 10 mars 1504, il conclut avec César un nouvel arrangement, en vertu duquel celui-ci s'engageait à faire livrer les places de Bertinoro et de Cesena et à fournir la caution en argent exigée par le gouverneur de Forli. Le 19 avril, ces conditions étant remplies, les clefs de Bertinoro et de Cesena ayant été remises au représentant du Pape, le cardinal Carvajal relâcha son prisonnier sans même attendre l'autorisation du Pape[1].

Muni d'un sauf-conduit qu'il avait demandé à Gonzalve de Cordoue, César se rendit en toute hâte à Naples, où il prit son logement dans la maison de son oncle, Ludovic Borgia. Ses agissements prouvaient qu'il n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer ses possessions de la Romagne. Gonzalve de Cordoue l'accueillit fort bien, le combla d'honneurs et parut entrer dans ses vues, au point de l'autoriser à recruter des troupes. De cette façon, il l'amusa jusqu'au jour où il eut reçu les instructions qu'il avait demandées à son roi. Le 27 mai 1504, César, arrêté par son ordre, était dirigé sur la citadelle d'Ischia. Les Espagnols entendaient conserver à leur disposition ce brandon de discorde. C'est ce que rapporte l'historien espagnol Zurita, généralement bien informé, et, sur ce point, il est d'accord avec Guichardin[2]. D'après Paul Jove, l'arrestation de César aurait eu lieu à l'instigation de Jules II, qui redoutait que cet aventurier n'entreprît une expédition dans la Romagne[3]. Le fait est vrai, et les Archives secrètes des Papes nous en fournissent la preuve; on y conserve, en effet, une lettre de Jules II à Gonzalve de Cordoue, écrite le 11 mai 1504, dans laquelle le Pape prie le général espagnol de garder le duc d'assez près pour qu'il lui soit impossible de rien entreprendre contre l'Église, et d'exercer sur lui une

[1] Alvisi, p. 447-448; Brosch, *Julius II*, p. 103-104; *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 68-69, 509; Rossbach, p. 75; Yriarte, *César Borgia*, t. II, p. 207-208. Voy. encore, t. III de l'éd. allem., suppl. n° 64, le Bref (inéd.) à Carvajal.

[2] Zurita, t. V, p. 72; Guicciardini, t. VI; voy. Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 295; Hoefler, *Bastarddynastien*, p. 58.

[3] Jovius, *Vitæ*, t. I, p. 274.

pression suffisante pour le décider à livrer la citadelle de Forli [1]. Dans une autre lettre du même jour, adressée aux souverains d'Espagne, Jules II se plaint à la fois de Carvajal et de Gonzalve de Cordoue : du premier, pour avoir relâché César de sa propre autorité, et d'une façon autre que celle qui avait été convenue; du second, pour la liberté laissée par lui à César de tramer des projets contre l'Église. Il fait à César un grief d'avoir envoyé un agent au gouverneur de Forli pour l'encourager à la résistance. Cette curieuse lettre se termine par la prière de ne pas permettre que l'homme qui se trouve à la discrétion de Leurs Majestés trouble la tranquillité des États de l'Église [2]. Cet appel au concours de l'Espagne eut le résultat désiré [3]. Gonzalve de Cordoue promit à César de lui rendre la liberté, à condition qu'il donnât au gouverneur de Forli l'ordre de remettre la place au Pape. César céda enfin, et, le 10 août, Forli était rendue à son maître légitime. Cependant, loin de tenir ses promesses, Gonzalve envoya César en Espagne : c'était le 20 août [4]. A partir de ce jour, le nom de ce personnage de malheur disparaît de l'histoire de l'Italie; depuis le commencement de mai, à Rome même, la foule l'avait oublié à peu près complètement [5]. Après une incarcération provisoire dans le château de Chinchilla [6], Ferdinand le fit transférer dans celui de Medina del Campo. Dans ce dernier séjour, l'ancien maître de Rome, dépouillé de tout, n'ayant sauvé que sa vie de son naufrage

[1] Voy., t. III de l'éd. allem., suppl. n° 69, le Bref (inéd.) du 11 mai 1504. (Arch. secr. des Papes.)

[2] On n'a, malheureusement, conservé que des fragments de ce Bref : voy. RAYNALD, ad an. 1504, n° 12. La copie qu'en donne ALVISI, App., 102, n'est pas absolument exacte.

[3] Le 8 juin 1504, le Pape écrit déjà à « Carolus marchio Finarii elect. Theban. », que César est prisonnier et que L. de Ordelaffi est mort récemment à Ravenne, et il ajoute : « Quibus ex rebus speramus nos arcem Forlivii per pactionem facilius recepturos. » (Inéd.) *Lib. brev.* 22, f° 76 (Arch. secr. des Papes) : voy. encore t. III de l'éd. allem., suppl. n°s 67, 72.

[4] ALVISI, p. 450-451. Voy. GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 230, note.

[5] Voy. la Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 3 mai 1504 : « Dil Valentino non si parla piu. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[6] Chinchilla et non Séville, comme le disent GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 274-275, et HOEFLER, *Katastrophe*, p. 17.

politique, fut soumis à une dure captivité; réduit pour toute compagnie à un unique serviteur, il n'avait pour logement qu'une chambre dans une tour. Personne n'avait accès auprès de lui, et, pour l'aider à supporter les souffrances de cette existence, « cet homme, couvert de crimes, de scélératesses, de meurtres inutiles, survivant à l'échec de tous ses desseins », n'avait d'autre distraction que le vol de ses faucons, et il était heureux lorsqu'il les voyait prendre quelque pauvre oiseau sans défense[1]. En dépit de la rigoureuse surveillance dont il était l'objet, César trouva pourtant les moyens de s'évader, le 25 octobre 1506, et il alla demander asile à son beau-frère Jean d'Albret, roi de Navarre. Jules II, sachant que César avait encore de nombreux partisans dans la Romagne, fut très ému de cette évasion[2], mais il ne tarda pas à être délivré de ses craintes : le 12 mai 1507, César, combattant sous les drapeaux de son beau-frère contre le comte de Lérins, mourut « de la noble mort du soldat » devant les murs de Viana, en Navarre. Il n'était âgé que de trente et un ans[3]. La fortune des Borgia avait grandi et disparu avec la rapidité d'un météore[4].

Aucun contemporain ne nous fait connaître l'impression produite sur Jules II par la mort de César Borgia[5]. Il dut, en tout cas, se dire qu'en sa personne disparaissait un ennemi

[1] Voy. HOEFLER, *Katastrophe*, p. 23 ; *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 207, 268, 410-411.

[2] ZURITA, t. VII, c. 23.

[3] REUMONT, t. III, 2e part., p. 16 ; ALVISI, p. 453-454 ; YRIARTE, t. II, p. 215-277, parle longuement du séjour de César en Espagne et de sa fin : cf. p. 328 et suiv. Voy. HOEFLER, *Bastarddynastien*, p. 61 et suiv. ; du même, *Katastrophe*, p. 23 et suiv. Parmi les illustrations des ouvrages d'YRIARTE et de GRAUS, *Rundreise in Spanien*, Wurtzbourg, 1894, se trouve une vue du château de Viana : voy. aussi J. M. QUADRADO, *Recuerdos y Bellezas de España*, Barcelone, 1861.

[4] HOEFLER, *Katastrophe*, p. 27.

[5] Dans une dépêche (inéd.) datée de Rome le 4 avril 1507, Costabili se borne à dire qu'on tient pour certaine la nouvelle de la mort de César. (Arch. d'État de Modène.) Sur l'impression produite par cette nouvelle à Venise et à Ferrare, et sur l'attitude de Lucrèce, voy. SANUTO, t. VII, p. 47, 50, 51, 54, 56. Après avoir lu ces relations authentiques on se rend compte que la peinture de « Lucrèce pleurant son frère » est une simple invention de l'imagination fertile de GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 293.

qui eût pu redevenir très dangereux pour l'Église et pour lui-même. Aussi longtemps qu'il avait vécu, il avait compté trop de partisans dans la Romagne pour que l'on fût en droit de compter sur la fidélité de cette province.

Merveilleuse disposition de la Providence! Cet homme qui, peut-être, dans le cas où Alexandre VI eût vécu plus longtemps, aurait sécularisé les États de l'Église et qui, pour ce motif, était, au temps de sa grandeur, l'objet des secrètes sympathies de l'un des pires ennemis de la Papauté à cette époque, Machiavel[1], cet homme fut un de ceux qui contribuèrent avec le plus d'efficacité, inconsciemment, bien entendu, à préparer la reconstitution des États de l'Église. Chacun connaît ce que dit, à ce sujet, Machiavel, dans son livre du *Prince*. « Le duc n'avait nullement l'idée de travailler à la grandeur de l'Église. Néanmoins il y contribua, car lorsqu'il eut été écarté, elle devint son héritière. » Il est juste de dire pourtant que, pour qu'un pareil résultat se produisît, il fallait la volonté de fer d'un Jules II, d'un homme capable de se proposer un but grandiose, d'appliquer à sa poursuite toutes les ressources du génie et de n'en pas distraire un seul instant sa pensée. Rien, à cet égard, ne peint mieux le caractère de ce Pape que la façon dont il reçut, le 11 août 1504, la nouvelle de la reddition de Forli. L'ambassadeur de Florence rapporte que l'on demanda au Pape s'il désirait que l'on organisât des réjouissances publiques, comme il était d'usage dans des circonstances semblables. « Non, répondit-il. Nous réserverons ces réjouissances pour le jour où nous aurons réussi dans d'autres choses infiniment plus difficiles. » « Par ces paroles, poursuit le narrateur, Jules II faisait allusion à la reprise de possession de Faenza et de Rimini[2]. » Venise s'acharnait à conserver ces places, dont elle ne s'était emparée que par un acte de véritable brigandage, et

[1] Voy. t. V, p. 166 et suiv.

[2] Dépêche de G. Acciaiuoli, du 13 août 1504, publiée dans les *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 198, note 1. Par une Bulle (inéd.) du 30 août 1504, Jules II détacha Castel Bolognese du domaine de César et le rattacha à la commune de Bologne. (Arch. d'État de Bologne.)

il en résultait une tension de jour en jour plus grande dans ses relations avec Rome. En étudiant, à la lumière de l'histoire, la conduite de la Seigneurie à l'égard de Jules II, on est forcé de constater que les diplomates, d'ordinaire si fins, de la fière République, se trompèrent grossièrement dans la façon dont ils appréciaient le caractère de ce Pape.

Sous prétexte que le cardinal Julien de la Rovère avait toujours été l'ami des Vénitiens et que la Seigneurie avait soutenu sa candidature par crainte de voir le Saint-Siége occupé par un Français, on s'était persuadé, à Venise, que, devenu Pape, il laisserait la République libre d'agir à sa guise dans la Romagne. Funeste illusion! Dès le premier moment, au contraire, Jules II fut fermement résolu à ne point tolérer un pareil brigandage[1] aux dépens des États de l'Église, et il s'exprima de façon à ne laisser planer aucun doute sur son intention de réclamer ce qu'on avait pris à l'Église dans la Romagne[2]. Mais Venise, engagée dans cette voie, ne voyait pas la nécessité d'en sortir. Qu'avait-elle à redouter d'un Pape aussi pauvre de troupes que d'argent[3]? « L'orgueil et la con-

[1] C'est le terme dont se sert ULMANN, *Maximilian II,* p. 139, pour qualifier la conduite des Vénitiens; la question de droit se trouve ainsi clairement tranchée : voy., à ce sujet, l'art. de REUMONT dans le *Gœtt. Gel. Anz.*, 1876, t. II, p. 846. BROSCH, *Julius II,* p. 105 et suiv., fait visiblement son possible pour éviter de se prononcer; il se place uniquement au point de vue vénitien et s'appuie à peu près exclusivement sur des sources vénitiennes. A ses yeux, les annexions de Venise sont toujours justifiées; même dans l'acte de la République affirmant la nullité du traité passé par elle avec le Pape et juré sous la foi du serment, il ne voit que « le fait de faire valoir le droit primordial à l'existence, sans lequel il ne peut être question d'indépendance pour un État » (p. 193). A l'égard de Jules II, au contraire, Brosch se pose en censeur rigoureux. Sortant de la bouche de ce Pape, toute expression à double sens, fût-ce l'une de celles qui ont de tout temps été d'usage dans le langage diplomatique, et auxquelles, en conséquence, les diplomates n'ont attaché qu'une valeur relative, est relevée avec indignation. Le style de Brosch est d'ailleurs tellement passionné, que ses amis eux-mêmes sont contraints de le blâmer (voy. *Allg. Zeitung*, 1880, n° 83, suppl.). Au sujet de la partialité de Brosch, voy. ce que nous avons écrit déjà, t. IV, p. 297, 327. Voy. aussi, *Arch. d. Soc. Rom.*, t. III, p. 177.

[2] Voy. plus haut, p. 217, et l'étude de REUMONT dans le *Gœtt. Gel. Anz.*, 1876, t. II, p. 845.

[3] Voy. la Relation (inéd.) de Fr. Guidizonus, datée de Rome le 25 novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.)

voitise de conquêtes étaient si grands, écrit le chroniqueur vénitien contemporain Priuli, que l'on résolut de s'emparer de la Romagne entière, sans s'inquiéter des conséquences [1]. » Le 22 novembre 1503, on apprit à Rome l'occupation de Faenza par les Vénitiens : le Pape fit immédiatement appeler l'ambassadeur de Venise et lui répéta sa résolution formelle de faire rentrer dans le domaine de l'Église tous les territoires qui en avaient fait partie. Il le pria de faire en sorte que la République ne poussât pas les choses aux extrêmes [2]. Trois jours après, il n'était bruit dans Rome que de l'audace des Vénitiens, qui venaient encore de mettre la main sur Rimini. L'ambassadeur de Venise était hors de lui, car son gouvernement lui avait recommandé de tenir la chose aussi secrète que possible. « Ainsi, avant même d'être couronné, Jules voyait tomber au pouvoir de la Seigneurie deux perles dont il eût voulu orner la tiare [3]. » Le 28 novembre, dans une assemblée des cardinaux, le Pape protesta contre la conduite des Vénitiens. Le 29 novembre était jour de consistoire. « Le Pape », écrit l'ambassadeur de Venise, « y a parlé en termes violents contre notre République; il avait dit auparavant au cardinal Cornaro qu'il demanderait à la France et à l'Espagne de prendre en main la défense des intérêts du Saint-Siège [4]. » Le 30 novembre, dans une conversation qu'il eut avec l'ambassadeur de Venise, Jules II tint un langage moins acerbe, et affirma ses bonnes intentions à l'égard de la République [5]; il se rendait un compte exact de sa faiblesse et cherchait pour ce motif à se rapprocher de la France [6]. Le 10 décembre, il fit entendre à l'ambassadeur de Venise de nouvelles protes-

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 12; Romanin, t. V, p. 164.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 305-306. Le 23, Giustinian parle, dans sa relation, de nouvelles protestations du Pape : *loc. cit.*, p. 306.

[3] Brosch, *Julius II*, p. 106 ; voy. plus haut, p. 220 et suiv.

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 318, Brosch, p. 107, laisse ce passage de côté ; il est vrai que, s'il l'avait cité, il n'eût pas pu trouver si étonnantes les paroles du Pape à Machiavel.

[5] *Dispacci di A. Gustiniani*, t. II, p. 321. Certes, je n'entends pas justifier à tout prix le conduite de Jules II, mais cela n'ôte rien à la partialité de l'interprétation que Brosch donne aux paroles du Pape.

[6] Voy. plus haut, p. 215-216.

tations contre la conduite de son gouvernement dans la Romagne[1]. Les renseignements que lui transmit, quelques jours après, son agent à Venise, Angelo Leonini, évêque de Tivoli, ne firent qu'accroître son irritation. Leonini avait demandé que la Seigneurie rappelât toutes ses troupes de la Romagne et renonçât à toute nouvelle acquisition de territoires ayant fait partie des possessions de César Borgia, attendu qu'en droit ces territoires appartenaient en totalité à l'Église. « La réponse faite à cette requête était peu satisfaisante. Venise voulait bien renoncer à de nouveaux empiétements dans la Romagne, mais elle refusait de faire un pas en arrière. » Elle était résolue à garder Rimini, Faenza et les autres localités conquises en violation du droit[2].

Pour amener le Pape à changer d'avis, l'ambassadeur de Venise, Antonio Giustinian, mit en œuvre toutes les ressources de sa diplomatie. Il lui proposa, entre autres choses, de céder à Venise les territoires conquis par elle, à titre de fiefs : Jules II s'y refusa en rappelant que les fonctions de gouverneur des villes de la Romagne avaient, de tout temps, été confiées par les Papes à des capitaines vieillis à leur service, mais sans puissance personnelle; or, on ne pouvait en dire autant de Venise, et, avec une puissance comme elle, on pouvait être certain qu'elle ne rendrait jamais les territoires en question. Pour lui, dit-il, il préférerait renoncer à être Pape que de tolérer dès le début de son règne une telle diminution de ses États. Giustinian écouta cette sortie sans mot dire, se borna pour toute réponse à protester que l'on était trompé par de faux rapports des ennemis de Venise, mais se garda bien d'entamer directement la question de la restitution des territoires contestés. Il paraît s'être fait les mêmes illusions que son gouvernement et s'être figuré que Venise n'avait

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 335.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 108. Le Bref de Jules II, du 17 novembre 1503, relatif à la mission de Leonini, a été publié par Sanuto, t. V, p. 480. Au jugement de ses contemporains, Leonini (voy. Marini, t. I, p. 303 et suiv.) était un habile diplomate. Machiavel dit de lui que c'était un prélat plein de droiture, de prudence et d'expérience en matière politique : Pieper, *Nuntiaturen*, p. 42. On ne trouve pas un mot de cela dans le récit de Brosch.

rien à redouter du nouveau Pape[1]; il méconnaissait évidemment, d'une façon absolue, les qualités extraordinaires de Jules II. Ne comprenant rien au désintéressement du Pape, dont les vastes pensées ne visaient que l'agrandissement de l'Église, il ne se rendait point compte de ce que la politique de son gouvernement renfermait de dangereux[2]. Loin de là, il se flattait de l'espoir d'amadouer le Pape par de belles promesses.

D'autres, plus clairvoyants, signalaient l'inutilité de ces tentatives. Le 25 novembre 1503, un agent de Ferrare écrivait ce qui suit : « Le Pape est mécontent de ce qui se passe dans la Romagne : là où il espérait de la lumière, il ne trouve qu'obscurité; je connais son caractère; aussi, quoique d'autres se persuadent qu'ils réussissent à le tromper, je crois qu'il ne laissera pas passer les choses tranquillement; pour moi, cela ne fait pas l'objet d'un doute[3]. » Giustinian aurait pu reconnaître lui-même son erreur. En effet, le 23 décembre, comme il s'efforçait une fois de plus de défendre la République contre les prétendues calomnies de ses ennemis, le Pape lui répondit : « Monsieur l'ambassadeur, vous venez toujours avec de belles paroles, et la Seigneurie avec de mauvais actes. Nous sommes exactement informé de ce qui se passe dans la Romagne; Nous savons qu'on y occupe des localités qui étaient sous la dépendance immédiate de l'Église ; aujourd'hui même Nous avons appris que Venise cherche à provoquer la défection de Cesena et qu'elle a pris possession de Sant'Arcangelo. Comment pourrions-Nous supporter tranquillement d'être pillé par ceux-là même sur le concours de qui Nous comptions? Notre devoir est de protester contre cette conduite. Pour le moment Nous n'avons pas de ressources suffisantes pour faire la guerre à la République; mais Nous Nous adresserons aux puissances chrétiennes et Nous invoquerons la protection céleste. »

L'ambassadeur, ne sachant que répondre, se borna à dire,

[1] Voy. Balan, t. V, p. 435.
[2] Voy. Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 290.
[3] Relation (inéd.) de F. Guidizonus, datée de Rome le 25 novembre 1503. (Arch. d'État de Modène.) Voy. encore t. III de l'éd. allem., suppl. n° 58.

que cela était inutile; que si Cesena manifestait le désir de passer sous la domination de Venise, on en pouvait trouver la raison dans le désir de jouir des bienfaits de la bonne administration de la République; enfin, qu'en ce qui concernait Sant'Arcangelo, Sa Sainteté avait tort de se monter la tête, attendu que cette ville était déjà au pouvoir de Venise antérieurement à la mission de Leonini[1]!

Trois jours après cet entretien, Jules II faisait appeler l'ambassadeur de Venise et lui disait : « Monsieur l'ambassadeur, Nous devons Nous plaindre derechef au sujet des affaires de la Romagne. Il ne se passe pas de jour sans que Nous recevions des lettres où l'on Nous signale les menées souterraines de vos agents à Cesena, à Imola et autres lieux; partout on s'efforce de séduire le peuple, de le provoquer à la rébellion contre l'autorité de l'Église et de l'amener à faire sa soumission à votre gouvernement. Nous sommes monté sur le siège de saint Pierre avec l'intention d'être le père commun de tous et de Nous renfermer dans une stricte neutralité, comme il convient à un Pape; mais Nous redoutons que la nécessité ne Nous contraigne d'envisager les choses autrement. »

L'ambassadeur s'efforça de disculper son gouvernement par ses arguments habituels, mais il ne put se dissimuler l'insuccès de son plaidoyer. Il terminait son rapport en ces termes: « Jules II réclame la restitution de toutes les localités occupées dans la Romagne. Peut-être pourrait-on, dans des conditions données, persuader au Pape et au Sacré Collège d'abandonner à la République Faenza et Rimini, mais il entend ne faire aucune promesse avant que toutes les localités aient été évacuées[2]. »

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 339, 347, 356-357. Voy. Reumont, t. III, 2e part., p. 13; G. Castellani, *La dominazione veneta a Sant' Arcangelo*, 1895, tiré à 100 exemplaires seulement.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 360-363. Même après cette déclaration, Giustinian se flattait encore de l'espoir d'atteindre son but. Le jour de l'an, il se présenta devant le Pape et, avec « sa politesse insinuante », faisant allusion à la coutume de donner ce jour-là un cadeau à ses amis, et affirmant le dévouement de Venise à sa personne, il lui demanda de faire à la République

Le 10 janvier 1504, le Pape adressa au doge la lettre suivante :

« CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE !

« Par l'intermédiaire de Notre vénérable frère l'évêque de Tivoli, et par diverses lettres, Nous avons fait connaître à Votre Excellence Notre ferme volonté de réclamer Nos villes de Faenza et de Rimini, avec leurs citadelles et les autres places dont Votre Excellence a pris possession après la mort d'Alexandre VI ; Nous l'avons répété à mainte reprise à votre ambassadeur. Aussi ne pouvons-Nous pas Nous étonner assez de n'avoir pas reçu de réponse claire et nette. Nous sommes informé par Notre agent, ledit évêque, que l'affaire va être portée de nouveau devant le Sénat ; Votre Excellence et le Sénat comprendront assurément, dans leur sagesse, qu'il n'est pas permis de continuer à occuper, en violation du droit, des possessions de la sainte Église Romaine, et que Nous sommes obligé d'user de tous les moyens pour obtenir la restitution de ces possessions. Dès le début de Notre règne, Nous avions pris la résolution inébranlable de récupérer les domaines soustraits à l'Église ; Nous la maintenons et la maintiendrons toujours ; si l'ambassadeur de Votre Excellence ou quelque autre a écrit en sens contraire ou accrédité l'idée de la possibilité d'une entente, il a écrit une contre-vérité, car Notre devoir Nous interdit d'autoriser une pareille offense envers Dieu et la perte de Notre propre honneur. Nous avons toujours fait profession d'affection et de haute estime pour Votre Excellence et pour la République, car Nous avions l'espoir que vous seriez les défenseurs et non les usurpateurs des droits de l'Église, spécialement pendant Notre pontificat. Rien ne Nous empêchera de réclamer la restitution de ces villes ; Dieu, Notre-Seigneur, et Jésus-Christ, Notre Sauveur, qui

le don gracieux de Rimini et de Faenza. Cette proposition fit sourire Jules II, et il répondit que la République devrait d'abord donner l'exemple, en restituant Tossignano, et qu'on pourrait alors parler des deux villes en question. Ce détail est rapporté par BEMBUS, p. 258 ; voy. HAVEMANN, t. II, p. 215.

Nous a confié son Église, et Notre fonction, Nous y obligent; en conséquence Nous déclarons que quiconque écrit ou pense le contraire s'écarte de la vérité. Nous avertissons de nouveau Votre Excellence, avec les sentiments d'une affection paternelle, et Nous l'adjurons, au nom de Dieu, de faire de son propre mouvement et au plus vite ce qu'il est de son devoir de faire en bonne justice[1] »

Remontrances superflues! les Vénitiens étaient résolus à conserver leurs prises. Persuadés comme ils l'étaient de la supériorité de leur force, il se moquaient des menaces du Pape[2]. Tôt ou tard un grave conflit devait inévitablement se produire.

A Venise, la situation du nonce devenait intenable; il y eut des scènes violentes entre Leonini et le doge. L'ambassadeur de France à Venise s'efforça vainement de faire accepter sa médiation[3]. A Rome, Antonio Giustinian continuait à poursuivre le Pape « de ses importunités, recouvertes d'un vernis de politesse », dans le but de lui arracher l'approbation des usurpations commises à ses dépens, et l'abandon des territoires illégalement occupés à la République, sous le voile de délégation à titre de vicariat. L'irritation de Jules II s'accrut encore lorsqu'il crut s'apercevoir que la République nouait des intrigues pour attirer Forli à elle[4]. Interpellé à ce sujet par le nonce, le doge nia le fait, mais déclara que jamais les Vénitiens ne renonceraient à la possession des territoires acquis; ils préféreraient, dit-il, sacrifier la dernière pierre de leurs maisons[5]. De son côté, Jules II affirma nette-

[1] RAYNALD, ad an. 1504, n° 1; SANUTO, t V, p. 733; cf. p. 732, 736.

[2] Voy. la Relation (inéd.) de Cataneo, datée de Rome le 25 janvier 1504 : « Venetiani persisteno in tenire che hanno in Romagna ne stimano chel papa tenti tirarli ruina a le spalle cum ajuto de questi Rè che sperano uscirne cum honore. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] SANUTO, t. V, p. 805, 835, 847. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 63, le Bref (inéd) à Leonini, du 7 février 1504. (Arch. secr. des Papes.)

[4] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 64, le Bref (inéd.) à Carvajal, du 28 février 1504. (Arch. secr. des Papes.) Voy. encore : *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 427 et suiv., et la Relation (inéd.) de Cataneo, du 5 février 1504. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] SANUTO, t. V, p. 847; DE LEVA, t. I, p. 83.

ment à l'ambassadeur de Venise qu'il ne cesserait jamais de réclamer ce qu'on lui avait pris et que, si ses propres forces n'y suffisaient pas, il ferait appel au secours de l'étranger[1].

Ce qu'il avait dit, il le fit. Cependant, tout en cherchant des alliés, il se rendait compte du danger qu'il courait de se mettre sous la dépendance des puissances dont il invoquait le concours contre Venise[2]; mais il se disait qu'il trouverait bien un expédient pour s'y soustraire. Il était pénétré de l'idée que, pour atteindre son but, il n'avait pas le choix d'autres moyens. Il tenait pour certain que, pour agir efficacement contre une puissance aussi forte et aussi dénuée de scrupules que l'était Venise, la nécessité d'un grande coalition s'imposait. Aussi travaillait-il en ce sens depuis le printemps de 1504. Il s'était adressé aux deux protecteurs attitrés de l'Église, Louis XII, roi de France[3], et Maximilien, roi des Romains. Le 2 mars 1504, Mariano Bartolini, de Pérouse, était parti pour l'Allemagne, avec mission de demander instamment à Maximilien son assistance en faveur de Rome contre Venise, en faisant valoir cette considération que le Pape se trouvait dans l'impossibilité de tarder plus longtemps à lancer les foudres de l'Église contre la République[4]. Le nonce envoyé en France était Carlo de Carretto, marquis de Finale; ses instructions avaient une portée plus grave que celle de son collègue : il devait proposer la formation d'une ligue entre le Pape, la France

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 415.

[2] *Dispacci di A Giustinian*, t. III, p. 66; cf. p. 277.

[3] Voy. Raynald, ad an. 1504, n° 4.

[4] Instructio data dil. filio magistro Mariano de Bartolinis de Perusio causarum palatii apost. auditori nuntio et oratori nostro. Dat. Romæ die 22 Febr. 1504 (inéd.). Cette pièce se trouve à la bibliothèque de Saint Marc, à Venise, Cl. IX, cod. 42 (voy. Valentinelli, t. V, p. 231, et Brosch, *Julius II*, p. 112, 326), à la Bibliothèque Vaticane, cod. Urb. 864 et cod. Ottob. 1888, aux Archives secrètes des Papes, cod. LV (voy. Pieper, *Nuntiaturen*, p. 45) et à la bibl. Corsini, à Rome, cod. 818. Sur la mission confiée à M. Bartolini, voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. xli et suiv.; Pieper, *loc. cit.*; Raynald, ad an. 1504, n. 5-6, 24; *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 178, et t. III de l'éd. allem., suppl. n°s 68, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, les Brefs (inéd.) des 26 avril, 10 et 28 juillet, 12 septembre, 1er, 17 et 28 octobre 1504. (Arch. secr. des Papes.)

et Maximilien[1]. L'Espagne n'avait pas été oubliée, et Jules II y avait envoyé, au printemps, Cosme de' Pazzi, évêque d'Arezzo[2]. De ce côté l'échec fut complet. Ferdinand le Catholique refusa de recevoir le nonce, sous prétexte qu'il était Florentin et partisan de la France, de sorte que Jules II se vit contraint de le rappeler au mois de novembre[3]. Pour juger des sentiments du Roi Catholique à l'égard du Saint-Siège, il suffit de savoir que déjà, au printemps de 1504, son représentant à Rome avait fait, en son nom, une offre d'alliance aux Vénitiens[4]. Enfin, Jules II s'adressa aussi à la Hongrie dans le but d'obtenir d'elle qu'elle exerçât sur Venise une pression assez énergique pour lui faire rendre gorge[5].

[1] Les instructions rédigées pour Carretto, datées de Rome le 14 mai 1504, ont été citées pour la première fois par Brosch, d'après le cod. de la bibl. de Saint-Marc, dans son étude de la *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 302 et suiv., et dans *Julius II*, p. 112, 326. Elles se trouvent encore aux Arch. secr. des Papes, cod. LV, Varia Polit., à la bibliothèque Vaticane cod. Urb. 864, cod. Ottob. 2515, et à la bibliothèque Capilupi, à Mantoue, cod. 115. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n[os] 70, 71, les Brefs (inéd.) du 16 mai 1504 à la reine Anne de Bretagne et du 8 juin 1504 à Louis XII. Dans un Bref (inéd.) à C. de Carretto, malheureusement non daté, nous lisons : « Ages etiam gratias dil. fil. nostro G[eorgio] card[li] Rothomagen.; ejus auctoritate et benignitate a rege et regina christianissimis omnia facilius impetrabis in quo nos præcipuam fiduciam gerimus cognita eius in nos et ad honorem S. apost. sedis tam prona constantique voluntate » : *Lib. brev.* 29, f° 23. (Arch. secr. des Papes.)

[2] « Instructiones datæ r. episc. Aretino prælato domestico ad regem et reginam Hispaniæ », datées de Rome le 14 mars 1504 : cf. le cod. de la Bibliothèque de Saint-Marc (Brosch, *Julius II*, p. 113 et suiv., 326), le cod. 818 de la bibliothèque Corsini, les Varia Polit. 55, f[os] 420-433, des Arch. secr. des Papes, et le cod. Urb. 864 de la bibliothèque Vaticane. Il existe, dans le *Lib. brev.*, 22, f° 26[b], un Bref (inéd.) à Louis XII, du 20 février 1504, par lequel le Pape recommande au roi, comme digne de toute confiance, « Cosmus episcopus Aretinus quem in Hispanias cum pot. legati de latere mittimus ». Au f° 39[b] se trouve un autre Bref (inéd.) analogue, à l'adresse de Florence, daté de Rome le 22 mars 1504. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Brosch est si mal informé de ce qui concerne la mission de C. de' Pazzi, qu'il ne peut même affirmer si ce nonce s'est seulement mis en route (p. 113). Ici comme ailleurs, il a négligé de consulter Raynald, ad an. 1504, n° 21. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 82, l'ordre de rappel (inéd.), daté du 29 novembre 1504. (Arch. secr. des Papes.)

[4] *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 505 et suiv.

[5] Theiner, *Mon. Ung.*, t. II, p. 558-560. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl.

Cependant si, en France et en Allemagne, les négociateurs eurent à vaincre de nombreuses difficultés, leurs efforts furent couronnés de succès. Le 22 septembre 1504, fut signé à Blois, entre Maximilien et Louis XII, un traité d'alliance dirigée directement contre Venise[1]. Au mois de novembre, le bruit courait déjà dans Rome que le Pape allait, d'un jour à l'autre, lancer les censures ecclésiastiques contre la République. Effectivement Jules II avait résolu de couper les griffes au lion de Saint-Marc. Le 4 décembre, il exposa, en consistoire, une série de griefs contre Venise et termina en disant qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que de faire usage des foudres de l'Église[2].

Venise, avertie de tous les côtés, résolut de détourner l'orage en faisant un pas en arrière. « Après avoir si longtemps amusé le Pape par de belles paroles, on essaya de l'amadouer au moyen de concessions d'importance secondaire[3]. » A ce même moment, par une chance heureuse pour les Vénitiens, il se produisit un revirement complet dans la situation politique. Les conventions arrêtées à Blois restaient à l'état de lettre morte ; l'Espagne refusait obstinément de se joindre à la coalition ; enfin, une brouille grave entre Maximilien et Louis XII achevait de la détruire. Au mois de mars 1505, Venise consentit la restitution de quelques localités de la Romagne, telles que Sant' Arcangelo, Montefiore, Savignano, Tossignano et Porto Cesenatico, entre autres. Le duc d'Urbin promit au doge qu'on ne l'inquiéterait pas pour la possession

n[os] 73, 78, 83, les Brefs (inéd.) à Leonini, des 10 juillet, 17 octobre et 17 décembre 1504. (Arch. secr. des Papes.)

[1] HUBER, t. III, p. 359 ; ULMANN, t. II, p. 155 et suiv. ; HOEFLER, *A. del Burgo*, p. 457 et suiv.

[2] *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 324. Voy. la Dépêche (inéd.) de Costabili, du 21 août 1504 (Arch. d'État de Modène), dont un fragment a été publié par BALAN, t. V, p. 437 ; les Brefs publ. par THEINER, *Mon. Ung.* t. II, p. 560-562, et t. III de l'éd. allem., suppl. n° 83, le Bref (inéd) à Leonini, du 17 décembre 1504. Dans une Lettre (inéd.) du 29 décembre 1504, adressée à « Ant. Surianus elect. Venetiar. », Jules II se plaint amèrement de ce que la République refuse de rendre Faenza et Rimini : *Lib. brev.* 22, f° 248. (Arch. secr. des Papes.)

[3] BROSCH, *Julius II*, p. 118.

de Rimini et de Faenza. « Certes, dit Sigismondo de' Conti, le duc le désirait, mais il n'était pas entré bien avant dans la pensée du Pape, car, après comme avant, celui-ci continua de mettre tout en œuvre pour recouvrer les deux villes[1]. »

Jusqu'alors Jules II avait refusé de recevoir l'ambassade d'obédience des Vénitiens ; à la suite de la restitution partielle dont nous venons de parler, il y consentit, tout en faisant des réserves (5 mai 1505)[2]. La harangue d'usage fut prononcée par Hieronymus Donatus ; ce n'était autre chose que le tissu ordinaire des phrases redondantes qui caractérisaient l'éloquence néo-latine. La réponse du Pape fut brève et nette[3].

Entrés à Rome en grande pompe, les ambassadeurs de Venise s'étaient flattés de l'espoir d'obtenir la renonciation du Pape à ses droits sur Rimini et Faenza. Ils ne firent absolument rien. « Le Pape, écrivait l'ambassadeur de Florence, défend énergiquement son droit, et l'on croit qu'il finira par l'emporter[4]. »

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 340. Voy. Brosch, *loc. cit.*, et Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 326.

[2] Paris de Grassis, éd. Dœllinger, p. 366 ; *Burchardi Diarium*, t. III, p. 387 ; Sanuto, t. VI, p. 160 et suiv., 164, 165 et suiv., 168, 171 et suiv.

[3] Relation de Giov. Acciaiuoli, publ. dans les *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 542. La harangue de Donato, imprimée à l'époque, a été reliée, avec d'autres de même espèce, dans un grand in-8° appartenant à la bibliothèque de Saint-Pierre, à Salzbourg; elle a pour titre : « Hieronymi doctoris apud Julium II P. M. oratoris Veneti in obedientia oratio. » 8 feuilles in-f°.

[4] Dépêche de G. Acciaiuoli, du 15 mai 1505, *loc. cit.*, p. 543.

III

RESTAURATION DE LA SOUVERAINETÉ DU SAINT-SIÈGE SUR PÉROUSE ET SUR BOLOGNE. — RUINE DES BAGLIONI ET DES BENTIVOGLI.

Tout soucieux qu'il fût de recouvrer les territoires perdus par l'Église dans la Romagne, Jules II ne perdait pas de vue la restauration de son autorité dans les autres provinces. Dès le mois de février 1504, il avait obtenu des Florentins la restitution de la ville de Citerna, située sur le territoire de Pérouse et occupée par eux après la mort d'Alexandre VI [1]. Au mois de mai de l'année suivante, Anticoli et Nepi rentraient dans la dépendance immédiate de l'Église [2]. Mais cette œuvre de réorganisation ne pouvait être durable qu'à la condition de changer les habitudes des barons romains, en les ramenant à soi et en imposant un frein à leur humeur turbulente. Jules II tenta de se les attacher par des alliances de famille.

Au mois de novembre 1505, il maria le jeune Nicolas de la Rovère, frère de Galeotto, à Laure Orsini, unique héritière d'Orso Orsini et de Julie Farnèse [3]. Un mois après, l'ambassa-

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 299.

[2] « Julius II. Joh. Antonio de Forlivio, provinciæ Campaniæ et Maritimæ gubernatori, dat. 29 Maii 1505. » Le destinataire de ce bref (inéd.) est prévenu que, par suite du décès du card. A. Sforza, « rediit ad immediatam curam oppidum Anticoli » ; ordre lui est donné de prendre possession d'Anticoli au nom du Pape et des cardinaux. Le même ordre fut expédié le même jour, pour Nepi, à Alexandre de Neronibus : *Lib. brev.*, 22, f° 295. (Arch. secr. des Papes.) En 1505 Jules II fit, dans les États de l'Église, une petite tournée à l'occasion de laquelle il visita Nepi, au mois de septembre : voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 400 et suiv., et *Acta consist.* (inéd.), f° 18. (Arch. consist. du Vatican.)

[3] Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, p. 128 et suiv.

deur de Mantoue annonçait les prochaines fiançailles de Madonna Felice, fille naturelle du cardinal Julien de la Rovère, avec le jeune Marc-Antoine Colonna [1]. Ce n'était qu'un projet à l'état d'ébauche, auquel le Pape renonça, de même qu'à plusieurs autres de même nature [2]. Le 24 mai 1506, Felice épousa Giovanni Giordano, chef de la branche des Orsini de Bracciano. Le mariage eut lieu dans le palais du vice-chancelier [3]. L'ambassadeur de Venise mentionne expressément que, dans cette circonstance, Jules II fit bien voir qu'il entendait ne pas marcher sur les traces de son prédécesseur. Il interdit toutes les réjouissances publiques, et le mariage se fit dans l'intimité : après la cérémonie, les jeunes époux partirent pour Bracciano, où eurent lieu les noces proprement dites [4]. La dot de Felice était relativement modeste [5]. A deux mois de là, un troisième mariage établissait des liens de famille entre les la Rovère et les Colonna : Marc-Antoine Colonna épousait une nièce du Pape et recevait, comme dot, Frascati et le palais autrefois habité par le cardinal Julien auprès de l'église des Saints-Apôtres [6]. Se croyant désormais assuré des plus puissantes familles de Rome, Jules II pouvait songer à s'occuper personnellement, sans danger pour sa capitale, de la restauration de l'autorité du Saint-Siège à Pérouse et à Bologne.

[1] Relation de Brognolo, datée de Rome le 12 décembre 1505. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] SANUTO, t. V, p. 771, 784, 798, 935; t. VI, p. 128. Voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 334 et suiv., 354 et suiv., 390, 393, 409 et suiv., 437 et suiv. Sur les filles du cardinal Julien de la Rovère, voy. ce que nous avons dit t. V, p. 357.

[3] Cet Orsini était un personnage si bizarre qu'on le surnommait « pubblico pazzo » : voy. LUZIO, *Mantova e Urbino*, p. 178 et suiv. Jules II s'employa en faveur de G. G. Orsini auprès de Ferdinand le Catholique : voy., à ce sujet, t. III de l'éd. allem., suppl. n° 101 à 106, les Brefs (inéd.) du mois de janvier 1507. (Arch. secr des Papes.) Sur Madonna Felice, voy. ce que dit CIAN, *Cortegiano*, p. 318.

[4] SANUTO, t. VI, p. 347, 359.

[5] En général on taxe cette dot à 15,000 ducats. Dans une Relation (inéd.) écrite au sujet de ce mariage, et datée de Rome le 24 mai 1506, G. Arsago parle de 20,000 ducats, sur lesquels le Pape en aurait versé 12,000. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[6] COPPI, *Mem. Colonnesi*, p. 251; GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 44.

Les Baglioni à Pérouse, les Bentivogli à Bologne s'étaient emparés, par la force des armes, d'un pouvoir auquel aucun titre réel ne leur donnait droit. Sur les deux villes, le Pape ne conservait qu'une ombre d'autorité, et, de leurs revenus considérables, presque rien n'entrait dans son trésor. A Bologne spécialement, les choses en étaient venues à ce point que le pouvoir était, en fait, entièrement aux mains de Giovanni Bentivoglio. Or, cette ville, la seconde des États de l'Église comme importance, pouvait à bon droit être considérée comme leur boulevard. Sans être aussi mauvais que celui du vicieux Giampolo Baglione à Pérouse, le régime imposé à Bologne par Giovanni Bentivoglio péchait par plus d'un côté. Son orgueilleuse épouse, et surtout ses quatre fils, se faisaient détester de la population par leur arrogance et leur dureté. De nombreux exilés, réfugiés de Pérouse et de Bologne à Rome, suppliaient le Pape de délivrer leur patrie d'une tyrannie intolérable [1]. Jules II écoutait leurs plaintes avec bienveillance, mais n'avait garde d'agir avec précipitation. Trois ans durant, il mûrit ses desseins dans son esprit, tout en amassant de l'argent, en réunissant des troupes et en faisant tous ses préparatifs; alors seulement, jugeant la situation propice, il se résolut à risquer un grand coup [2].

Au mois de mars 1506, on apprit à Venise que le Pape songeait sérieusement à faire rentrer Pérouse et Bologne sous l'autorité immédiate du Saint-Siège. Comme on n'avait jusqu'alors jamais eu vent de desseins pareils, on refusa tout d'abord d'ajouter foi à ce bruit; informations prises, il fallut bien admettre que le doute n'était plus possible. On sut que

[1] Guicciardini, t. VII, c. 1; Sugenheim, p. 393, 395; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 333, 335. Sur la cruauté des Baglioni, voy. Alfani, p. 248; cf. Fabretti, t. III, p. 129 et suiv., 233. Sur les Bentivogli, voy. Jovius, *Elog. lib.*, t. V, p. 171. Voy. encore Ratti, t. II, p. 148 et suiv.; Gozzadini, *Memorie per la vita di Giovanni II Bentivoglio* (Bologne, 1839), p. 152 et suiv.; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 67 et suiv. Sur l'importance de Bologne, voy. la Lettre (inéd.) de « Thomasino Barbiero macciero de N. S. papa » aux « 40 presides libert. Bonon. », datée de Rome le 4 mai 1507. Il nomme Bologne « la piu florida et triomphante citta de Italia ». (Arch. d'État de Bologne, Lettere di ambasciatori e diversi da Roma.)

[2] Lanz, *Einleitung*, p. 86.

Jules II comptait sur l'assistance de la France et sur la neutralité de Venise. La Seigneurie multiplia les représentations pour détourner le Pape d'une entreprise particulièrement périlleuse, suivant elle, dans un moment où l'on s'attendait à voir sous peu Maximilien paraître en Italie[1]. A Rome, plusieurs cardinaux, et, surtout le cardinal Caraffa, critiquèrent hautement le projet du Pape[2]. Jules II ne se laissa point ébranler, persuadé qu'il était de tenir en main une occasion favorable d'abattre la puissance des Bentivogli, dont il avait déjà eu à se plaindre à l'époque où il était évêque de Bologne. « Rome, écrit le premier maître des cérémonies Pâris de Grassis, était tranquille, les armements étaient terminés. Jules II partit en personne avec la curie au complet et presque tout le collège des cardinaux : seuls, les membres du Sacré Collège accablés sous le poids de l'âge ou de la maladie furent autorisés à rester en arrière. La légation de Rome fut confiée au cardinal San Giorgio[3]. »

Pour parer à toutes les éventualités, Jules II s'était assuré de l'alliance de Florence, de Sienne, de Ferrare et d'Urbin[4]. Malgré tout « la partie était risquée ; pour la gagner il fallait un coup de maître. Depuis que l'Espagne s'était emparée de Naples et barrait à la Papauté le chemin du Midi, celle-ci était contrainte de chercher à se donner de l'air du côté du

[1] Sanuto, t. VI, p. 322, 349, 377, 385 et suiv., 394. Voy. t. VI de l'édit. allem., suppl. n° 91, la Relation (inéd.) de G. Arsago, du 15 août 1506. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Sanuto, t. VI, p. 394, 407.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 3-4; cf. p. 20-21. Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 44, Reumont, t. III, 2e part., p. 20, et Creighton, t. IV, p. 87, tombent dans la même erreur en disant que B. Cibò resta à Rome comme gouverneur intérimaire. C'est S. Giorgo que désignent, en cette qualité, Paris de Grassis, Sigismondo de'Conti, t. II, p. 348, et Arsago, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome le 20 août 1506. Ce dernier rapporte que le tribunal de la Rote est seul laissé à Rome; les quatre premiers auditeurs accompagnent le Pape; demain arrivent de Naples cent mercenaires albanais. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Sugenheim, p. 393. Par un Bref (inéd.), daté de Rome le 19 avril 1506, Jules II promit aux Siennois d'employer les censures de l'Église et la force des armes pour la défense de leur liberté, en récompense de leur fidélité. (Arch. d'État de Sienne, Cassa della Lupa.)

Nord; c'est ce qui explique comment le centre de gravité de la politique pontificale se trouva transporté au centre de l'Italie, et comment l'Ombrie, la Toscane et la Romagne, acquirent tant d'importance pour le Saint-Siège [1]. »

Déjà hasardeuse par elle-même, l'entreprise dirigée contre Pérouse et Bologne le devint encore davantage le jour où le Pape eut reçu les réponses de Venise et de la France; elles étaient aussi peu rassurantes et aussi équivoques l'une que l'autre.

Le principal auteur des difficultés opposées au Pape par la France était le cardinal d'Amboise. Jules II avait cru donner satisfaction à son ancien compétiteur en lui conférant, immédiatement après son élection, les légations d'Avignon, du comtat Venaissin et de France; la réunion des trois légations dans une même main devait, en outre, dans sa pensée, faciliter le règlement des conflits qui se renouvelaient incessamment entre les sujets des Papes et ceux du roi de France. Mais, loin de remplir son office de légat à la satisfaction du Pape, le cardinal levait les impôts à son profit, et toute sa conduite trahissait l'ambition d'atteindre à la dignité suprême [2]. Jules II savait tout cela, mais, dans la situation difficile où il se trouvait, tous ses efforts devaient nécessairement tendre à éviter un conflit déclaré avec le tout-puissant ministre du roi de France, comme avec le roi lui-même. Aussi s'attachait-il à conserver les apparences de la bonne entente avec tous deux, et faisait-il son possible pour satisfaire leurs désirs [3]. Dans ces conditions, la concorde ne pouvait pas durer. Pendant l'été de 1505, la question de la collation des bénéfices

[1] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 45.

[2] RAYNALD, ad an 1503, n° 23; ad an 1505, n. 13; HERGENROETHER, t. VIII, p. 402.

[3] Voy. le Bref (inéd.) au cardinal d'Amboise, daté de Rome le 16 mai 1505, dans lequel le Pape exprime sa joie de la guérison de Louis XII et annonce son intention de satisfaire les désirs du roi et du cardinal au sujet de l'évêché de Clermont. Par une lettre spéciale (inéd.) du 19 mai, Jules II félicita Louis XII pour sa guérison : *Lib. brev.*, 22, f[os] 288, 307, 309. (Arch. secr. des Papes.) En outre, le Pape ordonna des prières spéciales d'actions de grâces pour le rétablissement du roi : voy. la Bulle du 16 mai 1505 aux Arch. du Puy-de-Dôme, publiée par MAULDE, *Origines*, p. 318-319.

devenus vacants par la mort du cardinal Sforza donna lieu à de graves dissentiments auxquels vinrent s'en joindre d'autres, au sujet de divers sièges épiscopaux [1]. La création de cardinaux du 12 décembre 1505, dans laquelle fut compris l'ambassadeur du roi de France, Robert Chaland, fut encore une cause de mésintelligence. Louis XII était furieux qu'on n'eût pas fait entrer avec lui dans le Sacré Collège l'archevêque d'Auch et l'évêque de Bayeux. Faisant allusion à sa grave maladie du printemps précédent, il s'écria : « Toute l'Italie me croit mort. Je montrerai à Notre Saint-Père que je suis encore en vie. » Pour se venger, il ordonna la confiscation de tous les bénéfices situés en territoire milanais appartenant à des partisans du Pape [2]. Ne se sentant pas encore assez solide, Jules II fit bonne contenance et chercha même à radoucir l'humeur du roi. Le jour de Noël, il lui envoya une épée bénite par l'intermédiaire de Pierre Le Filleul, évêque de Sisteron [3]. Cet habile diplomate réussit à remettre sur un meilleur pied les relations de Rome avec la France. Louis XII fit des concessions au Pape pour les affaires ecclésiastiques; au mois d'avril 1506, on put traiter la question du concours effectif de la France à l'expédition projetée par le Pape contre Pérouse et Bologne [4]. Tout en accumulant les objections, le roi essaya de mettre à profit les bonnes dispositions du Pape, pour lui imposer l'admission de deux prélats français dans le Sacré Collège [5]. Les négociations traînèrent en longueur, sans aboutir, mettant la patience du Pape à une rude épreuve. Venise, de son côté, « faisait des remontrances » contre l'expédition. Voyant qu'on n'en finirait pas, le hardi vieillard résolut de mettre les deux puissances en présence d'un fait accompli. Il s'y prit « de telle façon que Machiavel le citait depuis lors comme exemple à l'appui de la thèse qu'il résume

[1] Sanuto, t. VI, p. 176, 228; Desjardins, t. II, p. 103.

[2] Desjardins, t. II, p. 153-154; Sanuto, t. VI, p. 275.

[3] Sanuto, t. VI, p. 279, 282. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n. 89, la Relation (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datée de Rome le 24 décembre 1505. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Desjardins, t. II, p. 164 et suiv.; Sanuto, t. VI, p. 311.

[5] Sanuto, t. VI, p. 351.

en ces termes : on obtient souvent par la violence et la hardiesse ce que l'on n'aurait jamais obtenu par l'emploi des moyens ordinaires ». « Le Pape, écrit le célèbre politicien florentin, avait reconnu que, pour expulser les Bentivogli de Bologne, il avait besoin des forces de la France et de la neutralité de Venise. Ne recevant des deux parts que des réponses peu rassurantes et équivoques, il résolut de ne pas leur laisser le loisir de la réflexion, comptant bien les amener par là au point où il les voulait. Partant de Rome avec ce qu'il put réunir de troupes, il se mit en route sur Bologne et fit dire aux Vénitiens d'observer la neutralité, au roi de France de lui envoyer ses renforts. De la sorte les deux puissances eurent à peine le temps de la réflexion, et, voyant qu'en cas d'hésitation ou de refus elles s'exposaient à causer au Pape une profonde irritation, elles se conformèrent à ses désirs : le roi lui envoya des renforts et Venise demeura neutre [1]. »

Le 17 août 1506, le Pape parla pour la première fois, en consistoire secret, de son intention de diriger en personne la campagne contre Giovanni Bentivoglio, dont il exposa les méfaits. Le 21, le départ de Rome fut fixé au 24; le lendemain, on expédia aux princes alliés de Mantoue et d'Urbin des brefs par lesquels on les requérait de rallier en route la petite armée pontificale [2]. Cependant, au dernier moment, la date du départ fut reculée jusqu'au 26 août [3].

[1] *Disc. sopra la I Deca di T. Livio*, t. III, c. 44; BROSCH, *Julius II*, p. 127. Sur la surprise causée par la hardiesse du Pape, voy. la Relation de l'ambassadeur de Florence, publiée par DESJARDINS, t. II, p. 179. Il ressort des documents publiés dans le même ouvrage, p. 182, qu'au milieu du mois de septembre le roi était encore opposé à cette entreprise.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 4, 20. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 92, le bref du 22 août à Fr. de Gonzague. Dès le 15 août, Arsago, ambassadeur de Mantoue, était en mesure d'annoncer comme certain que le Pape partirait dans huit jours. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Dans un Bref au duc d'Urbin (inéd.) également daté du 22 août 1506, il est dit que le Pape espère le voir à Pérouse, le 2 ou le 3 septembre : *Lib. brev.*, 22, f° 548. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Les historiens varient sur le jour du départ et donnent généralement des dates fausses. Ainsi, RANKE, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 215, indique le 20 août; REUMONT, t. III, 2e part., p. 20, le 23; GOZZADINI, *Avvenimenti*, p. 70, le 27. Les contemporains eux-mêmes ne sont pas exempts d'erreurs :

En considération de la chaleur, excessive à cette époque de l'année, le départ eut lieu avant le lever du soleil. Avant de se mettre en route, le Pape entendit une messe basse : à la porte de Sainte-Marie Majeure il prit congé du peuple en lui donnant sa bénédiction. Il n'emmenait avec lui que neuf cardinaux et cinq cents cavaliers pesamment armés avec leur suite, ce qui constituait un effectif beaucoup plus considérable [1]. La colonne prit le chemin de Formello, où Giovanni Giordano Orsini et son épouse attendaient le Pape pour le saluer au passage. Le lendemain, Jules II atteignit Nepi, où il fut rejoint par trois autres cardinaux. Ce jour-là et les jours suivants, le départ eut lieu avant l'aurore. Le 28 août, la colonne, poursuivant sa route à marches forcées, fit étape dans la petite ville de Civita Castellana, dont le magnifique château fort excita l'admiration du Pape. Comme on était à la veille de la Saint-Jean, Jules II décida que l'on ferait séjour dans cette localité. Il y reçut l'ambassadeur de Florence; c'était Machiavel, qui lui affirma l'intention des Florentins de prêter un concours effectif à l'entreprise contre Bologne. Entre Nepi et Civita Castellana, on avait reçu de la cour de France des nouvelles très agréables pour le Pape. Par contre, on fut informé que Giovanni Bentivoglio se préparait à une résistance acharnée [2].

Il faisait encore nuit noire, le dimanche 30 août, quand Jules II, après avoir entendu la messe, sortit de Civita Castellana par la route de Viterbe. A Fabrica on trouva une colla-

Sigismondo de' Conti, t. II, p. 348, indique le 28 août; la chronique des *Varia Polit.* 50, f° 61 (Arch. secr. des Papes), le 25 août; Sanuto, t. VI, p. 107, dit même le 21 août. Néanmoins, il est certain que la date vraie est le 26 août : c'est celle qu'indiquent Paris de Grassis, éd. Frati, p. 21, le poème du cardinal Adrien de Corneto sur l'expédition du Pape (« Iter Julii Pont. Ro. per Hadrianum Card. S. Chrysogoni », publié en Supplément à la suite du traité *De sermone latino* [Bâle, 1518], par Ciaconius, t. III, p. 235 et suiv., et par Roscoe, t. I, p. 519), et les *Acta consist.* des Arch. secr. du Vatican. Sur le mécontentement provoqué par le départ du Pape chez les Romains, qui redoutaient un nouvel exil d'Avignon, voy. Scheurl, *Briefbuch*, p. 28.

[1] Grimm, t. I, 5e édit., p. 291.

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 21 et suiv.; Lettre de Machiavel, du 28 août 1506, et *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

tion préparée par les soins du cardinal Jérôme Basso de la Rovère. Le soir du même jour, le Pape fit une entrée solennelle dans Viterbe, paré de ses ornements de fête; suivant l'usage, on portait devant lui le Saint Sacrement; dix-sept cardinaux marchaient à sa suite. L'année précédente, Jules II avait rétabli la paix dans Viterbe, en proie à des dissensions intestines : il profita de son séjour pour arrêter des mesures de nature à en assurer la durée. La légation de Viterbe fut confiée au cardinal Léonard Grosso de la Rovère. Ces questions réglées, le Pape décida l'envoi de deux nonces : l'archevêque de Siponto à Bologne, porteur d'injonctions sévères; l'archevêque d'Aix à Milan, avec mission de diriger les troupes auxiliaires françaises sur Castelfranco; enfin, il ordonnança le payement des sommes nécessaires pour une levée de troupes d'infanterie suisse [1].

Le 4 septembre [2], Jules II atteignit, par une marche forcée, Montafiascone, dont il visita le château fort et où il dîna. La maison où il descendit était en si mauvais état qu'on fut obligé d'étançonner le plancher de sa chambre. Faisant allusion au vin qui fait la célébrité de cette petite ville, il dit en souriant : « Il faut qu'on prenne cette précaution, faute de quoi nous risquerions de tomber dans la cave, et les gens pourraient dire que nous avons trop bu à Montefiascone. » Le 5 septembre [3], on partit pour Orvieto deux heures avant le lever du soleil. Il faisait si sombre, dit Pâris de Grassis, qui fit toute la campagne comme premier maître des cérémonies, qu'on ne pouvait rien distinguer; une foule de peuple avait passé la nuit en plein air afin de pouvoir saluer le Pape à son départ : on portait des torches pour éclairer sa marche. A Orvieto, on lui fit une magnifique réception : sur la grand'-

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 27-30; Sigismondo de'Conti, t. II, p. 348; *Acta consist.* (inéd.) (Arch. consist. du Vatican).

[2] Dans l'édition de Frati, le texte de Pâris de Grassis porte : « Die 6. veneris » ; or, en 1506, le vendredi tombait un 4, et c'est aussi la date que donnent les *Acta consist.* (inéd.).

[3] Ici encore le texte de Pâris de Grassis, dans l'édition Frati, renferme une erreur : « in die sabbati septimo Septemb. » Les *Acta consist.* donnent la date vraie.

place, artistiquement ornée, s'élevait, par allusion aux armoiries du Pape, un chêne dont les branches portaient, au lieu de glands, des enfants costumés en anges; à la cime de l'arbre on voyait d'autres enfants vêtus de même; au pied, un personnage représentant Orphée récitait des strophes latines composées en l'honneur de Jules II et que les enfants reprenaient en chœur. Après que le Pape eut visité la cathédrale, où il vénéra le célèbre corporal, et donné sa bénédiction au peuple, on fit un feu d'artifice. Comme à Montefiascone, la population des environs était accourue pour recevoir la bénédiction du Pape. Le duc d'Urbin et Antoine Ferreri, légat de Pérouse, étaient arrivés dans la journée[1]. Tous deux venaient rendre compte de leurs négociations avec Giampolo Baglione. Celui-ci avait longtemps hésité sur la conduite a tenir; il avait à sa disposition des troupes, une place solidement fortifiée : autant d'éléments de résistance; d'autre part, il se sentait mal assuré de la fidélité des habitants, dont la majorité préférait le gouvernement du Pape au sien, et il redoutait la force du parti des Oddi, ses ennemis. Enfin, il connaissait le caractère de l'homme qui marchait contre lui; il savait que celui-là ne ferait pas les choses à demi [2]. Tout bien pesé, il se résolut à accepter les conditions des représentants du Pape et à faire sa soumission. Il se rendit donc de sa personne à Orvieto, où il promit de livrer aux pontificaux les ouvrages fortifiés de Pérouse et tous les châteaux forts des environs, d'autoriser le retour de la majorité des émigrés, d'envoyer ses deux fils à Urbin comme ôtages, et enfin de prendre part lui-même à l'expédition contre Bologne à la tête de cent cinquante hommes. Le 8 septembre, il retournait à Pérouse avec le légat et le duc d'Urbin, pour y organiser les préparatifs de la réception du Pape.

Dès le lendemain, Jules II quittait Orvieto. En route, il reçut une lettre du marquis de Mantoue, par laquelle celui-ci

[1] La nomination de Ferreri au poste de légat de Pérouse avait été communiquée par Jules II aux habitants de cette ville le 4 avril 1506 : voy. le Bref (inéd.) de ce jour aux Arch. de Pérouse.

[2] Reumont, t. III, 2e part., p. 20; Sugenheim, p. 393.

annonçait son arrivée à Pérouse pour le 12 septembre et promettait de prendre part en personne à l'entreprise commencée contre Bentivoglio [1]. Le gîte d'étape désigné pour ce jour-là était la petite ville de Castiglione, sur le lac Trasimène; elle offrait si peu de ressources qu'on n'y trouva ni logement, ni vivres en quantité suffisante; aussi l'entourage du Pape l'entendit-il avec un sentiment de terreur déclarer sa volonté d'y passer plusieurs jours. Il voulait, sans doute, dit Pâris de Grassis, laisser à Baglione le temps d'organiser ses troupes. Cependant la difficulté de pourvoir aux approvisionnements décida le Pape à revenir sur sa décision; le 11 septembre, il se fit transporter sur l'autre rive du lac, en passant par l'Isola Maggiore, et poursuivit sa route sur Passignano.

Le 12 septembre, on gagna Corciano. En chemin, on rencontra le condottiere Giovanni Sassatelli, qui venait se joindre aux troupes pontificales avec une bande forte de sept cents hommes. A Corciano, le cardinal François Guillaume de Clermont attendait le Pape pour lui remettre une lettre de Louis XII relative aux affaires de Bologne [2]. On sut bientôt que le cardinal était chargé par son souverain de déconseiller au Pape l'expédition sur Bologne : il suffisait de connaître tant soit peu Jules II pour savoir l'accueil qu'il ferait à des conseils de ce genre [3].

Le dimanche 13 septembre [4], Jules II fit en grande pompe son entrée dans Pérouse. Les huit prieurs, en costume de cérémonie, l'attendaient à la porte San Pietro pour lui présenter les clefs de la ville. Toutes les cloches sonnaient; les rues, décorées de magnifiques arcs de triomphe, étaient pleines de monde. Dans l'escorte du Pape figuraient vingt cardinaux, le duc d'Urbin, Jean de Gonzague et un grand nombre de

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 36; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 93, le Bref à Fr. de Gonzague, du 10 septembre 1506. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 37-39; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

[3] Voy. les Lettres de Machiavel, des 13 et 14 septembre 1506.

[4] La date du 13, indiquée par Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 45, est fausse.

barons. Le Pape se rendit tout droit à la cathédrale, où sa chapelle chanta le *Te Deum*, après quoi il donna la bénédiction, fit publier une indulgence [1], et alla prendre possession de son logement dans le palais des prieurs. Le 17 arriva le marquis François de Gonzague. Trois jours après, le Pape célébra une grand'messe solennelle à l'église des Franciscains; c'était dans leur couvent que, pauvre et jeune, il avait fait ses premières études; arrivé au faîte des grandeurs, il voulait témoigner dans ce même lieu sa reconnaissance envers Dieu et envers saint François [2].

Tout avait si bien réussi jusque-là que l'imagination du Pape se donnait libre carrière. Il voyait déjà l'ordre rétabli en Italie et ne parlait de rien moins que d'entrer en campagne contre les Turcs pour arracher Constantinople et Jérusalem au joug des infidèles : il ne se dissimulait pourtant pas, et il disait ouvertement, que la condition préalable de la

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 40 et suiv. Voy. ALFANI, p. 249 et suiv. GUICCIARDINI, t. VIII, c. 1, écrit : « Il pontefice entrò in Perugia senza forze ed in modo che era in potesta di Giampagolo di farlo prigione, etc. » Dans sa Lettre du 13 septembre 1506, Machiavel dit que les troupes pontificales campaient dans le voisinage des portes, et celles de Baglione à une distance moindre de ces mêmes portes, de sorte que le Pape et les cardinaux se trouvaient à sa discrétion. Par la suite, dans ses Discours sur la première décade de Tite-Live, Machiavel a blâmé la conduite de Baglione et l'a taxé de lâcheté pour n'avoir pas osé s'emparer de la personne du Pape. (Voy. plus haut, t. V, p. 164.) Cela est controuvé, car il ressort de la Relation écrite à tête reposée par Pâris de Grassis, témoin oculaire, des paroles de Gilles de Viterbe (publiées par HOEFLER, p. 384) et du récit des *Annal. dec.* (« cum maximo gentium armorum et aliorum numero », édit. Fabretti, t. III, p. 194), que le Pape avait pris ses précautions et que ses troupes étaient entrées dans la ville en même temps que lui. Il ne courait donc point autant de risques que veulent bien le dire Machiavel et Guichardin. L'ambassadeur de Venise (SANUTO, t. VI, p. 421) dit aussi que deux mille hommes d'armes étaient entrés dans la ville avec le Pape; il est vrai qu'il ajoute : « et à fato intrar in la terra 500 fanti di note per dubito ». Ce qui reste vrai, c'est que la plus grande partie des troupes campa en dehors de la ville. Jules II donna donc, incontestablement, dans cette circonstance, une preuve de courage et non de témérité aussi grande que le prétend Machiavel. Dans une Lettre (inéd.) à Fr. de Gonzague, datée de Pérouse le 14 septembre 1506, F. Cubello écrit : « Hieri il papa intro in pompa con tuta la corte in ordine et tute le gente d'arme in ordine cum 150 stradioti, etc. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 44. Voy. FABRETTI, t. III, p. 200 et suiv.

possibilité d'une entreprise si considérable était la restauration des États de l'Église. Il donna ce thème pour sujet d'un sermon que le célèbre prédicateur Gilles de Viterbe fut chargé de prononcer devant lui et devant les cardinaux présents à Pérouse; quelque temps après, à Bologne, il chargea le même prédicateur d'exposer diverses grandes pensées du même ordre. On croyait, écrit Gilles de Viterbe dans son histoire abrégée du règne de Jules II, qu'il eût mené ces vastes desseins à terme s'il n'en avait été empêché par l'aveuglement des hommes [1].

Jules II passa, en tout, huit jours à Pérouse, et pendant tout ce temps il s'occupa [2] de rechercher les moyens d'assurer aux

[1] La relation de Gilles de Viterbe n'est point inédite, comme le prétend GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 45; elle a été publiée par HOEFLER, p. 387. CERRI, p. 176, la cite également. SANUTO, t. VI, p. 427, mentionne aussi le sermon de Gilles de Viterbe sur la question turque. Gilles devait prononcer à Pérouse un autre sermon sur la paix; au lieu de traiter le sujet indiqué, il prononça un éloge du Pape, ce dont celui-ci se montra fort irrité. Voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 46. ALBERTINI, t. XXIII, fait allusion aux projets de croisade de Jules II. ZINKEISEN, *Oriental. Frage*, p. 554, ignorait les faits que nous venons d'exposer; il pense néanmoins que Jules II était sérieusement préoccupé de la question de la croisade. Voy. encore, à ce sujet, PICHLER, t. I, p. 503, et FRAKNOI, *Liga von Cambrai*, p. 11 et suiv., 23 et suiv., 34 et suiv., 43 et suiv., 54 et suiv. Une grande partie des Brefs publiés par RAYNALD révèlent, il est vrai, les préoccupations de Jules II au sujet des moyens de pourvoir à la protection de la chrétienté contre les entreprises des Turcs (voy. aussi la Relation de PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 390), ce qui n'empêche que Zinkeisen et Pichler semblent attacher un peu trop d'importance à ces preuves d'intérêt. Les affaires d'Italie occupaient trop Jules II et la question turque devait forcément rester au second plan. Il est donc impossible de prononcer un jugement définitif sur les dispositions de ce Pape à cet égard; GOTTLOB prépare sur ce sujet une étude spéciale qui nous fournira sans doute d'utiles éclaircissements. Les expéditions d'outre-mer ordonnées par le roi de Portugal Emmanuel étaient, à l'époque, considérées comme des croisades, et Jules II leur prodigua ses encouragements. Nous en trouvons la preuve dans une série de brefs et de bulles dont une partie est, précisément, datée de Pérouse : voy. *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 61 et suiv., 93 et suiv., 98 et suiv., 99 et suiv., 101 et suiv., 102 et suiv., 119 et suiv. Par la suite Jules II forma encore des projets de croisade : c'est ce dont témoigne une Lettre datée de Rome le 15 octobre 1509, publiée dans les *Acta Tomic.*, t. I, p. 49, et à laquelle on n'a pas prêté jusqu'à ce jour l'attention qu'elle mérite.

[2] Dès le 14 septembre F. Cubello écrit à Fr. de Gonzague : « El N. S. attende cum ogni diligencia ordinar le cose di Perosa. » (Arch Gonzague, à Mantoue.)

pauvres habitants de la ville les bienfaits d'une paix durable. Le premier fut d'enlever aux Baglioni un pouvoir dont ils avaient abusé et qu'ils avaient fait détester. Dorénavant, la belle cité devait rentrer en possesion de ses libertés municipales, avec une administration républicaine placée sous le contrôle supérieur de l'Église. Les émigrés furent autorisés à revenir; on n'excepta de cette faveur que ceux qui avaient souillé leurs mains du sang de leurs concitoyens. Le conseil des Dix fut aboli. Jules II s'abstint de toucher aux antiques franchises de la ville, et il lui donna pour légat le cardinal Antoine Ferreri [1].

Il était trop occupé de ses projets sur Bologne [2] pour se laisser arrêter par la beauté du site dans lequel est située Pérouse. Le 21 septembre, il partit, avec sa suite, pour Gubbio, où il arriva le 22; le 23, il était à Cantiano; le 25, il traversait le célèbre col de Furlo et faisait, le même jour, son entrée à Urbin. Auparavant, le préfet de la ville lui présenta les clefs, et le duc d'Urbin fit abattre les portes devant lui [3]. Artiste dans l'âme, le Pape accorda son tribut d'admiration au merveilleux palais des Montefeltro; mais son principal souci fut la poursuite des négociations pendantes avec Bologne et avec la France.

Il avait envoyé à Bologne Antoine de Monte San Savino, archevêque de Manfredonia, avec mission de préparer la restauration de la souveraineté immédiate de l'Église sur la ville [4],

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 348 et suiv.; Sugenheim, p. 394; Leo, t. V, p. 183; Fabretti, t. III, p. 302; Ranke, *Pæpste*, t. I, 6e édit., p. 251. Dès l'année suivante, de nouveaux troubles agitèrent Pérouse (Mariotti, t. III, p. 564), et il est permis d'admettre une coïncidence entre ces événements et le rappel du cardinal Ferreri, qui fut remplacé par le cardinal Léonard de la Rovère. Jules II porta ce changement à la connaissance des habitants de Pérouse par les Brefs (inéd.) des 1er et 2 février 1507. (Arch. de Pérouse et cod. C. IV, 1, de la bibl. de l'Université de Gênes.)

[2] Voy. le Bref du 14 septembre 1506 : Raynald, ad ann. 1506, n° 24.

[3] Dumesnil, p. 66, place cette entrée à la date du 26; c'est une erreur : cet écrivain est d'ailleurs mal informé pour tout ce qui concerne l'itinéraire suivi par le Pape. Voy. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 50; *Acta consist.* (Arch, consist. du Vatican), et, parmi les auteurs récents, Ugolini, t. II, p. 137 et suiv., et Luzio, *Mantova e Urbino*, p. 172 et suiv.

[4] Voy. Sanuto, t. VI, p. 421-422.

mission d'autant plus difficile qu'il s'agissait de combattre les menées en sens contraire de Giovanni Bentivoglio. Celui-ci, rapporte Sigismondo de' Conti, avait d'abord fait espérer sa soumission; puis, poussé par un esprit d'aveuglement, il était revenu sur sa résolution. Il était parvenu à terroriser la population à ce point, qu'une députation vint, en son nom, représenter au Pape que, loin de détester son maître comme un tyran, elle le considérait comme le Père de la patrie. Tous les essais de conciliation de l'archevêque de Manfredonia échouèrent : poussé à bout, il dut en venir à la menace des censures ecclésiastiques ; Bentivoglio et la municipalité ripostèrent par un appel à un concile général [1].

Le Pape s'était proposé d'attendre à Urbin le résultat de la mission confiée à l'archevêque. Informé que celui-ci avait pris le chemin du retour, il résolut de partir sur-le-champ, malgré l'avis contraire du duc d'Urbin.

Il s'agissait d'aller vite : le départ eut lieu le 29 septembre [2], à une heure très matinale. On n'avait pour routes que des sentiers difficiles; la saison mauvaise était arrivée subitement; les montagnes étaient couvertes de neige. Le 30, on ne put se mettre en marche que dans l'après-dîner. De temps à autre il tombait des averses; les mules, glissant sur le roc détrempé, faisaient des chutes fréquentes, mais Jules II avait trop de hâte d'avancer pour se laisser arrêter par de pareils obstacles; il poussa jusqu'à San Marino, où il passa la nuit dans le faubourg de Borgo. Il y reçut une lettre par laquelle le roi de France l'informait de l'envoi des renforts promis et de son intention de se rendre de sa personne, pendant le carême, à Bologne, où il se promettait une entrevue avec Sa Sainteté [3]. Jules II se trouvait, du coup, débarrassé de l'un de ses plus graves soucis : assuré du concours effectif du gou-

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 339-340. Voy. encore : Scheurl, *Briefbuch*, p. 26 et suiv.

[2] La date du 30 septembre indiquée par Sigismondo de' Conti, t. II, p. 351 est erronée. Voy. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 53 ; la Lettre de Machiavel du 1er octobre 1506 et *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 54. Sur le moment où ce revirement se produisit dans l'esprit du roi, voy. Brosch, *Julius II*, p. 331.

vernement français, concours toujours promis et toujours ajourné, il pouvait attendre avec certitude le moment de la ruine définitive de Bentivoglio [1]. Venise n'était plus à craindre. Cependant, « par excès de précautions, Jules II chercha un moyen d'apaiser les Vénitiens ». Il offrit à la Seigneurie de lui céder Faenza et Rimini à titre de fiefs. Sans se laisser rebuter par le refus qu'on lui opposa, il persista dans sa ligne de conduite à l'égard de la République. « La route suivie par ses troupes les contraignait de longer les territoires vénitiens; il défendit, sous peine de mort, toute maraude sur le territoire vénitien et donna à l'ambassadeur de la République, D. Pisani, l'assurance formelle de l'inutilité, pour la Seigneurie, de prendre des dispositions défensives, attendu qu'elle n'avait rien à redouter de sa part; mais il calcula les termes de sa déclaration de façon à éviter jusqu'à l'apparence d'une concession forcée par l'attitude de Venise [2]. »

Voulant éviter à tout prix de mettre le pied sur le territoire vénitien, ce qu'il aurait dû faire s'il avait suivi la ligne directe de San-Marino à Rimini, Jules II préféra braver les difficultés des chemins de montagne. Le 1er octobre, il passa la nuit dans le misérable hameau de Savignano; le lendemain, il passait le Rubicon et allait coucher à Cesena, où il trouva la députation de Bologne. Les députés le supplièrent de « ne pas jeter, par des nouveautés, le trouble dans une ville paisible et soumise à l'Église ». « Je sais, répondit-il, que vos pensées diffèrent de vos paroles; vous ne pouvez pas être assez dénués de raison pour préférer l'autorité d'un cruel tyran à la mienne [3]

Le 5 octobre, il y eut consistoire : vingt cardinaux y assistèrent. Pendant le dîner, arriva la nouvelle que les troupes

[1] Voy. la Lettre de Machiavel, du 3 octobre 1506.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 129; voy. Sanuto, t. VI, p. 453.

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 351. Machiavel donne une version quelque peu différente de la réponse du roi, dans la lettre citée plus haut, note 1. D'après lui, Jules II aurait dit, entre autres choses : « Circa i capitoli non curava ne quello aveva fatto altri papi, ne quello aveva fatto lui (voy. Theiner, *Cod.*, t. III, p. 515) perche gli altri papi e lui non avevan possuto fare altro e la necessità e non la volontà gli aveva fatti confermare. »

auxiliaires françaises étaient en marche avec seize canons et qu'elles seraient à Modène le samedi suivant. Le lendemain arriva une dépêche annonçant la mort du roi Philippe de Castille[1]. Le 7 octobre, on décida, en consistoire secret, de lancer l'interdit sur Bologne. Enfin, le Pape passa une revue de ses troupes, dont l'effectif s'élevait à six cents cavaliers, seize cents fantassins et trois cents Suisses[2].

Les pluies incessantes des derniers jours avaient rendu les chemins à peu près impraticables; mais rien n'était capable d'arrêter Jules II. Dans la matinée du 8 octobre, il partit de Cesena, malgré les menaces d'une journée pluvieuse; il alla coucher à Forlimpopoli; le lendemain, il atteignait Forli. Son entrée dans cette ville lui donna l'occasion de connaître, à ses dépens et à ceux de sa suite, le caractère brutal des Romagnols, car le peuple s'empara par force de sa mule et de son baldaquin[3].

On ne pouvait plus conserver d'illusions sur les résolutions de Giovanni Bentivoglio : toutes les informations prises à cet égard étaient concordantes, et l'on savait qu'il ne renoncerait pas, de son plein gré, à son pouvoir usurpé. « Il se fiait à la force de la ville, à la puissance de son parti, à la solidité d'une situation affermie par sa durée, aux talents de ses fils. » D'après Sigismondo de' Conti, Bentivoglio prétendait exiger que le Pape vînt à Bologne sans troupes et promît d'y laisser toutes choses dans le *statu quo*[4]. Irrité au plus haut point de cette insolence, Jules II décida qu'un délai de neuf jours serait accordé à Bologne pour faire sa soumission à l'autorité de l'Église, faute de quoi on publierait le décret d'excommunication contre Bentivoglio et d'interdit contre la ville. Cette bulle fut affichée, le 11 octobre, sur les portes de la cathédrale de Forli[5]. Les habitants de Bologne tremblaient, dit Sigismondo

[1] Philippe était mort d'une fièvre, dans la matinée du 25 septembre : voy. Haebler, p. 130-131; cf. Sanuto t. VI, p. 442.

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 58 et suiv.; Lettre de Machiavel, du 5 octobre 1506; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 60; *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.*

[4] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 351; Reumont, t. III, 2e part., p. 23.

[5] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 61-62; Luenig, t. VI, p. 194; Lettre

de' Conti, mais l'insolence de Bentivoglio n'était pas encore complètement abattue. Il avait essayé de corrompre les chefs des troupes françaises, en leur envoyant de riches présents : le calcul était habile; avides d'argent avant tout, ces hommes s'arrangèrent de façon à tromper, par leurs manœuvres, à la fois le Pape et Bentivoglio. Jules II fit savoir ce qui se passait au roi de France, en le menaçant, s'il ne tenait pas ses promesses, de porter sa perfidie à la connaissance du monde entier. Louis XII, cédant enfin, expédia à ses généraux l'ordre de marcher. Cette nouvelle répandit la terreur dans Bologne et fut, pour Jules II, le signal du départ de Forli. Au lieu de suivre la route agréable et facile qui traverse les champs fertiles de l'Émilie, il préféra affronter les difficultés des chemins de la montagne; car, dit encore Sigismondo, il ne se fiait pas aux Vénitiens[1] et ne pouvait pas se résoudre à voir Faenza, dérobée par eux à la souveraineté de l'Église. Il fit, en conséquence, un détour sur la gauche, avec une faible escorte, laissant le reste, avec les cardinaux, suivre la route directe qui traverse Faenza. Le 17 octobre[2], il atteignit d'abord Castrocaro, localité qui avait fait autrefois partie des États de l'Église, mais dépendait alors de Florence. Au delà de Mutilano la marche devint extrêmement pénible; on rencontra un torrent qu'il fallut traverser dix fois; le sentier que l'on suivait était si abrupt, que le Pape fut obligé de descendre de cheval et de faire tout un mille à pied, avec une peine infinie, en s'appuyant sur ses compagnons. Le soir, il arriva, épuisé, au hameau de Marradi, dans la vallée du

de Machiavel, du 10 octobre 1506. La Bulle d'interdit, datée du 10 octobre 1506, a été publiée en partie, d'après les registres des Archives secrètes des Papes, par RAYNALD, ad an. 1506, n° 25 et suiv., par GOZZADINI, *G. Bentivoglio*, app., p. XCIII et suiv., et dans l'édit. de PARIS DE GRASSIS publiée par Frati, p. 177-186. La Bulle d'excommunication concernant G. Bentivoglio, également datée du 10 octobre 1506, fut imprimée à Rome cette même année. Il n'en existe cependant que de très rares exemplaires, parce que Bentivoglio prit soin de les faire détruire autant que possible; j'en ai vu aux Arch. d'État de Modène.

[1] Voy. le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 94, le Bref du 15 octobre 1506. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] SANUTO, t. VI, p. 451; *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.*

Lamone; mais il n'y prit que quelques heures de repos. Avant le lever du jour il était de nouveau sur pied, et, poursuivant sa route, il s'arrêtait quelques moments, dans l'après-midi, à Palazzuolo, pour y prendre un léger repas, et atteignait dans la soirée la forteresse de Tossignano, dépendance de l'Église. De là il repartit en toute hâte pour Imola[1].

Malgré ses soixante-quatre ans et les souffrances de nouveaux accès de goutte, le Pape avait supporté avec une vigueur toute juvénile les fatigues de la traversée des gorges de l'Apennin[2]. Bon gré, mal gré, son escorte avait dû le suivre. Pendant ce temps, son premier maître des cérémonies, Pâris de Grassis, qui suivait la route commode de Faenza, avec la précieuse chape, la mitre et la croix pectorale du Pape, dont il avait la garde, écrivait : « Nous devons avoir soin que ces objets ne soient point dérobés par les gens de Faenza ou de Venise[3]. » Quand, sur le chemin de Tossignano, exaspérée par les difficultés de la route, son escorte paraissait faiblir, le Pape lui citait, en souriant, ce passage de Virgile :

Per varios casus, per tot discrimina rerum
Tendimus in Latium...

La ville d'Imola, où l'on arriva le 20 octobre[4] et où la population fit au Pape une réception pompeuse, était trop petite pour loger toute sa suite. La chancellerie tout entière dut, en conséquence, être laissée, avec un grand nombre de fonctionnaires de la curie, à Castro Bolognese. Les troupes, à l'effectif de deux mille hommes, furent cantonnées dans les environs d'Imola. Le 25 octobre, le commandement en fut confié à

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 352-353. Voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 64-65; LAUR. PARMENIUS, p. 313; les Lettres de Machiavel, des 16 et 19 octobre 1506; *Acta consist.* (inéd.).

[2] Dans la pièce de vers citée plus haut, p. 246, note, le cardinal Adrien Castellesi disait :

Imus praecipites per mille pericula rerum
Turrigerasque arces, rupes et inhospita saxa.

[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 64-65.

[4] Et non le 21, comme le dit VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 425; voy. SANUTO, t. VI, p. 443; FANTI, *Imola*, p. 17 et suiv. (on trouvera là tous les détails désirables sur ces festivités); *Acta consist.* (inéd.).

François de Gonzague, en remplacement du duc d'Urbin, réduit à l'inaction par une violente attaque de goutte. Le même jour, Jules II reçut la visite du duc de Ferrare. Le jour de la Toussaint, au moment où il se disposait à aller à la messe, on lui apporta une nouvelle de la plus haute importance : Giovanni Bentivoglio était en fuite [1]. Ne pouvant plus compter sur l'appui du peuple de Bologne, dont il s'était fait haïr par sa tyrannie, et comprenant enfin l'impossibilité de la résistance, il avait conclu un arrangement avec Chaumont, le commandant des troupes françaises, et, muni d'un sauf-conduit, il était allé demander asile à Milan. Sigismondo de' Conti rapporte que l'interdit lancé par le Pape contre Bentivoglio avait produit son effet : le vide s'était fait autour de lui ; les prêtres avaient quitté la ville l'un après l'autre, et ses meilleurs amis eux-mêmes déclaraient que Jules II était dans son droit. Néanmoins, Bentivoglio ne s'était avoué vaincu que le jour où il avait appris l'arrivée de Charles d'Amboise à Modène avec six cents lances, trois mille cavaliers et une nombreuse artillerie.

Laissée à elle-même, la population de Bologne envoya au Pape une nouvelle députation, chargée de lui demander la levée des censures ecclésiastiques et sa protection contre les troupes françaises : celles-ci, en effet, campaient sous les murs de la ville, le long du canal qui y amène les eaux du Reno ; la soldatesque se promettait le pillage et comptait sur un riche butin. Les bourgeois avaient pris les armes pour se défendre : quelqu'un ayant eu l'idée de fermer une écluse, le camp français s'était trouvé inondé, et les troupes avaient été contraintes de battre en retraite, abandonnant sur place leurs bagages et la grosse artillerie. Les soldats, furieux, avaient juré de se venger d'une façon éclatante, et il est probable que la ville eût difficilement évité le pillage dont ils la menaçaient,

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 66-80. Le Bref concernant la nomination de Fr. de Gonzague a été publié par DUMONT, t. IV, chap. II, p. 89 ; GOZZADINI, *Giovanni II Bentivoglio*, app., XCVIII et suiv., le donne avec des fautes de copie : enfin on en trouvera une traduction dans EQUICOLA, *Storia di Mantova* (1610), p. 247-248.

si le Pape ne les eût apaisés en envoyant à leur commandant en chef huit mille ducats pour lui et dix mille pour ses troupes. Si la ville se mit en frais pour faire à Jules II une belle réception, on voit qu'il l'avait bien méritée [1].

Le jour de l'entrée avait été fixé à la Saint-Martin, mais en réalité le Pape, dévoré d'impatience, pénétra dans Bologne dès le 10 novembre. « Ce jour-là, rapporte le premier maître des cérémonies, Sa Sainteté me commanda de lui chercher une habitation convenable et sûre dans l'intérieur de la ville. Je trouvai ce qu'il fallait dans l'ancienne maison des Templiers, située à un jet de pierre de la porte : aussitôt que j'eus fait mon choix, le Pape s'y rendit. Il n'emmena avec lui que quelques personnes de sa suite. Il ne se laissa pas dissuader par les sinistres avertissements des astrologues ; ils se moquait de leur science et leur répondait : « Au nom de Dieu Nous voulons entrer. » Cependant la présence du Pape dans les murs de la ville ne pouvait pas être longtemps ignorée : le bruit s'en répandit promptement ; le son des cloches et le bruit du canon l'annonçaient bientôt après au loin dans la campagne [2]. »

Le 11 novembre, Jules II se rendit officiellement de sa demeure à l'église de San Petronio, cathédrale de Bologne : la marche triomphale du cortège fut favorisée par un temps splendide : partout les rosiers étaient en fleur [3]. C'était un spectacle extraordinaire ; le goût de la Renaissance pour les fêtes somptueuses y parut dans tout son éclat [4]. Pâris de Grassis a écrit avec un soin minutieux une relation de cette cérémonie, dans laquelle il enregistre jusqu'aux moindres détails [5] ; d'autres contemporains, tels que Francesco Alber-

[1] Guicciardini, t. VII, c. 1 ; Laur. Parmenius, p. 314 et suiv. ; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 354-355 ; Paris de Grassis (édit. Frati, p. 83), natif de Bologne, expose les faits d'une façon un peu différente, évidemment calculée de manière à les présenter à l'avantage de ses compatriotes. Voy. Florus, *De expedit. Bonon.*, p. 20 et suiv. ; Scheurl, *Briefbuch*, p. 35, 36, 37 ; Sugenheim, p. 396-397 ; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 74 et suiv.

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 84-85.

[3] Albertini, p. xxii.

[4] Sur les fêtes de la Renaissance en général, voy. Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 143 et suiv.

[5] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 85-96.

tini, ambassadeur de Venise, et le chroniqueur bolonais Ghirardacci l'on décrite à grands traits[1]. Le cardinal Adrien de Corneto l'a chantée dans une admirable pièce de vers latins[2]. Sigismondo de' Conti, secrétaire du Pape, humaniste et fin lettré, nous en a laissé un excellent récit dans son grand ouvrage historique. « On avait, dit-il, élevé treize arcs de triomphe sur lesquels on lisait cette inscription, écrite en grands caractères : « A Jules II, notre libérateur, notre bien-« faiteur et notre Père. » Cent jeunes gens de la noblesse étaient chargés de frayer le passage du cortège à travers la foule. Les spectateurs virent défiler sous leurs yeux, d'abord des coureurs à cheval, qui passèrent au galop, puis la cavalerie légère, l'infanterie, superbe sous ses armes soigneusement polies, les bagages du Pape et des cardinaux, et enfin la musique. Immédiatement derrière la musique marchaient seize hommes portant les étendards du peuple de Bologne, quatre autres portant les drapeaux de l'Église, les dix chevaux blancs du Pape, avec des brides d'or, et enfin le gros des fonctionnaires de la curie. Après ceux-ci venaient les ambassadeurs, le duc Guido d'Urbin, le marquis François de Gonzague, François Marie, le préfet de Rome, Costantino Areniti, duc d'Achaïe et de Macédoine, quatorze licteurs tenant à la main des baguettes d'argent dont ils se servaient pour écarter la foule, enfin les deux maîtres des cérémonies, dont le premier, Pâris de Grassis était le véritable organisateur de ce cortège triomphal. Le noble Carlo Rotario, portant la croix du Pape, précédait le Saint Sacrement, qu'escortaient quarante prêtres, tenant en main des cierges allumés, et la chapelle pontificale. Les car-

[1] ALBERTINI, p. XXI-XXII. La relation de l'ambassadeur de Venise a été publiée par SANUTO, t. VI, p. 491 et suiv. Erasme avait vu ce cortège; il n'en a pas écrit la description, mais il critique un déploiement de pompe qu'il trouve excessif, et, pour donner plus de poids à sa critique, il ajoute qu'il a également assisté à l'entrée de Jules II à Rome. Or cela est faux, n'en déplaise à Grégorovius (t. VIII, 3e édit., p. 50). Voy. NOLHAC, *Erasme en Italie*, p. 17. La Relation de Ghirardacci se trouve dans le *Lib.* 38, Cod. 768 de la Bibl. de l'Université de Bologne. Voy. encore SCHEURL, *Briefbuch*, p. 34, 39, et LAUR. PARMENIUS, p. 315.

[2] Voy. GEBHARDT, *Adrian von Corneto*, p. 114-115; BURCKHARDT, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 112.

dinaux précédaient immédiatement le Pape, qui s'avançait, porté sur la *Sedia gestatoria*, vêtu d'une chape rouge couverte de fines broderies d'or, attachée sur le devant par une agrafe d'or, ornée d'émeraudes et de saphirs, véritable œuvre d'art d'une merveilleuse beauté. Il avait sur la tête une mitre de dimension extraordinaire, toute brillante de perles et de pierres précieuses. Aux côtés du Pape marchaient deux camériers privés, Sigismondo de' Conti, son secrétaire, et ses médecins particuliers, Mariano dei Dossi, de Rome, et Arcangelo dei Tuti, de Sienne ; derrière lui, les patriarches, les archevêques et évêques, les protonotaires, les chargés d'affaires ecclésiastiques, les abbés et généraux d'ordre, les membres de la Pénitencerie et les référendaires. Une section de la garde du corps pontificale fermait la marche. Ce long cortège ne pouvait avancer que fort lentement à travers la foule compacte des spectateurs, d'autant plus nombreux que la population de la campagne était accourue pour recevoir la bénédiction du Pape. Des serviteurs jetaient au peuple des pièces d'argent et d'or frappées spécialement pour la circonstance. La population, vêtue de ses habits de fête, faisait entendre ses acclamations et ses cris de joie. Arrivé à la cathédrale, le Pape fit une action de grâces et donna au peuple sa bénédiction, accompagnée d'une indulgence. Il commençait à faire nuit lorsqu'il rentra enfin dans son palais, escorté par la municipalité [1].

Le Pape n'était pas venu à Bologne uniquement pour s'y faire voir ; aussitôt qu'il en eut le loisir, il s'occupa de mettre l'administration de la ville en harmonie avec le nouvel ordre de choses. « La confirmation de leurs anciennes franchises et la concession de nouvelles, une constitution laissant un certain jeu à leur autonomie municipale, enfin un allégement notable des charges sous lesquelles ils avaient été longtemps écrasés,

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 358-362. Ces monnaies portaient l'inscription : « Bon (onia) p (er) Jul (ium) a tirano liberat (a). » Voy. FRATI, *Delle monete gettate al popolo nel solenne ingresso in Bologna die Giulio II.* Bologne, 1885. Voy. aussi, *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. III, p. 44 et suiv.

tels furent les moyens auxquels le Saint Père eut recours pour gagner les cœurs des citoyens de Bologne à la souveraineté du Saint-Siège[1]. » Le conseil des Seize fut supprimé et remplacé par un Sénat composé de quarante citoyens choisis en majorité dans les familles nobles, et qui entra en fonction dès le 17 novembre : ces quarante devaient former un conseil de gouvernement adjoint au légat : « Jules II leur garantit une indépendance que l'on n'avait pas connue sous le régime des Bentivogli » ; nous avons déjà vu qu'il allégea les impôts. « Il voulait une ville réellement libre, attachée à sa personne par reconnaissance de sa protection et de ses faveurs[2]. » Le 26 novembre, on fêta en grande pompe l'anniversaire du couronnement de Jules II : sur son ordre exprès, la grand' messe fut célébrée par son neveu préféré, Galeotto de la Rovère.

L'instant était venu de régler les comptes avec la France pour la part prise par elle à l'expédition de Bologne : Louis XII et le cardinal d'Amboise, son ministre, émirent des prétentions énormes. Sans compter de grosses sommes d'argent, Jules II ne parvint à les satisfaire qu'au prix de la cession du droit de collation des bénéfices sur le territoire milanais, au détriment du personnel de la curie, de la confirmation de la charge de légat en faveur de Georges d'Amboise, et enfin de la nomination de trois nouveaux cardinaux, tous trois proches parents du cardinal d'Amboise[3]. Cette dernière concession fut celle qui lui coûta le plus ; en effet, le Sacré Collège ne manqua pas de signaler les conséquences probables de l'accroissement accordé à l'influence française : conséquence directe, la chance plus grande, pour le cardinal d'Amboise, d'arriver à la tiare ; conséquence indirecte, le danger d'une nouvelle translation de la curie à Avignon[4]. Cette création de cardinaux, la troisième depuis l'avènement de Jules II, eut lieu le 18 décembre 1506, en consistoire

[1] Sugenheim, p. 397. Voy. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 99 et suiv. ; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 360 et suiv.

[2] Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 217. Sur la réduction des impôts, voy. Sanuto, t. VI, p. 521 et Florus, p. 23.

[3] Sanuto, t. VI, p. 452 ; Goldast, p. 278 ; Havemann, t. II, p. 233.

[4] Sanuto, t. VI, p. 507.

secret, et l'on décida qu'elle ne serait pas publiée jusqu'à nouvel ordre [1]. Les élus étaient : Jean-François de la Trémoille, archevêque d'Auch, René de Prie, évêque de Bayeux, et Louis d'Amboise, archevêque d'Albi. La publication ne fut faite qu'après le retour du Pape à Rome, le 17 mai 1507, et elle coïncida avec l'admission de Ximénès dans le Sacré Collège [2].

En dépit de ces concessions, les relations entre le Pape et le roi de France ne tardèrent pas à prendre un caractère d'aigreur : les affaires de Gênes étaient la cause principale de ce refroidissement. « Ce n'était un secret pour personne, que le premier ministre de France, le cardinal d'Amboise, voulait arriver à la tiare à tout prix, et, d'autre part, on ne se gênait pas, à la cour de Louis XII, pour dire que Jules II encourageait et même secondait les Génois dans leur résistance [3]. » Au milieu de février, le roi dit à l'ambassadeur de Florence : « J'ai fait savoir au Pape que, s'il soutient les Génois, je ramènerai Giovanni Bentivoglio à Bologne. Il me suffit d'écrire une lettre, et j'aurai encore ce profit que Bentivoglio me donnera cent mille ducats pour ma peine. En

[1] C'est le motif pour lequel on rencontre des versions différentes, même chez les contemporains. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 119, écrit : « Die veneris 18 (Dec.) papa fecit consistorium pro novis cardinalibus creandis licet postea nihil fecerit » ; et p. 133 : « Die 4 Januarii 1507... creavi secrete cardinales Franciæ nonnullos. » Une Relation dont la date est malheureusement inexacte, publiée par Sanuto, t. VI, p. 518, fait remonter la création au mois de décembre. Si j'admets, en dépit de la rectification d'Oldoin, t. III, p. 261, que Ciaconius ne fait point erreur et que Cardella, p. 323, a raison de tenir pour l'année 1506, et si je rejette l'indication de Contelorius, qui fixe la nomination au 14 janvier (Panvinius, p. 345, la fait remonter jusqu'au 3 septembre, ce qui est une erreur par trop grande), le motif principal qui me détermine est que la date du 18 décembre 1506 est expressément donnée par un document officiel, dans les *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. du Vatican.

[2] Voy. la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son frère, le marquis de Mantoue, datée de Rome le 17 mai 1507 (Arch. Gonzague, à Mantoue), la Relation de l'ambassadeur de Venise citée par Sanuto, t. III, p. 82, et la Dépêche (inéd.) de Costabili, datée de Rome le 20 mai 1507. (Arch. d'État de Modène.) Voy. encore : Scheurl, *Briefbuch*, p. 23, 39. Sur le cardinal de la Trémoille, voy. l'étude de La Plagne-Barris dans la *Rev de Gascogne*, 1878.

[3] Brosch, *Julius II*, p. 136 ; voy. Grimm, t. I, 5e édit., p. 303.

vérité, ce Pape est bien d'une race de paysans, il faut le mener avec le bâton[1]. »

Lorsqu'il ne fut plus possible de douter de la venue prochaine de Louis XII en Italie, Jules II songea que, s'il voulait éviter une rencontre personnelle avec le roi, il était temps pour lui de quitter Bologne. Louis XII assemblait une armée si considérable, qu'on pouvait à bon droit suspecter des projets plus vastes que la répression de la rébellion de Gênes. Le Pape pensa que la prolongation de son séjour à Bologne pourrait n'être pas sans danger pour sa sécurité personnelle et résolut de reprendre le chemin de Rome : depuis longtemps tout le personnel de la curie ne demandait que cela. Le 12 février 1507, il fit connaître son intention aux cardinaux en consistoire secret. Surpris d'une résolution que rien ne leur avait fait prévoir, les habitants de Bologne en furent d'autant plus mécontents qu'elle les laissait en plein travail de réorganisation. Leur irritation se manifesta si vivement, que le Pape, pour les calmer, se déclara disposé à confirmer les franchises accordées à la ville par Nicolas V et à partager le pouvoir exécutif entre le légat et le conseil des Quarante[2]; mais, en considération de la turbulence de la population, il donna, par précaution, l'ordre d'élever auprès de la porte Galiera une citadelle dont il posa la première pierre le 20 février. La veille, il avait confié la légation de Bologne au cardinal Antoine Ferreri, choix malheureux, comme le prouvèrent les événements, à peu de temps de là. Ferreri fut remplacé à Pérouse par le cardinal Léonard Grosso de la Rovère, qui eut lui-même pour successeur à Viterbe François Alidosi[3].

[1] Desjardins, t. II, p. 220; cf. p. 224 et suiv.

[2] Paris de Grassis, éd. Frati, p. 138-142. Voy. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 364; il garde le silence sur le véritable motif du départ. Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 76-77.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 147-148. Voy. Sanuto, t. VI, p. 536, 551-552; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 79 et suiv.; Ghirardacci (inéd.) à l'année 1507, Cod. 768 de la Bibl. de l'Université de Bologne. Sur la pose de la première pierre de la citadelle, voy. Guglielmotti, t. I, p. 62. Autant que je sache, la Bulle de nomination de Ferreri, datée de Bologne le 20 février 1507, est encore inédite : elle se trouve aux Arch. d'État de Bologne.

Le 22 février 1507, après avoir publié la bulle relative au conseil des Quarante, Jules II quitta Bologne, suivi des regrets de la population, à l'heure même où le nouveau légat y faisait son entrée[1].

Il se rendit d'abord à Imola, où il travailla au rétablissement de la paix. De là, il gagna Forli et Cesena, en évitant avec soin, comme la première fois, de traverser Faënza, à cause de la présence des Vénitiens. Après avoir visité successivement Porto-Cesenatico, Sant'Arcangelo et Urbin, il prit enfin la route directe de Rome, par Foligno, Montefalco, Orte, Viterbe et Nepi[2]. Le samedi 27 mars, veille de la fête des Rameaux, il arrivait sur les bords du Tibre, au Ponte Molle, où l'attendait une foule nombreuse venue pour le saluer. Il coucha au monastère de Sainte-Marie du Peuple. Le dimanche des Rameaux, il célébra la grand'messe dans l'église du même nom, après quoi il traversa la ville en triomphe pour se rendre au Vatican.

Rome s'était parée, pour la circonstance, d'ornements dont l'ensemble offrait aux yeux, suivant le goût du temps, une étrange confusion de christianisme et de paganisme. Dans toutes les rues on avait prodigué les tapis, les guirlandes de fleurs, les inscriptions à la gloire du Pape victorieux. De toutes parts s'élevaient des arcs de triomphe décorés d'inscriptions : sur quelques-uns, par exemple sur celui qu'avait fait construire le cardinal Costa au Campo Marzo, on voyait, en outre, des tableaux et des statues. A côté du château Saint-Ange on avait placé un char triomphal attelé de quatre chevaux blancs et monté par dix génies qui saluèrent le Pape au passage, en agitant les palmes qu'ils tenaient à la main : le char était surmonté d'un globe, sur lequel s'élevait un chêne chargé de glands dorés : l'ensemble atteignait la hauteur de

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 149, 151 et suiv.; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 364; *Acta consist.* (inéd.), f° 23. (Arch. consist. du Vatican.)

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 152-169; Sanuto, t. VI, p. 553; *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.* Le 27 février 1507, Jules II déclara prendre sous sa protection spéciale Alberto Pio de Carpi et sa principauté : cet acte avait pour objet de contrecarrer le duc de Ferrare : voy. *Mem. storiche di Carpi*, t. II, p. 331 et suiv.; Semper, *Carpi*, p. 7.

l'église de Santa Maria Traspontina. L'arc de triomphe élevé devant le Vatican était une copie de l'arc de Constantin, dont les bas-reliefs étaient remplacés par des tableaux représentant tous les épisodes de l'expédition de Bologne. Le cardinal-légat San Giorgio avait eu soin que ce déploiement de pompe laïque ne fît pas entièrement oublier le caractère religieux de celui auquel ces honneurs étaient rendus; par son ordre exprès, on avait élevé, devant chacune des églises devant lesquelles devait passer le cortège, un autel à côté duquel se tenaient les chantres et le clergé. De l'avis d'un témoin oculaire, la splendeur de cette entrée triomphale surpassa celle de la fête du couronnement. Lorsque le Pape, suivi de vingt-huit cardinaux, atteignit Saint-Pierre, il y avait trois heures qu'il était parti de la porte du Peuple. Pâris de Grassis rapporte que le Pape fit, auprès du tombeau du prince des apôtres, une prière plus longue que de coutume et qu'en rentrant dans ses appartements il dit : « Maintenant que Nous voici de retour sain et sauf, Nous avons toute raison d'entonner le *Te Deum*[1]. »

En effet, il pouvait se vanter à bon droit d'avoir accompli de grandes choses. Les poètes célébrèrent en vers pompeux le succès de son entreprise[2]. Le cardinal Raphaël Riario, parlant au nom du Sacré Collège, fut l'interprète éloquent des sentiments de ses collègues : « A partir du moment où Votre Sainteté fit connaître ses intentions à l'égard de Bologne, dit-il, il fut impossible de méconnaître l'excellence de la pensée de ramener cette ville à la véritable obéissance envers le Siège apostolique. Aussi devons-nous, maintenant, nous réjouir de tout notre cœur de ce que Votre Sainteté a atteint

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 172-176. Voy. ALBERTINI, p. XXII-XXIII; SANUTO, t. VII, p. 43, 63-65 (les inscriptions citées par l'auteur portent bien le caractère de l'époque). Voy. encore : LAUR. PARMENIUS, p. 316, et les Relations (inéd.) de Jean de Gonzague, datées de Rome le 28 mars 1507, et du cardinal de Gonzague, du 29 mars (voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 114) (Arch. Gonzague à Mantoue); enfin t. III de l'édit. allem., suppl. n° 113, la Relation (inéd.) de Costabili, du 28 mars 1507. (Arch. d'État de Modène.)

[2] AMBROSIUS, *Comment. de rebus gestis Bapt. Mantuani*, p. 80; voy. PIPER, *Mythologie*, t. I, p. 366 et suiv.

ce but aussi excellent que glorieux, qu'elle s'était proposé sous l'inspiration de Dieu et de la justice. Par là Votre Sainteté a merveilleusement accru et fortifié le prestige de l'État de l'Église et assuré à son nom une gloire immortelle. Dès à présent il a sa place entre ceux des Papes illustres qui, reléguant à l'arrière-plan tous les intérêts humains, même ceux de leur propre sang, n'ont eu d'autre souci que la conservation et l'accroissement de l'autorité et de la majesté du Siège apostolique[1]. »

[1] « Sicut ab initio S. V. fecit verbum de rebus Bononiensibus comprobatum fuit, nihil posse præstantius cogitari quam urbem hanc redigere ad veram obedientiam Sedis apostolicæ, ita nunc toto corde gaudere et exsultare debemus, quod S. V. consecuta fuerit illum optimum et gloriosum finem quem in animo suo, Deo et justitia inspirantibus, præconceperat. S. V. mirum in modum corroboravit et ampliavit existimationem status ecclesiastici et auxit immortalitatem famæ et nominis sui ita ut merito jam fuerit sortita locum inter illos clarissimos pontifices qui, posthabitis humanis affectibus, etiam sui proprii sanguinis, nullum alium finem sibi proponebant quam solam curam et vigilantiam conservandi et amplificandi auctoritatem et majestatem Apostolicæ sedis. » *Consistorialia Raph. Riarii card. S. Giorgii*, Cod., J. III, 89, f° 819, de la Bibl. Chigi, à Rome.

IV

PÉRIPÉTIES DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE 1507 A 1598. — JULES II MENACÉ A LA FOIS PAR L'ESPAGNE ET PAR LA FRANCE. — ATTENTATS DE VENISE CONTRE LA PAPAUTÉ DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET RELIGIEUX. — RÉSISTANCE DE JULES II. — LIGUE DE CAMBRAI ET GUERRE CONTRE VENISE. — VICTOIRE DU PAPE.

La rapidité avec laquelle Jules II avait conduit la campagne entreprise pour faire rentrer sous l'autorité immédiate de l'Église deux villes importantes, la facilité avec laquelle il l'avait menée à bout, avaient eu pour effet de l'entourer d'un prestige extraordinaire aux yeux de ses contemporains[1]. Mais il n'était pas homme à s'endormir sur ses lauriers; il se rendait trop exactement compte de la distance qui le séparait encore du but qu'il s'était proposé au moment de son avènement. « La partie de la tâche qui lui restait à exécuter était, précisément, la plus considérable et la plus difficile, car il s'agissait d'arracher aux mains des Vénitiens les anciennes dépendances du Saint-Siège, villes et territoires, dont ils s'étaient emparés[2]. »

Un des écrivains les plus hostiles à Jules II reconnaît lui-même que la convention de 1505 avait été la constatation éclatante de l'impuissance de la Papauté[3]. A la place de Jules II, tout autre Pape, même sans être doué d'une énergie pareille à la sienne, eût été contraint, par la force des choses, de tout mettre en œuvre pour expulser les usurpateurs

[1] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 436.
[2] Sugenheim, p. 397.
[3] Art. de Brosch dans la *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 304.

de la Romagne. Mais, quelque importance qu'il attachât à cette restitution, Jules II se vit obligé par les événements d'ajourner l'exécution de ses projets. L'attitude de l'Espagne et de la France était trop menaçante pour lui permettre de songer à autre chose.

La première occasion de conflit entre le Pape et Ferdinand le Catholique fut la question de l'investiture et du tribut de Naples; à ces premières difficultés vinrent bientôt s'en joindre d'autres, par le fait des empiétements du roi sur les droits du Pape au sujet de la collation des évêchés de Castille[1]. Désireux de prouver sa bonne volonté à l'égard de Ferdinand, Jules II, par décret du 17 mai 1507, conféra la pourpre au conseiller intime du roi d'Espagne, l'illustre Ximénès, archevêque de Tolède, connu pour son zèle en faveur de la réforme[2]. Il en fut pour sa condescendance, et les relations s'aigrirent de plus en plus. Au mois de juin 1507, ayant appris que Ferdinand allait, par mer, de Naples à Savone, Jules II se rendit tout exprès à Ostie, dans le but d'avoir une entrevue avec lui. Ferdinand, arrivé à hauteur d'Ostie, passa outre sans daigner débarquer pour rendre la politesse du Pape[3]. A Savone, il rencontra Louis XII, et le résultat de leurs entretiens fut la réconciliation de l'Espagne avec la France[4]. Le rétablissement de l'entente cordiale entre les

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 324, 332; Rossbach, *Carvajal*, p. 86; Lanz, *Einl.*, p. 96.

[2] Gomez, p. 1003; Héfelé, *Ximenes*, p. 255. Les *Acta consist.* (inéd.), f° 24 (Arch. consist. du Vatican), ne donnent pas la date de la nomination de Ximénès, mais il est facile de la rétablir avec certitude, au moyen du Bref de Jules II, cité par Gomez, *loc. cit.* Nous reparlerons dans une autre occasion de l'activité déployée par Ximénès pour la réforme; on peut consulter sur ce point Héfelé, et Hoefler, *Katastrophe*, p. 26 et suiv.

[3] Brosch, Julius II, p. 140-142.

[4] Jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à savoir exactement ce qui se passa dans cette entrevue de Savone. Lanz, *Einl.*, p. 89 et suiv.; Lehmann, p. 4; Brosch, p. 12, et, plus récemment, G. Filippi, *Il convegno di Savona* (Savone 1890), ce dernier écrivain se basant principalement sur des relations d'ambassadeurs florentins, ont fait la lumière sur divers points, mais il reste bien des obscurités. Ce qui parait incontestable, c'est qu'il fut alors sérieusement question d'une alliance contre Venise et que, dans un certain sens, on posa les bases de la ligue de Cambrai. Voy. les documents empruntés aux Archives de Simancas et publiés par Maulde, dans la *Rev. d'hist. dipl.*, t. IV, p. 583-

deux puissances était d'autant moins rassurant pour le Pape, que, sous prétexte de réprimer la rébellion de Gênes, Louis XII avait amené avec lui une armée plus nombreuse que nécessaire : un pareil rassemblement de forces permettait de soupçonner de plus vastes projets. En outre, on était en droit de s'étonner du nombre des cardinaux qui, dans cette circonstance, avaient figuré dans l'entourage du roi de France. On avait vu là, non seulement trois cardinaux français, y compris Georges d'Amboise, mais encore le cardinal d'Aragon, qui s'était montré zélé partisan de la France au moment de la mort d'Alexandre VI, le cardinal Sanseverino, le futur schismatique [1], et, enfin, le cardinal Antoine Pallavicini, natif de Gênes, envoyé auprès du roi de France par le Pape au mois de mai. Sigismondo de' Conti, parlant de la mission confiée à ce légat, dit qu'il était chargé d'intercéder auprès du roi en faveur des Génois après leur soumission et de l'engager à licencier son armée [2]. L'Italie n'etait pas le seul pays

590, et l'ét. de FILIPPI, *Ancora del convegno di Savona*, publiée dans les *Atti e Mem. d. Soc. stor. Savonese*, t. II, p. 729 et suiv. Il n'est nullement démontré que le traité du 30 juin 1507 renferme toutes les conventions arrêtées dans cette entrevue, et Maulde lui-même ne se dissimule pas qu'il n'est point en mesure de lever complètement le voile qui couvre les arrangements politiques pris à Savone. Espérons que l'on découvrira dans les archives de nouveaux documents d'où l'on pourra tirer un peu plus de lumière.

[1] LEHMANN, p. 3.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 375; SANUTO, t. VII, p. 73, 76, 82, 88, 94, 96, 98, 100, 104, 113, 114, 119, 132, 133. La nomination de Pallavicini, en qualité de légat à la cour de France, eut lieu dans le consistoire du 5 mai 1507 : voy. la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son frère, datée de Rome le 5 mai 1507 (Arch. Gonzague, à Mantoue), et la Relation (inéd.) de Costabili, datée de Rome le 6 mai 1507. (Arch. d'État de Modène.) Le cardinal Pallavacini s'embarqua le 19 mai : « Intravimus mare cum max. difficultate », est-il dit dans l'*Itinerarium* (inéd.) dont il sera parlé plus loin. Le 20 mai, le Pape écrivit au roi de France la Lettre que l'on trouvera, t. III de l'édit. allem., suppl. n° 116; à son retour, Pallavicini présenta un rapport sur sa mission, dans le consistoire du 18 août, et il mourut bientôt après (SANUTO, t. VII, p. 150). Les détails de son voyage sont consignés dans un manuscrit composé probablement par un de ses compagnons et portant le titre : « Itinerarium cardinalis S. Praxedis ad Ludovicum XII (inéd.) », Cod. Borghese I, 128, f[os] 1-25, et Bibl. Pia, 61, f[os] 117-149. (Arch. secr. des Papes.) On avait espéré trouver dans ces documents des renseignements tant soit peu précis sur les questions que le cardinal Pallavicini avait à traiter (JEAN D'AUTON, *Chroniques*, édit. Jacob, t. IV, p. 105, avoue son ignorance à cet égard : voy. KNUTH,

où l'énorme effectif de l'armée française eût suscité des inquiétudes; en Allemagne aussi on en avait pris ombrage, comme le prouvent les résolutions de la diète de Constance.

Le cardinal Pallavicini avait fait connaître lui-même l'objet de sa mission à l'ambassadeur de Florence, comme lui présent à Savone. En premier lieu, il avait à disculper le Pape de l'accusation d'avoir provoqué Maximilien à entreprendre une campagne en Italie : il réussit, en effet, à en démontrer la fausseté. En second lieu, il avait à demander l'extradition des Bentivogli; il se heurta à un refus : Louis XII répondit à cette demande que Giovanni et Alessandro Bentivoglio n'avaient point trempé dans les conspirations organisées contre Bologne et que son honneur lui interdisait de les abandonner[1]. Il ressort d'un document rédigé par un des personnages de l'entourage du cardinal qu'il eut à diverses reprises de longs entretiens avec Louis XII et le cardinal d'Amboise et qu'il y fut, à ce qu'il semble, traité d'une façon passablement cavalière, surtout par le dernier[2].

p. 29); cet espoir a été déçu. L'*Itinerarium* n'est qu'une suite de notes relatives au voyage du légat, au cérémonial observé à l'occasion de sa réception par Louis XII et à l'entrevue avec le roi d'Espagne à Savone. En fait de politique, l'auteur s'en tient à des mentions de faits sans portée, p. ex., f° 131 : Milan, 7 juin : « Legatus et Rothomagensis habuerunt colloquium secrete » : f° 132 : Milan, 10 juin : réception du légat par le roi : « Rex dedit legato dexteram et iverunt in cameram regis cum dictis cardinalibus [Rothomag., Narbon., Esten.] et secrete sunt loquuti per spatium duarum horarum » ; f° 137 : Savone, 25 juin : « Legatus et Rothomagensis loquuti sunt secrete cum rege per duas horas. » L'occasion de l'entretien en question était l'arrivée d'un messager de Rome apportant le chapeau pour le cardinal « Auximanus », mort quelques jours auparavant à Milan, et pour le cardinal « Baiocensis », en ce moment à toute extrémité. « Finita loquutione cum rege legatus et Rothomagensis... venerunt ad cameram Rothomagensis, in qua ambo secrete sunt loquuti per horam. De quibus materiis loquuti sunt, non est meum quærere » ; f° 147 : Savone, 1er juillet : les deux rois ont invité le légat à venir auprès d'eux, « quia erant secum loquuturi... Legatus ivit ad cameram, ubi reges erant; per duas horas stetit cum illis et cardinali Rothomagensi. » L'*Itinerarium* nous apprend que le roi d'Espagne est parti de Savone le 2 juillet, le roi de France le 3, et le légat le 7, par mer : enfin, il note la réception de Pallavicini au consistoire du 18 août.

[1] Relation de l'ambassadeur de Florence, datée de Savone le 4 juillet 1507, publ. dans les *Atti di Soc. Sav.*, t. II, p. 19-20.

[2] C'est l'impression qui résulte de la lecture de l'*Itinerarium* (inéd.) cité

Les bruits qui couraient au sujet des conférences de Savone étaient de nature à faire redouter au Pape des attaques contre sa puissance spirituelle. Ferdinand avoua lui-même, par la suite, qu'on y avait discuté la question des réformes à introduire dans l'Église. « On peut tenir pour certain qu'il ne s'était pas fait défaut d'entretenir, comme l'année précédente, les espérances ambitieuses du cardinal d'Amboise [1]. »

Guichardin prétend que Jules II, dans sa détresse, implora l'assistance de Maximilien. La critique moderne n'a découvert, jusqu'ici, aucune preuve à l'appui de cette affirmation. « Au contraire, il est démontré que, dans le commencement tout au moins, la politique de ce Pape tendait à provoquer une réconciliation entre Maximilien et Louis XII et la concentration de toutes les forces contre Venise. Son représentant en Allemagne, Costantino Areniti, y travaillait en ce sens depuis la fin de 1506 [2]. »

Si le Pape avait songé à implorer l'assistance de Maximilien, il n'eût assurément pas été aussi soucieux d'empêcher la réalisation du voyage de ce prince à Rome, voyage dont on

plus haut; l'auteur dit, p. ex., au f° 139, au sujet du cardinal d'Amboise : « Ipse est vere rex Franciæ. » (Arch. secr. des Papes.)

[1] LEHMANN, p. 4 : cet écrivain rappelle qu'au mois de mai 1508 Ferdinand menaçait encore de soustraire ses États à l'obédience du Pape. La lettre où se trouve cette menace est à l'adresse du vice-roi de Naples; elle renferme, en outre, l'ordre de pendre, sans autre forme de procès, tout individu qui se permettrait de répandre des bulles du Pape sans être muni du *Placet;* elle a été publiée d'abord par F. DE QUEVEDO, *Obras*, t. XI (Madrid, 1792-1794), p. 3-9, et, depuis, dans les *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 109-114. V. LA FUENTE est dans l'erreur quand il soutient que cette lettre est un faux fabriqué par un protestant de la fin du seizième siècle. Le texte ne prête à aucun doute; le contenu correspond exactement à la politique de Ferdinand et à la singulière idée qu'il se faisait des droits de la couronne. Il lui est arrivé plusieurs fois de supprimer purement et simplement des bulles du Pape; le 31 août 1509, il publia un décret ordonnant la peine de mort contre tout individu coupable d'avoir obtenu du Pape ou de son légat une bulle ou autre document défavorable à l'Inquisition d'Espagne; LLORENTE, t. I, p. 368-369; GAMS, t. III, p. 128 et suiv., 140-142. Ferdinand (voy. PRESCOTT, t. II, p. 201) et ses agents à Rome étaient infatigables dans leurs demandes de concessions, surtout en ce qui concernait les questions de finances; voy. la Relation (inéd.) de Costabili, datée de Rome, le 15 août 1508. (Arch. d'État de Modène.)

[2] ULMANN, t. II, p. 306; BROSCH, p. 138, 332 et suiv.

parlait précisément beaucoup à cette époque[1]. Or, lorsque les nouvelles apportées à Rome de tous côtés, pendant l'été de 1507, ne permirent plus de douter de la venue prochaine de Maximilien en Italie[2], Jules II choisit cette circonstance pour envoyer à la cour de ce prince un cardinal-légat chargé de mission spéciale, et il choisit à cet effet l'un des plus fidèles partisans de Maximilien dans la curie, le cardinal Bernardin Carvajal. Muni de pouvoirs étendus, ce prélat partit de Rome le 5 août 1507[3] et, passant par Sienne, atteignit au mois de septembre Innsbrück, où il rencontra le roi des Romains.

La mission confiée à Carjaval embrassait diverses questions délicates : en premier lieu, il devait déconseiller à Maximilien de paraître en Italie à la tête d'une armée et, dans le cas où il renoncerait à ce voyage, lui proposer de faire procéder à son couronnement en Allemagne par deux cardinaux délégués à cet effet[4]. En second lieu, il devait lui soumettre un double projet d'alliance : une alliance générale des princes de la chrétienté contre les Turcs, et une alliance entre lui et le Pape, spécialement dirigée contre Venise. Maximilien

[1] La France s'efforçait d'accroître cette défiance; c'est ce que démontre ULMANN, *Max' I Absichten*, p. 10-11. Déjà, au mois d'août 1506, Maximilien avait fait connaître par écrit au Pape son intention de faire le voyage de Rome avec un appareil militaire : voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 91, la Lettre (inéd.) d'Arsago, du 15 août 1506. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Le 8 juillet 1507, le cardinal de Gonzague écrivait à son frère (inéd.) : « Si tiene per certo la venuta del Re de Romani. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] SANUTO, t. VII, p. 132, dit le 10; ROSSBACH, p. 92, le 8; les *Acta consist.* (inéd.), « 4 Aug. ». On chercherait vainement, même dans RAYNALD, ad an. 1507, n° 8, une donnée authentique sur ce point : elle nous est fournie par le *Diarium* (inéd.) de PARIS DE GRASSIS : « 16 Julii 1507 : Cardinalis S. Crucis D. Bern. Carvaglianus creatus est legatus ad partes Germaniæ obviam Imperatori venturo in Italiam. — 4 Augusti fuit consistorium publicum. » Le Pape, ajoute l'auteur, prononce les prières d'usage sur le nouveau légat, qui, la cérémonie achevée, se rend au monastère de Sainte-Marie du Peuple : « Ibi fecit prandium et *in aurora sequenti* arripuit iter. » Cod. lat. 140, f[os] 113[a], 114[b], de la Bibl. de la cour et de l'État à Munich.

[4] MACHIAVELLI, *Opere*, édit. Passerini, t. V, p. 247; SANUTO, t. VII, p. 119; BROSCH, p. 138, 145; ULMANN, t. II, p. 333. Les objections de HERGENROETHER, t. VIII, p. 444-445, ne me paraissent pas suffisamment solides.

rejeta la première de ces propositions et accepta la seconde [1]. Le succès, si l'on peut dire que c'en fût un, était de médiocre importance, car Maximilien avait rejeté de prime abord toute idée de réconciliation avec la France. Cependant Carvajal n'abandonna pas tout espoir de réussite, et, pour ne point perdre une occasion favorable, il eut soin de s'attacher aux pas du roi des Romains. Ce qu'il avait prévu se réalisa. Comme Venise s'obstinait à refuser à Maximilien l'autorisation de traverser son territoire, celui-ci consentit finalement à écouter les propositions du légat. « Au mois de février 1508, il fit porter secrètement à la cour de France des ouvertures en vue d'une alliance offensive et défensive contre Venise, ouvertures qui renfermaient en germe les clauses de la ligue de Cambrai [2]. »

Dans le même temps, Maximilien fit une chose qui frappa l'esprit des contemporains, tant elle s'écartait des coutumes du moyen âge [3]. Le 4 février 1508, par son ordre, son conseiller Mathieu Lang, évêque de Gurk, proclama solennellement, dans la cathédrale de Trente, qu'à partir de ce jour Maximilien avait décidé d'adopter pour titre : « Élu empereur Romain ». A la suite de cette proclamation, il communiqua par mandement à l'empire, par des envoyés spéciaux au Pape, la déclaration formelle que l'adoption de ce titre ne porterait aucun préjudice au droit réservé au Pape de procéder au couronnement; il prit même soin d'affirmer hautement son intention de faire le voyage de Rome et de se faire couronner par le Pape aussitôt qu'il aurait eu raison des Vénitiens [4]. Le droit du Saint-Siège se trouvant ainsi sauve-

[1] C'est ce que rapporte un historien généralement bien informé, ZURITA, t. VI, p. 152 et suiv.; BROSCH a oublié de le citer. Voy. ROSSBACH, *Carvajal*, p. 93 et suiv. Le récit de SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 381, est incomplet. Il existe divers brefs relatifs à la guerre contre les Turcs : citons, entre autres, les Brefs publiés par RAYNALD, ad an. 1597, n° 9, et le Bref (inéd.) du 12 février 1508 (Arch. du cercle de Wurtzbourg), publié dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 117.

[2] ULMANN, t. II, p. 334-335; BROSCH, *Julius II*, p. 154 et suiv., 338 et suiv.

[3] BRYCE (*Das heilige rœmische Reich*, trad. Winkler, Leipzig, 1873) va trop loin lorsqu'il dit que l'adoption de ce titre « équivaut à une rupture entre l'Allemagne et Rome ».

[4] Voy. les Relations citées dans les *Forschungen z. deutsch. Gesch.*, t. I,

gardé, Jules II ne fit aucune difficulté d'accepter purement et simplement le fait accompli, d'autant plus que l'ajournement du voyage de Rome, qui en était la conséquence, le délivrait d'un souci pesant. Dans un bref du 12 février 1508, adressé à « Maximilien, élu empereur Romain », il le loue pour la façon pleine de tact dont il a procédé, et ajoute qu'il était d'autant plus autorisé à prendre le titre d'empereur que, dans l'office de la semaine sainte, la sainte Église romaine faisait déjà mémoire de lui sous ce titre. La fin du bref dévoile le véritable motif de cette condescendance du Pape : il y recommande en termes pressants la conclusion d'un arrangement avec la France et, lorsque se fera le voyage de Rome, le déploiement d'un appareil pacifique, conformément à l'exemple précédemment donné par Frédéric III[1].

Le jour même où Maximilien se faisait proclamer empereur, ses troupes ouvraient les hostilités contre les Vénitiens. Au début, elles remportèrent quelques victoires : tout enivré de ces succès, Maximilien écrivait, le 1er mars, à l'électeur de Saxe : « Les Vénitiens représentent leur lion avec deux pattes dans la mer, la troisième sur une plaine, la quatrième sur une montagne. Nous avons pris à peu près toute la patte posée sur la montagne; il ne s'en faut plus que

p. 71, dans Janssen, *Reichcorrespondenz*, t. II, p. 742-744, et la Lettre de Maximilien citée par Datt, *De pace publica*, p. 568-570. Voy. Huber, t. III, p. 368, et *Mittheil. d. œsterreich. Instituts*, t. XI, p. 44. Voy. encore, dans Sanuto, t. VII, p. 293-295, le *Riporto di uno esplorator*, où il est dit positivement que le cardinal Carvajal resta, ce jour-là, à Botzen. Voy. encore, à ce sujet, Ranke, *Deutsch. Gesch.*, t. VI, p. 90 et suiv.; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 411 et suiv.; Heidenheimer, *P. Martyr*, p. 173 et suiv., et Rœssbach, *Carvajal*, p. 95 : ce dernier écrivain désigne Méran au lieu de Botzen. Il est cependant certain que c'est bien à Botzen que Carvajal se trouvait ce jour-là : on en trouve la preuve dans un diplôme signé de lui et daté de cette localité le 4 février 1507 (st. fl.), que l'on conserve aux archives du monastère de Gries. Kiem a publié un fragment de cette pièce dans la *Zeitschr. d. Ferdinandeums*, 1892, p. 334 et suiv., mais il la place, par erreur, à l'année 1507, au lieu de 1508. Carvajal ne rentra de sa mission d'Allemagne que le 12 janvier 1509 : voy. *Acta consist.* (inéd.), f° 24.

[1] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 117, le Bref (inéd.) cité d'après une copie conservée aux Arch. du cercle de Wurtzbourg, et n°s 118 et 119, les Lettres du cardinal de Gonzague, des 12 et 24 février 1508. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

d'une griffe ; s'il plaît à Dieu, nous l'aurons dans la huitaine : après cela, nous pouvons conquérir à son tour la patte posée sur la plaine [1]. » Quelques jours après, il fallait en rabattre. Soutenus par les Français, au grand mécontement de Jules II [2], les Vénitiens prirent une revanche éclatante. Leurs troupes victorieuses envahirent le Frioul et l'Istrie : au mois de mai, elles s'emparaient de Trieste et de Fiume ; au commencement de juin, elles franchissaient le Karst. L'empereur dut se trouver trop heureux d'accepter les bons offices de Carvajal et de conclure, pour une durée de trois années, un armistice qui laissait les Vénitiens en possession de presque toutes leurs conquêtes [3]. A Venise, on était tout à la joie : on ne se rendait pas compte qu'on venait de commettre une lourde faute.

Machiavel a dépeint la passion de conquête de Venise :

> Saint-Marc, enflé d'orgueil, téméraire à l'excès,
> Se croyant pour toujours assuré du bon vent,
> Prétendait s'agrandir aux frais de l'univers,
> Oubliant que l'abus, même en fait de conquêtes,
> Peut se payer fort cher, et qu'il vaudrait bien mieux
> Ne pas mettre à la fois toutes voiles au vent [4].

Le fait est qu'à force de prendre à droite et à gauche, Venise en était venue à ce point que toutes les puissances avaient quelque chose à lui réclamer ; son avidité fut la cause de sa perte. Dans leur hâte de conclure un arrangement avec l'empereur, les Vénitiens avaient fait bon marché des intérêts des Français, leurs alliés. La conséquence de cet oubli fut un revirement complet de la politique de la France.

Dans les derniers jours de novembre, se réunit à Cambrai un conciliabule auquel prirent part Mathieu Lang, l'homme

[1] RANKE, *Deutsche Geschichte*, t. I, 2e édit., p. 176.

[2] Voy. la Lettre (inéd.) de Lodovico da Campo Sampiero au marquis de Mantoue, datée de Rome, le 17 mars 1508. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Voy. Huber, t. III, p. 370 et suiv. ; l'auteur énumère et critique tout ce qui a été écrit à ce sujet.

[4] REUMONT, t. III, 2e part., p. 11. Voy. encore TOMMASINI, *Machiavelli*, t. I, p. 296. Voy. le passage caractéristique de la chronique de LANDUCCI, p. 291, sur l'ambition conquérante de Venise.

de confiance de Maximilien, un ambassadeur d'Angleterre et un ambassadeur d'Espagne, le cardinal d'Amboise, ministre tout-puissant de Louis XII, et enfin Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien.

Le 10 décembre 1508, tous les plénipotentiaires apposaient leur signature au bas des traités dont l'ensemble constitua ce que l'on a appelé la ligue de Cambrai. Un seul d'entre eux était destiné à la publicité : c'était le traité de paix entre l'empereur et le roi de France, portant, entre autres clauses, confirmation de l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII et de ses successeurs. L'objet avoué de la ligue était la guerre contre les Turcs ; la condition préalable, la restitution par Venise de toutes ses conquêtes. Les détails étaient consignés dans un traité secret, et le protocole restait ouvert en vue de l'adhésion éventuelle du Pape et du roi d'Espagne. Les alliés prenaient mutuellement l'engagement de contraindre Venise à restituer au Pape les villes de la Romagne, au roi d'Espagne les places maritimes de la Pouille, à l'empereur Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise et le Frioul, au roi de France Brescia, Bergame, Cremo, Crémone, Ghiara d'Adda et tous les fiefs du Milanais, et, en cas d'adhésion de leur part, au roi de Hongrie les anciennes possessions de la Hongrie en Dalmatie et en Croatie, au duc de Savoie le royaume de Chypre, au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue tous les territoires conquis par Venise à leurs dépens. Il était enfin convenu que le roi de France ouvrirait les hostilités le 1er avril, que le Pape fulminerait contre Venise l'excommunication et l'interdit, et qu'il requerrait l'assistance de Maximilien en sa qualité d'avoué de l'Église, cette requête devant avoir pour effet de délier Maximilien de ses engagements envers la République et de lui permettre d'entrer en campagne à son tour, quarante jours après celui où les Français auraient donné le signal de la guerre [1].

[1] Dumont, t. IV, 1re part., p. 109 et suiv.; Le Glay, t. I, p. 225 et suiv.; Lanz, *Einleitung*, p. 93 et suiv.; Huber, t. III, p. 374 et suiv. Voy. encore : *Arch. st. Ital.*, 3e série, t. IV, 1re part., p. 126 et suiv.

Les Italiens n'ont pas pardonné à Jules II son adhésion à la ligue de Cambrai : ils lui en ont fait un crime, et, de nos jours encore, pèse sur sa mémoire l'accusation d'avoir appelé l'étranger en Italie. Ainsi se forme la légende. Et pourtant l'histoire vraie démontre qu'en ce moment décisif Jules II désirait ne pas sortir de la réserve sur laquelle il s'était tenu soigneusement, et « que ce fut Venise elle-même qui le contraignit d'entrer dans la ligue, car, en dépit de ce qu'il avait fait pour exciter les puissances contre elle, un pareil engagement lui répugnait. Il connaissait à fond la France et son roi : l'une et l'autre lui inspiraient une défiance que, d'ailleurs, Louis XII et le cardinal d'Amboise lui rendaient largement; ils le firent bien voir au cours des négociations d'où sortit la ligue de Cambrai, et auxquelles ne prit part aucun représentant du Pape [1]. »

Jules II ne donna son adhésion à la ligue (23 mars 1509) qu'après avoir épuisé toutes les ressources de sa diplomatie pour ramener Venise au respect de son autorité temporelle et spirituelle. Dans sa conduite à l'égard de Rome, la République semblait oublier complètement les traditions de sa politique, d'ordinaire si sage et si perspicace; elle ne paraissait pas se douter qu'elle provoquait, par son arrogance, une tourmente dans laquelle sa puissance allait être engloutie.

Si encore les Vénitiens s'étaient bornés à attaquer le Pape sur le terrain politique, en foulant aux pieds, dans la Romagne, ses droits les plus évidents [2] ! Mais ils prétendaient, en cela, d'ailleurs, fidèles à leurs traditions [3], faire prévaloir, en matière religieuse, une omnipotence de l'État qui enlevait à Rome tout moyen d'exercer le gouvernement régulier de l'Église. La Seigneurie ne se gênait pas pour entraver la juri-

[1] REUMONT, t. III, 1re part., p. 26. Voy. GUICCIARDINI, t. VIII, c. 1; HAVEMANN, t. II, p. 276, 280; ULMANN, t. II, p. 365. Dans le Bref adressé par Jules II au cardinal d'Amboise, le 28 décembre 1508, le Pape se borne à la féliciter au sujet de la conclusion de la paix entre la France et l'empereur; ce bref est écrit dans les termes les plus flatteurs et d'une finesse toute diplomatique; il n'y est pas fait la moindre allusion à Venise.

[2] Voy. l'étude de REUMONT dans le *Gœtt. Gel. Anz.*, 1876, t. II, p. 846.

[3] Voy. ce que nous en avons dit, t. IV, p. 86 et suiv.

diction ecclésiastique dans son domaine propre, en interdisant, ou même en frappant d'une pénalité les appels au Saint-Siège; des clers étaient traduits devant les tribunaux civils sans autorisation préalable du Pape, et c'était encore la moindre des choses, car le gouvernement pouvait, trop souvent, donner pour prétexte à des actes de cette nature la corruption d'un grand nombre des membres du clergé. Mais où l'iniquité apparaissait dans son plein jour, c'était dans les cas trop fréquents où le Sénat s'arrogeait le droit de collation de bénéfices et même d'évêchés [1]. Les écrivains les mieux disposés en faveur de la République blâment eux-mêmes des empiétements et des violations du droit canon qu'un Pape ne pouvait tolérer à aucun prix [2]. Les affaires ecclésiastiques étaient une source incessante de réclamations et de conflits entre Rome et Venise, et il ne pouvait en être autrement. La mésintelligence prit un caractère particulièrement aigu à l'occasion de la succession du siège épiscopal de Crémone, devenu vacant pendant l'été de 1505, par suite du décès du cardinal Ascagne Sforza. Le Sénat désigna sur-le-champ, pour le remplacer, un homme tout à lui, membre de la famille Trevisano; le Pape refusa de confirmer cette nomination, parce qu'il avait lui-même destiné ce siège à un personnage méritant à tous égards, le cardinal Galeotto de la Rovère. Venise invoqua la coutume constante d'après laquelle le Sénat avait toujours désigné les évêques des principales villes de son territoire, sauf confirmation par les Papes, confirmation toujours accordée [3]; comme si cette coutume eût créée pour le Pape l'obligation de confirmer toujours et sans réserve les choix du Sénat! On négocia pendant près de deux ans, et on ne finit par s'entendre que grâce à l'esprit de conciliation du Pape, qui consentit à céder en stipulant une indemnité pour le car-

[1] Voy : la Bulle de Jules II, du 27 avril 1509; *Dispacci di A. Giustinian*, t. II, p. 439, t. III, p. 288; l'art. très partial de BROSCH dans la *Sybels Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 308 et suiv.; et t. III de l'éd. allem., suppl. nos 98 et 99, les Brefs du 16 et du 18 décembre 1506. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Voy. le très remarquable exposé de LUIGI DA PORTO, p. 29 : « Di modo che il papa per queste ed altre cose ancora non è in tutto papa sopra di essi. »

[3] ROMANIN, t. V, p. 178.

dinal[1]. A peine cette affaire terminée, surgit un conflit plus grave encore, au sujet de l'évêché de Vicence, devenu vacant à l'automne de 1508 par le décès du cardinal Galeotto de la Rovère. Jules II avait disposé du siège de Vicence, en même temps que de tous les autres bénéfices du défunt, au profit de Sixte Gara de la Rovère : le Sénat entendait l'attribuer à Jacques Dandolo. Celui-ci, fort de la protection de son gouvernement, prit possession du siège malgré le refus du Pape de confirmer le choix du Sénat; il poussa même l'effronterie jusqu'à se décorer du titre d'« évêque élu de Vicence par la grâce du Sénat de Venise[2] ». Cité au tribunal du Pape, il répondit par une lettre insolente, tant il était sûr d'être soutenu[3].

Les Vénitiens, on le voit, s'appliquaient imperturbablement à réduire le Pape à n'être plus, comme l'a dit Machiavel, que leur chapelain[4]. Mais ils avaient affaire à forte partie. Jules II déclara ouvertement à l'ambassadeur de Venise que, dût-il vendre sa tiare, il arriverait à faire prévaloir les droits qui lui appartenaient comme successeur du prince des apôtres[5].

Le terrain politique n'était pas moins fertile en conflits que le terrain religieux : Jules II fit cependant tout son possible pour aboutir à un accord amiable. Vers la fin de 1506, il chargea le célèbre religieux augustin Gilles de Viterbe de porter à Venise des propositions en ce sens : « Si Venise consentait à rendre Faenza, il promettait de la laisser tranquillement en possession de ses autres prises. » On ne fit que se moquer de cette offre. « C'est bon, dit-il alors; si les Vénitiens, quand je ne leur réclame que la restitution d'une seule ville, refusent d'accéder à ma demande, je les contraindrai par

[1] Sanuto, t. VI, p. 177, 188, 194, 327, 335, 347; t. VII, p. 126. Voy. Balan, p. 443 et suiv.; Brosch, p. 161 et suiv : ce dernier se trompe sur le nom du candidat de Venise; chose curieuse, Ughelli, t. IV, p. 614, ne parle pas de ce conflit.

[2] Guicciardini, t. VIII, c. 1.

[3] Balan, t. V, p. 450.

[4] Machiavelli, *Opere*, édit. Passerini, t. IV, p. 334. Voy. *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 179; Tommasini. *Machiavelli*, t. I, p. 298, 324.

[5] Sanuto, t. VII, p. 643; cf. p. 580, 678, 697, et Ughelli, t. V, p. 1066.

la force des armes à rendre tout ce qu'ils ont pris. » Il ne se génait pas pour exprimer son mécontentement, même en présence de l'ambassadeur vénitien [1]. A Venise, on n'en persistait pas moins à le narguer et à le provoquer comme à plaisir.

Affolée d'orgueil et de suffisance après sa victoire sur Maximilien, la Seigneurie s'efforçait de blesser le Pape à l'endroit qu'elle savait le plus sensible, en lui suscitant des difficultés à Bologne.

En prenant possession de la légation de cette ville, le cardinal Ferreri s'était trouvé, dès l'abord, dans la situation la plus pénible, car les Bentivogli, appuyés sous main par les Français, organisaient une conspiration après l'autre. Ferreri usa de rigueur, fit quelques exécutions et finit par avoir raison de cette agitation; mais son avarice lui fit commettre tant de vexations que la population implora la protection du Pape [2]. Jules II ordonna une enquête, et, ayant acquis la preuve de la culpabilité du légat, il procéda avec son énergie accoutumée. Au mois de mai, il avait encore accru les pouvoirs de Ferreri : le 2 août, il lui envoyait sa destitution et un ordre de rappel [3]. Sur ces entrefaites, l'enquête démontra que le légat avait avancé de faux prétextes pour obtenir l'accroissement de ses pouvoirs : à peine arrivé à Rome, il fut incarcéré au château Saint-Ange, d'où il ne sortit que pour être enfermé

[1] Sanuto, t. VI, p. 528, mentionne très brièvement la mission de Gilles de Viterbe. Gilles, éd. Hoefler, p. 384, nous fournit lui-même des données plus complètes; voy. à ce sujet, dans Balan, t, V, p. 443 et suiv., les extraits de dépêches de l'ambassadeur de Ferrare. Sur la désobéissance de Venise à l'égard du Pape au sujet du monopole de l'alun, voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 303.

[2] Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 81 et suiv.; il est singulier que dans cet ouvrage l'auteur n'ait pas utilisé les Brefs conservés aux Archives d'État de Bologne. J'y ai trouvé un Bref (inéd.) du 30 avril 1507, par lequel on annonce au légat l'envoi de 15,000 ducats d'or, destinés à mettre la ville en état de défense contre les rebelles et les tyrans.

[3] Le Bref (inéd.) concernant l'augmentation des pouvoirs du légat porte la date du 26 mai 1507; sur son rappel, voy. Gozzadini, *Avvenimenti*, p. 149, et le Bref (inéd.) du 2 août 1507. Les deux brefs se trouvent aux Arch. d'État de Bologne. Par un Bref (inéd.) daté de Rome le 5 avril 1507, et adressé à Ferreri, Jules II attribuait à « Joh. Ant. de Rubeis » l' « ecclesia S. Blasii de Sala plebania nuncupata », dont le titulaire était auparavant « Ant. Galeat. de Bentivolis » : *Lib. brev.* 25. f° 292[b]. (Arch. secr. des Papes.)

dans le monastère de Saint-Onuphre, où il mourut en 1508 [1].

Le gouvernement de Bologne fut confié à titre provisoire au vice-légat Laurent Fieschi. Cependant les Bentivogli avaient renoué le fil de leurs intrigues. Au mois de septembre, on découvrit, dit-on, un complot tramé par eux dans le but de faire empoisonner le Pape. Pour démontrer leur culpabilité au roi de France et obtenir de lui qu'il leur retirât sa protection, Jules II lui envoya, vers cette époque, Achille de Grassis avec toutes les pièces du procès [2]. Le 20 septembre, il expédia aux habitants de Bologne une somme de 5,000 ducats destinée à leur fournir les moyens de se défendre contre les Bentivogli [3]. Au commencement de 1508, le bruit public dénonça au Pape une nouvelle conspiration organisée par eux dans le but de s'emparer de la deuxième ville des États de l'Église. Il eut un terrible accès de colère [4].

Cette tentative échoua [5], mais cela n'empêcha pas les obstinés conspirateurs de la renouveler à l'automne de la même année. Dans l'intervalle, le cardinal Alidosi avait été nommé légat de Bologne [6]. La rigueur inexorable de ce prélat

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 319; cf. édit. Dœllinger, p. 380, 383, 384-385.

[2] RAYNALD, ad an. 1508, n° 22; *Nuntiaturberichte*, t. I, p. XLIII; PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 42.

[3] Bref. (inéd.) du 20 septembre 1507. (Arch. d'État de Bologne.)

[4] GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, p. 95 et suiv.; BALAN, t. V, p. 449. Voy. la Relation (inéd.) de Lodovico da Campo Sampiero à Fr. de Gonzague, datée de Rome le 31 janvier 1508 : « La S[ta] del papa sentendo tal nova (à savoir que A. Bentivoglio prépare une entreprise contre Bologne) cominciò a mugiar che pareva un toro e non tanto la Ex. V. minaciva ma ancora el cielo. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] Dans cette circonstance, Alph. de Ferrare prêta son concours au Pape : voy. le Bref (inéd.) de Jules II à Jean Luca de Pozzo, archevêque de Reggio, daté de Rome le 24 janvier 1508. (Arch. d'État de Modène.) Par un Bref (inéd.) du même jour, Jules II remercia également le cardinal d'Este pour la part qu'il avait prise à la répression de l'entreprise des Bentivogli : *Lib. brev.* 28, f° 634. (Arch. secr. des Papes.)

[6] GOZZADINI, *Avvenimenti*, p. 158-160, donne une Lettre du conseil des Quarante à son agent à Rome, « dat. Bononiæ die XII Maii 1508 », où il dit qu'on a reçu le « XVIIII del presente » le Bref relatif à nomination du cardinal Alidosi; il y a là une contradiction que l'éditeur n'a même pas remarquée : il est pourtant évident que la date de la lettre devrait être XXII au lieu de XII; cet ouvrage est d'ailleurs très défectueux et écrit avec une

provoqua dans la ville une fermentation dont les Bentivogli cherchèrent à profiter; mais ils comptaient surtout sur l'appui de Venise. Ils subirent une fois de plus un échec [1]. Jules II adressa à Venise d'énergiques remontrances, dans lesquelles il protestait contre la conduite du gouvernement de la République, coupable de tolérer sur son territoire le séjour d'individus en état de rébellion contre l'Église et expulsés de Milan par le roi de France, et « de se croiser les bras en présence des agissements de ces réfugiés, qui abusaient de son hospitalité pour miner l'autorité du Pape à Bologne et préparer une attaque à main armée contre l'Église ». La Seigneurie répondit sur un ton voisin de la moquerie : « Il est faux, disait-elle, que l'on tolère les Bentivogli à Venise; tout au contraire, on fait son possible pour s'en débarrasser. Mais les réfugiés se cachent dans des monastères où le bras de la République ne peut pas les atteindre, car elle doit, avant tout, respecter le droit d'asile de l'Église. » Pour enlever ce prétexte à la République, Jules II expédia sur-le-champ, le 22 août, au patriarche de Venise, un bref par lequel il commandait d'interdire, sous les peines les plus rigoureuses, à tous les monastères situés sur le territoire vénitien, de

partialité marquée. Gozzadini ne fait pas mention du Bref (inéd.) de nomination du cardinal Alidosi, daté du 19 mai 1508 : je l'ai vu aux Arch. d'État de Bologne. On conserve aux mêmes archives un Bref (inéd.) du 22 mai 1508 concernant les pouvoirs déférés à Alidosi, un autre Bref (inéd.) du 26 mai annonçant sa nomination aux Anziani, et enfin un Bref (inéd.), daté d'Ostie le 1[er] juin 1508, conférant au nouveau légat des pouvoirs plus étendus. On lira avec intérêt ce passage de la Relation de Lod. da Campo Sampiero à Fr. de Gonzague, datée de Rome le 17 mars 1508 : « Credo Pavia vera legato a Bologna per aver mendicato quela legacione et al presente recade e non la voria perche el conose apertamente la roina sua andandoli. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[1] Balan, t. V, p. 450; Gozzadini, *loc. cit.*, p. 114 et suiv. A cette époque Fr. de Gonzague soutenait également les Bentivogli; voy. le Bref (inéd.) « dat. Romæ » de Jules II à Fr. de Gonzague, où le Pape se plaint de sa conduite : *Lib. brev.*, 28, f° 468 (Arch. secrètes des Papes); la pièce qui précède celle-ci est du 27 septembre 1508; le bref en question doit donc être de la même époque. Par un Bref (inéd.) daté de Rome le 10 octobre 1508, Jules II donna au cardinal-légat l'ordre d'appliquer à la construction de la citadelle de Bologne le produit des confiscations opérées sur les Bentivogli. (Arch. d'État de Bologne.)

donner asile aux rebelles et aux bandits, et ordonnait l'expulsion immédiate de ces malfaiteurs [1].

Malgré tous ces précédents, Rome et Venise auraient encore pu aboutir à une entente, si l'orgueilleuse République ne s'était acharnée à soutenir les revendications les plus injustifiables. Pendant l'automne de 1508, alors que déjà la France avait exécuté son évolution et que se préparait une ligue antivénitienne, le Pape persista dans son attitude expectante. Il est permis de croire, d'ailleurs, que les singulières prétentions de la France et ses exigences de plus en plus grandes n'étaient pas sans influence sur sa conduite [2].

Considérant tout accroissement de la puissance du roi de France en Italie et la prise de possession d'une partie du territoire italien par l'empereur comme des éventualités aussi périlleuses l'une que l'autre pour sa patrie, Jules II était, à cette époque, dans une disposition d'esprit favorable à une entente avec Venise : il eût suffi que la République renonçât à ses injustes prétentions, tant au spirituel qu'au temporel. Bembo rapporte que, par ordre du Pape, Costantino Areniti alla rendre visite à Badoer, ambassadeur de Venise à Rome, lui donna confidentiellement communication du traité de Cambrai et lui proposa un accommodement dont la clause principale était la restitution de Rimini et de Faenza. Badoer fit immédiatement son rapport au conseil des Dix, qui ne

[1] Brosch, *Julius II*, p. 163-164, blâme Jules II en cette circonstance, sous prétexte que « l'expulsion des Bentivogli étant le but, et la violation du droit d'asile de l'Église le moyen, le but justifiait le moyen »; or il est bon de remarquer que ce même Brosch, qui se fait ici l'avocat du droit d'asile de l'Église, n'a pas assez de critiques pour ce même droit dans tout le reste de son ouvrage ! Le Bref du 22 août a été publié dans Sanuto, t. VI, p. 624. Jules II avait été avisé le 11 août 1508 de l'entreprise des Bentivogli : le 20 août, dans un entretien avec l'ambassadeur de Ferrare, il se plaignait de l'attitude de Venise : « La S[ta] Sua dopoi mi tenne longamente et cum me multo se extese circa le cose da [*sic*] li Bentivogli communicandomi elle tutto li accade de presente pigliata occasione da li Bentivogli et altri suoi rebelli a li quali per Venetiani se da recepto. » Lettres (inéd.) de Costabili, des 11 et 20 août 1508. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Voy. l'intéressante Relation (inéd.) de Costabili, du 5 octobre 1508 (Arch. d'État de Modène); Balan, t. V, p. 451, la cite en partie.

daigna pas même lui donner une réponse[1]. Les nombreux *nobili*, peu fortunés, et personnellement intéressés à la conservation des conquêtes de la République sur le territoire de la Romagne, mirent tout en œuvre pour empêcher la restitution demandée par le Pape, et leur influence l'emporta[2]. A Venise, on se plaisait à croire que les éléments disparates dont se composait la ligue seraient la cause de sa prompte dissolution.

Cela se comprend; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est l'aveuglement de la Seigneurie qui, au lieu de répondre aux avances du Pape, choisit ce moment même pour accentuer encore ses allures provocantes et dédaigneuses, à propos de questions purement ecclésiastiques. « Les écrivains les plus portés à prendre parti pour la République blâment sa raideur et son arrogance à l'égard du Pape, non seulement dans la question des villes de la Romagne, mais même dans toutes les questions de bénéfices et de juridiction[3]. »

L'ambassadeur de Venise, Pisani, semblait, par son caractère, choisi tout exprès pour aigrir davantage des relations déjà difficiles; la façon dont il recevait les protestations du Pape est sans exemple dans l'histoire de la diplomatie. Au mois de novembre, Jules II, se plaignant un jour à lui des empiétements des Vénitiens sur les droits de l'Église, ajouta que, quelque jour, la Seigneurie aurait à se repentir de sa conduite : « Avant de chercher querelle à la République, il faudra, répondit Pisani, que Sa Sainteté commence par avoir la force pour elle. » Irrité de cette insolence, Jules II reprit : « Je n'aurai pas de cesse que je n'aie refait de vous les humbles pêcheurs que vous étiez autrefois. » « Et nous, riposta Pisani, si le Saint-Père n'est pas sage, nous ferons de lui un petit curé[4]. »

[1] BEMBUS, *Hist. Venet.*, p. 298.

[2] Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 386, et Priuli, dans CICOGNA, t. I, p. 161.

[3] REUMONT, t. III, 2e part., p. 27, écrit ces lignes à propos du passage de LUIGI DA PORTO, p. 29, cité plus haut, p. 279, not. 2.

[4] LUIGI DA PORTO, p. 29-30. Voy. BALAN, t. V, p. 452 : l'auteur cite une Relation (inéd.) de Costabili, du 10 novembre 1508 (Arch. d'État de Modène),

Tel était le langage que l'ambassadeur de Venise osait tenir en face de celui de qui dépendait l'existence de la ligue de Cambrai ; mais le Pape dévorait ses affronts, ne voulant pas, sous l'impression du ressentiment, se laisser entraîner à un acte précipité : il se berçait toujours de l'espoir « d'arracher par la crainte aux Vénitiens ce qu'il réclamait d'eux » et, ce résultat obtenu, de faire avorter une ligue qu'il tenait pour une source de périls[1]. Pisani était assez clairvoyant pour deviner les appréhensions du Pape au sujet de Maximilien et de Louis XII et pour comprendre qu'avec un peu de prudence et au moyen de quelques concessions on pourrait le décider à rester en dehors de la ligue : mais il n'en persista pas moins dans son attitude.

Au mois de février 1509, Jules II ayant voulu discuter l'affaire de l'évêché de Vicence, Pisani lui ferma la bouche par une réponse qui avait tout l'air d'un persiflage[2]. « Il faut connaître toute l'insolence de ce langage pour se rendre compte de l'injustice de ceux qui croient avoir droit de faire à Jules II un reproche sévère pour sa participation à la ligue de Cambrai. Il ne se décida à y donner son adhésion qu'après avoir épuisé tous les moyens et avoir vu s'évanouir une à une toutes les chances d'aboutir à un accord[3]. »

La crainte de voir Louis XII unir ses forces à celles de Venise pour l'écraser entra, sans doute, pour une bonne part dans les motifs qui déterminèrent l'évolution définitive du Pape[4]. Cette évolution se produisit quelques jours après une conversation qu'il eut avec l'ambassadeur de Venise à Civita-Vecchia, vers le milieu du mois de mars. C'était par une splendide journée de printemps ; la nature même semblait prêcher

que j'ai vue aussi et où je relève ce passage concernant Pisani : « Ognuno chel conosce li da voce de homo molto colerico et pensase chel sia stato mandato tale perche lo habii a giostrare col papa. » BEMBUS, p. 299, définit le caractère de Pisani « morosi admodum ingenii ».

[1] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 55-56 ; voy. LANZ, *Einleit.*, p. 103.

[2] Voy. SANUTO, t. VII, p. 719, 724, 738, 760, 763, 780 ; t. VIII, p. 10.

[3] ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 290. Voy. RANKE, *Rom. und germ. Vœlker.*, p. 236 ; ERSCH-GRUBER, 2e section, t. XXVIII, p. 335.

[4] LANZ, *Einleit.*, p. 103.

la paix. Le Pape alla, en compagnie de Pisani, faire une promenade en mer. « Ne pourriez-vous pas, lui dit-il, insinuer à la Seigneurie l'idée de me proposer un de ses sujets, auquel on donnerait en fief Rimini et Faenza? Cela mettrait fin à toutes nos contestations. » Pisani répondit de son ton le plus rogue : « Notre État n'a pas l'habitude de prendre quelqu'un dans son sein pour en faire un roi. » Chose à peine croyable, il ne donna connaissance de la proposition du Pape ni à son collègue Badoer, diplomate d'humeur plus conciliante que lui, ni au Sénat[1]. En attendant, la résolution du Pape était prise, et il n'attendait pour l'exécuter que son retour à Rome.

Le 22 mars 1509, il y eut un consistoire auquel n'avaient point été convoqués les cardinaux vénitiens Grimani et Cornaro[2]. Le lendemain, Jules II signa la bulle par laquelle il s'engagait dans la ligue, mais en se réservant d'attendre que les Français eussent ouvert les hostilités pour déclarer publiquement son adhésion[3]. A Venise, on avait fini par recon-

[1] Bembus, *Hist. Venet.*, p. 299-300. Voy. Ranke, *op. cit.* Brosch ne souffle pas mot des deux scènes entre le Pape et Pisani. Si le Pape avait été animé contre Venise des sentiments de haine inextinguible que lui attribue cet historien, il n'eût pas fait ces propositions d'arrangement et, par la suite, il ne se fût pas opposé, avec l'énergie que l'on sait, à l'écrasement de la République. Bembo écrit à la façon des humanistes : il raconte la scène sans en indiquer la date. Je crois être en mesure de la déterminer par l'étude des Relations d'ambassadeurs vénitiens citées par Sanuto. Pisani écrivait, le 13, de Civita-Vecchia : « Il Papa va a piacer per mar, pescando... Item che hessendo in batello con cardinali et oratori, tra il qual il nostro, S. S[ta] lexe un capitulo di letere aute di Portogallo »; le 16 il écrit derechef : Le Pape « va a peschar e piacer ». Sanuto, t. VIII, p. 23-24, 26. Il ressort de ces relations que Pisani n'a pas transmis à Venise les propositions pacifiques du Pape. Reste à savoir si l'anecdote relative à ce qui se passa le 19 mars (Sanuto, t. VIII, p. 30) est basée sur un fond de vérité. Pisani poussait à une rupture entre Rome et Venise : il peut donc avoir inventé les paroles qu'il met dans la bouche du Pape, lorsqu'il lui fait dire qu'il ne veut pas apposer sa signature à un traité hostile à Venise, afin que, le jour où le contraire arriverait, l'irritation de Venise en fût d'autant plus grande.

[2] Sanuto, t. VIII, p. 37. Il ne manquait pas, à Rome, de gens qui prêchaient la paix (voy. *Consistorialia Raph. Riarii card. S. Georgii* (inéd.), dans le cod. I. III, 89, f° 18[b], de la bibliothèque Chigi, à Rome); mais cette paix, le Pape ne pouvait la faire qu'au prix de sa propre dignité et des intérêts les plus graves de l'Église.

[3] Dumont, t. IV, 1[re] part., p. 116, donne cette Bulle : elle est datée « X Cal. April. (23 mars) 1508 » (st. fl.). L'indication de Creighton, t. IV, p. 102

naître qu'on s'était trop pressé de compter sur la dissolution de la ligue; on se résigna à la restitution de Rimini et de Faenza : cette résolution, prise le 4 avril, fut communiquée au Pape le 7. Il était trop tard : en l'acceptant, Jules II se fût exposé à une déclaration de guerre de la part des signataires de la ligue de Cambrai[1]. Pour réparer leur échec les agents de la République à Rome nouèrent des intrigues avec les Orsini et les Colonna, et cherchèrent à les provoquer à la rébellion, en promettant aux Colonna la possession d'Urbin, aux uns et aux autres de l'argent. Informé de ce qui se tramait, le Pape menaça les Orsini de l'excommunication; quant à Pisani, qui avait eu l'audace d'engager, sous ses yeux, les Orsini au service de Venise contre l'Église, il le fit prévenir qu'il s'exposait à être jeté dans un cachot. La situation était si menaçante, que Jules II fit doubler les postes autour de son palais. Heureusement, Félice Orsini réussit à faire rompre le marché passé entre Venise et les membres de sa maison[2].

Le 27 avril fut lancée la bulle frappant Venise de l'excommunication majeure, à moins que, dans le délai de vingt-quatre jours, elle n'eût restitué à l'Église tous les territoires conquis à son détriment dans la Romagne et tous les revenus de cette provenance. Ce document, rédigé dans les termes les plus durs pour la République, énumérait tous les empiétements dont

(25 mars), est donc à rectifier. Voy. encore la Relation (inéd.) de Pozzi, du 25 mars 1509 (Arch. d'État de Modène) : il fixe aussi au 23 mars le jour de l'adhésion du Pape à la ligue. GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 56, s'est contenté d'une lecture superficielle de la bulle, sans quoi il ne pourrait pas affirmer que le nom de Venise n'y figure pas.

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 386. Voy. SANUTO, t. VIII, p. 80; ROMANIN, t. V, p. 198; BROSCH, *Julius II*, p. 169, 341 ; ce dernier défigure tous les faits parce qu'il ignore et la raideur de Pisani et ses expressions blessantes, et la situation du Pape, et les vrais motifs qui inspirèrent la conduite de Venise, motifs que Sigismondo de' Conti expose clairement.

[2] SANUTO, t. VIII, p. 41, 72, 89, 96 et suiv., 118, 133, 134, 135, 139, 140, 171, 183. Voy. les sources citées par SISMONDI, t. XIII, p. 478, et, t. III de l'éd. allem., suppl. n° 123, la Relation (inéd.) de Lodovico de Fabriano, du 24 avril 1509. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Voy. encore t. III de l'éd. allem., suppl. n° 121, le Bref à la ville de Bologne, du 12 avril 1509 (Arch. d'État de Bologne) : l'état d'esprit du Pape dans ces circonstances s'y révèle clairement.

elle s'était rendue coupable tant dans le domaine spirituel que dans le domaine temporel; imprimé à six cents exemplaires, il fut expédié dans toutes les directions[1]. Les Vénitiens en prohibèrent la circulation sous les peines les plus sévères; ils avaient préparé à l'avance un appel à un futur concile, qu'ils firent afficher secrètement aux portes de Saint-Pierre et du château Saint-Ange; le Pape fit arracher ces affiches[2]. Au commencement de mai, un exemplaire en fut envoyé à l'orgueilleux cardinal Thomas Bakocs, archevêque de Gran et patriarche de Constantinople, sous prétexte qu'en vertu des antiques constitutions de l'Église, constitutions tombées en désuétude, personne ne l'ignorait, ce prélat était un des dignitaires de l'Église autorisés à convoquer un concile; mais le primat de Hongrie eut la sagesse de ne point répondre à ce que l'on demandait de lui[3].

Sur ces entrefaites, Ferrare et Mantoue étaient entrées dans la ligue, et les hostilités avaient commencé[4]. Les Vénitiens opposèrent à leurs ennemis une armée de 50,000 hommes, effectif considérable pour l'époque, recrutée à grands frais; leur cri de guerre était : « Italie et Liberté[5]. » La noblesse

[1] Ce monitoire a été publié en partie par RAYNALD, ad an. 1509, n[os] 6-9, en entier par SANUTO, t. VIII, p. 187-204. SORANZO, *Bibliogr.*, p. 79, cite un exemplaire du temps en latin. Il paraît avoir échappé à la connaissance de ce savant bibliographe que l'on imprima également, à l'époque, une traduction italienne de la bulle en question : il est vrai que les exemplaires en sont devenus extrêmement rares. J'en ai vu un chez l'antiquaire florentin Grazzini (voy. son catalogue n° IX de l'année 1890) et un autre aux archives d'État de Modène. Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 124, la Relation (inéd.) de L. de Fabriano, du 24 avril 1509 (Arch. Gonzague, à Mantoue); SANUTO, t. VIII, p. 169, 204-205; Relation (inéd.) de l'agent de Ferrare, du 27 avril 1509. (Arch. d'État de Modène.)

[2] SANUTO, t. VIII, p. 161.

[3] FRAKNOI, *Ungarn und die Liga von Cambrai*, p. 8.

[4] Le duc Alphonse de Ferrare fut nommé, le 20 avril 1509, « Gonfalonerius sive Vexilliferus S. R. E. » ; voy. *Acta consist.* (inéd.), f° 24. Cette nomination remontait en réalité au 19 avril : voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 122. (Arch. d'État de Modène.)

[5] ROMANIN, t. V, p. 205-206, rapporte que l'on avait proposé d'inscrire sur les drapeaux de l'armée les mots « Defensio Italiæ » et d'adopter le cri de guerre cité dans le texte, mais que ces deux propositions furent rejetées. Le récit de Sanuto prouve que les troupes se servirent néanmoins du cri de guerre. Voy. SENAREGA, p. 596. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 386, men-

et le peuple suppléèrent par leur énergie à leur infériorité numérique. A les entendre, l'excommunication n'était plus qu'une arme émoussée par le temps, le roi d'Espagne n'était entré dans la ligue qu'à contre-cœur, l'empereur n'avait pas d'argent, les mercenaires du Pape n'étaient point à craindre, les éléments disparates dont la ligue était composée et la diversité des intérêts de ses membres devaient amener sa dissolution à bref délai, et la République ne pouvait manquer de sortir victorieuse de la tourmente.

Une seule journée suffit pour anéantir toutes ces espérances et la puissance des Vénitiens en terre ferme. Le 14 mai, les deux armées se rencontrèrent à Agnadel, près Vailate (province de Crémone); la lutte fut acharnée et se termina par la déroute complète des Vénitiens. Les mercenaires de la République, pris d'une panique indescriptible, se dispersèrent dans toutes les directions. Tandis que les Français leur donnaient la chasse, les troupes pontificales, conduites par le duc d'Urbin, envahirent la Romagne. Les Vénitiens furent contraints d'évacuer tout le pays juqu'à Vérone et cette place forte elle-même; l'une après l'autre toutes les villes tombèrent au pouvoir de l'ennemi [1].

A Venise on ne se riait plus de l'excommunication du Pape. Un contemporain compare les suites de la bataille d'Agnadel à celles de la bataille de Cannes [2]. Ce désastre coïncidant avec les débuts de l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour la navigation en général, et dont le commerce maritime des Vénitiens subissait

tionne la devise proposée pour les drapeaux comme y ayant réellement figuré; c'est une erreur, mais ici, comme en général, le chroniqueur ne peut dissimuler ses sentiments italiens et sa préférence pour Venise. Voy. à ce sujet l'art. de GOTTLOB, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 322 et suiv.; l'auteur a oublié de citer un passage intéressant de l'ouvrage de BROSCH, p. 289 : il fait connaitre l'opinion des ambassadeurs de Venise à l'égard de Sigismondo de' Conti.

[1] Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 388-390 : le chroniqueur a emprunté ses données à une relation de Sermonino de Vimercate; voy. encore les Lettres de Pandolfini, publiées par Desjardins, t. II, p. 327 et suiv. Cf. SANUTO, t. VIII, p. 249 et suiv.; LUIGI DA PORTO, p. 53 et suiv.; ANSHELM, t. III, p. 200; SISMONDI, t. XIII, p. 491 et suiv.

[2] SENAREGA, p. 597; voy. encore : LUIGI DA PORTO, p. 62 et suiv., et t. V de notre ouvrage, Introd. p. 91.

le contre-coup de la façon la plus sensible, leur situation s'en trouvait encore aggravée[1]. Incontestablement victimes de circonstances contre lesquelles la prudence humaine était impuissante, il n'en est pas moins certain que la perte de leur puissance territoriale était en grande partie l'expiation de leurs propres erreurs. C'est ce que Machiavel a discerné avec sa lucidité habituelle et magistralement démontré[2]. Il cite, à ce propos, le passage où Tite-Live dit des Romains qu'ils ne se laissèrent jamais abattre par les revers ni éblouir par les succès; et il ajoute : « On a vu précisément le contraire chez les Vénitiens; dans la bonne fortune, croyant l'avoir méritée par des qualités qu'ils ne possédaient pas, ils en devinrent si gonflés d'orgueil, qu'ils attaquèrent le roi de France, dédaignèrent la puissance de l'Église, trouvèrent l'Italie trop petite au gré de leur ambition, et rêvèrent de fonder un empire universel analogue à l'empire romain. Lorsque ensuite la fortune leur tourna le dos et qu'ils eurent perdu contre la France la bataille de Vailate, non seulement ils furent dépouillés de toutes leurs possessions de terre ferme par suite de la défection de leurs sujets, mais ils en abandonnèrent eux-mêmes une partie au Pape et au roi d'Espagne, par lâcheté et pusillanimité; dans l'excès de leur abbattement ils allèrent jusqu'à faire offrir à l'empereur, par leurs ambassadeurs, de se déclarer ses tributaires, et jusqu'à chercher à éveiller en leur faveur la compassion du Pape, par des lettres dans lesquelles la lâcheté le dispute à la bassesse. Ce désastre fut l'affaire de quatre jours et d'une bataille à demi perdue; car la moitié de leurs troupes seulement avait été engagée et l'un de leurs provéditeurs avait encore pu se sauver et atteindre Vérone avec 25,000 hommes, de sorte que, s'ils avaient été animés d'un autre esprit, et s'ils avaient possédé la moindre dose d'énergie, ils eussent pu facilement se refaire assez pour tenter de nouveau la fortune et, prêts à tout événement, vaincre ou succomber plus glorieusement, ou, tout au moins, conclure un accord honorable. Mais leur poltronnerie, résultat

[1] Voy. Ranke, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 244.
[2] Brosch, *Julius II*, p. 172 et suiv.

naturel de la défectuosité de leur organisation militaire, fit qu'ils perdirent sur un coup de dé l'État et le courage. Leur sort attend quiconque se conduira comme eux; car cette imprudence dans la bonne fortune et cette bassesse dans la mauvaise sont les conséquences des règles de conduite adoptées et de l'éducation reçue. Vaniteuse et niaise elle ne peut produire qu'un vaniteux et un niais; inspirée par un autre esprit, elle vous fait un homme d'autre trempe, et lui donne assez d'expérience pour qu'il sache supporter le bonheur et le malheur sans se laisser aller à des excès de joie ou de douleur. Et ce qui est vrai pour l'individu isolé l'est également pour les masses qui vivent dans une seule et même république; le degré de perfection auquel elles arrivent correspond toujours à celui de la direction générale imprimée par l'État. J'ai déjà dit à mainte reprise qu'une bonne armée est la base fondamentale de tous les États, et que, là où elle manque, il ne peut être question ni de bonne législation ni de prospérité réelle; mais il ne paraît pas superflu de le répéter encore, car toutes les considérations historiques démontrent cette nécessité et prouvent clairement qu'il n'y a pas de bonne armée sans discipline et qu'il n'y a pas de discipline là où l'État n'impose pas le service militaire à ses propres sujets. » L'aristocratie vénitienne avait intentionnellement négligé l'éducation militaire, nécessaire au peuple pour le cas où il est appelé à défendre le sol de la patrie; elle prétendait conquérir l'Italie avec des mercenaires.

A la nouvelle de la déroute d'Agnadel, la première pensée du gouvernement vénitien fut de restituer au Pape ses anciennes possessions de la Romagne; on livra au cardinal François Alidosi, nommé légat de la Romagne et des Marches, les places de Ravenne, Cervia, Rimini, Faenza, et d'autres localités de moindre importance[1]. On rendit également aux Espagnols les villes maritimes de la Pouille[2]. Surtout, on

[1] Brosch, *Julius II*, p. 175. Pour s'attacher les habitants de Ravenne, Jules II confirma leur ancienne constitution municipale et leur accorda, en outre, la franchise entière d'impôts pendant dix ans. Fantuzzi, t. V, p. 433 et suiv.

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 394. « El Principe de Melfi » écrivit, le

s'efforça de gagner les bonnes grâces du Pape à force de témoignages de soumission, qui contrastaient étrangement avec la morgue des temps précédents. Le 5 juin, le doge écrivait piteusement à Jules II : « La main qui a frappé peut aussi guérir [1]. » En même temps on envoyait une ambassade extraordinaire, composée de six personnages, qui arrivèrent à Rome le 2 juillet. En leur qualité d'excommuniés, on ne leur permit d'entrer dans la ville qu'après la nuit tombée [2]. Après tout ce qui s'était passé dans les derniers temps, ils ne pouvaient pas s'attendre à une chaude réception. « On voudrait que le Pape eût reçu à bras ouverts des fils rebelles qui, quelques semaines à peine auparavant, lui jetaient à la face de grossières insultes et qui venaient, sous la contrainte de la nécessité, faire acte d'obéissance; il faut bien qu'il s'agisse d'un Pape, pour qu'on ose émettre vis-à-vis de lui une pareille prétention [3]. »

Le 8 juillet, Jules II consentit à lever l'excommunication par grâce spéciale, en faveur de l'un des ambassadeurs, Girolamo Donato, déjà personnellement connu de lui, et à le recevoir en audience. Rappelant l'outrage sanglant que Venise lui avait infligé par la publication de son appel à un concile, le Pape [4] mit à son pardon des conditions d'une sévérité dont Donato fut terrifié. Il faut, dit-il, que Venise fasse une pénitence rigoureuse, qu'elle restitue à l'empereur Trévise et Udine, «qu'elle renonce à toute possession en terre ferme et à toute ingérence dans les questions de bénéfices, à toute levée d'impôts sur le clergé; il faut qu'elle renonce au droit exclusif de navigation

17 juin 1509, au roi d'Espagne, pour le féliciter au sujet de la « recuperacione de Trane con speranza fra poco tempo posserne gratulare non solo de la recuperacione de dicta cità, ma ancora de tutti li altri lochi tenea la S[ria] de Venetia in questa marina de Puglya. » J'ai trouvé le texte original de cette lettre (inéd.) dans le dossier F. espag. 318, f° 114, de la Bibliothèque nationale de Paris.

[1] SANUTO, t. VIII, p. 370-372; SENAREGA, p. 597-598. Cette lettre, traduite en espagnol, a été publiée par BERNALDEZ, t. II, p. 338-340, avec une date fausse : 2 juin.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 400.

[3] ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 291.

[4] Le 1er juillet 1509, il avait renouvelé les censures édictées par Pie II contre les appels de ce genre et lancé l'interdit contre Venise : *Bull.*, t. V, p. 479-481.

dans la mer Adriatique, que jusqu'à ce jour la République considérait comme un lac vénitien depuis Ravenne jusqu'à Fiume : alors seulement il pourra être question d'absolution[1] ». En recevant communication de ces exigences, le Sénat eut un accès de folle rage. Le fils du doge s'écria : « Plutôt que de faire ce que demande le Pape, nous préférerions envoyer une ambassade de cinquante personnes implorer l'assistance de Constantinople. » S'il n'y eut pas de démarche officielle en ce sens, il n'en est pas moins certain que l'on fit tâter le Sultan pour savoir si, dans un cas donné, on pourrait compter sur son concours[2].

En ce moment, précisément, il se produisit, sur le théâtre des hostilités, un retour de la fortune en faveur de Venise : le 17 juillet, ses troupes reprirent Padoue. Un mois plus tard, arrivait à Rome la nouvelle d'un nouveau succès des Vénitiens ; ils avaient eu la chance de faire prisonnier le marquis de Mantoue. Jules II était hors de lui et ne connaissait plus de mesure dans l'expression de son dépit[3]. A l'automne, dans une bataille décisive livrée sous les murs de Padoue, l'armée de Maximilien fut définitivement repoussée par les Vénitiens. Aussitôt l'arrogance des premiers jours reprit le dessus ; ils résolurent de rendre inévitable la rupture des négociations engagées avec le Pape. « Il fut décidé que, sur les six ambassadeurs envoyés à Rome, un seul, Girolamo Donato, resterait auprès de la curie ; les cinq autres reçurent des lettres de rappel avec ordre de rentrer à Venise. Le cardinal Grimani étant venu, le 5 novembre, demander à Jules II d'autoriser le départ des cinq ambassadeurs rappelés, il s'écria : « Qu'ils partent tous les six ! mais quand la Seigneurie voudra obtenir la levée de l'excommunication, il faudra qu'elle en envoie douze[4] ! » Il pouvait se laisser aller à des sorties de ce genre dans les moments d'exaspération, mais, le calme revenu, il était bien obligé de se dire qu'il fallait trouver les bases d'un arrange-

[1] Sanuto, t. VIII, p. 511 ; Brosch, *Julius II*, p. 177.
[2] Bembus, *Hist. Venet.*, p. 348 et suiv. ; Brosch, *Julius II*, p. 177, 343 ; Hopf, p. 168.
[3] Brosch, *Julius II*, p. 348
[4] *Ibid.*, p. 181.

ment avec Venise, car il ne pouvait, à aucun prix, permettre à Maximilien et à Louis XII de continuer la guerre jusqu'à l'écrasement complet de la République. En effet, Venise anéantie, c'en était fait non seulement de la liberté de l'Italie, mais aussi de l'indépendance du Saint-Siège [1]. L'énorme prépondérance acquise par le roi de France à la suite des derniers événements démontrait la nécessité de relever la République de son abaissement. « Louis XII occupant en vainqueur le nord de l'Italie, disposant de l'alliance des Ferrarais et des Florentins, sûr de l'empereur, pouvait compter que Ferdinand le Catholique, satisfait des résultats obtenus, grâce à la ligue de Cambrai, qui lui avait procuré ce qu'il désirait, attendrait la marche des événements [2]. »

Au mois d'octobre, déjà le roi de France avait fait durement sentir au Pape l'étendue de sa puissance, en le contraignant par la force à céder dans une question de nomination d'évêque [3]. Ces considérations, à elles seules, eussent fait comprendre à Jules II le danger de l'accroissement de la puissance de la France; mais, en outre, le sentiment patriotique lui faisait redouter comme une humiliation la domination de l'étranger. Il s'agissait de parer au plus vite à ce péril. Sa résolution prise, il agit en conséquence. Vainement le nouvel ambassadeur de Louis XII, Alberto Pio, comte de Carpi, et les cardinaux français s'efforcèrent de l'arrêter dans cette voie [4]; il entama des négociations. En dépit de difficultés qui semblaient d'abord inextricables, il parvint à les faire aboutir, et la paix fut conclue le 15 février 1510. Venise retirait son appel à un concile, reconnaissait la légalité des censures pontificales, les immunités du clergé, la juridiction ecclésiastique, garantissait au Pape la liberté des nomination aux offices ecclésiastiques, renonçait à toute ingé-

[1] Voy. DESJARDINS, t. II, p. 388; BEMBUS, p. 343 et suiv.; cf. CIPOLLA, p. 817; HERGENROETHER, t. VIII, p. 423; ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 292.

[2] BROSCH, *Julius II*, p. 185.

[3] *Ibid.*, p. 184-185. Voy. DESJARDINS, t. II, p. 415 et suiv.; LEHMANN, p. 7; ce dernier apprécie avec justesse le caractère du traité de Biagrassa.

[4] Voy. ALBERI, 2e série, t. III, p. 34. Carpi était à Rome, en qualité d'ambassadeur, depuis le mois de janvier 1510 : voy. MAULDE, t. III, p. 437.

rence dans les affaires de Ferrare, accordait aux sujets du Pape et aux citoyens de Ferrare la liberté de la navigation dans le mer Adriatique, déclarait annulés tous les traités conclus par elle avec des villes dépendant du Pape, promettait de refuser sa protection à tout individu en état de rébellion contre l'Église et de restituer les biens confisqués aux corporations religieuses[1].

Le 24 février, l'absolution des représentants de la République fut solennellement proclamée dans le vestibule de Saint-Pierre, et, vu la circonstance, on supprima toutes les cérémonies d'un caractère humiliant. Le Pape en personne tenait en main le livre des Évangiles : les ambassadeurs, la main posée sur le livre, jurèrent l'observation des clauses du traité. Cette réconciliation fut accueillie à Rome par les témoignages d'une joie universelle[2]. A Venise, on célébra officiellement un service d'actions de grâces. Mais, le 15 février même, jour de la conclusion du traité, la Seigneurie avait rédigé secrètement une protestation contre les conditions de l'absolution, les déclarant nulles et non avenues, attendu qu'elles avaient été imposées par violence à la République[3].

Les Vénitiens ne pardonnaient pas au Pape de les avoir humiliés à ce point et de les avoir contraints de céder sur tous les points en litige. Une protestation secrète ne leur suffisait pas; pour se venger, ils eurent recours à d'autres moyens. Il commencèrent contre Jules II une guerre de pamphlets et de calomnies; le premier de ces pamphets, rédigé sous forme d'une lettre de Jésus-Christ à Jules II, conserve encore les

[1] RAYNALD, ad an. 1510, n[os] 1-6 ; HERGENROETHER, t. VIII, p. 422 et suiv.; BROSCH, *Julius II*, p. 186-191 : le personnage désigné par ce dernier, sous le nom de « don Sigismondo », comme ayant pris part aux délibérations, n'est autre que Sigismondo de' Conti : voy. sa Relation, t. II, p. 400 et suiv.

[2] PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, ad an. 1510, n[os] 7-11 ; voy. en outre la Dépêche de l'ambassadeur de Venise citée par BROSCH, p. 288-289; SANUTO, t. X, p. 9-13. RANKE (*Rom. und germ. Vœlker*, p. 249) place la cérémonie de l'absolution au 20 février.

[3] Le texte de ce document injurieux était déjà connu de Romanin, t. V, p. 241 ; il a été publié par BROSCH, *Julius II*, p. 290-293. Brosch trouve moyen d'excuser ce parjure : voy. ce que nous avons dit à ce sujet, p. 228, note 1. Sur les fêtes célébrées à Venise, voy. BEMBUS, p. 409.

apparences d'une certaine modération : il dépeint les horreurs de la guerre, en donnant à entendre que Jules II a méchamment provoqué la lutte, alors qu'il n'avait fait que réclamer son droit évident, impudemment violé par Venise[1].

[1] « Lettera fenta che Jesu Cristo la manda a Julio papa II, in questo anno 1509 » publ. par SANUTO, t. X, p. 567-570 ; voy. ce que dit l'auteur, *ibid.*, p. 444, 463, au sujet d'un pamphlet en vers contre le Pape. Les bruits que l'on a fait courir sur le compte de Jules II, et qui l'accusaient de s'adonner au vice national de la Grèce, partaient en général de Venise. Dans les dépêches conservées aux archives Gonzague, à Mantoue, les ambassadeurs enregistrent tous les scandales parvenus à leur connaissance, et pourtant on n'y trouve pas un mot de nature à confirmer cette accusation. A une époque aussi corrompue que celle-là, les relations du Pape avec le jeune Frédéric de Gonzague auraient pu donner lieu à des soupçons injurieux, car le Pape aimait beaucoup et distinguait d'une façon spéciale ce prince, qu'il obligeait de résider à Rome comme ôtage : on ne trouve pourtant pas trace de soupçons de cette nature. Voy. plus loin, chap. v, p. 326, note 2.

V

LUTTES DE JULES II CONTRE LA FRANCE POUR L'INDÉPENDANCE DU SAINT-SIÈGE ET L'AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE. — ALLIANCE AVEC LES SUISSES ET GUERRE CONTRE FERRARE. — SCHISME DANS LE SACRÉ COLLÈGE. — MALADIE ET SITUATION PÉRILLEUSE DU PAPE A BOLOGNE. — CAMPAGNE D'HIVER CONTRE LA MIRANDOLE. — PERTE DE BOLOGNE. — TENTATIVES DE SCHISME PROVOQUÉES PAR LOUIS XII ET MAXIMILIEN Ier. — CONVOCATION D'UN CONCILIABULE A PISE ET D'UN CONCILE A ROME.

En faisant sa paix avec Venise, Jules II avait été principalement guidé par la pensée de sauvegarder l'indépendance du Saint-Siége et de l'Italie, menacée par la prépondérance de la France, mais cette évolution politique le plaçait en opposition avec Louis XII et Maximilien Ier, opposition d'autant plus tranchée, que les deux monarques prétendaient achever la ruine de Venise, tandis que le Pape dissimulait de moins en moins sa volonté d'enrayer les progrès des puissances étrangères en Italie. C'était la deuxième partie de la tâche qu'il s'était assignée au moment de son avènement, et elle se résumait dans ces deux termes : affranchissement du Saint-Siége et de sa patrie du joug de la domination française; expulsion des étrangers, « des barbares ». « Sa grande âme nourrissait de vastes projets pour le salut de l'Italie entière [1]. »

Il était beau de vouloir purger le sol de la péninsule de la présence des étrangers ; mais les difficultés et les périls d'une

[1] RANKE, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 249. Dans une conversation avec Trevisano, Jules II disait un jour, au sujet de Venise : « Si quella terra non fusse, bisogneria farne un' altra. » SANUTO, t. X, p. 82.

pareille tâche ne pouvaient échapper aux yeux les moins clairvoyants. Aussi Jules II ne se dissimulait-il point les efforts inouïs qu'il lui en coûterait pour se délivrer des spectres dont il avait lui-même provoqué l'apparition dans un moment de détresse. Jour et nuit il méditait sur les moyens de « libérer l'Italie de la main des Français[1] ». Une longue expérience lui avait fait connaître l'étendue de leur puissance et de leur ambition. Leur œuvre était là, sous ses yeux : Florence et Ferrare reconnaissant en eux leurs maîtres, Milan asservie, Gênes, sa patrie, réduite à l'impuissance par la construction d'une nouvelle citadelle, Venise précipitée subitement du haut de sa grandeur. « N'y avait-il pas bien lieu de trembler pour la liberté du Saint-Siège, perdue sans ressource le jour où serait perdue la liberté de l'Italie[2] ? »

Une fois convaincu de la nécessité de briser la prépondérance de la France en Italie, Jules II se mit à l'œuvre avec son énergie inflexible, avec son intrépidité grandiose, et sans hésitation, faiblesse étrangère à sa nature ; et c'est pourquoi les patriotes italiens le célébrèrent comme le héros de son siècle[3].

Jules II possédait une qualité qui lui assurait de prime abord une supériorité immense sur le roi de France : la promptitude dans la résolution. Louis XII se répandait un jour en discours violents contre le Pape, qui, selon l'expression des cardinaux français, lui avait plongé un poignard dans le cœur

[1] Le 14 mai 1510, Jules II disait à l'ambassadeur vénitien Donato : « Questi francesi mi à tolto la fame e non dormo e questa note mi levai a pasizar per camera che no poteva dormir, il cor mi dice bene, ho speranza di bene, son stato in gran affanni per il passato, concludendo è volonta di Dio di castigar el ducha di Ferrara e liberar Italia de' man de Francesi. » SANUTO, t. X, p. 369. Le compilateur italien FUMAGALLI (*Chi l'a detto*, Milan, 1894) cite, après tant d'autres, le fameux « Fuori i barbari » attribué à Jules II, mais il ne peut pas prouver que ce mot ait été réellement dit. Il n'en est pas moins certain que le mot rend une pensée fréquemment exprimée par ce Pape : de nombreux passages de Sanuto en témoignent, et Guichardin affirme que Jules II exprima souvent le vœu que l'Italie « rimanesse libera dei Barbari ». Voy. encore, à ce sujet, ce que rapporte un autre historien du temps, JOVIUS, *Vita Leonis X*, lib. III, p. 59.

[2] JOVIUS, *Vitæ*, t. II, p. 31 ; HAVEMANN, t. II, p. 323.

[3] Voy. BROSCH, *Julius II*, p. 202-203.

en faisant sa paix avec Venise[1]; le lendemain, il parlait de nouveau de réconciliation avec Rome. Au milieu de ces tergiversations, il se vit privé subitement de son plus influent conseiller, le cardinal d'Amboise : ce prélat ambitieux, le rival le plus dangereux du Pape, dont il avait rêvé de prendre la place, était mort le 25 mai 1510[2]. A partir de ce jour, l'indécision, défaut habituel du roi, devint la note dominante de sa conduite[3].

Jules II n'en apporta que plus d'énergie à la poursuite de « desseins, dont la grandeur n'a d'égale que la hardiesse; s'il n'en a obtenu que l'accomplissement partiel, le fait seul d'en avoir tenté l'exécution suffit à sa gloire[4] ». La prépondérance de la France en Italie menaçait d'écrasement la Papauté elle-même; pour lutter contre elle, il s'agissait avant tout de s'assurer des alliances[5]. Après une étude approfondie de la situation, Jules II entama des négociations avec Maximilien, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Ferdinand, roi d'Espagne, avec les Suisses. Les déceptions amères ne lui manquèrent pas. Il dut reconnaître qu'il n'avait rien à attendre de l'Allemagne ni de l'Angleterre; il avait espéré que, du moins, par reconnaissance, Ferdinand le Catholique prendrait franchement parti pour lui contre la France; ne lui avait-il pas accordé l'investiture de Naples, au commencement du mois de juillet 1510, sans égard pour les prétentions des Valois? Il dut

[1] Relazione di D. Trevisano (1510), publiée par Alberi, 2e série, t. III, p. 34.

[2] « Il papa vuol essere il signore e maestro del giuoco del mondo », écrivait Trevisano dans la relation citée dans la note ci-dessus, « teme di Francia per Roano, il quale certo sarà papa, per i voti che poi avrà, se non fa altri cardinali italiani. » Sur les visées ambitieuses du cardinal d'Amboise, voy. ce qui a été dit plus haut, p. 243, 271. Sur le magnifique tombeau du cardinal d'Amboise à Rouen et sur sa vie en général, voy. les monographies écrites par Sirmond (Paris, 1631), Baudier (Paris, 1634), Legendre (Paris, 1723; Rouen, 1724, 2 vol.), Sacy (Londres, 1776) et Goyon d'Arsac (Montauban, 1784); il est vrai que ces œuvres ne répondent pas aux exigences de la critique moderne : aussi serait-il à désirer que l'on écrivît à nouveau une Vie de ce remarquable personnage.

[3] Desjardins, t. II, p. 513. Après le cardinal d'Amboise, la charge de légat d'Avignon échut au cardinal Chaland : voy. Fantoni, p. 352.

[4] Brosch, *Julius II*, t. II, p. 202.

[5] *Ibid.*, p. 185.

renoncer à cette illusion[1]. Il eut plus de succès du côté des Suisses : il en fut, d'ailleurs, redevable autant à la maladresse du roi de France qu'à l'influence mise au service de sa cause par un évêque suisse, de tout temps adversaire déclaré de la politique française. Cet homme extraordinaire, l'un des plus grands que la Suisse ait produits, se nommait Mathieu Schinner, évêque de Sitten. Ses compatriotes le tenaient en haute estime, pour l'austérité de sa doctrine et l'intégrité de ses mœurs. « Son éloquence lui procurait une action d'une intensité rare sur les esprits[2]. » Profondément attaché à l'Église et au Pape, son chef visible, il s'était donné pour mission d'attacher à la défense du Saint-Siège les vertus guerrières de son peuple. De tout temps il avait été hostile aux Français. En 1501, déjà il avait prêché en ce sens avec une telle chaleur qu'il s'était produit une scission, les uns lui interdisant l'accès de la chaire, tandis que les autres se déclaraient tout haut contre la France. Chez lui, l'idée dominante, héritage du moyen âge, était l'idée des deux épées : l'épée spirituelle aux mains du Pape, vicaire visible de Jésus-Christ sur la terre; l'épée temporelle aux mains de l'empereur romain allemand, protecteur de l'Église. Selon lui, il ne pouvait exister, pour les confédérés, de gloire plus grande que de protéger, de concert avec l'empereur, l'Église romaine contre les Français, dont la puissance prépondérante en Italie constituait un danger

[1] RAYNALD, ad an. 1510, n° 24 et suiv. Voy. BROSCH, *Julius II*, t. II, p. 196-201. CREIGHTON, t. IV, p. 118, donne à cet acte la date du 17 juin, SISMONDI, t. XIV, p. 71, celle du 7 juillet : tous deux sont dans l'erreur. La bulle en question renferme une clause spécifiant que les rois de Naples ne pourront jamais recevoir la couronne impériale, ni devenir simultanément souverains de la Toscane et de la Lombardie : elle est datée du 3 juillet, mais ne fut communiquée aux cardinaux que dans le consistoire du 5 juillet, comme le prouvent les *Acta consist.* (inéd.), d'accord avec SANUTO, t. X, p. 727, 745-746. Par la suite, Jules II dispensa Ferdinand du tribut, contre promesse d'envoyer chaque année au Pape une haquenée blanche et de mettre à sa disposition trois cents soldats, dans le cas où les États de l'Église seraient attaqués par une autre puissance; PRESCOTT, t. II, p. 501, note 16. Pour disposer Henri VIII en sa faveur, Jules II lui avait envoyé la rose d'or le 8 avril 1510 : voy. WILKENS, t. III, p. 652.

[2] DIERAUER, t. II, p. 401.

permanent pour la liberté et l'indépendance du Saint-Siège[1].

Jules II avait, de bonne heure, distingué les mérites du prélat suisse, et, le 11 septembre 1508, il lui avait conféré la pourpre, tout en ajournant la publication[2]. L'année suivante, le traité qui liait les Suisses à la France étant arrivé à son terme et n'ayant pas été renouvelé, Jules II pensa qu'il y aurait quelque chose à faire de ce côté et, dans sa détresse, s'adressa à Schinner. Celui-ci répondit avec empressement à l'appel du Pape, et, vers la fin de 1509, il fit, non sans risques personnels, le voyage de Rome, dans le but de discuter avec le Souverain Pontife les bases d'une alliance entre Rome et les confédérés[3]. Au mois de février 1510, il était de retour dans son pays et se présentait, au nom du Pape, devant deux assemblées tenues, l'une à Schwyz, l'autre à Lucerne, où il exposait les propositions de Jules II. Son éloquence entraînante eut raison de toutes les hésitations. Le 14 mars 1510, les douze cantons et le pays de Valais ratifiaient un traité d'alliance avec Jules II, dont la durée était fixée à cinq années. Par ce traité « les confédérés prenaient à leur charge la protection de l'Église et du Saint-Siège. Ils s'obligeaient à mettre à la disposition du Pape, sur sa requête, une levée de six mille hommes, dont il pourrait disposer contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent, à moins qu'ils ne se trouvassent eux-mêmes engagés dans une guerre. Ils promettaient en outre de ne point conclure d'alliance avec une tierce puissance quelconque, de n'autoriser aucune levée de troupes au profit d'un tiers sans son consentement. Le Pape, de son côté, prenait seulement l'engagement

[1] Fuchs, *Mailændische Feldzüge*, t. II, p. 18-19 (cf. Joller, p. 52). Un document intéressant fait connaître les idées de Schinner sur l'empire : c'est une Lettre (inéd.) au gouverneur de Sitten, datée du 28 avril 1506, dans laquelle il parle du Saint-Empire romain, « d'où, dit-il, est issue la liberté de toutes nos églises et pays. » (Arch. d'État de Sitten.) Schinner avait fait la connaissance personnelle de l'empereur Maximilien à la diète de Constance en 1507 : voy. Diebold Schilling, *Chronik*, p. 173.

[2] Raynald, ad an. 1508, n° 25.

[3] Par un Bref du 6 janvier 1510, Jules II recommandait la mission de Schinner à l'attention du conseil d'Uri (trad. allem. dans Lang, *Grundriss*, t. I, p. 759); le même jour il écrivait dans le même sens à l'abbé de Disentis : voy. Mohr, *Regesten von Disentis*, n° 664; cf. Fuchs, t. II, p. 165.

de stipuler des réserves en faveur des confédérés dans tous les traités de paix ou d'alliance qu'il aurait l'occasion de conclure, de faire usage des armes spirituelles pour les protéger contre leurs ennemis, de verser à chaque canton et au pays de Valais un subside annuel de mille florins, et de payer, à titre de solde mensuelle, six francs par homme de troupe et le double aux officiers[1]. »

Assuré de l'alliance des Suisses et de l'appui des Vénitiens, Jules II se crut désormais assez fort pour annoncer hautement l'intention d'entamer la lutte contre la France. « Ces Français, dit-il le 19 juin 1510 à l'ambassadeur de Venise, veulent faire de moi le chapelain de leur roi ; mais j'entends être Pape en dépit d'eux, et le leur montrer par des actes. » Il s'exprima dans le même sens au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de Florence[2]. Le 29 juin, le cardinal de Clermont essaya, malgré la défense du Pape, de sortir de Rome en secret, pour se réfugier en France ; Jules II le fit arrêter et enfermer au château Saint-Ange : ayant découvert des intrigues nouées par les cardinaux du parti français, il leur fit savoir qu'ils s'exposaient à partager le même sort. Les cardinaux Briçonnet, Louis d'Amboise, de Prie et Sanseverino vinrent le supplier de rendre la liberté au prisonnier; il leur dit en face qu'ils lui faisaient l'effet d'avoir envie d'aller faire un tour au château Saint-Ange[3].

Vers ce même temps, Louis XII publia une ordonnance par laquelle il remettait en vigueur un grand nombre des dispositions de la pragmatique sanction : c'était attaquer le Pape sur le terrain religieux[4]. Au commencement de juillet, Jules II

[1] Dierauer, t. II, p. 402-403.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 203-204, 348. Cerretani (inéd.), cod. II, III, 76, f° 344 de la Bibl. nat. de Florence.

[3] Voy. Sanuto, t. X, p. 565, 696, 700. 720, 725, 728, 732, 734, 746-747, 761, 803, 806, 856, 857, 871 ; Cerretani (inéd.), *loc. cit.*, f° 348. Les *Acta consist.* (inéd.), f° 27, enregistrent l'arrestation du cardinal de Clermont comme il suit : « Dicta die (29 juin), R. D. F. card. Auxit. cum uno ex suis et sine habitu cardinalitio extra domum suam per urbem a Barizello captus et per Tyberim ad castrum S. Angeli introductus et ibi detentus. » (Arch. consist. du Vatican.)

[4] Maulde, *Origines*, p. 135.

eut une contestation des plus vives avec l'ambassadeur de France, Alberto Pio de Carpi. Ce dernier lui avait fait des remontrances au sujet de l'intention qu'on lui prêtait d'affranchir Gênes de la domination française : son roi, avait-il dit, ne méritait pas un pareil affront de la part de Sa Sainteté. « Je considère le roi comme mon ennemi personnel, riposta Jules II, et je ne veux pas en entendre plus long » ; et, montrant la porte à l'ambassadeur, il lui défendit de l'importuner plus longtemps [1]. C'était la rupture. « On voit les Français errer comme des revenants par les rues de Rome », écrit, à ce propos, l'ambassadeur de Venise [2].

Le projet du Pape était d'attaquer les Français sur tous les points de l'Italie simultanément : à Gênes, à Vérone, à Milan et à Ferrare. Les Vénitiens devaient se jeter sur Vérone, les Suisses sur Milan ; les Fregosi, c'est-à-dire le parti antifrançais de Gênes, provoquer un soulèvement que soutiendraient des troupes pontificales et vénitiennes ; François Marie de la Rovère marcher, de concert avec Venise, contre le duc Alphonse de Ferrare.

Jules II avait des motifs particuliers de ressentiment contre le duc de Ferrare ; il avait cru pouvoir compter sur la reconnaissance et sur l'obéissance de ce prince. N'était-ce pas le Pape, en effet, qui lui avait rendu la ville de Comacchio et qui avait, au cours de l'hiver précédent, arrêté les Vénitiens prêts à l'attaquer ? Et pourtant Alphonse s'était lié étroitement avec la France et continuait la lutte contre les Vénitiens en dépit de ses ordres formels. Le Pape devait-il tolérer qu'un de ses vassaux, sourd à toutes ses remontrances, prolongeât la guerre contre Venise et se prévalût, contre lui, d'une protection que le roi de France ne pouvait lui accorder qu'en violation des traités [3] ? Le duc, d'ailleurs, semblait chercher les occasions de le blesser au vif. Il pillait sans ménagements les habitants des États de l'Église ; il s'arrogeait, même dans les choses de religion, les droits souverains du Pape ; il s'obstinait à

[1] Brosch, *Julius II*, p, 206, 349-350. Voy. Maulde, t. III, p. 459.
[2] Sanuto, t. X, p. 829.
[3] Lanz, *Einleitung*, p. 109.

exploiter à son profit les salines de Comacchio, au mépris des droits du Pape, son suzerain, et au grand dommage de la caisse des salines pontificales établie à Cervia, sous prétexte que Comacchio était un fief de l'Empire et non du Saint-Siège. A toutes les sommations du Pape, « il opposait un refus ou un faux-fuyant; Alphonse ne voulait pas lui obéir[1] ». Poussé à bout, Jules II eut recours à la procédure. Par une bulle du 9 août, il lança l'excommunication contre Alphonse, à titre de rebelle contre l'Église, et le déclara déchu de ses dignités et de ses fiefs. Un passage de ce document reproche en termes sévères[2], à Alphonse, ses relations avec le cardinal d'Amboise, un personnage ambitieux, qui avait osé, du vivant du Pape légitime, viser à la tiare, et semé la discorde entre Rome et la France[3].

En cherchant à arracher Gênes à la domination française, Jules II avait profondément irrité Louis XII. Machiavel, alors ambassadeur de Florence à la cour de France, décrit l'état d'esprit du roi et de son entourage; il écrit de Blois, le 21 juillet : « Quant à ce qui est du Pape, on peut aisément s'imaginer ce qu'ils disent de lui : ils ne parlent de rien moins que de dénoncer le serment d'obédience et de lui jeter un concile à la tête. L'anéantissement de la puissance temporelle et spirituelle est la moindre de leurs menaces. Louis est résolu à sauver son honneur ou à perdre tout ce qu'il possède en Italie. » Ennemi mortel de la Papauté, Machiavel ne se faisait pas faute d'attiser la fureur du roi : il conseillait

[1] RANKE, *Rom. und germ. Vœlker*, p. 251. Voy. les sources citées par cet historien et par HERGENROETHER, t. VIII, p. 424 et suiv. Voy. encore : BALAN, t. V, p. 472; ROB. BOSCHETTI, t. II, p. 46 et suiv., t. III de l'éd. allem., suppl. n° 125, le Bref (inéd.) du 5 juin 1510. (Arch. d'État de Modène.) Dans un Bref (inéd.) malheureusement sans date, à l'adresse d'Alphonse, Jules II proteste contre les mauvais traitements infligés par certains agents de Ferrare à des habitants de diverses localités dépendant du Saint-Siège : *Lib. brev.* (inéd.) 25, f° 20[b]. (Arch. secr. des Papes.)

[2] P. MARTYR, t. XXIII, n° 443.

[3] RAYNALD, ad an. 1510, n[os] 13 et suiv.; cf. *Acta consist.* (inéd.), f° 27, et SANUTO, t. XI, p. 108 et suiv., 112 et suiv., 114 et suiv. J'ai vu aux archives d'Etat de Modène un exemplaire de cette bulle, imprimé à l'époque : cet exemplaire porte une note disant que la bulle a été affichée le 13 août à la porte du Latran.

de provoquer un soulèvement des barons romains contre Jules II, excellent moyen, d'après lui, de donner au Pape assez d'occupation chez lui, pour le mettre hors d'état de rien entreprendre contre la France.

Par bonheur, au lieu de suivre ce conseil, Louis XII résolut d'attaquer le Pape sur un terrain où il était inexpugnable, le terrain purement spirituel[1]. Il se mit en tête de provoquer une révolution dans l'Église, en convoquant un synode dont on se ferait un instrument docile pour déposer le Pape et réduire ainsi à l'impuissance l'adversaire le plus dangereux de la domination française en Italie. De ce moment, « la grande lutte des puissances européennes, jusqu'alors concentrée sur le terrain de la diplomatie, se trouvait transportée sur celui de la religion[2] ».

Le 30 juillet, par une lettre circulaire adressée à tous les évêques de son royaume, Louis XII leur faisait connaître son intention de réunir, à Orléans, une assemblée dont les délibérations auraient pour objet les privilèges et franchises de l'Église gallicane, et les requérait d'y envoyer des représentants de leurs diocèses[3]. Une ordonnance royale du 16 août 1510 interdit à tout Français d'aller à la cour de Rome[4]. L'assemblée se réunit à la date fixée, non pas à Orléans, mais à Tours, et Louis XII s'y rendit de sa personne; le nonce du Pape, Angelo Leonini[5], avait reçu de lui défense de l'accompagner. Les réponses des évêques de cour français aux questions qu'on leur posa furent conformes aux désirs du souverain : « Le Pape, disaient-ils, n'a pas le droit de faire la guerre à un prince qui n'est pas son sujet; s'il la lui fait, celui-ci est libre, non seulement de lui opposer la force des armes, mais encore de porter, au besoin, l'attaque sur le territoire des États de l'Église et de dénoncer, pour ses propres

[1] BROSCH, *Julius II*, p. 208. Voy. TOMMASINI, *Machiavelli*, t. I, p. 504 et suiv.; CREIGHTON, t. IV, p. 121.
[2] FRAKNOI, *Ungarn und die Liga von Cambrai*, p. 85.
[3] SANDRET, *Concile de Pise*, p. 427-428; voy. MAULDE, *Origines*, p. 134-135.
[4] MAULDE, *Origines*, p. 135.
[5] Voy. PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 42-43.

états, le serment d'obédience à l'égard de ce Pape. Aussi longtemps que durera ce provisoire, la France n'aura qu'à s'en tenir au droit commun et aux dispositions de la pragmatique sanction, conformes aux décrets du concile de Bâle. » Les réponses disaient en outre formellement que le Roi, ainsi attaqué, est en droit de prendre ses alliés sous sa protection contre le Pape et de tenir éventuellement les censures ecclésiastiques pour nulles et de nul effet. Avant de se séparer, l'assemblée prit cependant une résolution portant qu'avant de pousser les choses aux extrêmes il serait bon que l'on envoyât à Rome des représentants de l'Église gallicane, chargés de faire comprendre au Pape les dangers de la voie dans laquelle il s'engageait et de l'interpeller au sujet de la convocation d'un concile général. Enfin, les évêques de cour votèrent au roi des subsides considérables pour les opérations de la guerre en Italie [1]. Louis XII ne rêvait plus que de cette guerre et combinait des plans dont l'ampleur n'avait d'égale que leur hardiesse. « Il prétendait créer en Italie un nouveau ciel et une nouvelle terre. » Il se proposait de se mettre en personne à la tête de son armée et de la mener à Rome pour déposer le Pape [2]. « Mais, résolu un jour à aller de l'avant, il reculait le lendemain devant la perspective des dangers à courir, et il s'effrayait des frais de la guerre. L'ambassadeur de Ferrare se plaignait, non sans raison, de ce que le roi changeait d'idée d'un jour à l'autre. Louis XII se contentait de faire avec complaisance étalage d'une puissance dont il ne savait pas faire usage et laissait passer un temps précieux. » Finalement, il se décida à temporiser jusqu'au printemps, pensant s'être, à cette époque, assuré du concours de Maximilien et de Henri VIII [3].

Rien de semblable chez Jules II : dans toute sa conduite on ne trouve pas trace de tergiversations ni de pusillanimité. Sur

[1] LEHMANN, p. 8-9; HERGENROETHER, t. VIII, p. 432 et suiv.; GUETTÉE, t. VIII, p. 108 et suiv.; *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29, 46 et suiv.; GIESELER, t. II, 4e part., p. 183 et suiv.

[2] Voy. les Lettres de Machiavel, du 21 juillet et du 18 août 1510.

[3] LEHMANN, p. 9. Voy. CREIGHTON, t. IV, p. 120; RANKE, *Rom. und. germ. Vœlker*, p. 256.

son caractère, porté à l'énergie dans l'action, les difficultés produisaient l'effet d'un excitant. Les résolutions qu'il prit en cette circonstance répondaient bien à la hardiesse, à la décision, à la fougue de sa nature : il ne s'agissait de rien moins que de prendre en main, malgré son état de santé, la direction des opérations militaires contre Ferrare, le poste le plus avancé des Français en Italie, afin de surveiller et de pousser vigoureusement les chefs de ses troupes, dont l'irrésolution lui ôtait toute confiance en eux. Il comptait sur son intervention personnelle « pour tout décider et pour enlever le prompt succès de la campagne ; l'intrépidité dont il avait fait preuve en fermant l'oreille à tous les conseils contraires, lorsqu'il s'était agi de châtier les Bentivogli, était encore dans toutes les mémoires. Il ne pressentait pas qu'il allait au-devant de l'une des plus rudes épreuves de sa carrière [1]. »

L'irritation du Pape à l'égard de Louis XII grandissait de jour en jour. Il parlait déjà de lancer l'excommunication contre le roi ; il n'épargnait aucune menace pour dissuader les cardinaux du parti français de prendre part au futur concile antipapiste. L'incarcération du cardinal de Clermont au château Saint-Ange fut maintenue avec un redoublement de rigueur. Le cardinal de Prie, menacé du même sort, n'y échappa qu'en promettant, sous la foi du serment, au consistoire du 16 août, de ne pas s'éloigner de Rome, sous peine de déchéance immédiate. Cette rigueur semblait nécessaire, parce que le cardinal d'Este, auquel avait été expédié, le 27 juillet, de même qu'à tous les cardinaux absents, un ordre de retour, n'avait pas encore reparu à la curie [2]. Le 17 août, le Pape partit pour Ostie [3] ; de là, il se rendit à Civita-Vecchia, où il passa l'inspection des bâtiments à destination de Gênes, et où il célébra la prise de Modène [4]. Tous les cardinaux étaient con-

[1] Brosch, *Julius II*, p. 209.

[2] Sanuto, t. XI, p. 143, 189, 192, 198 ; Paris de Grassis, édit. Dœllinger, t. III, p. 392, et édit. Frati, p. 197-198 ; Raynald, ad an. 1510, nos 18-19. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 126, le Bref (inéd.) au cardinal d'Este, du 27 juillet 1510. (Arch. d'État de Modène.)

[3] *Acta consist.* (inéd.), f° 27.

[4] Voy. Sandonini, *Modena*, p. 11, 139 et suiv.

voqués à Viterbe, à l'exception du cardinal Caraffa, dispensé en raison de son grand âge : tous répondirent à l'appel, sauf les cardinaux Briçonnet et de Prie [1]. De Viterbe, Jules II gagna Montefiascone, d'où il repartit le 1er septembre dans la direction de Bologne, avec quatre cents hommes. Sur sa route, il visita successivement Orvieto, Assise, Foligno, Tolentino et Lorette, où il célébra la messe le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre). A Ancône [2], le cardinal Fieschi et Lionello da Carpi tentèrent auprès de lui une démarche, dans le but de l'engager à négocier avec la France par voie diplomatique; ils furent vivement éconduits [3]. D'Ancône à Rimini [4], Jules II fit route par mer à force de voiles. De Rimini, il se remit en route, sans se laisser arrêter par des pluies torrentielles, et suivit l'antique « Via Emilia » jusqu'à Cesena. Pâris de Grassis, qui l'accompagnait, écrit à ce propos : « En nous voyant chevaucher par un temps pareil, les gens riaient, tandis qu'ils auraient dû acclamer le Pape. Le lendemain, quoique la violence de la pluie n'eût pas diminué, Jules II repartit pour Forli, et la pluie nous accompagna sans cesser un instant. » On ne passa qu'une nuit à Forli, et on continua dès le lendemain sur Bologne, où le Pape arriva le 22 septembre. Tout le long de la route, les habitants s'étaient mis en frais pour recevoir la suite du Pape. Comme ils avaient réuni beaucoup plus de vivres qu'il n'était nécessaire, celui-ci donna ordre de distribuer les restes aux couvents et aux pauvres [5].

[1] SANUTO, t. XI, p. 220, 263.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 189 et suiv.; *Acta consist.* (inéd.). Le 9 septembre, le Pape adresse aux habitants de Bologne un Bref (inéd.) où il dit qu'il a eu connaissance des progrès de l'ennemi et du tort qu'il a fait aux Bolonais, et qu'il les indemnisera de ce fait. Dans un Bref (inéd.) du 7 mai, Jules II avait déjà loué la fidélité et l'obéissance des Anciens de Bologne; dans un deuxième Bref (inéd.), daté de Rome le 19 mai 1510, il loue la fidélité des autorités de la ville et leur affirme qu'il a des alliés assez puissants pour ne rien craindre. Tous ces Brefs se trouvent aux Archives d'État de Bologne, Q. lib. 5.

[3] SANUTO, t. XI, p. 336; BROSCH, *Julius II*, p. 209.

[4] Étant à Rimini, Jules II envoya comme nonce permanent à Venise Michiel Claudio, évêque de Monopoli : voy. SANUTO, t. XI, p. 449; PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 37 et suiv.

[5] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 191 et suiv. Voy. FANTI. *Imola*, p. 24; GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, t. VII, p. 169, indique par erreur la date du

La rapidité de sa marche n'empêchait pas les informations de lui parvenir en route : entre autres, il en reçut une fort désagréable par la voie de Vérone : l'entreprise sur Gênes pouvait, disait-on, être considérée comme manquée. A Bologne, il trouva une population extrêmement mécontente, par suite des agissements du légat Alidosi. Comme il était, en ce moment, sujet à des accès de fièvre, cette succession de fâcheuses nouvelles lui causa un profond abattement; mais il suffisait d'une nouvelle un peu meilleure pour le remonter sur-le-champ; en tout cas, il ne perdit pas courage un seul moment, même en apprenant qu'il ne pouvait plus subsister de doutes sur la résolution du roi de France de donner suite à son projet de concile[1] et que les Suisses, arrivés déjà jusqu'à Chiasso, venaient de renoncer à l'expédition, à la suite d'intrigues des gouvernements de France et d'Allemagne[2]. Le 30 septembre, le Pape nomma le marquis de Mantoue gonfalonier de l'Église[3]; le 14 octobre, il lança l'excommunication contre les généraux français[4]; le 17, il reçut la

20 pour l'entrée du Pape à Bologne. Les *Acta consist.* (inéd.) indiquent le 22, avec cette notice : « Magno apparatu receptus. » Le Pape avait prévenu les Bolonais de son arrivée, par un Bref (inéd.) daté de Pesaro le 15 septembre 1510, et il s'était fait précéder de deux commissaires chargés de faire les préparatifs nécessaires. (Arch. d'État de Bologne, Q. lib. 5.) Pérouse lui avait promis un renfort de quatre cents hommes pour son expédition contre Ferrare; il l'en remercie par un Bref daté du 19 septembre 1510. (Arch. de Pérouse et cod. C. IV, 1 de la Bibl. de l'Université de Gênes.)

[1] Voy. *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 133.

[2] Sanuto, t. XI, p. 425, 427, 455, 457, 466. Voy. dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 133, la Relation de l'ambassadeur de Portugal, datée de Rome le 15 octobre 1510. L'issue imprévue de la « campagne de Chiasso », brusquement interrompue par les Suisses, mit le Pape hors de lui, comme le démontre le Bref (inéd.) du 30 septembre 1510. Ce Bref a été publié dans les *Eidgenœss. Abschiede*, t. III, 2e part., p. 519-520, et, en allemand, par Anshelm, t. III, p. 229-231. Ce détail a échappé à Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 704-705, qui a de nouveau publié le Bref, et à Creighton, t. IV, p. 120. Ce Bref est une réponse à une Lettre des confédérés, datée de Lucerne le 14 septembre 1510, dont le texte latin a été publié par Fuchs, t. II, p. 200, et qui se trouve dans le code Regin. 557, f° 115b de la Bibl. Vaticane.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 195; Sanuto, t. XI, p. 486. Voy. Luzio, *F. Gonzaga*, p. 8 : cet historien démontre que ce fut le Pape qui rendit la liberté au marquis.

[4] Raynald, ad an. 1510, n° 16.

pire nouvelle qui lui fût encore parvenue : ce jour-là, effectivement, on lui annonça qu'au lieu de se diriger sur Bologne, conformément à ses ordres, les cardinaux Carvajal, François de Borgia, Briçonnet, René de Prie et Sanseverino avaient pris la route de Milan, passant par Florence et Pavie, et s'étaient réfugiés dans le camp ennemi. Mécontents, pour diverses raisons, de Jules II et de sa politique, tous également ambitieux d'arriver au rang suprême [1], ces personnages, plus attachés au monde qu'à l'Église, allaient de leur plein gré se faire les instruments du roi de France, alors que celui-ci usait de toutes les ressources de sa politique pour arriver à la déposition du Pape, seul moyen, pensait-il, d'atteindre son but : la domination de l'Italie. « A la menace d'un concile, suspendue par Louis XII sur la tête du Pape, s'ajoutait un schisme dans le collège des cardinaux [2]. » L'attitude possible des cardinaux français, dans les circonstances que l'on traversait, avait été déjà, pour Jules II, l'objet de graves soucis; la défection des deux cardinaux espagnols, celle surtout d'un homme aussi consideré que Carvajal, le frappa douloureusement, mais sans lui faire perdre courage.

Dans un moment si critique, où tout commandait la prudence la plus minuticuse, Jules II commit la faute grave de se laisser tromper par le cardinal-légat Alidosi. Les ennemis de ce prélat avide d'argent et d'honneurs lui imputaient, à tort ou à raison, les vices les plus abominables [3]. Il avait

[1] Voy. l'art. de MORONE dans les *Miscell. di storia patria*, t. II, p. 179.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 197; GUICCIARDINI, t. IX, p. 3; LE GLAY, t. I, p. 372; BROSCH, *Julius II*, p. 211; LEHMANN, p. 27-28; HERGENROETHER, t. VIII, p. 435 et suiv. La mise en liberté de César Borgia (voy. plus haut, p. 224) fut le début de la brouille de Carvajal avec Jules II; par la suite, Carvajal s'était permis toutes sortes de libertés; cependant, Jules II, plein d'estime pour les grandes qualités de ce cardinal, malgré son caratère passionné et orgueilleux, continua de le traiter avec les plus grands égards, et ne cessa pas de lui confier des missions honorifiques et de le combler de riches bénéfices. (Voy. ROSSBACH, *Carvajal*, p. 84, 89-90.) Dans les circonstances que nous rapportons, il fut toujours plein de mansuétude à l'égard de Carvajal et de Fr. de Borgia : voy. GUICCIARDINI, *loc. cit.*

[3] Voy. l'enquête faite par FANTI, *Imola*, p. 10 et suiv.; les écrivains récents n'y ont pas donné l'attention qu'elle mérite : voy. encore plus loin, p. 325, note 4.

cruellement opprimé la population de Bologne, et on le soupçonnait de conspirer avec les Français [1]. Le duc d'Urbin l'avait fait arrêter comme coupable de haute trahison et conduire, enchaîné, de Modène à Bologne (7 octobre). Les habitants de cette ville s'attendaient à voir l'objet de leur haine expier ses crimes par le dernier supplice. Ils avaient compté sans l'habileté extraordinaire du personnage, aussi astucieux qu'insinuant : dès sa première entrevue avec le Pape, il réussit à le circonvenir si complètement, qu'il en obtint d'abord son élargissement immédiat et, quelques jours après (18 octobre), son élévation au siège épiscopal de Bologne [2]. La population, arrivée au dernier degré de l'exaspération, était sur le point de se livrer à des voies de fait pour venger son affront, quand l'armée française, conduite par Chaumont, excommunié quelques jours auparavant [3], parut à l'improviste aux portes de la ville. Dans les rangs ennemis se trouvaient les Bentivogli, et la ville ne possédait qu'une garnison insuffisante : neuf cents hommes environ. Le peuple courut aux armes, non pas pour la défense du légat, ni même du Pape, mais pour la défense de sa liberté, dit Pâris de Grassis [4]. Alidosi prit des dispositions pour sa propre sécurité, disant bien haut que, s'il armait ses gens, ce n'était pas pour résister aux Français, mais pour se garder contre la fureur du peuple de Bologne.

Le désordre était à son comble; le moindre incident pouvait faire éclater une crise funeste; comme pour combler la mesure, le Pape, écrasé sous le poids des soucis et d'une

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 199. Voy. SANUTO, t. IX, p. 253, et GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, t. VII, p. 171 et suiv.

[2] Les contemporains ne pouvaient rien comprendre à cette faveur. Voy. les suppositions émises par PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 201.

[3] La Bulle d'excomunication du 14 octobre 1510 se trouve dans le *Bull. Rom.*, édit. Luxemb., t. X, p. 12-14. Voy. RAYNALD, ad an. 1510, n. 16; *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 282; HERGENROETHER, t. VIII, p. 426 et suiv.

[4] Le texte de Pâris de Grassis, tel que le donne Raynald (populus arma capit pro pontificis tutelaque sua), est complètement erroné. Cette lecture, reproduite par Frati, p. 201, n'a aucun sens. Le texte exact se trouve dans l'édit. Doellinger; la voici : « Populus arma capit non utique pro legato nec tam pro pontificis tutela quam sua ipsorum defensione. »

surexcitation continuelle, fut saisi d'une forte fièvre qui brisa ses forces : les astrologues l'avaient prédit [1] ; le bruit s'en était à peine répandu, que l'on commença sérieusement à s'occuper du choix de son successeur [2]. Ce caractère, indomptable jusque-là, eut alors un moment de défaillance. Le 19 octobre, il fit appeler les ambassadeurs vénitiens et leur déclara que, si les troupes de la Républiqce n'avaient pas passé le Pô dans les vingt-quatre heures, il entrerait en arrangement avec Chaumont. L'ambassadeur de Venise rapporte que la nuit suivante fut pour le Pape une nuit d'insomnie; en proie au délire de la fièvre, il se retournait dans son lit et parlait tout haut, disant qu'il préférerait se donner la mort que de tomber entre les mains des Français [3]. Dans la matinée du 20 octobre, au point du jour, la fièvre tomba, et le malade recouvra ses facultés avec une promptitude qui témoignait de l'extraordinaire élasticité de son intelligence. Comme on lui disait que le peuple, dont une série de concessions accordées pendant les jours précédents avait changé les dispositions en sa faveur, l'attendait sur la place, en armes, et l'appelait par

[1] Voy. la Relation de l'ambassadeur de Portugal dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 133.

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 204. Voy. Brosch, *Julius II*, p. 350 et suiv.

[3] Voy. les extraits de Dépêches de l'ambassadeur de Venise, publiés par Sanuto, t. XI. Nous y lisons, à la date du 26 septembre, que le Pape est au lit « con terzanella » (p. 467) ; à la date du 2 octobre, que le Pape a la fièvre : « li medici dubita non si buti in quartana » (p. 494) ; à la date du 18 octobre : « il papa à pur febre, quasi ogni giorno uno pocho, e como l'ha qualche bona nova, l'ha mancho, e corne l'à cativa, el sta in letto » (p. 546) ; à la date du 19 octobre, le Pape fait sa déclaration aux ambassadeurs vénitiens (p. 546 et suiv.) ; à la date du 20 octobre, un arrangement a été conclu avec les Français : « El papa è in letto con la febre » ; on tient pour certain qu'il ne s'en relèvera pas : « Tuta questa note il papa rasonando diceva : Morirò, morirò, orsù, voglio morir! Poi diceva : Audarò presone de' Francesi, de' Francesi! Questo non sera vero. Torò il veneno da mi, torò il veneno al tutto! E cussi tuta questa notte su queste pratiche ha rabiato, non à mai dormito tutta questa notte » (p. 548-550). Brosch, *Julius II*, p. 202, fait grand état de ces exclamations du Pape, mais, avec sa bonne foi habituelle, il néglige d'ajouter que l'ambassadeur qui les rapporte dit formellement que le Pape avait une fièvre si violente qu'on le considérait comme perdu. Notons d'ailleurs que l'expression « rabiato » indique un trouble mental : aussi Creighton, t. IV, p. 123, croit-il avec raison à un accès de délire.

son nom, il sauta à bas du lit et se fit porter sur un balcon d'où il lui donna sa bénédiction.

Pâris de Grassis, témoin oculaire, raconte qu'après avoir donné sa bénédiction, le Pape croisa les bras sur la poitrine, semblant donner à entendre par ce geste qu'il confiait au peuple la défense de sa personne et de son honneur. La foule, saisie, éclata en cris d'enthousiasme, jurant de marcher à l'ennemi comme un seul homme. Ému et joyeux, le Pape se fit ramener dans sa chambre, et, tandis qu'on l'y portait, il dit à son entourage : « Maintenant, nous avons vaincu les Français [1]. »

Si c'était une illusion, elle était permise, car le général français, au lieu de profiter hardiment de ses avantages, perdait en essais de négociations [2] un temps précieux, pendant lequel des troupes de renfort vénitiennes et espagnoles arrivèrent à Bologne. Les Français, campés sur la rive du Reno, à trois milles environ de la place, ne tardèrent pas à se ressentir de la disette des vivres; les intempéries éprouvaient fortement les soldats; le général français se décida à battre en retraite sur Castelfranco. Jules II se hâta de rompre les négociations : il eût voulu lancer ses troupes à la poursuite de l'ennemi qui se retirait lentement, pillant tout son passage : il ne put l'obtenir. Dans l'état de surexcitation où il était, le dépit lui causa une rechute, le 24 octobre. On le crut perdu, mais sa nature vigoureuse vainquit encore une fois le mal; au bout de deux jours il était déjà mieux, au bout de quatre jours tout danger avait disparu. Cependant la guérison avançait lentement, parce qu'il ne prenait aucun ménagement et se refusait à suivre les prescriptions des médecins : c'étaient des hauts et des bas continuels. « La nature du Pape est merveilleuse, écrit l'ambassadeur de Venise le 25 novembre : s'il se ménageait seulement pendant quatre jours, il pourrait quitter le lit [3]. »

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 202-203; cf. p. 333; Sanuto, t. XI, p. 551 et suiv.

[2] Semper, *Carpi*, p. 7. Sur les motifs de la conduite de Chaumont, voy. Havemann, t. II, p. 346.

[3] Sanuto, t. XI, p. 634. Sur les phases de la maladie et la manière d'être du Pape, voy. *ibid.*, p. 554, 556, 568, 569, 583, 586, 601, 603. 633, 642, 668, et Paris de Grassis, édit. Frati, p. 204 et suiv.

Bien loin de se laisser absorber par le soin de sa santé, Jules II ne songeait, jour et nuit, qu'à la conquête de Ferrare et à l'expulsion des Français. Il fit rédiger une encyclique à l'adresse de tous les princes de la chrétienté, où il montrait Louis XII faisant marcher son armée contre Bologne, pour assouvir sa soif criminelle du sang du Pape de Rome. Il déclarait que jamais plus il ne prêterait l'oreille à des propositions d'arrangement, tant qu'on ne lui aurait pas livré Ferrare. Il redoubla ses instances auprès de Venise pour obtenir la jonction de l'armée de la République avec la sienne et l'ouverture du siège de Ferrare. Mais tout semblait se conjurer pour mettre sa patience à l'épreuve. Les deux armées opérèrent leur jonction, mais se trouvèrent condamnées à l'inaction par l'éloignement prolongé du marquis de Mantoue. Dans le même moment, la flotte vénitienne subissait une défaite [1]. Le 11 décembre, Jules II avait nommé le cardinal Marc Vigerio légat des troupes pontificales; huit jours après, il reçut la nouvelle réconfortante de la prise de Concordia [2]. Le 15 décembre, écrit son maître de cérémonies, il était assez convalescent pour pouvoir sortir de la maison de son ami Giulio Malvezzi, où il était retenu par la maladie depuis le 6 novembre, et rentrer dans son palais. Dans l'intervalle, il avait laissé pousser sa barbe, ce qui changeait singulièrement sa physionomie [3]. A Noël, il se trouva enfin assez fort pour célébrer lui-même la messe : par précaution il la dit assis, et

[1] GUICCIARDINI, t. IX, cap. 3.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 211 et suiv.; voy. SANUTO, t. XI, p. 681, 689; GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, t. VII, p. 184.

[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 213, 241. Un chroniqueur bolonais (GOZZADINI, *loc. cit.*, p. 182) écrit à ce propos : « Portava la barba per vendicarsi et diceva che non la voleva più rasar per insino a tanto che non aveva anco fuora scazato el re Ludovico de Franza d'Italia. » P. MARTYR, lib. XXIV, ep. 451, raconte la chose d'une façon analogue. Voy. aussi LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 65. Il y avait plusieurs siècles qu'on n'avait vu un Pape porter la barbe, et la barbe à l'orientale de Bessarion avait été un des griefs émis contre lui au conclave de 1455 (voy. t. II, p. 539). Voy. encore, sur le port de la barbe en général à l'époque de la Renaissance, MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 156 et suiv.; mais « il était à propos que Jules II fût le premier à arborer le signe de la force masculine » : GREGOROVIUS, *Grabdenkmæler*, p. 124. Voy. NOVAES, t. VI, p. 136.

dans sa chapelle privée. Le jour de la fête de saint Étienne, il voulait assister à l'office dans la cathédrale, mais la neige était trop haute, et il en fut d'ailleurs empêché par un léger accès de fièvre [1]. Aussi la surprise fut-elle grande, quand on l'entendit, le 29 décembre, déclarer à son entourage sa résolution d'assister en personne au siège de la Mirandole, la clef de Ferrare : il voulait, disait-il, voir par lui-même pourquoi, malgré ses ordres, ses troupes avançaient si lentement. Les cardinaux, les prélats, les habitants de Bologne, les fonctionnaires de la curie, l'ambassadeur de Venise lui-même, au début, le supplièrent de ne pas s'exposer ainsi : il demeura inflexible; il était persuadé de la nécessité de sa présence pour déjouer les intrigues qui avaient, jusqu'à cette heure, réussi à entraver l'exécution de ses projets [2].

Le 2 janvier 1511, on vit, spectacle peu ordinaire, un Pape septuagénaire, braver le froid d'un hiver rigoureux et partir, au risque de compromettre sa dignité et sa santé, pour rejoindre son armée sous les murs de la Mirandole assiégée. Il emmenait avec lui les cardinaux Isvalies, d'Aragon et Cornaro, et l'illustre architecte Bramante [3]. L'impression produite par cet acte hardi fut la stupéfaction : elle se reflète d'une manière frappante dans les relations de l'ambassadeur vénitien, Girolamo Lippomano, qui s'était joint à la suite du Pape. Le 6 janvier, il écrit : « Contre l'attente générale, Jules II a rejoint l'armée. Il est plus que jamais monté contre les Français. A en juger par les apparences, sa santé est complètement rétablie; il va et vient, regarde de son balcon les corvées qui enlèvent la neige, ne craint ni le vent ni la pluie : c'est un tempérament de fer. Hier et aujourd'hui il a neigé sans interruption; la neige est si haute, que les chevaux y enfoncent à moitié, et, malgré cela, le Pape est au camp. Il se passe de grandes choses, toutes à l'avantage de

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 223

[2] SANUTO, t. XI, p. 712 et suiv., 719. Il ressort d'une relation portugaise du 15 octobre 1510 que le Pape avait déjà annoncé, en automne, son intention de diriger la campagne en personne : *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 133.

[3] Voy. SEMPER, *Carpi*, p. 8.

notre République. L'entourage du Pape, dont le cœur ne bat pas pour l'Italie, mais uniquement pour ses intérêts pécuniaires, n'aspire qu'à retourner à Rome. Vain désir! Le seul objet des pensées, des rêves, des entretiens de Jules II est la Mirandole : il en parle jusqu'à satiété [1]. » Dans la relation du lendemain, nous lisons : « Aujourd'hui, malgré la neige qui couvre la terre, le Pape a passé les troupes en revue. Son courage et son énergie sont extraordinaires, mais les siens ne le secondent pas. » Cette mollesse de son entourage l'exaspérait, et il ne trouvait pas d'expressions trop fortes pour rudoyer les chefs et relever toutes les fautes de négligence [2].

Au moment de son arrivée, il s'était logé dans une maison de paysan; après l'établissement des batteries, il avait été demeurer à Concordia; mais son impatience ne supportait pas cet éloignement, et, au bout de quelques jours, il revint au camp et prit son quartier dans le monastère de Sainte-Justine, situé tout contre les batteries et beaucoup plus rapproché de la place que la maison de paysan qu'il avait primitivement occupée. « Sa Sainteté loge dans la cuisine du couvent, écrit, le 13 janvier, le Vénitien Paolo Capello, moi dans une écurie ouverte à tous les vents, qui, dans toute autre circonstance, serait trop mauvaise pour les domestiques, mais qui est maintenant si recherchée que les cardinaux Cornaro et d'Aragon eux-mêmes m'ont prié de la leur céder. Le temps est épouvantable : toute la journée d'aujourd'hui n'a été qu'un ouragan de neige. Le Pape est sorti malgré tout; il jouit d'une santé et d'un tempérament surhumains; il semble qu'il soit inacessible à la souffrance. »

[1] SANUTO, t. XI, p. 722-723; cf. p. 721. Voy. encore : l'intéressante Dépêche de l'ambassadeur de Mantoue, publiée par LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 65 et suiv.; PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 225; GRUMELLO, p. 134 et suiv.; CARPESANUS t. V, n. 2. Sur la rigueur extraordinaire de l'hiver de 1511, voy. LANDUCCI, p. 306, et CAMBI, t. XXI, p. 251; ce dernier blâme avec raison l'entreprise du Pape. On conserve encore actuellement, au Vatican, l'armure de Jules II; elle doit être placée dans le nouveau musée des appartements Borgia.

[2] SANUTO, t. XI, p. 724, 725, 726; cf. p. 729, 730, 731, 732, 740. Voy. encore les Dépêches de l'ambassadeur de Mantoue, citées par LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 66, et la Relation de l'ambassadeur d'Orvieto, publiée par FUMI, *Carteggio*, p. 134-135.

Rencontrant dans le camp le cardinal Alidosi, l'ambassadeur vénitien Lippomano lui dit un jour : « Il faudra qu'on écrive dans tous les livres d'histoire qu'un Pape a fait campagne, à peine sorti de maladie, en plein hiver, par la neige et le froid que nous subissons. Les rivières sont gelées, l'hiver est terrible. » Dans une relation du 17 janvier il est dit que, ce jour-là, un boulet de canon pénétra dans la chambre du Pape, qui dormait en ce moment, et blessa deux de ses serviteurs. Jules II quitta ce logis un peu trop exposé et alla demander l'hospitalité dans la maison du cardinal Isvalies, mais, comme les boulets arrivaient encore jusque-là, il prit le parti de retourner dans son couvent, malgré toutes les objections de son entourage. « Le Pape, écrivait l'ambassadeur de Venise, a un entrain extraordinaire ; il brûle d'impatience de marcher sur Ferrare. » Dans l'exaspération que lui causait l'acharnement des défenseurs de la Mirandole, il malmenait les chefs de ses troupes et parlait de livrer la ville au pillage [1]. La place capitula enfin le 20 janvier, et, sur les instances de son entourage, il consentit à accorder aux assiégés des conditions empreintes de modération. Pressé qu'il était d'entrer dans la ville conquise, il n'eut pas la patience d'attendre qu'on eût déblayé les barricades élevées en arrière des portes ; il se fit apporter une échelle et pénétra dans la ville par la brèche. Dès le lendemain, il annonçait son intention de marcher en personne sur Ferrare. Le comte Jean-François Pic de la Mirandole fut nommé par lui gouverneur de la place [2].

Le désir passionné de reprendre Ferrare ne l'aveuglait

[1] SANUTO, t. XI, p. 740, 741, 743, 744, 746, 747, 750, 755. Voy. GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, t. VII, p. 197 et suiv. ; *Mem. della Mirandola*, t. II, p. 179 et suiv., 183 ; BALAN, *Assedii della Mirandola*, p. 12 et suiv., 14. Jules II fit don de ce boulet au sanctuaire de Lorette, où on le conserve encore de nos jours. Voy. GOZZADINI, *op. cit.*, t. VII, p. 198, et TURSELLINUS, p. 169 et suiv.

[2] SANUTO, t. XI, p. 760, 763, 765, 766, 770, 772, 773, 776, 778, 787. Voy. LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 66 ; *Mem. della Mirandola*, t. II, p. 185 et suiv. ; BALAN, *Assedii della Mirandola*, p. 15 et suiv. ; GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, t. VII, p. 200 et suiv. ; on trouvera dans ce dernier ouvrage la description de l'anneau donné par Jules II aux habitants de la Mirandole ; on le conserve actuellement au musée de Modène.

cependant pas au point de lui fermer les yeux sur les difficultés de l'entreprise, et il noua des négociations avec le duc Alphonse, dans le but de l'amener à dénoncer son alliance avec la France. En outre, il essaya de jeter la division entre Maximilien et Louis XII, en offrant de céder Modène aux Impériaux [1]. Mais le duc repoussa nettement ses avances, et il dut se résoudre à la continuation de la guerre.

Comme nous l'avons dit plus haut, sa pensée première avait été de diriger en personne les opérations; cependant les représentations de son entourage et la crainte de s'exposer de nouveau au risque de tomber entre les mains des Français le déterminèrent à s'établir provisoirement hors de leur portée, à Bologne, où il aurait la liberté de réunir de nouveaux contingents. Tandis qu'il se dirigeait vers cette ville (6 et 7 février), les Français, croyant qu'il battait en retraite, esquissèrent un mouvement en avant, ce que voyant, il repartit de Bologne le 11 février, par Imola, dans la direction de Ravenne. Ce n'était qu'un changement de front, Ferrare restant toujours son objectif [2]. Le 18 février il arrivait à Ravenne : le 10 mars, il fit une nouvelle promotion de cardinaux « dans le but de s'assurer un renfort contre les schismatiques et de s'acquitter des engagements pris envers certaines puissances [3] ». Parmi les élus on comptait deux ultramontains, l'Anglais Bainbridge et le Suisse Mathieu Schinner, et six Italiens : Antoine Ciochi, de Monte Sansovino, archevêque de Siponto; Pierre Accolti, d'Arezzo, évêque d'Ancône; Achille de Grassis, de Bologne; François Argentino, de Venise; Bandinello Sauli, de Gênes, et Alphonse Petrucci, de Sienne.

L'annonce de cette promotion avait suscité une vive résis-

[1] Janvier 1511 : voy. SANDONINI, *Modena*, p. 141.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 234 et suiv.; SANUTO, t. XI, p. 795, 800, 801, 805, 813, 821, 831, 832, 838, 843; FUMI, *Carteggio*, p. 138, 139, 140-141; FANTI, *Imola*, p. 24-25. Voy. BROSCH, *Julius II*, p. 216 et suiv. Le jour de son départ, Jules II invita par écrit Lang à venir le trouver : voy. *Lettres de Louis XII*, t. 2, p. 112-113.

[3] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 68. Sur cette promotion des cardinaux; voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 242 et suiv.; LE GLAY, t. I, p. 388; FUMI, *Carteggio*, p. 143, 145-146; GARDELLA, p. 340 et suiv.; *Acta consist.* (inéd.), f° 28.

tance de la part du collège des cardinaux, mais, comme l'avait prédit l'ambassadeur de Venise, Jules II fit prévaloir sa volonté. Le même ambassadeur rapporte qu'une partie des nouveaux cardinaux durent débourser de fortes sommes pour payer leur élévation. La nomination de Grassis était évidemment une satisfaction accordée aux habitants de Bologne : le cardinal anglais Bainbridge reçut le commandement en chef des troupes, ce qui ne laissa pas que de causer un profond étonnement [1].

En dehors des huit cardinaux nommés plus haut, Jules II en avait créé un neuvième, dont la nomination fut réservée *in petto*. C'était l'homme de confiance de Maximilien, Mathieu Lang, évêque de Gurk, qui venait précisément d'arriver, comme représentant de son maître, à Mantoue, où se trouvaient déjà réunis les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, chargés par leurs gouvernements de faire des propositions de paix.

Le Pape tenait à négocier en personne avec Lang. Comme la petite ville de Ravenne ne se prêtait pas à une réception digne d'un représentant de l'empereur, il en partit le 3 avril 1511 [2], mécontent au plus haut point de l'inertie de ses généraux, pour se rendre à Bologne, où il arriva le 7 du même mois. Le 10, Mathieu Lang et Jean de Gonzague, représentants de l'empereur, d'une part, et Jacques Conchilles, représentant de Ferdinand d'Espagne, d'autre part, firent leur entrée solennelle dans la ville : ils avaient déjà été reçus auparavant par le Pape en audience privée [3]. Pendant la

[1] SANUTO, t. XII, p. 25, 55-56, 69, 87 et suiv.; PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 251.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 260; GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 68; BROSCH, *Julius II*, p. 219; ces deux derniers historiens placent le départ du Pape au 30 mars, ce qui prouve qu'ils ont lu très superficiellement le journal de Pâris de Grassis. Il est vrai que, dans ce journal, le chapitre intitulé « Discessus pontificis ex Ravenna ad Bononiam » débute par les mots : « Die dominica 30 Martii » ; mais si l'on avait pris la peine de lire quelques lignes, on aurait vu que le 30 mars est le jour où le Pape se décida au départ, et que Pâris de Grassis ajoute : « Itaque die Jovis tertia Aprilis inde movit. »

[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 263; ULMANN, t. II, p. 426, place par erreur l'audience privée au 11 avril : voy. *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 139.

cérémonie de l'entrée, on avait déjà remarqué que Lang portait des vêtements civils, et cela avait vivement choqué les spectateurs. Pâris de Grassis, le maître des cérémonies formaliste, écrit à ce sujet : « J'ai vainement supplié Lang de revêtir des habits ecclésiastiques, ce qui convenait d'autant plus qu'il doit recevoir prochainement la dignité cardinalice; il m'a carrément refusé, en disant : Je me présente dans le costume que j'avais quand j'ai quitté l'empereur. Lorsque j'ai rapporté cet incident au Pape et demandé ses instructions, il m'a répondu de fermer les yeux, et c'est ce que j'ai fait, quoique nombre de gens expriment tout haut leur mécontentement sur mon compte et plus encore sur celui de Lang [1]. »

Le lendemain, les ambassadeurs furent reçus en audience publique. Par ordre exprès du Pape, une place d'honneur avait été réservée à Lang, immédiatement après les cardinaux-diacres. Loin de se montrer flatté de cette distinction, qui, d'ailleurs, ne fut pas la seule, Lang fit étalage d'une fatuité et d'une vanité qui choquèrent horriblement les Italiens aux manières si policées; il leur fit l'effet d'un barbare. « C'est un barbare, écrivait Pâris de Grassis dans son journal, et il se conduit comme tel. » A l'audience du Pape, il débita « d'un ton extrêmement arrogant une courte harangue », dans laquelle il déclara que, si Maximilien l'avait envoyé en Italie, c'était parce qu'il préférait avoir recours à des moyens pacifiques qu'à la force des armes, pour recouvrer ce qui lui appartenait, mais qu'il entendait poser en principe, comme base des négociations, seule acceptable pour lui, l'engagement d'imposer aux Vénitiens la restitution de tous les territoires ayant appartenu, soit à l'empire, soit aux États héréditaires d'Autriche, et usurpés par eux à quelque titre que ce fût. Le Pape ayant annoncé l'intention de confier à trois cardinaux la suite des négociations, Lang déclara d'un ton rogue qu'il croirait manquer à sa propre dignité en se commettant avec d'autres que le Pape en personne, et désigna trois nobles de sa suite qu'il chargeait de conférer avec les cardinaux. Cette attitude

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 265.

de l'évêque allemand à l'égard du chef de l'Église, du Pape qui venait de le combler de dignités et de bénéfices, était chose inouïe. Les rôles étaient renversés, et l'on eût pu croire que ce n'était plus le Pape, mais l'empereur qui portait la tiare. L'ambassadeur de Venise, dans ses relations, parle avec étonnement du faste dont s'entoure l'évêque de Gurk et de la rareté de ses visites chez le Pape. « A l'audience, Lang, au lieu de se renfermer dans son rôle d'ambassadeur, se donnait des airs de roi... il prétendait garder la tête couverte et rester assis en conversant avec le Pape. » Si, à tout ce que nous venons de dire, nous ajoutons que les deux parties en présence avaient des vues diamétralement opposées, comme le prouvait l'excommunication lancée le 16 avril contre tous les partisans de Louis XII [1], personne ne s'étonnera de l'échec de négociations qui s'annonçaient si mal dès le début [2].

Le 25 avril, l'évêque [3] de Gurk partit subitement, « presque

[1] La bulle a été publiée par Raynald, ad an. 1511, n° 50. Lang s'appliquait à faire adopter « les vues de son maître », c'est-à-dire à la « réconciliation du Pape avec la France, dont la conséquence devait être l'isolement de Venise et la réorganisation de la ligue de Cambrai, renforcée peut-être par l'adhésion de l'Angleterre. Le Pape et Venise travaillaient au contraire à gagner à leur cause l'évêque et par lui l'empereur, dans l'espoir de former une coalition suffisamment forte pour attaquer la France avec des chances de succès. » Huber, t. III, p. 389-390.

[2] Sanuto, t. XII, p. 126-129, 139, 140, 147, 160; Lettres de Lang, publiées dans les *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 107 et suiv., 139, 182, 205 et suiv.; Paris de Grassis, édit. Frati, p. 265 et suiv., 271-272 (il y a ici une faute d'impression, 27 avril au lieu de 25); Coccinius, *De bellis italicis* (Freher, t. II, p. 542 et suiv.); Guicciardini, t. IX, cap. v : « La quale indegnita divorava insieme con molte altre il pontefice, vincedo la sua natura l'odio incredibile contra ai Francesi »; Le Glay, t. I, p. 394 et suiv.; Brewer, *State papers of Henry VIII*, t. I, p. 168. Voy. Havemann, t. II, p. 358 et suiv.; Brosch, *Julius II*, p. 220, 353; Romanin, t. V, p. 256; Ulmann, t. II, p. 426 et suiv.; Huber, t. III, p. 389-391; Creighton, t. IV, p. 127-128; voy. encore l'étude de Krieger, *Ueber die Bedeutung des vierten Buches von Coccinius' Schrift De bellis italicis*, p. 27 et suiv.; il y a cependant lieu de remarquer que cette étude donne lieu à de sérieuses critiques : l'auteur écrit, par exemple : « Coccinius dit que Lang séjourna quinze jours à Bologne, c'est une erreur; arrivé le 8 avril, il en repartit le 15. » Et il cite à l'appui les *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 205. Or, dans le passage cité, il est dit précisément que Lang repartit le 25. Si donc il y a lieu à rectification, elle doit s'appliquer à Krieger et non à Coccinius.

[3] Lang était évêque, et non archevêque, comme le dit Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 391.

sans prendre congé et avec une affectation d'allures grosse de menaces ». L'ambassadeur de Venise rapporte qu'au moment du départ la suite de Lang poussa les cris de : « Vive l'empereur! vive la France! vivent les Bentivogli! » Le bruit courut dans Bologne que les puissances s'étaient conjurées pour pousser le Pape dans ses derniers retranchements, le traduire devant un concile et le dépouiller de sa dignité [1].

Les menaces proférées par Lang n'étaient pas des paroles en l'air, car, immédiatement après son départ, les Français reprirent les hostilités, suspendues pendant la durée des négociations. Chaumont, leur incapable général, était mort le 11 février, véritable chance pour eux, car ses fautes ne se comptaient plus. Après avoir laissé tomber Modène aux mains de l'ennemi et être arrivé trop tard à Bologne, il n'avait pas su faire lever le siège de la Mirandole. Le vieux Trivulce prit le commandement à sa place. En un tour de main il eut repris Concordia, d'où il se mit en marche sur Bologne. Informé de ce mouvement, Jules II partit en toute hâte, voulant encourager ses généraux à accepter la bataille. Il se proposait de passer la première nuit à Cento, mais il fut contraint de s'arrêter à Pieve, parce qu'il y avait un millier de soldats cantonnés à Cento et qui refusaient d'en bouger avant d'avoir reçu leur solde. Furieux de cet incident, il reprit dès le lendemain le chemin de Bologne. Il ne pouvait songer à y prolonger son séjour, à moins de vouloir s'exposer, une deuxième fois, à devenir prisonnier des Français. Il se décida donc à reculer jusqu'à Ravenne. Avant de partir il réunit les Quarante, leur rappela tous les avantages dont ils étaient redevables à l'Église et les adjura de lui rester fermement attachés. Ils lui jurèrent une fidélité inébranlable, et, pour leur prouver sa confiance, il consentit à remettre aux bourgeois la garde des murs et des portes [2].

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 272; Brosch, *loc. cit.*

[2] Coccinius, *loc. cit.* Le récit de cet écrivain diffère, sur certains points, de celui de Guichardin : voy. à ce sujet Krieger, p. 33 et suiv. Les discours que Guichardin met dans la bouche du Pape sont certainement de son invention, car Jules II n'était rien moins qu'éloquent. Voy. Pâris de Grassis, dans

Le 14 mai, le Pape s'éloigna de Bologne [1]. Le sort de la ville allait dépendre moins de la conduite de la bourgeoisie que de celle du cardinal-légat Alidosi et du duc d'Urbin, campé avec son armée sous les murs de la place, tous deux brouillés à mort. De ce fait, toute action était paralysée d'avance. La conduite d'Alidosi, les haines accumulées contre lui, le mauvais esprit de la population firent le reste. Le Pape avait à peine quitté la ville, que le parti des Bentivogli commençait à se remuer, ralliant tous les mécontents hostiles à la domination ecclésiastique. Une fermentation inquiétante se répandit dans la population. Alidosi, au lieu de prendre des mesures énergiques et d'étouffer les premiers désordres dans leur germe, perdit la tête et abandonna la partie. Il se réfugia sous un déguisement dans la citadelle, qu'il se hâta de quitter en apprenant que la porte de San Felice venait d'être livrée par trahison aux Bentivogli, et s'enfuit à Castel-Rio, près d'Imola. La conduite du duc d'Urbin ne fut pas plus brillante. Averti de ce qui se passait dans Bologne, il donna à ses soldats le signal de la retraite, qui se transforma rapidement en une déroute échevelée. Toute l'artillerie, presque tous les bagages et une grande partie des drapeaux tombèrent aux mains de l'ennemi. Le 22 mai, Trivulce entrait dans Bologne et y restaurait l'autorité des Bentivogli [2]. A peine rentrés, les anciens maîtres de Bologne se mirent à détruire avec un acharnement barbare tout ce qui pouvait rappeler la domination des Papes. Leur haine ne respecta même pas la statue de bronze du Pape, chef-d'œuvre de Michel-

Ch. G. Hoffmann, *Nova collectio scriptor.*, t. I (Lips. 1731), p. 450. Pour ce qui concerne Bologne, voy. Fumi, *Carteggio*, p. 147.

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 274; Sanuto, t. XII, p. 183; *Acta consist.* (inéd.), f° 28. Le bref (inéd.) écrit par Jules II le 16 mai 1511, à l'adresse d'Alidosi et des habitants de Bologne, montre combien il était loin de s'attendre à la catastrophe prochaine : voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 127. (Arch. d'État de Bologne.)

[2] Coccinius, *loc. cit.;* Voy. Krieger, p. 34-36; Paris de Grassis, édit. Frati, p. 275 et suiv.; Alfani, p. 257; Prato, p. 284; Nardi, t. I, p. 398 et suiv.; *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 233-235, 243 et suiv., 250 et suiv.; Sanuto, t. XII, p. 190. Voy. Ranke, *Rom und. germ. Vœlker*, p. 160 et suiv.; Havemann, t. II, p. 363 et suiv.; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, p. 215 et suiv.

Ange, élevée en 1508 au-dessus du portail de la cathédrale[1].

La perte de Bologne, la plus belle et la plus riche des villes des États de l'Église après Rome, « était la plus cruelle souffrance dont le sort eût encore affligé Jules II. Le Pape était alors dans la huitième année de son pontificat, dans la soixante-huitième de son âge, et il voyait la conquête acquise au prix des luttes les plus ardues arrachée de ses mains, l'édifice construit par lui-même ruiné de fond en comble[2]. » Cependant, l'affreuse nouvelle ne lui fit rien perdre de son sang-froid. En quelques paroles brèves, il la communiqua aux cardinaux. La faute, dit-il, en retombait sur les habitants de Bologne et sur le duc d'Urbin; celui-ci la payerait de sa tête. Et sans perdre un instant il expédia des ordres pour la concentration et la réorganisation de l'armée[3].

Le cardinal Alidosi et le duc d'Urbin se rejetaient mutuellement la responsabilité de la catastrophe, et ils avaient peut-être raison l'un et l'autre; tous deux se hâtèrent de rejoindre le Pape pour lui présenter leur justification. Circonvenu par les amis d'Alidosi, confirmé par eux dans la persuasion de la culpabilité du duc, Jules II l'accueillit par un déluge de reproches. Le duc sortait furieux de l'audience où il venait d'être si maltraité, quand il rencontra sur son chemin le cardinal qui venait, à cheval, chez le Pape. Celui-ci lui fit un signe amical de la main, mais le jeune duc, ivre de fureur, saisi d'un accès d'emportement méridional, tira son épée et en porta au cardinal un coup mortel en criant : « Traître, te voici enfin! tiens, reçois ton salaire »; et il s'éloigna en courant. Une heure après, Alidosi expirait en disant : « Je porte la peine de mes péchés[4]. »

[1] Voy. plus loin, chap. IX.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 222.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 277; voy. Sanuto, t. XII, p. 191; Gilles de Viterbe, édit. Hœfler, p. 386.

[4] Coccinius, *loc. cit.*; voy. Krieger, p. 36-37; Paris de Grassis, édit. Frati, p. 278 et suiv. (la ponctuation est meilleure dans l'édition de Dœllinger : le texte publié par Creighton est plus défectueux que ceux des éditions précédentes); Sanuto, t. XII, p. 198 et s.; Bembus, p. 472; Carpesanus, t. V, 5e part., p. 1273-1274; *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 246, Belcarius, p. 365; Landucci, p. 308-309; Guicciardini, t. IX, cap. V. Sur Alidosi, voy. Jovius,

Alidosi avait accumulé tant de haines sur sa tête que tout le monde, Jules II seul excepté, se réjouit de sa mort. Il passait généralement pour un traître, et on lui attribuait toute la responsabilité de la perte de Bologne. « Dieu bon, écrivait Pàris de Grassis dans son journal, que vos jugements sont équitables! C'est pourquoi nous devons tous vous remercier d'avoir puni ce traître suivant ses mérites. Il est vrai que c'est un homme qui a supprimé l'objet de notre haine ; mais nous croyons fermement que cela n'eût pas pu arriver sans votre permission ; aussi, encore une fois, nous vous rendons grâce [1]. »

A l'heure même ou s'accomplissait l'attentat, les cardinaux réunis délibéraient sur le remplacement d'Alidosi et décidaient de donner la légation de Bologne et de la Romagne à un prélat universellement aimé, le cardinal Isvalies. Jules II, douloureusement ému, non seulement du meurtre de son favori, mais aussi de l'atteinte portée à la majesté de l'Église dans la per-

Vita Leonis X, lib. II, p. 34; et *Elogior. lib.* IV, p. 134. Voy. encore : SUGENHEIM, p. 406 et suiv.; GOZZADINI, *Alcuni avvenimenti*, p. 106 et suiv., 227 et suiv.; cf. p. 231 et suiv. Un écrivain moderne, FANTI (*Imola*, p. 10 et suiv.), a entrepris la défense d'Alidosi. Un grand nombre de ses arguments sont dignes d'attention : cependant il pousse un peu trop loin le parti pris de l'apologie. En tout cas, le dernier mot n'est pas dit sur ce personnage. En 1883, on a placé une plaque commémorative à l'endroit de la rue San Vitale où Alidosi reçut le coup mortel. On conserve son crâne à la bibliothèque Classense de Ravenne. Voy. GOZZADINI, *op. cit.*, p. 228-230; FANTI, *Imola*, p. 13-14.

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 278; cf. p. 319. Le crédit inébranlable dont Alidosi jouissait auprès de Jules II donna lieu à des accusations si scandaleuses que même un écrivain aussi hostile à ce pape que l'est BROSCH (p. 224) écrit à ce sujet : « L'Italie de la Renaissance a été, chacun le sait, un foyer de médisances auquel aucune autre époque jusqu'à nos jours ne saurait être comparée (Burckardt); à moins d'être calomniée elle-même, elle ne pouvait manquer de trouver matière à diffamation dans les relations d'un Pape doué d'un esprit éminent, mais plutôt tourné vers les choses du temps que vers celles de la religion, avec un prélat corrompu. Les abominations dont on charge la mémoire de Jules II se retournent contre les diffamateurs du temps, et, s'il est incontestable que ce sont eux qui les ont lancées, il est, au contraire, contestable que Jules II ait mérité un traitement aussi indigne. » CREIGHTON, t. IV, p. 130, écrit à son tour : « Il est difficile de comprendre l'infatuation de Jules II en faveur du cardinal Alidosi, et nous ne pouvons pas nous étonner de ce que la chronique scandaleuse du temps l'ait attribuée aux plus vils motifs. « Il Papa era molto vitioso e dedito alla libine Gomorrea », dit une relation de Trevisano publiée par BROSCH, *Julius II*, p. 296. On

sonne d'un de ses plus hauts dignitaires [1], quitta Ravenne sur l'heure [2] et transféra sa résidence à Rimini. Là l'attendait une autre surprise, plus pénible encore, si possible. Le 28 mai, on trouva affichée aux portes de l'église de Saint-François, voisine de la demeure du Pape, une citation à comparaître au concile de Pise, dont l'ouverture était fixée au 1er septembre. Ce document porte la date du 16 mai 1511. « Ses auteurs exposent d'abord que, vu la nécessité d'un concile et le décret *Frequens* du concile de Constance, et considérant la négligence du Pape et la violation, par lui, du serment prêté dans le conclave, les représentants de l'empereur romain allemand et du Roi Très Chrétien ont proposé la convocation d'un concile général. Ils posent en fait, comme appartenant aux cardinaux, le droit d'indiction du concile, en cas de résistance du Pape et d'accord de la majorité des cardinaux, pourvu que ceux-ci ne soient pas privés de leur liberté d'action, et ils protestent à l'avance contre toutes les censures dont ils pourraient être frappés. Ils supplient le Pape de donner son consentement à la convocation du concile et d'y assister en personne, ou de s'y faire représenter. Ils adressent le même appel et la même convocation aux cardinaux, aux évêques, aux chapitres, aux universités et même aux princes laïques. Jusqu'à la réunion du concile, ajoutent-ils, le Pape ne devra, ni procéder à des nominations de nouveaux cardinaux, ni promulguer celles qu'il aurait faites ; il devra s'abstenir de poursuites contre les anciens cardinaux et les prélats qui auront déclaré leur adhésion au concile, ainsi que de toutes mesures de nature à empêcher la réunion du concile, et d'actes constituant une modification ou une cession des biens de l'Église : ces actes seraient tenus pour nuls et non avenus. Enfin, ils déclarent que le Pape, n'offrant aucune sécurité et étant coutumier d'actes de vio-

a souvent reproduit cette accusation en accolant au nom du Pape celui d'Alidosi : c'est une façon grossière d'expliquer ce qui ne pouvait être expliqué. Voy. encore plus haut, chap. IV, p. 297, note 1.

[1] Raynald, ad an. 1511, n° 61.

[2] Ranke, *Rom und germ. Vœlker,* p. 261, recule ce départ jusqu'au 28; c'est une erreur. Voy. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 280; *ibid.,* p. 319 et suiv., le chroniqueur signale la popularité du cardinal Isvalies.

lence, l'affichage de la convocation dans les villes de Modène, de Reggio et de Parme devra être tenue comme assurant suffisamment la publicité requise. »

Au bas du document on lisait les noms des cardinaux Carvajal, Briçonnet, Philippe de Luxembourg, François de Borgia, Adrien de Corneto, de Prie, Carlo del Caretto, Sanseverino et Hippolyte d'Este [1]. Il devait être répandu dans « les quatre nations » ; en outre, les divers princes reçurent individuellement des lettres datées du 23 mai, par lesquelles on les requérait de déléguer au concile leurs ambassadeurs et leurs prélats [2].

« La consolidation d'une paix véritable entre les chrétiens, l'organisation d'une entreprise contre les infidèles, la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, tels étaient les objectifs proposés au zèle des adhérents, ou plutôt les drapeaux sous lesquels l'ambition et l'hypocrisie entraient en campagne [3]. »

Motivée sur des prétextes futiles [4], lancée par des cardinaux rebelles, cette convocation constituait un acte d'insurrection ouverte, une insolente usurpation du rôle essentiellement réservé au chef suprême de l'Église. Au premier moment, personne n'osa parler à Jules II de la citation, mais il n'était pas possible d'empêcher bien longtemps qu'elle ne parvînt à sa connaissance. Les relations des ambassadeurs vénitiens nous révèlent toute l'étendue des soucis causés au Pape par la conduite des cardinaux rebelles [5]. A peu près entièrement dépouillé de toute puissance politique, car les États de l'Église étaient en ce moment ouverts sans défense à une invasion

[1] RAYNALD, ad an. 1511, n[os] 5-6; MANSI, t. V, p. 349-353; SANUTO, t. XII, p. 250-254; HERGENROETHER, t. VIII, p. 437 et suiv.

[2] GOLDAT, p. 1196; *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 235-241.

[3] LEHMANN, p. 12. Voy. SANDRET, *Concile de Pise*, p. 440 et suiv.; sur les visées du cardinal Sanseverino, voy. ULMANN, *Absichten*, p. 20.

[4] Voy. l'étude de HERGENROETHER, t, VIII, p. 428 et suiv.; LEHMANN. (p. 29) écrit à ce sujet : « Il est superflu de discuter la légalité du concile : les auteurs de la convocation n'avaient point qualité pour se réclamer d'un droit. »

[5] SANUTO, t XII, p. 203, 218, 223; PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 281 et suiv.

possible de l'armée française, il se voyait encore gravement menacé dans le domaine purement spirituel. En effet, dans cette circonstance les cardinaux faisaient l'office d'un rideau transparent, derrière lequel il n'était que trop facile de discerner la silhouette du roi de France et de l'empereur [1]. L'échec de sa campagne contre Venise avait amené Maximilien à se jeter complètement dans les bras de Louis XII [2]. Depuis lors, pour refaire sa fortune, il avait recours, dans le domaine politique comme dans le domaine religieux « aux subtiles pratiques welches », tant maudites par lui autrefois. Il existait en Allemagne un courant d'opinion franchement antiromain ; des voix nombreuses s'en étaient faites les interprètes en critiquant hautement la conduite politique et religieuse de la curie [3]. En 1495, déjà, peu de temps avant la diète de Worms, s'imaginant, on ne comprend guère pourquoi, qu'Alexandre VI pourrait bien vouloir faire passer la couronne impériale sur la tête de

[1] Depuis 1503 Maximilien visait à s'assurer une influence puissante sur la Papauté, en plaçant, si possible, sur le Saint-Siège, une créature à lui. Cette année-là même, il avait eu si peur de la candidature du cardinal d'Amboise, qu'il avait donné à son ambassadeur l'ordre de la combattre par tous les moyens possibles, jusques et y compris le schisme en cas de besoin. (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXXI, p. 70; *Arch. Veneto*, t. I, p. 85 et suiv.; PETRUCELLI DELLA GATTINA, t. I, p. 459; ULMANN, t. I, p. 136 et suiv.) Pendant les années suivantes, tandis que Louis XII continuait de seconder les vues ambitieuses de son ministre, Maximilien dut, naturellement, s'appliquer à les faire échouer. Cette explication donne, sans doute, la clef de la lettre écrite, le 10 juin 1507, par Maximilien à Georges de Neideck, évêque de Trente, où il dit qu'il veut aller à Rome pour être à la fois empereur et pape (un fragment de cette lettre se trouve, depuis 1830, à la bibl. du palais de Vienne; il a été publié dans la *Zeitschr. des Ferdinandeums*, t. IX, p. 55-56); il est, en effet, évident qu'à cette époque Maximilien ne pouvait pas songer sérieusement à poser le tiare sur sa tête. Par la suite on a dit que le désir le plus ardent de Maximilien était d'annexer les États de l'Église. Il est difficile d'admettre que le souverain allemand ait nourri d'aussi vastes pensées; il est, au contraire, très vraisemblable qu'en remontant à la source on trouverait les craintes imaginaires entretenues à ce sujet en France, en Espagne et en Italie, et sur lesquelles les imaginations échauffées ont bâti ces histoires. « Ce qu'il y a de vrai, au fond, c'est que Maximilien désirait ardemment se faire couronner empereur, restaurer le suzeraineté impériale et les droits de l'empire sur les pays de l'Italie et ruiner l'influence française. » (Art. critique de SAEGMULLER sur l'ouvrage d'Ulmann, dans la *Literar. Rundschau*, 1889, p. 242.)

[2] HUBER, t. III, p. 383 et suiv.

[3] GEBHARDT, *Gravamina*, p. 58 et suiv.

Charles VIII, un noble saxon, Hans von Hermannsgruen, avait composé une brochure dans laquelle se reflète l'état de fermentation des esprits à cette époque. Supposant le cas où le Pape ferait ce qu'il redoute, l'auteur propose de dénoncer jusqu'à nouvel ordre le serment d'obédience et de remplacer le Pape par un patriarche allemand; il demande que l'on entame des négociations avec la Pologne, la Bohême et la Hongrie, dans le but de provoquer la convocation d'un concile devant lequel le Pape sera appelé à rendre compte de ses actes [1].

L'irritation que lui causait la paix conclue entre Jules II et Venise suscita, dans l'esprit de Maximilien, l'idée d'employer contre le Pape les armes spirituelles, à l'exemple de Louis XII [2]. Vers le même temps où le roi de France assemblait ses évêques à Tours (septembre 1510), Maximilien envoya son secrétaire Spiegel, muni d'une copie de la pragmatique sanction française, demander une consultation au savant Jacques Wimpheling. Dans les instructions remises à Spiegel, il est dit que l'empereur a résolu de prendre des mesures de nature à délivrer l'Allemagne du joug de la curie et à empêcher l'exportation vers Rome d'énormes sommes d'argent dont le Pape fait finalement

[1] Ulmann, *Der Traum des Hans von Hermannsgruen*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XX, p. 69 et suiv. Le mémoire en question se trouve à la p. 18. Doellinger (*Beitræge*, p. 91 et suiv.) l'a publié de nouveau, mais avec des erreurs de dates et des fautes de texte. Grauert, dans son intéressante étude « Alte Prophezeiungen ueber Kaiser und Reich », publiée dans le *Deutscher Hausschatz*, 17e année, n° 45, émet la supposition que la pensée d'écrire son libelle a pu venir à l'esprit de H. von Hermannsgruen, à la lecture d'un mémoire composé en 1492 par le Catalan Hieronymus Paulus, fonctionnaire de la curie sous Alexandre VI, contre le privilège des Allemands d'élire l'empereur; ce personnage avait écrit qu'il y aurait tout avantage pour l'empire et pour l'Église d'attribuer, non pas aux Allemands seuls, mais à l'ensemble des princes de la chrétienté, le choix de celui qui serait placé à la tête de l'empire, auquel les autres devraient obéir et qui puiserait dans cette constitution une puissance assez grande pour subjuguer les peuples barbares et païens; il insistait spécialement sur le besoin, pour l'Italie, d'un souverain temporel *unique*, à cause des tyrans et des factions qui la déchiraient et l'exposaient aux plus graves périls.

[2] Ulmann, *Absichten*, p. 15, démontre l'influence de l'exemple donné par la France, par la citation d'une dépêche (inéd.) de Pandolfini, du 30 septembre 1510. (Arch. d'État de Florence.)

usage à son détriment à lui, l'empereur. Wimpheling est prié de donner son opinion sur trois points en particulier : sur les artifices des courtisans et les meilleurs moyens de les rendre inefficaces, sur l'abrogation des annates et sur la question de savoir jusqu'à quel point on serait fondé en droit à réclamer l'institution, en Allemagne, d'un légat permanent, indigène, devant lequel seraient portés les griefs et tous les procès concernant les choses de la religion, et quels seraient les avantages de cette institution [1].

Le dernier point avait une portée énorme et dépassant de beaucoup celle de tous les projets élaborés en France. L'institution d'un légat *permanent* en Allemagne signifiait « une altération définitive du régime ecclésiastique, une sorte d'indépendance nationale de l'Église d'Allemagne [2] ». Combiné avec l'introduction d'une pragmatique sanction, ce projet constituait le premier pas vers la séparation de l'Allemagne d'avec Rome, c'est-à-dire vers le schisme. Wimpheling était trop sincèrement attaché à l'Église pour ne pas le comprendre. Sa réponse est un modèle de sagesse, de prudence et de réserve. Sur l'introduction d'une pragmatique sanction, il se prononçait formellement pour la négative; sur l'institution d'un légat permanent, il laissait voir qu'il se défiait du but de cette création et ne croyait pas à son utilité. Il insistait au contraire nettement sur les avantages d'une réforme de la situation religieuse, renfermée dans le cadre de l'organisation actuelle de l'Église. Il s'étendait longuement sur les maux causés à l'Allemagne par les courtisans de la cour de Rome et reproduisait les griefs de la nation allemande déjà exposés dans le document de 1457. Enfin, il traitait avec un véritable talent la question financière « et démontrait, à son point de vue, sa foi dans l'efficacité d'une réforme administrative dont l'exécution aurait pour résultat l'inutilité

[1] ULMANN, *Maximilians Kirchenreformplan*, p. 204 et suiv.; GEBHARDT, *Gravamina*, p. 67.

[2] ULMANN, *Maximilians Kirchenreformplan*, p. 208. Voy. MAURENBRECHER, *Kathol. Reformation*, p. 99 : cet écrivain ne fait pas ressortir suffisamment l'influence des questions de pure politique sur l'attitude de Maximilien. Voy. ULMANN, *op. cit.*, p. 203, et GEBHARDT, *Gravamina*, p. 76.

de conciles périodiques, la probabilité d'une diminution du nombre des procès en curie et la possibilité d'une amélioration de la vie interne de l'Église, des mœurs ecclésiastiques[1] ».

Malheureusement, à cette époque, la réforme des abus dans l'Église était le moindre des soucis de l'empereur; tout, pour lui, tournait autour de questions politiques; il s'agissait, avant tout et par tous les moyens, de contraindre le Pape à entrer dans la ligue de Cambrai. Négociations diplomatiques, menaces de schisme et de convocation d'un concile général, tout lui était bon[2]. Au mois de janvier 1511, quand la question du concile s'était posée, il y avait mis comme condition une entente préalable avec le Pape et les cardinaux. Le 5 juin, après l'échec de la mission de Lang et l'assemblée des évêques de France, il se déclarait entièrement acquis à ce projet[3]. Peu de temps après, il envoyait la convocation aux rois de Hongrie et de Pologne, avec prière de se faire représenter au concile et d'autoriser les prélats de leurs royaumes à y assister[4].

En 1511, la haine de Louis XII contre Jules II était arrivée à un tel degré qu'il ne recula pas devant le scandale de faire ridiculiser le chef de l'Église sur la scène. Un des écrivains à sa solde, dont il utilisait le talent au service de sa politique, Pierre Gringoire, composa une farce qui fut jouée à Paris, aux Halles, avec privilège du roi. Cette pièce met en scène le Prince des sots avec sa cour, composée de sots de toute espèce. On y discute tous les événements du jour, la polémique avec les Anglais, la guerre avec l'Église, et l'un des sots, s'adressant au public, dit :

Le Prince des sotz ne prétend
Que donner paix à ses suppotz.

[1] Gebhardt, *Gravamina*, p. 69.
[2] Voy. Ulmann, t. II, p. 419 et suiv.; Hergenroether, t. VIII, p. 451.
[3] Goldast, p. 411, 428 et suiv.; Ulmann, t. II, p. 434-435. Voy. Janssen, *Reichscorrespondenz*, t. II, p. 840; Bianchi, *Materie polit. degli Archivi Piemontesi* (Bologne, 1876), p. 200.
[4] *Acta Tomiciana*, t. I, p. 205, 212; Fraknoi, *Ungarn und die Liga von Cambrai*, p. 85-86.

Sur quoi un autre répond :

Pource que l'Église entreprent
Sur temporalité et prent,
Nous ne pouvons avoir repos.

Un des personnages, nommé Général d'Enfance, entre en scène au galop, à califourchon sur un bâton, une hallebarde d'enfant à la main, poussant des grognements inarticulés : « Hou, hou, men, men, pa, pa, tetet! » Quand tout le conseil est assemblé, apparaît le Prince, et alors le Seigneur de la Joie donne le mot de la farce :

Arrière bigotz et bigottes,
Nous n'en voulons point, par ma foy.

Sotte Commune est admise dans le conseil du Prince; elle représente l'Opinion publique; mais le peuple ne reçoit des hauts personnages que dédains et railleries. Elle leur reproche de se mêler toujours des affaires des autres et de ce qu'au bout du compte c'est toujours elle qui paye et qui est battue; on lui rit au nez.

A un moment donné, apparaît un nouveau personnage, une femme revêtue d'insignes ecclésiastiques et qui se donne pour la Mère Église. Elle a pour compagnes Sotte Confiance et Sotte Occasion : cette dernière lui fait de grandes promesses de service. La grande dame est très querelleuse, jure et lance l'anathème. Cependant elle dit en aparté :

Bien sçay qu'on dit que je radotte
Et que suis fol en ma vieillesse;
Mais grumeler vueil à ma porte
Mon fils le Prince...

Elle veut attirer à elle les hauts seigneurs et les prélats et pousse à la rébellion contre le Prince. Les prélats se laissent séduire par elle. Sur ce, tumulte, rixe générale, dans laquelle Sotte Commune est fort maltraitée. Au milieu des coups, dame Église perd son manteau et on la reconnaît : ce n'est pas l'Église : son costume n'était qu'une imposture; c'est Mère Sotte : on l'accable d'un déluge de lardons et on l'expulse.

La signification de cette comédie était déjà suffisamment claire, mais elle avait un épilogue, intitulé : *Moralité*, qui l'était encore davantage. Dans celui-ci, l'auteur met en scène le peuple français et le peuple italien, puis un personnage nommé « l'Homme obstiné », suivi de deux compagnes : Simonie et Hypocrisie. L'homme obstiné, c'est le Pape, Jules II, et quelqu'un dit de lui « qu'il ne peut pas se retenir de faire le mal, qu'il est l'allié des meurtriers et des voleurs et qu'il est menacé des châtiments divins [1] ».

Au mois de mai 1511, Louis XII fit composer, par le Belge Jean Lemaire [2], un pamphlet destiné, dans sa pensée, à préparer un mouvement d'opinion en faveur du concile. Cet opuscule est intitulé : *Traité de la différence des schismes et des conciles de l'Église, et de la prééminence et utilité des conciles de la sainte Église gallicane*. L'auteur y présente tout à l'envers : il prétend démontrer que, de tout temps, ce sont les Papes qui ont provoqué les scissions dans l'Église, et les princes séculiers qui ont réuni les conciles d'où sont sortis les réformes. Le pamphlet est divisé en trois parties. Dans la première, Lemaire cherche à prouver que les donations de biens temporels constituées en faveur de l'Église y ont engendré la corruption, et que la nécessité d'y remédier fut la cause première de la réunion des premiers conciles. Dans la seconde, il s'efforce de démontrer l'utilité des assemblées de l'Église gallicane pour la conservation de la foi catholique; dans la troisième, il traite des autres scissions qui se sont produites dans l'Église, et parle du prochain schisme, annoncé par les prophéties comme devant être le plus grand de tous. Suivant lui, trois choses ont nui à l'Église : l'amour de la domination, qui engendre l'amour de la richesse; l'abandon des conciles et le célibat imposé aux prêtres dans l'Église latine.

[1] Etude de F. LOTHEISSEN « Politik auf der Buehne », publiée dans la *Frankfurter Zeitung* du 3 janvier 1880, édit. du matin; « Zur Rabelaisliteratur », étude publiée dans l'*Allg. Zeitung*, 1870, n° 168, suppl.; CHAMPFLEURY, *Hist. de la caricature sous la réformat.* (Paris, s. a.), p. 3.

[2] BECKER, *Jean Lemaire der erste humanistische Dichter Frankreichs* (Strasbourg, 1893), p. 162 et suiv. : cet ouvrage nous a servi de guide pour ce qui va suivre. Voy. encore, MAULDE, *Origines*, p. 272.

La méchanceté, l'avarice et l'ambition des mauvais Papes sont des thèmes sur lesquels Lemaire ne se lasse pas de revenir. Il ne parle qu'avec une ironie mordante du « Pape actuel, à l'air martial et rébarbatif, sous le harnais de guerre qu'il ne quitte jamais, bien qu'il lui aille comme la danse à un moine botté. Il n'accouchera pourtant pas d'un nouveau monde comme il le croit, car toujours les porcs mangeront des glands, les chênes se dépouilleront de leurs feuilles en temps opportun, et le bois sera appliqué à l'usage auquel il est propre ». Ce pamphlet, écrit en langue vulgaire, destiné, par conséquent, à être répandu aussi largement que possible, renfermait encore plusieurs annexes ayant toutes le même caractère de pointes dirigées contre Jules II.

Non content d'accepter la dédicace de ce pamphlet, Louis XII permit la diffusion de caricatures dans lesquelles le Pape était tourné en ridicule. Dans l'une d'elles on voit le Pape au milieu de cadavres : son drapeau est tombé à terre. A côté de de lui est le trône pontifical vide. La France, sous la figure d'un guerrier couronné, garde le trône ; cette figure porte l'oriflamme, sur laquelle on lit : « Louis a puissance [1]. » Dans un livre provenant de la bibliothèque privée du Roi, se trouve une image représentant l'Église sous la figure d'une femme abandonnée dans une basilique : à côté d'elle on voit une autre figure portant la tiare et, au-dessus d'elle, ce mot : « Dissolution ». Cette figure renverse une colonne, de sorte que la toiture menace ruine. Une troisième figure intitulée « Charité » pose la main sur l'épaule du roi de France, qui prête l'appui de son bras à l'Église branlante [2]. Les graveurs français dans leurs images, les écrivains à la solde de Louis XII, Lemaire, Jean d'Auton, de Seyssel et autres, dans leurs libelles, ne faisaient qu'exécuter des variations sur ce thème unique : le roi de France a pour mission de réformer l'Église au plus vite [3] !

[1] LACROIX, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 497.
[2] Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : MAULDE, *Origines*, p. 273, 358.
[3] MAULDE, *op. cit.*, p. 273. Cet écrivain a laissé passer, p. 117-118, une singulière erreur au sujet de l'ordre donné, en 1512, par Louis XII de chanter

Tandis que les deux premières puissances de l'Occident s'occupaient des préparatifs d'un concile schismatique et que les cardinaux rebelles s'efforçaient de gagner à leur cause le roi d'Angleterre et la Hongrie[1], Jules II ne se laissait point abattre. Alors comme toujours, c'était dans l'infortune que se révélaient, dans tout leur éclat, sa force et son énergie. Avant de quitter Rimini, il fit publier un mémoire dans lequel les points faibles de la citation étaient habilement relevés; on y attirait spécialement l'attention sur ce point, que les cardinaux rebelles, non contents de se poser comme agissant au nom du Sacré Collège, s'étaient permis d'apposer de leur propre autorité, au bas de ce document, les noms de cardinaux absents. On leur opposait les déclarations formelles de deux cardinaux affirmant que jamais ils n'avaient songé, même un seul moment, à donner leur consentement et que, par conséquent, il avait été fait un usage abusif de leurs noms. A cette accusation si grave, Carvajal et ses complices répondirent audacieusement que leurs noms, apposés au bas du document, suffisaient pour lui donner valeur légale[2].

Torturé par la maladie, par les soucis, Jules II partit de Rimini le 3 juin 1511. Le 5 il était à Ancône, le 11 à Lorette, le 20 à Terni, où il eut le chagrin d'être témoin d'un conflit entre les habitants de la ville et ceux de Spolète. Des pluies torrentielles le contraignirent de séjourner à Civita-Castellana; il y reçut une députation de Rome, venue jusque-là pour le supplier de hâter son retour. Le 26 juin il couchait à la Porte du Peuple, d'où, le lendemain, par une chaleur brûlante, il se rendit processionnellement et revêtu des ornements pontificaux à Saint-Pierre, où il arriva exténué.

dans toutes les églises, après l'Élévation, le verset : « O salutaris hostia », pour obtenir la paix. Il écrit : « La liturgie, comme on sait, a conservé l'usage de ces deux versets, qu'elle interprète au point de vue mystique, mais qui, *originairement*, servaient à solliciter l'appui céleste contre les excès du pape Jules II. » Il est pourtant assez connu que l'auteur de ces versets est saint Thomas d'Aquin! Voy. *Bull. crit.*, t. XI (1890), p. 159.

[1] Voy. les lettres du Ms. Vitellius B. II, appartenant au Bristish Museum, publiées par Creighton, t. IV, p. 289-291. Sur le conseil de Bakocs, la Hongrie se renferma dans la neutralité, du moins à l'origine : voy. Fraknoi, *op. cit.*

[2] Raynald, ad an. 1511, n° 407; Hergenroether, t. VIII, p. 453.

« Ainsi finit notre pénible et infructueuse expédition », écrit Paris de Grassis [1]. En effet, Jules II rentrait malade et impuissant dans sa capitale, qu'il avait quittée, neuf mois auparavant, plein d'espoir. Il s'était flatté d'expulser entièrement les Français du sol de l'Italie, et maintenant rien, semblait-il, ne pouvait empêcher les Français d'envahir les États de l'Église et de déposer le Pape.

Dans cette détresse extrême, Jules II montra toute sa supériorité sur ses adversaires; eux, « hésitants et n'arrivant pas à s'entendre, lui, sachant ce qu'il voulait, fermement résolu à ne jamais considérer sa cause comme perdue [2] ». Il mettait son suprême espoir dans l'assistance du roi d'Espagne; il lui avait écrit une longue lettre qu'un ambassadeur spécial devait remettre à son adresse [3].

L'Italie et l'univers entier, écrit Guichardin, attendaient anxieusement quel usage Louis XII allait faire de sa victoire. Pour unique protection, Jules II n'avait plus que la majesté du Pontife suprême. Fut-ce pudeur inspirée par le sentiment religieux? Fut-ce crainte d'ameuter contre soi le monde entier? Quoi qu'il en soit, le roi de France décida de ne pas pousser les choses aux extrêmes. Il fit expédier à Trivulce l'ordre de se replier sur Milan et porter au Pape des propositions de paix; il se déclarait disposé à dissoudre le concile, pour peu que le Pape consentît à accorder le pardon des cardinaux rebelles; en outre, il imposa aux Bentivogli une déclaration portant qu'ils ne songeaient nullement à se révolter contre la suzeraineté de l'Église [4].

Chez les cardinaux rebelles on constatait également l'absence de la décision et de l'unité de vues qui seules assurent

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 284-293; SANUTO, t. XII, p. 231, 243, 257, 273; *Acta consist.* (inéd.), f° 29; Chronique (inéd.) dans les *Varia polit.*, 50, f° 61 (Arch. secr. des Papes.) : voy. aussi *Atti dei Lincei*, 1892, 4e sér., *Scienz. mor.*, t. X, p. 15.

[2] BROSCH, *Julius II*, p. 225. L'infidélité des habitants de Bologne irrita profondément le Pape : voy. FUMI, *Carteggio*, p. 150.

[3] HÉFELÉ, *Ximénès*, p. 434.

[4] GUICCIARDINI, t. X, cap. I; *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 250; LEHMANN, p. 13.

le succès. Ils durent, en outre, subir un affront dont la publicité compromit gravement leur cause; ils se l'étaient attiré eux-mêmes en inscrivant, sans les consulter, les noms de Philippe de Luxembourg, d'Adrien de Corneto et de Carlo del Carretto parmi ceux des signataires de la convocation; ces trois cardinaux protestèrent vivement contre l'abus qu'on avait fait de leur nom et déclarèrent hautement qu'ils étaient étrangers à cette intrigue et bien résolus à ne jamais prendre part à un concile antipapiste [1]. Le cardinal Hippolyte d'Este fut moins net, mais son attitude incertaine lui facilita, par la suite, sa réconciliation avec le Pape [2]. Le cardinal de Gonzague, dont l'adhésion avait été particulièrement recherchée par les rebelles, s'était hâté de rejoindre le Pape à la fin du mois de mai [3]. Aussi un contemporain très perspicace, l'ambassadeur de Venise, avait-il pu écrire, dès le 3 juillet 1511, que le concile de Pise était une affaire manquée [4].

Tout en négociant avec la France, Jules II s'occupait d'enlever aux cardinaux rebelles le prétexte de leur révolte et de retourner contre eux l'arme dont ils se servaient contre lui, le concile. Le 25 juillet 1511, on afficha aux portes de Saint-Pierre une bulle, datée du 18 du même mois, et portant convocation d'un concile général à Rome, pour le 19 avril 1512. Dans le préambule, le Pape trace un panégyrique de l'Église de Rome, sanctifiée par le sang des martyrs, miraculeusement préservée de toute erreur et honorée de la primauté sur toutes les autres Églises, et il expose le devoir qui incombe à son chef de combattre toutes les tendances schismatiques ou dangereuses pour l'unité de la foi. Puis, après avoir stigmatisé la

[1] SANUTO, t. XII, p. 218; HERGENROETHER, t. VIII, p. 437-438; GEBHARDT, *Adriano von Corneto*, p. 21-22 : à la p. 17, l'auteur donne des détails sur la fuite mystérieuse du cardinal Adrien, en 1507; il n'a pas fait usage d'un Bref (inéd.) de Jules II au roi d'Angleterre (malheureusement sans date, mais d'une date voisine du 4 novembre 1505, qui est celle que porte le document précédent), au sujet du cardinal Adrien, dont il dit : « Card[lis] predictus apud nos nunquam honori tuo detraxit » : *Lib. brev.* (inéd.) 22, f° 256. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Au mois d'octobre 1511 le cardinal Hippolyte alla rendre visite à son frère, à Ferrare, avec l'autorisation du Pape : LE GLAY, t. I, p. 441.

[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 283.

[4] SANUTO, t. XII, p. 267.

conduite des cardinaux rebelles, il réfute leurs prétextes et montre ce que leurs arguments ont de spécieux ; il affirme que, soit comme cardinal, soit comme Pape, il a toujours consacré une part de son activité à la préparation d'un concile général et repousse la responsabilité des retards subis par cette grande affaire. Il rappelle en termes vigoureux que les Papes seuls ont qualité pour convoquer les conciles, et qu'un concile réuni sans leur participation doit être considéré comme non avenu. Enfin, il fait remarquer que cette déclaration est spécialement applicable au concile de Pise, et que, d'ailleurs, l'impossibilité pour les personnages convoqués de répondre à l'appel des schismatiques à la date fixée (1er septembre) rend caduque la convocation elle-même.

La fin de la bulle n'est pas moins intéressante que le début : elle témoigne de la volonté de combattre le danger des tendances schismatiques et de garantir contre toute atteinte les droits du Siège apostolique. Les cardinaux entendus et consentants, et en vertu de sa puissance apostolique, le Pape déclare illégitimes, nuls et de nul effet, l'édit de convocation daté de Milan le 16 mai 1511, ainsi que son contenu et ses conséquences ; il ajoute que son exécution entraînerait l'application des censures ecclésiastiques les plus graves : pour les provocateurs et leurs complices, la perte de leurs dignités, pour les villes et localités qui leur prêteraient aide et assistance, la peine de l'interdit. Mais, voulant réaliser ses desseins antérieurs et, en outre, combattre des opinions hérétiques encore vivaces et étouffer le schisme dans son germe, favoriser la réforme des mœurs du clergé et des laïques, assurer la concorde et la paix de la chrétienté et faciliter la préparation de la guerre sainte contre les Turcs, il convoque à Rome un concile œcuménique, dont l'ouverture aura lieu dans le palais du Latran après Pâques de l'année suivante, le 19 avril 1512[1].

[1] RAYNALD, ad an. 1511, nos 9-15; *Bull.*, t. V, p. 499 et suiv.; LABBÉ, t. XIX, p. 681 et suiv; HERGENROETHER, t. VIII, p. 454 et suiv. Voy. FUMI, *Carteggio*, p. 151-152; SANUTO, t. XII, p. 304, 321, 322 et suiv., 330, 362, 371. Les *Acta consist.* (inéd.), fo 29, prouvent qu'il fut donné lecture de la Bulle relative au concile en consistoire secret, le 18 juillet 1511. (Arch consist. du Vatican.)

VI

ALLIANCE DE JULES II AVEC L'ESPAGNE. — GRAVE MALADIE ET GUÉRISON DU PAPE. — LA SAINTE-LIGUE D'OCTOBRE 1511. — DESTITUTION DES CARDINAUX SCHISMATIQUES. — MAXIMILIEN AMBITIONNE LA TIARE. — ÉCHEC DU SYNODE DE PISE. — BATAILLE DE RAVENNE, LE DIMANCHE DE PAQUES 1512.

De la part de Jules II, la convocation d'un concile général était une manœuvre habile, car les cardinaux rebelles se trouvaient ainsi battus avant même d'être entrés en campagne. L'idée de les combattre avec leurs propres armes était hardie, et tout le mérite en revenait au Pape en personne. Les relations des ambassadeurs de Venise nous apprennent qu'il y avait déjà songé pendant son séjour à Bologne, au printemps de 1511, et que le projet, ébauché dans son esprit à cette époque, s'était changé en résolution ferme à Rimini, aussitôt qu'il avait eu connaissance de la citation des cardinaux[1]. Il l'avait mûri pendant son voyage de retour à Rome, et, avant d'arrêter les moyens d'exécution, il avait pris conseil du cardinal Antoine de Monte et du dominicain Thomas de Vio[2]. Il ressort de la relation de l'ambassadeur de Venise, datée de Tolentino le 14 juin 1511, que la bulle d'indiction était déjà prête à cette époque et fut alors soumise à l'examen du Consistoire. Le 9 juin, les cardinaux schismatiques firent afficher leur convocation à Rome : cet insolent défi ne pouvait que confirmer le Pape dans ses intentions[3]. Cependant il ne voulut rien précipiter. Il eut la patience d'attendre que la bulle

[1] SANUTO, t. XII, p. 116, 219.
[2] HERGENROETHER, t. VIII, p. 457.
[3] SANUTO, t. XII, p. 243, 267.

eût été examinée à fond, que la question eût été étudiée sous toutes ses faces, et ce fut seulement le 18 juillet qu'il joua le coup de maître qui lui assurait le gain de la partie contre les cardinaux avant même qu'elle fût commencée. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez, aussi longtemps que la France conserverait en Italie une prépondérance menaçante pour la Papauté. Mais l'Espagne avait tout autant d'intérêt que le Pape à la briser. C'était donc de cette puissance qu'allait dépendre la suite des événements.

Jules II avait compté sur le concours de Ferdinand le Catholique; il eut la satisfaction de voir qu'il ne s'était pas trompé. Le roi d'Espagne se fit un honneur de prendre le Saint-Siège sous sa protection : il est vrai de dire qu'il y trouvait son compte. Sur l'avis conforme du cardinal Ximénès et des grands d'Espagne, convoqués par lui à Séville, il décida d'interrompre la campagne engagée en Afrique et de faire passer ses troupes en Italie. En outre, sur la demande du Pape, il retira au cardinal Carvajal l'évêché de Siguenza et envoya à Rome un subside considérable pour les frais de la guerre[1]

A peine Jules II était-il rentré dans Rome, que l'ambassadeur d'Espagne lui offrait, par ordre exprès de Ferdinand, de l'aider à reconquérir Bologne. C'était le début d'une ligue contre la France dans laquelle Jules II comptait attirer aussi l'Angleterre. Louis XII ne l'ignorait pas[2].

Jules II éprouvait, à ce qu'il semble, une certaine hésitation, sinon de la répugnance, à se lier ainsi avec l'Espagne, car il ne cessait pas de négocier avec la France : mais ces négociations se heurtaient à un obstacle insurmontable. Le Pape exigeait formellement que le roi de France retirât sa protection aux schismatiques, et Louis XII refusait non moins formellement. De là, pour Jules II, la nécessité de prendre du côté de l'Espagne des engagements dont il ne se dissimulait pas les périls[3]. Dans les premiers jours d'août, les choses

[1] HÉFELÉ, *Ximenes*, p. 434 et suiv.; GAMS, t. III, 2e part., p. 142.

[2] SANUTO, t. XII, p. 273-274, 330. Voy. BREWER, *Henry VIII*, 1re part., p. 17, note 4; FUMI, *Carteggio*, p. 151.

[3] RANKE, *Rom und germ. Vœlker*, p. 267. BROSCH, *Julius II*, p. 226-227,

étaient assez avancées pour que la formation d'une ligue entre le Pape, Venise, l'Espagne et l'Angleterre pût être considérée comme chose faite : il n'y manquait que les pouvoirs attendus par les ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre[1] : on négociait encore avec les Suisses, dont le concours pouvait être précieux. Un incident imprévu faillit tout bouleverser.

Absorbé par les travaux et les efforts des mois précédents, le Pape avait complètement négligé le soin de sa santé ; il comptait sur la vigueur de son tempérament, mais il oubliait qu'il y a limite à tout. Depuis la fin de juillet il s'était occupé sans tréve ni repos des préparatifs du concile général, il avait expédié dans toutes les directions des brefs et des nonces, introduit le procès du duc d'Urbin, dirigé les négociations avec l'Espagne et l'Angleterre. Au commencement d'août, il eut un accès de fièvre auquel il ne voulut pas faire attention. Le 17 du même mois survint un deuxième accès; plutôt que de renoncer à s'occuper des affaires, il préféra faire venir les ambassadeurs auprès de son lit. Le 20 août, il eut une troisième rechute, accompagnée de symptômes d'une telle gravité, que les médecins prédirent une issue fatale pour le cas où celle-ci serait suivie d'une autre. La nouvelle que le Pape

se croit en droit d'admettre que les négociations avec la France n'étaient pas sérieuses, et il en donne pour raison que le Pape avait accepté pour intermédiaire un personnage qui n'avait jamais été employé dans ces sortes d'affaires et qu'on savait incapable, G. Giordano Orsini. A ce motif peu concluant, Brosch en ajoute un autre qui ne vaut guère davantage, mais auquel il parait attacher une grande valeur : il porte sur les conditions posées par le Pape. « En admettant, dit-il, que les conditions concernant Ferrare et Bologne fussent acceptables pour le roi, ou tout au moins discutables, il devait nécessairement rejeter celle par laquelle on prétendait lui imposer l'abandon des cardinaux schismatiques : l'honneur le lui commandait. » On sait que, de tout temps, les princes temporels ne se sont pas fait défaut d'abandonner leurs instruments spirituels, du moment que cet abandon pouvait servir leur politique. Or, l'abandon des cardinaux rebelles était une condition à laquelle Jules II ne pouvait pas renoncer, à moins d'abdiquer. Au reste, Brosch indique lui-même, plus loin, la véritable cause de l'échec des négociations ; c'est que les circonstances paraissaient offrir au roi de France des chances de reprendre les hostilités dans des conditions plus favorables. Au sujet de la citation lancée par les cardinaux, voy. SANUTO, t. XII p. 321-322.

[1] SANUTO, t. XII, p. 372-373.

était à la mort se répandit dans Rome avec la rapidité de l'éclair. Les cardinaux commencèrent immédiatement à parler entre eux du prochain conclave. Sous prétexte que Jules II touchait à ses derniers moments et que l'on courait le risque d'un coup de main des Orsini, secondés par la France, l'ambassadeur d'Espagne appela les Colonna à la rescousse. « Le Pape est à l'agonie, écrit, le 23 août, l'ambassadeur vénitien Lippomano : le cardinal de Médicis m'a dit qu'il ne passerait pas la nuit. Médicis ambitionne la tiare; cependant on croit que c'est un partisan de la France qui sera élu. On nomme Raphaël Riario et Fieschi. Il règne dans la ville une confusion inénarrable; tout le monde est en armes. » Le 24 août, le Pape reçut le saint Viatique, leva l'excommunication lancée contre Bologne et Ferrare, accorda l'absolution au duc d'Urbin et prit ses dernières dispositions[1]. Pâris de Grassis écrivait alors : « Je crois que je puis clore ici mon journal, car la vie du Pape tire à sa fin, parce qu'il s'entête à ne pas suivre les conseils des médecins. Jules II a recommandé les gens de sa maison au cardinal Raphaël Riario et a fait distribuer entre eux 34,000 ducats. Après avoir pris un petit rafraîchissement, il s'était trouvé un peu mieux; mais lundi 25 août, il refusa tout aliment; il eut une rechute et son état était désespéré. Mercredi, il ne s'était produit aucun changement, mais comme il n'avait pris aucune nourriture depuis quatre jours, tout le monde l'abandonnait, les médecins comme les autres. On ouvrit toutes grandes les portes de ses appartements; quelques gens du peuple approchèrent jusqu'auprès du lit sur lequel gisait le Pape, les yeux fermés, à demi mort. Il commençait déjà à se produire des troubles dans la ville, par suite du retour des exilés; tout était dans la confusion; les fonctionnaires, même ceux des tribunaux, cessèrent tout travail; le gouverneur de la ville se réfugia dans le

[1] SANUTO, t. XII, p. 330, 362, 370, 371, 395, 398, 403 et suiv., 434 et suiv., 441, 449; cf. p. 484. Voy. FUMI, *Carteggio*, p. 157, 158-159; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 22. Le défenseur du duc d'Urbin, Philippe Beroald le jeune, parvint à convaincre le Pape de l'innocence de son client; celui fut absous et rétabli dans tous ses honneurs. Voy. DENISTOUN, t. II, p. 328, et *Acta consist.* (inéd.) à la date du 22 août 1511. (Arch. consist. du Vatican.)

palais, le ministre de la police se renferma dans le château Saint-Ange. Le collège des cardinaux s'assembla et me donna, le jour même, des instructions pour le convoi funèbre, les obsèques et le futur conclave. Or, voici que les parents et les camériers du Pape firent venir un médecin, très peu rigoureux[1], auquel ils demandèrent la permission de donner à manger au Pape tout ce qu'il voudrait. Il accepta cette idée et sut persuader à Jules II, qui paraissait être déjà à toute extrémité, de rompre son jeûne. Le malade demanda de pêches, des noix, des prunes et autres fruits; il se contenta de les mâcher, sans les avaler. Après cela il réclama des petits oignons et des fraises, qu'il se borna également à mâcher. Finalement, pourtant, il avala plusieurs pêches et plusieurs prunes et but quelques gorgées, après quoi il tomba dans une légère somnolence. Il resta dans cet état pendant deux jours. Son entourage passait par des alternatives d'espoir et de désespoir. On songeait avec terreur à l'avenir; on s'attendait à une insurrection, à une guerre et à une famine[2]. » Les relations des ambassadeurs alors présents à Rome prouvent que le maître de cérémonies du Pape n'exagérait rien.

« Jamais, à la mort d'un Pape, Rome n'a retenti d'un pareil bruit d'armes », écrit l'ambassadeur vénitien Lippomano;

[1] D'après le récit de BERLINER, *Gesch. der Juden*, t. II, p. 81, et de GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 76, on pourrait croire que le personnage en question était le médecin juif Samuel Zarfati : voy. MARINI, t. II, p. 249 et suiv., et *Introit. et exit.* (inéd.), vol. 536, f° 148, où nous lisons que, le 14 juillet 1505, il a été payé au « magister Samuel Ebreus, medicus S.D.N., 125 flor. auri largi, ad bonum computum pro eius provisione ». Le chirurgien du Pape était le « mag. Joh. de Vico ». (Arch. secr. des Papes.) Les deux historiens précités ont négligé la relation de l'ambassadeur de Venise citée par SANUTO, t. XII, p. 449, d'où ressort clairement la fausseté de cette conjecture, par la raison que le Pape était, précisément, alors très mécontent du « Rabi ». On lit encore, dans la relation du 26 août : « Marco Scipio heri li lasso mangiare uno persicho; parve stesse meglio. » Cette date, il est vrai, ne concorde pas avec celle de P. de Grassis, mais JOVIUS (*Vita Pomp. Col.*, p. 240) dit expressément : « Medicus qui Julio poma, persica obtulit, fuit Scipio Lancelotus. » Ce passage et celui de Sanuto ont échappé à MARINI, t. I, p. 299. Sur les médecins juifs au service des papes, voy. MARINI, t. I, p. 292 et suiv., et GUEDEMANN, p. 237.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 411-412. Voy. LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 22-23.

« jamais le danger n'a été plus grand qu'à l'heure actuelle. Que le Seigneur nous vienne en aide[1] ! » Quelques nobles profitèrent du désarroi général pour tenter une insurrection contre la souveraineté ecclésiastique. Le chef du mouvement révolutionnaire était Pompée Colonna, un ambitieux engagé contre sa volonté, par ses parents, dans l'état ecclésiastique. L'évêché de Rieti et les abbayes de Grottaferrata et de Subiaco ne lui suffisaient pas : il prétendait à de plus hautes dignités. Après la mort des cardinaux Orsini, Colonna, Savelli et Cesarini, il s'était cru assuré d'obtenir la pourpre. Déçu dans son espoir, il avait juré vengeance de ce qu'il considérait comme un passe-droit fait par Jules II au détriment de la vieille noblesse romaine. Il courut au Capitole, et, par des discours empreints d'une éloquence démagogique à la portée d'une populace facilement impressionnable, il prêcha la révolte contre la domination des prêtres et la restauration de la liberté républicaine. On vota d'enthousiasme la résolution d'imposer au nouveau Pape une série de conditions, parmi lesquelles figurait la nomination d'un Romain à la dignité cardinalice[2].

Les choses en étaient là quand, subitement, Jules II, qu'on croyait mort, s'éveilla de sa léthargie. L'abus des fruits et de la boisson, qui devait, pensait-on, infailliblement le tuer, l'avait sauvé. La fièvre qui le consumait était tombée; le 28 août, il était de nouveau presque complètement guéri[3].

Une épouvante sans pareille s'empara de tous ceux qui avaient escompté sa mort, des cardinaux, occupés du prochain

[1] SANUTO, t. XII, p. 449. Voy. LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 22.

[2] JOVIUS, *Vita P. Columnæ;* GUICCIARDINI, t. X, c. I.; SANUTO, t. XII, p. 482; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 23. Gregorovius fait un récit en partie erroné de cette tentative de soulèvement; c'est ce qu'a démontré REUMONT, dans une critique des *Nuptiali di Altieri* publiés par NARDUCCI, dans l'*Allg. Zeitung*, 1874, n° 358, suppl. Grégorovius n'ayant tenu aucun compte de ces remarques dans la 3e édit. de son ouvrage, parue en 1881 (t. VIII, p. 78 et suiv.), il n'est pas superflu de le répéter ici. Voy. encore : L. PASSARINI, *Memorie intorni alla vita di S. Aldobrandini*, p. 219. La lecture du journal de PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 174, démontre que, dès 1507, Jules II avait beaucoup d'ennemis dans Rome même.

[3] SANUTO, t. XII, p. 455, 481, 482-483. Voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 412.

conclave, comme de ceux qui cherchaient à provoquer un soulèvement populaire. Les nobles, réunis au Capitole, organisèrent hâtivement, pour donner à leur entreprise une apparence d'innocuité, une de ces ligues de la paix qui n'étaient ni nouvelles ni durables, après quoi ils se dispersèrent non moins précipitamment. Pompée Colonna courut éperdument se renfermer dans son château fort de Subiaco; les autres se réfugièrent en France. Il y avait de quoi redouter la colère de ce Pape qu'on avait cru mort, car ses premières paroles présageaient de terribles châtiments [1]. Quoique retardée par de nombreuses fautes de régime, la guérison finit pourtant par être complète, et le premier acte de Jules II fut la reprise des négociations pour la formation d'une ligue contre la France. Il caressait la pensée d'une alliance réunissant en un seul faisceau tous les princes chrétiens, dont l'union assurerait la protection du Pape, de son concile et de ses États [2]. Le 1er octobre, il nomma le cardinal de Médicis légat de Bologne et de la Romagne [3]. Les négociations pour la formation de la ligue duraient encore [4], et il y apportait d'autant plus d'activité qu'il était préoccupé de l'attitude des cardinaux rebelles et de celle de Louis XII, ce dernier persistant dans son refus d'abandonner les Bentivogli et parlant tout haut de faire élire un anti pape.

Enfin les négociations aboutirent et la « Sainte-Ligue », conclue le 4 octobre, fut solennellement proclamée le lendemain à Sainte-Marie du Peuple. Elle ne comprenait, au début, que le Pape, le roi d'Espagne et Venise, mais l'adhésion de l'empereur et celle du roi d'Angleterre étaient formellement réservées. « On voulait opérer une concentration de l'Europe autour du Pape, pour la poursuite des intérêts communs. L'empereur et tous les rois et princes étaient invités à entrer dans la ligue formée pour la défense de l'unité de l'Église et

[1] Sanuto, t. XII, p. 483; Fioravante, *Denarii*, p. 161 et suiv.; Coppi, *Mem. Colennesi*, p. 257 et suiv.; ét. de Mazio dans le *Saggiatore*, t. IV, p. 13-21.

[2] Lanz, *Einleitung*, p. 121.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 299; *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 137

[4] Voy. Sanuto, t. XII, p. 488, 500, 536, 545.

de l'intégrité des États de l'Église[1]. » On se tenait pour assuré de l'adhésion de Henri VIII : elle fut effectivement apportée le 17 novembre[2]; on pouvait, en outre, compter sur la coopération des Suisses, qui promettaient de faire une diversion par une attaque sur le territoire milanais[3].

Désormais assuré d'un puissant concours, Jules II résolut d'en finir avec les cardinaux rebelles. Les derniers délais fixés par ses monitoires étant expirés, il convoqua, le 24 octobre, un consistoire auquel assistèrent dix-huit cardinaux, et, en sa présence, prononça l'excommunication et la peine de la destitution contre les cardinaux Carvajal, Briçonnet, François de Borgia et de Prie, comme fauteurs de rébellion. En ce qui concernait les cardinaux Sanseverino et d'Albret, il se contenta de les menacer des mêmes peines, pour le cas où ils ne se soumettraient pas à l'autorité légitime du chef suprême de l'Église[4].

« Ainsi les cardinaux se trouvaient destitués avant le début

[1] LANZ, *Einleitung*, p. 122.

[2] DUMONT, IV, 1re part., p. 137; RAYNALD, ad an. 1511, n. 34; THEINER, *Cod.*, t. III, p. 578 et suiv.; *Mittheil. d. œsterr. Instituts*, 1884, p. 618 et suiv.; *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 60 et suiv., 65 et suiv.; *Opere ined. di F. Guicciardini*, t. VI, p. 21 et suiv.; PARIS DE GRASSIS, éd. Dœllinger, p. 412. Voy. *Mem. stor. di Mirandola*, t. I, p. 197 et suiv.; SEMPER, *Carpi*, p. 8; Relations adressées par Franç. Juzarte, ambassadeur de Portugal, au roi Emmanuel, dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 137, 138-139; LEHMANN, p. 15 et suiv.; et, sur l'adhésion de l'Angleterre, BREWER, *State Papers*, t. I, n° 1980; *Acta consist.* (inéd.), f° 35; SANUTO, t. XIII, p. 75 et suiv., 87 et suiv.; cf. p. 130 et suiv., 201.

[3] Voy. DIERAUER, t. II, p. 407. Bref de Jules II aux Suisses, du 27 octobre 1511, publié dans les *Abschieden*, t. III, 2e part., p. 586; le même, adressé aux bourgmestre et conseil de Bâle, daté du 28 octobre 1511, aux Archives de Bâle, n° 2673.

[4] RAYNALD, ad an. 1511, nos 33, 35, 36; PARIS DE GRASSIS, éd. Dœllinger, p. 412-413; voy., à la page 414, la façon dont le chroniqueur juge la situation des cardinaux schismatiques; SANUTO, t. XIII, p. 177, 178, 201 et suiv.; DESJARDINS, t. II, p. 571, note 1; LEHMANN, p. 15; *Atti dei Lincei*, 1892, 4e série, *Scienz. mor.*, t. X, p. 15. Voy. *Acta consist.* (inéd.), fos 34b-35 : on voit là que Sigismondo de' Conti donna lecture du décret, qui fut approuvé par les cardinaux en consistoire secret, le 22 octobre. (Arch. consist. du Vatican.) La destitution des quatre cardinaux fut portée à la connaissance de tous les princes, par lettre du 24 octobre : voy. Arch. d'État de Turin; MAZZO, p. 18, n. 26. On conserve aux Arch. d'État de Bologne une copie de la lettre adressée à Maximilien, avec la date : 24 octobre 1511.

de leur concile : ils avaient bien envoyé à Pise des hommes à leur dévotion, chargés par eux de procéder en leur nom aux cérémonies d'ouverture du concile, mais ils remettaient à plus tard pour y paraître en personne [1]. » Il est vrai que leurs affaires prenaient une tournure de plus en plus fâcheuse. L'Espagne et l'Angleterre refusaient positivement de faire cause commune avec eux. En Italie et en Allemagne, le peuple ne manifestait aucun entraînement pour les idées de schisme. En France même elles trouvaient si peu d'écho, que le cardinal de Prie écrivait, le 20 septembre, que, si Louis XII n'imposait pas sa volonté royale en faveur de l'assemblée de Pise, elle aboutirait à un échec pitoyable. « Le concile libre se trouvait ainsi placé d'avance dans la dépendance du despotisme politique [2]. » Le 1er septembre, jour fixé pour l'ouverture, le nombre des participants était si minime qu'elle ne put avoir lieu; il fallut l'ajourner au 1er novembre.

Dès le début, les fauteurs du schisme eux-mêmes avaient manqué de confiance dans leur cause. On rapporte qu'au commencement de septembre les cardinaux espagnols, aussitôt qu'il avaient eu connaissance de la position prise par leur souverain, s'étaient déclarés disposés à abandonner le schisme, pour peu que le Pape leur accordât l'autorisation de rester à Sienne [3].

L'opposition formelle du roi d'Espagne créait déjà des difficultés énormes à l'entreprise des schismatiques : le revirement de Maximilien vint les aggraver encore. Dès l'abord l'empereur avait blâmé le choix de Pise comme lieu de réunion du concile : il lui reprochait d'être trop éloignée et d'offrir trop peu de sécurité; au mois de juillet, il avait positivement déclaré que le concile ne pouvait tenir ses séances que dans une ville de l'Empire; on avait alors parlé soit de Vérone, soit de Constance, dont la situation lui semblait particulièrement favorable [4]. D'autre part, si, à cette époque,

[1] Lehmann, p. 15.
[2] Raynald, ad an. 1511, n° 8; Hergenroether, t. VIII, p. 480.
[3] Morsolin, *L'abbate di Monte Subasio*, p. 15.
[4] Le Glay, t. I, p. 417; *Acta Tomiciana*, t. I, p. 211; Zurita, p. 248b;

l'empereur se montrait favorable à un concile antipapiste, pourvu qu'il se tînt dans ses États, la Pologne, la Hongrie et même l'Empire étaient manifestement opposés à ce projet[1]. L'empereur reçut, à cet égard, des remontrances de divers personnages, entre autres de sa fille Marguerite et du savant abbé Trithemius. Ce dernier l'adjurait de ne point favoriser une assemblée condamnée d'avance, à cause de l'illégalité de ses origines, à l'incapacité de produire autre chose qu'un schisme, et l'avertissait que l'Allemagne ne le suivrait pas dans cette voie[2]. Le refus de participation du clergé allemand prouve que le savant abbé de Sponheim avait écrit en connaissance de cause. Ajoutons, enfin, que le dissentiment existant entre l'empereur et la France sur la question du choix du lieu de réunion du concile menaçait de tourner à l'aigreur, et l'on comprendra que l'intérêt manifesté à l'origine par Maximilien pour la cause des cardinaux rebelles se fût sensiblement refroidi.

Au moment de la grave maladie que fit Jules II au mois d'août 1511[3], Maximilien crut, avec le monde entier[4], qu'il n'en reviendrait pas. Il nomma sur-le-champ trois ambassadeurs pour le représenter au conclave, et il se proposait d'envoyer à Rome son confident Lang, qui devait s'entendre avec le cardinal Adrien Castellesi, sur les moyens de diriger l'élection dans un sens conforme à ses intérêts. En présence de l'ambassadeur d'Angleterre, il désigna ce cardinal comme son candidat. Le cardinal Carvajal espérait bien, lui aussi, arriver cette fois au but de son ambition[5].

La nouvelle de la guérison subite de Jules II ne rencontra

FRAKNOI, *Liga von Cambrai*, p. 86, note 1, 92; ULMANN, t. II, p. 436 et suiv.: cet historien fait remarquer, avec raison, que la proposition de réunir le concile à Florence, renfermée dans les instructions de Maximilien à son secrétaire Pigello Portinari, recouvre tout simplement une spéculation financière. Ulmann donne cette pièce comme inédite; il oublie qu'elle avait déjà été publiée par TOMMASINI, *Machiavelli*, t. I, p. 702-703.

[1] ULMANN, t. II, p. 435.

[2] TRITHEMIUS, *Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 669 et suiv.

[3] Voy. plus haut, p. 342 et suiv.

[4] Voy. FRAKNOI, *Erdœdi Bakocz Tamas*, p. 108 et suiv.

[5] ULMANN, *Absichten*, p. 22; du même, *Maximilian*, t. II, p. 440.

tout d'abord que des incrédules à la cour de l'empereur ; on persistait à croire que les jours du Pape étaient comptés. C'est sous cette impression que Maximilien écrivit les lettres où il exprimait la pensée chimérique de réunir sur sa tête la couronne impériale et la tiare et qui ont donné lieu à tant de commentaires [1]. Dans une de ces lettres, datée du 18 septem-

[1] Les visées de Maximilien à la Papauté ont fait verser des flots d'encre. A. JAEGER a dressé, dans les *Sitzungsber. der Wiener Akad.*, t. XII (1854), p. 199 et suiv., la liste des plus anciens ouvrages écrits à ce sujet. Ce savant refuse, et certainement avec raison, d'accepter les motifs par lesquels on prétend faire suspecter l'authenticité des lettres de Maximilien, lettres auxquelles on peut, jusqu'à un certain point, rattacher les instructions de Maximilien à Georges de Neideck, du 10 juin 1507, citées plus haut, p. 329, note 1. Il se sépare également de ceux qui acceptent à la lettre le texte de ces lettres, et de ceux qui ne veulent y voir qu'une plaisanterie. Pour résoudre l'énigme, il s'appuie surtout sur l'ouvrage de SCHRECK (*Biografia del. card. Adriano*, Trento, 1837) et interprète ces lettres dans un sens allégorique : d'après lui, l'intention de Maximilien aurait été uniquement de donner à deviner son désir de faire donner la tiare à un personnage tout à sa dévotion, le cardinal Adrien Castellesi, alors réfugié en Tyrol. LANZ, p. 118, BOEHM et HUBER, t. III, p. 394, ont réfuté cette thèse en démontrant que le texte des lettres est trop clair et trop positif pour permettre une pareille interprétation ; cette observation s'applique spécialement à la lettre à P. de Lichtenstein. A l'encontre de Jæger, la majorité des savants persistait à admettre que Maximilien songea sérieusement à réunir en sa personne la double dignité de pape et d'empereur. Depuis lors, BROSCH (p. 335) découvrit aux archives de Venise la preuve qu'au mois de décembre ce projet était encore l'objet de négociations entre Maximilien et Ferdinand d'Espagne ; Brosch accorde très peu de valeur à l'ouvrage de Jæger. Il est certain que l'étude de Jæger présente bien des lacunes ; néanmoins l'hypothèse émise par lui a retrouvé un certain crédit à la suite des recherches faites par GEBHARDT et par ULMANN. Le premier (*Adrian von Corneto,* p. 23 et suiv.) a prouvé que, le 4 septembre 1511, l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de l'empereur écrivait à son maître que le désir de Maximilien était de voir le cardinal Adrien succéder à Jules II, que l'on considérait comme perdu. En 1888, le biographe de Maximilien, Ulmann, a traité cette question dans un ouvrage spécial. A l'encontre de Bœhm, il prend pour point de départ les instructions rédigées par l'empereur en 1507, qu'il considère comme un document de première importance (il faut noter qu'on n'en connait pas le texte intégral). A cette date l'impératrice vivait encore, et Ulmann conclut de ce fait que Maximilien ne pouvait, par conséquent, aucunement songer alors à prétendre à la Papauté. « Comme il a formulé, de sa propre main, la même pensée en 1511, on est en droit de supposer, bien que l'obstacle qui existait en 1507 eût disparu par suite du décès de l'impératrice, survenu dans l'intervalle, qu'en 1511, pas plus qu'en 1507, la Papauté n'était le but réel visé par Maximilien (p. 5). » Ce but réel, Ulmann admet que c'était la sécularisation des États de l'église, « l'idée favorite » de

bre 1511 et adressée à sa fille Marguerite, régente des Pays-Bas, il disait : « Demain j'enverrai à Rome Mathieu Lang,

Maximilien, d'après lui. Cette idée, dit-il, étant en contradiction avec des prétentions personnelles à la tiare, tout ce qui a été dit et écrit au sujet de la réunion sur une seule tête de la double dignité d'empereur et de pape n'était que le résultat des manœuvres diplomatiques simulées dans le but de donner le change à l'opinion. Il est certain, écrit encore Ulmann, « que, de 1507 à 1511, Maximilien ne peut pas avoir rêvé la Papauté, soit comme souverain, pape-empereur, soit comme chef spirituel réel de l'Eglise, après renonciation à la dignité impériale, et qu'au contraire sa pensée dominante était la prise de possession du *dominium temporale*... La possession de Rome devait, dans sa pensée, être pour lui la compensation de la suprématie perdue dans le nord de l'Italie; elle devait, en outre, en le faisant héritier des droits de suzeraineté des Papes sur Naples, le garantir contre les mesures hostiles à la maison de Habsbourg prises par Ferdinand le Catholique au midi des États de l'Église. Si je ne me trompe, il songeait à lancer dans Rome un appel à toute la chrétienté, l'invitant à se ranger sous la bannière impériale pour combattre les Turcs (p. 47, 49). » Dans le deuxième volume de la biographie de Maximilien, Ulmann maintient son hypothèse, tout en déclarant expressément (t. II, p. 441) que ce n'est qu'une hypothèse : elle n'a pas été généralement acceptée dans le monde savant. Saegmuller (*Literar. Rundschau*, 1889, p. 242) admet, avec Ulmann, que Maximilien n'a jamais songé à réunir en sa personne la double dignité d'empereur et de pape, mais il conteste que Maximilien ait voulu s'annexer les provinces des États de l'Église. J. Bernays (*Gœtt. Gel. Anz.*, 1888, p. 1023-1024) considère comme faite la preuve qu'à partir de 1507 l'empereur travailla en vue de l'annexion des États de l'Église, mais il persiste à affirmer qu'au mois de septembre 1511 Maximilien voulait devenir pape. Un des motifs sur lesquels il base son opinion concerne le costume d'apparat; depuis lors Ulmann (t. II, p. 440) l'a réfuté ; néanmoins ce savant n'a pas jugé cela suffisant pour modifier son opinion à l'égard de la lettre du 16 septembre. Tout en rendant pleine justice à la lumière jetée sur la situation politique de l'époque par la façon si claire dont Ulmann l'expose, un écrivain qu'on ne peut accuser d'avoir subi l'influence de Bernays, G. Seeliger, refuse absolument d'accepter sa démonstration et ses conclusions : « Ulmann, dit-il très justement, se base principalement sur les relations d'un Florentin attaché à demeure au camp de l'armée française ; cela ne suffit nullement pour rendre douteux le sens des expressions positives de la lettre impériale. C'est de celle-ci, au contraire, que doit découler tout d'abord la connaissance des intentions les plus secrètes de Maximilien, et l'on n'a pas le droit de passer par-dessus le sens littéral, qui est d'une clarté incontestable. » (*Deutsche Literaturztg*, 1888, p. 1607.) Dans un art. de l'*Allg. Zeitung*, 1888, n° 320, suppl., L. G (eiger) a, lui aussi, exposé des objections sérieuses à l'encontre des idées d'Ulmann, qu'il déclare ne pouvoir accepter. Geiger et Ulmann (p. 32) commettent tous deux la faute de traduire le mot français *adoration* par l'allemand *anbeten* : c'est une erreur qu'ils eussent évitée s'ils avaient seulement tant soit peu connu la doctrine catholique. — J'ai trouvé aux Archives Gonzague, à Mantoue, le texte original d'un document publié depuis lors par Morsolin dans *L'abbate di Monte Subasio*, p. 14, qui peut être d'un grand poids pour la solution de

l'évêque de Gurk; je le charge de conclure un arrangement avec le Pape; il s'agit de me faire désigner par lui comme coadjuteur, afin qu'après sa mort je sois assuré de monter sur le trône pontifical et que je puisse être ordonné prêtre et canonisé, de sorte qu'après ma mort vous devrez me vénérer comme tel, ce dont je ne serai pas peu fier. J'ai envoyé un message au roi d'Espagne pour le prier de m'appuyer; il m'a promis son concours avec empressement, à condition que je cède la couronne impériale à mon petit-fils Charles, à quoi je consens bien volontiers. Le peuple et la noblesse de Rome ont fait une alliance contre les Français et les Espagnols; ils peuvent mettre vingt mille hommes sous les armes et m'ont déclaré que jamais ils ne consentiraient à l'exaltation d'un Français, d'un Espagnol ou d'un Vénitien, et qu'ils éliraient un candidat dépendant de moi et répondant aux vœux de l'empire allemand. Je commence à travailler les cardinaux : deux à trois cent mille ducats me rendraient grand service en cette occurrence. Le roi d'Espagne m'a fait dire par son ambassadeur qu'il intimerait aux cardinaux espagnols l'ordre d'appuyer ma candidature à la Papauté. Je vous recommande une discrétion absolue jusqu'à nouvel ordre, bien que je craigne que, dans quelques jours, le monde entier ne soit au courant de ce secret, car on est obligé de mêler trop de gens à l'affaire, et il sera nécessaire d'y consacrer une trop grosse somme d'argent. A la grâce de Dieu! Écrit de la main de votre bon père Maximilien, Pape d'ici à peu. Le 18 septembre.

« *P. S.* La fièvre du Pape a augmenté, il ne peut plus vivre longtemps[1]. »

la question que nous étudions, et qui a, en tout cas, plus de valeur que celui qu'a produit Brosch : c'est une Lettre du cardinal S. de Gonzague à la marquise Isabelle, datée de Macerata le 2 octobre 1511. On y lit ce passage : « S. B^ne^ voleva mandare un monitorio al rev^mo^ Card. di S. Severino et a Labretto, che comparessero personalmente dinanzi a lei infra certo termine sotto pena de la privatione *et questo faceva per essersi inteso che havevano proposto allo Imperatore de farlo papa*, cosa non mai vista et inaudita. » Morsolin croit reconnaître dans une médaille satirique du quinzième siècle une allusion aux projets de Maximilien sur la Papauté. Voy. *Riv. ital. di numismatica*, 8e année, fasc. 2.

[1] Le Glay, t. II, p. 37, d'après le texte original conservé aux archives de

Maximilien était veuf depuis le 31 décembre précédent; il est possible, comme on l'a dit, que cette lettre ne soit qu'une façon humoristique de refuser un second mariage proposé par Marguerite; car Maximilien aimait la plaisanterie, et sa correspondance avec sa fille fournit de nombreux exemples de ce genre [1]. Mais il ne paraît pas possible d'accepter la même explication au sujet d'une autre lettre que nous allons citer en entier : elle est datée du 16 septembre 1511 et adressée au maréchal de la province du Tyrol, Paul de Lichtenstein. La voici :

« Noble, cher, féal! Nous ne doutons nullement que tu n'ayes fraîche mémoire de ce que nous t'avons exposé diverses fois touchant les raisons et motifs qui nous ont suggéré la pensée et volonté de parvenir à la Papauté, si tant est que nous puissions y arriver, ce qui, jusqu'à ce jour, nous paraît douteux. Nous pensons en nous-même, et c'est, au fond, la vérité, qu'il n'y a rien de plus honorable, de plus grand et de plus avantageux pour nous que d'arriver à ladite Papauté.

« Puis donc que le Pape Jules est tombé naguère mortellement malade, et que, comme te l'a fait savoir notre chancelier curial pour le Tyrol, Cyprien de Serentin, tout le monde, à Rome, le tenait déjà pour mort, nous avons décidé en nous-même de poursuivre, pour autant que possible, notre projet précité et de faire agir et procéder de telle sorte que nous puissions arriver à ladite Papauté; sur ce, nous avons fait des ouvertures sur lesdites choses au cardinal Adrien, qui, comme tu le sais, a demeuré quelque temps chez nous, en Allemagne; il est d'avis entièrement conforme et pense qu'il ne manquera pas de cardinaux qui le partageront, et en l'apprenant il a pleuré de joie. Et, comme tu peux le comprendre et l'imaginer de toi-même, si le Pape venait à mourir, chose à laquelle il faut absolument être préparé, car il mange

Lille; voy. p. 407, 541. L'indication de l'année manque dans l'original, mais ce ne peut être que 1511. Voy. Boehm, p. 14 et suiv.

[1] Ulmann, *Absichten*, p. 31 et suiv.; Bernays, art. du *Gœtt. Gel. Anz.*, 1888, p. 1021.

peu, et ce qu'il mange ce ne sont que fruits, et boit d'autant plus, de sorte que sa vie ne tient qu'à un fil; si, disons-nous, il mourait, celui de Gurk a ordre de nous de partir par la voie la plus rapide pour Rome, afin de [nous] procurer la Papauté. Mais comme pareille chose ne peut assurément se faire sans une notable somme d'argent que nous devons consentir à y consacrer, nous avons résolu d'annoncer et promettre aux cardinaux et à diverses autres personnes qui peuvent nous être utiles dans ladite entreprise d'y employer jusqu'à trois fois 100,000 ducats, et ce, au moyen d'un emprunt fait seulement à la banque Fugger à Rome, et qu'ainsi soit négocié, traité, promis et fait. Et comme tu sais que, pour le présent, nous ne sommes pas pourvu d'argent et qu'il n'est pas en notre pouvoir d'offrir audit Fugger, pour la somme désignée ci-dessus, d'autre garantie et gage que nos joyaux, nous te commandons solennellement et voulons que, dès à présent, et avec toute l'insistance possible, tu fasses connaître les choses audit Fugger, et combien nous y attachons d'importance, en les présentant sous le meilleur jour, ce que, sans doute, tu sauras bien faire en secret et au nom des devoirs qu'il a envers nous en sa qualité de notre conseiller, et que, par après, tu négocies avec le plus grand zèle qui se pourra au mieux de notre honneur et de notre satisfaction, afin que, d'une part, il dépose les 300,000 ducats en question, pour cette affaire, dans sa banque de Rome, et qu'il promette et s'engage de telle sorte que ses agents reçoivent des instructions à l'effet de verser et payer exactement cet argent, sur place, quand ils en seront requis par notre prince et cher et fidèle Mathias, évêque de Gurk, ou autres ambassadeurs envoyés par nous à Rome, et promettre et assurer, consentir et promettre à terme convenable, comme dit, et pour ce leur remettre des traites sur la banque, comme il est d'usage.

« Par contre, nous lui remettrons en gage les quatre meilleurs bahuts renfermant nos joyaux et notre costume d'apparat, qui n'appartient pas à l'Empire, mais à nous maison d'Autriche et dont nous n'aurons plus besoin si nous obtenons la Papauté. Car si, pour plus d'honneur, nous nous fai-

sions auparavant couronner empereur, nous porterions le costume d'apparat du saint duc[1] Charles que nous nous proposons d'emporter et nous le mettrons en gage. Et donc qu'il verse 10,000 ducats en une traite sur Rome, payable immédiatement entre les mains de Gurk précité, soit comme acompte sur la somme ci-dessus mentionnée, soit sur ta parole (pour laquelle nous entendons te donner assurance et garantie), et nous espérons bien que, pour les causes énumérées plus haut et en considération de la confiance que nous mettons en lui, il n'y opposera ni refus ni retard : ainsi nous voulons que, dès que tu auras obtenu de Fugger ce que dessus nous demandons, tu nous mandes sur l'heure, soit de jour, soit de nuit, par quittance et autres lettres dûment légalisées, l'avis d'envoyer comme garantie lesdits bahuts et vêtements d'apparat, pour être mis, comme dessus dit, à la disposition de Fugger prénommé. Et, dans le cas où le même Fugger exprimerait, en traitant cette affaire, le désir de savoir à quelle époque nous voudrions dégager nos bahuts et vêtement d'apparat déposés entre ses mains, tu lui feras assavoir et connaître que nous nous proposons de lui assigner pour le payement de la somme ci-dessus dite de 300,000 ducats, et en outre des 100,000 ducats pour les trois joyaux que nous prendrons encore de lui, bien qu'ils ne vaillent pas cette somme, mais parce que nous consentons à les accepter à titre d'intérêts secrets de son prêt, le tout figurant pour une somme globale de 533,000 florins rhénans, nous nous proposons, disons-nous, de lui assigner les subsides en argent de l'Empire que nous obtiendrons des États à l'occasion de la prochaine diète ; en outre, les aides et revenus de nos principautés héréditaires, plus le subside annuel en argent que nous fournit régulièrement notre cher frère le roi d'Espagne, et nous entendons que tout cela soit appliqué au dégagement de nos joyaux. Pour le cas où toutes les sommes susdites n'atteindraient pas le total en question, nous engagerons

[1] Le mot *duc* est, sans doute, un lapsus, pour *empereur* : Voy. ULMANN, p. 54.

le tiers des revenus de ladite Papauté, jusqu'à concurrence du surplus. A cet effet, il lui sera loisible d'envoyer à notre cour un de ses amis, à son choix, que nous voulons nommer notre trésorier ou maître de la chambre, de sorte qu'il fasse rentrer et encaisser son tiers, et l'emploierons pour nos autres affaires.

« N'épargne aucune peine ni zèle pour les affaires ci-dessus dites et ne néglige aucun soin pour en assurer la réussite. Et quand même notre demande susdite serait repoussée une ou plusieurs fois par le même Fugger, reviens à la charge et agis en sorte qu'il consente à donner suite à notre demande susdite. Garde-toi en tout ceci de toute négligence et lenteur, mais apportes-y un zèle en rapport avec la confiance que nous mettons en toi et que réclament les circonstances pressantes et les besoins du moment. Informe-nous par écrit de ce que tu auras fait, et nous prendrons nos dispositions en conséquence. En quoi tu nous feras un singulier plaisir, et nous saurons prouver notre reconnaissance envers toi et les tiens et nous ne l'oublierons point.

« Nous te faisons encore savoir que notre secrétaire Jean Colla nous a écrit aujourd'hui, par courrier spécial, que les Ursins, les Colonna et le populus romanus ont unanimement décidé et résolu de n'avoir et accepter aucun Pape du parti français ou espagnol ou candidat desdits partis. Et ils nous envoient secrètement leur message à ce sujet, sous couleur de supplier que nous et les Français ne nous fassions pas la guerre et de présenter cette requête en qualité de neutres dans la question de la Papauté. Donné à Brixen, le 16 septembre Anno 1511 [1]. »

Voilà plus qu'il n'en faut pour lever tous les doutes : « D'un bout à l'autre de cette lettre, il n'y a pas trace de plaisanterie. Il n'est pas davantage admissible que ces communications, faites à un agent de confiance, fréquemment employé par Maximilien pour le service de sa politique en Italie, fussent une simple mystification. Il faut donc, quoi qu'on en

[1] Goldast, *Polit. Reichshaendel* (Francf. 1614), p. 428-429 ; Ulmann, *Absichten*, p. 24 et suiv.

ait, accepter le texte de cette lettre dans son sens littéral [1]. »

Reste, il est vrai, une objection qui n'est point sans valeur : personne, peut-on dire, n'a vu l'original de la lettre à Lichtenstein, et la bonne foi du savant qui l'a publiée, sans indication précise du lieu où il l'a trouvée, cent ans après la mort de l'empereur, est très sujette à caution [2].

Il est donc impossible, dans l'état actuel de la science, d'affirmer avec une certitude absolue que Maximilien ait sérieusement songé, à cette époque, à réaliser ses projets de domination sur l'Italie en réunissant en sa personne la double dignité d'empereur et de Pape. Certes il y a beaucoup d'apparences en faveur de ceux qui admettent que ce souverain à l'imagination vive ait pu se laisser fasciner un moment par le rêve aventureux d'une Papauté-Empire [3]; mais la chose a peu d'importance, car la guérison complète de Jules II arrêta net toutes les combinaisons formées au sujet de la succession du Saint-Siège.

Tandis que Maximilien tenait le Pape pour mort, celui-ci, le sachant mécontent de la façon dont Louis XII l'avait sou-

[1] Bernays, *loc. cit.*, p. 1023; voy. de Leva, t. I, p. 124.

[2] Boehm, p. 7 et suiv., et Ulmann, p. 2 et suiv., admettent l'authenticité de ce document : cependant le dernier dit que, « dans la forme sous laquelle il nous est parvenu », le texte de cette lettre « n'offre pas de garanties suffisantes d'exactitude absolue ». Quelques passages sont évidemment altérés; je les ai indiqués, dans le texte allemand, par des points d'exclamation. Le membre de phrase qui se trouve à la p. 355, ligne 21 et suiv., est un exemple certain de ces altérations; mais Ulmann dit avec raison (*Absichten*, p. 2, not. 4) que la lettre renferme certains détails qu'un faussaire n'aurait pas pu connaître. Mon honoré collègue M. le professeur Seemuller a eu la complaisance d'étudier le texte au point de vue spécial de la langue de l'époque : il n'y a rien trouvé qui pût donner lieu à un soupçon de falsification. — En ce qui concerne Goldast, voy. Wegele, *Historiographie*, p. 368; *Allg. deutsch. Biographie*, t. IX, p. 329; Janssen-Pastor, *Gesch. d. deutsch. Volkes*, t. V, 13e et 14e édit., p. 546, 578 et suiv.

[3] Zurita, t. IX, c. 37, 38, 40, 43, affirme que Maximilien songeait à se faire accepter comme coadjuteur par le Pape, en vue de devenir plus tard Pape lui-même : à mon avis, ce témoignage, rapproché de celui de la lettre du cardinal S. de Gonzague citée plus haut, a une grande importance. Ranke, *Rom und germ. Vœlker*, p. 284, Boehm, p. 16, et Lehmann, p. 20 et suiv., font profession de tenir grand compte de l'historien espagnol, et ils ont raison, car, vérification faite, presque tous les matériaux fournis par lui sont d'une valeur extraordinaire.

tenu, et préoccupé des progrès de la prépondérance de la France en Italie[1], s'occupait de l'attirer à lui en lui faisant proposer des moyens de conclure une paix avantageuse avec Venise. La tentative ne réussit pas tout d'abord; « le 21 octobre 1511, Maximilien fit encore rechercher, à Innsbrück et en divers autres endroits, pour les arrêter, des agents pontificaux en voyage pour se rendre auprès de certains princes électeurs. Mais, à partir du commencement de novembre, un revirement se produisit dans la direction donnée à sa diplomatie : le roi d'Angleterre venait d'entrer ouvertement dans la ligue formée pour la protection de l'Église et de ses possessions ». Le 12 novembre, à l'instigation de l'Espagne, l'empereur demanda la médiation de Jules II pour la conclusion de la paix entre lui et Venise[2]. Ce premier pas fait, il commença peu à peu à se montrer plus tiède sur la question du concile antipapiste. Ce revirement lui était, d'ailleurs, évidemment imposé par l'opposition formelle de l'épiscopat allemand; sous prétexte d'obligations spéciales envers le Pape, l'évêque Christophe de Brixen refusait de paraître au concile en qualité de représentant de l'empereur; l'archevêque de Salzbourg opposait son serment pour ne pas y envoyer un de ses conseillers[3]. L'Angleterre et l'Espagne[4], persistant dans

[1] MORSOLIN, *L'abbate di Monte Subasio*, p. 14.

[2] ULMANN, *Absichten*, p. 46. Le 25-26 novembre 1511, L. Trevisano écrivait de Rome : « Et è da saper, che quando fo fata la liga, fo dato al Papa una corniola anticha ligata in argento, ch'è uno caro tirato da doy galli e sopro il caro era una aquila, qual havia una bacheta in man, zoè in le zaffe e bateva li galli, la quale auta il Papa la mandò a l'Imperador dicendoli questa esser profetia e lui come difensor di la Chiexia doveva intrar in liga e bater francesi ch'è nemici di la Chiexia, maxime questo presente Re. » SANUTO, t. XIII, p. 285-286.

[3] ULMANN, t. II, p. 435-436. La Relation de M. de Wolkenstein à Maximilien, citée à cette place, est donnée comme se trouvant aux Archives du gouvernement d'Innsbrück; en dépit des recherches les plus actives, il n'a pas été possible à M. le docteur Mayr de la retrouver. Il est fâcheux qu'Ulmann n'accompagne presque jamais ses citations d'indications précises.

[4] Le 16 novembre 1511, Ferdinand le Catholique avait fait publier solennellement la Bulle d'indiction à Burgos et convoqué les évêques pour délibérer à ce sujet. HERGENROETHER, t. VIII, p. 463 et suiv., expose en détail les propositions faites alors par l'Espagne en vue du concile et spécialement des réformes que cette assemblée devait être appelée à accomplir; il s'appuie

leur attitude d'opposition, la Hongrie observant une sorte de neutralité qui lui permettait, du moins, de ne pas faire cause commune avec les ennemis du Pape[1], les schismatiques n'avaient plus d'autre soutien que la France. Ici, la partie du clergé dépendante de la cour se pliait aux ordres du roi; « mais là où l'on pouvait s'y soustraire, on faisait comme le clergé de Flandre, qui s'abstint de paraître à Lyon, en dépit de toutes les objurgations de Louis XII. Les Français n'avaient que de l'aversion pour la politique suivie par leur roi en Italie; le peuple et les grands redoutaient les frais de la guerre; la reine conjurait son époux de renoncer à engager contre le Pape une querelle qui porterait malheur à l'héritier du trône dont on attendait la naissance[2] ».

Sauf quelques très rares exceptions, telles que le cardinal Sanseverino, un prodigue criblé de dettes, et le turbulent abbé Zaccaria Ferreri, le clergé italien restait fidèle au Pape légitime. De nombreuses protestations s'élevèrent de son sein contre l'agitation provoquée par les schismatiques. Le pieux ermite Ange de Vallombrosa, entre autres, adjura le cardinal Carvajal de ne pas détruire l'unité de l'Église, de s'arrêter avant de commettre un crime pareil à celui de Lucifer, et de ne pas provoquer les châtiments divins[3]. Ange s'était associé avec d'autres Italiens, François Poggio[4], entre autres, pour défendre par écrit les droits du Saint-Siège. Mais les champions les plus vigoureux dans cette campagne littéraire contre les schismatiques furent Dominique Jacobazzi[5] et le célèbre

sur les documents empruntés par Dœllinger (*Beitræge*, t. III, p. 200 et suiv.), aux archives de Simancas, et publiées par lui, il faut le dire, avec peu de soin.

[1] Fraknoi, *Liga von Cambrai*, p. 92 et suiv.

[2] Lehmann, p. 31. Girolamo Aleandro, élu par ses collègues pour représenter l'Université de Paris au concile de Pise, refusa également cette dangereuse mission; voy. *Nuntiaturberichte*, t. III, introd., p. 31; l'auteur a oublié que les déclarations du recteur de l'Université avaient été déjà publiées par Hergenroether, t. VIII, p. 488-489.

[3] Ange adressa aussi des remontrances directes à Louis XII; voy. Raynald, ad an. 1511, n° 30, 31.

[4] *De potestate papæ et concilii liber*, s. l. et a. (probablement Romæ, 1512). Voy. Raynald, ad an. 1511, n° 19.

[5] Au sujet de son *Tract. de concilio* (composé en 1512, imprimé en 1538 et suiv.), voy. Hergenroether, t. VIII, p. 438 et suiv., 476 et suiv.

philosophe et théologien Thomas de Vio, de Gaëte, surnommé Cajétan, général de l'ordre des dominicains depuis 1508. Dans plusieurs traités qui eurent l'honneur d'être brûlés en place publique par ordre de Louis XII, Cajétan réfuta, d'après la méthode véritablement classique, les erreurs de la fausse théorie relative aux conciles, dont le conciliabule de Pise peut être considéré comme la dernière manifestation. Il s'attachait spécialement à démontrer que le Pape est revêtu dans l'Église de la puissance suprême, d'une puissance véritablement monarchique, faisait ressortir la différence qui existe entre la puissance de Pierre et celle des autres apôtres, s'attachait à combattre l'idée de la supériorité du concile sur le Pape et à réfuter les arguments tirés des conciles de Constance et de Bâle. Enfin, il soutenait les trois propositions suivantes : 1° le concile ne tient pas sa puissance directement du Christ; 2° il ne représente pas l'Église universelle si le Pape n'en fait pas partie ; 3° il y a une très grande différence entre un Pape contestable (ce qui était le cas à Constance) et un Pape incontestable [1].

En fait d'auteurs d'ouvrages en faveur de l'assemblée schismatique et d'un bouleversement de la constitution de l'Église dans le sens aristocratique, le parti adverse ne possédait, en Italie, que deux écrivains, le jurisconsulte milanais Décius [2] et Zaccaria Ferreri, déjà nommé. Ce dernier, très instruit, mais turbulent et versatile, avait débuté dans l'ordre des bénédictins, d'où il était passé dans celui des chartreux. Mais le calme de la vie claustrale ne convenait pas à sa nature, et il se lança dans la politique, où il n'avait que faire. Il s'employa fiévreusement à former une opinion favorable à la ligue de Cambrai et contraire aux Vénitiens, dont il resta l'ennemi acharné, même après qu'ils eurent obtenu leur absolution. Il composa

[1] C'est ainsi que Hergenroether (t. VIII, p. 474) résume les principales propositions de Cajétan. Maurenbrecher (*Kath. Ref.*, p. 105) écrit au sujet de ce personnage : « On peut affirmer que le côté de la curie ne fut pas moins victorieux sur le terrain de ce duel littéraire que sur celui des actes. »

[2] Goldast, *Monarchia*, t. II, p. 1167 et suiv.; Hergenroether, t. VIII, p. 471. Sur Décius, voy. Savigny, *Gesch. d. rœmischen Rechts*, t. VI, p. 374 et suiv., et Schulte, *Quellen*, t. II, p. 361 et suiv.

des vers à la louange des Français. Cela lui procura l'occasion d'entrer en relation avec le maréchal Trivulce, qui le mit au courant des projets antipapistes de Louis XII. Déjà étroitement lié depuis longtemps avec le cardinal Carvajal, le malheureux passa, avec armes et bagages, dans le camp des schismatiques. Il entra aussitôt en lice avec son ardeur accoutumée et combattit à force de lettres, de discours, de traités dont l'abondance lui donna le droit d'être considéré comme le premier champion littéraire du conciliabule de Pise[1].

Par son tempérament, Carvajal présentait de nombreuses analogies avec Ferreri. De très bonne heure il avait adopté la fausse théorie sur les conciles[2]. En outre, il ne pouvait oublier qu'un jour il s'en était fallu de peu qu'il n'obtînt la tiare. « La nécessité l'avait contraint de plier devant Jules II, mais il n'avait pas pour cela renoncé à ses projets ambitieux. » Après la mort du cardinal d'Amboise il s'était plus que jamais bercé de l'espoir d'arriver à la dignité suprême. S'il était entré dans le mouvement provoqué par la France, c'était uniquement dans l'idée de s'en faire un tremplin. Prodigue, fastueux et depuis longtemps brouillé avec le Pape, il ne songeait pas plus qu'aucun de ses complices à poursuivre l'exécution de véritables réformes. Comme Ferreri, il était de caractère essentiellement versatile. Zurita rapporte qu'en même temps qu'il demandait à Ferdinand un sauf-conduit pour aller à Naples et que, dans une lettre adressée à l'ambassadeur d'Espagne en Allemagne, il lui demandait d'user de toute son influence pour détourner les prélats allemands d'as-

[1] LEHMANN et MAURENBRECHER (*Kath. Reformation*, p. 105 et suiv.) ne tiennent aucun compte du rôle considérable joué au concile de Pise par Ferreri. L'histoire de ce personnage a été écrite plusieurs fois : d'abord, il y a cent ans, par TIRABOSCHI, *Della vita e delle opere di Z. Ferreri* (Modène, 1799), puis par MORSOLIN, une première fois dans une monographie devenue très rare, publiée à Vicence en 1877, et, une seconde fois, dans *l'Abbate di Monte Subasio*, p. 3 et suiv. Voy. encore MORSOLIN, *Un latinista del Cinquecento imitatore del Dante*, Venise, 1894, et, du même, *Apologia del popolo Vicentino di Z. Ferreri*, Venise, 1895.

[2] ROSSBACH, *Carvajal*, p. 15 et suiv. ; l'auteur prête au premier Carvajal des idées favorables à la fausse théorie des conciles; c'est une erreur absolue; voy. ce que nous avons écrit à ce sujet, t. IV, p. 124.

sister au concile, cela ne l'empêchait pas de supplier directement l'empereur d'y envoyer des représentants. « Point de droiture en rien ; cet hypocrite, nommé président du concile, ne persista dans sa ligne de conduite que parce que la retraite était impossible ou tout au moins périlleuse[1]. » L'échec général de l'appel des schismatiques l'avait tellement frappé, qu'à la dernière heure il fit encore une tentative de réconciliation avec le Pape. Cependant la vanité et l'orgueil l'emportèrent, et, quoique déjà brouillé avec le cardinal Briçonnet, dans lequel il s'était découvert un rival, il n'eut pas le courage de se séparer de ses complices et d'obéir aux ordres du Pape, qui exigeait qu'il vînt à Rome demander son pardon, et dont il redoutait la sévérité[2].

De tous les chefs du mouvement schismatique, « pas un seul n'avait, dans sa cause, la foi que donne une conviction arrêtée[3] » ; les chances de réussite, déjà médiocres dans ces conditions, s'empirèrent encore par le fait de l'attitude prise par les Florentins. Lorsqu'il s'était agi de désigner le lieu de réunion du conciliabule, ces derniers, depuis longtemps alliés de la France, avaient d'abord accepté le choix de Pise, mais ils n'avaient pas tardé à manifester des hésitations. Machiavel fut chargé par eux d'engager les cardinaux schismatiques à temporiser et d'exposer en France le véritable état des choses. Dans les instructions qui lui furent expédiées le 10 décembre il était dit : « Personne ne paraît se soucier d'aller au concile ; il ne sert, par conséquent, qu'à irriter le Pape contre nous, et, pour ce motif, nous demandons qu'il ne se réunisse pas à Pise, ou, tout au moins, qu'il soit ajourné. On ne voit pas venir un seul prélat d'Allemagne ; de France il n'en vient que très peu, et encore avec une lenteur extrême. On s'étonne aussi, en général, de ce que la convocation à un concile ne soit faite que par trois cardinaux et de ce que les quelques autres dont on prétend l'adhésion assurée se dérobent et évi-

[1] Lehmann, p. 26-29. Sur le faste et le népotisme de Carvajal, voy. Rossbach, *Carvajal*, p 100 et suiv.

[2] Morsolin, *l'Abbate di Monte Subasio*, p. 17 et suiv.

[3] Lehmann, p. 29-30.

tent de se montrer. » Cependant cette tentative d'opposition échoua contre la volonté arrêtée de Louis XII, et les Florentins durent, bon gré, mal gré, se déclarer satisfaits du choix de Pise. Mais leur attitude hésitante ne réussit qu'à mécontenter à la fois le roi de France et le Pape. Jules II lança l'interdit : les Florentins ripostèrent par un appel au concile général, mais en termes assez ambigus pour qu'il fût impossible de savoir s'il s'agissait, dans leur pensée, de celui de Rome ou de celui de Pise[1].

Vers le milieu d'octobre, Pise vit enfin arriver dans ses murs quelques Français, mais d'évêques point : les nouveaux arrivants n'étaient que leurs serviteurs. Ils trouvèrent une population très mal disposée à leur égard; la plupart des bourgeois, par crainte des censures de l'Église, refusaient de leur louer des logements, de sorte qu'ils furent contraints d'user de violence pour s'en procurer[2]. Ce fut bien autre chose encore quand on apprit que les cardinaux se disposaient à se mettre en route sous la protection d'une escorte de troupes françaises. Les Florentins déclarèrent que, si les cardinaux se présentaient avec leur escorte, on les traiterait en ennemis. Pour éviter un conflit, les cardinaux consentirent à ne se faire accompagner que par Odet de Foix, Châtillon, et quelques archers[3]. Le 30 octobre, les cardinaux Carvajal, Briçonnet, de Prie et d'Albret firent leur entrée dans Pise, dans ce modeste appareil, sous une pluie torrentielle. Ils étaient munis de pleins pouvoirs pour les cardinaux François de Borgia et Sanseverino, et, disaient-ils aussi, pour le cardinal Philippe de Luxembourg. En ce qui concernait Borgia, la mort subite de ce prélat rendit la précaution superflue[4].

[1] Cambi, t. XXI, p. 266; Villari, *Machiavelli*, t. II, p. 133-135; Perrens, t. II, p. 481; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 540 et suiv.; Frey, *Regesten*, p. 101. Les instructions rédigées pour Machiavel ont été publiées dans les *Opere*, édit. Passerini, t. I, p. 132 et suiv.

[2] Morsolin, *l'Abbate di Monte Subasio*, p. 20-21.

[3] Villari, *Machiavelli*, t. II, p. 137. Le Pape récompensa cette attitude des Florentins en suspendant l'interdit pour quinze jours; voy. Landucci, p. 312; au sujet d'autres suspensions, voy. *ibid.*, p. 315.

[4] Hergenroether, t. VIII, p. 483; Morsolin, *loc. cit.*, p. 22.

Sur leur route, les cardinaux schismatiques avaient pu se rendre compte, par une expérience personnelle, des dispositions hostiles des populations : le jour même de leur arrivée, leur attitude décelait l'hésitation et le découragement[1]. « A Prato et à Pistoie, écrit le chroniqueur florentin Cerretani, ils trouvèrent les églises et les auberges fermées, tout le monde les fuyait. A Pise, ils ne purent obtenir de logements que grâce aux bons offices des commissaires florentins[2]. »

Le 1er novembre, date fixée pour l'ouverture du « concile » dans la cathédrale de Pise, on trouva toutes les portes du monument solidement barricadées : les chanoines avaient obéi aux ordres du Pape. Les schismatiques s'assemblèrent néanmoins dans l'église de Saint-Michel, voisine de la demeure de Carvajal. Cette église, très petite, était encore trop vaste pour le « concile général ». L'assistance se composait des quatre cardinaux déjà nommés, des archevêques de Lyon et de Sens, de quatorze évêques français, de cinq abbés, également français, à l'exception de Ferreri, d'un petit groupe de théologiens et de juristes.

La population de Pise s'était complètement abstenue; un témoin oculaire certifie qu'en dehors des membres du concile le nombre des spectateurs se réduisait à dix. Ferreri prononça un discours sur la nécessité de ce concile général pour la réforme de l'Église, après quoi on annonça que la première session aurait lieu le 5 novembre et que les absents s'exposaient à tomber sous le coup des censures ecclésiastiques. Pour terminer, un personnage se donnant comme procureur de l'empereur et roi déclara qu'il allait rédiger, sous forme d'acte notarié, un procès-verbal de la cérémonie. Il fallait deux témoins : on les chercha inutilement dans toute la ville;

[1] DESJARDINS, t. II, p. 541.

[2] « In questo tempo che fu al fine d'ottobre giunsono li cardinali del concilio in Pisa con 300 cavalli in loro compagnia alli quali in Prato, in Pistoja fu serrato le chiese e negato loro il mangiare e ciascuno gli fuggiva et in Pisa se non s'interponeva il commandamento de commissarii mandato dalla Signoria non erano accommodati ne di vettovaglie ne di allogiamenti. » Chronique de Cerretani (inéd.), cod. II, III, 76, f° 376 de la Bibl. nat. de Florence.

pas un bourgeois ne voulut consentir à remplir ce rôle, et l'on dut se contenter de deux individus inconnus [1].

Cependant était arrivé de Florence un décret ordonnant de mettre à la disposition du concile la cathédrale et ses ornements, mais laissant aux membres du clergé de la ville toute liberté de n'y pas paraître s'ils le jugeaient à propos [2]. On put donc enfin procéder à l'ouverture du « concile général » dans la cathédrale, le 5 novembre, en présence de quatre cardinaux et d'environ dix-huit évêques ou abbés. Sur toute la population de Pise, cinquante personnes seulement eurent la curiosité d'y assister. Un témoin oculaire rapporte que les cérémonies furent belles; mais, ajoute-t-il, le nombre des prélats présents était si misérable que beaucoup, à qui déjà la confiance manquait, perdirent tout espoir. Après avoir célébré la messe, Carvajal monta sur un trône pontifical. On lui décerna la présidence, et Odet de Foix fut nommé custode du concile. Ces préliminaires accomplis, l'assemblée eut l'audace à peine croyable de rédiger une déclaration solennelle affirmant son caractère de concile général légitimement réuni et la nullité des censures et actes contraires décrétés par Jules II [3]. La deuxième session eut lieu le 7 novembre; on y prit une décision qui montre sous un jour singulier le degré de confiance mutuelle des membres de cette assemblée : il était dit, en effet, que, si un ou plusieurs prélats, quels qu'ils fussent, venaient à se retirer isolément, leur retraite ne pourrait pas entraîner la dissolution du concile [4].

[1] Voy. les importantes relations d'ambassadeurs citées par MORSOLIN dans *l'Abbate di Monte Subasio,* p. 37 et suiv. (dans le document cité à la p. 38, ligne 22, il faut mettre un — après le mot *Franzesi*, et effacer les : après le mot *cipta*). Voy. encore : SANUTO, t. XIII, p. 330, et SANDRET, *Concile de Pise*, p. 436 et suiv.

[2] VILLARI, *Machiavelli,* t. II, p. 137.

[3] Relation de Joh. Borromeus, citée par MORSOLIN, *loc. cit.*, p. 40 et suiv.; voy. SANUTO, t. XIII, p. 233, 330 et suiv.; sur les Relations des ambassadeurs florentins, VILLARI, *Machiavelli,* t. II, p. 138. Voy. HERGENROETHER, t. VIII, p. 484; à la page 480, note 1, on trouvera des indications relatives aux Actes du conciliabule.

[4] Relation de Joh. Borromeus, citée par MORSOLIN, p. 42 et suiv.; SANUTO, t. XIII, p. 233, 234 et suiv.; LEHMANN, p. 32; HERGENROETHER, t. VIII, p. 484 et suiv.

En attendant, il n'arrivait point de nouveaux membres, et l'adhésion des cardinaux d'Este [1] et Sanseverino, sur laquelle on avait si fermement compté, restait toujours problématique. Les schismatiques avaient beau se proclamer eux-mêmes « le sel de la terre et la lumière du monde », la chrétienté, instruite par l'histoire, était accoutumée à se voir tout autrement représentée [2]. L'indifférence générale et celle des Florentins en particulier, leur isolement dans une ville ouverte telle que Pise, l'hostilité de la population leur inspiraient déjà suffisamment de craintes pour leur sécurité personnelle, quand éclata, le 9 novembre, une échauffourée entre les soldats florentins et le peuple de Pise d'une part, les soldats français et les domestiques des cardinaux de l'autre; le sang coula. La population, ameutée sous les fenêtres de la demeure du président du concile, où les schismatiques s'étaient réunis, poussait des cris de : « A mort! à mort [3]! » Les « réformateurs » perdirent complètement la tête de frayeur; la troisième session, fixée au 14, eut lieu dès le 12. On y prit les résolutions suivantes : 1° le synode ne pourra pas être dissous avant que l'Église entière soit réformée dans sa foi et dans ses mœurs, dans son chef et dans ses membres, que les hérésies et les dissensions soient étouffées, et que soit écarté le danger des guerres qui menacent d'éclater entre les princes chrétiens; 2° les décrets de la cinquième session de Constance, relatifs à l'autorité des conciles généraux, sont confirmés dans toute leur teneur (il ne s'agissait pourtant, cette fois, ni d'un Pape contestable, ni d'un schisme proprement dit); 3° Pise étant hostile et n'offrant pas la sécurité nécessaire, le synode est transféré à Milan, où sera tenue la quatrième session, le 13 décembre [4].

[1] D'après JOVIUS, *Vita Alfonsi*, le duc de Ferrare aurait pesé sur son frère pour le détourner de prendre part au concile.

[2] HAVEMANN, t. II, p. 376.

[3] Dépêche de l'ambassadeur de Mantoue, du 9 novembre 1511, citée par MORSOLIN, p. 44; VILLARI, *Machiavelli*, t. II, p. 138; voy. encore : CAMBI, t. XXI, p. 276, et CERRETANI (inéd.), cod. II, III, 76, f° 377, de la Bibl. nat. de Florence.

[4] HERGENROETHER, t. VIII, p. 485-486; voy. MORSOLIN, p. 45; SANUTO,

A Milan, on se trouvait sous la puissance directe et sous le canon des Français; cela n'empêcha pas le clergé et le peuple de manifester ouvertement, comme ceux de Pise, leur répulsion contre le conciliabule. On essaya en vain de la contrainte pour faire faire les préparatifs d'une réception solennelle. Le 7 décembre, jour de l'entrée des schismatiques, pas un évêque, pas un prélat de quelque importance ne vinrent à leur rencontre [1]. En dépit des menaces du gouverneur français, le clergé respecta l'interdit; le peuple se moquait ouvertement des « farces antipapistes du concile [2] ». Mais les schismatiques ne pouvaient plus reculer : ils persévérèrent sans assurance et même timidement dans la voie où ils s'étaient engagés. Ni les mépris de la population milanaise, ni le sévère monitoire lancé par le Pape le 3 décembre 1511 [3], ni, enfin, l'abstention d'un grand nombre de prélats français ne purent amener à résipiscence les ambitieux cardinaux et le fanatique Ferreri. Toute réduite qu'elle était, la petite assemblée continua de se parer du titre de concile général; elle mettait son espoir dans une victoire des armes françaises et dans les mesures coercitives qu'elle attendait de Louis XII. Il est intéressant de lire, à ce point de vue, une lettre du cardinal de Prie, du 12 janvier 1512, dans laquelle il requiert le roi de France de confisquer les revenus possédés en France par des prélats attachés au

t. XIII, p. 332. On conserve aux Archives d'État de Milan une Lettre (inéd.) sans adresse, ni date, ni signature, où il est dit : « S. Severino e S. Croce in Pisa ogni giorno visitati par ambasciatori da S^ri Fiorentini e dal mag^co Juliano et da lora presentati. Domani se expectano qua e cossi a quest'hora m'ha affirmato el p^to mag^co Juliano. Da voce populare hogi se dicto il summo pontefice esser sta com pericolo de veneno quale gli debbe havere exhibito alcuni cardinali. » A Rome, le bruit courait, au début, que le concile serait tranféré à Verceil. Jules II adressa, à ce sujet, des Brefs (inéd.) datés du 27 novembre 1511, au chapitre de Verceil et au duc Charles de Savoie. Le 17 décembre 1511, Jules II écrivit à François de Gonzague que si les cardinaux schismatiques mettaient le pied sur son territoire, il eût à les faire arrêter (voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 128). Tous ces Brefs (inéd.) se trouvent aux Archives de Gonzague, à Mantoue.

[1] Desjardins, t. II, p. 545-546. Voy. Sanuto, t. XIII, p. 352; Perrens, t. II, p. 487 et suiv.

[2] Prato, p. 285-287.

[3] Mansi, t. V, p. 356-362.

parti du Pape[1]. Au même moment, les membres français du concile adressaient une supplique à Louis XII pour se faire payer en monnaie sonnante le prix de leur servilité. Mais le roi se fiait si peu à ces singuliers « réformateurs », qu'avant de s'exécuter il exigea d'eux un certificat de présence à Pise et à Milan[2].

Par contre-coup, plus le conciliabule, menacé dès le début de mourir d'inanition[3], s'efforçait de prolonger sa lamentable existence, plus se fortifiait l'autorité spirituelle de Jules II. Partout on commençait à comprendre que les cardinaux schismatiques n'avaient d'autres mobiles que leur ambition et leurs intérêts personnels[4], et qu'en se mettant à la remorque des prélats de cour de Louis XII, minorité dans le clergé français, loin de servir les intérêts généraux de l'Église, ils servaient uniquement ceux du roi de France[5]. « Dorénavant le Pape pouvait attendre, sans trop d'agitation ni d'inquiétude », ce qu'oserait entreprendre, « pour faire oublier la malheureuse aventure de Pise », cette petite coterie « d'hypocrites ambitieux, sans prestige, sans honneur dans le monde et qui ne tenait ses séances que sous une impression de terreur continuelle[6]. Cependant, il donna une preuve éclatante de sagesse et de prudence en ne s'exagérant pas la portée d'un succès qu'il devait surtout à l'écrasant échec de l'équipée des schismatiques. C'était un succès négatif; pour le transformer en succès positif, il fallait opposer au conciliabule manqué de Pise un concile convoqué au Latran par le Pape et accepté par le monde entier. Jules II le comprit, et, pour en

[1] Raynald, ad an. 1512, n° 2. Au sujet des sessions du pseudo-synode, voy. Lehmann, p. 33, et Hergenroether, t. VIII, p. 486. Le chroniqueur milanais Prato a (p. 287) une phrase typique au sujet des résolutions arrêtées dans la session du 4 janvier 1512 : « Li quali io per aver poco inchiostro non mi curo di raccontare. »

[2] Sandret, *Concile de Pise,* p. 446, signale ce certificat, qui se trouve à la Bibl. nat. de Paris, ms. lat., 1559, f° 16.

[3] Maurenbrecher, *Kath. Ref.*, p. 104.

[4] Guichardin dit que les cardinaux n'avaient pas moins besoin de réformes que ceux qu'il s'agissait de réformer.

[5] Brosch, *Julius II*, p. 236.

[6] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 84.

assurer la réussite, il ne s'épargna ni les mesures préparatoires, mûrement réfléchies et pratiquement combinées, ni toutes les peines et les fatigues, conséquences nécessaires d'une pareille entreprise. » Mais il s'agissait d'abord d'aller au plus pressé et de prendre les mesures politiques et militaires imposées par les nécessités du moment. Jules II ne recula devant aucun sacrifice pour équiper une bonne armée; cependant, malgré des merveilles d'ingéniosité pour tirer des ressources d'une situation financière obérée à fond, il ne put arriver à terminer ses armements aussi vite qu'il eût fallu. « Les lenteurs des Espagnols le mirent absolument hors d'état d'intervenir en temps opportun dans la marche des événements [1]. » Venise ayant, elle aussi, commis par négligence la faute de laisser passer le moment favorable, les Français purent repousser l'attaque des Suisses sur Milan. En se retirant dans leurs montagnes, les rudes confédérés, que Louis XII avait traités de si haut, conservaient encore une attitude menaçante et annonçaient qu'on les verrait revenir au printemps prochain. C'était grâce à eux, disaient-ils, que les Français avaient pénétré en Italie, c'était par eux qu'ils en seraient chassés [2]. Le 7 janvier 1512, Jules II nomma le cardinal Schinner cardinal-légat, avec pleins pouvoirs, pour la Lombardie et l'Allemagne. En lui remettant, en consistoire public, la croix de légat, il ajouta ces paroles : « Que ce signe de la sainte croix protège le début, l'heureuse suite et l'exercice de votre gouvernement [3]. »

Au cours de ce même mois de janvier, le Pape décréta une série de mesures contre les cardinaux rebelles composant ce qu'on appelait la « secte de Carvajal ». Connaissant leur aveuglement, on pouvait s'attendre à tout de leur part, et à Rome on redoutait alors sérieusement qu'ils n'allassent jusqu'à élire un antipape. Aussi Jules II crut-il devoir prendre des mesures préventives. Le 30 janvier, il tint un consistoire auquel n'assista pas le cardinal Bakocs, arrivé depuis peu. On prononça

[1] Brosch, *Julius II*, p. 237-240.
[2] Ranke, *Rom und germ. Vœlker*, p. 271.
[3] Paris de Grassis, dans Raynald, ad an. 1512, n° 4.

la destitution du cardinal Sanseverino, en considération de son obstination dans la révolte : il avait eu l'audace d'envoyer à Rome des agents chargés de provoquer un soulèvement. Au mois de février, on disposa en faveur de nouveaux titulaires d'une partie des bénéfices confisqués aux cardinaux destitués. Le cardinal Schinner reçut à cette occasion l'évêché de Novare Le 13 février, on prononça contre Zaccaria Ferreri et Philippe Décius les censures applicables aux schismatiques[1].

A la fin de janvier, les troupes de la ligue entrèrent enfin sérieusement en campagne, en attaquant sur divers points simultanément. Le 25 janvier, les Vénitiens parurent devant

[1] Sanuto, t. XIII, p. 445, 446, 447, 470, 471, 490. Voy. *Acta consist.* (inéd.), f° 35 (Arch. consist. du Vatican); Chronique (inéd.) dans les *Varia polit.*, 50, f° 61 (Arch. secr. des Papes). Sur le voyage et l'entrée magnifique du cardinal Bakocs à Rome, voy. Fraknoi, *Erdœdi Bakocz Tamas*, p. 111 et suiv., 116 et suiv.; voy. encore : *Atti dei Lincei*, 1892, 4e sér., *Scienza mor.*, t. X, p. 15. Le cardinal Schinner est au nombre des bienfaiteurs de l'église collégiale de Domodossola, construite en 1512; on y voit encore ses armoiries : au mois de juillet 1511 il avait dû céder la place à son ennemi, le « hardi démagogue » (Dierauer, t. II, p. 384), Jœrg auf der Flue (Georges Supersaxo) : il prit la fuite, sous le déguisement d'un lépreux (Fuchs, t. II, p. 247), se réfugia d'abord à Venise, puis à Rome, où il reçut, au mois d'août, le chapeau de cardinal, et demanda contre Supersaxo des poursuites pour crime de haute trahison. Feu M. le curé Joller possédait une relation de la querelle de Schinner et de Supersaxo, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer et que l'on conserve dans sa maison à Glis, près Brieg, en Suisse. C'est un pamphlet composé dans le but de faire passer Supersaxo pour un innocent persécuté, et de stigmatiser Schinner, que l'auteur dépeint sous les couleurs les plus sombres, comme un tyran pour lequel rien n'est sacré. C'est de ce pamphlet que se sont inspirés Boccard et Furrer pour exposer la querelle de Supersaxo et de Schinner, avec cette différence que le premier l'a fait avec modération, le second sans modération ni critique. Est-ce donc une source digne de foi? Nullement. Le pamphlet est entièrement écrit avec passion, plein de fiel; il se base sur des accusations formulées par les partisans de Supersaxo, nie des faits incontestables, se met en contradiction formelle avec d'autres sources contemporaines, et est, en grande partie, postérieur à la mort de Supersaxo. Il y a une partie qui ne peut avoir été écrite qu'après 1574, car l'auteur y cite le *Comment.* de Josias Simmler. Schinner était d'un caractère violent (voy. Brosch, *Julius II*, p. 258); il est certain qu'il a dû avoir des torts de formes, mais non sur le fond, car ses adversaires étaient des révoltés contre la puissance temporelle et spirituelle. Il serait à désirer que l'on écrivit une biographie de ce personnage. Dans une conférence faite à Berne en 1890, MM. Joller et E. Blœsch ont lu d'excellents mémoires qui pourraient servir de point de départ, mais qui malheureusement n'ont pas été publiés.

Brescia; le 26, l'armée hispano-pontificale, sous les ordres de Raymond de Cardona, vice-roi de Naples, se montra sous les murs de Bologne. Le 2 février Brescia capitula. Milan semblait perdue pour la France [1]. Mais l'armée française avait la bonne fortune de posséder un général de génie qui la sauva d'un désastre. C'était Gaston de Foix, neveu de Louis XII. Tout jeune encore, il possédait déjà la maturité d'un chef d'armée expérimenté. Évitant Modène, où l'ennemi l'attendait, il se porta en avant, par Finale, en longeant la mer, avec cette promptitude qui lui avait fait donner le surnom de « Foudre de l'Italie ». Sans se laisser arrêter par une épaisse couche de neige, par les marécages, par les rivières couvertes de glaces, il fonça droit sur Bologne, à marches forcées, avec une rapidité inconnue à cette époque. Dans la nuit du 4 au 5 février, profitant d'un ouragan de neige qui dissimulait sa marche, il réussit à se glisser dans la ville sans avoir été aperçu de l'ennemi. Les troupes de la ligue, surprises, levèrent leur camp en toute hâte. Gaston de Foix, poursuivant son succès, se dirigea, toujours à marches forcées, sur Brescia, qu'il enlevait de force, le 18 février, après un sanglant combat de rues [2].

Bembo rapporte que la nouvelle de la levée de blocus de Bologne mit le Pape dans une terrible colère. Celle de la prise de Brescia l'en consola. Sur l'heure même (c'était par une nuit froide, le vent et la pluie faisaient rage), il fit appeler l'ambassadeur de Venise, qui le trouva pleurant de joie, et il le retint auprès de lui pendant deux heures [3]. On peut se figurer la douleur que dut lui causer la perte de cette conquête

[1] HAVEMANN, t. II, p. 384 et suiv.; RANKE, *Rom. und germ. Vælker*, p. 272.

[2] HAVEMANN, t. II, p. 388-396. Voy. KRIEGER, p. 49; FUMI, *Carteggio*, p. 160-161; LANDUCCI, p. 313.

[3] BEMBUS, p. 516-517; *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 187; HAVEMANN, t. II, p. 389. Suivant son habitude, Bembo n'indique pas la date à laquelle fut apportée la nouvelle de la prise de Brescia. Il ressort du récit de SANUTO, t. XIII, p. 490-491, qu'elle arriva à Rome le 10 février, et qu'il y eut, à ce propos, des réjouissances publiques. Le 14 et le 15 février, Jules II expédia au marquis François de Gonzague trois Brefs (inéd.) « pro transitu gentium armigerorum militum favore ecclesiæ pro tuenda civitate Bononiæ contra Gallos ». (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

éphémère[1] ! Au reste, pour le distraire de ces pensées, les soucis ne lui manquaient pas : c'étaient, d'une part, l'inaction exaspérante des Espagnols[2], de l'autre, un état de choses de plus en plus inquiétant dans Rome même. Les excitations à la révolte semées par le cardinal Sanseverino parmi les barons romains étaient tombées sur un terrain bien préparé, et y avaient provoqué une fermentation qui pouvait aboutir aux pires excès. Jules II redoutait surtout le parti des Orsini, entièrement dépendant de la France ; il fit renforcer les gardes des portes de Rome, et, au mois de février, il alla, par précaution, loger au château Saint-Ange. On fit de nombreuses arrestations ; on parlait de la découverte d'un complot contre la liberté du Pape[3]. Et tout cela était encore peu de chose en comparaison de ce qui l'attendait.

Louis XII, menacé de tous les côtés à la fois, d'une descente des Suisses sur Milan, d'une invasion de la Navarre par Ferdinand, d'un débarquement sur les côtes de Normandie par Henri VIII et d'une déclaration de guerre par Maximilien avait fini par comprendre qu'il ne lui restait qu'à prendre les devants, en frappant un coup décisif sur l'armée hispano-pontificale. Le succès était à ce prix. Après la victoire on verrait à détrôner le Pape, à charger le cardinal Sanseverino du gouvernement des États de l'Église et à expulser les Espagnols de Naples[4]. A la fin de mars, Gaston de Foix quittait de nouveau Brescia et envahissait la Romagne[5]. Toujours circonspect, suivant son habitude, Raymond de Cardona battit prudemment en retraite devant son adversaire. Pour le con-

[1] Sur la profonde douleur de Jules II, voy. *Lettres de Louis II*, t. III, p. 188 ; SANUTO, t. XIV, p. 7-8, 11 ; DESJARDINS, t. II, p. 567. Le jour même où lui parvint la nouvelle de cette catastrophe, Jules II avait expédié « universis civibus ac populo dilect. civit. nostræ Bononiae », un Bref (inéd.) par lequel il les requérait de ne point prendre parti pour les ennemis et les Bentivogli, et de revenir à l'obéissance envers le Saint-Siège.

[2] DESJARDINS, t. II, p 568, 571.

[3] SANUTO, t. XIII, p. 490 ; t. XIV, p. 7-8 ; BROSCH, *Julius II*, p. 241 et suiv., 357.

[4] DESJARDINS, t. II, p. 576 ; GREGOROVIUS, t. VIII, 3[e] édit., p. 85.

[5] Sur la campagne de 1512, voy. les études d'ADAMI et de LUCIANI, dans la *Riv. milit. ital.*, 1890-1891.

traindre à accepter la bataille, Gaston fit le simulacre d'assiéger Ravenne, dont les magasins renfermaient tous les approvisionnements de l'ennemi ; du salut de cette place dépendait l'existence même de l'armée pontificale. Raymond de Cardona, ne pouvait plus reculer. La bataille, « une des plus sanglantes qui eussent été livrées sur le sol de l'Italie depuis les jours de la migration des peuples [1] », s'engagea le jour de Pâques, 11 avril 1512, à deux milles de Ravenne, sur les bords du Ronco. L'armée de Gaston, dont l'infanterie se composait d'Allemands, de Français et d'Italiens, était forte d'environ vingt-cinq mille hommes, celle de la ligue en comptait vingt mille.

La journée commença par une violente canonnade, dans laquelle l'artillerie du duc de Ferrare fit merveille. Chaque coup des gros canons, écrit Jacques Guichardin à son frère François, alors ambassadeur de Florence en Espagne, faisait

[1] BROSCH, *Julius II*, p. 244; cf. p. 357. Sur la bataille de Ravenne, voy. en première ligne les nombreuses relations du temps citées par SANUTO, t. XIV, p. 126 et suiv., 132, 145, 148, 151, 154 et suiv., 170 et suiv., 176 et suiv.; la lettre de J. Guichardin, publiée dans l'*Arch. st. ital.*, t. XV, p. 308 et suiv.; Fr. GUICCIARDINI, t. X, c. 4; la Relation de Fr. Pandolfini, citée par DESJARDINS, t. II, p. 581 et suiv.; COCCINIUS, *loc. cit.* (voy. KRIEGER, p. 52 et suiv.); *Mémoires de Fleurange* (Robert de la Marck), p. XXIX; PETRUS MARTYR, t. XXV, c. 483-484 ; JOVIUS, *Vita Alfonsi Ferrar.*, *Leonis X*, *Davali Pescaræ*; *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 227 et suiv. ; SCHEURL, *Briefbuch*, p. 86 et suiv.; LUIGI DA PORTO, p. 296 et suiv.; Relation de l'ambassadeur de Portugal, du 23 avril 1512, citée dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 164 et suiv.; Relation de Guido Postumo Silvestri, publiée par RENIER dans la charmante plaquette intitulée : « Nozze cian Sappa-Flandinet (Bergame, 1894), p. 244 et suiv; *Colec. d. documentos ined.*, t. LXXIX, p. 231-299 (Relacion de los sucesos de las armas de España en Italia en los añós de 1511 a 1512 con la jornada de Ravena); enfin la Relation de Giov. da Fino, publiée d'après le cod. Vat. Urb. 490 par TOMMASINI, *Machiavelli*, t. I, p. 706-708. J'ai trouvé cette même relation dans le cod. Urb. 1512, f[os] 58-60, de la Bibl. Vatic. Elle donne pour les morts le même chiffre que Guichardin et LANDUCCI, p. 315; c'est celui que nous avons indiqué dans le texte; d'autres donnent des chiffres beaucoup plus élevés. Toutes proportions gardées, le plus faible de ces chiffres dépasse encore beaucoup celui des pertes subies par les armées dans les batailles modernes. En mémoire de la bataille, le cardinal Cesi fit élever, en 1557, sur la rive du Ronco, le monument connu sous le nom de « Colonna dei Francesi ». Sur la fresque du palais de la Seigneurie de Florence où est représentée la bataille de Ravenne, voy. VASARI, *Opere* (Florence, 1832), p. 1370 et suiv.

une trouée dans les rangs des hommes d'armes; les casques avec les têtes qu'ils recouvraient, les membres mutilés volaient en l'air : « c'était épouvantable à voir. » Les Espagnols, fatigués de se voir ainsi décimés sans même avoir rompu une seule lance, se lancèrent en avant à fond de train et la mêlée s'engagea, furieuse; elle ne dura pas moins de deux heures. La première ligne des hommes d'armes fut littéralement anéantie : la deuxième était déjà gravement entamée; ce qui en restait prit la fuite avec les chevau-légers. L'infanterie espagnole restait seule, opposant à l'ennemi une résistance acharnée; la grosse cavalerie ennemie finit par la culbuter. Du côté des Français les Gascons et les Picards s'étaient fait remarquer par leur couardise, les lansquenets par leur bravoure [1].

La supériorité de l'artillerie du duc de Ferrare et la belle contenance des lansquenets avaient assuré la victoire : la bataille avait duré de huit heures du matin à quatre heures de l'après-midi : dix mille cadavres jonchaient le sol : un tiers appartenait à l'armée française, les deux tiers à l'armée de la ligue. Jean de Médicis, légat du Pape, Fabrice Colonna et le marquis de Pescara étaient prisonniers; tous les équipages, l'artillerie et les drapeaux de la ligue étaient tombés aux mains des Français. Mais la joie du triomphe se changea en deuil dans les rangs des vainqueurs, lorsqu'ils apprirent que le jeune héros qui venait de les mener à la victoire avait trouvé la mort dans le mêlée. Le corps de Gaston de Foix fut rapporté le lendemain à Ravenne; on portait devant lui dix-huit drapeaux pris sur l'ennemi [2]. Au bout de quelques jours

[1] *Arch. st. ital.*, t. XV, p. 308 et suiv.

[2] Ravenne subit un pillage épouvantable; voy. RICCI, *Ravenna dopo il sacco del* 1512, Bologne, 1883. En 1515, François Ier ordonna d'élever un monument grandiose en l'honneur de Gaston de Foix. Ce monument ne fut jamais achevé, et les diverses parties en furent, par la suite, éparpillées aux quatre coins du monde : voy. MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 550 et suiv. La célèbre statue de Gaston, œuvre d'art d'une perfection achevée, destinée à orner sa tombe, se trouve actuellement au Musée archéologique de Milan : voy. BOSSI, *Monumento di Gastone di Foix*, Milan, 1852. Le jeune héros paraît sommeiller, et son visage conserve jusque dans la mort l'expression de la joie de la victoire, dit Vasari.

la Romagne entière était aux Français; le belliqueux cardinal Sanseverino s'engageait sur la voie Flaminienne, au bout de laquelle il voyait déjà Rome conquise et le Pape détrôné[1]. La coalition contre la France avait abouti à un désastre. Une émotion indescriptible s'empara de l'Italie entière. On parlait de monstres nés à Ravenne au moment de la bataille, et l'on voyait dans cette coïncidence un signe révélateur : les Français prenaient, aux yeux des populations, les proportions de fléaux de Dieu envoyés aux Italiens pour l'expiation de leurs péchés[2].

Ce fut le 14 avril que Jules II apprit l'issue fatale de la bataille de Ravenne. La nouvelle se répandit promptement dans Rome et y sema une terreur folle. On savait que Gaston de Foix s'était vanté de prendre Rome et de faire élire un nouveau Pape. Comme on connaissait la rapidité de ses mouvements, on s'attendait à le voir apparaître d'un moment à l'autre aux portes de la ville. Le chroniqueur florentin Cerretani rapporte qu'on redoutait le sac de la ville et le massacre des prélats[3]. Au premier moment le Pape lui-même eut peur et parla de fuite; l'ambassadeur d'Espagne la lui conseillait[4]. Mais ce ne fut qu'une impression fugitive, et, tandis que les cardinaux et le peuple de Rome restaient sous le coup de la consternation, Jules II avait déjà repris possession de lui-même et donnait de nouvelles preuves de la fermeté en face du malheur qui fut toujours le propre de son caractère.

Dès le 15 avril il déclarait aux ambassadeurs de Venise et d'Espagne que, pour expulser les Français de l'Italie, il était

[1] Voy. la Lettre de Morone, du 21 juin 1512, dans les *Lett. di G. Morone*, édit. Promis-Muller, *Miscell. di storia Italie*, t. II, Turin, 1863.

[2] Landucci, p. 314-315; Bernaldez, t. II, p. 372 et suiv.; Lange, *Papstesel*, p. 24.

[3] Cerretani (inéd.), dans le cod. II, III, 76, f° 381, de la Bibl. nat. de Florence.

[4] C'est ce que rapporte l'ambassadeur de Venise dans une dépêche dont Sanuto donne un fragment, t. XIV, p. 158-159. Il est difficile d'admettre l'authenticité des harangues mises dans la bouche des ambassadeurs d'Espagne et de Venise par Guichardin (t. X, c. v) et reproduites par la majorité des écrivains modernes. Voy. *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 230, 240, 244.

prêt à dépenser 100,000 ducats et à vendre au besoin sa couronne. Il ordonna sur-le-champ de nouveaux armements[1]. Ce revirement si prompt et ce « merveilleux déploiement de vigueur[2] » s'expliquent en partie, il faut le dire, par les nouvelles que lui avait expédiées le cardinal-légat et qui lui furent apportées, le 15 avril, par Jules de Médicis, chevalier de Saint-Jean, grâce à un sauf-conduit délivré par les Français. Ces nouvelles étaient d'une telle importance, que le Pape commanda au messager d'en donner de nouveau communication au consistoire. Jules de Médicis décrivit le désordre qui régnait dans l'armée française, cruellement décimée et privée de ses meilleurs chefs; le nouveau général en chef, La Palice, ignorait, disait-il, les volontés de son roi et ne cessait de se quereller avec l'orgueilleux cardinal Sanseverino. Dans ces conditions il ne pouvait plus être question d'une marche rapide des Français sur Rome; d'autre part, on parlait vaguement d'un mouvement en avant des Suisses. Plus le temps passait, plus il devenait évident que la victoire des Français avait été une victoire à la Pyrrhus. A des signes multiples on pouvait constater que la situation n'était plus la même; ainsi, le duc de Ferrare s'était retiré dans ses États, le duc d'Urbin se détachait du parti français et se rapprochait de celui du Pape; comme preuve de bonne volonté, il offrait de mettre des troupes à sa disposition[3]. Malgré ces indices favorables, les cardinaux insistaient pour qu'on fît la paix, et le Pape consentit à ouvrir des négociations avec la France. Il est cependant peu croyable qu'un homme d'État de la valeur de Jules II ait pu songer sérieusement à faire la paix dans le moment même où ses adversaires étaient en mesure de la lui

[1] SANUTO, t. XIV, p. 124. Voy. SENARECA, p. 613; JOVIUS, *Vita Leonis X*, t. II, p. 47; ÆGIDIUS v. VITERBO, édit. Hœfler, p. 386-387, et la Relation de l'ambassadeur du Portugal du 16 avril 1512, qui se trouve dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 161-163; elle a passé inaperçue jusqu'à ce jour.

[2] GREGOROVIUS, t. III, 3e édit., p. 92-93.

[3] GUICCIARDINI, t. X, c. v. On trouve une preuve frappante du prompt revirement qui s'était produit chez un grand nombre de Romains, dans la lettre de l'agent d'Orvieto du 18 avril 1512, publié par FUMI, p. 161-162. Le Bref (inéd.) au cardinal de Gonzague, du 29 avril 1512, marque une résolution fermement arrêtée. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

faire acheter le plus chèrement[1]. Il a, d'ailleurs, déclaré lui-même qu'il ne s'était prêté à ces négociations que dans le but « d'apaiser la *furia francese*[2] ». En effet, si l'Espagne et l'Angleterre lui restaient fidèles, il était en mesure de continuer la guerre, avec des chances de succès, contre celui qui avait cherché à lui porter les coups les plus sensibles à la fois dans le domaine spirituel et dans le domaine temporel, et qui le faisait tourner en ridicule par les pitres et les poètes à sa solde[3].

Les plus grosses difficultés contre lesquelles il avait à lutter venaient de son entourage même; mais il ne désespérait pas d'en venir à bout comme des autres. Il s'agissait d'abord de se mettre à l'abri de la turbulence des barons romains; procédant par conciliation avec les uns, les Colonna par exemple, par la rigueur à l'égard des autres, tels que les Orsini, il obtint des deux parts le même résultat, par une série de mesures d'une habileté digne d'admiration[4].

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 36, et Rohrbacher-Knoepfler, p. 299, expriment cette opinion en termes à peu près identiques.

[2] Sanuto, t. XIV, p, 185; voy. p. 189.

[3] Voy. plus haut, p. 332 et suiv.

[4] Brosch, *Julius II*, p. 247. La chronique (inéd.) de Cerretani (*loc. cit.*) fournit la preuve de l'hostilité ardente d'un grand nombre de Romains contre la domination ecclésiastique. (Bibl. nat. de Florence.)

VII

PRÉSOMPTION ET ÉCROULEMENT DES SCHISMATIQUES. — LE CINQUIÈME CONCILE GÉNÉRAL DU LATRAN. — LE SAINT-SIÈGE SAUVÉ PAR LES SUISSES. — RUINE DE LA DOMINATION FRANÇAISE EN ITALIE. — ADHÉSION DE MAXIMILIEN AU CONCILE DU LATRAN. — MORT DE JULES II. — JUGEMENT SUR SON ROLE POLITIQUE ET RELIGIEUX.

Avant de rompre définitivement avec le Pape, et aussi longtemps que la fortune des armes paraissait indécise, les schismatiques réunis à Milan avaient fait trainer les choses en longueur. L'issue de la bataille de Ravenne leur rendit un peu de courage. Le 21 avril 1512, ils prirent une résolution par laquelle ils retiraient jusqu'à nouvel ordre à Jules II l'administration des affaires temporelles et religieuses, et la transféraient au « saint-synode » : en cas de résistance le Pape était menacé de mesures plus rigoureuses. « Cependant le charme magique dont une victoire récente entourait les armes françaises n'eut pas le pouvoir de donner la vie à l'enfant mort-né des schismatiques [1]. » La majorité des Milanais ne professait que haine et mépris pour une entreprise qui, du propre aveu de Louis XII à l'ambassadeur d'Espagne, n'était qu'une comédie, un épouvantail pour le Pape [2]. Les schismatiques devaient se résigner à voir, sous leurs yeux, des milliers d'hommes se jeter aux pieds du cardinal de Médicis, leur prisonnier, le suppliant de lever les censures sous

[1] Brosch, *Julius II*, t. II, p. 249; Lehmann, p. 33; Hergenroether, t. VIII, p. 486 et suiv.

[2] Garnier, *Hist. de France*, t. XXII (Paris, 1788), p. 358.

le coup desquelles ils étaient tombés en prenant part à la guerre contre le Pape [1].

En attendant, Jules II déployait une activité infatigable. Les soucis qui l'assiégèrent à la suite de la bataille de Ravenne ne lui avaient rien enlevé de son énergie. Le sang-froid imperturbable avec lequel, au milieu des calamités de la guerre, il continua de pousser les préparatifs du concile général, commande l'admiration [2]. La guerre l'avait contraint d'en ajourner l'ouverture au 3 mai [3] : elle eut lieu ponctuellement au jour fixé, malgré les nombreuses difficultés qu'il restait encore à résoudre.

C'était une heure solennelle dans l'histoire : plus de quatre-vingts ans s'étaient écoulés depuis l'ouverture du concile de Bâle, dont les actes révolutionnaires, loin de donner au monde la réforme attendue, avaient semé dans la chrétienté le trouble et la division. Maintenant un concile se réunissait à Rome, dans les conditions de légalité requise, sous les auspices du Pape, en premier lieu pour garantir l'unité de l'Église contre les menées révolutionnaires de la France, en second lieu pour résoudre les grandes questions du temps, la réforme des abus introduits dans l'Église et la défense de la chrétienté contre les Turcs.

Après trois jours consacrés à des processions expiatoires, le soir du 2 mai 1512, le Pape, entouré de sa garde suisse et sous la protection d'une forte escorte militaire, se rendit en cortège solennel au palais du Latran, où il passa la nuit. Comme on craignait des troubles suscités par le parti français, on avait fait occuper par des soldats tous les alentours. Le lendemain, jour de la fête de l'Invention de la Croix, eut lieu l'ouverture du concile dans la vénérable basilique honorée du titre de « Mère et chef de toutes les églises » : étaient présents, outre le Pape, seize cardinaux (deux s'étaient fait excuser pour cause de maladie) et environ cent prélats, Italiens pour la

[1] Jovius, *Vita Leonis X*, lib. II; Roscoe, t. I, p. 510.

[2] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 416 et suiv.; voy. Desjardins, t. II, p. 574 et suiv.

[3] Raynald, ad an. 1512, n°s 28-30.

plupart, dont soixante-dix évêques, douze patriarches, et trois généraux d'ordre, les ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Florence, le sénateur de Rome et les conservateurs, et, enfin, un grand nombre de nobles romains. Les chevaliers de Rhodes s'étaient chargés de former la garde d'honneur : ils étaient superbes, sous leurs riches habits tout brillants d'or et de soie, avec la croix blanche sur la poitrine. Une foule immense remplissait la vaste église [1]. La messe du Saint-Esprit fut dite par le cardinal Riario. Après la messe, le général des augustins, Gilles de Viterbe, prononça en latin classique un sermon dans lequel il exposa sans faiblesse les maux de l'Église et les bienfaits immenses des synodes. Dans un langage d'une grande élévation, l'orateur montra, dans la défaite de Ravenne, un signe par lequel la Providence avait voulu faire comprendre que l'Église serait vaincue aussi longtemps qu'elle chercherait son appui dans les armes étrangères, et l'invitait à n'avoir dorénavant recours qu'aux armes qui lui sont propres, la piété, la prière, la cuirasse de la foi et le glaive de la lumière. C'est avec ces armes, dit-il, que l'Église a conquis l'Afrique, l'Europe et l'Asie; le jour où elle s'est parée d'ornements étrangers et où elle a voulu se servir d'armes étrangères elle a reperdu une grande partie de ses conquêtes. La voix de Dieu s'est fait entendre au Pape, lui a ordonné de réunir le concile, de réformer l'Église, de lui procurer la paix et aux peuples avec elle, de la mettre pour l'avenir à l'abri des coups et des plaies. « Toi, dit Notre-Seigneur à Saint-Pierre, quand tu seras converti, confirme tes frères. » (Luc, XXII, 32.) Entendez cette parole, Saints éminents, rempart et protection de la ville de Rome! Entendez dans quel abîme de maux est tombée l'Église fondée par votre sang! Voyez! cette terre, dans le cours de cette année, a bu plus de sang que de pluie; il ne nous reste plus que des ruines! Venez à notre secours, restaurez l'Église! Le peuple, hommes et femmes, gens de tout âge, le monde entier implore

[1] Sanuto, t. XIV, p. 203 et suiv.; Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 417 Voy. encore la Relation (inéd.) de Cerretani, dans le cod. II, III, 76 de la bibl. nat. de Florence.

et prie ; les Pères, le Sénat, le Pape lui-même vous prient de conserver l'Église, la ville de Rome, ces temples, ces autels qui renferment vos corps sacrés, d'obtenir l'assistance de l'Esprit-Saint en faveur du synode du Latran, pour le salut de la chrétienté entière, de faire que les princes chrétiens se réconcilient et tournent leurs armes contre Mahomet, l'ennemi déclaré du Christ, que la charité de l'Église ne soit pas emportée par ces vagues, ces tempêtes et ces flots, qu'elle soit, au contraire, purifiée par les mérites de la sainte Croix et la direction du Saint-Esprit, en l'honneur desquels nous célébrons aujourd'hui cette fête solennelle, et qu'elle revienne à sa pureté primitive et à son éclat des temps anciens[1].

Après le sermon, le Pape, ayant pris place dans le chœur de la basilique avec les cardinaux, donna la bénédiction, fit publier une indulgence plénière et entonna le *Veni Creator*. Le chant terminé, il se rendit dans la salle préparée pour le concile dans la nef centrale. On récita la Litanie des saints avec les prières du rituel, et Louis d'Aragon, cardinal-diacre, chanta l'évangile de la mission des Apôtres. Le Pape était souffrant et ne put prendre la parole en personne ; le cardinal Alexandre Farnèse donna, en son nom, lecture d'une brève allocution dans laquelle il exposait les motifs de la convocation du concile et ce que l'on attendait de lui. Ce concile, qu'il avait dès longtemps appelé de ses vœux, mais dont les guerres entre princes chrétiens l'avaient contraint d'ajourner la convocation, il avait cru, disait-il, devoir le réunir à l'heure présente, afin d'empêcher qu'une scission introduite par Satan dans la maison de Dieu ne s'étendît davantage et n'infectât le bercail du Christ ; il adjurait tous les membres du concile de n'avoir que Dieu en vue, de ne prendre conseil que de leur conscience, en toute liberté, et de chercher à plaire à Dieu plus qu'aux hommes. Il exprimait l'espoir qu'avec l'aide de Dieu on parviendrait à réformer les mœurs, à restaurer la

[1] LABBE, t. XIV, p. 18 et suiv ; HARDOUIN, t. IX, p. 1573 et suiv. ; HERGENROETHER, t. VIII, p. 501 et suiv. ; ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 413 et suiv.

paix dans les États chrétiens et à déjouer, sous l'étendard de le croix, les ruses du vieil ennemi. Enfin, il déclarait le concile ouvert et fixait la première session au 10 mai [1].

Les cérémonies achevées, le Pape se rendit à Saint-Pierre *in Vincoli*. Heureux de la façon dont tout s'était passé, il riait des craintes de troubles qui l'avaient tourmenté au début, et il promit un évêché au premier maître des cérémonies, Pâris de Grassis, en récompense de la manière parfaite dont toutes choses avaient été préparées et organisées par ses soins [2].

La première session du concile de Latran eut lieu exactement le 10 mai, sous la présidence du Pape. Le cardinal Grimani célébra la messe, et Bernardin Zane, Vénitien comme lui, prononça le sermon, divisé en deux parties : dans la première, en sa qualité de Vénitien, il fit un exposé complet de la question turque; dans la seconde il parla de l'unité de l'Église. Les éléments de cette unité sont, dit-il : 1° la liaison intime de ses membres entre eux ; 2° la soumission des membres à leur chef, le vicaire de Jésus-Christ; c'est pourquoi tous ceux qui refusent obéissance à ce chef et qui ne veulent pas rester en communauté avec les membres qui lui demeurent soumis sont schismatiques. Chacun devant, d'après le droit divin et humain, être puni par où il a péché, les schismatiques encourent un double châtiment : d'abord l'exclusion de la communion des fidèles, et, en second lieu, la perte de tous les privilèges, offices et dignités apostoliques. Le devoir du Pape et des Pères du concile est de combattre les hérétiques et les schismatiques et de les mettre hors d'état de nuire, afin que le mal ne s'aggrave pas, que l'étincelle ne détermine pas un embrasement. Après ce sermon, le Pape prononça une courte allocution dans laquelle il exposa la tâche du concile ; il insista spécialement sur l'extirpation du schisme, la réforme de l'Église et la croisade contre les infidèles. Lorsqu'il eut achevé, on procéda à la lecture des bulles

[1] SANUTO, *loc. cit.*; PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, ad an. 1512, n° 31-39: HERGENROETHER, t. VIII, p. 506-507.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 418.

de juillet 1511 et d'avril 1512 et à la nomination des fonctionnaires du concile, qui prêtèrent sur-le-champ serment entre les mains du Pape[1].

La deuxième session du concile eut lieu le 17 mai. La principale question à l'ordre du jour était la nullité du synode de Pise. Le nombre des prélats présents s'élevait à plus de cent[2]. Après la grand'messe, célébrée par le cardinal hongrois Thomas Bakocs, le général des dominicains, Thomas de Gaëte (Cajétan), prononça un discours très remarquable dont le thème était la doctrine catholique sur l'Église et les synodes. Il commença par décrire l'Église telle qu'elle apparut à saint Jean dans une de ses visions (Apoc., XXI, 1 et suiv.), sous les traits de Jérusalem, la cité sainte, avec ses vertus salutaires (les sacrements), avec ses apôtres, ses pasteurs, ses docteurs, ses grâces, avec ses habitants étroitement liés entre eux comme les membres d'un même corps ; il démontra que l'Église est une ville, qu'elle est sainte, la ville de la paix (Jérusalem), que, par opposition avec la synagogue, elle est toujours nouvelle et vigoureuse, que, descendant du ciel, elle est formée à l'image de la monarchie céleste. Cette Église est gouvernée, au nom du Christ, par son vicaire, auquel tous les citoyens de la ville doivent obéissance, non pas seulement à titre individuel, mais dans leur universalité. Les signes caractéristiques de la véritable Église ne se retrouvent pas dans la communauté des Pisans, émanation de l'enfer plutôt que du ciel, car celle-ci ne représente qu'une seule nation et pas même entière ; il lui manque le caractère d'universalité ; elle n'a rien qui fasse reconnaître en elle la cité vers laquelle affluent la force des peuples et les richesses de la mer (Isaïe, LX, 5). Cette assemblée n'est ni sainte, ni légitime, elle est entachée d'erreur, elle assujettit Pierre à l'Église, les Papes au concile, elle fait passer les membres avant la tête, les brebis avant le pasteur; elle ne peut pas prétendre au nom de Jérusalem, car elle ne possède pas la

[1] Hergenroether, t. VIII, p. 507-514. Aux sources citées dans cet ouvrage il convient d'ajouter Sanuto, t. XIV, p. 224, 228.

[2] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 419.

paix, le calme harmonieux de l'ordre; loin de là, elle s'efforce de détruire la belle ordonnance de l'Église, elle fait la guerre à la sainte Église romaine; c'est plutôt la cité et la tour de Babel, car elle provoque le désordre. Elle est nouvelle, mais point au même titre que la véritable Église: sa nouveauté tire son origine de Constance et de Bâle. Le Pape, dit l'orateur dans sa péroraison, doit présenter l'image de la puissance, de la perfection et de la sagesse de Dieu; de sa puissance, en se ceignant de son glaive, car il a deux glaives : l'un qu'il a au même titre que les princes temporels, l'autre qu'il possède en propre; c'est le glaive de la puissance spirituelle, destiné à combattre les erreurs et les schismes. La puissance du Pape doit avoir pour compagne la perfection qui réside dans la charité, et le tout doit avoir pour couronnement la sagesse, qui se montre spécialement dans l'assemblée du synode et doit apparaître de plus en plus pour combler les espérances fondées sur elle et donner la représentation de l'Église telle que la vit le disciple préféré [1].

Signe incontestable du changement qui s'était opéré dans les idées de la majorité des théologiens, pas une seule voix ne se fit entendre pour protester contre cette sévère condamnation de la fausse théorie relative aux conciles [2]. On commençait à se rendre compte à peu près partout de la terrible gravité des désastres causés par cette théorie de l'Église et du monde, née dans une époque profondément troublée. L'impuissance du conciliabule de Pise et le succès du concile du Latran, réuni sous les auspices du Pape, étaient la démonstration frappante de la supériorité de l'idée catholique, d'après laquelle un concile ne peut faire œuvre salutaire pour l'Église qu'à condition d'agir en union avec le Pape et en acceptant sa suprématie.

[1] Hergenroethep, t. VIII, p. 514-516.

[2] Maurenbrecher, *Kathol. Reformation*, p. 107. Voy. encore Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 433-424. Sur Cajétan, voy. *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, t. II, 2e édit., p. 1675 et suiv. Les fausses idées sur les conciles persistèrent encore longtemps; on peut s'en convaincre en parcourant les délibérations du conseil royal de Castille, dans Doellinger, t. III, p. 200 et suiv.

Après le discours de Thomas de Gaëte on donna lecture d'une lettre du roi d'Angleterre, relative à son alliance avec le Pape, et d'une autre lettre par laquelle le roi d'Espagne accréditait comme ambassadeur, en son propre nom et en celui de sa fille Jeanne, reine de Castille, son conseiller Jérôme de Vich, avec mission d'assister au concile et de prêter assistance au Pape légitime, Jules, contre les schismatiques. On lut encore la bulle du Pape portant confirmation et renouvellement des censures prononcées contre le pseudo-concile et, finalement, en considération des circonstances du moment, de la convenance d'attendre la venue des représentants des autres nations et de la chaleur des mois d'été, on fixa la troisième session au 3 novembre [1].

Tandis que le roi d'Angleterre déclarait ouvertement son adhésion à l'alliance antifrançaise, l'empereur se rapprochait de plus en plus du Pape. Il comptait sur les bons offices de Jules II pour arriver à la conclusion d'une paix avantageuse avec Venise; en tout cas le Pape tira de lui une concession d'une haute importance en obtenant son consentement à la conclusion d'un armistice de dix mois avec Venise. « De la part de l'empereur c'était un pas décisif. Il n'entrait pas dans la sainte ligue; en apparence il restait même l'allié de la France; mais il adoptait une attitude défavorable à celle-ci, favorable à la première. » Il l'accentua au mois d'avril : à la voix de Schinner [2] les Suisses avaient décidé l'envoi de renforts à l'armée de la ligue : il leur accorda le passage sur son territoire et leur fournit des vivres [3].

A la fin de mai, tous les contingents suisses, forts de dix-huit mille hommes, étaient concentrés à Vérone, où les

[1] Hergenroether, t. VIII, p. 516-517; voy. Sanuto, t. XIV, p. 242 et suiv., 267.

[2] La traduction allemande du Bref adressé par Jules II à Schinner le 18 avril 1512 et transmis par celui-ci aux Suisses a été publiée par Fuchs, t. II, p. 331. On conserve l'original aux archives de Zurich.

[3] Huber, t. III, p. 396; Ulmann, t. II, p. 447; Gisi, p. 46 et suiv. On avait admis jusqu'ici qu'Eunio Filonardi, diplomate au service de Jules II, avait été envoyé par lui en Suisse; mais Wirz (*E. Filonardi,* Zurich, 1894) a démontré que ce personnage n'avait été envoyé en Suisse, comme nonce, qu'en 1513, et par Léon X.

attendait le cardinal Schinner, délégué à l'effet de saluer à leur arrivée ses compatriotes, « les chevaleresques et fidèles champions et gardiens de la sainte Église et du Pape ». Il leur fit don, au nom de Jules II, d'un précieux chapeau ducal, orné d'or et de perles, et d'une magnifique épée, symboles de l'indépendance des confédérés à l'égard de n'importe quelle puissance temporelle [1]. Ce témoignage de reconnaissance était bien mérité ; en effet, les braves montagnards étaient appelés à jouer le rôle décisif sur les champs de bataille de l'Italie ; ils furent les sauveurs du Saint-Siège. Certes les motifs politiques et les considérations d'argent n'étaient point étrangers à la conduite des confédérés ; mais ils obéissaient aussi à l'impulsion de profonds sentiments religieux [2]. Nous n'en voulons pour preuve que le langage de Zwingle, aumônier du contingent de Glaris : il écrivait à son ami Badian, alors à Vienne : « Les Suisses voient le lamentable état de l'Église de Dieu, mère de la chrétienté, et ils pensent qu'il serait mauvais et dangereux que chaque tyran pût impunément s'en prendre à la mère commune des fidèles chrétiens pour la satisfaction de sa rapacité [3]. »

Coïncidence voulue ou non, au moment où les têtes de colonnes suisses mettaient le pied en Italie, Maximilien rappelait les lansquenets qui avaient formé le véritable noyau de l'infanterie française et à qui Louis XII était principalement redevable de la victoire de Ravenne. Au moment où elle se voyait ainsi privée d'un de ses meilleurs éléments, l'armée

[1] Dierauer, t. II, p. 412 et suiv. ; voy. Gisi, p. 63 et suiv. En vertu d'une délibération de la diète de Baden, le chapeau et l'épée furent déposés à Zurich, où on les conserve encore, de nos jours, à la bibliothèque de cette ville ; on en trouvera le dessin et la description dans la *Feuille du jour de l'an* de la bibliothèque de Zurich pour 1819, composée par G. v. Wyss, sous le titre : « *Die Geschenke Papst Julius II an die Eidgenossen.* » Le dessin de l'épée se trouve également dans l'ouvrage intitulé : *Zürich und das Schweizerische Landesmuseum* (1890), p. 21. Voy. encore : Dændliker, *Gesch. der Schweiz*, t. II, p. 313.

[2] Gisi, p. 48 et Dierauer, t. II, p. 413.

[3] *Zwinglii opera*, édit. Schuler et Schulthess, t. IV (Turici, 1841), p. 169 ; voy. Heer, *U. Zwingli als Pfarrer von Glarus* (Zurich, 1884), p. 22 et suiv. ; Dierauer et Gisi, *loc. cit.*

française se trouvait exposée à l'attaque simultanée de quatre armées : l'armée pontificale, commandée par le duc d'Urbin, une armée espagnole, une armée vénitienne et une armée suisse. Impossible de compter sur des renforts venus de France, car toutes les troupes disponibles étaient à peine suffisantes pour la protection des frontières de la patrie, menacées par les Anglais et par les Espagnols. Découragée, privée, depuis la mort de Gaston de Foix, d'une tête capable de la diriger et d'une main assez énergique pour maintenir dans ses rangs une discipline rigoureuse, l'armée française se hâta d'évacuer la Romagne : ce n'était que le prélude de l'abandon de la haute Italie tout entière. Dès le 14 juin les Suisses se présentaient sous les murs de Pavie, qui capitula au bout de quelques jours. Tandis que les Français battant en retraite abandonnaient toutes leurs positions, le duché de Milan se soulevait d'un élan unanime pour secouer un joug abhorré [1].

Désillusionnés sur les conséquences de la victoire de Ravenne, les schismatiques perdirent toute contenance. Le 4 juin, ils résolurent le transfert de l'assemblée à Asti. Le départ eut toutes les apparences d'une déroute ; à la faveur du désordre, le cardinal de Médicis réussit à s'échapper [2]. A Asti, les schismatiques ne se jugèrent bientôt pas plus en sûreté qu'à Milan ; il fallut se décider à reculer jusqu'à Lyon. Là encore le pseudo-concile ne sut faire autre chose que réclamer des subsides du clergé de France et de l'Université de Paris. Finalement « le concile français se dispersa de lui-même sans clôture officielle [3] ».

[1] Gisi, p. 53 et suiv.

[2] Il se trouvait à Pieve del Cairo, sur la rive du Pô. Voy. Raynald, ad an. 1512, n° 59; Lehmann, p. 34; Creighton, t. IV, p. 152; *Arch. st. Lombardo,* t. X, p. 381-395 (avec doc. émanant de Léon X). Vasari prit cette fuite pour sujet d'une fresque du Palais Vieux de Florence; il existe également à Pieve un tableau où le même sujet est représenté; on a prétendu, à tort suivant moi, établir un rapprochement entre ce tableau et celui des Stanze, où Raphaël a peint la délivrance de saint Pierre (voy. plus loin, chap. x).

[3] Maurenbrecher, *Kath. Ref.*, p. 105; Hergenroether, t. VIII, p. 518-520; Lehmann, p. 34; Sandret, *Concile de Pise,* p. 453; Maulde, *Origines,* p. 135, 325-326. Dans un rapport arrivé à Venise le 11 septembre 1512, un agent secret écrit ironiquement de France : « Papa Bernardin (Carvajal) stava mal

Suivant l'entraînement général, Gênes, à son tour, s'était soulevée contre les Français, avait élu pour doge Jean Fregoso et proclamé son indépendance [1]. Rimini, Cesena et Ravenne reconnaissaient de nouveau l'autorité du Pape. Le 13 juin, le duc d'Urbin prenait possession de Bologne au nom de l'Église [2]. Le 20 juin, Ottaviano Sforza, évêque de Lodi, faisait son entrée à Milan comme gouverneur délégué par le Pape [3]. Le 28 juin, La Palice arrivait au pied des Alpes, battu et honteux, avec les débris de son armée. En dix semaines, Louis XII, l'auteur du schisme, avait perdu non seulement les fruits de sa victoire de Ravenne, mais encore toutes ses conquêtes d'Italie, et même Asti, possession héréditaire de sa maison. La campagne au bout de laquelle il croyait anéantir le Pape se terminait pour lui par un désastre. « Comme les nuages devant le soleil, écrit Francesco Vettori, « les soldats de Louis XII s'étaient dissipés » sans avoir livré une bataille, presque sans avoir défendu une ville [4]. Le but vers lequel Jules II avait concentré tous ses efforts depuis des années se trouvait atteint tout d'un coup, comme par miracle. Le plus grand peintre de tous les temps avait le droit d'illustrer à ce titre ce grand revirement des choses humaines, dans une de ses fresques du Vatican [5].

Le 22 juin, une longue lettre, expédiée de Pavie par le cardinal Schinner, avait apporté au Pape des renseignements précis sur la déroute des Français. Il la lut d'abord tout bas, puis, le visage rayonnant de joie, il dit à son premier maître des cérémonies : « Nous avons vaincu, Pâris, nous avons

in tal modo che credo ch'el lasserà la mitria. » Sur « Papa Bernardino », voy. encore GRUMELLO, p. 138.

[1] Voy. la Lettre (inéd.) triomphante de Jean Fregoso à Ferdinand le Catholique, datée de Gênes le 6 juillet 1512 ; j'en ai trouvé l'original à la Bibl. nat. de Paris. Fonds espagn., 318.

[2] Le 15 juin 1512, Jules II conféra au cardinal-légat Jean de Médicis la faculté de lever les censures prononcées contre Bologne, les adhérents des Bentivogli exceptés. Lib. Q. 5, aux Arch. d'État de Bologne.

[3] DIERAUER, t. II, p. 414 ; GISI, p. 56 et suiv.

[4] VETTORI, édit. Reumont, p. 287. Voy. encore les vives expressions de PARIS DE GRASSIS contre les Français, édit. Dœllinger, p. 420. Voy. encore GISI, p. 62.

[5] Il sera parlé en détail de ce tableau de Raphaël au chap. X.

vaincu. — Grand bien fasse à Votre Sainteté, répondit celui-ci. — Et aussi, reprit vivement le Pape, à tous les serviteurs fidèles que Dieu a enfin daigné délivrer du joug des barbares. » Après ces paroles il déplia de nouveau la lettre et en donna lecture à toute l'assistance, du commencement à la fin. Il exprima sur-le-champ l'intention d'aller le lendemain remercier Dieu à Saint-Pierre *in Vincoli*, son ancienne église titulaire. Il s'y fit effectivement porter le 23, quoique souffrant, et les personnes qui l'accompagnaient le virent, devant le maître-autel, absorbé dans une longue action de grâces. Quel revirement miraculeux des choses! Maintenant, on pouvait le dire, les chaînes de Pierre étaient véritablement brisées. Les poètes célébrèrent le Pape comme le libérateur de l'Italie [1]. Le 27 juin, Jules II reçut quatre députés de Bologne venus pour implorer son pardon [2]. Le soir, à l'heure où il rentra au Vatican, la ville entière resplendissait comme baignée dans un océan de lumière. Elle célébrait une nouvelle victoire, l'affranchissement de Gênes, la patrie de Jules II. Au château Saint-Ange les canons faisaient entendre sans interruption leur voix d'airain, et on tira un feu d'artifice. Le Pape s'y rendit de sa personne, en cortège solennel, suivi de toute sa cour et de tous les fonctionnaires de la curie, chacun portant une torche. Sur tout le parcours la foule le saluait des cris de : « Jules! Jules! » « Jamais, écrit l'ambassadeur de Venise, « jamais à son entrée dans Rome empereur ou général d'armée n'a été l'objet d'honneurs pareils à ceux que le Pape a reçus aujourd'hui. » Jules II promit une amnistie générale et fit distribuer des aumônes à tous les couvents. « Maintenant, disait-il, nous n'avons plus rien à demander à Dieu; nous n'avons qu'à rendre grâce au Tout-Puissant pour la splendide victoire qu'il nous a accordée [3]. »

[1] Roscoe, *Leo X*, t. II, p. 404 et suiv.

[2] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 321, 323-327. On trouvera là la réfutation du récit erroné de Guichardin, qui prétend que Jules II voulait détruire Bologne. Voy. encore Sanuto, t. XIV, p. 401, 404.

[3] Sanuto, t. XIV, p. 450, 453, 457-458; Paris de Grassis, édit. Frati, p. 327-330.

Incontinent, le Pape décréta pour Rome et pour tout le territoire des États de l'Église trois jours de fête avec processions d'actions de grâces et autres manifestations joyeuses. Le même jour, 27 juin, il expédia dans toutes les parties de la chrétienté des brefs invitant les populations à célébrer la libération de l'Italie et du Saint-Siège. Pour perpétuer la mémoire de l'événement, il fit don à la basilique de Saint-Pierre d'un magnifique ornement et d'un retable en or, sur lequel une inscription rappelait qu'il avait consacré ces objets à Dieu et au Prince des Apôtres « après la libération de l'Italie[1] ». Le bonheur ne lui fit point oublier ceux à qui il était redevable, après Dieu, du merveilleux changement de l'état de choses. Il combla les braves Suisses des témoignages de sa reconnaissance. Par une bulle du 5 juillet 1512, il leur décerna à perpétuité le titre de « Défenseurs de la liberté de l'Église ». Avec cette bulle, il leur envoya deux bannières[2] : sur l'une d'elles, on voyait la tiare avec les clefs et l'inscription : « Jules II, Pape, neveu de Sixte IV, de Savone » ; sur l'autre, les armoiries du Pape avec les clefs et l'inscription : *Dominus mihi adiutor; non timebo quid faciat mihi homo* (Avec l'aide de Dieu, je n'ai rien à craindre des hommes). En outre, chacun des cantons qui avaient fourni un contingent reçut un précieux étendard de soie sur lequel on avait brodé ou peint les armoiries du canton et un sujet religieux choisi par le Pape en personne. Le choix de ces étendards répondait bien au caractère moitié guerrier, moitié pieux des confédérés : plusieurs d'entre eux se sont conservés jusqu'à l'époque actuelle[3].

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p, 330-331; Gregorovius, t. VIII, 3ᵉ édit., p. 97, cite un fragment du bref aux Florentins. Le gouvernement de Florence autorisa le clergé à faire des processions, mais refusa son autorisation pour les fêtes civiles. Nardi, t. I, p. 431. Voy. Tommasini, t. I, p. 574. Le 26 juillet arriva de Plaisance à Rome une députation chargée de prêter le serment de fidélité; au mois de septembre il en vint une autre de Reggio. Raynald, ad an. 1512, nᵒˢ 70-71.

[2] Bref du 5 juillet, publié dans les *Eidgenöss. Abschiede*, t. III, 2ᵉ part., p. 632-633. Voy. Anshelm, t. IV, p. 260, nouv. édit., t. III, p. 327 et suiv.; Œchsli, *Quellenbuch*, p. 259.

[3] Voy. Bridel, *Drapeaux donnés par les papes aux Suisses*, dans le *Conservateur suisse*, t. III (1813), p. 344 et suiv.; Gisi, p. 239 et suiv.; Vœgelin,

A ces dons matériels Jules II joignit encore diverses faveurs religieuses; Schinner reçut, pour sa récompense, le comté de Vigevano[1].

De tous ceux que l'écroulement de la puissance française en Italie frappait dans leurs intérêts, le plus gravement atteint était le duc Alphonse de Ferrare : il se trouvait complètement désarmé, à la discrétion du Pape. Il ne lui restait plus qu'à essayer de sauver sa situation avec le moins de dommages possible. Sachant qu'il pouvait compter sur l'amitié des Colonna et de son beau-frère, Gonzague de Mantoue, et muni d'un sauf-conduit accordé par le Pape, il se présenta en personne à Rome, le 4 juillet. Le Pape se déclara disposé à lever les censures ecclésiastiques, à condition qu'Alphonse renonçât à la possession de Ferrare : il lui offrait Asti comme compensation. Les Colonna firent de vains efforts pour obtenir des conditions plus douces. Alphonse comprit bientôt qu'il n'était plus en sûreté à Rome. Il redoutait, non sans raison, que Jules II ne le fît arrêter et jeter en prison malgré son sauf-conduit. Il réussit à s'échapper, grâce à la complicité des Colonna. Le Pape, fu-

Gesch. d. Wasserkirche und d. Bibl. zu Zürich, p. 120; *Züricher Neujahrsblatt*, 1859, p. 6 et suiv.; DIERAUER, *Das Toggenburg unter æbtischer Herrschaft : St. Galler Neujahrsblatt, fuer* 1875 (avec le dessin du drapeau des gens de Toggenburg); FRICKER, *Ein Panner Julius II in Baden*, dans l'*Anz. f. schweiz. Gesch.*, 1874, p. 45; J. MEYER et H. STÆHELIN, *Die pæpstl. Fahne der Stadt Frauenfeld*, dans les *Thurg. Beitraege*, t. XXVII (1887). Histoire de la découverte et description des pièces d'angle du drapeau donné par les Papes à la ville de Berne, par le pasteur J. STAMMLER, publiée dans *Der Paramentenschatz im Hist. Museum zu Bern* (Berne, 1895), p. 129 et suiv. On conserve également, au Musée de Berne, le drapeau donné par le Pape au pays de Saanen; il porte une inscription énigmatique dont Stammler a donné, suivant moi, l'interprétation exacte, dans l'*Anz. fuer schweizer. Alterthumskunde*, 1895, n° 3. Par un Bref du 20 décembre 1512, conservé aux archives de Niederwald, dans le Valais, comme je l'ai su par une gracieuse note de M. Jos. Joller, Jules II fit don aux gens de Niederwald d'un ornement pour leur bannière. Sur les marques de bienveillance accordées à Bâle, voy. DESIMONI, *Fiorino d'oro di Basilea al nome di Papa Giulio II dell'anno* 1513, dans les *Atti di Soc. Sav.*, t. II, p. 691 et suiv., et les brefs de Jules II des 10 septembre, 20 et 29 décembre 1512, conservés aux archives de Bâle. Sur l'origine et la signification des dons des Papes, tels que la rose, le chapeau, l'épée, etc., voy. l'étude de R. DOWLING, dans la *Dublin Review*, 1894, p. 619 et suiv.

[1] GISI, p. 63, 240

rieux, donna ordre de faire le procès de ce vassal récalcitrant[1].

Il s'agissait de consolider l'état de choses créé en Italie par les derniers événements; les puissances intéressées se réunirent en congrès à Mantoue au mois d'août. Dès le premier jour, il fut évident que les conquêtes faites par les unes et par les autres avaient jeté entre elles des ferments de discorde. L'accord ne subsistait entre elles que sur un point unique : la volonté de punir Florence pour sa fidélité constante à la France, pour son refus obstiné d'adhérer à la ligue et pour l'assistance prêtée par elle aux schismatiques. On décida d'imposer aux Florentins le rappel des Médicis, au besoin par la force : une armée hispano-pontificale, commandée par Raymond de Cardona, fut chargée de l'exécution. Le 30 août, les Espagnols prirent d'assaut la place de Prato et la mirent à sac avec des raffinements de cruauté. Les Florentins, épouvantés, firent leur soumission. Dans le courant de septembre, les Médicis rentrèrent dans leur patrie : le doux et aimable Julien arriva le premier, suivi de près par son frère le cardinal; tous deux prirent immédiatement les rênes du gouvernement[2]. Le congrès de Mantoue avait eu encore une grave question à résoudre : entre quelles mains allait-on remettre le duché de Milan? Ferdinand d'Espagne et Maximilien dési-

[1] SANUTO, t. XIV, p. 479, 480-482, 484, 485, 491, 509, 510, 511, 514, 524, 538, 570, 594; t. XV, p. 34, 76-77; *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 299 et suiv.; PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, ad an. 1512, n[os] 71 et suiv.; CREIGHTON, t. IV, p. 273-274; SCHEURL, *Briefbuch*, p. 98; CARPESANUS, p. 1286; Lettre écrite de Rome par Alphonse au cardinal Hippolyte, au sujet des exigences de Jules II, publiée par CAPPELLI, *Lettere d. L. Ariosto* (Bologne 1866), p. CXLIII; GISI, p. 57; BROSCH, *Julius II*, p. 255 et suiv.; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 37, note 2; SEMPER, *Carpi*, p. 9. Les *Acta consist.* (inéd.), f° 36, signalent la fuite d'Alphonse (Arch. consist. du Vatican). L'original du sauf-conduit accordé à Alphonse, et daté de Rome le 12 juin 1512, où Jules II déclare que ce sauf-conduit n'est valable que pour la personne du duc, mais non pour la ville de Ferrare (SANUTO, t. XIV, p. 455), se trouve aux Archives d'État de Modène, Bolle.

[2] Voy. VILLARI, *Machiavelli*, t. II, p. 151 et suiv.; PERRENS, t. II, p. 497 et suiv.; GUASTI, *Il Sacco di Prato* (Bologne, 1880, 2 vol.). Au sujet de la dissimulation de Jules II à l'égard du cardinal Soderini, voy. VETTORI, édit. Reumont, p. 290. Voy. encore les Relations citées par SANUTO, t. XV, p. 29 et suiv., 57 et suiv., 101, 105 et suiv., 123, 141 et suiv., et t. III de l'édit. allem., suppl. n° 129, la Lettre (inéd.) de Julien de Médicis, du 31 août 1512. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

raient l'obtenir pour leur petit-fils Charles; les Suisses, d'accord avec Jules II, ne voulaient à aucun prix d'un souverain étranger dans la capitale de la Lombardie; ces derniers finirent par l'emporter, et la question fut tranchée en faveur de Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More. Le nouveau duc noua sur-le-champ des relations cordiales avec les Suisses [1]. Cependant, dans sa séance du 8 octobre, le congrès décida que Parme et Plaisance seraient détachées du duché de Milan et incorporées aux États de l'Église. Reggio s'était rangée, dès le 4 juillet, sous l'autorité du Pape; des députations de ces villes vinrent à Rome prêter le serment d'obédience et protestèrent de leur soumission. Un historien contemporain note ce fait que, depuis la donation de Pépin, c'était la première fois qu'un Pape prenait possession de ces villes [2].

Toute médaille a son revers, dit le proverbe : nous allons voir qu'il n'avait pas menti. « Le Pape et les Suisses exceptés, tous les alliés étaient mal satisfaits de la façon dont les choses avaient tourné. L'empereur, qui n'avait d'autre objet en vue que l'expulsion de son rival en Italie, constatait avec terreur qu'à la place du rival expulsé un autre avait surgi, le Pape [3]. » La cour impériale ressentit un vif dépit de la décision qui faisait passer aux mains du Pape Parme, Plaisance et Reggio. Aussi Maximilien fit-il un accueil au moins revêche aux demandes ultérieures de Jules II. L'Espagne manifesta des dispositions analogues. Dans ces conditions, il était impossible de songer à une action énergique contre Ferrare, et cela d'autant moins que, dans toute cette affaire, le duc d'Urbin jouait un rôle des plus suspects [4]. En outre, l'attitude autori-

[1] Dierauer, t. II, p. 418 et suiv.; Gisi, p. 67 et suiv. Jules II adressa ses félicitations à M. Sforza par un Bref du 19 août 1512, publié dans les *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 308-309.

[2] Carpesanus, p. 1288; Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 102; Roscoe, t. II, p. 401 et suiv.; Luzio, *F. Gonzaga*, p. 39; voy. Sanuto, t. XV, p. 252. Sur la soumission de Reggio, voy *Riformag.* 1512 *Juli* 4 (inéd.). (Arch. de Reggio.) Voy. L. Chiesi, *Reggio nell' Emilia sotto Giulio II, Leone X, Adriano VI* (Reggio, 1892), p. 11 et suiv.; on trouvera là des détails sur la députation de Reggio.

[3] Brosch, *Julius II*, p. 263; voy. Gisi, p. 66 et suiv.

[4] Voy. Luzio, *Mantova e Urbino*, p. 206.

taire des Suisses inspirait au Pape un sentiment de gêne. Mais, par-dessus tout, les « desseins insondables » du roi Ferdinand lui causaient des soucis exceptionnels. Il apprit avec terreur que l'armée espagnole était en marche de la Toscane vers la Lombardie. « Si, comme il en était alors question et comme il arriva effectivement par la suite, cette armée venait à faire des conquêtes en Lombardie, sans s'inquiéter des droits de la Ligue ni des prétentions de Venise, Ferdinand le Catholique aurait acquis, au nord de l'Italie, un point d'appui solide qui pourrait lui servir de point de départ pour étendre sur toute la péninsule sa domination, déjà solidement établie au midi, et serrer la Papauté comme dans un étau[1]. » Dans ces conditions, Jules II jugea qu'il ne lui restait qu'une issue : se servir de Maximilien pour faire contrepoids à la prépondérance menaçante de l'Espagne, et, à cet effet, se lier étroitement à lui. Il importait, d'ailleurs, dans un moment où déjà la majorité des nations chrétiennes (l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Écosse, la Hongrie, la Norvège et le Danemark[2]) s'était déclarée en faveur du concile, de gagner à sa cause l'empereur, dont l'adhésion devait lui assurer la victoire. C'était l'isolement complet au point de vue religieux, et pour la France, déjà frappée d'interdit depuis le mois d'août[3], et pour le synode schismatique réfugié à Lyon[4]. On comprend donc l'immense joie du Pape en apprenant, vers la fin de l'automne de 1512, que le confident le plus intime et le conseiller le plus influent de Maximilien[5], Mathieu Lang, allait

[1] BROSCH, *Julius II*, p. 263; voy. LEO, t. V, p. 260. Le Bref du 1er octobre 1512, par lequel Jules II mettait le cardinal Schinner en garde contre les Espagnols, se trouve dans SANUTO, t. XV, p. 217 et suiv.

[2] RAYNALD, ad an. 1512 nos 53, 82-84; *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 154, 173 et suiv.; SANUTO, t. XIV, p. 56 et suiv.

[3] RAYNALD, ad an. 1512, no 97; SANUTO, t. XV, p. 9, 32.

[4] CREIGHTON, t. IV, p. 160; HUBER, t. III, p. 398.

[5] VETTORI, p. 296, dit que l'évêque de Gurk menait l'empereur à sa guise : « Lo governova come voleva e si usava dire in quel tempo, non che il primo nomo che avesse in corte sua lo Imperatore fusse il vescovo (Gurgense), ma che il primo Re avesse il vescovo appresso di se, era lo Imperatore ». Il n'existe, malheureusement pas, jusqu'à cette heure, de biographie de Lang. L'étude de A. SCHOPF, *Ein Diplomat Kaiser Maximilians* (Vienne, 1882), est absolument

venir à Rome. Il n'épargna rien pour se concilier ce personnage ambitieux, qui affectait de se donner, en Italie, des allures d'empereur[1]. Dans toutes les villes des États de l'Église on fit au représentant de Maximilien des réceptions magnifiques, et, par ordre exprès du Pape, le premier maître des cérémonies dut faire des préparatifs pour donner toute la solennité possible à son entrée dans Rome[2].

Mathieu Lang[3] arriva aux portes de Rome dans la soirée du 4 novembre. Après avoir envoyé les gens de sa suite prendre possession des logements préparés pour eux, il se rendit incognito au Vatican, où Jules II l'attendait, brûlant d'impatience. En témoignage tout spécial de déférence pour un personnage de cette importance, il alla au-devant de lui jusqu'à la première antichambre. Dès le soir même, ils eurent un long entretien. Lang passa la nuit au Vatican. Le lendemain, le représentant de l'empereur fit son entrée : on déploya pour la circonstance une pompe inusitée. « Jamais, écrit Pàris de Grassis, pendant la durée de mes fonctions, je n'ai assisté à si grandiose et si splendide spectacle; on eût dit un cortège triomphal. » Il avait été d'abord question d'envoyer prendre Lang au point de départ par le collège des cardinaux et le clergé de Rome au complet, mais la majorité des cardinaux protesta contre une forme d'hommage réservée aux seuls souverains; d'ailleurs, sauf ce détail, tout se passa comme pour l'entrée d'une tête couronnée. Les cardinaux Bakocs et Léonard Grosso de la Rovère allèrent au-devant du représentant de l'empereur jusqu'au pied du Monte Mario et se placèrent, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, bien que Lang se fût d'abord refusé à cet honneur avec une hypocrite affectation de modestie. Les sénateurs de Rome attendaient le cortège au Ponte Molle avec tous les fonctionnaires; à la

insuffisante. Voy. l'étude de Reumont dans l'*Hist. Jahrb.*, t. III, p. 501 et suiv.

[1] Scheurl, *Briefbuch*, p. 112.

[2] Paris de Grassis, édit. Döllinger, p. 424. Voy. Sanuto, t. XV, p. 307, 318; Landucci, p. 331; Guicciardini, *Op. ined.*, t. VI, p. 147.

[3] Sanuto, t. XV, p. 327. Cet historien, faisant le portrait de Lang, dit que c'était un beau blond, dans la quarantaine.

porte du Peuple, les deux cardinaux prirent congé de Lang, l'étiquette ne leur permettant pas de l'accompagner plus loin. Ils furent remplacés par le gouverneur de la ville et le maître du Palais. Une foule innombrable remplissait les rues pour voir passer le cortège, dans lequel figuraient les ambassadeurs au complet. Les canons du fort Saint-Ange faisaient un bruit à ébranler sur ses bases le vénérable monument. A la tombee de la nuit le cortège arriva au Vatican, brillamment illuminé, où eut lieu la réception officielle par le Pape[1].

Les jours suivants furent consacrés aux affaires; on se fût mis assez facilement d'accord si l'on n'avait eu à régler que les relations du Pape et de l'empereur, mais il s'agissait aussi de satisfaire les prétentions réciproques de l'empereur et de Venise; c'était là le point difficile. Depuis longtemps Jules II avait négocié de part et d'autre, et il s'était efforcé d'obtenir que Venise fit preuve de condescendance à l'égard de l'empereur. L'entente si péniblement préparée fut rendue impossible par les prétentions de Maximilien : en effet, il n'exigeait, de la part de Venise, rien moins que l'abandon de Vérone et de Vicence, et, pour prix de l'investiture de Padoue et de Trévise, le payement d'une somme de 250,000 ducats, outre un tribut annuel de 30,000 ducats. Les Vénitiens refusaient d'accepter ces conditions léonines et réclamaient la restitution de Vérone, pour laquelle ils offraient, en échange, une rente viagère. Le Pape s'étant chargé du rôle d'intermédiaire, ce fut à lui que les ambassadeurs vénitiens apportèrent, le 7 novembre, la réponse définitive de leur gouvernement : c'était un refus catégorique. Cette date est importante, parce qu'elle marque la troisième grande évolution de la politique de Jules II. Il avait à l'avance arrêté sa ligne de conduite : tant au point de vue religieux qu'au point de vue temporel, l'alliance avec l'empereur lui apparaissait comme

[1] Nous possédons, en fait de relations de témoins oculaires concernant l'arrivée et l'entrée de Lang, celle de Pierius Valerianus, publiée par Freher, t. II, p. 292 et suiv., et celle des ambassadeurs vénitiens publiée par Sanuto, t. XV, p. 325 et suiv. Ici on place cette arrivée au 3, tandis que Pierius Valerianus et les *Acta consist.* (inéd.) indiquent le 4. Voy. encore Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 424.

une nécessité inéluctable. Vainement les représentants de Venise et plusieurs cardinaux combattirent cette manière de voir; vainement l'ambassadeur d'Espagne s'efforça d'obtenir qu'il ajournât sa décision : le traité d'alliance entre Jules II et Maximilien fut signé dans la soirée du 19 novembre. L'empereur promettait au Pape aide et assistance contre tous ses adversaires, quels qu'ils fussent, se déclarait contre les schismatiques, reconnaissait la légitimité du concile de Latran, abandonnait le duc de Ferrare et les Bentivogli, et cédait, jusqu'à nouvel ordre, au Pape, Reggio et Modène. Jules II, de son côté, promettait de faire usage des armes spirituelles et temporelles en faveur de l'empereur et contre Venise, dans le cas où la république persisterait dans son refus de céder Vérone et Vicence et de payer un tribut pour les autres fiefs de l'empire; en outre, il mettait les armes spirituelles à la disposition de l'empereur, en vue de ramener à l'obéissance la province de Gueldre, et il l'autorisait, sous réserve du consentement des princes électeurs, à lever une dîme sur le clergé d'Allemagne[1].

Ce même jour, 19 novembre, Lang fut admis dans le collège des cardinaux en consistoire secret; mais la publication de cette promotion fut ajournée sur sa demande expresse; il obtint également du Pape l'autorisation de ne point porter les insignes de sa nouvelle dignité. Le 24 novembre eut lieu un consistoire public auquel assistaient les ambassadeurs suisses; après la cérémonie de leur réception, on proclama la nomination de Lang, mais il persista dans son refus de porter les insignes cardinalices, sous prétexte « d'éviter toute apparence de duplicité dans l'accomplissement de sa mission[2] ». Le

[1] SANUTO, t. XV, p. 333, 336, 337, 339, 350, 384 et suiv.; LE GLAY, t. I, p. 513 et suiv.; LANZ, *Einl.*, p. 128 et suiv.; GISI, p. 80 et suiv.

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 425 et suiv.; SANUTO, t. XV, p. 361; RAYNALD, ad an. 1512, n° 90; LE GLAY, t. I, p. 515; LANDUCCI, p. 332, avec la note de J. del Badia. Ce passage permet de rectifier ULMANN, t. II, p. 454, où cet historien écrit : « Gurk s'opposa énergiquement et avec succès à la publication de sa nomination à la dignité cardinalice faite en consistoire secret. » ULMANN cite (*loc. cit.*) une lettre de Lang à Maximilien, du 24 novembre 1513 (Arch. de Vienne), d'où il ressort qu'il n'accepta sa nomination qu'à cette date. Les *Acta consist.* (inéd.), f° 36, ne font pas mention de la nomination

25 novembre la nouvelle alliance fut solennellement publiée à Sainte-Marie du Peuple [1]. Le roi d'Espagne promit également, en cas de besoin, son concours contre Venise.

La riposte de la République ne se fit pas attendre; elle engagea sur-le-champ, avec la France, d'actives négociations qui se terminèrent, à quelques mois de là (mars 1513), par un traité d'alliance. Le Pape, au début, espérait encore les faire échouer; aussi ne se pressait-il pas de lancer contre la République les foudres de l'Église. Cette attitude hésitante eut pour contre-coup d'empêcher ses alliés de rien entreprendre contre Ferrare [2].

L'énormité du prix auquel Jules II paya l'adhésion de l'empereur au concile démontre toute l'importance qu'attachait aux affaires de la religion cet homme qu'on a si souvent accusé de ne s'être occupé que de politique. Ceux qui s'étaient figuré que le Pape, absorbé dans ses projets politiques, dédaignerait de s'occuper des intrigues des cardinaux schismatiques, s'étaient trompés du tout au tout dans leurs calculs. Il est, au contraire, absolument certain que cette révolte d'une fraction du clergé lui tenait beaucoup plus au cœur que tous les projets politiques, car, malgré l'évidence de l'insuccès des schismatiques, il n'eut point de repos qu'il n'eût étouffé complètement ce mouvement [3].

de Lang : à la date du 3 décembre il est encore désigné sous le titre de : « Electus Gurcensis ».

[1] Voy. Luzio, *F. Gonzaga*, p. 40.

[2] Brosch, *Julius II*, p. 266 et suiv.; Lanz, *Einl.*, p. 129. L'alliance fut proclamée le 25. Voy. à ce sujet, Sanuto, t. XV, p. 380, 383 et suiv. Le sermon, prononcé alors par Gilles de Viterbe, fut imprimé et publié à l'époque; les exemplaires en sont devenus très rares; j'en ai vu un dans la bibliothèque Manzoni, qui a été dispersée aux quatre coins de l'horizon en 1892; il était intitulé : « Oratio habita post Tertiam Sacri Lateran. Concilii Sessionem; in Eccliiä diue Marie uirginis de Populo; per Fratrem Egidiū Viterbien. Ordinis sancti Augustini Eremitar. Generalē; de Federe inito inter Juliū Secūdū Pont. Max. et Ill'. Maximilianū Imperatorem. » S. a. et l. (sans doute Romæ, 1512), in-4°.

[3] Il ressort des relations d'ambassadeurs vénitiens citées par Sanuto, t. XV, p. 411, qu'à cette époque Jules II craignait encore qu'on lui opposât un antipape français. Les mêmes relations, *loc. cit.*, p. 344-350, montrent qu'en recherchant l'alliance de Maximilien, Jules II avait surtout en vue de s'assurer la victoire définitive sur les schismatiques.

L'adhésion de l'empereur était le couronnement de la série si rapide des triomphes de la politique pontificale. Il importait de faire connaître au monde entier un événement de cette importance. La troisième session du concile avait été fixée au 3 décembre. Malgré un temps affreux et quoique souffrant depuis quelque temps, le Pape tint à y paraître en personne. Le nombre des prélats mitrés s'élevait à cent onze. Le cardinal Vigerio célébra la grand'messe, et le sermon d'usage fut prononcé par l'évêque de Melfi, qui prit pour sujet : l'unité de l'Église. Après le sermon, le secrétaire du concile, Thomas Inghirami, donna lecture d'une lettre de l'empereur apportée par Lang; ce document désignait Lang comme procureur et chargé d'affaires auprès du concile, avec tous les pouvoirs nécessaires pour le seconder dans tous ses actes, y compris la condamnation des conventicules de Tours et de Pise organisés par la France. Lang, qui assistait à la séance en habits civils, lut, au nom de l'empereur, une déclaration de répudiation entière du concile de Pise, après quoi, conjointement avec son collègue Alberto de Carpi, il prêta entre les mains du Pape le serment d'obédience. Enfin, l'évêque de Forli termina la séance par la lecture d'une bulle du Pape, par laquelle celui-ci renouvelait sa déclaration de nullité de tous les actes du concile de Pise, mettait la France en interdit et fixait la prochaine session au 10 décembre [1].

Désormais confiant dans sa bonne étoile, Jules II résolut de mettre la hache à la racine des tendances schismatiques de la France; il s'agissait de provoquer un mouvement d'opinion contraire à la Pragmatique Sanction, récemment remise en vigueur par Louis XII; l'abrogation de cette loi était l'unique moyen d'assurer à la restauration de l'unité de l'Église le caractère d'une œuvre durable [2].

La quatrième session du concile eut lieu le 10 décembre,

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 525 et suiv. Aux sources citées il faut ajouter les relations citées par SANUTO, t. XV, p. 359 et suiv., 384 et suiv. Après la session, Lang eut encore avec le Pape un entretien, à la suite duquel il partit pour Milan sans même passer par le palais Orsini, sur le monte Giordano, où il demeurait, *loc. cit.*, p. 384.

[2] HERGENROETHER, t. VIII, p. 528.

sous la présidence du Pape, comme les précédentes; étaient présents : dix-neuf cardinaux, quatre-vingt-seize patriarches, archevêques ou évêques, quatre abbés et quatre généraux d'ordre, et les ambassadeurs de l'empereur, d'Espagne, de Florence et de la Confédération suisse. On commença par la lecture des lettres de crédit de l'ambassadeur de Venise, Francesco Foscari, datées du 10 avril 1512, et de la lettre écrite par Louis XI, le 27 novembre 1461[1], au sujet de l'abrogation de la Pragmatique Sanction. Après ces préliminaires on publia un monitoire par lequel le clergé et les laïques de France étaient requis de comparaître, dans les soixante jours, devant le concile, pour se justifier de leur attachement à la Pragmatique Sanction; ils étaient avertis que, ce délai écoulé, le concile, dans sa cinquième session, fixée au 16 février 1513, discuterait cette loi au point de vue du droit canon et prononcerait sa sentence; une commission spéciale serait chargée de procéder à l'enquête préparatoire. On donna encore lecture d'une bulle portant confirmation des décrets antérieurs du Pape au sujet de la Pragmatique Sanction, de la nullité des actes du concile de Pise et de la réforme des fonctionnaires de la curie. Dans cette session, la dernière à laquelle assista Jules II, le sermon d'usage fut prononcé par Cristoforo Marcello, de Venise, notaire apostolique; l'orateur trouva moyen d'y insérer un panégyrique enthousiaste du Pape : « Jules, dit-il, a volontairement affronté et intrépidement bravé, dans la plus juste des guerres, contre des ennemis supérieurs en nombre, la chaleur la plus brûlante, le froid le plus terrible, les nuits sans sommeil, les maladies, toutes les fatigues imaginables, même au péril de sa vie; il a généreusement sacrifié des trésors pour lever une magnifique armée, il a délivré Bologne, expulsé les ennemis (les Français) au delà des frontières de l'Italie, soumis Reggio, Parme et Plaisance, provoqué des transports d'allégresse dans toute l'Italie, et acquis à son nom une gloire immortelle. Sa renommée sera plus grande encore par les œuvres de la paix, surtout par la

[1] Voy. ce que nous avons écrit, t. III, p. 130 et suiv.

réforme et la glorification de l'Église, menacée à l'heure actuelle par tant de maux, par des traîtres, par des ennemis extérieurs, par ses propres fils, qu'elle a nourris dans son sein et dont elle n'a reçu que des outrages; elle a versé bien des larmes, mais elle compte sur l'assistance de son époux. Le Pape, à l'heure actuelle, doit être à la fois médecin, pilote, cultivateur, en un mot universel, comme un autre Dieu sur la terre[1]. »

Certes Jules II avait lieu d'être satisfait des grands résultats obtenus au cours des six derniers mois; néanmoins, comme Italien et comme Pape, il voyait avec une profonde douleur grandir la prépondérance de l'Espagne en Italie, prépondérance « dont il avait été lui-même l'ouvrier, il devait se l'avouer, et qui lui apparaissait d'autant plus menaçante dans l'avenir, que le prince qui devait, suivant toute probabilité, en hériter, était en même temps l'héritier de l'empereur, déjà maître d'une portion si considérable du territoire vénitien[2] ». Cette prépondérance, il la constatait tout autour de lui, chez les Colonna, à Florence, à Sienne, à Piombino, et il s'en inquiétait avec une vivacité dont témoigne une parole enregistrée par Paul Jove; un jour que le cardinal Grimani lui rappelait le temps de la domination étrangère à Naples, il s'écria, en frappant le sol de sa canne : « Si Dieu me prête vie, je délivrerai aussi les Napolitains du joug qui pèse sur eux[3]! » Nul doute que, dans son esprit

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 528-531, écrit au sujet de la phrase finale du discours de Cr. Marcello : « Cette phrase, placée déjà autrefois dans la bouche de saint Pierre par Grégoire II, dans son Ep. 1. ad Leon. Isaur., n'est qu'un effet oratoire, une paraphrase de la Bible (Ps. LXXXI, 1, S. Jean X, 34, 35.) Les mots « in terris » après « Deus » suffisent pour donner à la phrase un sens limitatif. » Sur cette session, voy. encore SANUTO, t. XV, p. 411 et suiv., et ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 423 et suiv. Le duc Georges de Saxe, bien que n'étant pas invité au concile, tint à prouver son attachement à la foi catholique, et, partant de cette idée juste qu'une réforme de l'Église ne pouvait s'accomplir qu'en union intime avec le centre de cette Église, il désigna pour son procureur auprès du concile le général des Dominicains Thomas de Vio (Cajétan) (9 février 1513); voy. *Briegers Zeitschr.*, t. III, p. 603, 606 et suiv.; BUDDEE, *Nik. v. Schœnberg*, p. 3.

[2] REUMONT, t. III, 2e part., p. 43.

[3] JOVIUS, *Vita Alfonsi*. Les passages cités par SANUTO, t. XIII, p. 319, 349,

toujours en travail, il ne nourrît encore quelque grand projet; mais sa dernière heure était venue.

Depuis longtemps sa santé était chancelante; en réalité il ne s'était jamais complètement remis de sa grave maladie du mois d'août 1511; cependant, par un miracle d'énergie, il dissimulait si bien ses souffrances que son entourage le plus proche se fit longtemps illusion. Le jour vint pourtant où il dut s'avouer à lui-même que ses jours étaient comptés. C'était la veille de la Pentecôte, en 1512; après vêpres il se sentit si faible qu'il dit à son premier maître des cérémonies que, dorénavant, il ne pourrait plus prendre part aux solennités religieuses, car il ne se sentait plus en état de remplir les fonctions prescrites par le cérémonial. Comme quelques cardinaux lui faisaient compliment sur sa bonne mine et lui disaient qu'il paraissait plus vigoureux que dix ans auparavant, il dit à Pâris de Grassis : « On me flatte, mais je connais mon état mieux qu'eux; je sens que mes forces baissent d'heure en heure et que je n'ai plus longtemps à vivre. Je prie donc qu'on ne m'attende plus pour les vêpres ni pour la messe. » Il assista cependant encore à la procession de la Fête-Dieu. La veille de la fête de saint Jean-Baptiste il alla en pèlerinage à Saint-Pierre in Vincoli, mais cet effort lui causa un accès de fièvre [1].

A la fin de novembre, il fit encore une de ses excursions favorites à Ostie [2] et il en éprouva tant de bien qu'il put assister à la troisième et à la quatrième session du concile du Latran. Mais dès ce moment il commença de manifester un état d'agitation singulier. Le deuxième dimanche de l'Avent, il voulut aller à son palais voisin de Saint-Pierre in Vincoli, sous prétexte qu'il pouvait s'y promener plus librement; les jours suivants il ne fit qu'aller d'un endroit à l'autre; un jour il était à Sainte-Croix, le lendemain à Sainte-Marie Majeure,

montrent combien, à Rome, on redoutait la prépondérance espagnole dès la fin de 1511. Voy. encore GISI, p. 89 et suiv.

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 419 et suiv. Voy. plus haut, p. 389.

[2] Le 27 novembre 1512, Jules II partit, en compagnie de Lang et d'autres ambassadeurs, pour Ostie, d'où il revint le 1er décembre. *Acta consist.* (inéd.), f° 36. (Arch. consist. du Vatican.)

puis à Saint-Laurent hors les murs, à Saint-Eusèbe; pour se calmer il essayait de grandes promenades, mais rien ne servait. La veille de Noël, quand son premier maître des cérémonies vint l'inviter à aller à vêpres, il lui dit : « Vous feriez mieux d'inviter le Sacré Collège et le sacristain du Palais à venir ici avec les saintes huiles, car je me sens très malade; je ne vivrai plus longtemps[1]. » Pâris de Grassis se refusait encore à le croire si mal; mais d'autres n'oubliaient pas ses soixante-dix ans, et, bien qu'à force de volonté il tînt encore debout et s'occupât des affaires comme toujours, son état de souffrance ne leur échappait pas; l'ambassadeur de Venise, entre autres, l'avait remarqué. A la fin de décembre, un capitaine des Suisses prédit la mort prochaine du Pape[2]. Les graves soucis que lui causait la prépondérance de l'Espagne devaient nécessairement avoir une répercussion funeste sur son état. A partir du jour de Noël 1512, il ne put plus quitter le lit. Il souffrait d'insomnie et de défaut d'appétit. Huit médecins, les premiers de la ville, cherchèrent en vain à diagnostiquer le siège réel du mal[3]. « Le Pape n'est pas positivement malade, écrivait, le 16 janvier 1513, l'ambassadeur de Venise, mais il n'a pas d'appétit; il ne mange que deux œufs par jour; il n'a pas de fièvre, mais l'âge rend son état inquiétant. Les soucis le rongent. » En dehors des projets suspects des Espagnols, Jules II redoutait à ce moment une alliance des Suisses avec la France[4].

En dépit de tous les réactifs ordonnés par les médecins, ni le manque d'appétit ni l'insomnie ne voulaient céder. Contrairement à l'avis des médecins, qui conseillaient le repos et encore le repos, le Pape, confiant dans la force de sa constitution, s'obstinait à travailler et recevait dans son lit les car-

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 426-427.
[2] SANUTO, t. XV, p. 412, 449.
[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 427. Dans ce passage il est dit expressément que le Pape était malade et gardait le lit depuis Noël. On voit que BROSCH, *Julius II*, p. 273, est absolument dans le faux quand il écrit : « Le pape septuagénaire devint malade dans les derniers jours de janvier. »
[4] SANUTO, t. XV, p. 501, 503-504. Bembo dit aussi que le souci de l'avenir de l'Italie hâta la fin de Jules II.

dinaux et les ambassadeurs[1]. Cependant il ne se dissimulait pas qu'il marchait lentement vers sa fin. Le 4 février, il appela Pâris de Grassis auprès de son lit, et il lui dit avec une profonde expression de recueillement et de résignation que le dénouement était proche, que Dieu voulait disposer de lui et qu'il ne fallait plus songer à la guérison; qu'il remerciait Dieu de ne pas lui avoir envoyé une mort subite, comme à son prédécesseur, mais une mort chrétienne, et de lui avoir accordé le temps de se recueillir pour régler ses affaires du temps et de l'éternité. Il avait, ajouta-t-il, confiance en Pâris de Grassis pour la fidèle exécution de ses volontés. Il exprima le désir qu'on lui fît des funérailles ni trop modestes ni trop somptueuses; il ne méritait pas ces dernières, dit-il, car il avait été un grand pécheur; mais il souhaitait de ne pas partager le sort de quelques-uns de ses prédécesseurs, dont le corps avait été scandaleusement laissé à l'abandon. Il chargeait, en conséquence, son fidèle et sage serviteur de veiller à ce que, au moment de sa mort et à ses funérailles, tout se passât d'une façon convenable. Il donna ensuite les instructions nécessaires jusque dans le plus petit détail, et fixa une somme d'argent à distribuer sous forme d'aumônes aux prêtres indigents[2].

Le 10 février, l'ambassadeur de Venise écrit : « Le Pape a le frisson, on commence à discuter le choix de son successeur. » La ville était en fermentation; les cardinaux prirent activement des mesures pour le maintien de la tranquillité. Les jours suivants, l'état du Pape alla en s'empirant; cependant lui-même n'avait pas perdu tout espoir[3]. Il eut encore la force de donner tous les ordres nécessaires pour la cinquième session du concile, qui devait avoir lieu le 16 février, et il insista pour que, quoi qu'il advînt, on publiât et confirmât à

[1] Sanuto, t. XV, p. 531-532; voy. p. 547; Fraknoi, *Erdœdi Bakocz Tamas*, p. 128. Voy. encore la Relation de l'ambassadeur de Portugal dans le *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 187, et la Lettre (inéd.) de Ludovicus de Campo Fregoso, au doge de Gênes, datée de Rome le 22 janvier 1513. (Arch. d'Etat de Gênes, Roma, Lettere, Mazzo 1.)

[2] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 428.

[3] Sanuto, t. XV, p. 554, 555. Sur l'état de fermentation de la ville, voy. la Relation du Suisse P. Falk, dans l'*Anz. f. Schweiz. Gesch.*, 1892, p. 375.

nouveau les décrets antérieurs rendus en vue d'empêcher la simonie d'entacher l'élection du Pape. Le 19 février, Pâris de Grassis s'approcha de son lit afin de prendre ses ordres pour la prochaine session du concile. « Je trouvai, dit-il, Sa Sainteté reposée et de bonne mine et aussi gaie que si elle n'avait que peu ou point souffert. Comme je lui en exprimais joyeusement ma surprise èt l'en complimentais, il me dit en souriant : « Il est certain qu'hier j'étais bien près de la mort, « mais aujourd'hui je me sens de nouveau tout remonté. » Il répondit autant qu'il le put à toutes mes questions; il voulait que la session du concile eût lieu, en tout cas, au jour fixé, afin qu'on ne laissât pas passer le délai assigné au roi de France et à ses adhérents; mais il entendait aussi que l'on ne s'occupât que des questions mises à l'ordre du jour dans la session précédente; il désigna pour la présidence le cardinal Riario, en sa qualité de doyen du Sacré Collège. Après cela il m'accorda des indulgences pour moi et pour les miens. Finalement, pour me prouver à quel point il se sentait bien, il m'invita à boire avec lui un verre de malvoisie. Quand je rapportai ces choses aux cardinaux, qui le croyaient à l'agonie, ils en furent tellement surpris qu'ils voulurent à peine me croire [1]. »

Ce mieux n'était qu'un trompe-l'œil. Dans ces instants suprêmes, ce fut Grassis qui rendit au Pape les plus grands services que puisse rendre la fidélité doublée d'une affection véritable. Jusqu'alors, par excès de ménagements, l'entourage de Jules II n'avait pas voulu lui faire porter le Saint Viatique. Grassis insista pour qu'on s'y décidât, et il témoigne des sentiments de vive piété avec lesquels le Pape reçut le très Saint Sacrement, après s'être confessé au préalable [2]. Cet acte

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 429-430 (dans ce passage l'ordre chronologique est bouleversé).

[2] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 431-432. Tout en étant d'accord dans l'ensemble avec le récit de P. de Grassis, celui de l'ambassadeur de Portugal en diffère sur quelques points de détail; il écrit, par exemple, qu'au commencement Jules II ne voulait pas recevoir le Saint Viatique, mais qu'il le demanda de lui-même le dimanche 20. Il dit également que le Pape communia dans de grands sentiments de piété : *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 189-190. Voy. SANUTO, t. XV, p. 560, 565.

accompli, Jules II fit approcher les cardinaux et leur demanda de prier ardemment pour lui, parce qu'il avait été un grand pécheur et n'avait pas gouverné l'Église comme il eût dû le faire. Il leur recommanda gravement la crainte de Dieu et l'observation des commandements de l'Église. Il les adjura de se conformer, dans l'élection du Pape, à toutes les règles canoniques et aux prescriptions de sa dernière bulle ; il ajouta que le droit de prendre part à l'élection appartenait aux cardinaux seuls et non au concile ; qu'on devait prendre soin d'inviter au conclave les cardinaux absents, les schismatiques exceptés ; qu'il accordait de tout cœur son pardon à ces derniers pour ce qui concernait sa personne, mais que, comme Pape, il était obligé de tenir à l'observation rigoureuse des règles canoniques et à l'exclusion des schismatiques. Il dit toutes ces choses en latin et du même ton solennel que s'il eût parlé en consistoire. Reprenant ensuite la parole en italien, il exprima le désir que l'on investît à perpétuité le duc d'Urbin du vicariat de Pesaro, puis, d'une voix entrecoupée de sanglots, il donna sa bénédiction aux cardinaux en pleurs [1]. Il voyait approcher sa fin avec courage et avec une rare vigueur d'intelligence [2]. Il refusa d'écouter ceux de ses parents qui désiraient lui exposer leurs désirs, ne voulant plus penser à autre chose qu'au bien de l'Église seule. A la dernière heure, l'entourage du Pape lui fit encore boire une gorgée d'or potable, dont un charlatan de l'époque avait prôné les effets infaillibles [3]. Jules II rendit sa

[1] PARIS DE GRASSIS, dans Raynald, ad an. 1513, n[os] 7-8; GATTICUS, p. 434-435; *Acta consist.* (inéd.), f° 37[b]. Le « Testamentum Julii papæ » publié dans les *Acta Tomic.*, t. II, p. 192-193, est, sur certains points, en contradiction directe avec le récit de P. de Grassis : ce document semble avoir été fabriqué à une époque postérieure. La longue harangue citée par BERNALDEZ, t. II, p. 442 et suiv., n'est pas non plus authentique. A. FERRONUS, *Vita Ludovici XII*, entremêle les dernières paroles de Jules II d'enjolivements qui n'ont rien de commun avec l'histoire : GUETTÉE, t. VIII, p. 124 et suiv., ne s'en est pas aperçu. Sur l'œuvre de Ferronus en général, voy. RANKE, *Zur Kritik*, p. 140 et suiv.

[2] Relation de l'ambassadeur vénitien, du 21 février, citée par BROSCH, *Julius II*, p. 363, d'après SANUTO, t. XVI, f° 4. Voy. encore SENAREGA, p. 618-619; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 51.

[3] Voy. les Relations de l'ambassadeur de Mantoue, citées par GREGOROVIUS, t. VIII, 3[e] édit., p. 107-108; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 51.

grande âme à Dieu, dans d'admirables sentiments de courage et de résignation, pendant la nuit du 20 au 21 février 1513 [1].

Le corps fut immédiatement exposé dans la basilique de Saint-Pierre, puis enseveli auprès des restes mortels de Sixte IV. On rapporte qu'une foule immense se pressait pour contempler une dernière fois les traits du défunt et qu'elle manifesta de tels sentiments de vénération, que l'on eût pu, comme le dit un contemporain, croire que le corps exposé était le vrai corps de saint Pierre [2]. « Rome sentait qu'une âme royale avait quitté ce monde [3]. » « Depuis quarante ans que j'habite cette ville, écrivait Pâris de Grassis dans son journal, je n'ai encore jamais vu pareille foule aux obsèques d'un Pape. Tous, grands et petits, vieux et jeunes, voulaient forcer la haie formée par les gardes, pour baiser les pieds du défunt. Ils priaient en versant des larmes pour le salut de l'âme de celui qui avait été en vérité Pape et vicaire de Jésus-Christ, représentant inébranlable de la justice, source d'agrandissement pour l'Église apostolique, proscripteur et dompteur des tyrans. Même parmi ceux qui pouvaient, en apparence, pour certains motifs, tirer avantage de la mort du Pape, beaucoup éclatèrent en larmes et s'écrièrent : Ce Pape nous a sauvés tous et toute l'Italie et la chrétienté entière, du joug des Français et des Barbares [4]. »

Le chroniqueur Sebastino de Branca n'est pas moins élogieux [5]. D'ailleurs la popularité de Jules II s'étendait bien au delà des murs de Rome : partout, dans les États de l'Église, il n'y avait qu'une seule voix au sujet des immenses services rendus par lui à la cause du Saint-Siège. Nous nous borne-

[1] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 432; Sanuto, t. XV, p. 557, 561; récits contemporains, dans Gori, *Archivio*, t. IV, p. 244; *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 58; *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.*

[2] Relation (inéd.) de N. Gadio, du 3 mars 1513. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[3] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 108.

[4] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 432 : l'éditeur a ignoré que ce passage avait été publié depuis longtemps dans Gatticus, p. 435-436.

[5] Creighton, t. IV, p. 297.

rons à citer, comme exemple, Bontempi, de Pérouse, qui fit de lui un éloge enthousiaste[1].

Il est vrai qu'à ce concert d'éloges on peut opposer de nombreux jugements en sens contraire. Un homme aussi engagé que le fut celui-là dans les luttes politiques avait nécessairement de nombreux adversaires, et des adversaires acharnés, et ceux-là ne manquèrent pas, même après sa mort, d'attaquer sa mémoire au moyen de pamphlets plus ou moins méchants[2]. Et même en laissant de côté ces manifestations de la haine politique, on doit reconnaître que l'on rencontre chez un certain nombre de graves historiens des jugements sévères sur le

[1] « Fo ricordo con le lacrime agl'occhi e con gran dolore nel cuore come papa Giulio passò da questa vita presente, la cui vita quanto sia stata laudabile et onorevole alla Sedia Apostolica e a tutta la Cristianità, e la sua morte quanto sia perniciosa, mai dire si potria, e quanto abbia esultato la Chiesa di Dio e le città quale lui ha ricuperato alla prefata Sede Ap. che a tutto il mondo è noto. » *Arch. st. ital.*, 1re sér., t. XVI, 2e part., p. 263.

[2] Voy. SANUTO, t. XV, p. 561 et suiv.; ROSCOE, t. II, p. 39; *Nuova Antologia*, 1894, p. 135 et suiv., 528 et suiv. Le pamphlet contre Jules II le plus répandu est l'opuscule intitulé : *F. A. F. Poetæ Regii libellus de obitu Julii P. M. Anno Domini* 1513 (réimprimé dans *Hutteni Opp.*, t. IV, p. 421 et suiv.). On a généralement attribué ce pamphlet à Hutten; il est évidemment écrit au point de vue français. (Voy. STRAUSS, *Hutten*, 2e édit., p. 75.) Luther l'attribuait à Erasme, qui s'en défend dans une lettre à Campeggio. On voit déjà dans cette lettre que l'on avait alors des doutes sur l'auteur véritable. « Quelques-uns, écrit Érasme, disent que l'auteur est un certain « Hispanus »; d'autres l'attribuent au poète Faustus Andrelini, d'autres encore à G. Balbi »; et il ajoute que, malgré toutes ses recherches, il n'a pas pu parvenir à se renseigner. La critique moderne n'a pas réussi davantage à percer le mystère qui recouvre le nom de l'auteur de ce libelle. Le traducteur anonyme de ce dialogue (*Julius II, Ein Gespræch vor der Himmelsthuere. Aus dem Lateinischen des G. Balbi*, Berlin, 1877) l'attribuait sans preuve à l'évêque de Gurk, déjà cité, tandis que RETZER, auteur d'une biographie de Balbi, conclut avec raison son enquête par un « Non liquet ». GEIGER penchait pour Érasme, parce qu'il est désigné par plusieurs auteurs contemporains : voy. *Vierteljahrsschrift f. Renaiss.*, t. II, p. 131; étant données les opinions de l'auteur du libelle, nous sommes disposé à admettre, comme vraisemblable, l'hypothèse de ceux qui l'attribuent à Publio Fausto Andrelini, poète italien entièrement devenu français d'idées. Voy. *Giorn. de Lett. ital.*, t. XIX, p. 188. FOERSTER, dans l'étude intitulée : *Lucian in. d. Renaiss.*, et publiée dans l'*Archiv. f. Lit. Gesch*, t. XIV (Leipzig, 1882), p. 344, 362, tient la chose pour certaine. KNOD, Die *Bibliothek zu Schlettstadt* (Schlettstadt, 1889), p. 108, penche dans le même sens, mais ses preuves ne sont pas convaincantes : c'est ce qu'a démontré GEIGER dans la *Zeitschr. f. vergl. Lit. Gesch.*, t. III, p. 489.

compte de Jules II. Reste à savoir jusqu'à quel point ils sont fondés.

Et d'abord, il est certain qu'on aurait tort d'accepter d'une façon sommaire le jugement de Guichardin; Jules II n'avait rien du prêtre que l'habit et le nom, écrit l'historien florentin dans son récit de la campagne d'hiver entreprise par le Pape pour réduire la Mirandole [1]. Assurément, dans cette circonstance, le Pape, emporté par la vivacité de son tempérament, commit une infraction grave au décorum commandé par son état, et il n'est que juste de l'en blâmer sévèrement, de même que des éclats de colère auxquels il se laissait trop souvent aller [2]; mais on n'a pas, pour cela, le droit de généraliser, et il est injuste de dire que « Jules II est une des figures les plus profanes et les plus antiecclésiastiques qui aient paru sur le siège de saint Pierre », ou encore, qu' « on ne trouve chez lui aucune trace de piété chrétienne » et qu'avec ses idées mondaines et son caractère guerroyeur, il s'inquiétait peu ou point de ses devoirs religieux et des affaires de l'Église [3].

Certes on ne peut accuser Pâris de Grassis d'aveuglement sur les défauts du chef suprême de l'Église, dont il était le premier maître des cérémonies; et cependant de nombreux passages de son journal témoignent de la conscience que Jules II apportait à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Il assistait aux offices divins aussi régulièrement que le lui permettait son état de santé; il entendait la messe presque tous les jours, même en voyage, même alors que l'on devait se mettre en route avant le jour, et souvent il la célébrait en personne. Après sa grave maladie de l'automne de 1510, quand il n'avait pas la force de se tenir debout, on ne put

[1] Guicciardini, 9, c. 4. L'auteur qui a le plus contribué à généraliser cette opinion est Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 67, 108.

[2] Voy. plus haut, p. 317, 371. Jules II manqua encore au décorum dans plusieurs autres circonstances, par exemple en allant à la chasse. Mais Maulde, *Machiavel*, t. II, p. 273, fait erreur en citant la pêche parmi les genres de chasse interdits aux clercs.

[3] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 108; Gisi, p. 92; Tschackert, p. 5. Voy., en sens contraire, Artaud de Montor, t. IV, p. 213.

obtenir de lui qu'il s'abstînt d'offrir le divin sacrifice ; le jour de Noël 1510, il dit la messe assis dans sa chapelle particulière. Les plus graves préoccupations au sujet des affaires politiques ne l'absorbèrent jamais au point de lui faire négliger la célébration des grandes fêtes de l'Église [1]. Il en était de même pour les affaires concernant spécialement le gouvernement de l'Église. On peut énumérer, à cet égard, toute une série de mesures d'importance auxquelles son nom restera inséparablement attaché.

Citons en première ligne la bulle contre la simonie dans l'élection des Papes, destinée à prévenir le renouvellement des scandales auxquels avait donné lieu l'élection d'Alexandre VI. Ce document, daté du 14 janvier 1505, déclare à l'avance nulle et non avenue toute élection du Pape entachée de simonie ; il avertit que les électeurs simoniaques tomberont *ipso facto* sous le coup des plus graves censures ecclésiastiques ; il frappe de la perte de leurs charges et de leurs biens tous les entremetteurs, courtiers, banquiers, clercs ou laïques, quelle que soit leur situation, fussent-ils même prélats, archevêques ou évêques, ainsi que les ambassadeurs qui auraient joué un rôle dans une élection de ce genre, quels que soient les rois ou princes au nom desquels ils auraient agi. La bulle interdit toutes promesses, tous contrats et engagements relatifs à l'élection du Pape, tant aux cardinaux qu'à toutes autres personnes, et les déclare nuls et de nul effet [2]. Elle ne fut publiée qu'au mois d'octobre 1510, à Bologne, au début de la guerre contre la France ; le Pape l'avait soumise au préalable à l'approbation de tous les cardi-

[1] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 23, 24, 27, 38, 42, 46, 58, 76, 78, 79-80, 98, 101, 103, 105, 108, 109, 119, 121, 123, 124, 125, 127, 128, 130, 131, 138, 143, 149, 151, 157, 158, 161, 166, 171, 190, 204, 207, 223, 227, 233, 241, 242, 256, 268, 270, 271, 281, 286.

[2] *Bull.*, t. V, p. 405 et suiv., Raynald, ad an. 1506, n° 1 et suiv. ; Paris de Grassis, édit. Frati, p. 214 et suiv. ; Sægmuller, *Papstwahlen*, p. 7 et suiv. Phillips, t. V, 2e part., p. 839, a fait erreur en classant cette bulle dans l'année 1506, quoique Mansi eût, auparavant, démontré qu'elle remonte à 1505. Sur l'interprétation donnée à cette bulle par les théologiens, voy. *Innsbr. Zeitschr. f. Theol.*, t. IV, p. 342 et suiv., *Stimmen aus Maria-Laach*, t. VI, p. 412, *The Month*, 1895, n° de mars, p. 324 et s.

naux présents, et il l'envoya à presque tous les princes de la chrétienté [1]. Elle fut de nouveau approuvée, renouvelée et publiée au concile du Latran; ce dont témoigne la bulle publiée le 16 février 1513 [2].

La mort avait frappé Alexandre VI alors qu'il faisait des démarches pour donner des évêques aux jeunes colonies d'Amérique; continuant l'œuvre de son prédécesseur, Jules II érigea, en 1504, un archevêché et deux évêchés à Hispaniola (Haïti) et nomma des titulaires à ces nouveaux sièges : mais les exigences fiscales de Ferdinand le Catholique suscitèrent des difficultés à l'infini; il fallut entamer de fastidieuses négociations, et, finalement, les évêques nommés durent renoncer à prendre possession de leurs sièges. Désirant avant tout éviter tout ce qui pouvait entraver l'œuvre des conversions, Jules II céda; par un bref du 8 août 1511, il annula les dispositions de celui de 1504, créa deux nouveaux évêchés dans l'île d'Hispaniola, à Saint-Domingue et à Concepcion de la Vega, et un dans l'île de Porto-Rico, à San Juan, et rattacha les trois sièges à la juridiction de l'archevêque de Séville; c'est là que se trouvait le siège du gouvernement colonial [3]. En 1506, à la mort du grand navigateur dont les découvertes avaient ouvert un champ si vaste aux travaux apostoliques de l'Église, ce fut le Pape qui intercéda auprès du roi d'Espagne en faveur de son fils Diégo [4].

Jules II seconda de tout son pouvoir les expéditions outremer entreprises sous les auspices du roi de Portugal [5], car les nombreux envois de missionnaires dont elles étaient l'occasion servaient efficacement la cause de la propagation de la foi. Des prédicateurs chrétiens allèrent, à cette époque, porter la bonne parole aux Indes, en Éthiopie et au Congo : en 1512

[1] Sanuto, t. IX, p. 530; Hergenroether, t. VIII, p. 533, note.
[2] *Bull.*, t. V, p. 536 et s.
[3] Voy. *Boletin de la R. Academia de Madrid*, t. XX (1892), p. 261 et suiv., 272 et suiv., 292 et suiv., et l'édit. de Ehrle, citée plus haut, p. 149. Par une bulle du 25 janvier 1506, Jules II confirma la répartition des colonies, conformément aux stipulations du traité de Tordesillas : voy. Baum, p. 26.
[4] Raynald, ad an. 1507, n° 23; Hergenroether, t. VIII, p. 348.
[5] Schæfer, t. III, p. 83.

Rome vit arriver dans ses murs une députation des habitants de ce dernier pays [1]. Jules II nourrit quelques temps l'espoir de recevoir la conversion du schah de Perse Ismaïl; il formait déjà sur cette base un vaste plan, auquel il essaya d'intéresser le roi de Hongrie Ladislas [2], mais ce ne fut qu'une illusion de courte durée.

Le maintien de la pureté de la doctrine catholique fut l'une des préoccupations de Jules II; il nomma des inquisiteurs pour le diocèse de Toul [3], le royaume de Naples [4] et Bénévent [5], et leur donna pour instruction de procéder avec énergie.

Il eut fréquemment occasion de s'occuper des sectaires de la Bohême. Dans le but de faciliter la conversion des hérétiques de ce pays, il permit qu'on les autorisât à assister aux offices de la religion catholique. Il fut plus rigoureux à l'égard des Picards [6]. Il ordonna, au sujet de l'anthropomorphisme, dont Piero de Lucca se faisait l'apôtre, une enquête qui aboutit, le 7 septembre 1511, à la condamnation de la nouvelle doctrine [7]. En 1508, à Bologne, un moine hérétique, coupable de sacrilèges, fut condamné à périr sur le bûcher [8]; en Suisse, le Pape ordonna qu'on fît subir le dernier supplice à quatre religieux dominicains qui trompaient le peuple au moyen de faux miracles; à Rome, il fit exécuter des poursuites contre les Maranes, en 1503 et en 1513 [9]. Partout où il y avait

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 405-406.

[2] ZINKEISEN, t. II, p. 557.

[3] *Bull. ord. prædic.*, t. IV, p. 217.

[4] Bref (inéd.) à « Barnaba [Capograsso] ord. prædic. in regno Neapolit. heret. pravit. inquisit. » Dat. u. s. [24 avril 1505] *Lib. brev.* 22, f° 293 (Arch. secr. des Papes); voy. AMABILE, t. I, p. 96 et suiv.

[5] Bref (inéd.) à « Bentivolus, commiss. noster », daté du 29 juillet 1505 : *Lib. brev.*, 25, f° 349. (Arch. secr. des Papes.)

[6] HERGENROETHER, t, VIII, p. 536; PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 45.

[7] LEA, t. III, p. 603.

[8] SANUTO, t. VII, p. 393.

[9] *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 313 et suiv.; *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 187. Voy. RAYNALD, ad an. 1509, n° 22; sur le procès de Jetzer, voy. JANSSEN, *Kritiker*, t. I, p. 17, et *Deutsche Gesch.*, t. II, 15° édit., p. 52 et suiv.; SANUTO, t. XV, p. 216, parle d'un ouvrage hérétique qui devait être examiné par ordre du Pape. Voy. encore : FRÉDÉRICQ, *Corp. doc. Inquisit.* (la Haye, 1889), n° 411, et *Rev. hist.*, t. XLIII, p. 165, 169.

lieu, et spécialement en Espagne, il fit son possible pour modérer le zèle des inquisiteurs trop portés à des procédés iniques ou d'une dureté exagérée [1].

L'inquisition d'Espagne avait été introduite en Sicile en 1500; en 1510, Ferdinand voulut l'établir également à Naples, mais ici il se heurta contre une résistance énergique. Il y eut des troubles graves. La noblesse et la bourgeoisie firent si bien par leur union que Ferdinand, qui déjà ne se sentait pas là sur un terrain bien solide, abandonna sa tentative. Jules II, dont l'autorité ne pouvait qu'être diminuée par l'établissement de l'inquisition espagnole, exprima hautement sa satisfaction; cependant il n'est pas démontré qu'il ait prêté un appui effectif à la résistance des Napolitains [2]. Il prit énergiquement la défense de la cause et des droits de l'Église contre les empiétements du pouvoir civil, non seulement à Venise [3], mais partout où le même abus se produisait. Il eut à ce sujet des démêlés avec le gouvernement d'Angleterre, avec Marguerite, régente des Pays-Bas, avec Ferdinand le Catholique, avec Louis XII, avec la Hongrie, la Savoie, etc. [4].

Jules II ne se fit jamais illusion sur la nécessité d'introduire des réformes dans le domaine religieux. Dès le 4 novembre 1504, cette question si importante fut l'objet d'une délibération du Consistoire, et l'on nomma une commission de six cardinaux chargée des études préparatoires. Mais il suffi-

[1] Voy. Héfelé, *Ximénès*, p. 316. Cf. le Bref (inéd.) « Bertono Facino Lacco » : l'individu en question s'est plaint de ce que les inquisiteurs veulent l'exploiter sous un faux prétexte; défense leur est faite de continuer les poursuites contre lui, d'autant plus qu'il se déclare prêt à se justifier sous serment. « Dat. Bonon. 1506 Dec. 15, A° 4°. » *Lib. brev.* 25, f° 40ᵇ. Voy. encore le Bref (inéd.) du 5 novembre 1509 à « Antonius archiep. Granat. et consil. consilii generalis inquisit. regnor. Castelle et Legionis ». *Lib. brev.* 27, f° 730ᵇ. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Amabile, *Il Tumulto Napolitano dell' anno* 1510 *contra la s. inquisizione* (Naples, 1888), et *Il Santo Offizio*, t. I, p. 93 et suiv., 100 et suiv., 118 et suiv. Voy. encore : Lea, t. II, p. 287.

[3] Voy. plus haut, p. 279 et suiv.

[4] Voy. Busch, *Tudors*, t. I, p. 238; Brosch, p. 162; Raynald, ad an. 1505, n° 50; *Lib. brev.* (inéd.), 25, f°ˢ 42, 66, 67ᵇ, 210; 28, f° 55. (Arch. secr. des Papes.) Voy. encore le Bref (inéd.) du 12 mars 1505. (Arch. d'État de Florence.)

sait d'être tant soit peu au courant des choses pour savoir que tout le travail de cette commission se bornerait à chercher les moyens d'empêcher la nomination de nouveaux cardinaux [1]. L'accumulation extraordinaire de difficultés contre lesquelles Jules II eut à lutter pendant tout son règne, tant dans le domaine politique que dans le domaine religieux, et dont il ne sortit jamais, le contraignit à reléguer au second plan la question des réformes; cependant, elles ne l'empêchèrent pas d'ordonner quelques mesures salutaires concernant spécialement la réforme des monastères. On peut juger de l'importance qu'il y attachait, par l'étude des mesures générales et spéciales émanées de lui pour la réforme des monastères d'Italie, de France et d'Irlande [2]. Il interdit aux religieux dominicains et franciscains autorisés à suivre les cours des Universités de demeurer en dehors des maisons de leur ordre [3]. Les encouragements accordés par lui à la Congrégation de Sainte-Justine produisirent les fruits les plus heureux. Sous son règne, le vénérable monastère du Mont-Cassin, maison mère de l'ordre des bénédictins, qui avait eu le malheur de tomber en commende, revint à l'ordre. En 1504, il décréta que la Congrégation de Sainte-Justine porterait à l'avenir le nom de *Congregatio Cassinensis* [4]; en 1506, il y rattacha la Congrégation de Sicile [5].

Jules II avait eu l'intention, très favorable à la réforme, de réunir de nouveau en un tout indivis toutes les branches greffées sur le vieux tronc de l'ordre de Saint-François; mais, en présence des difficultés qui entravaient l'exécution de ce projet, il se contenta de décréter le maintien dans l'état actuel des deux branches principales, celle des conventuels et celle

[1] *Dispacci di A. Giustinian*, t. III, p. 286; cf. p. 289, 299.

[2] *Bull. ord. præd.*, t. IV, p. 217, 219, 221, 225, 241, 254, 260, 263, 268. Voy. le Bref (inéd.) au « vicarius generalis fratr. prædicat., dat. Bononiæ 1507 Jan. 28 ». *Lib. brev.* 35, f° 133.

[3] *Bull.*, t. V, p. 472 et suiv.

[4] *Katholik*, 1860, t. I, p. 203; *Stud. a. d. Benediktinerorden*, t. XI, p. 583.

[5] Bulle (inéd.) du 18 juillet 1506. (Arch. d'État de Palerme. S. Martino delle Scalle, N. 913.)

des franciscains de l'Observance, et la fusion des petites congrégations avec l'une ou l'autre de ces deux branches : en outre, il prescrivit, pour les maisons qui se rallieraient à l'ordre des conventuels, l'observation rigoureuse de la règle. Malgré leur répugnance à renoncer à leur existence propre, les congrégations finirent par se soumettre[1].

Une bulle du 16 juin 1508 vise la réforme des chartreux; une autre, du 24 mars 1511, celle des cisterciens italiens[2].

Jules II s'occupa encore de réprimer, en Angleterre, l'abus de l'immunité ecclésiastique[3], à Bâle, le scandale des déréglements des religieuses augustines de Klingenthal[4]. Il publia plusieurs décrets contre les individus qui se permettaient de se présenter comme collecteurs sans être munis de pouvoirs à cet effet[5]. Il fit beaucoup pour l'amélioration morale du peuple par les grands encouragements qu'il prodigua aux missionnaires apostoliques[6].

Les ordres religieux furent l'objet constant de la bienveillance spéciale de ce Pape. Parmi ceux auxquels il concéda de nombreux privilèges, nous pouvons citer l'ordre de Saint-Jean Gualbert de Vallombrosa, la congrégation bénédictine de Notre-Dame du Mont-Olivet, les ermites-augustins, les chanoines augustins de San-Salvator. Jules II confirma les règles de la congrégation franciscaine de Saint-Jean de Guadalupe, à Grenade, et les nouveaux statuts rédigés par saint François de Paule; dans de fréquentes occasions il apaisa les démêlés réciproques des congrégations religieuses. Jusqu'à la fin, il fut le chaud défenseur de leurs intérêts; pendant le concile du Latran, il résista inébranlablement aux importunités d'un grand nombre d'évêques qui l'assiégeaient de demandes ten-

[1] Art. DE GRAMMER dans le *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. I, 2e édit., p. 670. Voy. EUBEL, *Gesch. d. Minoritenprovinz*, p. 278.

[2] *Bull.*, t. V, p. 469 et suiv., 496 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 404 et suiv.

[4] Par un Bref (inéd.) daté du 28 mars 1501, Jules II fait savoir au bourgmestre et au conseil de Bâle qu'il a chargé l'évêque Christophe, de Bâle, de la réforme de Klingenthal. (Arch. de Bâle, 2540, A.)

[5] *Lib. brev.* (inéd.), 25, f[os] 154, 294. (Arch. secr. des Papes.)

[6] Voy. t. V, Introduction, p. 177 et suiv.

dant à la suppression des nombreux privilèges dont jouissaient les ordres religieux[1].

Relevons encore à l'actif de Jules II, dans le domaine religieux, le renouvellement des Constitutions de Boniface VIII, de Pie II et d'Innocent VIII, interdisant aux possesseurs de bénéfices tout acte de juridiction ou d'administration ecclésiastique avant réception des brefs apostoliques[2]; les décrets contre le duel et le droit de bris[3]; les encouragements donnés à la dévotion à sainte Anne[4], à la sainte Maison de Lorette[5], à la Passion de Notre-Seigneur[6] et au Saint Sacrement[7]; l'introduction du procès de canonisation de Benno, évêque de Meissen, et de François de Paule[8].

Jules II fit faire un grand progrès à la solennisation du service divin à Rome, par l'impulsion qu'il donna à la chapelle pontificale de Saint-Pierre; il lui assura un surcroît de ressources, et c'est pour ce motif que, depuis lors, elle porte le nom de *Capella Julia*[9]. « D'une part, le désir de trouver des

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 537, avec pièces à l'appui. On trouvera les décisions prises par Jules II à l'égard des ordres de chevalerie, dans RAYNALD, ad an. 1505, n° 6, et 1507, n° 29.

[2] *Bull.*, t. V, p. 408 et suiv.

[3] *Bull.*, t. V, p. 474 et suiv.; RAYNALD, ad an. 1508, n° 29, ad an. 1509, n° 35.

[4] *Katholik*, 1850, t. II, p. 137 et suiv.; 1878, t. I, p. 67; BEISSEL, *Reliquienverehrung*, p. 134 et suiv.; SCHAUMKELL, p. 24.

[5] RAYNALD, ad. an. 1507, n° 26 et suiv.; TURSELLINUS, p. 160 et suiv., 170 et suiv.; CIACONIUS, t. III, p. 241.

[6] *Cod. dipl. Sax.*, t. II, 10e part., p. 367.

[7] Voy. PIAZZA, p. 442 et suiv.; MIGUEL ANTONIO ALARCON, *Biografia de la S. Donna Teresa Enriquez, llamada « La Loca del Sacramento »* (Valence, 1895), p. 49 et suiv.

[8] RAYNALD, ad an. 1506, n° 42; MAULDE, *Origines*, p. 67. Jules II donna également l'ordre de procéder à l'enquête sur les miracles et les vertus de Henri VI; voy. RAYNALD, ad an. 1504, n° 33; HERGENROETHER, t. VIII, p. 408.

[9] *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVI, p. 162; étude de F.-X. HABERL, dans la *Vierteljahrsschrift f. Musikwissenschaft* (1887), p. 235 et suiv. : nous y relevons le passage suivant : « Jusqu'au 20 septembre 1870, toutes les fois que le Pape célébrait dans les églises de Rome, c'était la *Capella palatina* qui chantait pendant la grand' messe, mais à Saint-Pierre, pour les entrées solennelles des Papes, c'était la *Capella Julia* qui était chargée du chant. De nos jours encore, les étrangers qui assistent, par exemple, aux offices de la semaine sainte croient entendre la chapelle Sixtine, mais en réalité ce sont les chants du style propre de la *Capella Julia*. »

chanteurs à Rome même et de ne pas être constamment obligé d'aller en chercher au dehors; d'autre part, le désir de faire de la chapelle de Saint-Pierre la pépinière de la chapelle pontificale; enfin, le désir de donner un témoignage de vénération pour ce sanctuaire et un plus grand éclat aux solennités religieuses qui s'y célébraient, furent les motifs de la création de la *Capella Julia*[1]. »

L'un des griefs que l'on fait à Jules II consiste à dire que le souci de l'agrandissement de la puissance externe du Saint-Siège lui fit négliger d'une façon presque absolue les affaires internes de l'Église : on a pu voir à quel point ce reproche est faux et injuste. Tout au contraire, un reproche contre lequel on ne peut pas le défendre est d'avoir, sous la pression des circonstances, accordé, au point de vue de la politique religieuse, des concessions périlleuses aux puissances avec lesquelles il entretenait de bonnes relations ou dont il espérait par là obtenir l'appui. En fait de concessions de cette nature, nous citerons celle qu'il fit à la France[2] en nommant le cardinal d'Amboise légat pour tout le royaume; à l'Espagne, en conférant à son gouvernement le droit de patronage sur toutes les églises des Indes occidentales[3]; au roi de Portugal, au sujet de la collation des bénéfices dans son royaume[4]. Nous pourrions en énumérer d'autres non moins

[1] F. X. Haberl, *op. cit.*, p. 249 : l'auteur classe par erreur à l'année 1512, au lieu de 1513, la Bulle relative à la *Capella Julia*, insérée dans le *Bull. Vat.*, t. II, p. 348 et suiv.

[2] Voy. plus haut, p. 216, ce qui est dit au sujet de la nomination du cardinal d'Amboise aux fonctions de légat *a latere* pour tout le royaume de France, concession dont Maulde, *Origines*, p. 132 et suiv., signale avec raison le caractère extraordinaire.

[3] Bulle du 28 juillet 1508 : *Coleccion de los Concordatos* (Madrid, 1848); art. de Hergenroether, dans l'*Arch. f. Kirchenrecht*, t. X, p. 15 ; Phillips-Vering, t. VIII, p. 200. Il est permis de douter de l'existence d'une bulle d'Alexandre VI, du 25 juin 1493, par laquelle ce pape aurait conféré aux rois d'Espagne le patronage de toutes les églises et de tous les bénéfices de leur royaume : voy. Hergenroether, *loc. cit.*, et Phillips-Vering, *loc. cit.* Sur l'extension du droit de provision sur tous les bénéfices des églises cathédrales et collégiales de Sicile, accordé par Innocent VIII au gouvernement espagnol, voy. Sentis, p. 102.

[4] *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 104 et suiv.

dangereuses par leurs conséquences possibles, dont furent favorisés la Pologne[1], la Norvège[2], l'Écosse[3], la Savoie[4] et les Suisses. Cependant Jules II refusa son approbation aux prétentions excessives des habitants de Zurich, en leur rappelant que, dès le début, s'il leur avait promis des concessions de privilèges, il y avait aussi mis pour condition qu'on ne lui demandât point des choses qu'il serait obligé de refuser comme contraires au droit et à l'équité[5].

Nous avons démontré que Jules II avait pris nettement position sur la question de la réforme; que, sur certains points de détail, il mit la main à l'œuvre et qu'il s'occupa, à diverses reprises, de la réforme des monastères. Ajoutons qu'il se rendait trop nettement compte de la réalité des choses pour se dissimuler l'insuffisance de l'œuvre accomplie. Dans ses intentions, la tâche essentielle du concile du Latran devait être la réforme de l'Église en général et de la cour de Rome en particulier : il l'avait dit au mois de juin 1511[6], et il le répéta hautement par la suite en diverses occasions. Il n'avait pas attendu l'ouverture du concile pour instituer, au mois de mars 1512, une commission de huit cardinaux, spécialement chargée de préparer la réforme de la curie et de ses fonctionnaires[7]. Le 30 mars 1512, il publia une bulle dont l'objet était l'allégement des charges imposées à la chrétienté par l'exagération des droits perçus par la curie et la suppression des abus de ses fonctionnaires[8]. Dans sa pensée, ce n'était que le début d'une réforme que le concile aurait à parachever. Si la mort l'enleva au moment où il se préparait à entre-

[1] Caro, t. V, 2e part., p. 960 et suiv.

[2] Paludan-Muller, p. 240, 289; *Hist. Polit. Bl.*, t. CVI, p. 346 et suiv.

[3] Bref (inéd.) à « Jacobus archiep. Glasguen., dat. Romæ, 1509, Juli 28 » : *Lib. brev.*, 27, f° 559. (Arch. secr. des Papes.)

[4] Sclopis, *Antica legislaz. del Piemonte*, p. 484; Lea, t. I, p. 425.

[5] Voy. *Geschichtsfreund*, t XXXIII (Einsiedeln, 1878), p. 13 et suiv.; et l'art. de Rohrer sur le document dénommé « Waldmanns Concordat », dans le *Jahrb. f. schweiz. Gesch.*, t. IV, p. 3-23.

[6] Sanuto, t. XII, p. 243.

[7] Voy. le Bref du 10 mars 1512, dans Raynald, ad an. 1512, n° 31; Desjardins, t. II, p. 575, et *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 153 et suiv.

[8] Il existe une copie de ce document aux Arch. d'État de Bologne.

prendre énergiquement l'œuvre d'une réforme générale[1], on n'a pas pour cela le droit de l'accuser d'inertie. « Tout au plus pourrait-on se demander s'il n'eût pas mieux valu travailler d'abord à la réforme interne de l'Église, et, ce premier point obtenu, à la restauration de sa puissance externe[2]. » La réponse ne peut pas être douteuse. La situation créée par les Borgia était de telle nature, qu'avant de songer à toute autre chose, le Pape devait forcément chercher à se placer sur un terrain solide. Comment un Pape dénué de puissance matérielle, dont la vie même n'était pas en sécurité dans Rome, eût-il pu songer à entreprendre une réforme qui devait nécessairement froisser tant d'intérêts? Personnellement, Jules II avait la conviction intime que la restauration des États de l'Église, prélude de la conquête de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège, était le premier et le plus urgent des devoirs de sa charge.

Il croyait fermement que la liberté de l'Église ne peut exister sans l'indépendance complète de ses possessions temporelles. En face de la mort, rappelant les chagrins et les soucis dont il avait été abreuvé pendant toute la durée de son règne, il ne craignait pas de dire qu'on eût pu le comparer à un long martyre[3], preuve incontestable de l'absence de remords au sujet des guerres qu'il avait soutenues parce qu'il les avait crues nécessaires, de la pureté et de la sincérité de ses intentions.

Mais, dira-t-on, en sa qualité de Pape, Jules II n'était, sous aucun prétexte, autorisé à faire la guerre. Cette objection porte à faux, parce qu'elle laisse de côté le double caractère créé à la papauté par les faits historiques. Depuis le huitième siècle, les Papes n'étaient plus uniquement les vicaires de Jésus-Christ, ils étaient en même temps souverains d'un domaine temporel. A ce titre, ils avaient le droit

[1] Jules II parlait encore de ses projets de réforme dans sa dernière bulle, datée du 19 février 1513. *Bull. Vat.*, t. II, p. 349.

[2] Rohrbacher-Knoepfler, p. 427. Artaud-Montor, t. IV, p. 214, s'exprime d'une façon analogue.

[3] Raynald, ad an. 1513, n° 9.

absolu de défendre leur bon droit, même par la force des armes, en cas de nécessité, tout comme les autres souverains. Les grands Papes du moyen âge proprement dit se virent fréquemment obligés d'y avoir recours. Même un saint tel que Léon IX ne se fit aucun scrupule de paraître dans les camps. Notre observation s'applique, bien entendu, uniquement à l'hypothèse, non pas d'une guerre offensive, mais d'une guerre défensive pour le soutien du bon droit[1]. Or, c'était absolument le cas de Jules II. Il est incontestable qu'à son avènement les droits des États de l'Église étaient outrageusement violés, et que, par la suite, les ennemis du Saint-Siège suivirent à diverses reprises une politique menaçante pour sa liberté. C'était une de ces époques où « il faut être ou enclume ou marteau[2] ». C'est ce qui donnait à Jules II « le droit d'avoir une politique, de l'afficher et de s'en faire gloire : les hommes du temps considérèrent la restauration des États de l'Église comme une œuvre glorieuse; bien plus, ils la tenaient pour une œuvre religieuse[3] ».

Si l'on admet la nécessité d'un État de l'Église, on ne peut pas blâmer le chef de l'Église de faire usage des armes temporelles pour la défense de son droit[4]. Il est vrai que l'on nie cette nécessité; quelques personnages la niaient déjà du vivant de Jules II : mais ce n'étaient que des exceptions. Tel, Vettori, qui part de ce point de vue que, dans l'intérêt de la

[1] Voy. Bellarmin, *De potestate s. pontific.*, cap. II, publ. dans Raynald, ad an. 1513, n° 12. Voy. encore : Novaes, t. IV, p. 162 et suiv.; de Maistre, *Du Pape*, p. 210 et suiv. On lira avec intérêt ce qu'écrivait déjà sur ce sujet le contemporain Inghirami : voy. Fea, *Notizie*, p. 59. Voy. encore : Jovius, *De vita Leonis X*, lib. II, p. 33.

[2] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 112 : ce jugement vise ici spécialement Jules II.

[3] Ranke, *Pæpste*, t. I, 6e édit., p. 37.

[4] Au fond, tous les reproches accumulés contre Jules II sont basés sur la négation de la nécessité du pouvoir temporel. Voy. Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 110. « Ce que l'on peut reprocher à Jules II, écrit l'auteur d'un compte rendu de l'ouvrage de Brosch, c'est le but qu'il a poursuivi, la fondation [plus exactement la restauration] d'un État de l'Église temporel; c'est qu'il fut un prince temporel plutôt qu'un souverain spirituel. Mais, tout bien considéré, ce fut un grand homme, et c'est une figure unique dans la série des Papes. » *Allg. Zeitung*, 1878, n° 73, suppl.

religion, les serviteurs de l'Église et le Pape de Rome ne doivent pas être admis à se mêler de l'administration et du gouvernement des choses temporelles[1]. Cette opinion se base sur une idée vraie, à savoir : que la défense et la conservation des États de l'Église exposent celui qui en a la charge au danger de s'absorber dans des préoccupations étrangères à ses fonctions spéciales et à son caractère sacré. Mais, de ce que ce danger existe réellement, il ne résulte pas que le Pape puisse, pour s'y soustraire, renoncer à son pouvoir temporel, car il est démontré que la situation contraire est, pour le Saint-Siège et pour l'Église en général, une source de dangers et de difficultés bien autrement graves. Guichardin lui-même l'a reconnu : dans son jugement sur Jules II, il adopte à peu près la thèse de Vettori[2]; mais il avait écrit dans un autre endroit : « Il serait bon que le Pape n'eût pas de pouvoir temporel; mais comme le monde est plein de malice, si le chef suprême de l'Église était dépouillé de ce pouvoir, il pourrait aisément arriver qu'il fût gravement entravé dans son action spirituelle, et même que le pouvoir spirituel fût anéanti[3]. »

En effet, à une époque où le monde n'avait plus guère de respect et d'estime que pour la force matérielle, où la tendance générale de la politique était de faire prévaloir le pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel, où les considérations politiques l'emportaient jusque dans la discussion des questions purement religieuses, les Papes étaient obligés de chercher dans la consolidation de leur pouvoir temporel un appui pour leur pouvoir spirituel alors très ébranlé. En politiques pratiques, ils partageaient et appliquaient l'opinion de l'orateur qui, un jour, avait fait au concile de Bâle cet aveu

[1] Vettori, éd. Reumont, p. 304.

[2] Voy. Reumont, t. III, 1re part., p. 49.

[3] Guicciardini, *Opere inedite*, t. I, p. 389. Il est à remarquer que, sur cette question, l'historien florentin, cependant peu porté en faveur des Papes, se rapproche de l'opinion de Bellarmin, qui a écrit ceci : « Propter malitiam temporum experientia clamat, non solum utiliter, sed etiam necessario ex singulari Dei providentia donatos fuisse Pontifici.... temporales aliquos principatus. » *De Rom. Pontif.*, lib. V, cap. IX.

remarquable : « J'ai souvent été de l'avis de ceux qui croyaient avantageux que l'Église fût dépouillée du pouvoir temporel; je me figurais effectivement qu'alors les prêtres du Seigneur seraient plus aptes à la célébration des divins mystères et que les princes temporels obéiraient mieux au clergé. Mais l'expérience m'a appris que la vertu sans la force matérielle est une plaisanterie, et que le Pape de Rome, privé de l'héritage de l'Église, est réduit au rôle de valet des rois et des princes[1]. » Jules II pensait qu'une pareille situation est intolérable. Profondément convaincu qu'il faut, de nécessité absolue, que le Pape soit son propre maître chez lui, et qu'il jouisse de la plénitude de l'indépendance pour le gouvernement de l'Église universelle, il se donna pour tâche de mettre fin au démembrement des possessions temporelles du Saint-Siège et de placer l'Église à l'abri du danger redoutable de retomber à la discrétion d'un roi de France[2]. A cette tâche il consacra toutes ses facultés, et il en vint à bout. Si la liberté de l'Italie n'était pas entièrement reconquise, du moins, par l'expulsion des Français, elle était délivrée du joug de la domination étrangère; l'indépendance et l'unité de l'Église étaient sauvées, et l'État de l'Église, qui n'existait pour ainsi dire plus lorsque Jules II en avait hérité de son prédécesseur, était restauré et agrandi : « De splendides provinces, le cœur de l'Italie, composaient la monarchie de Saint-Pierre. La papauté était devenue le centre de gravitation de l'Italie, bien plus, de l'univers politique[3]. » « Il fut », écrit Machiavel, « un temps où le moindre baron se croyait le droit de mépriser la puissance du Pape; aujourd'hui, elle commande le respect à un roi de France[4]. » La conséquence, on allait la

[1] DITTRICH, *Contarini*, p. 151 et suiv., 298; DE LEVA, t. I, p. 303 et suiv.; voy. *Arch. st. ital.*, 4e série, t. V, p. 90.

[2] HOEFLER, *Roman. Welt*, p. 256, dit avec raison que c'était là le plus grand danger.

[3] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 105. Voy. à ce sujet ce qu'ont écrit Gilles de Viterbe, éd. HOEFLER, p. 387, et JOVIUS, *Vita Leonis X*, t. I, p. 55, et *Vita Pomp. Col.*, p. 144.

[4] Il est intéressant de constater qu'Inghirami s'exprime presque identiquement comme Machiavel : voy. FEA, *Notizie*, p. 60.

voir, au jour prochain où de furieuses tempêtes fondraient sur le Saint-Siège. Si l'on ne peut, sans exagération, affirmer que, sans le pouvoir temporel, la Papauté eût été engloutie dans la tourmente [1], il n'en est pas moins certain que, privée du terrain solide sur lequel elle appuyait sa résistance, grâce à la restauration de l'État de l'Église, elle eût été réduite aux plus cruelles extrémités; peut-être se fût-elle vue de nouveau contrainte de redescendre dans les catacombes. De cette extrémité, l'univers et l'Église ont été préservés par l'héroïsme et l'énergie de Jules II, dont Michel-Ange n'eût pas pu imaginer un symbole mieux choisi que son Moïse colossal

C'est pourquoi Jules II nous apparaît comme un des plus puissants types de Pape que le monde ait connus depuis Innocent III [2]. Assurément, il ne fut pas le Pape idéal, car l'histoire impartiale ne peut nier qu'il ait apporté dans ses entreprises une ardeur passionnée, un manque de modération qui cadraient mal avec la dignité pontificale. Avec sa nature toute méridionale, ses facultés véritablement extraordinaires, il s'attelait à sa tâche avec une fougue, une puissance, une énergie gigantesques. Mais peut-être fallait-il ce caractère pour devenir, à une époque de violence telle que le début du seizième siècle, « le Sauveur de la Papauté ». C'est le surnom honorifique que lui a décerné un savant historien étranger à l'Église catholique [3]; personne ne le lui enlèvera. Mais ce surnom ne

[1] Creighton, t. IV, 167.

[2] « Le plus grand des Papes, depuis Innocent III », écrit Gregorovius, *Grabmæler*, p. 125. Sugenheim, p. 391, le compare également à ce Pape. Artaud-Montor, t. IV, p. 219, dit de Jules II qu'il fut le plus grand des monarques qui ont paru sur le siège apostolique et que, s'il ne fut pas l'un des plus grands Papes (de Maistre, p. 210), il fut du moins l'un des grands. Voy. encore les jugements de Leo et de Hase dans Moehler, *Kirchengeschichte*, t. II, p. 523. Brown, *The age of the Condottieri, a short history of mediaeval Italy* 1409-1530 (Londres 1895), s'exprime également dans des termes très favorables à Jules II.

[3] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 111, et avec lui Redtenbacher, p. 4. Doellinger, *Kirche und Kirchen*, p. 521, nomme Jules II « le troisième fondateur et restaurateur de l'État de l'Église, après Innocent III et Albernoz ».

résume pas tous les titres de Jules II à une place glorieuse dans l'histoire universelle. Après avoir exposé le rôle du troisième fondateur des États de l'Église, il nous reste à parler du génie qui rouvrit la série des Papes protecteurs des arts.

VIII

JULES II PROTECTEUR DES ARTS. — RECONSTRUCTION DE SAINT-PIERRE ET DU VATICAN. — BRAMANTE DIRIGE LES TRAVAUX. — LA COUR DES STATUES AU BELVÉDÈRE. — EXHUMATIONS DE CHEFS-D'ŒUVRE ANTIQUES. — CONSTRUCTIONS DIVERSES DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE. — LES MERVEILLES DE LA ROME DE JULES II.

Une intelligence universelle, une puissante énergie, telles étaient les qualités éminentes de l'homme appelé, à partir de 1503, à occuper le siège de Saint-Pierre; pour le démontrer il suffirait, au besoin, de rappeler qu'au milieu des troubles et des embarras politiques et religieux, au milieu même du tumulte des armes, il prodigua aux œuvres de la paix les marques multiples d'une protection généreuse Au début du seizième siècle, Rome était déjà l'une des plus belles et des plus intéressantes villes du monde; l'antiquité, le moyen âge et la Renaissance y étaient représentés par des œuvres d'art d'une haute valeur [1]; il n'en est pas moins vrai que, si elle est parvenue à un degré de splendeur hors ligne et unique en son genre, qui en fait un centre idéal pour les intelligences éprises du beau sur toutes ses formes les plus nobles, elle en est redevable au protecteur éclairé de Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël, au grand Pape qui déjà, alors qu'il était cardinal, avait fait ses preuves comme ami des arts et bienfaiteur des artistes [2]. Ce fut sous son règne que s'ouvrit la série des chefs-d'œuvre immortels et des grandioses créations de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, qui ont la plus

[1] MUNTZ, *Raphaël*, p. 261 et suiv.; voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 165.
[2] Voy. t. V, p. 318, 358, et t. VI, p. 168.

grande part dans l'attrait enchanteur de la Ville éternelle, que les penseurs et les poetes ne se lasseront jamais d'exalter.

En matière d'art, Jules II fut l'héritier direct de Nicolas V et de Sixte IV. Comme eux il voulut réaliser une image de son pouvoir tout à la fois religieux, temporel et international, en faisant de Rome le centre de la vie artistique. Pour lui, comme pour Nicolas V, le mobile de son activité extraordinaire ne fut ni la recherche d'une gloire posthume, ni la satisfaction de goûts personnels; ses vues étaient plus hautes et plus généreuses. De même que sa politique belliqueuse n'était point déterminée par des questions de népotisme et que les résultats de ses victoires profitèrent surtout aux États de l'Église, de même la protection accordée par lui à l'art sous toutes ses formes nous apparait « comme un hommage rendu à la Papauté et à l'Église. Exclusivement renfermé à l'origine dans la cour des Papes, l'art romain, sous Jules II, prend un caractère d'universalité. C'est ce qui fait sa supériorité sur l'art tel qu'il était cultivé dans les autres cours de l'Italie. Ce qui mérite d'être signalé, ce n'est pas que telle ou telle cour en particulier ait eu le goût des arts; une seule chose importe, c'est le grand nombre de ces « cours des muses ». Sans la protection et le culte de l'art, sans l'éducation esthétique, il eût semblé qu'il manquait quelque chose à une existence princière. L'art romain, à la cour de Jules II, occupe, au contraire, une situation spéciale, on peut même dire unique. Il réalise, pendant quelques années du moins, le rêve de la pénétration réciproque, intime, harmonieuse de deux époques, et nous montre l'antiquité et le christianisme fondus dans une unité merveilleuse. Le Saint-Pierre de Bramante, la voûte de la chapelle Sixtine peinte par Michel-Ange, les fresques de Raphaël dans les stanze du Vatican immortaliseront l'époque de Jules II. Ce sont autant de monuments consacrés à la glorification de l'Église chrétienne et de sa doctrine, autant d'hommages rendus à la grandeur de la papauté[1]. »

[1] SPRINGER, p. 102-103 (2e édit., t. I, p. 142-143). Voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. n° 130, le passage (inéd.) de Gilles de Viterbe où il relate les paroles du Pape au sujet de la construction de Saint-Pierre. (Bibl. Angelica, à Rome.)

Tout en constatant, d'une façon générale, la parenté intellectuelle de Nicolas V et de Jules II, on ne peut méconnaître des divergences nombreuses dans le détail. Nicolas V avait réparti également ses faveurs entre les sciences et les arts; comme son oncle Sixte IV et plus encore que lui, Jules II accorda ses préférences aux arts[1], et on reconnaît en lui un

[1] Jules II n'était pas un érudit : le fait est incontestable; il n'a pas encouragé les lettres et les littérateurs au même point que Nicolas V et Léon X. FEA, *Notizie*, p. 47, prétend démontrer qu'il mériterait, à ce point de vue, d'être mis en parallèle avec Léon X : c'est peine perdue : voy. TIRABOSCHI, t. VI, 1re part., p. 266 et suiv.; REUMONT, t. III, 2e part., p. 319, 360 et suiv.; MUNTZ, *Raphaël*, p. 273. Néanmoins Jules II n'était point défavorablement disposé pour la science et les savants; il le prouva par la protection qu'il accorda aux universités de Pérouse (RANKE, t. I, 6e édit., p. 251), de Lisbonne (*Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 56 et suiv.) et de Rome (voy. RENAZZI, t. I, p. 200 et suiv.; FEA, p. 68 et suiv., et t. III de l'éd. allem., Suppl. no 95, le Bref (inéd.) du 5 novembre 1507 conservé aux Arch. secr. des Papes), ainsi que par les faveurs qu'il distribua à divers savants et par les relations amicales qu'il entretint avec certains d'entre eux, parmi lesquels nous citerons: Sigismondo de' Conti (voy. *Arch. st. ital.*, 4e série, t. I, p. 71 et suiv.; t. XII, p. 265 et suiv.; l'art. de GOTTLOB dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 309 et suiv.), Tommaso Inghirami (voy. MARINI, t. I, p. 218 et suiv.; NOLHAC, *Erasme*, p. 68; *Anecdot. litt.*, t. II, p. 129 et suiv.), le Saxon Nic. de Schœnberg, professeur de théologie à l'université de Rome à partir de 1510 et qui eut fréquemment occasion de parler en présence du Pape (voy. BUDDEE, p. 3), Sermonino da Vimercate (voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 390), Laurentius Parmenius (voy. plus loin), Theod. Gaza (voy. *Anecd. litt.*, t. IV, p. 368), Bembo, qu'il récompensa généreusement pour avoir déchiffré un manuscrit écrit en caractères tironiens (voy. *Ep. famil.*, t. V, p. 8; ROSCOE, t. II, p. 42 et suiv.). Au reste, déjà comme cardinal, et dans des moments difficiles, Jules II s'occupait d'acquérir et de faire copier des manuscrits. (MUNTZ, *La Bibl. du Vatican*, p. 5-6.) Il est donc permis de supposer que, devenu Pape, il dut s'occuper d'enrichir la Vaticane, bien qu'on n'en ait pas de preuves positives, par suite des lacunes qui existent dans les documents des Archives d'État de Rome et des Archives secrètes des Papes. Cette hypothèse est justifiée par le témoignage d'ALBERTINI, p. 35 : cet auteur nous apprend que Jules II fit décorer de peintures les bibliothèques de Saint-Pierre in Vincoli et des Saints-Apôtres, ainsi que sa bibliothèque privée (voy. t. III de l'éd. allem., Suppl. nos 84 et 85, les Relations de l'ambassadeur de Mantoue : Arch. Gonzague, à Mantoue). Sous son règne, la Bibl. Vaticane eut pour préfets : G. Maffei, de Volterra, archevêque de Raguse († 1510) et Tommaso Inghirami; et pour custodes : Demetrio de Lucques († 1511), auquel succédèrent, Lorenzo Parmenio et Jean Chadel, de Lyon : ce dernier mourut en 1512 et fut remplacé par Romulus Mammacinus. (MUNTZ, *op. cit.*, p. 11 et suiv. Sur Demetrio, voy. l'art. de CIAN, dans le *Giorn. d. Lett. ital.*, t. IX, p. 450, not. 4.) Sixte IV avait généreusement autorisé le prêt de manuscrits même au dehors

véritable La Rovère à ce signe, qu'il sut se renfermer dans les bornes du possible et ne lâcha jamais la bride aux fantaisies de son imagination, comme l'avait fait celui dont il allait reprendre l'œuvre [1]. S'il combinait, dans sa pensée, des plans grandioses, il ne perdait pas de vue la réalité des choses et savait se procurer des ressources abondantes pour l'exécution de ce qu'il avait décidé [2].

Il est incontestable que Jules II fut servi par les circonstances à un degré rare, on peut même dire unique, et que, par exemple, il trouva sous sa main, sans les avoir cherchés, les plus grands génies artistiques que le monde ait connus. Mais cela n'enlève rien à ses mérites; son œuvre, sa gloire ineffaçable est d'avoir su distinguer ces génies, de les avoir fixés définitivement à Rome, de les avoir mis à même de donner un libre essor à toutes leurs facultés, en leur épargnant tout ce qui eût été capable de les rapetisser ou de les distraire, et en leur confiant des tâches monumentales en rapport avec la grandeur de leur propre génie [3]. Il ne fallait rien moins pour obtenir des premiers maîtres tout ce qu'ils pouvaient rendre, et pour faire surgir de toutes parts une nouvelle génération de jeunes talents. Le rôle de capitale de l'art italien passa de Florence à Rome; le sol de l'antique cité devint la patrie du beau universel. L'architecture, les arts plastiques et la peinture s'y épanouirent comme dans leur terrain propre. Laissant bien en arrière tous ceux qui l'avaient précédé dans cette voie à l'époque de l'âge d'or de la Renaissance,

de la bibliothèque (voy. t. IV, p. 407); sauf quelques restrictions imposées par la prudence, cette mesure fut maintenue sous Jules II; à la suite d'abus commis par certains individus autorisés à consulter les documents d'archives de la Camera apostolica, Jules II se vit contraint d'établir un règlement plus sévère. (Voy. Muntz, *op. cit.*, p. 15 et suiv.) Sur la bibliothèque privée de Jules II, voy. Roscoe, t. II, p. 47, l'étude de Cian dans le *Giorn. de Lett. ital.*, t. IV, p. 450, et plus loin, chap. x. Sur le couronnement d'un poète, sous Jules II, voy. Luzio, *F. Gonzaga*, p. 40, et Creighton, t. IV, p. 274-275.

[1] Voy. t. II, p. 159 et suiv.

[2] Springer, *op. cit.*

[3] Muntz, *Raphaël*, p. 274; Springer, p. 103; Gsell-Fels, *Rom*, t. I, p. 663. Voy. encore Symonds, *Michelangelo*, t. I, p. 128 : There was nothing of the dilettante about him.

Jules II rendit son nom inséparable de ceux des génies immortels par qui l'art italien atteignait son apogée. « Il a commencé, d'autres ont continué son œuvre sur les bases posées par lui. L'initiative lui appartient; le siècle de Léon X est en réalité le sien [1]. » Par lui Rome devint la ville classique universelle, le centre, le régulateur de la culture européenne, la Papauté devint le guide de la civilisation [2].

L'analogie des goûts artistiques de Nicolas V et de Jules II apparait surtout dans les constructions monumentales commandées par celui-ci. A l'exemple de son prédécesseur, il entreprit simultanément, avec une hardiesse et une énergie rares, des percements de rues, la création de nouveaux quartiers, la transformation du Vatican et la construction d'une nouvelle basilique de Saint-Pierre, projet de prédilection de Nicolas V, qu'une mort prématurée l'avait empêché de mener à terme.

Grand amateur de bâtisses, le cardinal Julien de la Rovère avait déjà eu beaucoup affaire aux artistes, mais celui qu'il préférait entre tous était Giuliano da Sangallo. Ce maître illustre dessina pour lui les plans des vastes constructions entreprises par le cardinal à Ostie et à Grottaferreta et de son palais de Savone. Il professait pour son protecteur un tel attachement, qu'il le suivit dans son exil volontaire au temps d'Alexandre VI. Ce fut alors (1494) que le cardinal le présenta au roi de France Charles VIII [3]. Après l'élévation de son protecteur, Sangallo revint à Rome, où il comptait se

[1] REUMONT, t. III, 2e part., p. 383. Voy. SPRINGER, p. 101; MINGHETTI, *Raffaello*, p. 106; voy. GEYMUELLER, p. 344.

[2] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 113, écrit très justement : « L'atmosphère imprégnée d'histoire universelle, la grandeur monumentale et idéale de la ville étaient capables de dégager l'esprit de l'artiste des entraves du provincialisme et d'imprimer à ses idées un caractère de grandeur essentiellement romaine. »

[3] Voy. t. IV, p. 426, et MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 407; J. DE LAURIÈRE, *Giuliane de San Galle et les monuments antiques du midi de la France*, dans le 45e vol. des *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France;* REDTENBACHER, p. 97, 102. Il ne reste, du palais de Savone, que la cour, la façade principale, entièrement en marbre blanc, et quelques parties de l'arrière-corps; voy. GAUTHIER, *Les plus beaux édifices de Gênes et ses environs* (Paris, 1850), p. 64, 65; REDTENBACHER, p. 102; MUNTZ, *Hist. de l'Art.* t. I, p. 199. Voy. encore la notice de SCHMARSOW sur *Albertini*, p. 55.

prévaloir de leurs anciennes relations pour lui offrir ses services. Le Pape lui confia d'abord quelques travaux de restauration au château Saint-Ange; vu l'époque de trouble où l'on vivait, c'était ce qui lui semblait le plus urgent. Nous trouvons, à la date du 30 mai 1504, le payement d'une grosse somme à titre de règlement de compte pour ces travaux [1]. A ceux-là en succédèrent d'autres, d'ordres divers; en 1505, par exemple, Giuliano da Sangallo dessina pour Jules II un projet de tribune pour un orchestre [2]; d'après tout ce que nous savons, il paraît avoir été, à cette époque, le conseiller le plus écouté de Jules II sur les questious d'art. Ce fut lui qui arrangea les choses au printemps de 1505, quand le Pape eut décidé de faire venir à Rome les deux plus brillants représentants de la sculpture de la Renaissance, Michel-Ange et André Sansovino [3]. Sansovino devait être chargé de l'érection d'un tombeau pour le cardinal Ascagne Sforza, dans l'église de Sainte-Marie du Peuple; la tâche réservée à Michel-Ange était l'érection du tombeau que le Pape voulait se préparer de son vivant même. Le plan que lui soumit Michel-Ange, et qui reçut son approbation, comportait des dimensions tellement colossales qu'aucune église, pas même l'ancienne basilique de Saint-Pierre, ne possédait d'emplacement suffisant. Par la suite, la tribune dessinée par Rosselino pour la nouvelle église de Saint-Pierre parut remplir les conditions désirées. La solution de la question passa dès lors aux mains des architectes [4], et ce succès mit en relief le maître auquel devait échoir la direction de presque toutes les constructions de Jules II. Cet homme, en qui se résume, pour ainsi dire, tout le mouvement artistique de la Renaissance, travaillait à Rome depuis l'an 1500; il se nommait Donato Bramante.

C'est pour Jules II un titre d'honneur impérissable « d'avoir

[1] Voy. GEYMUELLER, p. 74.

[2] Elle ne fut pas exécutée : voy. REDTENBACHER, p. 98 et suiv.; V. GEYMUELLER, p. 74.

[3] SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 104 et suiv.; REDTENBACHER, p. 98.

[4] SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 105. Voy. V. GEYMUELLER, p. 145 et suiv.; MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 384.

fourni au plus éminent des architectes de son temps » l'occasion de déployer toute la puissance de son génie. Bramante ne tarda pas occuper une situation analogue à celle d'un ministre des travaux publics et des beaux-arts [1]. Le Pape lui assigna un logement dans le Belvédère, comme il l'avait déjà fait pour l'orfèvre Caradosso [2]; l'illustre architecte l'accompagnait dans tous ses voyages; il fut chargé simultanément des travaux de fortifications ordonnés par le Pape, de la transformation du Vatican et de la construction de la nouvelle église de Saint-Pierre; le plan de ce monument devait comprendre un emplacement dont les dimensions et l'ornementation fussent en rapport avec le tombeau que le Pape voulait s'y faire ériger [3].

Nous ne possédons pas de données assez précises pour déterminer le moment où Jules II arrêta dans son esprit le projet grandiose de la reconstruction de Saint-Pierre. Un auteur d'ouvrages sur l'architecture qui s'est fait une spécialité de l'étude des projets mis à l'étude en vue de la construction de ce monument pense que Jules II conçut dès son avènement, c'est-à-dire dès 1503, la pensée de la transformation

[1] V. GEYMUELLER, p. 24.

[2] Dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome le 11 août 1508, Costabili rapporte qu'à cette époque logeaient au Belvédère « alcuni maestri et architectori li quali sono Abramante et Caradosso ». (Arch. d'État de Modène.)

[3] Sauf quelques exceptions, nous avons pris pour guide, pour ce qui suit, les recherches de GEYMUELLER, sans ignorer que, sur beaucoup de points, l'avis de JOVANOVITS, p. 82 et suiv., diffère du sien. Voy. les études de REDTENBACHER, dans la *Luetzows Zeitschrift*, t. IX, p. 261 et suiv.. 302 et suiv.; t. X, p. 247 et suiv.: t. XI, suppl., p. 829 et suiv.; t. XIII, p. 124 et suiv. (dans un sens opposé, JOVANOVITS, *Zu den Streitfragen in der Baugeschichte der Peterskirche zu Rom*. (Vienne, 1878); t. XIV, suppl., p. 543 et suiv.; t. XVI, p. 161 et suiv. REDTENBACHER et BURCKHARDT-HOLTZINGER (*Renaissance*, p. 125) tiennent pour exactes les opinions fondamentales de Geymueller. Nous ne pouvons naturellement pas entrer dans les détails d'une controverse si compliquée. Un grand nombre de points seront mieux éclaircis quand nous posséderons le deuxième volume de l'ouvrage de Geymueller, où il doit publier, avec le concours de Muntz, tous les documents relatifs à la construction de Saint-Pierre. En attendant, voy. MUNTZ, *Les Architectes de Saint-Pierre de Rome d'après des documents nouveaux*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, t. XIX (1879), p. 353 et suiv.; t. XX, p. 506 et suiv. En fait d'ouvrages plus anciens, citons encore BONANNI, *Hist. templi Vaticani*, p. 50 et suiv.; la Biographie de Bramante par PUNGILEONI, et PLATTNER, t. II, 1re part., p. 136 et suiv.

du Vatican et de la construction de la nouvelle église de Saint-Pierre [1]. Cette opinion concorde avec l'idée que nous nous faisons de la grande personnalité du nouveau chef suprême de l'Église, mais elle aurait besoin d'être confirmée par des témoignages contemporains, et, jusqu'à cette heure, on n'en a retrouvé aucun; en outre, pour qui connaît la situation si difficile où se trouvait ce Pape au début de son règne, il semble peu vraisemblable qu'il ait pu, dès le premier jour, avoir le loisir de méditer un projet si grandiose, bien qu'on ne puisse pas affirmer qu'il y eût là un empêchement absolu pour un homme tel que Jules II. Les premières traces indiscutables de projets préparés en vue de la transformation et de la reconstruction de Saint-Pierre ne remontent qu'à l'année 1505 [2]. Suivant Vasari, les discussions préliminaires engagées à ce

[1] V. Geymueller, p. 81.

[2] V. Geymueller va si loin, dans son désir de défendre l'honorabilité de Bramante contre le soupçon d'avoir travaillé contre Giuliano da Sangallo pour lui faire perdre sa situation, qu'il écrit : « Bramante était au service du Pape antérieurement à la venue de Giulano (à Rome); il ne pouvait donc pas, à son arrivée, faire des démarches dans le but de faire perdre à celui-ci sa situation. » Redtenbacher réfute cette affirmation en faisant remarquer, avec raison, qu'à la date du 30 mai 1504, Giulano était positivement l'architecte de Jules II et qu'alors Bramante n'était pas encore au service de ce Pape. Voy. *Luetzows Zeitschrift*, t. XVI, p. 162, et Redtenbacher, *Architektur*, p. 182. L'auteur écrit ici très justement : « Bonanni, dont Geymueller invoque le témoignage, dit, il est vrai, qu'en 1503 Jules avait déjà décidé les constructions du Vatican; mais, premièrement Bonanni n'est pas une source très digne de confiance (n'attribue-t-il pas à Bramante le plan de Raphaël pour Saint-Pierre? et, deuxièmement, fût-il dans le vrai qu'il ne serait pas démontré que le fait d'avoir décidé les constructions n'entraine pas pour conséquence la désignation de Bramante pour en dresser les plans. » Je me permettrai d'ajouter un mot à cette observation : dans son excellent ouvrage H. v. Geymueller se réfère à plusieurs reprises (p. 81 et 345) au passage de Mignanti, t. II, p. 11, où il est dit que Jules II décida la reconstruction de Saint-Pierre aussitôt après son avènement. Il part de cette idée que Mignanti « se base sur des documents qu'il ne désigne pas ». C'est une simple hypothèse, car personne n'a vu ces documents, et Mignanti ne fait aucune citation. Ajoutons encore que la critique historique n'est pas le côté fort de Mignanti : Reumont l'a déjà fait remarquer dans une étude publiée en 1867 dans l'*Allg. Zeitung*, n° 266 : on peut même affirmer qu'il laisse échapper de nombreuses erreurs historiques. Un seul point est certain : c'est que la reconstruction de Saint-Pierre était décidée au mois de novembre 1505 (voy. plus loin); jusqu'à ce qu'on ait découvert d'autres documents relatifs à cette question, il faut s'en tenir là, comme le fait Jovanovits, p. 43.

sujet mirent aux prises les représentants de deux écoles rivales, l'école urbino-lombarde, dans la personne de Bramante, et l'école florentine, à laquelle appartenaient Giuliano da Sangallo et son protégé Michel-Ange. Il est difficile d'affirmer jusqu'à quel point ce témoignage de Vasari mérite d'être accepté, car, si ses relations connues avec le fils de Giuliano da Sangallo fournissent un argument en faveur de sa véracité, d'autre part on ne sait que trop que, sur une foule de points, il est sujet à caution [1]. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'au premier examen des plans que lui soumit Bramante pour la reconstruction de Saint-Pierre, Jules II fut bien décidé à lui confier la direction des travaux [2]; tous les autres projets, même celui de son propre tombeau, furent relégués à l'arrière-plan. Mais, dès la première heure, la question d'argent contraignit d'introduire des modifications dans le plan primitif. « Connaissant les idées de ce Pape, on ne s'étonne point de ce que l'église de Saint-Pierre l'ait plus intéressé que son tombeau. Assurément l'œuvre de Michel-Ange avait de quoi satisfaire son goût pour le grandiose, même dans l'art : *magnarum semper molium avidus*, a-t-on dit de lui; mais il ne s'agissait que de sa glorification personnelle, tandis que la reconstruction de la basilique vaticane, dans des proportions colossales, devait être un triomphe pour l'Église. Or, il était dans le caractère de Jules II de considérer plutôt l'intérêt général, intérêt de l'Église ou intérêt de l'État, que le sien propre [3]. »

Il y a donc lieu de distinguer trois phases dans l'histoire des préliminaires de la reconstruction de Saint-Pierre à l'époque de Jules II; dans la première (mars 1505) on ne songe qu'à

[1] C'est ce que parait perdre de vue REDTENBACHER, p. 183, quand il dit que le récit de Vasari est *absolument* digne de foi.

[2] Blessé dans son-amour propre, Giuliano da Sangallo partit pour Florence, non sans avoir été généreusement payé par Jules II. D'après une légende de date postérieure, le Pape, encombré de modèles pour Saint-Pierre, aurait dit en riant : « Nous n'avons qu'une église à bâtir : un seul modèle suffit; nous en avons un parfait, que voulez-vous que nous fassions de toutes vos baraques? » d'après une vieille traduction du livre de B. OCHINI, *Apologen*, liv. I, Apol. 23, publ. par BURCKHARDT, *Renaissance*, p. 112.

[3] SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 106.

l'érection d'une chapelle destinée à recevoir le tombeau de Jules II; dans la deuxième (jusqu'au 11 avril 1505) on se propose d'achever les travaux commencés par Nicolas V et Paul II; dans la troisième (à partir de l'été de 1505) on prend la résolution hardie de reconstruire l'église dédiée au prince des Apôtres sur un plan nouveau, plus beau et plus somptueux que l'ancien. On ne renonça pas, dès le début, à utiliser les constructions ébauchées par Nicolas V et Paul II, et même on fit, par la suite, diverses tentatives en ce sens; mais les parties conservées ne formèrent plus que des fragments d'un ensemble tout différent de celui auquel elles avaient dû contribuer[1]. On se mit à l'œuvre avec une ardeur dont témoigne le nombre des plans conservés jusqu'à nos jours. Bramante, alors âgé de soixante ans, en dessina une partie de sa propre main; d'autres furent exécutés, d'après ses indications, par des artistes attachés à son atelier, parmi lesquels nous citerons le jeune Baldassare Peruzzi et Antonio da Sangallo[2].

Pendant longtemps tout ce qu'on savait de la pensée fondamentale de Bramante se bornait à ceci : qu'il s'était proposé de construire un monument en forme de croix grecque, avec une vaste coupole au centre et quatre coupoles de moindres dimensions aux angles. Les recherches entreprises au cours des dernières années ont permis de retrouver dans l'immense quantité de pièces, environ neuf mille feuilles, dont se compose la collection des dessins des Uffizi, à Florence, une série

[1] V. GEYMUELLER, p. 145 et suiv., 373 et suiv.

[2] V. GEYMUELLER, p. 157 et suiv., 160 et suiv.; cf. p. 98 et suiv.; d'après lui, l'influence exercée par les nombreuses études de Bramante, de 1505 à 1506, aurait été si grande et le nombre des architectes employés sous ses ordres, soit dans ses bureaux, soit sur les chantiers, si considérable, qu'il aurait surgi toute une génération de jeunes maîtres capable d'exécuter dans le style de Saint-Pierre des œuvres moins considérables. « C'est ainsi, dit-il, que nous voyons, en 1507, Antonio da Sangallo le jeune composer d'éléments empruntés à Bramante l'église de Sainte-Marie de Lorette, sur la place Trajane, et de même Peruzzi, en 1514, pour la cathédrale de Carpi, en 1521 pour certaines parties du projet d'achèvement de San Petronio, à Bologne, sans parler des plans dessinés par Raphaël pour l'église de Saint-Éloi. Ce qui avait eu lieu pour l'église de la Madonna di Macerato, près Visso, pouvait se répéter à Todi. »

d'études et de projets pour l'église de Saint-Pierre, et, dans le nombre, on est arrivé à reconnaître d'une façon certaine les plans et croquis primitifs de Bramante. L'étude de ces dessins provoque à la fois l'étonnement et l'admiration, et permet de se faire une idée de ce que le monde a perdu aux transformations ultérieures qui ont altéré la noble physionomie du monument, tel que l'avait conçu l'auteur des projets primitifs.

Jules II voulait que le monument destiné « à substituer à de vénérables souvenirs la grandeur du Présent et de l'Avenir » surpassât en étendue et en splendeur toutes les églises de l'univers[1]. Le mausolée du pauvre pêcheur du lac de Génézareth devait être en rapport avec la dignité et l'importance des fonctions de pasteur universel qu'il a léguées à ses successeurs. Les proportions gigantesques du monument répondaient à l'idée de l'Église universelle; la coupole planant sur le centre et dominant tout le reste devait être l'image de la Papauté. Dans la pensée de Bramante, la croix grecque seule remplissait les conditions nécessaires pour obtenir dans la construction de la coupole la perfection de lignes, l'aspect grandiose et imposant qu'il voulait. Elle devait, cela va de soi, s'élever au-dessus du tombeau du Prince des apôtres; mais comme ce tombeau, dans l'ancienne basilique, était placé à l'extrémité du chevet, on se trouva en face de difficultés que l'on pensa vaincre plus aisément en adoptant la forme de la croix latine[2]. Les contemporains qui ont connu le projet de Bramante en parlent dans des termes qui décèlent une admiration sans réserve. Les poètes le célébrèrent comme la neuvième merveille du monde[3]. Bramante lui-même aurait dit qu'il voulait placer le Panthéon sur la voûte du temple de la Paix (la basilique de Constantin) au Forum; idée grandiose, en effet, la plus hardie qui se pût concevoir, et aussi

[1] Jules II le dit expressément dans la bulle du 19 février 1513 que nous aurons à citer plus d'une fois : *Bull. Vat.*, t. II, p. 349.

[2] V. GEYMUELLER, p. 221. Voy. HOFFMANN, *Studien ueber Italien* (Francfort, 1876), p. 5; JOVANOVITS, p. 33.

[3] PUNGILEONI, *Vita di Bramante*, p. 112.

digne d'un Bramante que de son puissant protecteur[1].

Deux merveilleux dessins[2], conservés jusqu'à nous, font connaître en détail les idées de Bramante : une croix grecque, à quatre bras égaux; une coupole centrale, du type de celle du Panthéon, et quatre petites coupoles latérales; les quatre bras de la croix terminés en demi-cercle; des parvis ornés de colonnes donnant accès à l'intérieur. Dans l'un de ces dessins les bras de la croix sont entourés de vastes déambulatoires qui n'existent point dans l'autre. Ces déambulatoires sont peut-être une réminiscence de l'antique église de Saint-Laurent à Milan, très admirée de Bramante, et à juste titre; peut-être aussi ont-ils pour objet de renforcer les quatre gros piliers de la coupole. Un trait caractéristique commun aux deux projets est la hauteur et le diamètre extraordinaires de la coupole. « Dans le but de donner une apparence de légèreté aux piliers, Bramante emprunta aux monuments de l'antiquité les grandes niches, motif d'ornementation d'un effet énorme, qu'il sut utiliser avec talent comme type dominant dans le dessin de toutes les chapelles. Les quatre petites coupoles latérales, d'un diamètre moitié moindre que celui de la coupole principale, donnant une lumière plus atténuée, devaient produire une impression de recueillement avant de pénétrer dans la partie centrale; vues de l'extérieur, telles que les représente la médaille gravée à l'époque par Caradosso, elles ne dépassaient pas en hauteur celle de la toiture des bras de la croix, ce qui leur donnait l'apparence d'une subordination modeste à l'égard de la coupole principale. » Le projet prévoyait aux angles externes du monument quatre sacristies, diverses chapelles et les clochers. Comme ce plan est celui que Caradosso a gravé sur la médaille commémorative de Jules II, on peut admettre que ce fut, pendant un cer-

[1] Art. de REDTENBACHER, dans la *Luetzows Zeitschrift*, t. IX, p. 304. BURCKHART, *Cultur*, t. I, 3e éd., p. 112, dit que le plan du nouveau Saint-Pierre, tel que Bramante l'avait conçu, est peut-être l'expression de l'unité portée à sa plus haute puissance. GREGOROVIUS, t. VIII, 3e éd., p. 111, écrit : « L'homme qui a voulu Saint-Pierre de Rome et qui a eu la hardiesse d'en poser les fondements a, pour ce seul fait, le droit de vivre dans la mémoire des hommes. »

[2] Ce sont les dessins que GEYMUELLER désigne par les lettres B et D.

tain temps, le plan accepté par lui. D'après le plan qui représente les bras de la croix entourés de vastes déambulatoires, l'effet d'ensemble eût été encore plus imposant. Dans ce projet le tambour de la coupole devait être orné d'une colonnade formant comme une splendide couronne au-dessus du tombeau du Prince des apôtres inondé de lumière [1], et la croix, placée au sommet du plus beau des monuments de l'antiquité élevé dans les airs, apparaissait comme le symbole de la victoire du christianisme sur le paganisme.

L'effet produit par ce monument est réellement celui d'une Église universelle; mais ce qui frappe surtout, c'est la simplicité majestueuse de l'ensemble; on peut juger de l'immensité de ses dimensions par ce détail que, si l'on eût exécuté le plan de Bramante, il aurait couvert une surface d'au moins vingt-quatre mille deux cents mètres carrés, tandis que le monument construit sur les plans de Michel-Ange, sans les accessoires ajoutés par Maderna, ne couvre que quatorze mille cinq cents mètres carrés, soit plus d'un tiers en moins [2].

La jouissance que procure l'examen des admirables plans de Bramante est troublée par la pensée que, pour les exécuter,

[1] V. Geymueller, p. 222 et suiv., 233 et suiv., 244 et suiv., 257 et suiv.; Étude de Luebke, dans l'*Allg. Zeitung*, 1882, n° 216, suppl.; Luebke, *Gesch. der Architektur*, t. II, 6e éd. (Leipzig, 1886), p. 361 et suiv.; Burckhardt-Holtzinger, *Renaissance*, p. 126. Le dessin de ces médailles, sur lesquelles se lit la légende : « Templi Petri Instauracio », se trouve dans l'ouvrage de Geymueller, pl. 2, et dans le *Vatican* (p. 532), publication de luxe où la reproduction est parfaite. Il semble, d'ailleurs, que la direction des travaux ne se soit pas tenue au plan arrêté au moment de la pose de la première pierre et qu'on se soit décidé postérieurement pour la forme de vaisseau, motivée peut-être par des considérations liturgiques. Semper considère la cathédrale de Carpi comme la copie la plus fidèle de ce plan final de Bramante : il a exprimé cette opinion dès 1878 dans son *Bramante*, p. 46-47; il l'a exposée plus longuement dans son ouvrage sur *Carpi*, p. 54 et suiv., en se référant à l'étude publiée par Geymueller dans la *Luetzows Zeitschrift*, t. XIV, p. 289 et suiv. Voy. encore : Jovanovits, p. 46 et suiv.; v. Geymueller, *Notizen ueber die Entwuerfe zu St. Peter in Rom* (Karlsruhe, 1868), p. 26 et suiv., et *Die urspruengliche Entwuerfe*, etc., p. 220; Burckhardt-Holtzinger, p. 125. Le passage de Panvinius se trouve dans Mai, *Spicil.*, t. IX, p. 466. Sur les médailles de Caradosso, voy. l'étude de Piot dans le *Cabinet de l'amateur* (3e année, 1863), p. 39.

[2] Art. de Redtenbacher, dans la *Luetzows Zeitschr.*, t. IX, p. 308.

il a fallu sacrifier une des plus antiques et des plus vénérables églises de la chrétienté. Ces nefs avaient une existence de près de douze siècles ; elles avaient été témoins des événements et des tempêtes traversés par la Papauté ; elles avaient vu la rapide succession des victoires, des chutes et des relèvements ; elles avaient été le théâtre d'événements historiques dans lesquels Rome avait joué le rôle de centre, la chrétienté celui de périphérie. Cette grande histoire était gravée sur les murs de la basilique vaticane. Même aux jours de décadence progressive et en dépit des signes matériels de l'abaissement de l'art depuis l'époque où elle était sortie de terre, elle conservait un aspect imposant, rendu plus saisissant qu'au temps où elle avait brillé de l'éclat de la jeunesse, par les ravages du temps, témoignages vivants de la victoire du christianisme sur le paganisme. On oubliait volontiers le défaut d'harmonie des proportions, l'hétérogénéité des matériaux, en se trouvant reporté d'un seul coup aux siècles de Constantin, de Léon, de Grégoire le Grand, de Charlemagne et d'Othon, de Grégoire VII, d'Alexandre III et d'Innocent III [1].

La pensée que toutes ces choses étaient condamnées à disparaître remplit d'amertume le cœur d'un grand nombre de contemporains. Dès le temps de Nicolas V, lorsque se répandit le bruit de la démolition prochaine de ce sanctuaire, dont l'existence semblait si intimement liée à l'histoire de la Papauté, l'humaniste chrétien Maffeo Vegio s'était fait l'interprète de ces sentiments [2]. L'arrêt définitif prononcé, l'opposition se manifesta plus énergiquement encore : le collège des cardinaux paraît avoir blâmé presque à l'unanimité le projet de Jules II. Panvinius rapporte que le projet de démolir le vieux Saint-Pierre eut des adversaires dans presque toutes les classes de la société et en particulier parmi les cardinaux ; non pas qu'ils eussent rien à objecter contre l'érection d'un nouvel et somptueux sanctuaire ; mais ils éprouvaient une douleur profonde à la pensée que l'antique basilique, objet de la vénération universelle, consacrée par les tombeaux de tant

[1] Reumont, t. III, 1re part., p. 451.
[2] Voy. t. II, p. 176.

de saints, à laquelle se rattachait le souvenir des événements les plus mémorables, allait être détruite de fond en comble [1].

L'opposition contre la construction du nouveau Saint-Pierre se prolongea jusqu'après la mort de Jules II; témoin la satire composée, en 1517, par Andrea Guarna, de Salerne, sous forme de dialogue entre saint Pierre, le Bramante et le Bolonais Alessandro Zambeccari; Bramante se présente à la porte du Paradis; saint Pierre interroge : « Est-ce là le démolisseur de mon église? — C'est lui », répond Zambeccari; et il ajoute : « Si on l'avait laissé faire, il aurait aussi démoli Rome et le monde entier. » Saint Pierre s'adresse à Bramante : « Pour quelle raison as-tu démoli mon église de Rome, dont l'antiquité à elle seule prêchait le nom de Dieu aux impies? » Bramante s'excuse : ce n'est pas lui, ce sont les ouvriers, et encore ne l'ont-ils fait que sur l'ordre du Pape Jules : « Non, reprend saint Pierre, ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées; c'est toi qui as obtenu du Pape Jules la démolition de l'église, et c'est sur tes ordres que les ouvriers ont agi. D'où t'est venue une pareille hardiesse? — C'était pour alléger quelque peu la bourse du Pape », répond Bramante. Saint Pierre demande encore si Bramante a exécuté son plan, et celui-ci répond : « Non ; Jules II a bien fait démolir la vieille église, mais, quand il s'est agi de construire la nouvelle, il a refusé d'ouvrir sa bourse; il n'a donné que des indulgences, et, pour le reste, il a fait la guerre. » Le dialogue se poursuit avec des allures de plus en plus osées et bizarres. Bramante ne consent à entrer au ciel qu'à deux conditions : « D'abord il faut que l'on fasse disparaître le chemin âpre et difficile qui conduit de la terre au ciel. Je veux construire une bonne route, bien large, afin que les âmes des personnes faibles et âgées puissent monter au ciel commodément, à cheval. Ensuite, je veux construire un paradis tout

[1] Fea, *Notizie*, p. 41, a, le premier, attiré l'attention sur ce passage de Panvinius, *De rebus antiquis eccl. basilicæ S. Petri*; il se retrouve dans l'édition de Mai, *Spicil.*, t. IX, p. 365-366. Panvinius y fait expressément mention d'un modèle en bois établi par Bramante. Janssen, *Gesch. des deutschen Volkes*, t. II, 15e édit., p. 66-67, donne la protestation d'un Allemand contre la destruction de l'ancienne basilique de Saint-Pierre.

neuf, avec de belles maisons bien gaies pour les bienheureux. » Et comme saint Pierre n'accepte pas cette proposition, Bramante déclare qu'il ira chez Pluton ; là, il bâtira un nouvel enfer à la place du vieux qui menace ruine et que les flammes ont presque mis hors de service. A la fin, saint Pierre pose encore une question : « Dis-moi, quel est, au fond, le vrai motif pour lequel tu as détruit mon église de Rome ? — C'est vrai, répond Bramante, elle est détruite, mais le Pape Léon en bâtira une neuve. — Eh bien, dit saint Pierre, tu resteras à la porte du paradis jusqu'à ce que la nouvelle construction soit achevée. — Mais si elle n'arrive jamais à sa fin ? objecte Bramante. — Oh ! mon Léon la mènera sûrement à sa fin », dit saint Pierre ; et Bramante de riposter : « Peut-être Léon la terminera-t-il, je veux l'espérer. Il ne me reste qu'à patienter jusque-là [1]. »

De nos jours encore on entend souvent formuler des critiques contre la démolition de l'ancienne basilique de Saint-Pierre ; reste à savoir si elles sont justifiées. Déjà, sous le règne de Nicolas V, des témoignages indiscutables le démontrent, elle était dans un terrible état de délabrement ; ce Pape put dire, en 1451, sans rencontrer de contradiction, que le sanctuaire dédié au Prince des apôtres menaçait ruine [2] ; ce qui était vrai alors l'était nécessairement encore davantage à l'époque de Jules II [3]. Or, tant dans son fameux bref au roi d'Angleterre, du 18 avril 1506, que dans une série d'autres, Jules II insiste sur l'état de délabrement complet de la vieille église [4]. L'inscription gravée sur la première pierre des fon-

[1] Ce curieux dialogue, devenu extrêmement rare, parut en 1517, à Milan, sous le titre : *Simia*. Bossi, *Del cenacolo di Lionardo da Vinci* (Milan, 1810), p. 246-249, a publié un extrait de cet opuscule d'où il ressort que, dès cette époque, on ne croyait pas à l'achèvement du nouveau Saint-Pierre du vivant de Léon X.

[2] Voy. t. II, p. 164 et suiv.

[3] Voy. Reumont, t. III, 1re part., p. 458 et suiv.

[4] Dans le Bref au roi d'Angleterre, il est dit qu'il (le Pape) a posé la première pierre du nouveau monument « firma spe ducti quod dominus et salvator Jesus Christus, cuius monitu *basilicam ipsam vetustate consumptam* augustiori forma et ædificio renovare aggressi sumus, meritis et precibus ipsius apostoli vires nobis tribuet, ut quod tanto fervore incœptum est, absolvi et

dements rappelle que l'on pouvait craindre d'un jour à l'autre l'écroulement du monument[1]. Des contemporains très bien informés, tels que Lorenzo Parmenio[2], custode de la Bibliothèque vaticane, et Sigismondo de' Conti, secrétaire particulier du Pape, disent la même chose[3]. On voit donc qu'on n'a pas le droit d'accuser Jules II d'avoir ordonné de gaieté de cœur cette démolition.

D'autres critiques s'attaquent aux plans du Pape et de ses architectes; il était indubitable que la construction de la nouvelle église de Saint-Pierre absorberait de grosses sommes. Le 10 novembre 1505, Jules II donna ordre d'appliquer à

perfici possit ad laudem, et gloriam Dei. » Nous lisons encore dans le Bref (inéd.) du 18 avril 1506 : « Abati et conventui monast. S. Augustini ord. S. Benedicti : Cum decreverimus basilicam B. Petri principis apostolorum de urbe *vetustate prope collabentem* dante Domino funditus reedificare atque novo et decenti opere instaurare nos hodie processionaliter una cum ven. fratribus nostris S. R. E. cardinalibus et magna prelatorum et populi multitudine propriis manibus nostris in eius fundamento primum lapidem... posuimus... » Il a résolu « opus absque intermissione aliqua concedente Domino persequi », et il les invite à contribuer par des subsides. « Fuerunt expedita XXVIII similia sub eadem data. » *Lib. brev.* (inéd.), 22, f° 489. (Arch. secr. des Papes.) Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 90[a], le Bref au roi d'Angleterre, du 6 janvier 1506. Voy. encore l'encyclique publiée par RAYNALD, ad an. 1506, n° 6 : « Quis merito non admiretur cœptam a nobis ad omnipotentis Dei ejusque intactæ genitricis Mariæ ac principis apostolorum b. Petri honorem et laudem *necessariam basilicæ eiusdem sancti iam vetustate collabentis reparationem et ampliationem.* » Jules II s'exprime à peu près dans les mêmes termes dans son encyclique déjà citée : *Bull. Vatic.*, t. II, p. 349. Si le vieux Saint-Pierre n'avait pas réellement menacé ruine, le Pape n'aurait pas pu insister si fréquemment sur ce fait. D'ailleurs, la plupart des écrivains postérieurs signalent également l'état de délabrement du vieux Saint-Pierre : citons, p. ex., MICHELANGELO LUALDI (Romano, Canonico di S. Marco), dans ses *Memorie del tempio e palazzo Vaticano* (inéd.), t. II, f[os] 1[b], 4[c] : Cod. 31, D, 17, de la Bibl. Corsini, à Rome.

[1] Voici cette inscription telle que la donne PARIS DE GRASSIS, édit. Thuasne, t. III, p. 424, not. : « Aedem principis apostolorum in Vaticano vetustate ac situ squallentem a fundamentis restituit Julius Ligur. P. M. A. 1506. » D'après le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 422, le texte serait le suivant : « Julius II, P. M. hanc basilicam fere collabentem reparavit A. D. 1506 pontif. sui anno 3. » La troisième version qu'en donne ALBERTINI, p. 53, se rapporte, la date même le prouve, à la pose de la première pierre des autres piliers, qui eut lieu au mois d'avril 1507 : Voy. BONANNI, p. 52-53.

[2] « Tu divi Petri principis apostolorum aedem plurimorum annorum ictu *pene collabentem* instaurare in animum induxisti. » L. PARMENIUS, p. 310.

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 343-344 : voy. plus loin, p. 448 et suiv.

cette construction l'argent provenant de l'héritage d'un certain Monserati de Guda [1]. C'est le premier document authentique relatif à la nouvelle construction : il prouve qu'à cette date elle était définitivement décidée. Le 6 janvier 1506, Jules II demanda au roi, à la noblesse et aux évêques d'Angleterre de lui procurer des subsides pour l'œuvre entreprise [2]. A la date du 6 avril nous trouvons un ordre de payement à faire entre les mains de Bramante pour rémunération des services de cinq architectes en sous-ordre ; le 18 avril, le Pape, après avoir procédé en personne à la pose de la première pierre, fit expédier les brefs par lesquels il portait cet événement à la connaissance du monde chrétien [3] On était alors à la veille de l'expédition contre Bologne et Ferrare [4]. Hardiesse singulière chez un homme de cet âge, d'entreprendre une œuvre d'aussi longue durée, dans un moment où les soucis de la politique auraient pu l'absorber tout entier.

La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le dimanche de Quasimodo (18 avril) de l'année 1506 ; elle a été racontée en détail par Burchard et Pâris de Grassis [5]. La Pape se rendit processionnellement, précédé de la croix et accompagné par les cardinaux, sur l'emplacement préparé à l'avance ; c'était une fosse de vingt-cinq pieds de profondeur. Il y descendit avec deux cardinaux-diacres, quelques maçons et un petit nombre d'autres personnes. Un graveur en médailles, probablement Caradosso, portait dans un vase de terre

[1] ZAHN, *Notizie*, p. 178.

[2] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 90[a], le texte de ce document (inéd.). (Arch. secr. des Papes.)

[3] On ne connaît que le texte du Bref au roi d'Angleterre publié par RAYNALD, ad an. 1506, n° 45, mais il est certain qn'on en expédia d'autres, analogues, à la plupart des princes de la chrétienté : voy. plus haut, p. 440, not. 4.

[4] Voy. plus haut, p. 242 et suiv.

[5] Les deux relations ont été publiées par THUASNE dans le *Burchardi Diarium*, t. III, p. 422 et suiv. Elles diffèrent entre elles sur quelques points de détail. Voy. encore : le Bref (inéd.) cité plus haut, p. 440, note 4; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 343-344; ALBERTINI, p. 53 : ce dernier a une erreur de date portant sur le jour et sur l'année, et qu'a reproduite TSCHACKERT, p. 9. Le *Diarium* (inéd.), qui se trouve dans les *V. Polit.*, 50, f° 61, est très concis sur ce point : « A di XVIII de Aprile 1506 comincio papa Julio a murare in S. Pietro. » (Arch. secr. des Papes.)

douze médailles fraîchement frappées, deux grandes en or d'une valeur de cinquante ducats et les autres en bronze. Ces médailles portaient sur le côté face la tête du Pape et, au revers, une vue du nouveau monument. Sur la pierre, un bloc de marbre blanc long d'environ quatre palmes, large de deux, épais de trois doigts, était gravée l'inscription suivante : « Jules II, Pape, Ligurien, a fait restaurer cette basilique, qui menaçait ruine, dans la troisième année de son règne. » Le Pape bénit la pierre, puis il l'assura sur place de sa propre main, tandis que les maçons y déposaient dans une cavité préparée à cet effet le vase renfermant les médailles. Sur l'emplacement même[1] il donna la bénédiction et accorda une indulgence qui fut proclamée en latin par le cardinal Colonna. Enfin, après avoir récité devant la croix une oraison solennelle, il reprit le chemin du Vatican.

On conserve des mandats de payement, du mois d'avril 1506, s'élevant à la somme de 7,500 ducats, répartie entre cinq entrepreneurs. Cette somme, comme toutes les autres, d'ailleurs, avait passé par les mains de Bramante, qui était également chargé de passer les contrats au nom du Pape avec les entrepreneurs. Chose curieuse, on n'a, jusqu'à cette heure, retrouvé aucun mandat de payement au profit de Bramante personnellement, pour sa participation à la construction de Saint-Pierre; il est cependant certain qu'il en avait la direction réelle. Il employait de préférence des architectes toscans et poussait activement les travaux[2]. Sigismondo de' Conti rapporte que la construction avançait lentement, non pas faute d'argent, mais à cause des tâtonnements de Bramante[3]; il est

[1] Cette pierre est à la base du pilier où se trouve la tribune dans laquelle on garde le chef de saint André.

[2] Art. de MUNTZ, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX (1879), p. 363 et suiv.; t. XX, p 506. Le nom de Bramante se rencontre pour la première fois dans un compte du 30 août 1505, pour un travail dont la nature n'est, malheureusement, pas indiquée. Celui qu'indique SANUTO, t. VI, p. 327, est du mois d'avril 1506. C'est la première donnée relative à ce sujet que l'on rencontre dans cette vaste collection d'extraits de relations d'ambassadeurs vénitiens. J'ai pu, comme on le verra plus loin, utiliser les autres, que ni GEYMUELLER ni MUNTZ n'avaient eus à leur disposition.

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 344.

cependant le seul qui enregistre cette critique. Elle est peut-être inspirée par une inimitié personnelle; en tout cas, elle vient d'un homme étranger aux choses de l'architecture, et les documents authentiques la réduisent à néant. Il n'est pas impossible qu'en 1506, c'est-à-dire pendant la première année, il se soit produit une sorte de temps d'arrêt dans les travaux, mais Bramante n'en était pas responsable, car, obéissant aux ordres de son maître, il l'accompagnait alors dans l'expédition de Bologne[1]. Au reste, même pendant son séjour dans cette ville, Jules II veillait à ce que la construction ne subit aucune interruption; c'est ce que démontre un document du 15 décembre 1506, conservé aux archives secrètes des Papes, et resté inconnu jusqu'ici[2]. Après le retour du Pape à Rome, on constate que les travaux sont poussés avec un redoublement d'ardeur. En mars 1507, Giuliano di Giovanni, Francesco di Toccio et d'autres travaillèrent aux chapiteaux de la nouvelle basilique[3]. Le 7 avril, l'ambassadeur de Modène écrit que le Pape est très content; qu'il va fréquemment inspecter les travaux de Saint-Pierre, et qu'il n'a pas de plus grand souci que de mener cette entreprise à terme[4]. Le 12 avril, le même ambassadeur écrit de nouveau : « Aujourd'hui, le Pape est allé inspecter les travaux du nouveau Saint-Pierre. J'étais présent. Le Pape avait amené Bramante et me dit avec un sourire : « Bramante m'a dit qu'il y avait ici deux

[1] Mandat de payement du 29 décembre 1506 : « Magistro Bramante architectori S. D. N. pro expensis per eum cum sociis factis et faciendis Bononie et in reditum ad urbem », publ. par Zahn, *Notizie*, p. 180.

[2] Bref (inéd.) daté de Bologne le 15 décembre 1506 : à l'archevêque de Tarente, Henri (Bruni), « Thesaurar. generalis. Redit Romam dil. fil. Nicolaus Nicius, beneficiatus basilice S. Petri apostolorum principis de urbe, homo valde aptus ad excitandum fabros cementarios ut operi fabrice dicte basilice instent et opus ipsum sine intermissione continuent. Quare volumus ut eum huic negocio præficias. » *Lib. brev. Julii II*, 25, f° 8. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Voy. Geymueller, p. 355; Muntz, *loc. cit.*, t. XX, p. 509.

[4] « La Sta del papa se demonstra tuta alegra e spesso v [a] su la fabrica de la chiesia de S. Petro demonstrando... presente non havere altra cura magiore cha de finire la d [etta] fa (brica) » : Dépêche (inéd.) de Costabili, datée de Rome, le 7 avril 1507. J'ai trouvé cette dépêche, ainsi que la suivante, également très intéressante, aux Arch. d'État de Modène.

« mille cinq cents ouvriers sur les chantiers : il y aurait de « quoi passer une revue. » Je répondis qu'en effet c'était une véritable armée, et je fis l'éloge de la construction comme il convenait. Nous fûmes rejoints par les cardinaux Farnèse, Carvajal et Fieschi, et le Pape leur donna audience sur place [1]. » Cette relation renferme, on le voit, une réfutation complète de la critique de Sigismondo de' Conti. Loin de faire trainer les travaux en longueur, Bramante poussait au contraire la démolition de la vieille église avec une précipitation qui mérite le nom de vandalisme.

Il est déjà surprenant qu'on n'ait consulté aucun expert désintéressé sur la question de la possibilité de conserver la vieille église de Saint-Pierre et de réparer les parties dégradées : du moins, il ne paraît pas qu'on l'ait fait. Avant d'attaquer avec la pioche le vénérable sanctuaire, on aurait dû prendre l'avis d'hommes impartiaux placés, par leur situation, en dehors de l'influence d'un enragé bâtisseur tel que Bramante, afin de savoir s'il ne serait pas possible de conserver au moins une partie de l'ancien monument. Si cette consultation n'eut pas lieu, ce qui paraît bien probable, on peut l'attribuer en partie à l'infatuation des admirateurs dn nouveau style de la Renaissance et à leur mépris pour tous les monuments des époques antérieures. La relation de Sigismondo de' Conti est, à ce point de vue, du plus haut intérêt. Tout humaniste chrétien qu'il est, il ne manifeste pas trace de vénération ou d'intérêt pour la basilique de Constantin. Il parle en bons termes de la majesté grandiose de l'ancienne basilique, mais il ajoute aussitôt qu'elle fut construite à une époque grossière, absolument incapable de comprendre les élégances et les délicatesses de l'architecture [2].

[1] T. III de l'édit. allem., Suppl. n° 115.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 343-344. Dans l'intéressante étude intitulée : « Die alte Peterskirche und ihre fruehesten Ansichten », Grisar écrit : « Ce que nous savons de la basilique élevée par Constantin, de la nature des décorations exécutées soit dans l'antiquité chrétienne, soit au moyen âge, de ses vicissitudes, n'est que peu de chose en comparaison de ce que l'on pourrait supposer quand on songe à l'importance extraordinaire de ce monument. Les dessins qui en sont parvenus jusqu'à nous sont extrêmement peu nom-

Autre reproche non moins grave : il semble qu'on ait entièrement négligé de dresser un inventaire des monuments d'une valeur inestimable renfermés dans la vieille église. En tout cas, la façon dont on traita ces vénérables reliques du passé est absolument inexcusable. Nous sommes les premiers à le reconnaître : ni dans l'antiquité, ni pendant le moyen âge proprement dit [1], on n'avait une idée de ce que c'est que le respect du passé. Si, alors, en fait, on rompait avec ce passé, ce n'était pas affaire de principe ; « cela serait contraire à l'essence et aux idées intimes de la Papauté plus encore que de toute autre puissance, parce que, pour elle, il existe un lien indissoluble entre le passé, le présent et l'avenir. Mais, sous l'impulsion de leurs manies de créations, ils ne tenaient aucun compte des monuments du passé [2]. » Avec son caractère violent et entier, Bramante poussait encore plus loin que les autres architectes de son temps l'absence d'égards pour les restes vénérables de l'antiquité et même pour les créations des derniers siècles. Ses contemporains lui en faisaient déjà le

breux. Les monuments accumulés sous les voûtes de ce vénérable monument par la piété de tous les siècles et de tous les pays chrétiens s'y trouvaient encore en totalité, ou tout au moins en majorité, à des époques où l'art et la science de la reproduction entraient dans une nouvelle période de prospérité, où des centaines de dessinateurs et de peintres se livraient à une étude assidue des monuments antiques de Rome, et cependant, par une fortune singulière, l'ancienne basilique de Saint-Pierre passa inaperçue. Dans son enthousiasme exclusif pour l'antiquité classique, l'art « renaissant » ne trouva pas ce noble et vénérable monument digne de son crayon, parce qu'il lui manquait le prestige de la forme classique. » *Roem. Quartalschr.*, t. IX (1895), p. 237-238.

[1] Après avoir établi la part de culpabilité de la Renaissance dans la destruction de monuments vénérables, il n'est que juste de montrer celle du moyen âge proprement dit. Nous pouvons citer, à ce point de vue, rien que pour Mayence, le célèbre tombeau de saint Bardo, si complètement détruit au treizième siècle, que toute trace en a disparu : à l'époque de la construction du chœur occidental de la cathédrale, entre 1200 et 1239, l'ancien dôme fut entièrement démoli : les tombeaux des Carlovingiens qui se trouvaient à Saint-Alban devant Mayence ont disparu dès le commencement du moyen âge. Le treizième siècle ne traita pas mieux l'ancien dôme de Cologne, ceux de Spire, de Worms, etc. Le moyen âge ignorait le sentiment que nous appelons du nom de « piété ».

[2] Art. de REUMONT, dans l'*Allg. Zeitung*, 1858, n° 67, suppl.; voy. encore l'étude de GREGOROVIUS sur les inscriptions de Rome, dans l'*Allg. Zeitung*, 1867, n° 166, suppl., et NOLHAC, *Erasme*, p. 81.

reproche. Pâris de Grassis rapporte qu'on l'avait surnommé le « faiseur de ruines » (*Ruinante*), parce qu'aucune considération ne le retenait de démolir, soit à Rome, soit partout ailleurs, par exemple à Lorette [1]. Michel-Ange protesta un jour, en présence de Jules II, contre la façon dont les ouvriers dirigés par Bramante s'y étaient pris pour renverser les magnifiques colonnes antiques de la basilique de Constantin; ils les avaient brutalement brisées en mille pièces, alors qu'avec un peu de soin on eût pu les conserver [2]; Raphaël fit entendre la même protestation à l'époque de Léon X. Le marteau des démolisseurs ne s'arrêtait ni devant l'antiquité, ni devant la valeur artistique; c'est ainsi que furent irrémédiablement détruits, non seulement les tombeaux des anciens Papes, mais aussi les monuments funéraires récents, tels que les admirables ouvrages dus au ciseau de Mino, et même le tombeau du premier protecteur des arts, Nicolas V [3]. Rien ne saurait excuser un pareil vandalisme. On a prétendu vainement rejeter la culpabilité, tantôt sur le majordome pontifical Bartolomeo Ferrantini, tantôt sur les architectes en sous-ordre, que l'on a accusés de défaut de surveillance [4]. Certes, Ferrantini n'en est pas absolument indemne, pas plus que Jules II lui-même; mais le grand coupable est et reste Bramante; ses agissements ont privé la chrétienté et la papauté d'une foule de monuments aussi précieux par leur antiquité et leur valeur matérielle que par les souvenirs qui s'y rattachaient. Il ne suffit pas, pour pallier cette perte, de citer les monuments que l'on conserve dans la crypte de Saint-Pierre, connue sous le nom de Grottes vaticanes. Cette crypte, devenue le dépôt des monuments, des autels, des ciboires, dont les débris s'étalent sur le sol et qui remplissaient autrefois le péristyle, les portiques et les nefs de l'ancienne basilique, est précisément le témoin le plus formidable de l'œuvre de vandalisme commencée sous

[1] PARIS DE GRASSIS, édit. Frati, p. 287.

[2] CONDIVI, traduction publiée dans les *Quellenschriften*, t. VI (1874), p. 49. Voy. GRIMM, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 381.

[3] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 428; GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 129, et *Grabmœler*, p. 31.

[4] PUNGILEONI, *Bramante*, p. 35, 98 et suiv.

Jules II et poursuivie jusqu'à l'achèvement du nouveau Saint-Pierre [1].

Si l'on en croit un contemporain très bien informé, Gilles de Viterbe, Bramante, dans sa rage de destruction, n'aurait pas reculé devant la pensée de déplacer le plus sacré de tous les monuments de la Ville éternelle : il ne fallut rien moins que la fermeté de Jules II, d'ordinaire trop complaisant pour son architecte préféré, mais qui, du moins, lui opposa cette fois un refus énergique, pour l'empêcher de porter une main sacrilège sur le tombeau du prince des Apôtres, demeuré intact, à travers les vicissitudes des siècles, sur l'emplacement où il fut érigé par Constantin le Grand [2]. Gilles relate tout au long les démarches faites par Bramante auprès de Jules II pour obtenir la permission de le changer de place. Il voulait placer la facade de Saint-Pierre, non plus du côté de l'est, comme celle de l'ancienne église, mais du côté du midi, de telle sorte que l'obélisque du Vatican, dont la masse imposante s'élevait alors encore sur son emplacement primitif, dans le cirque de Néron, à l'est de l'ancienne basilique [3], se trouvât devant l'entrée principale de la nouvelle. Jules II rejeta le projet et motiva son refus par cette considération qu'il fallait se garder de toucher aux sanctuaires. Bramante insista. Il s'efforça de faire comprendre tout ce que le nouveau Saint-Pierre gagnerait au voisinage du majestueux monument des anciens Césars, lorsque celui-ci se trouverait placé pour ainsi dire sur le parvis de la nouvelle église. D'après lui, la commotion produite sur les visiteurs, au moment d'entrer dans la basilique, par la vue de cette masse énorme, aurait pour effet d'accroître chez eux

[1] Reumont, t. III, 2e part., p. 380; voy. encore l'article de Reumont sur l'histoire de l'église de Saint-Pierre, de Micnanti, dans l'*Allg. Zeitung*, 1867, n° 266; Grimm, t. I, 5e édit., p. 381, et l'étude de Gnoli, dans l'*Arch. st. dell' Arte*, t. II, p. 455.

[2] Ce fait a été récemment établi d'une façon irréfutable par les recherches du P. Grisar, S. J.; il en a consigné les résultats dans son excellent ouvrage : *Le tombe apostoliche di Roma*, Rome 1892. On trouvera encore là des détails sur la sollicitude déployée par les papes, dans le but de conserver intactes les reliques du Prince des Apôtres.

[3] La place où s'élevait l'obélisque (Guglia) est actuellement marquée par une inscription : voy. t. I de l'édit. allem., 2e édit., p. 719-720.

l'impression religieuse : il promettait qu'on procéderait à la translation du tombeau de saint Pierre avec toutes les précautions imaginables et qu'on n'avait pas à craindre le plus petit dégât. En dépit de ses instances et de ses arguments, Jules II tint bon. Il déclara qu'il ne pouvait pas permettre de changer l'emplacement de la basilique, et qu'en tout cas il ne tolérerait pas qu'on touchât au tombeau du premier Pape. Pour l'obélisque, Bramante n'avait qu'à s'arranger comme il l'entendrait : quant à lui, il maintenait qu'on doit faire passer le christianisme avant le paganisme, la religion avant la magnificence, la piété avant le décor[1].

L'entretien de Jules II avec Bramante que nous venons de rapporter est extrêmement intéressant, en ce qu'il démontre que l'idée de ses grandes entreprises était inspirée au Pape par une pensée religieuse et nullement par la recherche de sa gloire personnelle. Nous en trouverions une autre preuve dans la bulle du 19 février 1513, relative à la *Capella Julia*, la dernière pièce officielle, très probablement, qu'il ait signée avant sa mort. Il y résume avec précision les motifs de ses actes. « Nous considérons comme notre devoir, dit-il, de contribuer au progrès du culte, non seulement par des règlements, mais aussi par le bon exemple. Déjà, au temps où Nous étions cardinal, Nous avons restauré ou construit des églises et des couvents dans mainte localité et particulièrement à Rome. Après notre élévation sur le Saint-Siège, Nous Nous sommes appliqué à développer ce genre de travaux avec d'autant plus de zèle et de libéralité que les devoirs de notre charge à l'égard de la chrétienté Nous ouvraient un champ plus vaste. Bien qu'il ne fût pas encore éclairé par les lumières du christianisme, le sage Salomon ne reculait devant aucun sacrifice pour élever à Dieu un temple digne de lui. Nos pré-

[1] Ces détails ont échappé à tous les savants qui se sont occupés du nouveau Saint-Pierre, y compris Geymueller et Muntz : je les ai trouvés dans l'*Historia viginti sæcul.* (inéd.) de Gilles de Viterbe, à la Bibl. Angélique de Rome, cod. C. 8, 19. En considération de leur grande importance, j'ai publié les passages en question, d'après l'original, dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 130. On y trouvera un témoignage indirect de l'état de délabrement de l'ancienne église de Saint-Pierre.

décesseurs, et en particulier notre oncle, qui maintenant repose dans le sein de Dieu, ont également déployé en ce sens une louable activité; rien ne lui tenait plus à cœur que d'assurer la solennité du service divin et la beauté des sanctuaires. » Il s'est proposé de marcher sur ses traces[1].

Le 16 avril 1507, Enrico Bruni, archevêque de Tarente, procéda à la pose de la première pierre des trois autres piliers de la coupole. Des mandats de payement et des contrats, qui ne nous sont malheureusement parvenus qu'avec des lacunes, nous mettent à même de suivre les progrès de la construction. Le 24 août, le Romain Menico Antonio di Jacopo signa un contrat pour la fourniture de chapiteaux de colonnes. Dans un document de la même année 1507, malheureusement sans indication de mois et de jour, nous voyons que le même entrepreneur s'engagea, tant pour son propre compte que pour celui de ses associés, Giuliano del Tozzo, Franco, Paulo Mancino, Vincenzio da Viterbo et Bianchino, à exécuter, sur les dessins de Bramante, à l'extérieur de la tribune, les chapiteaux et l'entablement : à l'intérieur la grande corniche. Par un contrat portant la date du 1er mars 1508, la fourniture des grands chapiteaux des pilastres de l'intérieur est concédée à Francesco di Domenico, de Milan, Antonio di Giacomo del Pontasieve et Benedetto di Giovanni Albini, de Rome[2]. Dans une relation du mois d'août 1508, l'ambassadeur de Venise écrit que le Pape a demandé sans succès au roi d'Espagne de lui céder, pour la construction de Saint-Pierre, le quart du produit de la dîme que ce prince est autorisé à lever. Au mois de décembre, le même ambassadeur mentionne l'ardeur avec laquelle le Pape poursuit l'exécution de la grande œuvre[3]. On ne possède pas de documents relatifs à l'année 1509. Le 16 janvier 1510, Antonio da Sangallo reçoit un acompte de 200 ducats pour l'exécution des cintres qui doivent servir à la

[1] *Bull. Vat.*, t. II, p. 348 et suiv. A la suite de cette bulle se trouvent des décrets en faveur de la Capella Giulia.
[2] V. Geymueller, p. 355-356.
[3] Sanuto, t. VII, p. 606, 678.

construction de la voûte de la coupole. Le 18 novembre, autre payement pour un travail du même genre [1].

Jules II était constamment occupé des moyens de se procurer les fonds nécessaires pour couvrir les frais de la construction. Il affecta à cet objet une partie des revenus de la sainte Maison de Lorette, et ses agents étaient chargés de recueillir en tous pays des aumônes. Ces agents demandaient aux fidèles de contribuer à cette œuvre pie par leurs cotisations, et, à ceux qui donnaient, si peu que ce fût, ils accordaient des faveurs spirituelles, sous les conditions d'usage [2]. On peut se faire une idée de l'importance des sommes recueillies par ce moyen, d'après ce fait, relevé dans une relation de l'ambassadeur de Venise, qu'un seul moine rapporta de sa tournée 27,000 ducats. Dès cette époque (avril 1510), il était évident que l'œuvre entreprise exigerait encore un temps fort long avant son achèvement [3]. La pensée de faire contribuer la chrétienté tout entière à l'érection d'un monument digne du prince des Apôtres était belle assurément, mais, en présence des nombreux mécontentements provoqués par ces quêtes répétées sous toutes les formes, en présence d'adversaires qui dénaturaient les meilleures intentions du Pape, la méthode adoptée était on ne peut plus périlleuse. Par la suite, quand Jules II se trouva engagé dans une lutte acharnée contre la France, bien des gens ne se firent pas faute de dire que l'argent recueilli pour la construction de Saint-Pierre serait employé pour la guerre [4]. Qu'il y eût là dedans un fond de vérité, on ne saurait le contester absolument, car, pour 1511, année particulièrement orageuse, on constate un ralentissement des travaux. Cependant on relève encore des payements faits au cours de cette même

[1] V. GEYMUELLER, p. 356.

[2] Voy. BANGEN, p. 278 et suiv.; REUMONT, t. III, 2e part., p. 48; art. de PAULUS, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. XVI (1895), p. 38 et suiv. Sur les collectes faites en Pologne, voy. *Acta Tomic.*, t. I, p. 56; en Hongrie, THEINER, *Mon. Ung.*, t. II, p. 578 et suiv.; en Angleterre, voy. plus haut, p. 442 et BUSCH, *Tudors*, t. I, p. 244.

[3] SANUTO, t. X, p. 80.

[4] *Acta Tomic.*, t. I, p. 56.

année [1]. Une relation de l'ambassadeur de Venise, du mois d'août 1511, démontre que, même dans les périodes de détresse et de dangers extrêmes, Jules II n'oubliait pas son église de Saint-Pierre [2]. La constance avec laquelle il poursuivait l'exécution de l'œuvre commencée ressort avec évidence du dernier document émané de lui à la veille de sa mort [3].

D'après les registres pontificaux, le total des sommes payées aux entrepreneurs et aux surveillants des travaux de Saint-Pierre s'éleva, pour le temps de Jules II, au chiffre de 70,653 ducats d'or, chiffre relativement modeste en comparaison des dépenses faites sous les successeurs de ce Pape : en effet, du 22 décembre 1529 au 2 janvier 1543, cette colossale construction absorba 89,727 écus, et 160,744 du 9 janvier 1543 au 25 février 1549 [4]. Les parties achevées à la mort de Jules II étaient : les quatre piliers de la coupole, dont chacun a plus de cent pas de circonférence à la base, et les arcades en plein ceintre destinées à supporter la coupole; pour la construction de ces dernières, on avait appliqué la méthode des voûtes pleines, retrouvée par Bramante. Le célèbre architecte avait utilisé le chœur commencé sous Nicolas V par Bernardino Rossellino, partie pour les murs du transept, partie pour un chœur provisoire. En outre, on avait commencé les tribunes de la nef centrale, et une enceinte réservée pour le Pape et sa maison pendant la célébration de la grand'messe : cette enceinte, ornée de colonnes doriques et terminée postérieurement par Peruzzi, n'a pas été conservée. Le maître-autel et l'abside de l'ancienne église étaient encore debout [5]; mais en 1511, la grand'messe solennelle de

[1] Voy. Geymueller, p. 356.

[2] Sanuto, t. XII, p. 362; cf. p. 370.

[3] *Bull. Vat.*, t. II, p. 348 et suiv.

[4] Pungileoni, *Vita di Bramante*, p. 96; et Muntz, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 387. Voy. Fea, *Notizie*, p. 32.

[5] Plattner, t. II, 1re part., p. 136; Jovanovits, p. 33; V. Geymueller, p. 134, 175 et suiv. : ce dernier passage a spécialement trait au chœur provisoire, supprimé en 1585, et que le Pape et Bramante n'avaient laissé que pour sauver les apparences, en se donnant le semblant de vouloir utiliser les constructions commencées par leurs prédécesseurs. Geymueller démontre

la fête de la Toussaint ne put déjà plus être célébrée dans la vieille église : la cérémonie eut lieu dans la chapelle Sixtine[1].

Outre le projet de reconstruction de Saint-Pierre, Bramante avait exécuté un « merveilleux » modèle pour la reconstruction du Vatican[2]. Il s'agissait ici, à la fois, de transformation et de constructions nouvelles; mais la mort de Jules II arrêta l'œuvre à peine à son début. Néanmoins, il y avait déjà assez de fait pour qu'Albertini fût autorisé à dire, dès 1509 : « Votre Sainteté a plus fait au Vatican que ses prédécesseurs en un siècle[3]. »

Dans les constructions civiles, le génie de Bramante se déploie avec autant d'éclat que dans les constructions religieuses. Il n'est personne qui ne connaisse la fameuse cour de Saint-Damase : on sait qu'elle offre au regard un ensemble dans lequel sont réunies, à un degré rare, la grâce, la légèreté et la majesté : le projet en avait été conçu primitivement par Bramante, mais elle fut achevée par Raphaël et même, en partie, par ses successeurs.

Un autre projet, que pouvait seul concevoir un esprit aussi puissant que celui de Jules II, était de relier le palais du Vatican, véritable entassement de constructions diverses, avec le Belvédère, situé à quatre cents pas de lui, sur le versant d'un coteau. Bramante dessina, d'après cette donnée, un projet dont la grandeur répond à celle de la pensée qui l'avait inspiré. Deux corridors rectilignes mènent du vieux palais au Belvédère. Le vaste espace compris entre les deux corridors, formant une surface d'environ trois cents mètres sur soixante-dix, est divisé en deux terrasses. La terrasse inférieure (actuellement la grande cour basse), adjacente au palais, forme l'arène d'un théâtre destiné à la représentation de tournois et de combats de taureaux; cette arène est reliée par

encore (p. 224 et suiv.) que les piliers actuels de la coupole sont ceux de Bramante (voy. Jovanovits, p. 36), et lui attribue (p. 91 et suiv.) l'honneur d'avoir retrouvé le procédé de construction de la voûte pleine.

[1] Paris de Grassis, édit. Dœllinger, p. 415.

[2] Vasari, t. IV, p. 158 (Le Monnier, t. VII, p. 133); Burckhardt, *Renaissance*, p. 113.

[3] Albertini, édit. Schmarsow, p. 19; voy. Laurent Parmenius, p. 311.

un splendide escalier à une terrasse intermédiaire, d'où l'on devait parvenir par une rampe double à la terrasse supérieure arrangée en jardin planté d'arbres (c'est actuellement le jardin de la Pigna). L'enceinte du théâtre est formée, sur les deux grands côtés, par trois étages de *loggie*, sur le petit côté adossé au palais, par un vaste hémicycle destiné aux spectateurs. Les deux étages supérieurs des galeries se prolongent jusque sur les grands côtés du jardin supérieur; ces galeries aboutissent, sur le petit côté du jardin, à une niche colossale avec demi-coupole, surmontée d'une colonnade demi-circulaire, et placée exactement vis-à-vis de l'hémicycle du théâtre[1]. Exécuté, ce monument n'eût pas eu son pareil dans le monde[2]. Malgré toute l'activité imprimée aux travaux, il n'y avait d'achevé, à la mort de Jules II, que la galerie de gauche, du côté de l'est. Par la suite, la grandiose conception de Bramante a subi des transformations qui l'ont rendue à peu près méconnaissable. Sixte-Quint construisit perpendiculairement au palais le bâtiment qui renferme la Bibliothèque Vaticane et qui coupe la grande cour en deux. Ce changement détruisit tout l'effet de l'ensemble, et en particulier celui de la niche. Vue de trop près, parce qu'il est devenu impossible de se placer à la distance voulue, celle-ci paraît exagérément grande[3]. En outre, Sixte-Quint fit murer les galeries ouvertes. Le long corridor d'où l'on jouit d'une vue admirable sur Rome et ses environs renferme actuellement le grand musée des inscriptions chrétiennes et antiques[4]. Pie VII ajouta encore au bâtiment de la biblio-

[1] Voy. l'ensemble du projet de Bramante dans l'ouvrage de Geymueller, pl. XXV; Vasari, t. IV, p. 155 et suiv.; Pungileoni, *Vita di Bramante*, p. 31; Reumont, t. III, 2ᵉ part., p. 375-376; Burckhardt, *Renaissance*, p. 52, 88, 97, 204, 256. Geymueller, p. 75 et suiv., croit peu probable que Bramante ait, d'une façon générale, tenu compte des projets élaborés par Rossellino à l'époque de Nicolas V. En tout cas, il voulait établir une concordance harmonieuse des axes de son palais et de Saint-Pierre. Sur les tauromachies à Rome à l'époque de Jules II, voy. Nolhac, *Érasme*, p. 75.

[2] Burckhardt, *Cicerone*, p. 199.

[3] Semper, *Bramante*, p. 41.

[4] Quiconque a visité la bibliothèque Vaticane conserve la mémoire de ce corridor.

thèque le Bracio Nuovo, destiné par lui à servir de musée.

Parmi les travaux entrepris par Bramante pour l'embellissement de la résidence du Pape et pour sa « rectification », comme dit Vasari, il faut citer l'agrandissement et la décoration du Belvédère, surnommé *Tor de' Venti* (tour des vents), à cause de sa situation sur une éminence : il y accola, du côté du jardin ou du midi, une façade de caractère uniforme, à deux étages, et dont la grande niche de vingt-cinq mètres de haut, dont nous avons déjà parlé, occupait le centre. Contre le mur, du côté de l'est, il éleva en saillie la tour où se trouve le fameux escalier en colimaçon porté par des colonnes, qui menait à un jardin arrangé sur un saillant de la fortification. Enfin, dans l'intérieur, il établit des bains, des volières, et fit décorer les murs de peintures représentant des vues des plus célèbres villes de l'Italie[1].

Le Belvédère n'allait pas tarder à renfermer la plus admirable collection de sculptures antiques qui existât à cette époque, grâce au grand nombre de fouilles entreprises précisément sous le règne de Jules II et qui ramenèrent au jour une quantité de chefs-d'œuvre de l'antiquité romaine, grâce aussi à l'activité personnelle de Jules II comme collectionneur. Au milieu du quinzième siècle, Rome possédait déjà un nombre considérable de statues, mais, au temps de Poggio, cinq seulement étaient exposées en public[2]. La précieuse collection de Paul II, dans laquelle, il est vrai, l'art antique n'était représenté que par des chefs-d'œuvre de l'art industriel, avait été dispersée après la mort de son possesseur. Plus tard, Sixte IV avait organisé au Capitole un musée d'antiques, le premier de ce genre ouvert au public en Italie, et même en Europe. La collection se composait principalement de grands bronzes. Elle s'accrut, sous Innocent VIII, de bronzes récemment retrouvés et de la tête colossale de Com-

[1] V. Geymueller, p. 77; étude de Michaelis dans le *Jahrb. d. deutsch. archæol. Instituts*, t. V, p. 13; Reumont, t. III, 2e part., p. 382. Une des illustrations de l'ouvrage de Letarouilly, *Le Vatican, Cour du Belvédère*, pl. V, montre l'état de la construction au moment de la mort de Bramante; cf. pl. VIII.

[2] Muntz, *Raphaël*, p. 589.

mode[1]. Il semble qu'au début l'exemple de Sixte IV trouva peu d'imitateurs. « En tout cas, en ce qui concerne le goût des grandes œuvres de marbre, alors si développé et si brillamment représenté à Florence, pourtant bien moins favorablement située que Rome à ce point de vue, par la célèbre collection des Médicis, je ne sache pas qu'il ait été assez cultivé à Rome, du vivant de Sixte IV, pour provoquer la formation de collections de sculptures. Ce n'est que vers la fin du quinzième siècle que ce goût commence à se développer et a se répandre, favorisé, d'ailleurs, par le nombre immense des chefs-d'œuvre retrouvés dans le sol romain[2]. »

Le cardinal Julien de la Rovère était déjà un actif collectionneur. Sous Innocent VIII, probablement, il se rendit acquéreur d'une statue d'Apollon récemment retrouvée. Il exposa ce marbre colossal dans le jardin de son palais, proche Saint-Pierre *in Vincoli*[3]; il y eut un véritable mouvement d'enthousiasme à ce sujet dans le monde des artistes, et la statue acquit promptement une célébrité universelle[4].

Après son élévation, le possesseur de cette splendide œuvre d'art la fit transporter au Vatican, où il s'occupait d'organiser une collection de chefs-d'œuvre antiques dans la cour du Belvédère. Cette cour, occupant une surface carrée de trente-deux mètres de côté, fut arrangée en jardin : des niches semi-circulaires, semées par Bramante au milieu d'orangers et de fontaines, reçurent la statue d'Apollon, un fragment d'un groupe de lutteurs (*Hercule soulevant Antée*) et la *Venus Felix*[5].

[1] Voy. t. IV, p. 66 et suiv., 427; art. de MICHAELIS dans les *Mittheil. d. kaiserl. deustch. archæol. Instituts*, t. VI, p. 11 et suiv.

[2] MICHAELIS, *Statuenhof*, p. 9 et suiv.

[3] On lit partout : près des Saints-Apôtres; c'est une erreur : voy. MICHAELIS, p. 10-11.

[4] On peut en voir un dessin dans l'album d'un artiste italien de la fin du quinzième siècle, que l'on conserve à l'Escurial : voy. MUNTZ, *Antiquités*, p. 161. Il est probable qu'Albert Durer a pris un dessin du même genre comme modèle, pour son *Apollon* avec le disque du soleil (ouvrage antérieur à 1504) : voy. l'étude de WICKOFF dans les *Mittheil. d. Instituts*, t. I, p. 422; THODE, *Die Antiken*, p. 2; MICHAELIS, p. 11. Dans la relation de l'ambassadeur vénitien de 1523 publiée par ALBÉRI, 2e série, t. III, p. 114, il est question de l' « Apollo famoso nel mondo ».

[5] MICHAELIS, p. 13 et suiv. Ce savant donne l'inventaire primitif du musée

A côté de ces trois marbres vint, bientôt après, se placer un nouveau chef-d'œuvre, remarquable par ses dimensions et qui, aux yeux des contemporains, relégua dans l'ombre tout ce que l'on avait connu jusque-là. Le 14 janvier 1506, on découvrait le groupe du *Laocoon* dans la vigne du Romain Felice de' Freddi, non loin du château d'eau des Sette Sale, au milieu des ruines dites des Thermes de Titus[1], qui devinrent, par la suite, un véritable nid d'antiquités. Le Pape, fin connaisseur, s'occupa sur-le-champ d'acquérir le chef-d'œuvre, et l'envoya voir sur place par Giuliano da Sangallo, auquel s'adjoignirent Michel-Ange et le fils de Giuliano, Francesco, alors âgé de neuf ans. Celui-ci a raconté lui-même cette visite : « Nous partîmes tous trois, dit-il, moi, sur le dos de mon père. Quand nous fûmes descendus dans la fosse où se trouvait la statue, mon père dit aussitôt : c'est le *Laocoon* dont parle Pline. Alors on élargit l'ouverture, assez pour permettre de tirer le chef-d'œuvre au dehors[2]. »

Les amateurs se présentèrent en foule, mais le Pape resta définitivement victorieux. Le 23 mars 1506, quelques semaines avant la pose de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Pierre, il devint acquéreur du chef-d'œuvre : à titre d'indemnité, il céda à l'auteur de la trouvaille et à son fils, en viager, les recettes de l'octroi de la porte San Giovanni,

des Antiques de Jules II, d'après l'opuscule d'Albertini, paru en 1510. Mais Albertini (édit. Schmarsow, p. 39) dit seulement que le *Laocoon* a été exposé au Belvédère; pour l'*Apollon* et la *Vénus*, il dit seulement que le Pape les a fait transporter au Vatican. D'autre part, l'ambassadeur de Mantoue écrit, le 12 juillet 1511 (Luzio, *F. Gonzaga*, p. 21) : « Il papa ha fatto conzar in Belveder un Apollo, et judicato non manco bello di Laocoonte. » Il n'est donc pas démontré que les trois statues précitées aient été exposées en premier au Belvédère et que le *Laocoon* y ait été placé postérieurement : le contraire peut être vrai. On découvrira peut-être quelque jour d'autres relations d'ambassadeurs qui éclairciront ce point encore obscur.

[1] D'après le professeur Lanciani, les ruines désignées jusqu'ici sous le nom de Thermes de Titus, que l'on voit au versant sud-ouest de l'Esquilin, proviendraient des Thermes de Trajan, tandis que les véritables Thermes de Titus n'auraient été retrouvés qu'au printemps de 1895, tout à côté du Colisée.

[2] Fea, *Miscell.*, t. I, p. 329 et suiv. Michaelis, p. 16, note 36, a réuni tous les témoignages les plus anciens relatifs à la découverte du *Laocoon*.

jusqu'à concurrence de six cents ducats, par an, probablement[1].

Le *Laocoon* fut installé à une place d'honneur dans une niche du Belvédère; sa vue jeta dans une agitation fébrile tout ce qu'il y avait d'un peu cultivé à Rome. Ce groupe apparaissait « comme la résurrection en chair et en os et l'échantillon le plus inestimable de la vie du monde ancien. Depuis lors, l'*Apollon* et le *Laocoon* devinrent les œuvres d'art les plus admirées et les plus populaires[2]. »

Tandis que les poètes du temps célébraient dans leurs vers la merveille retrouvée, l'étude de ce chef-d'œuvre exerçait une influence considérable sur les artistes contemporains. Cette influence est visible dans la fresque de la voûte de la Sixtine, où Michel-Ange a peint le *Châtiment d'Aman*[3]. Elle se retrouve dans le *Parnasse* de Raphaël, dans la chambre de la Signature; la tête d'Homère est une réminiscence de celle du *Laocoon* : d'ailleurs, pour diverses autres figures de la même fresque, Raphaël s'est inspiré de modèles antiques[4]. Bramante fit exécuter, par divers sculpteurs, des copies du *Laocoon* en cire; la meilleure devait être coulée en bronze : Raphaël fut désigné pour être juge du concours; il décerna le prix au jeune Jacopo Sansovino. Frédéric de Gonzague voulut avoir une reproduction du *Laocoon*, de la main du célèbre orfèvre Caradosso. Enfin, ce fut l'occasion « d'un premier essai d'études spéculatives de l'antiquité ». Il s'agissait de vérifier si, comme le dit Pline, le groupe est fondu d'un seul jet. On invoqua les lumières de Michel-Ange et de Cristoforo Romano, « les premiers sculpteurs de Rome ». Ils prouvèrent que le groupe est composé de plusieurs pièces et montrèrent quatre cou-

[1] MARINI, *Isriz. Albane*, p. 11, n. 2; *Bull. d. Ist. arch.*, 1867, p. 190 et suiv.; *Naumanns Archiv*, t. XIII, p. 108; MICHAELIS, p. 17, not. 40.

[2] GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 136. Voy. LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 21.

[3] Voy. JANITSCHEK, *Repertorium*, t. XIII, p. 146. On attribue généralement à Michel-Ange le bras entouré de serpents que l'on voit actuellement à côté de la statue : GRIMM, t. I, 5e édit., p. 277, émet des doutes à ce sujet.

[4] La *Calliope*, par exemple, est une imitation de la *Cléopâtre*, ou *Ariane* : MUNTZ, *Raphaël*, p. 594; voy. plus loin, chap. x.

tures, d'ailleurs si habilement dissimulées, que l'erreur de Pline est bien pardonnable[1].

Au mois de mai 1507, la découverte d'un nouveau groupe antique au Campo di Fiore mit Rome en émoi : c'était l'*Hercule portant sur le bras Thélèphe enfant*. Le Pape fit l'acquisition de ce groupe au sortir de la fouille et le plaça à l'entrée de son musée de statues avec une inscription portant que l'entrée en était interdite à quiconque n'avait pas le sentiment de l'art antique (*Procul esto profani*)[2].

Par la suite, la collection du Belvédère s'accrut de la statue connue sous le nom de *Tigris* et de l'*Ariane couchée*, que l'on prenait alors pour une *Cléopâtre* et que Capodiferro et Castiglione ont célébrée en vers sous ce nom[3]. Enfin, au mois de janvier 1512, le musée reçut la célèbre statue colossale du *Tibre* retrouvée près de l'église de la *Minerve*[4]. Tous ces marbres furent exposés au-dessus de fontaines ou de sarcophages ornés de bas-reliefs. Cet ensemble, mêlé au parfum des orangers, faisait plutôt l'effet d'un lieu de récréation délicieux que d'un musée. « A côté de eela, il n'y avait qu'à pénétrer dans la galerie de l'est pour jouir d'une vue admirable sur la ville, la vaste plaine et leur ceinture de montagnes. Du côté opposé, et donnant directement sur la cour, s'élevait, à ce qu'il semble, une vaste galerie pleine d'ombre, dans laquelle se trouvait la principale fontaine. » C'était là, probablement qu'étaient exposés l'*Hermès* qui se trouve maintenant aux Uffizi, à Flo-

[1] GRIMM, t. I, 5e édit., p. 276; MICHAELIS, p. 18; *Arch. st. dell' Arte*, t. I, p. 148 et suiv.; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 140 et suiv.

[2] ALBERTINI, édit. Schmarsow, p. 39; voy. MICHAELIS, p. 18 : ce dernier ne connaît pas d'autre relation de découvertes d'antiquités. Il en existe cependant une autre, plus exacte : c'est une lettre de Georges de Négrepont, datée de Rome le 19 mai 1507, que j'ai vue aux Archives Gonzague, à Mantoue, et qui a été publiée depuis par LUZIO, *Lettere inedite di Fra Sabba da Castiglione*, p. 6, note.

[3] MICHAELIS, p. 18 et suiv. Les poésies de Capodiferro se trouvent dans JANITSCHEK, *Repertorium*, t. III, p. 55. On voit encore actuellement les hexamètres composés par Castiglione sur une inscription placée à côté de la statue.

[4] Sur la découverte du *Tiberinus*, voy. les relations de l'ambassadeur de Mantoue citées par BERTOLOTTI, *Artisti in relazione coi Gonzaga* (Modène, 1885), p. 70, et par LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 30-32; elles démontrent l'erreur de Michaelis lorsqu'il dit que la statue du Tibre n'a été découverte que sous le

rence, et un sarcophage de Méléandre, exhumé dans une fouille derrière Saint-Pierre[1].

Chaque nouvelle découverte de chefs-d'œuvre antiques stimulait la passion des collectionneurs et avait pour contre-coup un redoublement d'activité dans les fouilles exécutées à Rome et dans la campagne[2]. Les demandes d'antiques étaient si nombreuses qu'on signale, dès cette époque, la difficulté de s'en procurer. « A peine un objet est-il trouvé, écrit, de Rome, Georges de Négrepont en 1507, qu'il se présente une foule incroyable d'amateurs. » Cette lettre nous apprend également que les belles médailles antiques étaient alors l'objet d'un commerce très actif, avec des alternatives de hausse et de baisse[3]. Depuis longtemps déjà des antiquités en grand nombre passaient aux mains d'amateurs étrangers[4]. Au commencement du seizième siècle, la demande, de la part de personnages résidant à Rome, n'était pas encore ralentie. Pour ses acquisitions d'antiques Jules II rencontrait parfois des concurrents acharnés, non seulement chez certains cardinaux, tels que Riario, Caraffa, Galeotto de la Rovère et surtout Jean de Médicis, mais encore chez de riches marchands, tels qu'Agostino Chigi, chez des fonctionnaires de la curie, tels que l'Allemand Goritz, enfin chez les membres de la noblesse

règne de Léon X, comme le croit également GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit. p. 139.

[1] MICHAELIS, p. 23; à la p. 9, l'auteur donne un plan de la cour des statues du Belvédère, composé sur les données de LETAROUILLY, *Le Vatican, Cour du Belvédère*, pl. I.

[2] Voy. MUNTZ, *Antiquités*, p. 53. En 1506, Jules II permit d'entreprendre des fouilles auprès de Saint-Nicolas in Carcere; voy. *Bullet. d. corresp. archeol.*, 1867, p. 191. La passion des découvertes ne tarda pas à provoquer chez nombre de gens la manie de se poser en auteurs de découvertes, et donna naissance à l'industrie des fabricants de fausses antiquités. En 1497, le dominicain Titus Annius publia une liste de dix-sept noms d'auteurs de son invention et de fausses inscriptions de sa composition; le chef de l'Académie romaine, Pomponius Lætus, a lui-même introduit dans sa collection des inscriptions de son invention : voy. J. MUELLER, *Alte und neue Fælschungen*, dans l'*Allgem. Zeitung*, 1891, n° 111, suppl. du 14 mai.

[3] LUZIO, *Lettere inedite di Fra Sabba da Castiglione*, p. 5-6, note. Voy. encore *Arch. stor. dell' Arte*, t. I, p. 148.

[4] Sur l'exportation d'antiques, voy. les travaux, d'ailleurs inexacts, de BERTOLOTTI, et même l'excellent ouvrage de MUNTZ, *Antiquités*, p. 54 et suiv.

romaine. Tous les palais se remplissaient d'antiques; on les exposait dans les cours et dans les jardins; on encastrait des inscriptions et même des statues dans les murs des salles et des escaliers, belle coutume qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans la Ville éternelle [1].

La création du musée du Vatican, « ce Panthéon des sculptures antiques [2] », n'eut pas seulement pour résultat de donner une nouvelle impulsion à l'étude et à la connaissance de l'antiquité; elle eut, en outre, l'avantage de fournir à la sculpture d'admirables modèles. Le Pape travaillait personnellement à la renaissance de cet art, en fournissant de l'ouvrage aux maîtres éminents. Il eut à son service Cristoforo Romano [3], Andrea Sansovino et Michel-Ange. Nous parlerons en détail de chacune des œuvres exécutées sous son inspiration par les plus grands sculpteurs que le monde ait connus depuis les temps antiques [4]. Andrea Sansovino, venu à Rome en 1504 [5], fut chargé d'exécuter à Sainte-Marie du Peuple, l'église préférée des la Rovère, deux monuments funéraires pour les cardinaux Ascagne Sforza et Jérôme Basso de la Rovère : tous deux étaient terminés en 1509. Dans la disposition générale le maître se conforme à la tradition, mais la composition est libre, les motifs sont plus variés et faciles à saisir. « L'ensemble a l'aspect d'un arc de triomphe surplombant une niche de forme parfaite adossée à la muraille et dans laquelle est placée la figure du défunt dormant d'un sommeil léger [6]. »

[1] Gregorovius, t. VIII, 3e édit,, p. 140 et suiv.; voy. Muntz, *Raphaël*, p. 590 et suiv., et *Histoire de l'Art*, t. II, p. 105 et suiv.

[2] Gregorovius, t. VIII, 3e édit.. p. 134.

[3] On n'est pas encore parvenu à déterminer la part de travaux attribuée à Cristoforo. On sait seulement que le Pape lui commanda une médaille à son effigie. Cette médaille fut exécutée en 1506 : voy. *Arch. stor. dell'Arte*, t. I, p. 149.

[4] Voy. chap. IX.

[5] Schoenfeld, *Sansovino*, p. 14.

[6] Luebke, *Geschichte der Plastik*, p. 694; Schoenfeld, *Sansovino*, p. 14 et suiv.; Semper-Barth, *Bildhauerarchitekten d. Renaissance* (Dresde, 1880), p. 11 et suiv., pl. XIV et XV; Letarouilly, *Édifices*, t. III, pl. CCXXXIX-CCXLII. D'après Geymueller, p. 84, on reconnaîtrait dans le tombeau d'A. Sforza l'influence de Bramante; peut-être même pourrait-on admettre que l'ensemble

En 1512, Sansovino exécuta, pour le compte de Johann Goritz, prélat allemand, qui recevait dans sa maison l'élite des artistes et des littérateurs du temps, un groupe destiné à l'Église de Saint-Augustin : c'était une *Vierge assise, avec l'Enfant Jésus et sainte Anne*, « l'un des plus beaux groupes en ronde bosse de l'art moderne », remarquable surtout par l'expression de tendresse et de recueillement des figures et par la perfection de rendu des signes caractéristiques des trois âges [1].

Si l'énumération que nous venons de faire des œuvres inspirées par Jules II donne déjà une haute idée de son activité, on ne peut considérer sans un surcroît d'étonnement tout ce qu'il fit pour l'embellissement de Rome. Digne continuateur, à ce point de vue, de son oncle Sixte IV et d'Alexandre VI, il s'était tracé un plan grandiose pour l'amélioration des voies existantes et pour la création et la décoration de voies nouvelles. Au mois d'avril 1505, il décida l'achèvement de la via Alessandrina ; le Pape, divers cardinaux, les fonctionnaires de la curie et l'hôpital du Saint-Esprit en prirent les frais à leur charge [2]. Du règne de Jules II datent les embellissements d'autres rues, telles que le chemin du Latran, les rues San Celso, Santa Lucia, et de diverses places [3]. Parmi les rues

a été dessiné par lui. L'épitaphe d'Ascagne se trouve dans l'ouvrage de VAIRANI, t. II, p. 116 et suiv. Jules II annonce son intention d'ériger un tombeau au cardinal A. Sforza dans un Bref (inéd.) du 12 juin 1505 : « Gundisalvo Fernandi duci Terrenove » : *Lib. brev.* 22, f° 327ᵇ. (Arch. secr. des Papes.)

[1] Voy. REUMONT, t. III, 2ᵉ part., p. 385 ; LUEBKE, *loc. cit.*, p. 695 ; SCHOENFELD, *Sansovino*, p. 21 et suiv. Sur le sculpteur Andrea Galletti, employé par Jules II, voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 86.

[2] *Acta consist.*, f° 12, dans le cod. T, 8, 12 de la Bibl. Angélique, à Rome : 28 avril 1505 : « R^mus D. Card. S. Georgii fecit verbum de via Alessandrina ut sterni posset et fuit conclusum quod S. D. N. et collegium rev. dominor. cardinalium solverent 600 ducatos et officiales 800 et hospitale S. Spiritus cum ecclesia S. Petri solverent 100 ducatos. » CIACONIUS, t. III, p. 246, cite ce passage comme extrait « ex antiquis Ms. Vatic. » et il lui attribue la date du 28 août 1505. Dans les extraits des *Acta consist.* publiés par Contelorius, la date indiquée est le 26 avril : Arm. 37, T. 40, f° 296. (Arch. secr. des Papes.)

[3] ALBERTINI, éd. Schmarsow, p. 42 et suiv.

nouvelles qui constituent encore actuellement le principal réseau de la voirie de Rome, son nom reste attaché à la via Giulia. Partant du Ponte Sisto, elle court en droite ligne vers l'ouest, jusqu'au point où elle atteint le Tibre, dans le voisinage des ruines de l'ancien pont triomphal; Jules II se proposait de restaurer ce pont, le peuple lui donnait déjà le nom de Ponte Giulio [1]; c'était, dans sa pensée, la première partie d'une voie magnifique aboutissant à Saint-Pierre. La via Giulia était la plus large des rues de la ville; elle devait aussi en devenir la plus belle. Bien que le mouvement de la circulation se soit maintenant écarté de cette voie, on peut encore se rendre compte de ce qu'elle fut. Du côté du fleuve, entre les églises de San Biagio et del Suffragio, on voit d'énormes pierres de taille en bossage qui devaient former la base du rez-de-chaussée d'un vaste monument destiné, dans la pensée du Pape, à renfermer les divers tribunaux et offices de notaires de la ville et une magnifique chapelle : le plan du monument comportait cinq tours, quatre aux angles et une, plus haute, au centre, surmontant le portail. S'il eût été achevé, ce « palais Julien » fût devenu, avec Saint-Pierre et le Vatican, l'une des plus grandioses et des plus intéressantes œuvres de Bramante. Les blocs de travertin, qui n'ont pas leurs pareils dans Rome, donnent une idée des dimensions du monument projeté [2]. Le quartier compris entre la via Giulia et le pont Saint-Ange, déjà relevé de ses ruines par Sixte IV, fut encore embelli par Jules II. Là s'éleva l'église de Saint-Celse, avec ses riches sculptures, et, non loin d'elle, la nouvelle Monnaie [3]. Dans le voisinage se trouvait la maison du richissime Agostino Chigi, à la fois banquier et amateur des choses de l'art, conseiller du Pape pour les questions de finances et tellement entré dans son intimité, que celui-ci l'admit dans

[1] ALBERTINI, éd. Schmarsow, p. 50.

[2] Voy. le passage de Gilles de Viterbe cité par GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 117; v. GEYMUELLER, p. 87; *Zeitschrift f. bild. Kunst*, 1878, p. 244; ALBERTINI, édit. Schmarsow, p. 11, 22; REUMONT, t, III, 2e part., p. 376, 451; *Arch. stor. d. Soc. Rom.*, t. I, p. 147.

[3] ALBERTINI, éd. Schmarsow, p. 49; GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 117.

la famille de la Rovère [1] ; Galeotto de la Rovère demeurait au palais de la Chancellerie, ancienne propriété de Rodrigue Borgia. En 1512, les édiles Domenico Massimo et Hieronymo Pico firent placer dans la via de' Banchi une plaque de marbre que l'on y voit encore et sur laquelle est gravée une inscription en style lapidaire à la louange du Pape : « En l'honneur du Pape Jules II ; après l'agrandissement du domaine de la sainte Église romaine et l'affranchissement de l'Italie, il a embelli la ville de Rome, qui ressemblait plus à une ville conquise qu'à une ville régulièrement distribuée, en traçant et en perçant de nouvelles rues sur un plan en rapport avec la grandeur de l'empire. » La partie de la ville située sur la rive droite du Tibre, entre la cité Léonine et le quartier du Trastevère, fut transformée par le redressement de la Lungara. Cette rue devait être prolongée le long du Tibre jusqu'à la Ripa Grande. La Lungara, destinée à former le pendant de la via Giulia, ne prospéra que lentement. Les Riario et le cardinal Farnèse possédaient, à l'extrémité de cette rue, des maisons de campagne et des jardins ; Agostino Chigi y bâtit, du temps de Jules II, sa magnifique villa, la Farnésine, qui doit aux peintures dont elle est décorée une célébrité universelle [2].

Parmi les églises auxquelles Jules II donna des témoignages de sa sollicitude, Albertini nomme spécialement Sainte-Marie Majeure, Saint-Pierre *in Vincoli*, San Biagio della Pagnotta, les Saints-Apôtres et Sainte-Marie du Peuple [3]. On sait combien Jules II s'attachait à continuer les traditions de Sixte IV ; il était donc tout indiqué qu'il s'occupât de l'embellissement

[1] Il sera reparlé d'A. Chigi dans le volume suivant. Sur ce personnage, voy. l'étude de Cugnoni dans l'*Arch. stor. d. Soc. Rom.*, t. II, p. 37 et suiv. 209 et suiv., 224 (où l'auteur énumère spécialement les privilèges accordés par Jules II), 475 et suiv. ; t. III, p. 213 et suiv., 291 et suiv., 422 et suiv. ; t. IV, p. 56 et suiv. ; 195 et suiv. ; t. VI, p. 139 et suiv. ; 497 et suiv. ; Reumont, t. III, 1re part., p. 441 et suiv. ; 2e part., p. 398 et suiv. ; Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 118 et suiv. ; Luzio, *F. Gonzaga*, p. 24 et suiv.

[2] Reumont, t. III, 2e part., p. 451 ; Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 117 et suiv. Nous parlerons en détail de la Farnésine dans le volume suivant.

[3] Albertini, p. 6 et suiv. Au sujet des Saints-Apôtres, voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 97, le Bref du 11 décembre 1507. (Arch. secr. des Papes.

de cette église, le sanctuaire préféré des la Rovère. Bramante élargit le chœur [1], et deux peintres verriers français, maître Claude, dont on ignore le nom de famille, et Guillaume de Marcillat, dominicain, furent chargés de l'exécution des vitraux. Les mêmes maîtres peignirent des verrières pour la Sala Regia, qui sert d'antichambre à la chapelle Sixtine, et pour les appartements du Pape au Vatican; Jules II les paya généreusement [2]. L'élargissement du chœur de Sainte-Marie du Peuple permit d'y placer les tombeaux des cardinaux Sforza et Basso; en outre le Pape en confia la décoration murale au Pinturicchio, qui y peignit de magnifiques fresques, en 1505 probablement : l'illustre maître obtint là, par les dégradations et les oppositions de teintes, des effets bien supérieurs à ceux de ses fresques de Sienne. Dans une ouverture ménagée au centre du plafond, apparaît comme une vision, sur le fond bleu du ciel, le couronnement de la Vierge entourée d'une gloire dont les rayons sont formés de chérubins. Dans des médaillons placés sur les axes du tableau central, on voit les figures à mi-corps des quatre évangélistes; sur les axes intermédiaires, des moulures de caractère architectural forment des encadrements carrés renfermant des figures de sibylles couchées, en couleur sur fond d'or en mosaïque. Les intervalles sont décorés de grotesques de couleurs variées sur un fond de couleur foncée, tandis que la couleur gris clair de la pierre fait ressortir les nervures de la voûte [3]. Mû très probablement par un sentiment de déférence envers Jules II, Agostino Chigi se fit ériger dans l'église préférée de ce Pape un tombeau qui ne fut achevé que sous le règne de Léon X. Au temps où il était cardinal, Jules II habitait, dans le voisinage de Saint-Pierre *in Vincoli*, une maison d'apparence claustrale ; devenu Pape, il se bâtit un palais à côté de l'église [4]. Il contribua pour une

[1] Étude de MUNTZ, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1879, p. 366; v. GEYMUELLER, p. 85.

[2] REUMONT, t. III, 2e part., p. 393, 856.

[3] SCHMARSOW, *Pinturicchio in Rom*, p. 82 et suiv.; voy. GRUNER, *Décorations des palais*, pl. XIII, 49.

[4] ABLERTINI, p. 22; SCHMARSOW, *Pinturicchio*, p. 22; BRUMONT, t. III, 1re part., p. 418.

part à l'embellissement de la villa Magliana, qui fut repris par le cardinal Alidosi, également très épris des choses de l'art[1].

Au dehors de Rome la première préoccupation du Pape, répondant bien à son caractère belliqueux, fut la restauration ou l'achèvement des places fortes des États de l'Église. Nous nous bornerons à mentionner les travaux de cette nature exécutés à Civita-Vecchia[2], Ostie[3], Civita-Castellana, Montefiascone, Forli[4], Imola[5] et Bologne[6]. Les églises eurent aussi leur part dans la sollicitude de Jules II. Non content de fournir des subsides pour les cathédrales de Pérouse[7] et d'Orvieto[8], pour les églises de Bologne[9], de Ferrare[10], de

[1] Voy. la préface écrite par PLATTNER pour l'ouvrage de L. GRUNER, *I freschi della Villa Magliana*, Leipzig, 1847. Alidosi fut l'un des protecteurs d'Érasme : sur ses goûts artistiques, voy. SPRINGER, p. 108.

[2] *Burchardi Diarium*, t. III, p. 219 et suiv.; SANUTO, t. VIII, p. 23; CIACONIUS, t. III, p. 241.

[3] REUMONT, t. III, 1er part., p. 519. L'ambassadeur de Ferrare parle des constructions exécutées à Ostie, dans une relation (inéd.) du 30 octobre 1508. (Arch. d'État de Modène.) A peine relevé d'une grave maladie, au mois d'août 1511, Jules II parlait de constructions qu'il se proposait de faire faire à Viterbe : SANUTO, t. XII, p. 482.

[4] PARIS DE GRASSIS, édit. Dœllinger, p. 86 (Civ. Castellana), p. 32 (Montefiascone), p. 63 (Forli).

[5] FANTI, *Imola*, p. 19.

[6] Voy. plus haut, p. 265. Voy. encore le Bref (inéd.) au marquis de Mantoue, daté de Bologne, le 18 décembre 1510 : « Ceterum cogitamus addere arci nostre Bonomiæ quasdam munitiones in quibus ingenio et arte dil. filii Nicolai Marie Griffoni uti volumus; est enim ut accepimus har. rerum fabricator egregius. » Il prie le marquis de lui envoyer cet architecte. (Arch. Gonzague, à Mantoue).

[7] Bref (inéd.) du 14 juillet 1512. (Arch. capitulaires de Pérouse.)

[8] *Studi e documenti*, 1890, p. 106 et suiv.

[9] Bref (inéd.) daté de Bologne, le 21 février 1507, A 4°. L'église de Saint-Dominique, à Bologne, possède les reliques de ce saint, qui est le patron de la ville et pour lequel la population professe une grande vénération; voulant l'encourager et procurer les ressources nécessaires pour l'entretien du monument, le Pape accorde une indulgence à tous ceux qui, ayant visité l'église le prochain jour de fête du saint et s'étant confessés, feront une petite aumône à cette intention : *Lib. brev.* (inéd.) 25, 168b; *ibid.*, f° 259, on trouve un décret (inéd.) daté de Rome le 7 mai 1507, accordant une indulgence pour la restauration et l'embellissement de l'église de San Petronio, à Bologne. (Arch. secr. des Papes.)

[10] Indulgence (inéd.) pour la construction de l'église de Saint-Jean, à Ferrare, datée de Bologne le 8 février 1507, A° 4° : « Ecclesiarum fabrice manus

Sant Arcangelo[1], de Corneto, de Toscanella[2], il fit commencer par Bramante, à Lorette, une série de transformations. Étant encore cardinal, il avait fait décorer par Signorelli la sacristie de l'église de Lorette, et l'artiste y avait peint d'admirables fresques[3]; la tâche imposée à Bramante embrassait tout l'ensemble du monument, centre du culte de la sainte Vierge pour l'Italie et pour une grande partie de l'Europe. Pâris de Grassis donne le détail de ces travaux[4]; citons seulement le revêtement de marbre de la Casa Santa, dont le projet date du règne de Jules II, bien que ce soient les armoiries de Léon X qui figurent sur le piédestal, et le palais des chanoines, dénommé aussi, par la suite, Palazzo Apostolico, ou del Governo. Ce monument devait se composer d'un pavillon central avec deux ailes en retour, de manière à fermer les quatre côtés de la place qui s'étend devant l'église; mais on n'a exécuté qu'une partie du plan primitif[5].

Après le sanctuaire de Lorette, la cathédrale de Savone fut l'objet de soins spéciaux de la part de Jules II, jaloux de prouver son amour pour son pays natal[6]. Étant cardinal, il l'avait déjà comblée de dons magnifiques. Devenu Pape, il ne

porrigere adiutrices pium et magnum apud deum meriti esse putantes fideles... ut per temporalia, qua illis impenderint auxilia, premia consequi valeant felicitatis æternæ, etc. » *Lib. brev.* 25, f° 183b.

[1] Indulgence (inéd.) pour l'église « B. M. V. in terra nostra S. Archangelo prope Rimini », datée de Viterbe le 3 mars 1507 : *Lib. brev.* 25, f° 218.

[2] Indulgence (inéd.) pour la construction de l'église « S. Johannis Cornetani et S. Leonardi de Tuscanella », datée de Viterbe le 19 mars 1507 : *Lib. brev.* 25, f° 219.

[3] Woltmann, t. II, p. 230.

[4] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 286.

[5] V. Geymueller, p. 93 et suiv.; Semper, *Bramante*, p. 42. Voy. encore : Tursellinus, p. 160 et suiv.; Vogel, t. II, p. 238 et suiv.; Pungileoni, p. 94: *Stimmen aus Maria-Laach*, 1881, t. I (XL), p. 168 et suiv.: P. Giannizzi, *La chiesa di S. M. di Loreto*, dans la *Rassegna naz.*, 15 septembre 1884; *Arch. st. dell' Arte*, t. I, p. 156 et suiv.

[6] Dans un Bref (inéd.) à « de Alegra reg. Savonæ gub. », daté de Viterbe le 23 septembre 1505, Jules II parle de la « peculiaris caritas qua dilectissimam patriam nostram Savonam prosequimus » : *Lib. brev.* 22, f° 373. Jules II intercéda dans diverses occasions, en France, en faveur de bourgeois de Savone : voy. les Brefs (inéd.) à Louis XII et au cardinal d'Amboise, datés tous deux de Bologne, le 8 janvier 1507 : *Lib. brev.* 25, f°s 82b, 83. (Arch. secr. des Papes.)

dépensa pas moins de 17,000 écus pour son embellissement. En outre, la ville lui fut redevable de la construction d'un nouveau palais épiscopal, d'une maison pour le chapitre et de l'achèvement de la chapelle de Saint-Sixte; l'hôpital reçut constamment de lui d'abondantes aumônes, et il contribua chaque année par un subside à l'achèvement du port[1].

Cependant, le principal souci de Jules II fut toujours l'embellissement de la résidence des Papes, dont il fit le centre de la vie artistique en Italie. « La passion de construire dont le Pape était animé suscitait des imitateurs dans les rangs des prélats, de l'aristocratie et des riches commerçants; tout le monde bâtissait, faisait travailler le ciseau et le pinceau[2]. » L'activité de Jules II ne se bornait pas à transformer le caractère extérieur de la ville par la création d'un réseau régulier de rues bordées de splendides palais et d'églises admirablement ornées; il s'occupait en même temps de la sécurité matérielle et de l'hygiène publique. Les murailles furent restaurées sur tous les points défectueux, et il confia les fonctions de l'édilité à des hommes choisis dans les familles nobles, telles que les Massimi, les Altieri, les Frangipani, les Picci, les della Valle, les Caffarelli, les Capodiferro, etc.[3]. Au château Saint-Ange il continua les travaux de fortification commencés par Alexandre VI. Parmi les noms des architectes employés à ces travaux, nous relevons ceux d'un ami de Michel-Ange, Guglielmo di Piemonte et d'Antonio Picconi da Sangallo le jeune, qui achevèrent la porte d'entrée et les arcades qui mènent du fort au Vatican. Quelques savants attribuent à Bramante la belle galerie ménagée au sommet du château Saint-Ange et d'où l'on jouit d'une des plus belles vues d'ensemble sur la

[1] Voy. l'art. d'ASSERTO, dans les *Atti d. Soc. Savon.*, t. I, p. 451; cf. *Atti d. Soc. Savon.*, t. II, p. 466, et le tirage à part paru sous le titre : O. VARALDO, *Un inventario della Masseria del duomo di Savona (anno 1542) per Agost. Abati*. Savona, 1891. Voy. encore : ALBERTI, p. 55.

[2] TSCHACKERT, p. 14. Voy. MUNTZ, *Raphaël*, p. 279 et suiv.

[3] MAZIO, *De' curatori delle mura di Roma*, dans le *Saggiatore*, t. I, p. 83; REUMONT, t. III, 2e part., p. 452, 859; MUNTZ, *Antiquités*, p. 84, 111, 113, 114, 117, 130 : à la p. 151, il est spécialement parlé de la restauration du Ponte Molle.

ville et ses environs; on y trouve, en effet, une inscription au nom de Jules II[1]. Une des mesures les plus utiles à la santé publique était assurément la construction de nouveaux égouts et la restauration des anciens[2]; en outre, il s'agissait d'assurer à la ville un approvisionnement d'eau suffisant; à cet effet, on construisit un aqueduc pour amener au Vatican l'eau captée à Sant'Antonio, à deux milles de Rome, et on remit en état l'Aqua Virgo[3]. Dans l'oraison funèbre de Jules II, qu'il prononça en présence des cardinaux, Tommaso Inghirami n'oublia pas de rappeler ce que ce Pape avait fait pour la prospérité matérielle de Rome : « Il avait, dit-il, trouvé une ville plébéienne, dépouillée de son lustre, envahie par la saleté; il l'a transformée en une ville propre, éclatante, digne du nom romain. Si l'on réunissait tous les monuments érigés en quarante ans par les papes nés à Savone, l'ensemble composerait la vraie Rome. Le reste, qu'on me pardonne cette expression, n'était que des baraques[4]. »

Du vivant du Pape, le savant chanoine Francesco Albertini avait composé, sous forme de guide, une description de la Rome antique et la « Rome moderne » de Nicolas V, de Sixte IV et de Jules II. On éprouve une véritable jouissance à parcourir, à la suite de ce contemporain, les sites enchanteurs de l'antique ville à laquelle on donne, avec raison, le nom de Ville éternelle, et à reconstituer en imagination toutes les merveilles qui frappaient, au temps de Jules II, la vue du voyageur surpris et charmé. Aucune autre source ne donne, au même point que cet opuscule, une idée exacte « du sens artistique de ces générations fortunées où tout homme, pour peu qu'il ait quelque prétention à une réputation de culture, imprime à sa maison un caractère artistique, soit qu'il donne à l'ensemble une apparence monumentale, en

[1] V. GEYMUELLER, p. 92; MUNTZ, *Antiquités*, p. 60, 67 et suiv.; BORGATI, p. 112. Ce dernier, officier de l'armée italienne, proteste contre les mutilations récentes commises dans cette partie du monument par l'administration militaire italienne.

[2] ALBERTINI, p. 52.

[3] ALBERTINI, p. 51; REUMONT, t. III, 2e part., p. 451.

[4] FEA, *Notizie*, p. 52.

construisant au centre un beau portique autour duquel les autres parties rayonnent, soit qu'il y organise une bibliothèque avec une salle de lecture admirablement décorée, refuge préféré du propriétaire ou lieu de rendez-vous pour un cercle d'amis d'esprit aussi cultivé que le sien, soit qu'il y réunisse une collection d'antiques, de statues, de vases précieux, de tapisseries ou d'autres curiosités de tout genre, dont l'accès est généreusement ouvert à tout étranger de passage à Rome. Dans la Rome d'alors, l'usage de décorer de peintures murales les salles de réception et les salles de lecture est si répandu, que personne ne songe à signaler les sujets de ces peintures ou les noms des peintres; des suites de fresques, telles que celles de la Minerve, par exemple, don de l'illustre cardinal Torquemada, se confondent dans la masse des nouveautés et des chefs-d'œuvre [1]. » Le livre des « merveilles de la Rome ancienne et moderne » d'Albertini est dédié à Jules II. « Sixte IV, dit-il dans sa préface, a commencé la restauration de la ville: ses successeurs ont continué son œuvre, mais Votre Sainteté les a tous dépassés. » La date, 3 juin 1509, se trouve à la fin. A ce moment, unique dans l'histoire, Raphaël commençait, dans la chambre de la Signature, les fresques commandées par Jules II; Michel-Ange travaillait pour le Pape dans la Sixtine [2]; les merveilles de la Ville éternelle, les monuments immortels de la peinture religieuse commençaient à surgir du néant.

[1] Schmarsow, introduction de l'édition d'Albertini, p. xvii-xviii.

[2] Albertini, p. 13, ne parle que des travaux exécutés à la chapelle Sixtine; il est muet sur ceux des Stanze.

IX

MICHEL-ANGE AU SERVICE DE JULES II. — LE TOMBEAU ET LA STATUE DE BRONZE DU PAPE. — LA VOUTE DE LA CHAPELLE SIXTINE.

Nicolas V et Sixte IV avaient à peu près exclusivement réservé leurs encouragements pour l'architecture et la peinture; si la sculpture ne jouit pas auprès d'eux de la même faveur, des circonstances indépendantes d'eux en furent cause. Au moment de continuer leur œuvre, Jules II eut la rare fortune de trouver sous sa main les deux plus grands génies du siècle dans les deux branches de la peinture et de la sculpture; c'est ce qui fait que son nom est lié pour jamais à ceux de Raphaël et de Michel-Ange. Il eut la gloire enviable de fournir au plus grand architecte, au plus grand peintre et au plus grand sculpteur de la Renaissance l'occasion de déployer toute la puissance des talents qu'ils avaient reçus de la Providence.

Jules II avait pu apprécier le talent de Michel-Ange en voyant à Saint-Pierre, dans la chapelle de Sainte-Pétronille, la célèbre *Pietà* de ce sculpteur, l'une des œuvres les plus parfaites, les plus profondément senties et les plus saisissantes de la sculpture chrétienne [1]. De là lui vint, sans doute, au printemps de 1505, la pensée de faire venir à Rome l'illustre Florentin. Pour répondre à l'appel du Pape, le créateur du *David* laissa inachevés les cartons d'une *Bataille de Cascina;* il était alors âgé de trente ans. Il arriva dans la Ville éternelle au mois de mars [2]. Jules II, de tous les Papes le plus doué sous le rapport du sens artistique, suivit les travaux de Michel-

[1] Voy. t. V, p. 81.
[2] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 426; voy. v. GEYMUELLER, p. 147.

Ange avec le même intérêt que s'il se fût agi d'une question personnelle, en surveilla personnellement les progrès, du commencement jusqu'à la fin, avec une impatience toute juvénile. Le Pape et l'artiste étaient tous deux de caractères trop violents pour que ce fréquent contact ne donnât pas lieu à de nombreux conflits; mais toujours les brouilles se terminèrent par une réconciliation. Entre eux, il existait quelque chose comme les liens d'une affinité élective; tous deux avaient le goût du gigantesque, tous deux étaient des tempéraments hors de l'ordinaire : *Terribili*, comme disaient leurs contemporains [1]; en eux il n'y avait rien de petit, rien de médiocre; toute chose devenait grande entre les mains de ces deux hommes, dont l'un portait la plus illustre couronne de la chrétienté, l'autre la couronne du génie [2].

Pour son début au service de Jules II, Michel-Ange reçut la commande d'une œuvre colossale. Il s'agissait d'ériger pour le Pape, de son vivant, un gigantesque tombeau de marbre. Au bout de quelques jours Michel-Ange soumit plusieurs projets à l'approbation du Pape, qui en choisit un. Par un traité en due forme, l'artiste prit l'engagement d'exécuter le monument en cinq ans, pour le prix de dix mille ducats [3]; cent ducats devaient lui être payés mensuellement à titre d'avances. Rempli d'ardeur, il se rendit en toute hâte à Carrare pour y choisir ses matériaux; il y passa huit mois et n'en repartit qu'après avoir arrêté, avec les carriers et les voituriers, des arrangements minutieux pour la fourniture et le transport des blocs de marbre choisis par lui, et dont le poids total s'élevait à deux mille quintaux environ [4].

Au commencement de la nouvelle année (1506), il était de retour à Rome et s'occupait d'organiser un atelier sur la place de Saint-Pierre [5]. Il brûlait d'impatience de se mettre à l'ou-

[1] Voy. plus haut, p. 197 et suiv.

[2] K. Hase, *Erinnerungen an Italien*, p. 183.

[3] Frey, *Studien*, p. 92.

[4] Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 272 et suiv.; Frey, *Studien*, p. 93. Le mérite de Frey est d'avoir cherché le premier à fixer la chronologie exacte des œuvres exécutées par Michel-Ange sous le règne de Jules II.

[5] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 426, 493. Michel-Ange dit,

vrage. « Mon très vénéré père », écivait-il le 31 janvier 1506, « je serais absolument satisfait de ma situation, si seulement mon marbre pouvait arriver. Mais j'ai, à ce qu'il semble, une malechance particulière, car, depuis que je suis ici, nous n'avons eu que deux jours de beau temps. Il y a quelques jours, une barque est arrivée, et il s'en est fallu de peu qu'elle coulât à fond, à cause du mauvais temps. Mais ce n'est pas tout; tandis que je procédais au déchargement, le fleuve a monté subitement, à ce point que le chargement disparaissait sous l'eau, de sorte que je n'ai pas encore pu me mettre à l'ouvrage. Je donne de bonnes paroles au Pape et je l'entretiens en bon espoir, pour qu'il ne se fâche pas contre moi. Espérons que le moment viendra où je pourrai commencer à pousser vivement la besogne. Dieu le veuille [1] ! »

Cette lettre nous révèle une partie des difficultés contre lesquelles Michel-Ange avait à se débattre; mais la pire de toutes était que, dans l'intervalle, le cours des idées du Pape avait changé de direction; le tombeau était relégué à l'arrière-plan; l'idée fixe était le nouveau Saint-Pierre [2]. Jules II voulait pourtant donner une compensation à Michel-Ange, et il n'avait rien trouvé de mieux que de le charger de la décoration picturale de la voûte de la chapelle Sixtine [3]. Loin de satisfaire le maître, cette proposition le blessa au vif; l'argent qui lui avait été payé n'avait pas même suffi pour couvrir les frais de transport des blocs de marbre; « comptant sur le tombeau », il avait organisé un atelier à ses frais et fait venir des aides de Florence. Le 17 avril 1506, il eut l'étonnement d'entendre le Pape dire à un orfèvre et à son maître de cérémonies qu'il ne voulait plus payer un sou pour des pierres

dans ce passage, que son atelier est « una casa che m'aveva data Julio dietro a Santa Caterina ». Cette église (S[ta] Caterina delle Cavallerotte) était située sur la place Rusticucci (voy. Armellini, p. 175). Il n'est pas possible de fixer positivement l'époque du retour de Michel-Ange à Rome. Frey, *Studien*, p. 93, dit bien : avant le 14 janvier 1506. Symonds, t. I, p. 130-131, admet une date antérieure à celle-là.

[1] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 6; Guhl, t. I, p. 121.

[2] Voy. plus haut, p. 430 et suiv.

[3] Reste à savoir si ce projet procéda de l'initiative personnelle du Pape, ou si Jules II fut conseillé par Bramante. Voy. Frey, *Studien*, p. 93.

grandes ou petites. Avant de sortir du Vatican, il demanda qu'on lui payât au moins une partie de l'argent dont il avait besoin pour continuer le travail commencé. On lui promit une réponse pour le lundi suivant; il se présenta au jour fixé: impossible d'obtenir une audience; il revint à la charge les jours suivants, sans plus de succès. Le 17 avril, comme il demandait à être enfin reçu par le Pape, on lui opposa un refus formel, par ordre exprès de Sa Sainteté. La mesure était comble : dans un accès d'emportement Michel-Ange aurait, à ce que l'on rapporte, répondu à haute voix au serviteur qui lui transmettait cet ordre : « Va dire au Pape que, quand il aura besoin de moi, il n'aura qu'à venir me chercher où il pourra me trouver! » Puis il courut chez lui, donna ordre à ses serviteurs de vendre tout son avoir, monta à cheval et quitta Rome avec la ferme intention de n'y revenir jamais [1].

Aussitôt informé de la fuite de Michel-Ange (c'était la veille de la pose de la première pierre du nouveau Saint-Pierre), Jules II donna ordre de courir après lui et de le ramener à Rome, au besoin par la force. Mais Michel-Ange avait chevauché grand train. Les messagers du Pape ne le rejoignirent qu'à Poggibonsi, en territoire florentin, où il était en sûreté; ils lui remirent un ordre écrit de revenir à Rome, sous peine de disgrâce; l'artiste, furieux, les éconduisit vivement. A onze heures du soir il écrivit directement au Pape une lettre dans laquelle il lui disait que jamais, au grand jamais, on ne le reverrait à Rome. « En récompense des bons services que j'ai rendus à Votre Sainteté, je n'ai pas mérité d'être jeté à la porte du palais, comme un mauvais drôle. Du moment que Votre Sainteté ne veut plus entendre parler du monument funéraire, je suis délié de mes engagements et n'ai nulle envie d'en contracter de nouveaux [2]. »

[1] Voy. Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 279 et suiv., 519 et suiv. Ce savant soumet à une critique rigoureuse les divergences qui existent sur ce point dans les lettres mêmes de Michel-Ange.

[2] Condivi, p. 38-39, édit. Frey, p. 74. D'après cet écrivain, Michel-Ange serait arrivé à Poggibonsi « a due hore di notte ». Michel-Ange disait lui-même, plus tard (*Lettere*, édit. Milanesi, p. 493), être arrivé en cet endroit « circa a tre ora di notte ». Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 517, commet une

Les amis de Michel-Ange, Giuliano da Sangallo surtout, s'employèrent activement pour amener une réconciliation entre lui et le Pape. Le 2 mai, Michel-Ange écrivait de Florence à Giuliano : « Voici ma réponse, dont je vous prie de donner lecture au Pape; faites savoir à Sa Sainteté que je suis plus disposé que jamais à continuer le travail commencé. S'il veut que le tombeau soit exécuté en tout cas, peu lui importe le lieu où je ferai ce travail, pourvu qu'il soit livré tout achevé à Saint-Pierre, sur l'emplacement qu'il lui plaira de désigner, dans le délai de cinq ans, conformément à notre convention, et qu'il soit beau comme je l'ai promis. Je suis certain d'une chose, c'est que, lorsqu'il sera achevé, il n'aura pas son pareil au monde. Si Sa Sainteté accepte cet arrangement, qu'elle veuille me donner sa commande à exécuter à Florence, d'où je lui écrirai. J'ai à Carrare de nombreux blocs de marbre à ma disposition; je les ferai venir ici, et aussi les gens que j'ai là sur place. Bien que j'aie subi assez de préjudices à l'occasion de ce travail, je ne serais pas fâché de l'exécuter ici. A mesure que les divers morceaux seront terminés, je pourrai les expédier, de sorte que Sa Sainteté en aurait le même plaisir que si j'étais à Rome, ou même davantage, car elle verrait les choses achevées sans en avoir eu aucun ennui [1]. »

Huit jours plus tard, un ami de Michel-Ange écrivait de Rome : « Samedi dernier, Bramante et moi nous devions présenter et discuter en présence du Pape, pendant son dîner, toute sorte de dessins; je fus appelé le premier, et Bramante après le dîner. Le Pape lui dit : « Demain, Sangallo part pour Florence, « et il en ramènera Michel-Ange. » Bramante dit : « Très Saint « Père, Sangallo ne s'y risquera pas; je connais Michel-Ange « par expérience, il a dit maintes fois qu'il ne songeait pas à « peindre la chapelle, que Votre Sainteté voulait lui imposer

erreur en traduisant « deux heures de nuit » par « huit heures du soir ». FREY, p. 93, tombe dans la même faute. D'après la coutume italienne, la nuit commence à huit heures du soir à partir du 15 avril (voy. LERSCH, *Ewiges Calendarium*, Munster, 1877, p. 7); par conséquent la deuxième et la troisième heures, de nuit correspondent à dix et à onze heures du soir.

[1] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 377 et suiv.; GUHL, t. I, p. 123.

« cette tâche, mais qu'il n'en accepterait aucune autre que le « tombeau. » Bramante ajouta encore : « Très Saint Père, je « crois qu'il se défie de ses propres forces, parce qu'il s'agit « de peindre là des figures vues de bas en haut, ce qui com-« porte une quantité de raccourcis; c'est tout autre chose que « de peindre en bas. » Le Pape répondit : « S'il ne venait pas, « ce serait une avanie pour moi; aussi je crois qu'il viendra « quand même. » En ce moment, je me montrai et dis à Bramante, en présence du Pape, que c'était une infamie de parler ainsi, à peu près comme vous le lui auriez dit vous-même, si vous aviez été à ma place; Bramante en resta bouche bée et se garda de répondre, comprenant qu'il avait parlé de travers. Enfin il dit, en me montrant du doigt : « Saint Père, il « n'a jamais parlé de ces choses-là avec Michel-Ange; si je « n'ai pas dit la vérité, je veux qu'on me coupe la tête; je « maintiens qu'il n'a jamais parlé de cela avec Michel-Ange; « que Votre Sainteté exprime fortement sa volonté, il reviendra « déjà. » La conversation se termina là-dessus, et je n'ai rien de plus à ajouter. Que Dieu vous garde! Si je puis quelque chose pour vous, faites-le moi savoir, je le ferai volontiers. Mes compliments à Simone Pollajualo[1]. »

Le 8 juillet, le Pape fit une démarche personnelle pour ramener l'artiste à des sentiments moins aigres; il adressa à la Seigneurie de Florence un bref conçu dans les termes suivants : « Chers fils! Salut et bénédiction apostolique. Le sculpteur Michel-Ange est parti d'ici par un coup de tête irréfléchi; maintenant il a, me dit-on, peur de revenir. Nous ne sommes pas fâché contre lui, car Nous connaissons les façons d'agir de cet homme. Cependant, pour qu'il laisse là tout soupçon, Nous vous requérons de lui faire en Notre nom la promesse que, s'il veut revenir vers Nous, il peut venir librement et sans courir aucun danger, et que Nous l'accueillerons avec la même faveur que Nous lui avons témoignée avant son départ[2]. »

[1] Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 283-284.
[2] Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 284-285; Gotti, t. I, p. 45; Symonds, t. I, p. 180.

Michel-Ange eût sans doute préféré consacrer toutes ses forces à l'exécution de ses cartons de la bataille de Cascina et des statues des douze apôtres destinées au dôme de Florence, car il répondit encore une fois à ces avances du Pape par un refus formel. Jules II ne se laissa pas décourager et écrivit de nouveau. Le gonfalonnier Soderini invita Michel-Ange à venir le trouver et lui adressa personnellement d'énergiques remontrances. « Tu t'es comporté à l'égard du Pape, lui aurait-il dit, d'une façon que le roi de France n'eût pas osé se permettre. Il s'agit maintenant d'en finir avec ces manières de se faire prier. Nous n'allons pas faire la guerre et risquer la prospérité de l'État pour toi. Arrange-toi de façon à retourner à Rome. » Objurgations superflues! Michel-Ange songea, dit-on, à quitter l'Italie et à se réfugier chez le sultan, qui lui avait offert de construire un pont entre Constantinople et Péra [1]. Le sculpteur était aussi poète à ses heures; on possède de lui des vers dans lesquels se reflète l'état de son âme à cette époque, et où il parle de Rome dans les termes les plus violents [2]. L'intervention même du favori du Pape, le cardinal Alidosi, avec qui le gouvernement florentin s'était mis en relation, ne vint pas à bout de sa résistance.

Sur ces entrefaites, Jules II était parti pour son expédition de Bologne, où il fit son entrée triomphale le 11 novembre 1506 [3]. Heureux de ce grand succès, il voulut en perpétuer le souvenir par une œuvre d'art monumentale. Le 17 décembre 1506, une statue en stuc du Pape était érigée sur la façade du palais du gouvernement de Bologne [4]. Mais ce n'était pas assez; Jules II voulait qu'une œuvre plus durable, une statue de bronze colossale, rappelât à perpétuité aux habitants de Bologne la majesté de leur nouveau maître. Pour

[1] Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 285 et suiv.

[2] Voy. *Rime di Michelangelo*, édit. Guasti, p. 156, 3e sonnet. Symonds, t. I, p. 182 et suiv., pense que le 4e sonnet (*loc. cit.*, p. 157 : Qua si fa elmi di calici e spade) est de la même époque, tandis que Frey, *Studien*, p. 101, suppose qu'il n'a été composé qu'au mois d'avril 1512.

[3] Voy. plus haut, p. 259 et suiv.

[4] Voy. Podesta, *Due statue*, p. 109 et suiv.; Gozzadini, *Alcuni Avvenimenti*, t. IV, p. 77.

l'exécuter, il songea tout naturellement à Michel-Ange. Par une nouvelle lettre, le cardinal Alidosi pria le gouvernement florentin d'envoyer Michel-Ange à Bologne, garantissant qu'il n'aurait pas lieu de se plaindre de l'accueil qu'on lui réservait. L'artiste consentit enfin à céder. Il partit pour Bologne vers la fin de novembre, muni d'un sauf-conduit délivré par Soderini, où il était dit : « Le porteur de la présente est le sculpteur Michel-Ange, que nous envoyons sur la demande de Sa Sainteté, notre Seigneur. Nous garantissons que c'est un excellent jeune homme, unique dans son art, en Italie et peut-être dans le monde entier. Nous ne pouvons le recommander avec assez d'instance; avec de bonnes paroles et de la douceur on peut tout obtenir de lui. Qu'on lui témoigne de l'affection et de la bienveillance, et il fera des choses qui plongeront dans l'étonnement quiconque les verra. » Cette lettre porte la date du 27 novembre. Dans un *post-scriptum*, le signataire ajoute : « Michel-Ange se fie à la parole que nous lui avons donnée. » L'artiste lui-même a dit, par la suite, qu'il était parti la corde au cou[1].

Le Pape reçut le fugitif d'un air rébarbatif. « C'était à toi de venir Nous chercher, mais tu as attendu que Nous vinssions te trouver », lui dit-il, faisant allusion à son voyage de Bologne. Michel-Ange mit genou en terre et demanda pardon à haute voix. Il n'était pas parti par mauvaise volonté, dit-il, mais dans un accès de colère; il n'avait pu supporter qu'on le chassât comme on l'avait fait. Comme Jules II, assis, la tête baissée, le visage contracté, ne répondait rien, un des ecclésiastiques présents, que le cardinal Soderini avait prié d'intervenir en cas de besoin, prit la parole. « Sa Sainteté, dit-il, voudrait bien ne pas attacher trop d'importance à la faute de Michel-Ange; c'était un homme sans éducation; les artistes ne savent guère les règles de conduite en dehors de ce qui

[1] GAYE, *Carteggio*, t. II, p. 91; GUHL, *Kuenstlerbriefe*, t. I, p. 124-125; GRIMM, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 297 et suiv.; SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 109. Le mot : « Mi fu forza andare là con la coreggia al collo », se trouve dans la fameuse lettre à Giov. Francesco Fattucci, de janvier 1524 : *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 427.

concerne leur art; ils sont tous les mêmes. » Se tournant d'un air furieux du côté de l'importun, le Pape s'écria : « Tu oses dire à cet homme des choses que moi-même je ne lui aurais pas dites! C'est toi, malheureux, qui es un homme sans éducation, ce n'est pas lui! éloigne-toi de ma vue avec ta maladresse! » Après cette sortie, il fit à Michel-Ange un signe gracieux de la main, lui accorda son pardon et le chargea de faire une statue de lui en bronze, où il serait représenté assis : la statue devait avoir une hauteur d'environ sept aunes. Après avoir ainsi expliqué ce qu'il voulait, il s'informa du prix. Michel-Ange répondit : « Je pense pouvoir m'en tirer pour 1,000 ducats, mais l'art du fondeur n'est pas mon affaire, et, par conséquent, je ne puis prendre aucun engagement. » « Va, dit le Pape, travaille, fais fondre et refondre la statue jusqu'à ce qu'elle soit réussie, je te donnerai de quoi te contenter[1]. » Cette célèbre audience, qui mit fin à la brouille de deux hommes de caractères également emportés, eut lieu, très probablement, le 29 novembre 1506[2]; elle montre comment le Pape s'entendait à traiter le génie d'égal à égal.

Michel-Ange se mit immédiatement à l'ouvrage, à Bologne même. Le Pape l'honora de sa visite. « Vendredi dernier, vers le soir, Sa Sainteté passa une demi-heure chez moi, dans mon atelier », lisons-nous dans une lettre de l'artiste à son frère Buonarroto, datée du 1er février 1507 : « Elle me donna sa bénédiction et me laissa entendre qu'elle était satisfaite de mon ouvrage. Nous avons toute cause de remercier Dieu du fond du cœur, et je vous prie seulement de continuer à prier pour moi[3]. » Le 28 avril, le modèle en cire était terminé. On

[1] CONDIVI, p. 41-42; *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 429; GRIMM, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 298 et suiv.; SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 110.

[2] FREY, *Studien*, p. 93.

[3] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 65. Un jour, dit-on, Michel-Ange demanda au Pape s'il devait mettre un livre dans la main gauche de sa statue; à quoi Jules II aurait répondu : « Donne-moi une épée, je ne suis pas un savant. » Cette anecdote a tout l'air d'une invention posthume : si le Pape avait parlé de cette façon, Michel-Ange n'aurait probablement pas osé mettre dans la main de sa statue les clefs de saint Pierre.

commença dans les derniers jours de juin les opérations de la fonte; elle ne réussit pas : le buste, jusqu'à la ceinture, était seul bien venu; l'autre moitié resta dans le four[1]. Michel-Ange ne perdit pas courage. Travaillant jour et nuit avec un acharnement héroïque, il finit par réussir. A partir du 18 février 1508, la statue fut exposée, pendant trois jours, dans la cathédrale de San Petronio. La ville entière vint admirer cette œuvre colossale. « C'est un ouvrage merveilleux qui rivalise avec ceux de l'antiquité que l'on voit à Rome », écrivaient les autorités de Bologne à leurs correspondants de la Ville éternelle. Le 21 février, la statue fut installée en grande pompe dans une niche au-dessus du portail de San Petronio[2].

La statue du Pape était trois fois plus grande que nature : Michel-Ange l'avait représenté assis, vêtu des ornements pontificaux, la tiare sur la tête, tenant les clefs d'une main et faisant, de l'autre, le geste de la bénédiction. Ce chef-d'œuvre, qui semblait devoir durer éternellement, était destiné à disparaître prématurément. Dès le 30 décembre 1511[3], il fut détruit par les partisans des Bentivogli : au mois de mai, la statue de stuc avait eu le même sort[4]. Précipité de son socle, le colosse de bronze, dont le poids s'élevait à quatorze mille livres, s'enfonça profondément dans la terre, bien qu'on eût pris là précaution de préparer un lit de paille et de fagots. La foule s'acharna sur la statue, en l'accablant d'injures et de railleries, et la mit en pièces; Alphonse de Ferrare recueillit une partie du métal et en fit fondre un gros canon, auquel il donna, dit-on, par dérision, le nom de la Giulia. La tête, du poids de six cents livres, subsista longtemps encore; on la gardait à Ferrare; elle a disparu à une époque inconnue. Telle fut la fin de « la plus belle statue

[1] *Lettere, loc. cit.*, p. 148, 78-78.

[2] Voy. Podesta, *Due statue*, p. 107, 111, 124 et suiv.; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, t. IV, p. 79; Gotti, t. I, p. 66. La date de l'inauguration de la statue indiquée par Tizio (Fea, *Notizie*, p. 25) est erronée.

[3] Springer, p. 111, et Guhl, t. I, p. 125, placent cet événement au mois de septembre, ce qui est inexact.

[4] Voy. Podesta, *Due statue*. p. 114 et suiv.

d'Italie » ; c'est l'appréciation d'un chroniqueur bolonais[1].

Après avoir terminé sa statue de bronze, Michel-Ange était retourné à Florence, sa patrie, mais pour peu de temps; dès le mois de mars 1508, Jules II l'appelait de nouveau à Rome, non point pour exécuter son tombeau, mais pour peindre la voûte de la chapelle Sixtine[2]. « Il n'est que juste de faire remarquer, à l'honneur de ce Pape, qu'il oubliait encore une fois sa propre personne pour confier à l'artiste de son choix une tâche d'un caractère plus élevé[3]. » Michel-Ange n'avait conscience de la pleine possession de son talent que le ciseau à la main; il commença par résister, disant que la peinture n'était pas son métier[4]. Mais, avec son énergie de fer, le Pape mit de force le pinceau dans des mains accoutumées à ne travailler que le marbre. Michel-Ange finit par accepter la tâche qu'on lui imposait, et s'engagea par contrat à peindre le milieu de la voûte de la chapelle Sixtine pour le prix de 3,000 ducats.

Le 10 mai, il recevait du Pape un acompte de 500 ducats, et commençait sur-le-champ la composition de ses cartons avec son ardeur accoutumée. Dans le projet primitif, il s'était proposé, c'est lui-même qui nous l'apprend, de peindre dans les lunettes les figures des douze apôtres et de couvrir le reste au moyen d'un système de champs remplis d'ornements, conformément à l'usage général[5]. Il employa le mois de mai à

[1] Podestà, *Due statue*, p. 119 et suiv.; Gozzadini, *Alcuni avvenimenti*, t. IV, p. 243; Fea, *Notizie*, p. 25; Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 401; Havemann, t. II, p. 364. Des lettres publiées par Campori, dans les *Atti dell' Emilia*, nouv. sér., t. VI, 1re part., p. 131 et suiv., font connaître la colère du Pape et les excuses tardives et bien faibles du duc. L'histoire de cette statue fut mise en vers latins et italiens par des poètes contemporains. Voy. Campori, *loc. cit.*, p. 132, et Cappelli, *Prefaz. alle lettere di E. Ariosto* (Bologne, 1866), p. lix.

[2] Voy. Symonds, t. I, p. 198; Frey, *Studien*, p. 94.

[3] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 147.

[4] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 17. Voy. le sonnet à Giovanni da Pistoja (*Rime*, édit. Guasti, p. 158), qui se termine par ces mots : « Nè io pittore. » A cette époque, il met une certaine affectation à signer toutes ses lettres : « Michelangiolio *Scultore* in Roma. » Voy. Woltmann, t. II, p. 577, et Symonds, t. I, p. 200.

[5] Il le dit lui-même dans sa lettre à G.-F. Fattucci : *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 427. Voy. Woelfflin, dans le *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. XIII, p. 178, et Frey, *Studien*, p. 94.

monter son échafaudage : la veille de la Pentecôte (10 juin), la poussière et le bruit faillirent empêcher les cardinaux de célébrer l'office dans la chapelle[1].

Cependant Michel-Ange avait mûri dans son esprit des projets plus vastes; ses peintures devaient former, en quelque sorte, le complément des fresques déjà existantes. L'œuvre à entreprendre prenait par là un développement considérable, mais le Pape était assez doué de sens artistique pour comprendre la valeur du nouveau projet, et il lui donna son approbation : il fit l'objet d'un nouveau contrat qui fut passé pendant l'été. Une série de tableaux devait couvrir la voûte entière, jusqu'aux fenêtres : il en résultait nécessairement un surcroît de frais; aussi le prix du travail fut-il doublé et porté à 6,000 ducats. Le choix des sujets à peindre était laissé à l'artiste[2]. Il se procura des aides et commanda ses couleurs; les premiers coups de pinceau furent donnés probablement vers la fin de l'automne[3]. Le Pape s'intéressait si vivement à ce travail, qu'il refusa un congé de quelques jours demandé par l'artiste pour aller à Florence[4].

Dans une lettre à son père, écrite le 27 janvier 1509, Michel-Ange se plaint de ce que le travail n'avance pas et de ce qu'il a dû congédier ses aides, qu'il trouve incapables. Réduit à ses propres ressources, il se trouve ainsi amené à exécuter de ses propres mains, non seulement les dessins, mais à peu près toute la peinture[5]. Au début, il avait encore

[1] PARIS DE GRASSIS, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXV, p. 385-386; FREY, *Studien*, *loc. cit.* Au sujet de la somme payée pour l'échafaudage. voy. ZAHN, *Notizie*, p. 187 (cf. SYMONDS, t. I, p. 201), et *Naumanns Archiv.*, t. XIII, p. 109. La quittance des 500 ducats payés à compte, publiée dans les *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 563, l'avait été déjà par FOERSTER-KUGLER, *Kunstblatt*, 1844, n° 105.

[2] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 30, 430; FREY, *Studien*, p. 95. Sur les études de Michel-Ange pour les peintures de la voûte, voy. ROBINSON, *The drawings of Michelangelo and Raffaelo in the University Galleries* (Oxford, 1870), p. 27 et suiv.; SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 115 et suiv.; SYMONDS, t. I, p. 204 et suiv.

[3] Voy. H. WILSON, p. 126, 194; SYMONDS, t. I, p. 202 et suiv.; FREY, p. 95 et suiv.

[4] GAYE, t. II, p. 107.

[5] Voy. *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 17. Michel-Ange dit,

à apprendre les procédés de la peinture à fresque. De là des retards qui donnèrent lieu à maint conflit entre l'artiste, rude de formes, rempli du sentiment de sa propre valeur, et le Pape, rongé d'impatience. Cependant, ces deux hommes, dont les caractères présentaient de si nombreuses affinités, tant sous le rapport de l'élévation des idées que sous celui du tempérament passionné, irritable, finirent toujours par s'entendre. « A force d'excitations et de concessions, de querelles et de caresses, Jules II obtint ce que peut-être aucun autre n'eût obtenu de Michel-Ange[1]. » Au mois de juin 1509, le chanoine romain Albertini vit les premières peintures exécutées au centre de la voûte[2].

Après avoir travaillé à force pendant tout l'hiver de 1509 à 1510, Michel-Ange éprouva le besoin de se reposer, et prit un petit congé qu'il alla passer à Florence[3]. Si vite qu'il travaillât, il était encore trop lent au gré du Pape. Jules II allait fréquemment le voir sur son échafaudage, sans craindre de se risquer à grimper aux échelles; il fallait que Michel-Ange lui tendît la main pour l'aider à atteindre le dernier étage. Une fois là, il pressait l'artiste de questions, pour savoir si ce ne serait pas bientôt fini[4].

Pendant un certain temps, les luttes engagées pour l'indépendance de la Papauté et la délivrance de l'Italie absorbèrent entièrement le vieux Pape. Parti de Rome le 17 août 1510, il prit, le 1er septembre, le chemin de Bologne, où l'attendaient tant de déboires[5]. Ce n'était pas le moment de songer aux

dans cette lettre, qu'il n'a pas reçu un sou du Pape depuis un an; FREY, *Studien,* p. 97, démontre que c'est une exagération. Le même savant dit que, dans les tableaux du *Sacrifice* et de l'*Ivresse de Noé*, on reconnaît la main de collaborateurs. Voy. SPRINGER, p. 112.

[1] BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 644.

[2] ALBERTINI, édit. Schmarsow, p. 13; voy. FREY, *Studien,* p. 97-98. GRIMM, t. I, 5e édit., p. 526, WOELFFLIN dans le *Jahrb. d. preuss. Kunstsamml.*, t. XIII, p. 272, et SYMONDS, t. I, p. 211, disent que Michel-Ange aurait dévoilé la première moitié des peintures de la voûte pour la Toussaint de l'année 1509; Frey rejette cette opinion, et, suivant moi, il a raison.

[3] FREY, *Studien,* p. 99.

[4] Voy. CONDIVI, p. 48, 50, et FREY, *loc. cit.*, p. 99.

[5] Voy. plus haut, p. 309 et suiv., 313 et suiv.

questions d'art[1]. Aussi les payements s'arrêtèrent-ils dès le mois de septembre. Michel-Ange, sans argent, ne savait plus que faire. Il commença par écrire au Pape; à la fin de septembre il se décida à se rendre en personne à Bologne. Au mois d'octobre il était de retour à Rome, où le dataire Lorenzo Pucci lui remit, par ordre de Jules II, une somme de 500 ducats; puis les payements cessèrent de nouveau. Michel-Ange alla une seconde fois présenter sa requête au Pape, cette fois encore avec succès. Le 11 janvier 1511, il pouvait écrire de Rome à son frère : « Je suis revenu heureusement mardi dernier, et l'argent m'a été payé. » Il annonce qu'avec sa lettre il envoie une traite de 228 ducats. A la fin de février on était en pleine guerre, et la pénurie du trésor empêchait le Pape de tenir ses promesses : Michel-Ange écrit à son frère, le 23 février : « Je crois que je devrai, avant peu, retourner encore une fois à Bologne. Le dataire du Pape, avec qui j'étais revenu ici, m'avait promis, avant de repartir, qu'il aurait soin de me procurer les moyens de continuer mon travail; mais voici déjà un mois qu'il est parti, et je n'entends plus parler de lui. J'attendrai encore cette semaine, mais s'il n'arrive rien dans l'intervalle, je pars pour Bologne et je passerai par chez vous. Fais savoir cela au père[2]. »

Michel-Ange n'eut pas besoin de faire ce voyage : il reçut de l'argent et reprit son travail. En dépit de toutes les difficultés, la grande œuvre approchait de sa fin. Dans le court espace de vingt-deux mois, de novembre 1508 à août 1510, interruptions déduites, l'artiste était arrivé à peindre en entier la partie centrale de la voûte[3]; mais au prix de quels efforts surhumains ! Qu'il suffise de relever un détail pénible et fatigant : pour peindre, l'artiste devait passer ses journées couché sur le dos, de sorte que les couleurs, retombant en gouttes, lui inondaient le visage. Vasari raconte qu'il s'était tellement accoutumé à regarder de bas en haut que, pendant longtemps,

[1] SPRINGER, *Raffael und Michelangelo*, p. 117.

[2] *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 99, 100, 101. Voy. GRIMM, t. I, 5e édit., p. 389 et suiv; FREY, *Studien*, p. 99, 100.

[3] GRIMM, t. I, 5e édit., p. 390; FREY, p. 100.

il ne pouvait lire qu'en tenant le papier en l'air et la téte penchée en arrière. Dans un sonnet adressé à Giovanni da Pistoia, Michel-Ange décrit, sur un ton moitié plaisant, moitié amer, les efforts que lui a coûté la peinture de sa voûte :

« Je me suis déjà fait un goitre dans mon travail, comme l'eau fait aux chats en Lombardie ou dans quelque autre pays que ce soit; [un goitre] qui forcément me colle le ventre au-dessous du menton.

« Je sens ma barbe aller vers le ciel et la téte aller sur le coffre; ma poitrine devient celle d'une harpie, et le pinceau laisse en dégouttant sur le visage une riche mosaïque.

« Les lombes me sont entrées dans le ventre; par contre-poids je fais croupe de mon derrière, et n'y voyant point j'essaye en vain d'avancer mes pas.

« Par devant mon écorce s'allonge; quand je me replie, elle s'allonge par derrière, et je me tends comme un arc syrien.

« Néanmoins paraît absurde et nouveau ce jugement porté ordinairement par la pensée, qu'on tire mal par un tuyau tordu.

« Toi, Jean, défends maintenant ma peinture morte et mon honneur; la place n'étant plus bonne, car je ne suis pas peintre [1]. »

La voûte de la chapelle Sixtine, on l'a dit justement, est une œuvre de Titan; pour apprécier l'énormité de travail à exécuter, il faut se rappeler que l'artiste avait à couvrir de peintures une surface de plus de dix mille pieds carrés, entre-coupée de courbes, de lunettes, etc., qui augmentaient démesurément les difficultés. Sur cette surface, le maître accomplit le tour de force de peindre trois cent quarante-trois figures; on y trouve toutes les attitudes, tous les mouvements, tous les raccourcis imaginables; quelques-unes ont douze pieds, celles des prophètes et des sibylles près de dix-huit pieds de hauteur,

[1] A. Lannau-Rolland, *Michel-Ange poète, première traduction complète de ses poésies,* Paris, 1860; voy. Régis, *Michelangelo's Gedichte* (Berlin, 1842), p. 291.

et néanmoins chacune d'elles est exécutée avec le même soin et la même conscience[1]. « Tout, jusqu'aux cheveux et à la barbe, jusqu'aux ongles des doigts, jusqu'aux plis calleux de la plante des pieds, est rendu avec l'étonnante exactitude propre aux maîtres du quinzième siècle, et en même temps avec l'ampleur qui est la perfection de l'art[2]. »

L'achèvement de la partie principale de la tâche imposée à Michel-Ange coïncidait avec la plus terrible crise du règne de Jules II. Les États de l'Église étaient ouverts sans défense aux entreprises des Français, qui attaquaient en même temps le Pape sur le terrain religieux, par la convocation d'un concile asservi. Malade et impuissant, mais se raidissant contre l'adversité, Jules II était rentré dans sa capitale le 27 juin 1511[3]. La veille de l'Assomption, fête patronale de la chapelle Sixtine, il s'y rendit en personne, à l'heure des vêpres, et put enfin voir à découvert les fresques du maître de son choix, la voûte entière, c'est-à-dire l'agencement architectonique, les tableaux historiques et les figures isolées, en un mot, l'ensemble merveilleusement coordonné[4].

Vers le milieu d'août 1511, Michel-Ange commença le dessin des cartons pour les parties restant à exécuter, c'est-à-dire pour les peintures des angles et des lunettes. A la fin de septembre, il fut reçut deux fois en audience par le Pape. A la suite de la deuxième on lui paya 400 ducats[5]. Au mois de mai de l'année suivante, la disette des finances se fit de nouveau sentir; rien d'étonnant à cela, étant donnée la situation politique. Michel-Ange s'adressa au cardinal Bibbiena, et se déclara résolu à partir; cette menace produisit son effet; le cardinal

[1] SYMONDS, t. I, p. 205. Gœthe dit que quiconque n'a pas vu la chapelle Sixtine n'est pas en état de se faire une idée de ce que peut un homme.

[2] LUBKE, t. II, p. 117, rappelle à ce propos la perfection non moins admirable des sculptures du Panthéon.

[3] Voy. plus haut, p. 631.

[4] FREY, *Studien*, p. 100. Le passage de Pâris de Grassis relatif à la visite des « picturas novas ibidem noviter detectas » manque dans l'édition de Dœllinger, qui, d'ailleurs, paraît n'avoir attaché aucun intérêt aux questions d'histoire de l'art. MUNTZ l'a publié dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXV (1882), p. 386.

[5] FREY, *Studien*, p. 101.

obtint un versement de 2,000 ducats [1]. Au mois de juillet, l'artiste était dans tout le feu du travail; il écrivait ses lettres pendant la nuit. Le 24 juillet, il écrivait : « J'ai plus de fatigues à supporter que jamais homme n'en a supporté. Néanmoins je veux prendre patience et tenir bon pour en finir une bonne fois. » Quelques jours avant, le duc Alphonse de Ferrare était venu le voir sur son échafaudage; il lui avait montré son travail; le duc avait témoigné son approbation en termes chaleureux et lui avait fait la commande d'un tableau [2]. Au mois d'octobre, Michel-Ange pouvait enfin annoncer à son père que les peintures de la Sixtine étaient entièrement terminées et que le Pape s'en était montré on ne peut plus satisfait [3]. Dans un sentiment d'humilité inspirée par la vivacité de sa foi, le maître ne signa pas son œuvre; il se contenta de placer à côté de la figure du prophète Jérémie une inscription en l'honneur de Dieu, l'Alpha et l'Oméga, avec l'aide de qui l'œuvre avait pu être commencée et terminée [4].

La veille de la Toussaint eut lieu l'inauguration officielle de « la plus puissante création qu'aient jamais accomplie la couleur et le pinceau [5] ». La vue de cette œuvre, aussi

[1] *Lettere di Michelangelo*, p. 428.

[2] Voy. la Relation, sans date, de Grossino, oubliée par Frey et publiée par Luzio, *F. Gonzaga*, p. 37; elle doit avoir été écrite entre le 5 et le 18 juillet.

[3] *Lettere di Michelangelo*, p. 104, 123, et Frey, *Studien*, p. 102.

[4] Steinmann a, pour la première fois, donné l'explication de cette inscription, dans le *Repertorium f. Kunstwissensch.*, t. XVII, p. 178.

[5] Woltmann-Woermann, t. II, p. 580. Voy. Stolberg, *Reise in Deutschland der Schweiz, Italien und Sicilien*, t. I (Mayence, 1877), p. 434 et suiv. On connaît le mot de Gœthe : dans son enthousiasme pour Michel-Ange, il disait que ce peintre dégoûte de la nature, parce qu'on ne peut pas la voir avec d'aussi grands yeux que lui. « On peut, dit Castelar, (*Erinnerungen an Italien*, p. 77), lire tous les traités possibles sur le sublime, sans arriver à se faire une idée exacte de ce que c'est. Mais qu'on lève les yeux vers la voûte de la Sixtine; voilà le sublime! Là disparait le désaccord entre notre faible intelligence et la puissance infinie d'une idée dont la grandeur incommensurable nous trouble. Voilà le sublime! Il produit une impression simultanée de jouissance et de terreur. » Les excellentes photographies de la maison Braun facilitent l'étude de tous les détails de cette grande œuvre. La galerie Schack, à Munich, possède de remarquables copies de la *Création d'Adam*, de la *Création d'Eve*, du *Premier Péché*, du *Jérémie*, de l'*Isaïe* et de la *Sibylle de Delphes*, par C. Schwarzer. La relation de l'inauguration définitive, de

remarquable par la grandeur idéale de la composition que par la perfection du dessin et du modelé, provoqua une explosion d'enthousiasme [1]. Avant de descendre dans sa tombe déjà entr'ouverte, le Pape put encore célébrer une messe solennelle dans cette chapelle dont il avait fait un sanctuaire de l'art; belle fin d'un pontificat consacré au culte du grand et du sublime.

Quatre siècles bientôt se sont écoulés depuis l'inauguration des peintures de la voûte de la chapelle Sixtine. La fumée des cierges les a ternies, le temps les a lézardées, les couleurs ont pâli, mais l'impression qui s'en dégage reste toujours la stupéfaction. « Il est incontestable que, dès le début, la question de coloris n'a dû occuper qu'une place secondaire dans la pensée du maître; ici encore le dessin devait produire l'effet principal, et cet effet il le produit encore à l'heure actuelle, avec une intensité qui fait oublier un instant au spectateur qu'il y dans le monde d'autres œuvres dignes d'étude [2]. »

Par un procédé hardi et nouveau, mais d'un effet puissant, le maître avait trouvé moyen de donner à la surface nue et vide de la voûte une apparence de structure architecturale, arbitraire assurément, mais parfaitement adaptée à son objet. « La pierre de la voûte disparaît; une architecture nouvelle se superpose directement en l'air à l'architecture réelle; les piliers sont reliés deux à deux par des arceaux, et entre ces arceaux on voit, soit des tapisseries qui apparaissent comme tendues, soit une échappée de ciel dans laquelle les figures semblent planer [3]. »

Paris de Grassis, manque, comme l'autre, dans l'édit. Dœllinger, et a aussi été publiée dans la *Gaz. des Beaux-Arts,* 2e période, t. XXV, p. 387.

[1] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 152.

[2] Woltmann-Woermann, t. II, p. 586; voy. Burckhardt, *Cicerone,* p. 666; Szcesen, *Rafael*, p. 559.

[3] Voy. la remarquable étude de G. Warnecke sur les peintures de la voûte de Michel-Ange, dans la *Luetzow'sche-Zeitschr.*, 1891, nouv. sér., t. II, p. 301. Warnecke reconnaît franchement qu'au point de vue de la science architecturale, le décor peint par Michel-Ange est faux et arbitraire, mais il ajoute aussi que, dans le détail, ce décor s'applique admirablement à son objet. Luebke s'était déjà exprimé dans le même sens. En dessinant sur la voûte des éléments d'ar-

Dans le choix de ses sujets, le maître s'arrangea de façon à faire suite aux fresques peintes sur les murs à l'époque de Sixte IV et, en même temps, à se conformer à la tradition religieuse du moyen âge, qui divisait l'œuvre de la Rédemption en trois périodes : période antérieure et période postérieure à la loi (Ancien Testament), par opposition au règne de la grâce fondé par Jésus-Christ[1]. Le côté gauche de la chapelle étant déjà décoré de sujets empruntés à la vie de Moïse, c'est-à-dire à la période postérieure à la loi, le côté droit de sujets tirés de la vie de Notre-Seigneur, par conséquent du règne de la grâce[2], il restait à peindre les événements de la période antérieure à la loi, depuis la création jusqu'au déluge. Pour représenter ces événements d'après le récit de la Genèse, Michel-Ange divisa la partie médiane de la voûte en neuf compartiments rectangulaires, quatre grands et cinq petits. Jamais, ni avant, ni depuis, on n'a imaginé un moyen plus ingénieux et plus grandiose à la fois de représenter la création, telle que nous l'enseigne la Révélation, la volonté divine traduite en acte aussitôt qu'exprimée, la parole de l'Écriture sainte : « *Fiat et fuit.* » Le spectateur, saisi, sent, pour ainsi dire, passer sur sa tête le souffle de l'Éternel, au moment où, prononçant, dans sa toute-puissance, les mots « ciel et terre », il tire du néant le monde des intelligences et de la matière. « Le premier d'entre les artistes, Michel-Ange comprit la création, non plus comme une simple parole accompagnée du geste de la bénédiction, mais comme un mouvement. Cette conception première suffit à elle seule pour engendrer dans son esprit des motifs entièrement nouveaux pour la représentation des divers actes de la création[3]. »

chitecture, Michel-Ange observait, en général, les règles de l'art, mais il ne lui venait pas à l'idée de faire une véritable voûte, et il ne s'occupait pas de la vraisemblance. Il ne voulait pas faire un trompe-l'œil, comme le font parfois les artistes du style baroque et, de nos jours, les peintres de panoramas : il se contentait de créer d'imagination, pour sa voûte, une division à apparence de structure architecturale.

[1] Luebke, t. II, p. 92, l'a fait remarquer le premier. Woltmann-Woermann, t. II, p. 582, est de même opinion.

[2] Voy. t. IV, p. 436 et suiv.

[3] Burckhardt, *Cicerone*, p. 643.

Tout d'abord Dieu apparaît seul : il évoque du néant le ciel et la terre, le monde des esprits et de la matière. Il fait la séparation de la lumière et des ténèbres : à sa parole toute-puissante, la nuit s'enfuit. Entouré d'anges à moitié cachés dans la draperie et au regard étonné, Dieu plane sur l'Univers, il crée la terre et la vie, les plantes et les animaux[1]. « Mais le moment suprême de la création, celui où Michel-Ange a trouvé sa plus sublime inspiration, est la création d'Adam. » Entouré d'un essaim d'esprits célestes, « le Tout-Puissant s'approche de la terre et, par le simple contact des index, il transmet au premier homme, déjà à moitié animé, le fluide vital. Il n'existe pas, dans tout le domaine de la peinture, d'autre exemple de traduction matérielle, parfaitement claire et parlante, d'un phénomène surnaturel, qui porte au même degré la marque du génie. La figure d'Adam est le type le plus parfait de l'humanité à son origine[2]. » Le tableau de la création d'Ève est digne du précédent. Une impression austère s'empare impérieusement du spectateur. Adam, profondément endormi, est couché à terre : Dieu est debout devant lui : Ève déjà se lève, posée sur une jambe, l'autre encore repliée. Il semble qu'elle soit soulevée par la puissance du Créateur, vers qui elle tend les mains dans l'attitude de remerciement pour le don de la vie qu'il vient de lui faire[3].

[1] L'explication des trois premiers tableaux que nous donnons dans le texte s'écarte des opinions généralement reçues jusqu'ici, mais elle me paraît plus vraisemblable, parce qu'elle se rattache directement aux termes de la Genèse, et elle répond mieux aussi au sujet des tableaux.

[2] Burckhardt, *Cicerone*, p. 643; voy. Plattner, t. II, 1re part., p. 261 et suiv.; Luebke, t. II, p. 202 et suiv.; Grimm, t. I, 5e éd., p. 341 et suiv.; Schaden, p. 125-126, 229, 230 et suiv.; Rio, *Michel-Ange*, p. 31 et suiv.; Ollivier, p. 64 et suiv.; Goyau-Pératé, p. 574 et suiv.; Buettner, *Adam und Eva*, p. 61 et suiv. Warnecke écrit, dans la *Luetzow's Zeitschr.*, nouv. sér., t. II, p. 303 : « Au point de vue de la représentation artistique du fait qui sera éternellement inexplicable pour la science, la création, Michel-Ange a trouvé la seule solution exacte du problème. » Chez tous les artistes venus après lui, à commencer par Raphaël, on constate l'influence du type adopté par lui pour le Créateur. On sait que Cornélius disait que depuis Phidias on n'avait rien produit de cette valeur.

[3] Stolberg, *Reise*, etc., t. I, p. 436. Voy. Plattner, t. II, 1re part., p. 264; Symonds, t. I, p. 267. Sur la *Création d'Ève*, voy. Rio, *Michel-Ange*, p. 29; Ollivier, p. 70 et suiv.; l'art. de Klaczko dans la *Revue des Deux Mondes*.

Dans tous ces tableaux relatifs à la création, l'artiste n'a mis que ce qui est absolument indispensable pour caractériser la situation. Rien n'interrompt l'action principale, aucun accessoire ne détourne le regard.

Même puissance, même simplicité saisissantes, dans les scènes suivantes, tirées de la vie du premier homme, surtout dans celle qui représente la chute et l'expulsion du paradis, la faute et le châtiment réunis dans un seul cadre. Au milieu s'élève l'arbre de la science du bien et du mal, d'où le tentateur, au corps de serpent terminé par un buste de femme, tend à Ève, qui le lui demande, le fruit défendu. Derrière le tentateur, la suite du péché : l'ange vengeur est apparu avec la rapidité de l'éclair ; il chasse du paradis les coupables, qui ont conscience de leur faute ; Ève, les mains crispées dans sa chevelure d'or, jette un dernier regard désespéré sur le paradis [1] : le rapprochement des deux scènes produit un effet d'effroi involontaire. Dans le grand tableau du Déluge, l'artiste en montre les horreurs dans une série de scènes émouvantes, d'une exécution merveilleuse [2]. La scène du Sacrifice, où le

t. CXIV (1892, nov. à déc.), p. 882; BUETTNER, p. 62 et suiv.; étude de KEKULÉ, dans le *Jahrb. d. deutsch. archæol. Instit.*, t. V, p. 193.

[1] Voy. KUGLER-BURCKHARDT, t. II, p. 531; GRIMM, t. I, 5e édit., p. 345-346; BUETTNER, p. 64 et suiv.; MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 479.

[2] Voy. LUEBKE, t. II, p. 105-107. Le septième tableau représente un sacrifice : suivant l'explication de Condivi et de Vasari, acceptée par GRIMM, t. I, 5e édit., p. 346, et OLLIVIER, p. 75, ce serait le sacrifice de Caïn et d'Abel. PLATTNER, t. II, 1re part., p. 265 et suiv., prétend y voir le sacrifice offert en action de grâces par Noé. SPRINGER, p. 122, et LUEBKE, t. II, p. 104, adoptent la même interprétation. Les trois derniers tableaux, le *Sacrifice*, le *Déluge* et l'*Ivresse de Noé*, furent peints en premier : ils renferment plus de figures que les autres : aussi y sont-elles plus petites. Après les avoir terminés, Michel-Ange put se convaincre qu'il était préférable d'adopter une échelle plus grande, à cause de la distance à laquelle se trouve le spectateur. Dans une étude publiée dans le *Janitscheks Repert.*, t. XIII (1890), p. 265 et suiv., Wœlfflin fait remarquer que, dans les tableaux postérieurs, la taille des personnages grandit suivant une progression constante. « Comparez seulement la figure de Dieu le Père dans la création du soleil et de la lune, et celle de Dieu le Père dans la création d'Adam. Cette progression correspond à un nouveau sentiment de la perspective. » Le même savant, un des hommes qui connaissent le mieux Michel-Ange, fait la même remarque au sujet des figures d'esclaves. Même observation pour les prophètes et les sibylles. « Le style devient de plus en plus en plus large et pittoresque, les figures grandissent... Les petites figures de remplissage sont

maître a, sans doute, voulu représenter le sacrifice d'Abel et de Caïn, est remarquable par le nombre des figures qu'elle renferme. Noé et ses fils terminent cette incomparable série

Les neuf tableaux du milieu semblent des tapisseries tendues dans les encadrements, formés de motifs d'architecture également peints : ils constituent la première et la principale portion de la décoration de la voûte. La deuxième portion, destinée à remplir les parties arrondies de la voûte, comprend douze figures colossales de prophètes et de sibylles, cinq sur chacun des grands côtés, une sur chacun des petits côtés : aux géants de l'intelligence il convient de donner des corps de géants. Ces figures grandioses[1] semblent des apparitions sublimes d'esprits immatériels, et cependant le relief en est aussi vigoureux que si elles étaient taillées dans la pierre[2]. Elles trônent sur de larges sièges de marbre dont le dossier semble supporter la voûte. Des génies accompagnent les personnages à qui le ciel a confié la mission d'annoncer aux Juifs et aux païens la venue du Messie : quelques-uns de ces personnages sont plongés dans la lecture de livres ou de rouleaux, absorbés dans l'étude de l'avenir ; les autres annoncent cet avenir d'un air inspiré. La vie tout intellectuelle, toute méditative, tout adonnée à l'étude, à la contemplation, à la prédication du salut attendu, de ces personnages « initiés aux secrets de Jéhovah » (*Amos*, III, 7), est ici rendue avec une perfection dont l'art antique ne pouvait pas même avoir l'idée et que l'art moderne n'a plus jamais atteinte[3]. Il serait trop long de décrire toutes ces figures ; nous nous bornerons aux plus remarquables. La sibylle de Delphes semble voir devant elle l'accomplissement de sa prédiction ; une expression d'exaltation grave illumine le regard de cette figure, à laquelle la puissance n'enlève rien de son charme. « Isaïe lit dans le

entraînées dans le même mouvement et ne peuvent pas faire exception. L'histoire des couples d'enfants couleur de pierre placés à droite et à gauche des trônes des prophètes est la répétition de celle des couples d'esclaves. »

[1] LUEBKE, *Geschichte der Plastik*, p. 720, dit qu'il semble que ce soient des « pensées plastiques ».

[2] SCHADEN, p. 230.

[3] MOLITOR, p. 255.

livre des destinées du monde. La courbe de son front, semblable à celle d'une sphère céleste, est une réservoir de pensées, comme les sommets des hautes montagnes sont les réservoirs cristallins d'où sortent les grands fleuves. L'ange l'appelle, et lui, il lève doucement la tête vers le ciel, sans détourner son regard du livre, comme s'il planait entre deux infinis. Jérémie est vêtu du cilice, couvert de cendres, comme il convient au prophète égaré dans le voisinage de Jérusalem. Ses lèvres vibrent comme la trompette du conquérant. Sa barbe, en désordre, descend à flots jusque sur sa poitrine. La tête s'incline comme la cime d'un cèdre brisé par la foudre; de la profondeur des yeux mi-clos, un torrent de larmes est prêt à jaillir. Les mains paraissent fortes, mais elles sont gonflées par l'effort fait pour soutenir les murs branlants du temple. Il entend en esprit, on le voit, les lamentations des fils d'Israël réduits en esclavage, assis sur la rive du fleuve étranger, les lamentations incessantes de la maîtresse des nations, maintenant réduite à vivre inconsolée dans son isolement, comme une veuve. Voici Ezéchiel! Quelle animation sur ses traits! L'inspiration s'est emparée de lui; il parle à ses visions, comme saisi d'une extase divine. L'attention de Daniel est entièrement absorbée par ce qu'il écrit; il faut qu'il redise au monde la punition des tyrans et les espérances des justes. Ces figures titanesques, dont le regard ne peut se rassasier, ce ne sont pas seulement des figures décoratives destinées à l'embellissement d'une chapelle; non, et c'est là ce qu'il y a de plus admirable dans leur composition : ce sont des hommes, oui, des hommes qui ont souffert de nos douleurs et qui ont été blessés par les épines de la terre; leurs fronts ont été sillonnés de rides profondes par le travail de la pensée, leurs cœurs ont été saisis par les glaces des déceptions; ils ont vu les luttes dans lesquelles disparaîtront des générations entières; ils ont vu descendre sur leurs têtes le nuage de la mort; ils ont tenté de créer de leurs mains une nouvelle organisation sociale; leurs yeux sont affaiblis, presque aveuglés, par la contemplation incessante des phénomènes variables et alternatifs des temps; leurs chairs sont brûlées par le feu

des idées [1]. » Dans quelques-unes de ces figures, « les plus grandioses que connaisse l'histoire de l'art », telles que la sibylle libyque, les prophètes Daniel et Jonas, l'exagération des attitudes dépasse les limites que comportent la liberté et la beauté des mouvements; mais, dans le plus grand nombre, malgré l'énergie des mouvements, la majesté des formes s'harmonise avec la beauté et la justesse des proportions [2]. Avant de critiquer le maître, il faut songer aux difficultés de sa tâche. Il ne s'agissait en effet, pour lui, de rien moins que de représenter « douze personnages élevés, par une inspiration d'en haut, au-dessus du temps et des choses du monde. Il ne suffisait pas de leur attribuer les caractères de la puissance : il fallait encore matérialiser en elles les signes divers de l'intelligence dans ce qu'elle a de plus sublime. Peut-être l'art est-il impuissant à atteindre ces hauteurs [3]. »

A ces figures colossales de prophètes et de sibylles, le maître a entremêlé de simples tableaux de scènes familiales qui s'y

[1] A cette description enthousiaste de CASTELAR, *Erinnerungen an Italien*, p. 70 et suiv., comparez celle de TAINE, citée par MUNTZ, *Hist. de l'Art*. t. III. p. 483. Voy. encore GOYAU-PÉRATÉ, *Le Vatican*, p. 548 et suiv.; HOFFMANN, p. 88-89; RIO, *Michel-Ange*, p. 27 et suiv.; OLLIVIER, p. 87 et suiv., 118; art. de STEINMANN dans la *Repertorium f. Kunstwissensch.*, t. XVII, p. 175 et suiv.

[2] WOLTMANN-WOERMANN, t. II, p. 585. Par suite de la forme arrondie de la voûte, la figure de Jonas se présente en raccourci; Condivi, disait, à cause de cela, que c'est la plus merveilleuse de toutes. BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 644, dit non seulement du Jérémie et du Joël, mais aussi du Jonas, qu'ils sont d'une « splendeur merveilleuse ». Sur les questions de détail il se produira nécessairement toujours des divergences. A mon avis, les figures qui l'emportent sur toutes les autres sont celles de la *Sibylle de Delphes* et de *Jérémie*. PLATTNER, t. II, 1re part., p. 269, dit de la première que ce n'est pas seulement la plus belle des prophétesses peintes sur cette voûte par Michel-Ange, mais encore un des types de femme les plus parfaits qu'ait produits l'art moderne. SPRINGER, p. 130, signale l'importance du Jérémie. « Cette figure a ensorcelé Michel-Ange, et, depuis lors, elle ne lui sortit plus de l'imagination. Quelle que fût l'œuvre à laquelle il travaillait, toujours le souvenir du Jérémie flottait devant ses yeux, et les replaçait, sans qu'il s'en rendit compte, dans la disposition d'esprit où il était lorsqu'il avait créé cette figure de prophète. Le Jérémie renferme en germe le Moïse du monument de Jules II et les principales statues des tombeaux des Médicis. » La figure du Jérémie est, vraisemblablement, le propre portrait de Michel-Ange exécuté par lui-même; voy. l'art. de STEINMANN, dans le *Repertorium f. Kunstwissensch.*, 1894, t. XVII, p. 177 et suiv.

[3] BURCKHARDT, *Cicerone*, *loc. cit.*

rattachent cependant par des liens étroits ; dans les tympans des fenêtres et dans les triangles formés par les lunettes, il a placé les « ancêtres du Christ ». Sur le visage de ces personnages à l'air grave et mélancolique, on lit l'attente ardente de l'accomplissement de la promesse. Pour cet arbre généalogique du Christ, comme pour les sibylles et les prophètes, Michel-Ange s'est conformé aux idées de l'art du moyen âge [1].

Comme suite aux trois cycles formés par les tableaux que nous venons d'énumérer, Michel-Ange en a composé un quatrième. Aux quatre angles de la voûte il a peint les délivrances miraculeuses du peuple d'Israël, considérées comme des figures de la Rédemption : la *Mort de Goliath*, le *Supplice d'Aman*, *Judith et Holopherne* et le *Serpent d'airain*. Ce dernier tableau est, par le contraste saisissant du salut et de la damnation des hommes, un des plus merveilleux entre tous. « Michel-Ange n'a peut-être rien produit de plus admirable que ce tableau; il fallait tout son génie pour parvenir à entasser sur une surface étroite et de forme défavorable, sans rien sacrifier de la clarté de la composition, ces groupes séparés moralement et matériellement par le symbole du salut, et en qui s'expriment, d'une part, la terreur des damnés, d'autre part, la foi des élus [2]. »

Autour de ces quatre cycles, le maître sema « tout un monde de figures idéales qui ne jouent, dans l'ensemble, que le rôle de décoration de l'architecture figurée [3] ». Dans cette composition, l'idée générale suivie par Michel-Ange était évidemment l'imitation des décors en usage à l'époque de la Renais-

[1] Voy. LUEBKE, t. II, p. 101, 107-108. Comme ce n'est pas ici le lieu de faire une description complète, nous n'avons pas à entrer dans les détails de tous les groupes, malgré leurs divers genres de beauté. Voy. encore LUEBKE, *loc. cit.*, p. 113 et suiv.; KUGLER-BURCKHARDT, p. 532 et suiv.; OLLIVIER, p. 102 et suiv.

[2] LUETZOW, *Kunstschœtze*, p. 439. GRIMM, t. I, 5e édit., p. 353 et suiv., s'étend longuement sur la description du Goliath et de la Judith pour montrer l'art déployé par Michel-Ange dans la façon dont il comprend un sujet historique.

[3] LUEBKE, t. II, p. 101. Voy. LUETZOW, *loc. cit.*, p. 440, et surtout BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 6, au sujet de « ces forces animées de l'architecture, devenues personnelles ».

sance, même dans les grandes fêtes religieuses. Il a placé de ces figures à la partie inférieure des lunettes, où il leur fait porter les écriteaux sur lesquels sont inscrits les noms des prophètes et des sibylles, aux angles formés par l'intersection des arcades et du plafond, dans toutes les attitudes possibles, enfin un peu partout comme support ou couronnement de motifs d'architecture; elle rappellent les tableaux vivants qui faisaient alors partie intégrante de tout décor un peu solennel. Toutes ces figures nues, enfants joufflus ou jeunes hommes admirablement faits, soutenant des moulures, portant des inscriptions, des écussons, des draperies ou des guirlandes, forment des éléments essentiels du système d'architecture. Pas une de ces figures n'est représentée dans une attitude calme; toutes, au contraire, affectent des mouvements plus ou moins violents; elles n'ont aucun rapport avec les sujets des tableaux; elles sont là uniquement pour rehausser le décor[1]. S'il est permis de les admirer au point de vue de l'art pur, il faut avouer pourtant que la vue en a quelque chose de blessant dans une chapelle[2].

[1] Cette explication concorde avec celles de Luebke et de Burckhardt, et je voudrais la faire accepter à la place des explications entortillées, artificielles, que l'on a tentées récemment. Dans un art. de l'*Allg. Zeitung*, 1892, n° 77, suppl., W. Henke a démontré, à l'aide d'exemples bien choisis, ce qu'il y a de faux dans la prétention de L. v. Scheffler (*Michelangelo, Eine Renaissancestudie*, Altenburg, 1892) de faire dériver « l'idée renfermée dans les peintures de la chapelle Sixtine » des tendances platoniciennes de Michel-Ange. Ce savant tombe ici dans la même erreur que dans ses « Considérations empiriques au sujet des peintures de Michel-Ange sur la voûte de la chapelle Sixtine » (*Jahrbuch der preuss. Kunstsammlungen*, t. VII, 1886, p. 3 et suiv., 82 et suiv., 140 et suiv.); il met dans ces fresques des choses qui n'y existent pas. Citons, par exemple, la singulière explication qu'il donne des cariatides placées deux à deux à côté des prophètes et des sibylles; elle est fausse et irraisonnée; l'inscription citée par moi p. 487 lui enlève, à mon avis, toute valeur. Au mois de mars 1895, j'eus occasion de discuter cette question avec le très distingué savant J. Burckhardt; il est, comme moi, d'avis que les explications de Scheffler et celles de Henke sont inacceptables. Dans un art. du *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. XIII, p. 181, Woelfflin émet l'hypothèse très vraisemblable que les figures d'esclaves ont été ajoutées après coup aux médaillons.

[2] Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour dénier à ces peintures tout caractère chrétien : en effet, sous le pinceau de Michel-Ange la chair n'est jamais sensuelle. (Voy. *Hist. polit. Bl.*, t. XCI, p. 755, et Janssen,

Le sujet traité par Michel-Ange sur la voûte de la Sixtine, est aussi digne de son génie que la façon dont il l'a exécuté. On a là, pourrait-on dire, sous les yeux, en illustrations, un

Soddoma, Stuttgart, 1870, p. 110) : d'ailleurs, les figures nues sont uniquement accessoires : voy. Rio, *Michel-Ange*, p. 30. Je ne comprends pas comment Pératé a pu écrire, p. 550, au sujet de la voûte de la Sixtine : « Est-ce une œuvre chrétienne? Non; c'est une œuvre biblique, la bible même », etc. On me permettra de citer ici une page peu connue d'Overbeck : il l'écrivit en 1810, après avoir vu la voûte de la chapelle Sixtine : elle se trouve dans une lettre qui a été publiée dans l'*Allg. cons. Monatschrift*, t. I (1888), p. 40. « En vérité, écrit Overbeck, je ne crois pas qu'il existe rien au monde qui égale cette œuvre en grandeur et en splendeur. Où trouver une œuvre d'une exécution aussi parfaite que cette voûte, où est représentée l'histoire de la création et le jugement dernier; et, autour de ces tableaux, les figures des prophètes apparaissant à la fin des temps pour rassurer les justes et épouvanter les pécheurs, en leur rappelant sans cesse leur dureté de cœur, parce qu'ils n'ont pas voulu croire ni renoncer aux vanités du monde; il semble que ce soient des fantômes qui les chassent en enfer! Il y a en ce moment un Français qui peint dans la chapelle et qui s'est fait faire un énorme échafaudage, de sorte qu'on peut arriver tout près de la voûte. Comme ce peintre ne travaille pas le dimanche, nous avons pu monter sur l'échafaudage, et nous avons eu le bonheur de voir de près ces œuvres splendides, et en particulier la *Création d'Adam*. Ciel! que d'idées fausses on a répandues sur le compte de Michel-Ange! En général on met en garde contre lui, sous prétexte que son dessin est maniéré et qu'il a tout exagéré! Comment peut-on être si aveugle! En vérité, il faut s'être gâté les yeux à contempler des Carlo Maratti et des Battoni, et Dieu sait quoi encore, pour ne pas voir que c'est ici le comble de l'art pur, qui n'est autre chose que la reproduction de la nature vue à travers la grande et belle âme de l'artiste. Il faut ne savoir absolument rien de la nature, pour ne pas reconnaître ici son cachet au premier coup d'œil, pour ne pas être en quelque sorte électrisé par la vérité de ces pensées, de ces formes, de ces caractères! Et, d'un autre côté, il faut n'avoir jamais pris le temps d'étudier ces œuvres avec l'attention qu'elles méritent, ou bien il faut les critiquer de parti pris, pour oser dire qu'elles sont exécutées à la diable, alors que, tout au contraire, la correction du dessin, l'étude des caractères et le soin consciencieux de l'exécution y apparaissent avec une intensité qui suffit à elle seule pour les placer au-dessus de toutes les autres. Assurément elles ne sont pas léchées comme des Van der Werff, et, s'il suffit d'être tiré à quatre épingles pour être parfait, les jeunes beaux de nos jours sont les plus parfaits des hommes. Au point de vue de la perfection, je crois que chacun de nous peut prendre Michel-Ange pour modèle. Quelle science s'unit chez lui à des dons divins! quelle connaissance du corps humain, de la perspective et de l'optique! quel merveilleux pinceau! c'est au point qu'on ne remarque plus le travail, on ne peut même pas y penser, on se contente de voir ce qui est. Bref, il est un modèle à tous les points de vue! En toutes choses il est allé jusqu'au fond, et il se jouait avec des difficultés qui sont restées éternellement un secret pour d'autres. Il pouvait dire à juste titre : L'art est mon épouse! »

poème titanesque dont le sujet est le long drame qui s'étend de la création à la faute originelle et à l'aurore de la rédemption. Ces illustrations parlent un langage d'une éloquence incomparable. Jamais peut-être on n'a représenté d'une façon aussi vraie et aussi belle l'Ancien Testament considéré comme préparation au Nouveau[1] ; en premier lieu, la création de la nature, c'est-à-dire du fondement sur lequel s'élèvera la vie intellectuelle de l'homme, puis la création de l'homme, sa chute dans le péché, dont les conséquences pèseront sur la famille (Caïn et Abel), sur la société (le déluge) et même sur les justes entre les justes (l'ivresse de Noé). L'humanité de l'Ancien Testament tout entière, écrasée sous le poids du péché, soupire après la Rédemption; des rangs du peuple surgissent des personnalités éminentes, prophètes chez les Juifs, sibylles chez les païens, choisies de Dieu, voyant des yeux de leur âme inspirée un avenir de rédemption, mais portant aussi plus lourdement que le reste des hommes le poids de l'affliction de leur peuple. Dans les petits tableaux des angles, où est retracée l'histoire d'Israël, apparaissent déjà les figures symboliques de la Rédemption elle-même; l'ennemi, l'esprit du mal, quatre fois vaincu dans Goliath, Holopherne, Aman et le Serpent d'airain, autant de figures, mais de figures seulement, du grand sacrifice qui sera éternellement offert en bas, sur l'autel, par le Fils de Dieu et par l'Église.

Depuis l'été de 1512, Jules II ne pouvait plus se faire illusion sur sa fin prochaine[2] ; aussitôt les peintures de la Sixtine terminées, par son ordre probablement, Michel-Ange dut se remettre au travail; il s'agissait d'achever le tombeau du Pape. Mais ici une première difficulté se présentait : où serait placé le monument? Le chœur de Saint-Pierre construit par Bramante n'était que provisoire; il ne pouvait donc pas en être question. C'est, sans doute, dans cette incertitude qu'il faut chercher le motif

[1] « Il est impossible, dit MOLITOR, p. 255, de rendre par le dessin la sainte parole de la Bible d'aussi près que ce maître de génie a réussi à le faire. »

[2] Voy. plus haut, p. 402.

pour lequel Michel-Ange esquissa divers projets dans lesquels il cherchait à prévoir les divers cas possibles ; le tombeau à exécuter se présente dans les uns comme un monument isolé, dans les autres comme un monument en façade, adossé à un mur [1].

Voici un aperçu du projet de monument isolé, d'après les indications des biographes de Michel-Ange, Condivi et Vasari. La chapelle funéraire qui renferme le sarcophage du Pape est au centre d'un monument de marbre rectangulaire, de dix-huit aunes de largeur sur douze de profondeur. Le soubassement est orné de statues et de groupes symboliques. Des figures d'esclaves représentent les beaux-arts, la peinture, la sculpture et l'architecture, ce qui, d'après Condivi, signifie que ces arts sont, comme Jules II, prisonniers de la mort, parce que jamais ils ne pourront retrouver un protecteur aussi généreux et aussi éclairé. Des Victoires, aux pieds desquelles gisent les Provinces vaincues, figurent l'activité déployée par Jules II pour la restauration des États de l'Église. Audessus de la corniche qui court à la partie supérieure du soubassement, s'élève un deuxième étage orné de quatre figures allégoriques, Moïse et saint Paul entre autres. Le tout est couronné par la figure du Pape dormant d'un sommeil léger et porté par deux anges. La hauteur totale du monument dépasse neuf mètres, et on y compte quarante statues, outre les bas-reliefs en bronze où sont représentées des scènes rappelant les hauts faits du Pape [2].

[1] Springer, p. 236.

[2] Condivi, p. 35-36. Voy. Springer, p. 231 et s., 236 et suiv. Ce savant se base sur des considérations historiques et artistiques pour fixer aux années 1512 ou 1513 la composition du projet décrit par Condivi. Il reconnaît (p. 235) que toute trace du projet primitif a disparu ; et il ajoute, dans la deuxième édition de son ouvrage (t. II, p. 15), que le dessin conservé au musée des Uffizi, à Florence (Cadre 187, n° 608 ; Braun, n° 181, Alinari, n° 3688), est apocryphe. Schmarsow est d'avis contraire, et il s'efforce de démontrer (*Jarb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. V, p. 63 et suiv.) que ce dessin est de la main du maître en personne, comme l'ont cru avant lui Burckhardt, Grimm et Bode. Il a publié et commenté dans un autre ouvrage un autre dessin pour le tombeau de Jules II, qui fait partie de la collection de M. A. v. Beckerath, de Berlin. Il pense que ce dessin est le seul qui reproduise authentiquement les idées de Michel-Ange pour le tombeau de Jules II, sinon dans leur forme originelle, du moins dans la forme non moins grandiose

Tandis que Michel-Ange était encore occupé de ses projets, survint la mort du Pape. Quelques jours auparavant, le 19 février 1513, il avait désigné pour le lieu de sa sépulture la chapelle de la Sainte-Vierge, dite Sixtine, dans l'église de Saint-Pierre, où reposait déjà son oncle Sixte IV [1]. Il laissait, par testament, dix mille ducats pour son tombeau. Le 6 mai 1513, Michel-Ange passait, avec le cardinal Grosso de la Rovère et le protonotaire Lorenzo Pucci, exécuteurs testamentaires, un contrat rédigé en termes très précis, qui a été conservé [2]. On y voit que le monument devra être à trois faces, la quatrième étant adossée au mur. Sur chaque face il devra y avoir un haut socle, surmonté de deux tabernacles (niches avec pilastres latéraux et superstructure) renfermant chacun deux statues un peu plus grandes que nature. Sur les douze piliers placés entre les tabernacles seront placées des statues de même grandeur, ce qui fait vingt-quatre statues pour le soubassement seul; au-dessus du soubassement s'élèvera le sarcophage avec la statue du Pape, entourée de quatre autres statues, ces cinq figures au double de la grandeur naturelle; en outre, la même plate-forme supportera six statues colossales de personnages assis. Contre le mur il y aura une chapelle renfermant cinq statues encore plus grandes que toutes les autres à cause de l'éloignement où elles se trouveront par rapport au spectateur. Des bas-reliefs en marbre ou en bronze rempliront les vides laissés entre les tabernacles.

Ce projet dépassant de beaucoup les dimensions prévues

de 1513. D'après lui, ce dessin comporte seul un cadre digne des admirables esclaves et de la puissante figure du Moïse. GRIMM (*Geigers Vierteljahrschrift*, t. I (1889), p. 49) déclare adhérer sur la majorité des points à l'opinion de Schmarsow. PORTHEIM, au contraire, dans ses études sur les œuvres de Michel-Ange, publiées dans le *Repertorium fur Kunstwissensch.*, t. XII (1889), p. 149, se joint à Springer pour affirmer que le dessin de Florence ne peut pas être de Michel-Ange : il considère le dessin de la collection de Beckerath « comme une ancienne copie du projet entier qui pourrait bien avoir été la plus médiocre de toutes ».

[1] *Bull. Vatic.*, t. II, p. 349. MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 392, dit que Jules II avait désigné, pour l'emplacement de son tombeau, l'église de Saint-Pierre in Vincoli : ce document authentique démontre que c'est une erreur.

[2] Il a été publié dans les *Lettere di Michelangelo*, édit. Milanesi, p. 635 et suiv. Voy. SPRINGER, p. 237 et suiv

dans les projets antérieurs, les exécuteurs testamentaires consentirent à majorer la somme fixée par Jules II et se mirent d'accord avec l'artiste sur le chiffre de 16,500 ducats, y compris les 3,500 ducats déjà payés à titre d'avances. Michel-Ange prit l'engagement de n'accepter aucune commande d'importance avant d'avoir terminé celle-là, et de livrer le monument dans un délai de sept années.

De 1513 à 1516 Michel-Ange travailla assidûment au tombeau de Jules II, heureux de n'avoir à s'occuper que de sculpture, son art préféré; il avait coutume de dire qu'il l'avait sucé avec le lait, ayant eu pour nourrice la femme d'un tailleur de pierres; il est certain que, même en peinture, il restait sculpteur avant tout; les fresques de la chapelle Sixtine en fournissent la preuve au premier coup d'œil.

C'est dans cette période de travail acharné qu'il sculpta les admirables statues de l'*Esclave mourant* et de l'*Esclave enchaîné* que l'on conserve actuellement au musée du Louvre à Paris [1]; elles devaient faire partie de la décoration du soubassement, et ce sont les seules achevées de toutes les autres statues destinées à cette même partie du monument; on possède encore quatre grossières ébauches de figures colossales que l'on peut voir actuellement à Florence, au jardin Boboli, dans la grotte qui se trouve à gauche de l'entrée; elles devaient également représenter des prisonniers ou des vaincus courbés, ou accrou-

[1] La plus admirable est incontestablement celle du jeune homme mourant. On comprend que Vasari ait pu, dans un élan d'enthousiasme, dire de ces figures qu'elles étaient « cosa divina ». Depuis qu'elles sont sorties de l'ombre des châteaux de France où on les avait reléguées, on y reconnait généralement des chefs-d'œuvre de Michel-Ange. Voy. SPRINGER, p. 240 et suiv.; LUEBKE, *Plastik*, p. 728; MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 388 et suiv.; étud. de KLACZKO, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. CXIV (1892), p. 891; GRIMM, t. I, 5e édit., p. 420 et suiv. Ce dernier dit que la beauté délicate du jeune homme mourant saisit peut-être plus que la puissance du Moïse. « Si je me demande quelle serait l'œuvre de la sculpture dont le nom me viendrait immédiatement à la bouche s'il s'agissait de désigner la meilleure, la réponse arrive aussitôt : le jeune homme mourant de Michel-Ange. Au point de vue de la simplicité dans la conception de la nature, je ne connais que les meilleures des œuvres de la Grèce qui soient comparables à celles-là. » LUEBKE, *loc. cit.*, admet que les deux esclaves du Louvre ont été exécutés du vivant de Jules II.

pis. En outre, on conserve au musée national de Florence une statue de guerrier victorieux, et, à Saint-Pétersbourg, une statue de vaincu [1].

De toutes les statues qui devaient orner la partie supérieure du monument, une seule existe encore; c'est le célèbre *Moïse*, dessiné et commencé par Michel-Ange entre 1513 et 1515, c'est-à-dire à une époque où il avait encore l'imagination remplie des figures de prophètes et de sibylles de la chapelle Sixtine [2]. Ce marbre célèbre, *le couronnement de la sculpture moderne* [3], fait, à l'heure actuelle, le plus bel ornement du monument de Jules II à Saint-Pierre in Vincoli. C'est là qu'après bien des péripéties le monument finit par trouver place; mais après combien de réductions et de mutilations!

L'obligation de ramener à des proportions de plus en plus mesquines le monument dans lequel il avait espéré réaliser ses conceptions les plus hardies, les contestations continuelles avec le duc d'Urbin au sujet du payement, furent pour Michel-Ange de telles sources d'amertume, de chagrin et de déception, qu'on a pu dire, avec raison, que l'histoire du tombeau de Jules II fut la tragédie de sa vie. Entre l'exécution finale du monument et le projet primitif, il existe à peu près la même distance qu'entre ce que l'on voit aujourd'hui et ce qu'avait rêvé Jules II. Heureusement le *Moïse* est là, et la vue de cette œuvre magistrale compense tout ce que l'on a perdu [4]. L'artiste s'est exclusivement attaché à mettre devant nos yeux le chef fougueux et énergique d'Israël qui guida, pendant quarante ans, avec une persévérance inébranlable, la marche d'un peuple obstiné à travers le désert, l'homme qui osa braver en face la colère de Dieu, l'homme qui, dans un mouvement d'indignation provoquée par la vue des Israélites sacrifiant aux idoles, brisa les tables de la Loi et fit mettre à mort trois mille coupables. Rien ici ne révèle le sage législateur, l'humble

[1] Springer, p. 241 et suiv.; Muntz, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 390. Voy. encore : Klaczko, *Florentiner Plaudereien*, p. 42 et suiv.

[2] Springer, p. 243.

[3] Grimm, t. I, 5e édit., p. 419.

[4] Il suffirait à lui seul, aurait dit le cardinal de Gonzague, pour composer un monument digne de ce grand pape.

serviteur de Jéhovah, résigné par esprit de pénitence à ne voir que de loin la Terre promise [1]. L'artiste n'a vu, dans l'éducateur et le guide du peuple élu, que l'homme d'action, un autre Jules II en quelque sorte. Le maître puissant est assis, la tête haute, le front creusé de rides profondes sous sa chevelure abondante, le regard irrité et dominateur dirigé vers sa gauche; son irritation, la lutte qui se livre dans son âme se révèlent par la contraction des muscles. La main droite, posée sur le livre de la Loi méconnue, tord fiévreusement la longue barbe flottante qui s'agite sous l'influence de l'émotion intérieure. La main gauche presse la barbe contre la poitrine, comme pour comprimer la violence prête à faire explosion. Mais la position des pieds, le droit porté en avant, le gauche retiré en arrière, ne laisse subsister aucun doute; dans un instant le géant va bondir et réduire les apostats en poussière [2].

« Il suffit d'avoir vu cette statue une seule fois pour en conserver un souvenir ineffaçable. Elle respire la majesté, le sentiment de la puissance personnelle; on éprouve comme le sentiment que cet homme dispose de la foudre céleste et qu'il se contient avant de la lancer, pour voir si les ennemis qu'il veut

[1] Molitor, p. 215, relève avec raison ce détail. On a reproché au Moïse l'étrangeté et l'exagération des formes : mais, comme le dit avec raison Springer, p. 244, ce reproche tombe dès qu'on se représente par la pensée la statue placée dans les conditions en vue desquelles Michel-Ange l'a composée. « Le Moïse devait abaisser de haut son regard sur le spectateur; il était escorté de plusieurs autres figures de même grandeur et de caractères analogues, toutes assises sur des blocs carrés : de là certains contrastes et de là aussi la nécessité de certains traits essentiels pour caractériser chaque figure. Enfin, la statue de Moïse était placée de telle sorte que le côté droit échappait presque complètement à la vue du spectateur, tandis que le regard devait être surtout attiré par le côté gauche. » Cela est peut-être vrai; néanmoins on ne peut nier que, dans son Moïse, Michel-Ange n'ait été jusqu'à l'extrême limite de ce que permet la copie de la nature. « Auprès de lui, écrit Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 148, s'ouvre déjà le gouffre des énormités d'un pseudo-titanisme, dans lequel ne tardèrent pas à tomber les élèves du maître. » Seul un Michel-Ange pouvait se risquer jusqu'aux limites extrêmes, seul il pouvait se mouvoir pour ainsi dire sur le tranchant d'une lame. Voy. encore l'art. de Portheim, dans le *Repertor. f. Kunstwissensch.*, t. XII, p. 154. Le Moïse était devenu un but de pèlerinage pour les Juifs; voy. à ce sujet : Berliner, *Gesch. der Juden*, t. II, 1re part., p. 103.

[2] Voy. Hoffmann, *Italien*, p. 60-61; Luebke, *Plastik*, p. 727.

anéantir auront l'audace de l'attaquer[1]. Sous le ciseau de Michel-Ange, cette statue de Moïse est devenue la vivante personnification du Pape-roi qui a humilié Venise, restauré les États de l'Église, et purgé l'Italie de la domination française. Cette figure de Titan dit, à qui sait l'entendre, et la violence, l'impétuosité, l'énergie presque surhumaine de Jules II, et la fierté, l'opiniâtreté, la rigidité, le tempérament emporté et passionné de l'artiste.

Le gigantesque monument funéraire de Jules II n'a point été exécuté; sa statue de bronze a été détruite; mais les âmes du Pape et de l'artiste, également fortes, également inflexibles, sont burinées dans le marbre de la statue de Moïse. Devant cette figure on comprend le mot de l'Arioste : « Michel, ange divin plutôt que terrestre[2]. »

[1] GRIMM, t. I, 5e édit., p. 418; RIO, *Michel-Ange*, p. 19 et suiv.

[2] « Michel più che terreno, angel divino. » Voy. PÉRATÉ, p. 544. BROSCH, p. 276, écrit : « Michel-Ange, le plus grand des artistes modernes et en même temps le plus noble caractère de la Renaissance italienne, a gravé le nom de Jules II, en caractères impérissables, sur le marbre d'où il ne s'effacera jamais. »

X

RAPHAEL AU SERVICE DE JULES II. — LA CHAMBRE LA « SIGNATURE » ET LA CHAMBRE DE L'HÉLIODORE.

« Le gracieux Raphaël Sanzio d'Urbin offre une des preuves les plus éclatantes de la munificence du ciel, qui parfois se plaît à accumuler sur une seule tête des grâces et des trésors qui suffiraient à la gloire de plusieurs. Il était doué de cette modestie et de cette aménité que l'on rencontre chez les hommes qui, à une grande bienveillance, savent joindre une affabilité et une douceur de mœurs qui plaisent universellement. La nature fit ce présent au monde lorsque, vaincue par le génie sublime et terrible de Michel-Ange Buonarroti, elle voulut l'être aussi par l'art et l'amabilité de Raphaël [1]. »

C'est en ces termes que le père de l'Histoire moderne de l'art, Vasari, commence la biographie du « divin fils d'Urbin », dont le nom vivra éternellement dans la mémoire des hommes, comme celui de l'un des plus grands maîtres de l'art chrétien, de l'un des plus nobles génies créateurs que le monde ait connus.

Aussi remarquable par le charme naturel de toute sa personne que par sa beauté idéale, cet artiste était attaché à l'Ombrie, sa patrie, par toutes les fibres de son être : ses premières œuvres présentent le type le plus achevé du mysticisme calme qui caractérise l'école ombrienne ; mais, tout différent en cela de Michel-Ange, il subit, en se les appropriant, une foule surprenante d'influences du dehors. Son génie n'atteignit son complet développement qu'à Florence, au contact

[1] VASARI, *Le vite de' piu eccellenti pittori*, trad. Léopold LECLANCHÉ. Paris, 1839.

de maîtres tels que Léonard de Vinci et Fra Bartolomeo. Arrivé dans cette ville en 1504, il y travaillait encore au mois d'avril 1508. A l'automne de cette même année, on le trouve à Rome; il était alors âgé de vingt-cinq ans. Le 5 septembre 1508, il écrit de la Ville éternelle au peintre Francesco Francia son ami, auquel il avait promis d'envoyer son portrait; il le prie d'excuser son retard : « Jusqu'à ce jour, dit-il dans cette lettre, il ne m'a pas été possible d'y travailler moi-même, comme nous en étions convenus, à cause du nombre et de l'importance de mes occupations. J'aurais pu le faire peindre par un de mes aides et l'envoyer comme étant de moi; mais cela ne serait pas honnête, ou plutôt ce serait une façon honnête de prouver que je ne suis pas capable d'atteindre à votre hauteur. Ayez donc de l'indulgence pour moi, je vous prie, car vous aurez eu vous-même plus d'une fois l'occasion d'apprendre à vos dépens ce que c'est que d'être privé de sa liberté et de vivre au service d'un maître [1]. »

Les nombreuses et importantes occupations dont parle ici Raphaël étaient les grands travaux de décoration du Vatican que lui avait confiés Jules II [2].

Après avoir habité les appartements Borgia pendant les quatre premières années de son règne, le Pape, importuné de retrouver toujours sous ses yeux les objets qui lui rappelaient le souvenir d'Alexandre VI [3], les avait abandonnés le 26 no-

[1] MALVASIA, *Felsina pittrice*, t. II (Bologne, 1678), p. 48; GUHL, p. 91-92, et CROWE-CAVALCASELLE, t. II, p. 5 et suiv. : ces auteurs discutent l'exactitude de la date attribuée à cette lettre, mais leurs arguments sont insuffisants : voy. FRANTZ, t. II, p. 725; MUNTZ, *Raphaël* (2e édit.), p. 271; art. de JANITSCHEK, dans le *Lit. Centralblatt*, 1887, p. 682.

[2] Vasari dit que Raphaël fut appelé à Rome sur la recommandation de Bramante. Mais REUMONT, t. III, 2e part., p. 388, fait remarquer avec raison (l'invention de cette hypothèse ne revient pas à Minghetti, comme l'admet LUETZOW, dans les *Graphische Kuenste*, t. XIII (1890), p. 16) que Jules II avait des parents à Urbin et que, sans doute, leur recommandation dut avoir autant de poids auprès de ce Pape que celle de l'illustre architecte. MUNTZ. *Raphaël*, p. 317, tient ce fait pour certain. KNACKFUSS, p. 22, suppose que Jules II fit la connaissance de Raphaël à l'occasion d'un séjour de trois jours qu'il fit à Urbin en 1506 (voy. plus haut, p. 253). Voy. encore : FRANTZ, t. II, p. 724.

[3] Voy. plus haut, p. 201, le témoignage de Pâris de Grassis. Il en ressort

vembre 1507, pour aller loger dans une autre partie du Vatican. Il avait fait choix, pour l'avenir, d'une série de chambres construites par Nicolas V et qui donnent sur la cour du Belvédère. Tout à côté se trouve le cabinet de Nicolas V, décoré des merveilleuses fresques de Fra Angelico [1]. Ce voisinage suggéra peut-être à Jules II la pensée de faire décorer de la même façon les salles avoisinantes. Ces salles, devenues célèbres sous le nom de Stanze (*Stanza*, *camera, chambre*), donnent sur une vaste pièce dite salle de Constantin, placée sur le même alignement et qui ne reçoit le jour que d'un seul côté. Les Stanze proprement dites, au contraire, sont éclairées chacune par deux fenêtres, hautes et larges, encadrant des bancs de marbre; dans les deux premières pièces, les fenêtres se font vis-à-vis, tandis que dans la troisième (*Stanza dell' Incendio*), elles sont placées irrégulièrement. Aux mauvaises conditions de l'éclairage s'ajoutait pour le peintre la difficulté de tirer parti du défaut de perspective et de l'irrégularité des lignes [2]. Les voûtes à arêtes surbaissées offrent seules des surfaces favorables à la décoration. Les salles ont un caractère de noble simplicité, mais le plan forme un carré irrégulier. Les portes, médiocrement grandes, qui relient, en enfilade, les diverses salles, sont placées de côté; la conséquence de cette disposition est qu'il y a dans chaque chambre deux murs terminés en demi-cercle, qui se prêtent à peu près dans toute

clairement que Jules II avait habité les appartements d'Alexandre VI au moins un certain temps, antérieurement à la date du 26 novembre 1507. GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 157, se trompe donc absolument quand il dit que Jules II « n'a pas habité les salles de l'appartement Borgia ». GRIMM, *Fuenfzehn Essays*, t. IV, p. 275, commet la même erreur. CROWE, t. II, p. 7, écrit : « Jules II a pris possession des appartements de l'étage supérieur du palais du Vatican le jour de son couronnement, c'est-à-dire le 26 novembre 1507. » D'après cela, Crowe semble croire que le couronnement n'eut lieu qu'en 1507. Signalons la même erreur dans l'ouvrage de KRAUS, *Camera*, p. 4 : « Dopo la sua incoronazione (26 novembre 1507) Giulio, pur esso, scelse a sua dimora queste stanze superiori invece dell' appartamento Borgia al primo piano dove il ricordo di Alessandro VI l'avrebbe perseguitato. » BOLE, p. 68, ne tenant aucun compte du témoignage de P. de Grassis, écrit à son tour que Jules II choisit, pour y habiter, les Stanze, en 1503.

[1] Voy. t. II, p. 167.

[2] MUNTZ, *Raphaël*, p. 323 (2e édit., p. 330).

leur étendue à de vastes compositions, tandis que les petits côtés, découpés par les fenêtres, se prêtent mal au développement d'une scène quelconque.

A partir de l'automne 1508, ces salles étaient devenues des ateliers où divers artistes travaillaient avec une activité fébrile. Dans l'une d'elles, la chambre de l'Incendie du Bourg, le Pérugin peignait les quatre compartiments circulaires du plafond et divers panneaux décoratifs [1]; dans la chambre voisine, la chambre de la Signature, Raphaël travaillait à côté du Sodoma, chargé spécialement de la décoration de la voûte [2]. En outre, par ordre du Pape, impatient d'avancer en besogne, la décoration des étages supérieurs du Vatican occupait simultanément Luca Signorelli, Bramantino, Bernardino Pinturicchio, Suardi, Lorenzo Lotto et le Hollandais Jean Ruysch [3]. Mais, malgré leur valeur, les œuvres de cette pléiade d'artistes furent vite rejetées dans l'ombre par le mérite éclatant des vastes compositions, si pleines de pensées philosophiques, exécutées par Raphaël dans la chambre de la Signature. La détermination du Pape ne pouvait être douteuse : le Sodoma avait commencé à peindre sur la voûte de légers sujets mythologiques; il dut s'arrêter et se borner à la partie purement décorative; les grands panneaux furent réservés à Raphaël; bientôt après, le

[1] MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 722.

[2] MUNTZ, *Raphaël*, p. 358 et suiv. (2e édit., p. 359), prononce un jugement sévère, mais mérité, sur ces productions du Sodoma. On a reproduit à satiété une anecdote racontée par Vasari, d'après laquelle les murs de ces salles auraient été antérieurement décorés de peintures par d'autres artistes, et Jules II les aurait fait gratter pour faire place nette à Raphaël; WICKHOFF, p. 55, démontre l'inanité de cette allégation, en s'appuyant sur le témoignage de Pâris de Grassis. Ce dernier rapporte expressément que Jules II refusa la permission de détruire le portrait d'Alexandre VI. Wickhoff conclut avec raison de ce fait que, si Jules II n'autorisa pas un acte qui eût fait disparaître une fresque où était peint son ennemi mortel, il n'est pas croyable qu'il ait eu moins d'égards pour d'autres peintures plus indifférentes. Cela n'empêche pas Knackfuss de reproduire à la page 40 les fables inventées par Vasari. Sur les sommes payées à Sodoma, voy. *Arch. st. d. Soc. Rom.*, t. II, p. 486; sur les peintures exécutées par ce maître sur la voûte de la chambre de la Signature, voy. JANSSEN, p. 76 et suiv., 486; cf. CROWE, t. II, p. 9-10.

[3] Voy. CROWE, t. II, p. 9 et suiv.; MUNTZ, *Raphaël*, p. 319-320 (2e édit., p. 325). On trouvera des preuves du séjour de Signorelli à Rome vers la fin de 1508, dans VISCHER, *Signorelli*, p. 357-358.

Pérugin et Pinturicchio eux-mêmes allaient, à leur tour, se voir contraints de lui céder la place. Le premier se retira à Pérouse, sa patrie, le second se rendit à Sienne, et ni l'un ni l'autre ne reparurent plus à Rome. « Si amère que fût pour eux cette déception, ils n'avaient pas le droit de se trouver lésés par la décision du Pape, qui avait rendu justice aux œuvres peintes par eux dans leurs beaux jours [1]. »

Le monde ne doit pas oublier que c'est au discernement éclairé de Jules II qu'il doit la possession des fresques exécutées par Raphaël dans la chambre de la Signature, les plus intéressantes et les plus célèbres de toutes ses œuvres. Si ternies qu'elles soient actuellement, quelques altérations que leur aient fait subir les injures du temps, elles sont encore un objet d'enthousiaste admiration pour les artistes et les amis des arts [2]. Tant qu'il subsistera une trace de ces créations uniques dans leur genre, toutes les nations se rendront en pèlerinage à ce sanctuaire de l'art.

Ces peintures ont inspiré toute une littérature [3] dont l'abondance correspond à leur importance et ira toujours en augmentant; car, de même que le ciel, dont l'observation révèle chaque jour l'existence d'étoiles restées inconnues, ces peintures offrent à l'étude un champ inépuisable de découvertes.

Pour procéder à cette étude d'une manière fructueuse, on

[1] Schmarsow, *Pinturicchio in Rom*, p. 85-86. Ce savant écrivain ajoute : « Jules II fut l'exécuteur du jugement qu'imposait le progrès historique et que l'histoire a confirmé. » A propos de l'influence de Jules II sur Raphaël, Pératé, p. 552, écrit avec raison : « Il le conquit à son œuvre, il l'inspira et l'on peut même dire qu'il le transforma, le grandissant et l'échauffant à la flamme de son propre génie. »

[2] Au sujet des dégradations subies par ces peintures, voy. Plattner, t. II, 1re part., p. 318 et suiv. Taine exprime merveilleusement, dans son *Voyage en Italie*, t. I, p. 170 et suiv., la déception que produit la vue de ces fresques lorsqu'on les visite pour la première fois. Szécsen, *Raffael*, p. 557, dit très justement : « Ces défauts externes nous font précisément sentir doublement la puissance morale des fresques peintes par Raphaël au Vatican. »

[3] Sur cette littérature, voy. plus loin. Toutes les pages qui vont suivre ont été écrites en présence des fresques et revues de même au printemps de 1893 : j'ai, d'ailleurs, largement utilisé les ouvrages suivants : Plattner, t. II, 1re part., p. 322 et suiv.; Passavant, t. I, p. 139 et suiv.; Luebke, *Ital. Malerei*, t. II, p. 260 et suiv.; Springer, p. 150 et suiv. (2e édit., t. I, p. 205 et suiv.) et l'étude de Bole.

ne saurait mieux faire que de commencer par les quatre figures allégoriques placées par Raphaël dans de grands médaillons ménagés sur les triangles de la voûte ; les inscriptions qui les accompagnent les désignent clairement. Ces nobles figures sont représentées assises sur un nuage ; la vigueur du coloris est adoucie par un fond d'or imitant la mosaïque. Ces allégories sont, en quelque sorte, le commentaire explicatif des tableaux peints au-dessous, sur les murs.

La science de la foi, la Théologie, embrasse la connaissance des choses divines (*divinarum rerum notitia*), comme le disent les inscriptions placées dans des cadres que supportent d'admirables figures d'anges. On peut croire qu'en peignant la *Théologie*, l'artiste pensait à la Béatrice du Dante [1]. Cette figure respire la gravité et la majesté, atténuées par la douceur et la mansuétude. La couronne d'olivier qui entoure sa tête rappelle la sagesse divine ; le blanc du voile, légèrement soulevé comme par un souffle d'air, le vert du manteau, le rouge de la robe, sont les trois couleurs des vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité. Les deux sources principales de la connaissance dont la théologie est l'instrument, sont la tradition et l'Écriture sainte. La Théologie tient dans la main gauche le Livre des livres et, d'un geste noble de la droite, montre, en bas, sur le mur, le tableau où l'on voit les représentants de la tradition et de la science réunis autour du grand mystère qui est le couronnement et le véritable centre du culte chrétien.

L'artiste a obtenu un effet encore plus puissant dans l'allégorie de la *Poésie :* cette figure a une expression saisissante, faite de charme, de grâce et d'enthousiasme ; de la main droite elle tient un livre, de la gauche une lyre ; la couronne de lauriers qui entoure sa tête est une allusion à la gloire de l'Art ; les ailes puissantes, l'écharpe semée d'étoiles, la robe bleu de ciel, l'animation empreinte sur toute la personne, indiquent le vol de l'imagination. Les yeux, brillants d'enthousiasme, sont d'une beauté incomparable. Cette figure paraît

[1] DANTE, *Purgat.*, XXX, v. 31 et suiv., 67 et suiv. Voy. PLATTNER, t. II, 1re part., p. 323.

véritablement soulevée par un souffle divin [1], comme le dit l'inscription portée par les anges qui l'accompagnent.

La troisième figure allégorique : la *Philosophie,* présente un caractère particulier d'influence de l'antiquité et de symbolisme. Sur les montants, en marbre sculpté, du trône sur lequel elle est assise, on voit une Diane d'Éphèse, copie d'un modèle antique [2]. Par leurs couleurs et leur broderies, les étoffes dans lesquelles la figure est drapée représentent les quatre éléments : en haut, la couleur bleu de ciel avec des étoiles représentant l'air, puis le rouge avec des salamandres représentant le feu, le vert de mer avec des poissons représentant l'eau ; enfin, en bas, le jaune brun avec des plantes, représentant la terre. Le diadème qui orne le front a, pour fermoir, une escarboucle à reflets rougeâtres. Comme s'il n'avait pas jugé suffisante cette accumulation de symboles, l'artiste a placé entre les mains de son personnage deux gros volumes à titres apparents : Morale et Histoire naturelle (*Moralis et Naturalis*) ; enfin, à droite et à gauche, deux génies ailés portent des tablettes sur lesquelles on lit l'inscription : Connaissance des causes (*Causarum cognitio*).

La quatrième figure est couronnée et entourée de quatre génies dont deux sont ailés ; l'épée et la balance ainsi que l'inscription : « Elle fait droit à chacun (*Jus suum unicuique tribuit*) », supportée par deux génies, ne laissent subsister aucun doute sur l'objet de l'allégorie.

Aux angles de la voûte, Raphaël a peint quatre sujets de moindre importance, entourés, comme les grands médaillons, de cadres richement ornés. A côté de la *Théologie* on voit le *Premier Péché;* c'est peut-être le plus beau des tableaux dans

[1] « Numine afflatur » : VIRGILE, *Enéide*, VI, 50.

[2] Dans l'école d'Athènes, la tête de Socrate et la statue d'Apollon sont dessinées d'après une pierre gravée antique ; dans l'entrevue de saint Léon le Grand et d'Attila, un des cavaliers est pris sur la colonne Trajane. L'influence de l'étude de l'antiquité devient encore plus sensible dans les œuvres créées par Raphaël à l'époque de Léon X. Voy. C. v. PULSZKY, *Beitræge zu Raphaels Studium der Antike* (Leipzig, 1877), p. 48 et suiv. ; THODE, *Die Antiken in den Stichen Marcantons*, p. 28. Voy. encore ce que nous avons dit plus haut, p. 458.

lesquels ce sujet a jamais été traité[1] : à côté de la *Poésie*, le *Couronnement d'Apollon et le châtiment de Marsyas;* à côte de la *Justice*, le *Jugement de Salomon*. Ces trois tableaux sont plutôt des tableaux d'histoire que des allégories, mais le quatrieme, allusion au but de la Philosophie, est uniquement allégorique : on y voit une figure de femme, accompagnée de deux génies portant des livres, penchée avec un air de méditation et de surprise sur la sphère céleste constellée d'étoiles, et montrant du doigt le ciel[2].

Grâce à leur position, qui les mettait à l'abri de tout contact, les peintures de la voûte sont restées à peu près dans leur état primitif; elles se rapportent directement aux quatre grands tableaux peints sur les murs : ceux-ci représentent les quatre grandes puissances morales qui dominent la vie humaine : la Théologie, qui dévoile les mystères de la Révélation et les miracles de la Foi; la Philosophie, qui recherche, à la lumière de la Raison, le fond et l'essence des choses : la Poésie, dont le charme et la beauté embellissent la vie; la Jurisprudence, source d'ordre et de sécurité pour la société. Le talent de l'artiste semble grandir à mesure qu'il progresse sur les degrés de plus en plus élevés de l'activité intellectuelle, et il touche au sublime dans le tableau de la *Théologie*.

Les fresques consacrées à la glorification de la science du Droit sont les plus simples de toutes. Raphaël a fait choix, pour cette partie de son travail, d'un des murs dont la surface est rétrécie et coupée par une grande fenêtre. Dans le demi-

[1] KUGLER-BURCKHARDT, t. II, p. 580. Voy. BUETTNER, *Adam und Eva in der bildenden Kunst*, p. 60.

[2] Suivant le professeur Mosler, de Dusseldorf, dont l'opinion a été critiquée par PASSAVANT, t. I, p. 139, ces sujets intercalaires se rapporteraient à la fois aux deux sujets peints dans les médaillons entre lesquels ils sont placés. Par exemple : le Premier Péché, placé entre la Théologie et la Jurisprudence, rappellerait la Rédemption et le Jugement : le Châtiment de Marsyas serait à la fois le symbole de la victoire de l'Art et de la Renaissance dans une vie d'ordre plus élevé; la figure de femme regardant attentivement la sphère terrestre serait une allégorie applicable à la fois à la Philosophie et à la Poésie; enfin le Jugement de Salomon formerait excellemment le trait d'union entre la Philosophie et la Jurisprudence. KUGLER et BURCKHARDT adoptent cette interprétation, mais elle nous parait quelque peu cherchée. Voy. FOERSTER, *Raphaël*, t. I, p. 288.

cercle compris entre la fenêtre et la voûte, il a représenté, sous forme d'allégories, les trois vertus cardinales considérées comme les compagnes inséparables de la Justice, à savoir : la Force, la Prudence et la Tempérance; elles sont représentées par trois puissantes figures de femme composant un groupe agréable à l'œil. « Dans cette composition, le jeu merveilleux des lignes, la variété exquise des formes, la grâce des attitudes exercent un charme inépuisable [1]. » Des deux côtés de la fenêtre, l'artiste a placé le Droit civil et le Droit canon, représentés, le premier sur le pan de gauche, le plus étroit des deux, par Justinien remettant un exemplaire de son Code à Trébonien, humblement agenouillé devant lui ; le second, sur le pan de droite, par Grégoire IX, sous les traits de Jules II, remettant les Décrétales à l'avocat du consistoire agenouillé [2]. C'est avec intention que l'artiste a fait choix, pour la représentation du Droit canon, de celui des deux pans de mur qui lui permettait de donner à son œuvre un plus grand développement; c'est, en effet, que le droit canon a le pas sur le droit civil. Dans ces deux scènes, grandioses dans leur simplicité, il y a lieu de remarquer la variété des belles figures de caractère [3].

Sur le mur opposé, c'est-à-dire du côté de la cour du Belvédère, l'artiste a placé la glorification de la Poésie [4]. A pre-

[1] Luebke, t. II, p. 274.

[2] Wickhoff, p. 50, fait remarquer que le groupement des personnages donnant et recevant le code est conforme au type ordinaire adopté pour les titres de livres. « De la sorte, Raphaël présente partout des allusions à des choses connues et facilite par là l'intelligence de ses sujets de tableaux. »

[3] Vasari, t. IV, p. 337, prétendait reconnaitre, dans les cardinaux qui entourent Jules II, Jean de Médicis, Al. Farnèse et Antoine di Monte. Cette interprétation paraît fort discutable, d'autant plus que, deux de ces personnages étant devenus papes par la suite, il est permis de supposer que cette circonstance peut l'avoir inspirée à un écrivain doué d'imagination.

[4] En dépit de sa grande beauté (voy. Gruyer, *Chambres*, p. 125 et suiv.), cette fresque a été bien moins étudiée par les critiques d'art modernes que l'École d'Athènes et la Dispute. C'est pourquoi J. Schrott lui a consacré une étude spéciale publiée dans l'*Allg. Zeitung*, 1884, n° 10, suppl.; elle nous a été fort utile. Schrott prend la défense du type d'Apollon créé par Raphaël contre « les critiques d'art imbus de préjugés », et cherche à mettre des noms sur les vingt-huit figures du tableau, comme l'avaient fait déjà Passavant, t. I, p. 146, t. III, p. 13, et Foerster, *Raphaël*, p. 290 et suiv.; cependant douze

mière vue, il semblerait impossible de peindre sur cette surface irrégulière une scène dont toutes les parties restent coordonnées : Raphaël a su vaincre cette difficulté en plaçant au-dessus de la fenêtre la cime du Parnasse, dont les pentes s'abaissent des deux côtés d'une façon qui paraît toute naturelle. Au sommet fleuri du séjour des Muses, trône, sous un groupe de lauriers, Apollon dans tout l'éclat de la jeunesse; à ses pieds jaillit la source de l'Hippocrène.

Un imitateur servile de l'antiquité n'eût pas manqué de placer une lyre dans la main du dieu du Chant. Raphaël a fait choix d'un autre instrument très répandu à son époque. l'alto (*viola di braccio*), mieux connu de ses contemporains, plus intelligible par conséquent pour eux et qui lui permettait de donner à la main un mouvement plus libre et plus pittoresque[1]. Il s'est également gardé de donner aux Muses assemblées autour d'Apollon les attributs classiques qui les caractérisaient dans l'antiquité. Au groupe des Muses, remarquable par le charme et la grâce des figures, se relient ceux des princes de la Poésie, couronnés de laurier. A gauche d'Apollon, ce poète vêtu d'un manteau bleu, c'est Homère, « le roi du chant sublime, qui plane, comme un aigle, audessus de tous les autres » ; la tête légèrement penchée en arrière, à la façon des aveugles, il entonne, dans un accès d'enthousiasme divin, son chant qu'un jouvenceau recueille sur ses tablettes avec un soin pieux. Grave, plongé dans une profonde méditation, apparaît, en arrière du poète aveugle, le

de ces figures restent douteuses. WICKHOFF, p. 51 et suiv., a récemment démontré combien il est risqué de pousser jusqu'à l'exagération la prétention de donner un nom à toutes les figures peintes par Raphaël. Sur le type du Dante, voy. RIO, t. IV, p. 468.

[1] On a fréquemment critiqué cet anachorisme ; sans insister sur ce que nous disons à ce sujet dans le texte, nous nous bornerons à faire remarquer qu'on oublie que Raphaël a déjà donné la lyre comme attribut à la figure de la Poésie peinte sur la voûte, aux Muses de son Parnasse, enfin à l'Apollon de l'École d'Athènes. D'autres artistes du temps, par exemple le Pinturicchio et le Spagna, avaient déjà mis entre les mains d'Apollon le violon au lieu de la lyre : voy. MUNTZ, *Raphaël*, p. 354 (2e édit., p. 353-354). Il n'est donc pas besoin d'admettre, avec Plattner et Passavant, que, sous la figure d'Apollon. Raphaël a voulu célébrer la gloire d'un violoniste renommé de l'époque, Giacomo Sansecondo (voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 138, 181).

Dante, et, auprès de lui, son guide Virgile, qui lui fait signe d'écouter le chant d'Apollon. A côté de ces poètes, l'artiste nous montre encore, à gauche, au premier plan, Sapho, dont le nom est inscrit sur le rouleau à moitié déployé qu'elle tient à la main; de l'autre côté, vis-à-vis d'elle, un vieillard que trois autres personnages écoutent avec une admiration respectueuse et dans lequel on s'accorde généralement à reconnaître Pindare. Ces deux figures du premier plan montrent avec quelle ingéniosité Raphaël savait adapter ses compositions aux conditions les plus défavorables. A considérer ces deux figures, il semble, « non pas que l'artiste ait été obligé de conformer sa composition à des conditions de surface préexistantes, mais que cette surface ait été disposée telle qu'elle est afin de permettre un meilleur groupement des figures. Raphaël a habilement fait entrer le cadre de la fenêtre dans sa composition; il en a fait un point d'appui pour le bras de Sapho, et il ne pouvait pas en trouver de meilleur[1]. »

On a dit de cette fresque que c'était le plus beau tableau de genre qui ait jamais été peint[2]; il règne dans toute cette composition une sorte d'atmosphère musicale; on croit entendre le jeu d'Apollon et le chant d'Homère, autour desquels se concentre l'attention d'une assemblée plongée dans le ravissement.

La fresque universellement connue sous le nom de l'*École d'Athènes*, et qui couvre la moitié d'un des murs, offre un tout autre caractère[3]. Tout à l'heure, le spectateur avait devant lui une assemblée de poètes réunis sur le Parnasse et présentant toutes les nuances de l'enthousiasme dans la sérénité et

[1] Springer, p. 172 (2ᵉ édit., t. I, p. 232).

[2] Art. de Schrott cité plus haut, p. 513, note 4.

[3] Au sujet de ce contraste, voy. Muntz, *Raphaël*, p. 352 et suiv. (2ᵉ édit., p. 351 et suiv.) Le nom d' « École d'Athènes » se rencontre pour la première fois dans la relation de voyage du marquis de Seignelay en 1671; voy. *Gaz. des Beaux-Arts*, t. XIII, p. 365. Voy. encore : Springer, *Schule von Athen*, t. V, p. 80. Cette étude nous a été d'un secours précieux, avec celle de Muellner; c'est une des meilleures parmi celles qui ont trait à cette célèbre fresque. Pour les autres, voyez plus loin.

de la jouissance pure; ici c'est une assemblée de savants, classés par écoles, absorbés dans de graves méditations, acharnés à la recherche de la solution des plus graves problèmes. Le décor est aussi tout différent : au lieu de la montagne fleurie et ombragée de lauriers, c'est un vaste monument aux proportions harmonieuses, en forme de croix, surmonté d'une coupole, et auquel on accède par de larges degrés : sur la façade, on voit, dans des niches, les statues de Minerve et d'Apollon. Le monument est le temple de la Sagesse, dédié à ces divinités. En avant s'étend une vaste plate-forme qui occupe toute la largeur du tableau. Pour le dessin du magnifique portique, comme pour la disposition des groupes, Raphaël s'est inspiré d'un des bas-reliefs sculptés par Ghiberti sur la porte du Baptistère de Florence [1].

Du fond du portique s'avancent lentement, jusqu'au haut des degrés, entre deux haies de disciples respectueux, les princes des philosophes : Platon et Aristote; à l'écart de ce groupe, Diogène, le philosophe cynique, est nonchalamment couché sur une des marches. Aristote est représenté dans toute la force de l'âge, tenant dans la main gauche son *Traité de l'éthique :* par-dessus sa tunique vert olive, il porte un manteau gris bleu. Platon, sous la figure d'un vénérable vieillard au front fortement bombé et à longue barbe blanche, est vêtu d'une tunique gris violet et d'un manteau rouge vif; il tient de la main gauche un livre sur le dos duquel se lit le titre : *Timée*. Les deux philosophes sont engagés dans une grave discussion au sujet des bases fondamentales de leurs systèmes. De la main droite étendue, Aristote montre la terre, tandis que Platon élève un doigt vers le ciel [2]. A droite de ce groupe, on voit des figures isolées de la plus grande beauté, entre autres un jeune homme activement occupé à écrire, un savant plus âgé perdu en méditation, et, tout à l'extrémité, un vieillard qui s'approche de la grave assem-

[1] Le bas-relief de Ghiberti représente l'entrevue de la reine de Saba et de Salomon. WICKHOFF, p. 52, est le premier écrivain qui ait signalé cet emprunt de Raphaël.

[2] SPRINGER, *Schule von Athen*, p. 98.

blée, appuyé sur un bâton, tandis qu'à côté de lui un jeune homme s'éloigne à la hâte.

Sur la gauche des deux principaux personnages placés au centre, un groupe de disciples (dialecticiens) entoure Socrate, qui développe, en comptant sur ses doigts, ses aphorismes et ses déductions : la tête du philosophe est dessinée d'après une pierre gravée antique que l'on conserve encore actuellement à Florence. Un bel éphèbe, armé de pied en cap, avec un casque d'or, fait face à Socrate; dans ce personnage on reconnaît avec raison Alcibiade[1]. Derrière lui, un homme fait signe à trois autres d'approcher. De ces trois personnages, le plus rapproché du groupe paraît expliquer pourquoi il ne répond pas à cet appel avec le même empressement que son compagnon; en avant de lui, un jeune homme portant des livres s'élance d'un mouvement si prompt que son manteau rouge brun tombe de ses épaules. Ce groupe est relié au premier plan par quelques personnages réunis autour d'un fût de colonne brisée, sur lequel est posé un livre qu'un jeune homme feuillette. On considère généralement ce groupe comme représentant les grammairiens. A la droite de ce groupe, au premier plan, l'artiste a placé celui des mathématiciens et des musiciens : c'est un des plus admirables de tout le tableau. Un vieillard (Pythagore), un genou en terre, écrit rapidement; à sa gauche, un enfant tient une tablette sur laquelle sont inscrits les nombres et les chiffres symboliques de la théorie des sons d'après Pythagore[2]. Deux personnages, un Oriental et un vieillard tenant un encrier et une plume, placés l'un derrière Pythagore, l'autre à côté de lui, regardent ce qu'il écrit dans son livre[3]. A droite de ce groupe compact

[1] MUELLNER, p. 168, rejette cette tradition et veut reconnaître dans la figure en question le personnage de Xénophon; SCHERER avait déjà émis la même opinion dans l'étude citée dans la note ci-dessous.

[2] SCHERER, étude publiée dans l'*OEsterreich. Wochenschrift*, t. II (1872), p. 37; HETTNER, p. 198 et suiv.

[3] C'est peut-être Boëce. Dans le personnage oriental, MUELLNER, p. 164, croit reconnaître Averrhoès, que la Renaissance chrétienne considérait comme le type de l' « Infidèle ». Si l'on admet cette opinion, le contraste des figures accentuerait le contraste des idées.

se tient un jeune homme vêtu d'une longue tunique blanche et chamarrée d'or, dans lequel une tradition sans grand fondement prétend reconnaître François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin. En avant de celui-ci, on voit un homme dans toute la force de l'âge, qui semble être un des personnages du tableau auxquels Raphaël a voulu donner le plus d'importance; montrant son livre, il expose avec animation les découvertes qu'il y a faites et les pensées que l'ouvrage lui a suggérées [1]. Comme contraste, l'artiste a placé, de ce côté, une dernière figure, celle d'un philosophe, assis sur le degré le plus bas, absorbé dans son travail de méditation et de spéculations, et tenant une plume avec laquelle il se dispose à écrire [2].

A droite, au premier plan, Raphaël a peint un groupe remarquable, dans lequel il a rendu d'une façon frappante toutes les nuances qui peuvent se traduire par les verbes méditer, étudier, lire, apprendre, écouter et comprendre. C'est le groupe des géomètres et des astrologues. Le docteur de la géométrie (on lui donnait autrefois le nom d'Archimède, mais on lui attribue actuellement, avec plus de raison, celui d'Euclide [3]), représenté sous les traits de Bramante, le corps fortement incliné en avant, le compas à la main, explique une figure. Auprès du maître, quatre disciples aux cheveux blonds et bouclés forment un groupe qui est peut-être le plus mouvementé et le plus artistique de tout le tableau. Le plus rapproché du premier plan, posé sur un genou, semble suivre des doigts de la main gauche le mouvement du compas; il

[1] Springer, p. 183 (2e édit., t. I, p. 247). La personnalité de ce philosophe a été très discutée. En dernier lieu, Muellner a tenté de démontrer que son vrai nom doit être Parménide.

[2] Le carton original de l'École d'Athènes, conservé à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, montre que cette figure a été ajoutée postérieurement, pour remplir un vide qui, sans cela, eût été trop sensible. Passavant, Luebké, Bole, p. 13, et Muellner, p. 166, croient reconnaître dans ce personnage Héraclite.

[3] Passavant, t. I, p. 159 (édit. française, t. I, p. 130), remarque que, jusqu'à Vasari inclusivement, aucun écrivain n'a désigné ce personnage sous le nom d'Archimède, et il émet l'avis que l'origine de cette attribution doit être la scène du meurtre d'Archimède, peinte sur le socle par Perino del Vaga sous le règne de Paul III

cherche encore à saisir le problème; chez le deuxième disciple, l'expression des yeux et le mouvement de la main montrent qu'il commence à comprendre. Le troisième est déjà en état d'expliquer les déductions du maître au quatrième, dont les traits expriment le bonheur de comprendre. « Jamais peintre n'a rendu, d'une façon plus vraie et plus vivante, le processus psychologique de la connaissance, depuis le moment où l'esprit perçoit l'objet par les sens externes jusqu'au moment où il en est pénétré[1]. »

A côté de ce groupe merveilleux, on voit un personnage couronné tenant un globe terrestre (Ptolémée) et un autre personnage, la tête ceinte d'une bandelette d'or, tenant une sphère céleste (Zoroastre[2]). A l'extrémité du tableau, après les représentants de la géographie et de l'astronomie, Raphaël a peint son propre portrait et celui de son collaborateur Sodoma[3].

Enfin, deux figures d'hommes d'âges différents remplissent l'intervalle entre le groupe des géomètres et le groupe central des princes de la philosophie; l'un, le plus âgé, descend les degrés, tandis que l'autre le croise en montant.

Si admirables que soient, pris isolément, les divers groupes dont se compose ce tableau, l'œil du spectateur est ramené involontairement vers les nobles figures de Platon et d'Aristote, les plus grandes et les plus puissantes personnalités de cette académie de savants. De la coupole, un flot de lumière

[1] SPRINGER, p. 181-182 (2e édit., t. I, p. 245). Voy. FOERSTER, t. I, p. 305, Vasari croit reconnaître dans cette figure de jeune homme les traits de Frédéric de Gonzague, dont Raphaël fit un autre portrait pour Isabelle d'Este; voy. LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 43 et suiv.

[2] Suivant Vasari, les traits de ce personnage rappelleraient ceux de Baldassare Castiglione.

[3] On avait autrefois attribué au personnage placé à côté de Raphaël le nom du Pérugin; l'erreur est certaine, car il suffit de comparer cette figure avec le portrait du Pérugin peint par lui-même, que l'on conserve dans le musée du Cambio, à Pérouse. Le nom de Sodoma a été mis en avant par LERMOLIEFF, *Die Werke italienischer Meister in den Galerien von Muenchen, Dresden und Berlin* (1880), p. 472. Cette attribution se heurte à quelques difficultés (voy. SPRINGER, *Schule von Athen*, p. 97); cependant il se peut qu'elle soit exacte. Voy. l'étude de K. BRUN, dans le *Gœtt. Gel. Anz.* (1882), t. I, p. 542 et suiv.

se projette sur les deux étoiles de la science, comme pour illuminer les intelligences de ces deux hommes de génie, également passionnés pour la recherche de la lumière surnaturelle, de la lumière éternelle[1].

Il n'existe peut-être pas une œuvre d'art aussi commentée et aussi discutée que l'*École d'Athènes :* autant de figures réunies par le maître dans ce tableau, pour représenter les plus sublimes visées et la variété infinie des connaissances de l'intelligence humaine, autant d'interprétations. On s'est donné une peine extrême pour mettre un nom sur chaque figure, et l'on s'est noyé dans les détails. C'est perdre son temps, tandis que si l'on se contente de considérer l'ensemble, et à condition de tenir compte des idées de l'époque, tout devient d'une clarté évidente. Ce que l'artiste a entendu représenter là, c'est la recherche, par l'homme, de la connaissance et de la science, de son objet et de son but suprêmes, à la lumière de la raison humaine[2]. Suivant l'opinion généralement répandue

[1] Muellner, p. 176. Cet écrivain fait un éloge mérité de la gravure exécutée par Louis Jacoby; le rendu y est d'une fidélité de nature à satisfaire les juges les plus difficiles; sa publication, en 1883, a fait événement dans l'histoire de la gravure moderne. Voy. *Graphische Kuenste,* t. V, p. 104 et suiv. A l'époque où Jacoby y travaillait, la fresque avait déjà subi tant de dégradations qu'il fut obligé d'avoir recours à l'esquisse originale.

[2] Telle est l'opinion de Muellner, p. 158, qui résume également celles de Bole, *Rafaels Wandgemælde die Philosophie,* p. 2, et de Liliencron, étude publiée dans l'*Allg. Zeitung,* 1883, n[os] 309 et 310, suppl. La gravure exécutée par Ghisi en 1550 avait suggéré une interprétation absolument erronée de cette œuvre, dans laquelle on prétendait voir la Prédication de saint Paul à Athènes. Cette explication répondait à une tendance de l'époque de la Renaissance catholique, et on en trouve déjà une trace dans Vasari. Bellori l'avait déjà combattue en 1695; néanmoins elle fut reproduite par H. Grimm (1864), qui la soutint avec acharnement dans ses *Quinze Essais,* 3[e] suite (Berlin, 1882), p. 61 et suiv., et dans sa *Vie de Raphaël* (2[e] édit., Berlin, 1886), p. 287 et suiv. L'hypothèse de Grimm n'eut aucun succès; autant que je sache, Wolzogen, p. 59 et suiv., est le seul qui l'ait acceptée. Les savants dont le nom jouit de la plus grande autorité l'ont combattue avec raison; citons, entre autres, Woltmann, t. II, p. 643, 794; Minghetti, *Raffaello,* p. 114, et, plus récemment, Koopmann, dans la *Luetzows Zeitschrift,* t. XXI, p. 266 et suiv., et surtout Kraus, *Camera della Segnatura,* p. 25 et suiv. Kraus a apporté dans cette discussion des arguments tellement convaincants que l'on peut considérer l'hypothèse de Grimm comme définitivement écartée. A l'heure actuelle, les opinions des savants sont encore aussi partagées sur la signification des diverses figures que sur la question de savoir à quelle source Raphaël a puisé sa connaissance

parmi les contemporains de Raphaël, cette création monumentale est la glorification, par l'art, de la philosophie, reine des sciences naturelles. Il est possible, il est même probable,

de la philosophie antique. Pendant longtemps on s'en tint aux noms proposés par Vasari et par Bellori. PASSAVANT émit l'idée que le sujet de l'*Ecole d'Athènes* était emprunté à Diogène de Laërte et que la fresque représentait l'Histoire de la philosophie grecque; il chercha et trouva un nom applicable à chacun des cinquante personnages du tableau (t. I, p. 148 et suiv.; t. II, p. 102 et suiv.; t. III, p. 13 et suiv.). TRENDELENBURG (*Die Schule von Athen*, Berlin, 1843) contesta que les figures soient placées dans le tableau par ordre chronologique et proposa quelques corrections. Le procédé adopté par Passavant était fort risqué, et l'on en eut la preuve le jour où, dans une étude publiée dans les *Fine Arts, Quarterly Review*, t. II (Londres, 1864), p. 42 et suiv., WATTKISS LLOYD, tout en acceptant l'idée que le sujet du tableau a été principalement puisé dans Diogène de Laërte, proposa un grand nombre d'autres noms. FOERSTER, *Raphaël*, t. I, p. 290, pense que Raphaël s'est surtout inspiré du *Triomphe de la Renommée* de Pétrarque. GRIMM et SCHERER (voy. plus haut, p. 517, note 1) citèrent, parmi les sources où Raphaël aurait pu trouver des inspirations, Sidoine Apollinaire; en 1872, le second de ces savants appela l'attention sur Marsilio Ficino. Ce dernier nom revient fréquemment sous la plume de HETTNER, p. 195 et suiv., et de SPRINGER, *Schule von Athen*, p. 94 et suiv. Hettner fourmille d'erreurs théologiques et philosophiques et a peu contribué à faire avancer la question. Springer donne un bon résumé des interprétations antérieures (voy. p. 74 et suiv.; cf. KRAUS, *loc. cit.*, p. 12 et suiv.), et les idées qu'il expose méritent l'attention; cependant il n'a pas non plus touché le point essentiel de la question. Il a rendu un véritable service en prouvant, au moyen d'une démonstration par l'absurde, à quel point on avait poussé l'exagération en voulant à toute force mettre un nom sur chacune des figures, exagération contre laquelle avait déjà protesté GRUYER, p. 86. A cet effet il a réuni dans un tableau tous les noms proposés par les divers écrivains qui ont traité ce sujet; après quoi il écrit (p. 88) : « Voilà qui est clair : tous ces noms, on les a introduits dans le tableau, mais ce n'est pas le tableau qui les a révélés. L'artiste ne fournit pas le moindre élément d'interprétation de ses figures. Quand il veut appeler l'attention du spectateur sur un personnage déterminé, il prend soin de le désigner clairement au moyen d'attributs qui ne laissent prise à aucun doute; c'est ce qu'il fait, par exemple, en dehors des deux figures principales, pour celles de Socrate et de Diogène. Raphaël a représenté quelques philosophes de l'antiquité et les a peints de façon à les rendre reconnaissables comme tels. Mais quand on examine ce tableau sans idée préconçue, on n'y découvre rien qui indique que l'artiste ait visé à donner une vue générale, bien moins encore une vue complète de la philosophie de la Grèce. » Aucune des explications imaginées par les critiques modernes n'est satisfaisante, dit Springer, parce qu'ils considèrent cette œuvre monumentale comme la traduction littérale, par le dessin, d'un long texte qu'il faut lire pour le comprendre et qui n'est intelligible que pour son auteur. L'illustre savant pense que Raphaël s'est borné à résumer les idées dominantes de son temps au sujet de la dignité et de l'importance de la science. Or, il trouve qu'on ne

que Raphaël avait pris conseil de savants de ses amis, de Sadolet en particulier, et que les œuvres de Marsilio Ficino et des grands poètes italiens, Dante et Pétrarque, ne furent pas sans influence sur lui. Mais il est certain aussi qu'il possédait à fond, pour les avoir reçues à Urbin, les notions essentielles sur la valeur et la succession des systèmes philoso-

peut être mieux renseigné à ce sujet que par les œuvres de Marsilio Ficino et de Sadolet : ce sont leurs idées que Raphaël a rendues dans son *Ecole d'Athènes.* « A ses yeux aussi, le monument devant lequel s'assemblent les philosophes prenait la forme d'un temple; lui aussi partait de la représentation des sept Arts libéraux qui mènent à la connaissance philosophique, et terminait en plaçant au sommet de la famille philosophique les deux princes de la philosophie, Platon et Aristote. Dans l'*Ecole d'Athènes*, la représentation des sept Arts libéraux est la chaîne; la glorification des philosophes grecs est la trame (p. 98). » Avant Springer, Richter (*Die Schule von Athen*, Heidelberg, 1882) avait déjà démontré que le plan de l'*Ecole d'Athènes* est en quelque sorte calqué sur le patron des sept Arts libéraux, et cette opinion a été acceptée et soutenue par Liliencron, Bole et Muellner. Bole et Muellner croient trouver dans ce tableau un exposé historique de la philosophie antique; ils s'efforcent tous deux à nouveau de trouver des noms qui s'appliquent convenablement aux diverses figures. D'ailleurs Muellner a promis de revenir sur ce sujet et de fournir des preuves scientifiques de ce qu'il avance : il serait très désirable qu'il tînt sa promesse. Crowe-Cavalcaselle n'a rien apporté de nouveau. Muntz se rallie en général aux idées de Springer; Kraus de même sur beaucoup de points. Ce dernier savant trouve le trait d'union qui relie l'*Ecole d'Athènes* aux autres tableaux dans ce passage de Pic de la Mirandole : « Philosophia veritatem quærit, theologia invenit, religio possidet. » Kraus attache beaucoup d'importance à Marsilio Ficino; il va jusqu'à écrire : « È forse ancora più preciso il dire che l'intero concetto, l'intera Camera della Segnatura si trova già in Marsilio. » Wickhoff est d'autre avis et l'exprime énergiquement : « On veut que la position et le groupement des personnages corresponde à la chronologie de la philosophie grecque; mais qui, alors, se souciait de l'histoire de la philosophie grecque? On veut que le dessin de l'escalier et du portique ait été inspiré par certains passages obscurs de Marsilio Ficino, un philosophâtre de la période antérieure de l'humanisme; mais qui, alors, lisait encore Marsilio Ficino? Rien n'est plus opposé au goût d'une époque, quelle qu'elle soit, que la littérature des beaux esprits à la mode de la génération précédente. Non, le portique et l'escalier procèdent de l'art florentin. » (Voy. plus haut, p. 516.) En fait de noms, Wickhoff n'accepte que ceux de Platon, d'Aristote, de Ptolémée, de Socrate, de Boëce, d'Euclide et de Diogène. « Les autres, la famille philosophique, comme dit le Dante, sont des figures anonymes dans lesquelles le peintre a rendu avec un art incomparable les différentes expressions qui correspondent aux verbes enseigner, comprendre, expliquer, etc. » (p. 52). A la suite de ce passage le savant critique viennois donne sa nouvelle explication sur la destination de la chambre de la Signature; nous y reviendrons plus loin.

phiques de l'antiquité. Sur certains points, spécialement en ce qui concerne la prééminence attribuée à Platon, il s'est inspiré des idées de la Renaissance; pour tout le reste, il est resté attaché à celles du moyen âge. Or, le moyen âge classait toutes les connaissances que l'esprit humain peut acquérir par l'expérience des sens et par les règles innées du raisonnement, dans les sept arts libéraux (*artes liberales*), groupés en deux classes : le Trivium, comprenant la grammaire, la rhétorique et la logique (dialectique), et le Quadrivium, comprenant la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Les sept arts libéraux atteignent leur perfection dans la philosophie. Telle est l'idée sur laquelle Raphaël a basé son plan [1].

La recherche de la connaissance des causes finales de toutes choses se résume dans Platon et Aristote, les deux plus grands philosophes de l'antiquité, à qui la vérité apparut comme un éclair dans la nuit. Mais, bien qu'ils aient appliqué à leurs études tout ce que la nature a réparti de vigueur à l'esprit humain, il leur était impossible de parvenir à la possession complète de la Vérité suprême. Il est un écueil contre lequel devaient nécessairement échouer tous les penseurs de l'antiquité, y compris Platon, le plus grand des philosophes qui ont cru à l'immortalité de l'âme, c'est l'idée de l'essence et de l'origine du mal, du péché. C'est pourquoi la philosophie grecque fut aussi incapable que les autres de guérir la plaie mortelle du monde antique [2]. « La philosophie, dit Vincent de Beauvais dans sa grande encyclopédie, put bien s'élever à la hauteur d'une théologie naturelle, mais elle ne parvint pas à l'intelligence de la véritable théologie. Celle-ci ne fut mise à la portée de l'humanité que par la révélation et par ses commentateurs, les grands docteurs théologiens [3]. » On retrouve, chez tous les grands penseurs de l'ère catho-

[1] C'est l'opinion avancée par RICHTER, SPRINGER, LILIENCRON et MUELLNER, dans les études citées plus haut, p. 520, note 1.

[2] C'est ce qu'a excellemment démontré DOELLINGER, dans son ouvrage classique, *Heidenthum und Judenthum* (Ratisbonne, 1857), p. 266 et suiv., 292 et suiv., 601 et suiv., 730 et suiv.

[3] *Speculum doctrinale*, t. II, chap. XIX, cité par LILIENCON, *loc. cit.* Voy. aussi S. THOMAS D'AQUIN, *Summa*, p. 1, q. 1, art. 2.

lique, cette division du domaine de la connaissance en théologie naturelle et théologie surnaturelle : c'est pourquoi Dante fait dire à sa Béatrice qu'il y a autant de distance entre le savoir mondain et la sagesse de la foi qu'entre le ciel et la terre[1].

C'est aussi pourquoi, dans l'œuvre de Raphaël, le savoir naturel du paganisme représenté par l'*École d'Athènes*, a pour pendant la connaissance surnaturelle du christianisme. Néanmoins, à l'exemple des immortels représentants de la théologie au moyen âge, ni le Dante, le plus grand des poètes chrétiens, ni Raphaël, le plus grand des peintres chrétiens, n'admettent qu'il y ait contradiction entre la philosophie et la théologie[2]. Après que, par le christianisme, l'Église eut été mise en possession pleine et inamissible de la vérité révélée, les grands docteurs, remontant en arrière, ont repris l'étude de la philosophie grecque, considérée par eux comme un héritage destiné non aux païens, mais aux chrétiens, dans le but de mettre la science humaine au service de la sagesse divine et, par là, de la purifier elle-même et de l'anoblir. Les Pères avaient posé les fondements du monument, les scolastiques l'ont continué dans le même esprit. Ainsi est née la science chrétienne et catholique, qui a atteint son apogée avec saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. « Cette science était catholique dans le sens le plus complet du mot, non seulement parce qu'elle avait pour règle et pour appui la Vérité divine, garantie et expliquée par l'Église infaillible, mais encore parce qu'elle embrassait, dans un progrès régulier et constant, la science de tous les temps, parce qu'elle était commune à tous les peuples unis dans l'Église, et parce qu'elle tendait à former un faisceau philosophique comprenant toute vérité naturelle et surnaturelle[3]. »

[1] DANTE, *Purgat.*, XXXIII, v. 87.

[2] Pour ce qui concerne Dante, voy. HETTINGER, *Die Gœttliche komœdie*, (2e édit., Fribourg, 1889), p. 100.

[3] J'ai emprunté l'idée de ce passage à l'admirable discours sur le Passé et la Mission de la science catholique, prononcé dans la première assemblée générale de la Gœrres-Gesellschaft, à Francfort-sur-le-Mein, le mardi de la Pentecôte 1876, par mon inoubliable ami le chanoine Heinrich, et publié dans l'*Annuaire* de cette société pour 1876 (Cologne, 1877), p. 12.

Dans sa quatrième grande fresque, Raphaël n'a pas cédé à la tentation de représenter, sinon tous les mystères et miracles connus par la révélation et dévoilés par la théologie, du moins les principaux d'entre eux. Il s'est borné au Mystère des mystères, à la merveille des merveilles, en quoi il a fait preuve d'un sens profond.

Ce tableau, la première œuvre importante exécutée par Raphaël dans la Ville éternelle, produit l'effet d'une vision éblouissante [1]; le nom de Dispute du Saint Sacrement (*Disputa del sacramento*), qu'on lui donne et qu'a consacré l'usage, n'est pas fait pour en faciliter l'intelligence [2]. Il n'y a là ni dispute ni discussion ; bien au contraire, le ciel et la terre y sont unis dans la glorification du plus sublime prodige, du plus grand effet de l'amour du Rédempteur. De la bouche de tous les personnages semble s'élever à l'unisson l'hymne de reconnaissance [3] :

Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui.
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio,
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.

[1] CROWE-CAVALCASELLE, t. II, p. 29.

[2] MUNTZ, *Raphaël*, p. 330, dit très justement : « En italien, le mot *disputa* a le sens de discussion aussi bien que celui de contestation » ; on peut encore ajouter que, dans le langage usuel de l'Église, le sens original du mot *disputatio* équivaut à celui de *discursus*. Néanmoins le choix de cette expression est malheureux parce que, pour toute personne ignorante de l'italien, elle rappelle immédiatement l'idée de dispute, de contestation. On trouvera de très bonnes objections contre l'emploi du mot *disputa*, dans l'ouvrage de HAGEN, p. 140 et suiv. Au point de vue purement technique, l'*École d'Athènes* est supérieure à la *Disputa*, qui, d'ailleurs, avait été peinte avant elle. Voy. PASSAVANT, t. I, p. 163, t. II, p. 96; voy. encore RIO, t. IV, p. 463-464; cf. p. 466. Dans son ouvrage sur *Michel-Ange et Raphaël*, p. 133, RIO, d'accord avec Fr. SCHLEGEL, déclare que la *Disputa* est la plus belle œuvre de Raphaël.

[3] Il ne s'agit donc nullement d'une dispute dans le sens propre du mot, et il est vraiment regrettable que, dans un ouvrage de la valeur du *Classischer Bil-*

Raphaël a divisé sa composition horizontalement en deux parties : la Sainte Trinité, représentée sous les types créé par l'antiquité, occupe le centre de la partie supérieure : tout en

derschatz, de Reber-Bayerdorffer, on puisse lire en tête de la pl. 561-562, où est reproduite la *Dispute* : « Der Wortwechsel. La Disputa. » C'est une traduction par trop littérale. Il est difficile de dire à quelle époque le nom de *Disputa* fut adopté. Je le trouve déjà constamment employé dans un ancien guide pour l'année 1739 (*Descrizione di Roma* [Roma, 1739] p 60). On pourrait en retrouver l'origine dans un passage de Vasari, bien qu'il ne se trouve pas en réalité dans la description écrite par lui et dont voici le début : « Fece in un altra parete un cielo con Cristo e la Nostra-Donna, S. Giovanni Battista, gli Apostoli e gli Evangelisti e Martiri sulle nuvole con Dio Padre che sopra tutti manda lo Spirito Santo, e massimamente sopra un numero infinito di Santi che sotto scrivono la messa e sopra l'ostia, che è sull' altare, disputano. » La suite de cette description ne présente aucun intérêt, par la raison que Vasari, pour l'écrire, se contentait d'avoir sous les yeux une gravure, comme il l'a fait, du reste, pour les autres fresques. Il ressort du passage que je viens de citer que ce que Vesari trouve de plus intéressant dans la fresque qui nous occupe, c'est la descente du Saint-Esprit sur l'assemblée des saints. On ne fit pas attention à ce détail que, d'après lui, les saints écrivent la messe sous l'inspiration du Saint-Esprit, et on s'arrêta au mot *disputano*, qu'on traduisit, par la suite, non pas par un mot tel qu' « Entretien » qui eût été à peu près exact, mais par le mot *Dispute* (querelle, en allemand *streit*). D'ailleurs on cessa de très bonne heure de comprendre la signification de ce tableau, et cela tint principalement à ce que, le goût général ayant pris une autre direction, on n'y fit pour ainsi dire plus attention. On trouve déjà un indice très significatif de ce changement de goût dans ce fait que Paul Jove, écrivant la vie de Raphaël et venant à parler des peintures de la chambre de la Signature, ne nomme que le *Parnasse*. Dans la période postérieure, les voyageurs (Aldroandi en 1562, Schrader en 1592) ignorent Raphaël (Muntz, *Les historiens*, p. 26). Montaigne, qui visita Rome sous le règne de Grégoire XIII, ne nomme même pas Raphaël dans son *Journal du voyage* : de même Zeiller, dans sa fameuse relation de voyage écrite en 1640. Schott, *Itiner*, *Italiæ*, *Antwerpiæ*, 1600, ne cite que la salle de Constantin. Vers la fin de XVIIe siècle, Bellori (voy. Muntz, *Les historiens*, p. 26, 77) écrivit une description avec commentaire des fresques de Raphaël au Vatican, mais sa tentative isolée n'eut aucun succès. Après lui, Venuti, *Descrizione di Roma moderna*, t. IV (Roma, 1767, p. 1191, ne cite encore que le *Parnasse* et l'*École d'Athènes* : il ne dit pas un mot de la *Dispute*. J. G. Keyssler, *Neueste Reisen*, nouvelle édition, publiée par G. Schuetze, Hanovre, 1751, est un peu plus complet, car il énumère les quatre fresques de la chambre de la Signature comme il suit : « 1° Les principaux dogmes de la doctrine « de Trinitate, mediatione Christi, transsubstantiatione », de la vie éternelle, etc. ; 2° les Sciences et les Forces de l'esprit humain eu égard à la philosophie, aux mathématiques et à l'astronomie, tableau que l'on a coutume de nommer l'*École d'Athènes* ; 3° la Poésie et le Parnasse ; 4° la Justice, la Prudence et autres vertus morales. » Le Manuel du voyageur de Volkmann (*Hist. Kritische Nachrichten von Italien*, 2° édit.,

haut, sur un fond vaporeux éclairé par une lumière dorée, apparaît, dans sa puissance et sa majesté, Dieu le Père entouré d'une gloire aux rayons d'or; à travers ces rayons on entrevoit

Leipzig, 1777), dont Gœthe se servit comme guide, renferme une description détaillée de l'*École d'Athènes* et n'a que quelques mots pour la *Dispute;* Volkmann reconnait à « la manière sèche, l'élève de Pérugin ». Il traduit le mot *Disputa* par « la contestation (*streit*) des docteurs de l'Église au sujet de la sainte communion » (t. II, p. 128). W. Heinse, qui visita Rome vers la fin de l'été en 1781 et publia son *Ardinghello* en 1787, n'emploie pas le mot de *Dispute* et ne parle que de la Théologie, dont il dit : « L'ensemble représente l'Église chrétienne au berceau. » Goethe parle des Stanze, mais sans même citer la *Dispute*. Le mérite d'avoir, pourrait-on dire, découvert à nouveau toute la beauté de ce merveilleux tableau revient aux artistes chrétiens allemands et surtout à Overbeck (voy. plus loin, p. 529). Plattner, t. II, 1re part., p. 325 et suiv., en donne une description complète, empruntée en grande partie à Bellori : il rejette « l'idée erronée » d'une contestation au sujet du Saint Sacrement; c'est, dit-il, « à ce qu'il semble, une représentation dramatique de la théologie en action ». Passavant a commis des erreurs sur des points de détail, mais il traduit mieux que ne l'a fait aucun de ses prédécesseurs l'idée générale de l'œuvre : « Pris dans son ensemble, dit-il, ce tableau est la représentation matérielle de la concordance des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament qui, dans le ciel, montrent l'œuvre de la Rédemption, et des théologiens assemblés sur la terre, méditant le mystère du sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ et qui se sentent unis en lui. » Kugler-Burckhardt, t. II, p. 581, reprochent au peintre de n'avoir pas donné à l'une des deux parties dont se compose son tableau plus de relief qu'à l'autre; ce blâme porte entièrement à faux. Les observations consignées par Burkhardt dans son *Cicerone,* p. 705e, 709, sont plus justes, mais ici encore il n'apprécie pas comme elle le mérite l'idée théologique. L'attention du grand public ne fut réellement attirée sur la *Dispute* qu'en 1817, à la suite de la publication de la splendide gravure de Joseph von Keller : le dessin a été acheté par le roi Fredéric-Guillaume IV; la planche et le plus grand nombre des feuilles, en partie propriété de Keller, ont disparu dans l'incendie qui détruisit, en 1872, l'Académie de Dusseldorf. Lorsqu'on retrouva, dans les décombres, la planche tordue et hors d'usage pour jamais, Keller revit dans cet état « l'enfant d'un travail de dix années »; « dans ce moment, le plus triste de sa vie », il ne se départit pas de ses sentiments de résignation chrétienne, et la seule parole qui s'échappa de ses lèvres fut : « Que la volonté de Dieu soit louée ! » Sous l'impression de son admiration pour la gravure de Keller, un théologien hermésien, J. W. J. Braun, écrivit, sur la *Dispute* (Dusseldorf, 1859), une étude spéciale dans laquelle il donna libre cours à sa passion pour les conjectures (*Kathol. Literatur Zeitung*, t. VI, p. 59 et suiv.). Non content de le réfuter dans une brochure (Bonn, 1860), Springer revint à la charge dans son grand ouvrage sur Raphaël et Michel-Ange, où il traita de nouveau la question d'une façon remarquable, au point de vue de l'histoire de l'art, jugeant superflu d'entrer dans des considérations théologiques. En 1860, Hagen entreprit de réfuter à la fois Braun et Springer, dans une étude peu connue et

une quantité infinie de figures d'anges [1]; il semble que la main du peintre ne se soit point fatiguée d'ajouter des esprits bienheureux dans ce séjour de la paix et du bonheur. Une ligne de nuages encadre cette région supérieure; au sommet de ces nuages, à droite et à gauche, planent, trois par trois, d'exquises figures d'anges aux vêtements flottants. Dieu le Père, créateur et conservateur de l'univers, tient de la main gauche une sphère, tandis que la droite se lève pour bénir. Au-dessous de lui, apparaît comme celui autour de qui tout converge dans le ciel, son Fils unique, dans toute sa gloire (*Rex gloriæ*) [2]. Raphaël a peint ici la plus belle figure de Christ qui existe

cependant très digne d'attention (p. 125 et suiv.). Il fait remarquer avec raison (p. 127, 139) que Raphaël, en peignant ce tableau, devait songer aux prières de la messe, opinion qui se trouve concorder avec celle du chanoine Schneider que j'exposerai un peu plus loin. A la p. 128, Hagen dit que l'idée fondamentale du tableau est « la révélation du Saint Sacrement de l'autel, intermédiaire entre le ciel et la terre ». Du côté des écrivains catholiques, le premier qui ait donné une interprétation de la *Dispute* au point de vue théologique, est le docteur F. X. KRAUS; dans une étude spirituelle, mais malheureusement trop peu connue, intitulée *La camera della Segnatura*, p. 41 et suiv., il insiste avec raison sur la signification du sacrifice. Plus récemment, BOLE, *Meisterwerke*, p. 67-81, a donné un nouveau commentaire de ce tableau dans lequel il se place au point de vue des théologiens catholiques. L'étude de G. COZZA-LUZI (*Il Duomo di Orvieto e Raffaelo Sanzio nel Trionfo Eucharistico. Lettera inaugurale all'Accademia Orvietana « La Nuova Fenice ». Milano*, 1890) est plus déclamatoire. Dans sa *Vie de Raphaël*, p. 315, H. GRIMM écrit ce qui suit : « Du moment où nous admettons que le sujet de ce tableau n'est pas la discussion, mais au contraire la cessation de toute discussion en présence de la révélation qui apaise tous les esprits, toutes les allusions que l'on prétendait y trouver deviennent superflues. Il nous reste un élément d'extrême surprise, etc. » Cette explication, acceptée par WOLZOGEN, p. 56, me parait, à moi, absolument manquée, attendu qu'elle a pour point de départ cette idée fausse qu'il y a eu contestation entre les personnages assemblés autour du Saint Sacrement. Dans ce cas la fresque perdrait la profonde signification théologique que je me suis efforcé de prouver; comme on le verra plus loin, p. 539 et suiv. Je citerai encore, mais uniquement à titre de curiosité, l'idée exprimée par Porti et que l'on s'est donné la peine de discuter dans un article des *Hist. polit. Bl.*, t. XCVI, p. 403 et suiv.; d'après lui, la *Dispute* serait une expression du principe de la foi protestante ! Un pasteur protestant n'a-t-il pas été jusqu'à soutenir que Raphaël n'était pas catholique? Voy. à ce sujet MUNTZ, *Les historiens*, p. 68.

[1] Voy. la description de l'Empyrée, dans le poème de DANTE, *Parad.*, XXXI, v. 4 et suiv. Raphaël a figuré le ciel étoilé par des points d'or en relief.

[2] KRAUS, *Camera della Segnatura*, p. 37.

peut-être. Le Sauveur est assis sur un trône de nuages d'où émergent des têtes d'anges; de sa personne divine émane une lueur dorée que limite un demi-cercle bleu parsemé de figures d'anges. La tête légèrement inclinée, le Rédempteur, plein d'amour et de mansuétude, étend ses mains percées de clous et s'offre à tous en nourriture [1]. Le vêtement, d'un blanc éclatant, ne couvre que le bas du corps, de sorte qu'on voit aussi la plaie du côté. Assis à gauche du Christ, saint Jean-Baptiste, grave et austère, montre du doigt « l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde », tandis qu'à sa droite la très sainte Vierge, les mains croisées sur la poitrine, s'incline humblement devant son divin Fils.

A ce groupe central se rattachent les Élus, « les patriciens de ce royaume de la piété et de la justice », comme dit le Dante [2]; il sont assis en demi-cercle, à droite et à gauche du Christ, sur des nuages semés de têtes d'anges. « Au lieu de les représenter sous les traits fixés par la tradition, Raphaël a adopté une disposition qui lui appartient en propre et qui a le double mérite de la clarté et du choix judicieux de la place assignée à chacun. Il fait alterner les représentants de l'Ancien Testament avec les grands saints du Nouveau Testament, et classe, en quelque sorte, ces derniers dans l'ordre adopté pour la hiérarchie des saints : apôtres, évangélistes, à la fois parents du Christ et martyrs, les premiers placés d'après l'ordre des temps. En outre, il les dispose de telle sorte que les personnages qui se font vis-à-vis dans chaque rang sont de la même époque ou d'époques immédiatement subséquentes l'une par rapport à

[1] Voy. BINDER, *Overbecks Leben*, t. I, p. 145 et suiv., et BOLE, *Meisterwerke der Malerei*, p. 69. Dans une lettre adressée à son père en 1810 et publiée récemment, Overbeck écrivait, à propos de la *Dispute* : « Quand on entre dans la salle, il semble voir le ciel s'ouvrir devant soi : le premier regard tombe sur la majesté de Dieu et de son Fils unique plein de grâce et de vérité; je ne pense pas qu'il existe en peinture quelque chose de plus sublime que cette gloire de la *Dispute*. On voit le ciel entr'ouvert et on se sent saisi du même enthousiasme que saint Étienne. En bas, les saints, tous remplis d'amour et de foi : bref, dans chaque ligne se reflète l'amabilité, la beauté, la sainteté d'âme de Raphaël; il faudrait être soi-même un saint, pour pouvoir peindre un sujet aussi saint. » *Allg. conservative Monatsckrift* (1887), t. II, p. 1283.

[2] DANTE, *Parad.*, XXXII, v. 116-117.

l'autre[1]. » Pour le choix et le groupement des personnages saints, Raphaël a suivi l'ordre adopté par la liturgie et par le Dante dans son immortel poème[2].

La série des élus s'ouvre, à gauche, par saint Pierre. Comme docteur et gardien de la foi, le vénérable vieillard tient d'une main un livre, de l'autre les clefs; son regard, dans lequel brille une confiance inébranlable, est fixé sur son Seigneur et Dieu qui l'a choisi pour son vicaire sur la terre. A côté de lui et tourné à moitié vers lui, Adam semble méditer les mystères de la Faute originelle et de la Rédemption.

> Ces deux là-haut les plus heureux du peuple juste,
> Puisqu'ils sont les plus près de Notre-Dame auguste,
> Ont servi de racine à la rose du Ciel.
> A sa gauche, d'abord, c'est le Père de l'homme
> Qui, pour avoir osé goûter la douce pomme,
> Légua tant d'amertume à goûter aux humains.
> A sa droite, le chef de notre saint Église;
> C'est par lui que l'on entre en cette rose exquise,
> Et les clefs de la fleur Christ les mit dans ses mains[3].

A la suite du type énergique du premier homme, l'artiste a placé, comme contraste, une gracieuse figure de jeune homme : c'est saint Jean écrivant son évangile. Son voisin est David, avec la couronne et la harpe; il a les yeux fixés sur le livre où saint Jean inscrit les choses que lui-même a prophétisées dans

[1] SPRINGER, p. 163 (2e édit., t. I, p. 223). BOLE, *Meisterwerke der Malerei*, p. 69, écrit, au sujet des douze figures qui eutourent le Christ : « Admirons le groupement des personnages, doublement caractéristique, soit par rapport à leurs voisins, soit par rapport à ceux qui leur font vis-à-vis. Et d'abord à côté de chaque personnage de l'Ancien Testament nous trouvons un personnage du Nouveau Testament; en effet, dans le ciel il n'existe point de distinction entre l'Ancien et le Nouveau Testament, attendu que tous ceux qui s'y trouvent reçoivent leur gloire du Christ unique qui est, en ce sens encore, l'Alpha et l'Oméga (*Apoc.*, I, 8). En second lieu, nous sommes frappés de certaines relations entre les personnages placés l'un vis-à-vis de l'autre. Dans la pensée du peintre, elles indiquent les voies de Dieu pour la préparation du salut de l'humanité et la vie parfaite qui mène au ciel. » L'auteur développe ce thème avec beaucoup d'esprit, mais il est peut-être permis de penser qu'il a vu trop de choses dans le tableau.

[2] Si je ne me trompe, ce point a été indiqué pour la première fois par HAGEN, p. 127 et suiv., 132 et suiv., 139 et suiv.

[3] DANTE, *Parad.*, XXXII, v. 118-126, trad. Louis RATISBONNE, Paris, 1856.

l'Ancien Testament. Puis vient saint Laurent, diacre et martyr, type de la joie dans le sacrifice, du courage devant la mort; une étoile brille sur sa poitrine, et il montre du doigt, au-dessous de lui, les théologiens assemblés autour du très Saint Sacrement[1]. Après lui, un personnage légèrement tourné de son côté et à moitié caché par le groupe du Rédempteur, pour indiquer sans doute que la série des saints se prolonge indéfiniment; c'est probablement le prophète Jérémie[2].

Du côté droit, la série des élus s'ouvre par saint Paul, la deuxième colonne de l'Église. La figure indique l'énergie; la grande épée sur laquelle il s'appuie rappelle à la fois son martyre et la force de sa doctrine : « La parole de Dieu est vivante et efficace, elle est plus aiguë qu'une épée à deux tranchants. » (*Hébr.*, IV, 12.) A côté de saint Paul et tourné vers lui, Abraham tient à la main le couteau du sacrifice d'Isaac. La série se continue par saint Jacques le Mineur, méditant, la main posée sur un livre[3]; puis Moïse, tenant les

[1] Hagen, p. 139, et quelques autres veulent reconnaître saint Étienne dans le personnage dont le geste est dirigé vers le bas du tableau, et ils transportent saint Laurent du côté opposé. Je pense que c'est une erreur, attendu que, pour moi, la palme indique très clairement le premier martyr.

[2] C'est Springer, *Raffaels Disputa* (1860), qui a, le premier, proposé cette adaptation, et depuis lors tous les écrivains récents, jusqu'à Bole, p. 71, se sont rangés à son opinion. Paliard donne à ce personnage le nom de saint Martin de Tours. Voy. *Chron. des Arts*, 1876, p. 328-329.

[3] Plattner, t. II, 1re partie, p. 327, suppose que ce personnage est saint Jacques, parce qu'il fut, avec saint Pierre et saint Jean, le troisième témoin de la transfiguration de Notre-Seigneur, et parce qu'il est l'emblème de l'espérance, comme les deux autres le sont, l'un de la foi, l'autre de la charité Or, le témoin de la transfiguration était saint Jacques le Majeur, que l'on représente d'ordinaire sous les traits d'un vieillard, avec le chapeau et le bâton de pèlerin (Menzel, *Symbolik*, t. I, p. 75, 430). Gruyer, p. 62, et Hagen, p. 139, tiennent pour saint Jacques le Mineur, et je suis porté à partager cet avis, par ce motif qu'au moyen âge on lisait fréquemment, au-dessous de son image, cette inscription : « Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei patris omnipotentis. » (Voy. Menzel, t. I, p. 77.) Bole établit un parallèle entre saint Jacques et saint Jean, placé en pendant vis-à-vis de lui : « Tous deux affirment la nécessité des bonnes œuvres et surtout de l'amour du prochain, saint Jean spécialement au point de vue de l'amour de Dieu, qui doit se manifester par l'amour du prochain, saint Jacques au point de vue de la foi, qui doit s'exprimer par les bonnes œuvres. » « Quiconque dit qu'il aime Dieu et hait son prochain est un menteur. » (S. Jean, 1re ép., IV, 20.) « La foi sans les œuvres est morte. » (*Ép.* de S. Jacques, II, 17). Kraus, *Camera della Segnatura*,

tables de la Loi, et saint Étienne. Le premier martyr s'appuie sur le livre de la foi qu'il a confessée; les yeux élevés vers le ciel, il semble répéter les paroles que, sous l'inspiration du Saint-Esprit, il prononça devant le Sanhédrin : « Voici que je vois le ciel entr'ouvert et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. » Enfin, une dernière figure à moitié cachée par le groupe du Sauveur, vêtue d'une armure et casquée, héros de l'Ancien Testament à côté de ce héros du Nouveau Testament, représente vraisemblablement Judas Macchabée [1].

Reliant le paradis céleste à la terre, à l'Église, le Saint-Esprit plane au centre du tableau, sous la forme symbolique d'une colombe aux ailes éployées, entouré de quatre petits anges tenant ouverts, entre leurs mains, les livres des Évangiles. La colombe est au centre d'une gloire, signe de la divinité du Saint-Esprit; les rayons d'or dont il est le centre, et qui s'écartent dans toutes les directions, montrent qu'il est le dispensateur de la grâce. La direction de ces rayons, plus allongés vers le bas, attire l'œil du spectateur vers l'ostensoir dans lequel est renfermée l'hostie consacrée, le Christ eucharistique, véritable centre de toute la science théologique.

Dans la partie inférieure, un paysage occupe le fond du tableau. Sur la droite, l'artiste a peint une construction massive qui semble être la base d'un monument; à gauche, on aperçoit dans le lointain, sur une colline, un vaste édifice encore inachevé, auquel on travaille activement [2].

p. 37, propose de remplacer le nom de saint Jacques par celui de l'évangéliste saint Mathieu.

[1] On attribuait autrefois à ce personnage le nom de saint Georges, patron de la Ligurie. Plattner, t. II, 1re part., p. 327, défend encore cette opinion, mais elle a été généralement abandonnée depuis que Springer a proposé le nom de Judas Macchabée. Foerster, *Raphaël*, t. I, p. 279, attribuait à cette figure le nom de Josué.

[2] La signification de ce monument est matière à discussion. La plupart des commentateurs y voient une allusion à l'érection de la nouvelle basilique de Saint-Pierre; c'est l'opinion de Grimm, *Raphaël*, p. 318 et s., et *Fuenfzehn Essays*, t. IV, p. 278 et suiv.; de Crowe, t. II, p. 22 et suiv., 31; de Kraus, *Camera della Segnatura*, p. 41; de Frantz, t. II, p. 727. Après Molitor, *Rom*, p. 261, Bole, *Meisterwerke*, p. 72, croit voir dans la base du monument figuré à droite une figure de la ruine du paganisme, dans le monument

A ces deux constructions correspondent, au premier plan, à droite et à gauche, deux balustrades formant encadrement. Le milieu du tableau, au premier plan, reste vide; le peintre s'est abstenu d'y placer des personnages, de sorte que rien n'arrête le regard, qui se porte naturellement vers le véritable centre qui domine toute la scène, vers lequel sont tournés tous les groupes et descendent les rayons émanés du Saint-Esprit.

L'artiste a voulu que rien ne détournât le regard du véritable centre du tableau, pas même les objets les plus rapprochés de lui, l'autel et l'ostensoir; en conséquence, il a peint un ostensoir d'une simplicité absolue, et il l'a placé sur un autel dressé conformément aux règles de la liturgie, mais également très simple et entièrement dénué d'ornements; les cierges même en sont absents; sur le bord de la nappe se lit le chiffre de Jules II. De la sorte le Saint Sacrement est en pleine vue; ce n'est presque qu'un point dans le tableau, et pourtant, avec la figure du Christ dans le ciel, c'est le Dieu caché sous l'espèce du pain qui captive surtout l'attention. En haut, la Sainte Trinité plane directement au-dessus de la sainte hostie qui la renferme tout entière. Les saints du ciel et les légions angéliques semblent ne devenir visibles que pour glorifier le grand mystère de la terre; et ainsi le « Pain de vie » apparaît comme le véritable trait d'union entre le ciel et la terre. Des deux côtés, comme pour remplacer les cierges, se tiennent les grands docteurs et les grands saints, papes et cardinaux, membres du clergé séculier et régulier, représentants de l'art et de la science. « Ils sont absorbés, les uns dans un religieux étonnement, les autres dans une méditation profonde, d'autres encore dans une vive discussion du mystère. L'assemblée des saints et des Pères est ce qu'il y a de plus humain dans ce tableau. Ici on retrouve les groupes animés, les formes mouvementées, l'effort de l'intelligence pour pénétrer le fond des choses. Sous la beauté des types et malgré cette beauté, chaque

en construction à gauche, la figure du monument de la théologie chrétienne qui ne s'achèvera jamais. HAGEN, p. 142, donne encore une autre explication.

figure représente un caractère et une individualité. La portée du tableau dépasse son objet spécial; on y voit les efforts dix fois séculaires de l'humanité incorporés dans les vénérables Pères plongés dans la plus profonde méditation des choses de la religion, pour atteindre aux plus sublimes clartés. Malgré cela, il règne sur toute cette scène un calme céleste, la paix d'une église sainte [1]. »

En plaçant l'autel au haut de trois larges marches, le peintre s'est donné un moyen commode de composer des groupes variés, animés, et dont la disposition semble toute naturelle; toutes ces figures sont entraînées d'un même mouvement vers le Saint Sacrement, de qui procède toute lumière et toute science. Aux deux côtés de l'autel on voit d'abord les quatre grands Pères de l'Église d'Occident : à gauche, saint Jérôme et saint Grégoire Ier; à droite, saint Ambroise et saint Augustin; seuls ils sont assis, par allusion à leur fonction de docteurs enseignants [2]. Saint Jérôme, en costume de cardinal, ayant auprès de lui son lion, ses lettres et sa traduction de la Bible, lit, dans une attitude d'attention intense, un livre posé sur ses genoux. A côté de lui et tourné vers lui, tout auprès de l'autel, se tient un évêque vêtu d'une chape verte brodée d'or; le vénérable vieillard montre des deux mains l'ostensoir, d'un geste qui révèle la plénitude de la confiance et de la foi [3]. A côté de saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, revêtu des ornements pontificaux au complet, est assis sur un antique

[1] THIERSCH, *Schaden*, p. 132. La description de la *Dispute* que donne cet écrivain a un tel charme que je dois faire un effort sur moi-même pour me borner à cette citation.

[2] BOLE, *Meisterwerke*, p. 74.

[3] D'après WICKHOFF, p. 51-52, le peintre se serait intentionnellemen abstenu de donner à ces personnages et à d'autres encore des attributs caractéristiques : « Il ne veut pas que le spectateur soit distrait par les souvenirs de la vie des divers personnages qui pourraient lui revenir en mémoire. Le chœur a pour objet d'exprimer de diverses manières les pensées et les impressions des personnages principaux. Ils les considèrent, ils leur parlent, ils conversent entre eux de ce qu'ils ont entendu; toutes les nuances de l'intérêt sont matériellement notées ici. » BOLE, *Meisterwerke*, p. 73 et suiv., n'est pas de cet avis et cherche des noms : dans les deux figures placées immédiatement à côté de l'autel, il veut reconnaître saint Ignace d'Antioche, et saint Justin. Cette attribution avait été déjà proposée par BRAUN, *Rafaels Disputa* (1859).

siège épiscopal romain. Il vient, semble-t-il, de terminer une lecture, et avec une expression de méditation il lève son regard pénétrant vers le symbole du Saint-Esprit que Paul, diacre, vit un jour planer au-dessus de sa tête.

Du côté droit, le personnage le plus rapproché de l'autel est également un vieillard vêtu d'un manteau de philosophe de couleur bleue; personnalité indéterminée, ce vieillard, à moitié tourné vers saint Ambroise, montre le ciel de la main droite. Le saint, la bouche entr'ouverte, les mains étendues dans un geste de surprise et d'admiration, lève son regard et semble entonner l'hymne à laquelle son nom est resté attaché. A côté de lui la figure virile de saint Augustin dicte à un jeune homme agenouillé le résultat de ses méditations. Devant les pieds de l'écrivain préféré des humanistes [1] chrétiens, est posé le célèbre traité de la *Cité de Dieu*.

Debout derrière saint Ambroise et saint Augustin, revêtus tous deux des ornements épiscopaux, se tiennent saint Thomas d'Aquin et deux personnages de haute taille, un pape et un cardinal; dans le premier on reconnaît, sans doute avec raison, Innocent III, l'auteur de l'admirable Traité de la sainte messe [2]; le cardinal, vêtu de l'habit franciscain, est indubitablement saint Bonaventure, le docteur séraphique. Sur la dernière marche de l'autel voici encore un pape; les traits de son visage ne permettent aucun doute : c'est Sixte IV, l'oncle de Jules II. Les livres qu'il tient à la main ou qui sont déposés à ses pieds sont une allusion à son activité comme écrivain [3].

[1] Voy. t. II, p. 20.

[2] Kraus, *Camera della Segnatura*, p. 40.

[3] On prétendait autrefois reconnaître dans ce personnage le pape Innocent III, et cette opinion est encore soutenue par Bolz, *Meisterwerke*, p. 76, mais l'erreur est certaine. Wickhoff, p. 51, dont je suis heureux de constater l'accord avec moi, tient pour certain que cette figure est celle de Sixte IV. Il écrit, à ce sujet, dans un autre passage : « Il y a quelque chose de très touchant, au point de vue humain, à constater la grande place faite à Sixte IV dans la Stanza della Segnatura, mais il y aussi un trait qui peint bien le grand caractère de Jules II, dans l'idée de faire dériver les grandeurs dont sa famille a été honorée des services qu'elle a rendus à l'Église. » Sixte IV est ici parfaitement à sa place, dans le voisinage du dominicain Thomas d'Aquin et du franciscain Bonaventure, car on peut se souvenir qu'il avait composé un traité dans le but d'apaiser la querelle des deux ordres. Voy. t. IV, p. 192.

En arrière de Sixte IV on entrevoit la figure pensive du Dante couronné de laurier[1].

L'extrême droite du tableau est occupée par un groupe d'hommes; le plus rapproché du spectateur, appuyé sur la balustrade et penché en avant, a le regard tendu vers l'autel mystérieux. Un homme barbu, vêtu d'une tunique jaune et d'un manteau blanc, un philosophe sans doute, lui montre Sixte IV d'un geste qui semble dire que ce Pape a reçu la mission d'expliquer le mystère que toute l'assemblée vénère dans un élan de foi.

Adoro te devote, latens Deitas,
Quæ sub his figuris vere latitas :
Tibi se cor meum totum subjicit,
Quia te contemplans totum deficit.

Visus, tactus, gustus in te fallitur,
Sed auditu solo tuto creditur.
Credo quidquid dixit Dei Filius,
Nil hoc verbo veritatis verius.
. . . .

Plagas, sicut Thomas, non intueor,
Deum tamen meum te confiteor.
Fac me tibi semper magis credere,
In te spem habere, te diligere.
. . . .

Jesu, quem velatum nunc adspicio,
Oro, fiat illud quod tam sitio,
Ut te revelata cernens facie,
Visu sim beatus tuæ gloriæ.

Dans la partie de gauche du tableau, l'agencement des figures est à peu près le même qu'à droite. Et d'abord un admirable groupe entoure saint Grégoire le Grand ; il se compose de trois jeunes gens agenouillés et en adoration devant le Saint Sacrement, tandis qu'un quatrième personnage, un

[1] Un grand nombre d'écrivains veulent reconnaître Savonarole dans le personnage dont le visage se profile en arrière de celui du Dante. Je n'y trouve cependant aucune analogie avec le portrait du célèbre dominicain que l'on conserve à Florence, ni avec aucun de ceux que l'on a tracés de ce moine, dont les traits devaient assurément être connus de Raphaël.

homme à manteau jaune, leur montre du doigt les livres des Pères de l'Église étalés sur le sol. En arrière de ce groupe laïque, on voit deux têtes caractéristiques d'évêques, et, un peu plus loin, quatre religieux qui échangent leurs pensées au sujet du mystère; un bénédictin mitré, un ermite, un franciscain et un dominicain. Ce groupe est assurément là pour rappeler la part considérable prise par les ordres religieux à l'érection du monument de la théologie scolastique. Au personnage du côté droit qui montre Sixte IV, Raphaël a donné comme pendant, à gauche, un jeune homme à la chevelure blonde et bouclée : d'un geste doux mais expressif, il semble engager trois hommes placés près de lui à suivre l'exemple des jeunes gens en adoration; ces trois hommes, évidemment, ne sont pas encore convaincus, et le plus âgé d'entre eux, un vieillard appuyé sur la balustrade, oppose des arguments tirés d'un livre ouvert devant lui; de la main il montre le passage sur lequel il base ses objections [1]. A l'arrière-plan on voit encore quelques têtes caractéristiques, entre autres celle de Fra Angelico en extase; l'éminent peintre théologien fait pendant à l'éminent poète théologien du côté droit. L'Eucharistie, abrégé des mystères de la foi chrétienne, n'est pas seulement un sujet de méditation pour les grands docteurs et théologiens; elle est une source d'inspiration pour les peintres et les poètes, elle est le foyer de la vie chrétienne, la nourriture spirituelle, mystérieuse et réconfortante des âmes.

« Le Christ ne se trouve pas seulement là dans notre souvenir, mais en personne. Ce n'est pas seulement un des mystères de son incarnation et de sa vie que nous vénérons là, c'est la somme et le résumé de tous les mystères, c'est le Dieu

[1] Plattner, t II, 1re part., p. 330, a déjà émis des doutes au sujet de l'opinion de Montagnani, qui prétend voir dans le chef de ce groupe un théologien. Tout, dans l'ensemble du personnage, indique un philosophe. Il est encore plus inadmissible de reconnaître dans ce groupe des sectaires ou des hérétiques, comme le fait, entre autres, Foerster, t. I, p. 279 et suiv. Bole, *Meisterwerke*, p. 78, pense que cette figure représente un philosophe qui n'est pas encore arrivé à concilier la théologie avec la philosophie, parce que, dans son esprit, son système est le principal, et la parole de Dieu, l'accessoire. Luebke, t. II, p. 262, s'exprime dans le même sens.

fait homme lui-même, c'est le couronnement de toute sa vie théandrique, que trois mots résument : éclairer, sanctifier, délivrer. Ce n'est pas seulement une grâce, c'est la source des grâces, c'est la voie de gloire, c'est la gloire elle-même. Tous les trésors de la nature et de la création, toutes les merveilles de la grâce et de la rédemption, toutes les splendeurs du ciel se rencontrent en ce sacrement, le centre de l'univers. « C'est une source abondante; des fleuves en sortent vers l'Orient, vers l'Occident, vers le Nord et le Midi, portant partout, dans le royaume de l'Église, la fraîcheur et la fécondité de la vie divine. De là sort le flot septuple des sacrements; là s'épanouissent toutes les fleurs de la vertu, formant autour de cette source une couronne splendide et variée; c'est là que toute créature vient puiser l'eau du salut éternel, là que bat le cœur qui donne à la vie de l'Église l'impulsion et le mouvement, là que le ciel rencontre la terre, devenue, elle aussi, la demeure de Dieu [1]. »

Mais la sainte Eucharistie est aussi un sacrifice [2]; le peintre a mis ce fait en évidence, en plaçant la figure du Christ transfigurée, mais portant les stigmates de sa passion, immédiatement au-dessus de la sainte hostie. Ce sacrement et ce sacrifice sont la condition indispensable de la conservation de la vie intime de l'Église; sans ce mystère de la foi, la science théologique serait sans valeur. C'est pourquoi tous les représentants de la science chrétienne, sous l'impulsion d'une exaltation joyeuse et dans un même sentiment de profonde vénération, se portent vers ce joyau précieux, source de toute consolation, dans lequel est renfermée la preuve la plus éclatante de la puissance et de la miséricorde divines. L'Eucharistie est encore par excellence le trait d'union entre l'Église militante et l'Église triomphante : c'est « la chaîne mystérieuse dont le premier anneau repose dans le sein de

[1] HETTINGER, *Apologie*, trad. par DE FELCOURT et JEANNIN, t. II, p. 305, 356.

[2] Voy. les admirables considérations de HETTINGER, *op. cit.*, p. 309 et suiv. Voy. encore : RIO, *Michel-Ange et Raphael*, p. 132; DANDOLO, *Secolo di Leone X*, t. I (Milan, 1861), p. 210; CERROTI, *La pittura delle Stanze Vaticane* (Rome, 1869), p. 59; VITET, *Étude sur l'hist. de l'Art*, 3e part., p. 51.

Dieu et qui, tombant du ciel, vient toucher la poussière de la terre » ; elle abaisse le ciel jusqu'à la terre et élève la terre jusqu'au ciel [1]. Le maître a exprimé cette idée au moyen d'un double symbole : d'abord en plaçant le Saint Sacrement de telle sorte que, de la position élevée où il se trouve, il domine toutes les têtes de l'assemblée terrestre; en second lieu en prolongeant les rayons émanés du Saint-Esprit, qui descendent sur le Saint Sacrement; esprit d'amour, le Saint-Esprit descend des hauteurs lumineuses de la béatitude contemplative pour apporter au monde le sacrement de l'amour; esprit de vérité, il lui apporte en même temps les sublimes clartés de la science théologique. Ainsi il apparaît comme intermédiaire entre l'humanité transfigurée du Christ et le fils de Dieu caché sous l'espèce du pain, le Christ eucharistique. Cette relation intime, imaginée par l'artiste, est d'ailleurs entièrement conforme à la doctrine catholique et établit la corrélation des deux parties du tableau.

« L'humanité transfigurée du Christ, cachée sous l'espèce du pain, constitue l'unité qui relie le monde terrestre au royaume des bienheureux, où l'humanité transfigurée et sans voiles fait la joie et la béatitude des chœurs célestes. Ici c'est le Christ voilé sous l'espèce du pain : là c'est le Christ, « le plus beau des enfants des hommes », dépouillé de ses voiles; c'est toujours un seul et même Christ, hier et aujourd'hui [2].

[1] HETTINGER, *op. cit.*, t. II, p. 306, 338.

[2] Pour cette partie de mon travail, j'ai eu recours aux lumières de mon vénérable ami le Dr Fr. Schneider, chanoine de Mayence et prélat romain, et je suis heureux de lui témoigner ici ma gratitude. Il m'écrit encore ce qui suit : « L'idée de l'union intime qui lie l'en deçà à l'au delà n'était, d'ailleurs, pas exclusivement particulière à Raphaël et au cercle dont il acceptait les inspirations : loin de là; elle est couramment appliquée dans l'iconologie de la fin du moyen âge, et nous la constatons, de ce côté des Alpes, dans divers chefs-d'œuvre de l'école flamande, parmi lesquels nous pouvons citer le tableau d'autel des frères van Eyck à Gand, et dans un autre tableau d'autel, également de l'école des van Eyck, qui se trouve actuellement au musée de Madrid et que l'on désigne généralement sous le nom de la *Fontaine de vie*, ou mieux de la *Source mystique;* ici, l'idée est exprimée d'une façon saisissante, bien que l'artiste l'ait présentée à l'aide d'un élément accessoire, la séparation des justes fidèles et des damnés infidèles. Voy. art. de SCHNEIDER, dans l'*Alte und neue Welt*, 1877, n° 31, p. 488. La disposition des tableaux d'autel flamands,

L'identité de l'humanité transfigurée du Rédempteur sur la terre et dans le ciel est la pensée qui relie entre elles les deux parties du tableau. » En bas c'est la foi, en haut c'est la vue.

O triomphante joie! ineffable allégresse!
Une immortalité de paix et de tendresse!
O richesse assurée et sans aucun désir [1]!

Pour comprendre la splendide composition de Raphaël il est indispensable de se placer au point de vue de la foi catholique. Vouloir l'expliquer tout en restant dans l'ignorance de la doctrine de l'Église, c'est s'exposer forcément à des erreurs. C'est ce qui explique comment des savants de grand mérite ont pu dire, en parlant de l'effet d'ensemble de cette œuvre, qu'il était regrettable que l'artiste ait donné aux deux parties du tableau une valeur égale et que rien n'indique que l'une des deux moitiés soit la partie essentielle du tableau [2]. C'est

où l'on voit les diverses phases d'un événement se succédant à diverses hauteurs sur un même tableau, correspond exactement à l'usage adopté dans les spectacles populaires du moyen âge et dans les pantomimes de la fin du moyen âge : c'est ce que démontre d'une façon irréfutable le D[r] P. Weber, *Geistliches Schauspiel und Kirchliche Kunst* (Stuttgart, 1894), p. 143. La disposition adoptée par Raphaël dans sa *Dispute* découle évidemment du même procédé, et la seule question qu'il peut être intéressant de résoudre serait de savoir s'il a suivi la tradition de la mise en scène usitée en Italie, ou s'il a subi l'influence des idées du Nord et spécialement de la Flandre et de la Bourgogne. Outre que les relations personnelles étaient fréquentes entre les Pays-Bas et la cour de Rome, on peut démontrer par de nombreux exemples l'influence exercée sur les peintres italiens par l'art burgondo-flamand. Les tableaux d'autel des van Eyck étaient tenus, à l'époque, en grande estime dans les cercles artistiques; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'ils aient été connus au Vatican et qu'ils aient inspiré le sujet et la disposition de la *Dispute*. En tout cas, toutes ces œuvres procèdent d'une même idée, le symbolisme mystique du moyen âge, et ce fait nous autorise à affirmer que nous devons considérer la *Dispute* comme un reflet de la théologie scolastico-mystique. Dans un admirable tableau que l'on conserve au musée des Offices de Florence, Fra Bartolomeo a symbolisé sous une forme plus restreinte la corrélation du Christ eucharistique et du Fils de Dieu transfiguré par rapport au monde, en plaçant le calice surmonté de la patène, symbole du sacrifice eucharistique, au-dessus de la figure du monde, aux pieds du Christ sortant transfiguré du tombeau. Voy. Frantz, *Fra Bartolomeo*, p. 186 : ce passage a trait à l'œuvre de Bartolomeo, et non point à la *Dispute*. »

[1] Dante, *Parad.*, XXVII, v. 7-9, trad. Louis Ratisbonne, Paris, 1856.

[2] Kugler-Burckhardt, *Gesch. der Maleri*, *loc. cit*.

précisément ce que l'on reproche ainsi à cette œuvre qui en fait la supériorité, car c'est la preuve de l'habileté consommée avec laquelle l'artiste a traduit la doctrine catholique. Le très Saint Sacrement est essentiellement le sacrement de l'unité ; c'est ce que démontrent tous les grands théologiens et surtout saint Thomas d'Aquin [1].

Le Christ que nous voyons en haut, dans le ciel, celui qui nous apparaît en bas, sur la terre, sous la forme de sacrement, c'est identiquement le même Christ. En haut, tout converge vers le Fils de Dieu incarné, vers son humanité transfigurée après la Passion. Toutes les autres figures, même celles de Dieu le Père et du Saint-Esprit, ne sont là qu'à cause du Fils. Mais ce que l'artiste a représenté en haut, il l'a également représenté en bas ; la seule différence est qu'en bas, sur la terre, le grand mystère est enveloppé de voiles, comme objet de la foi : la vie divine tout entière est cachée sous un signe visible. Mais ce signe visible renferme tout ce qui se voit en haut : le Fils de Dieu fait homme : avec lui, à cause de l'unité de la nature divine, le Père et le Saint-Esprit, et, avec la Sainte Trinité, la communauté entière des anges et des saints.

Le caractère éclatant de la *Dispute* est donc l'unité, unité merveilleuse et absolue ; en haut la transfiguration de tout amour et de toute vie dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans la contemplation du Dieu un en trois personnes ; en bas la glorification de toute science et de tout art par la foi à la présence réelle du Rédempteur dans le très Saint Sacrement. Ainsi toutes les puissances du ciel et de la terre apparaissent convergeant en accord parfait autour du seul véritable centre ; ainsi, en bas, sous le firmament, comme en haut, toutes les eaux de la vie, comme

Dans un vase arrondi, le liquide mobile
Du centre au bord et puis du bord au centre oscille [2].

La collection des études et des esquisses dessinées par

[1] Voy. les passages relatifs à l'Eucharistie dans *Op. S. Thomæ*, t. XXV, Index, p. 197-203. Parmæ, 1873.
[2] DANTE, *Parad.*, XIV, 1-2, trad. Louis RATISBONNE, Paris, 1856.

Raphaël pour sa *Dispute* est la plus nombreuse de celles que l'on possède pour aucune de ses œuvres : les célèbres cartons des musées de Windsor, d'Oxford, du Louvre, de Francfort-sur-Mein et de Vienne, montrent tout le soin et la conscience qu'il apportait à la préparation de ses grandes compositions et le travail incessant de transformations et de corrections auquel il se livrait avant de se déclarer satisfait [1].

Il faut nécessairement avoir vu quelques-unes de ces esquisses pour se faire une idée de la genèse des fresques de la chambre de la Signature; sinon, on en est réduit au témoignage de Paul Jove, qui se borne à dire que Raphaël « a peint cette salle d'après les indications de Jules II [2] », et à celui d'une inscription qui nous apprend que le travail a été achevé en 1511, tour de force presque incroyable, si l'on songe que Raphaël entreprit cette œuvre colossale au plus tôt pendant l'automne de 1508, à l'âge de vingt-cinq ans, et qu'au début il avait eu à se mettre au courant de toutes les difficultés de la pratique de la peinture à fresque [3]. On a dit que Jules II lui avait dicté l'idée première de ses tableaux, et que, pour les détails, il avait pris conseil de savants romains; la chose n'est pas douteuse; mais il ne faut pas exagérer l'importance de ces influences au point de prétendre que Raphaël se serait borné à exécuter un programme tracé par un comité de savants [4].

Pour la *Parnasse* et l'*École d'Athènes,* on doit admettre que

[1] Raphaël a exécuté son tableau tel qu'il l'avait conçu dès le premier moment; voy. l'excellente étude de Springer, p. 158 et suiv. (2e édit., t. I, p. 215 et suiv.), sur les études et esquisses relatives à toutes les fresques de la chambre de la Signature. Voy. encore Muntz, *Raphael*, p. 320 et suiv. (2e édit., p. 335 et suiv.), ouvrage accompagné de plusieurs illustrations; Grimm, *Raphaël*, p. 304 et suiv. On trouvera la liste complète des esquisses de Raphaël dans le *Catalogue* du musée de Windsor, de Ruland. Au sujet des sonnets amoureux écrits par Raphaël sur quelques-unes des esquisses préparatoires de la *Dispute*, voy. Muntz, *Raphael* (2e édit.), p. 366 et suiv.; et Fagan, *Raffaele S., his. Sonet in the British Mus. London,* 1884.

[2] « Pinxit in Vaticano nec adhuc stabili autoritate cubicula duo ad præscriptum Julii pontificis. » Jovius, *Raphaelis Urbinatis vita.*

[3] Muntz, *Raphael*, p. 364 et suiv.

[4] D'autre part, je ne voudrais pas aller aussi loin que Wickhoff, p. 64, et réduire à un minimum, sinon nier entièrement les entretiens que Raphaël put avoir avec certains poètes et certains savants.

Raphaël a consulté des humanistes. Pour la *Dispute*, certains savants veulent qu'il ait suivi les indications d'humanistes chrétiens [1] ; il me semble cependant que les choses ont pu se passer d'une façon plus simple. Il y avait dans l'entourage du Pape des théologiens scolastiques et mystiques, des dominicains attachés à la Cour pontificale en qualité de théologiens; est-il besoin d'aller chercher plus loin les hommes qui ont pu donner à Raphaël de précieux conseils pour la composition de sa *Dispute?* En effet, s'il y avait à la Cour du Pape une allée et venue continuelle d'humanistes, la vieille théologie, représentée par les théologiens dominicains, y était toujours à demeure. La *Somme* de saint Thomas gouvernait les opinions théologiques [2]. Raphaël a traduit par le pinceau la doctrine de l'Église, exposée avec une merveilleuse clarté par le plus grand des théologiens.

Un fait, dont on tient trop peu de compte à l'heure actuelle, est qu'à cette époque le gros public, et les artistes non moins que le reste, était versé dans la connaissance des questions de théologie mystique et, en outre, très au courant de la liturgie ecclésiastique. Il en est encore de même dans les pays de langue romane, où la connaissance de la liturgie est répandue couramment jusque dans le peuple. Raphaël a donné la preuve de ses connaissances à cet égard dans son tableau de la *Transfiguration,* où se retrouve tout ce qui se rapporte à la fête liturgique de ce nom (6 août). Il est permis d'affirmer, sans crainte d'exagération, que Raphaël possédait une connaissance suffisante de la liturgie du Saint Sacrement composée par saint Thomas d'Aquin. Par conséquent, tout en admettant qu'il ait consulté un ou plusieurs théologiens dominicains, on peut supposer qu'il possédait des notions préliminaires suffisantes pour entrer sans difficulté dans l'ordre d'idées qu'exige la composition d'un vaste sujet scolastico-mystique. Au reste, Raphaël raconte lui-même qu'il était assisté d'un conseil de dominicains, et voici comment : dans

[1] Kraus, *Camera della Segnatura*, p. 29 et suiv.

[2] Je suis redevable de cette indication, comme de ce qui suit, à mon vénérable ami le prélat Schneider.

une lettre écrite en 1514, il dit que le Pape lui a adjoint, pour la construction de Saint-Pierre, le savant dominicain Fra Giocondo da Verona, pour que ce religieux lui apprît tous les secrets qu'il pourrait posséder dans l'art de construire, « afin, continue Raphaël, que je me perfectionne complètement dans cet art. Chaque jour le Pape nous fait appeler et s'entretient quelques instants avec nous au sujet de ce monument[1] ». Voilà comment les Papes s'occupaient des œuvres d'art qu'ils faisaient exécuter au Vatican; il n'y a aucune raison pour que les choses ne se soient pas passées de même à propos des peintures de la chambre de la Signature[2].

Maintenant, quelle était la destination de la salle que le Pape fit décorer de cette admirable série de fresques dont le sens philosophique double l'intérêt? Ici encore on en est réduit à des suppositions. Un savant[3] a proposé récemment une explication qui a, tout au moins, le mérite de la vraisemblance. Il est, d'abord, indubitable que la division de toutes les formes de l'activité intellectuelle en théologie, philosophie, poésie et jurisprudence, adoptée pour les fresques de la chambre de la Signature, a été indiquée par le Pape en personne. Il ne prétendait pas au titre de savant; il ne pouvait donc pas lui venir à l'idée de commander autre chose que des sujets d'une conception simple. Or, le choix des sujets répond exactement à la division adoptée autrefois par Nicolas V et mise en pratique dans presque toutes les bibliothèques d'Italie à cette époque. Dans une lettre de février 1513, Pietro

[1] Voy. SPRINGER, *Raphael und Michelangelo*, t. II, 2e édit., p. 102; KNACKFUSS, *Raphael*, p. 73. Cette lettre démontre l'exagération de ceux qui nient que Raphaël ait pris conseil de savants. Mon opinion est soutenue par CERROTI, *Le pitture delle Stanze Vaticane* (Rome, 1869), p. 13.

[2] Voy. HAGEN, p. 127 et suiv., 136 et suiv.

[3] WICKHOFF, *Die Bibliothek Julius II*, p. 49 et suiv. Les considérations exposées dans cet ouvrage se rattachent à celles de Springer, qui remontent déjà à plusieurs années; elles sont très dignes d'attention, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de les reproduire. Dans un art. de la *Revue des Deux Mondes*, 1894, vol. CXXIV, p. 243 et suiv., KLACZKO a opposé quelques objections qui manquent de solidité. Il sera intéressant de voir comment FABRE appréciera les recherches de Wickhoff dans l'ouvrage sur la *Vaticane*, qu'il nous promet depuis longtemps.

Bembo parle de la bibliothèque composée par Jules II pour son usage privé, à part dela grande bibliothèque Vaticane ; il dit qu'elle surpasse toutes les autres, sinon par le nombre, du moins par la valeur des ouvrages et le luxe des reliures ; il vante sa situation commode, les marbres aux fines moulures, les tableaux, les beaux sièges hauts sur pieds placés devant les fenêtres [1]. On peut conclure de la lecture du livre d'Albertini sur les curiosités de Rome, et d'un compte qui a été conservé, que cette nouvelle bibliothèque se trouvait à un des étages supérieurs du Vatican et était somptueusement décorée [2]. Enfin, il ne faut pas oublier qu'à l'époque on ne rangeait pas les livres dans des armoires, mais dans des pupitres isolés, comme cela se voit encore à Florence, à la bibliothèque Laurentienne : il paraît donc assez naturel d'admettre que la chambre de la Signature devait être la bibliothèque privée de Jules II. Cette hypothèse se trouve confirmée par l'importance du rôle des livres dans les fresques. « Les figures allégoriques de la voûte tiennent des livres en main ; la Justice seule fait exception, parce qu'ayant à tenir l'épée et la balance, elle n'a pas les mains libres. Les Évangiles, les livres vénérables par excellence pour les chrétiens, sont apportés du ciel aux fidèles par des anges ; les quatre Pères de l'Église réunis autour du Saint Sacrement écrivent ou lisent des livres ; on voit des livres épars sur le sol et ce sont encore des livres qui font reconnaître les personnages, saints ou laïques ; les favoris des muses tiennent des rouleaux ou des manuscrits ; dans l'*École d'Athènes*, on ne voit que livres et tablettes dans toutes les mains ; dans tous les coins

[1] *Bembi Epist. famil.*, l. V, ch. VIII ; ROSCOE, t. II, p. 47 ; WICKHOFF, p. 55.

[2] ALBERTINI, édit. Schmarsow, p. 34-35 : « Est præterea bibliotheca nova secreta perpulchra, ut ita dicam, Pensilis Julia, quam tua beatitudo construxit signisque planetarum et cœlorum exornavit. » Le compte a été publié par CROWE, *Raphael*, t. II, p. 9, note. WICKHOFF (p. 56, note 1) pense que les termes « signa planetarum et cœlorum », employés par Albertini, désignent, non pas une peinture du firmament, mais des planisphères célestes exposés dans la bibliothèque. Il semble, en effet, ressortir de deux relations (inéd.) de Brognolo, que j'ai trouvées aux Archives Gonzague de Mantoue (voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n[os] 84 et 85), que les expressions d'Albertini s'appliqueraient à des sphères constellées d'étoiles.

on n'aperçoit que personnages occupés à composer, à écrire, à lire, à expliquer des ouvrages, de sorte qu'il n'est pour ainsi dire pas un acte ayant rapport à la littérature qui ne soit ici représenté matériellement. Les deux pères de la philosophie eux-mêmes ne sont désignés que par leurs livres les plus célèbres. Voici d'un côté le Pape tenant le livre des lois de l'Église, de l'autre Justinien remettant son célèbre code au personnage agenouillé devant lui. Dans les grisailles, au-dessous du Parnasse, on voit d'un côté des personnages découvrant des livres dans un sarcophage de marbre, de l'autre la destruction de livres par le feu. Il n'existe pas au monde d'œuvre d'art dans laquelle les livres jouent un pareil rôle, où tout tourne ainsi autour de livres [1]. »

Remarquons que, si cette salle a renfermé la bibliothèque privée du Pape, elle a pu fort bien lui servir en même temps de cabinet de travail, de bureau, si l'on veut; les deux destinations n'ont rien de contradictoire, et le nom de Camera della Segnatura, chambre de la Signature, que l'on trouve déjà en 1513 [2], indique bien la dernière. « Ces peintures étaient le décor de la salle où le chef de l'Église devait signer les décrets relatifs au salut des âmes. Le Pape voulait que, du haut de ces fresques, la Théologie, la Philosophie, la Poésie et le Droit, c'est-à-dire la vérité sous la figure de la révélation, de la raison, du beau et de la loi chrétienne, eussent les yeux sur lui au moment où il rendrait un décret et y apposerait sa signature [3]. »

Quelle que soit la destination que l'on assigne à la chambre de la Signature, on ne peut révoquer en doute ni la valeur ni l'enchaînement des fresques qui la décorent, et nous devons rejeter énergiquement, comme absolument dénuée de fondement, une opinion qu'on a émise récemment avec une assurance digne d'une meilleure cause. On a prétendu que ces

[1] WICKHOFF, p. 54.

[2] Voy. le passage de Pâris de Grassis cité par MUNTZ, *Les historiens*, p. 132.

[3] GSELL-FELS, *Rom*, t. II, 2e édit., p. 611. La même idée se retrouve dans l'ouvrage de KUHN, *Roma* (Einsiedeln, 1878), p. 264 et suiv., et dans d'autres encore.

fresques ne sont autre chose que « l'expression grandiose et monumentale du nouvel idéal de l'humanité affranchie, tel que l'avait rêvé et réalisé l'humanisme ». Il se serait agi bien moins de glorifier l'Église et la Papauté que de représenter « la liberté de penser et de scruter la religion, indépendamment de la révélation » comme contraste avec l'esprit dominateur de l'Église d'alors [1].

[1] HETTNER, p. 190-191 : ces lignes ont été écrites en 1879. Je crois inutile de réfuter en détail les erreurs théologiques et philosophiques de Hettner. Wickhoff l'a déjà fait, et bien fait, au moins d'une façon générale. Elles ne sont pas neuves, car RANKE avait déjà faussement prêté à Raphaël et à Jules II l'idée que la Philosophie et la Théologie sont deux sciences de valeur égale. On lit, en effet, dans une étude de cet historien intitulée : « Zur Geschichte italienischer Kunst », et publiée dans la revue mensuelle *Nord und Süd* (avril et mai 1878) : « La Papauté, même aux époques de décadence, a toujours eu en vue, dans ses actes, le but suprême de l'humanité : or, nous pouvons considérer comme un de ces actes le fait que Jules II a non seulement approuvé, mais commandé la juxtaposition, dans la décoration des Stanze, de tableaux représentant la science laïque et la science ecclésiastique. » RANKE, *Werke,* LI et LII, p. 280. L'hypothèse de Hettner rentre dans l'ordre d'idées des considérations aussi biscornues que confuses de VILLARI, *Machiavelli,* t. II, p. 22 et suiv., et, pour une partie aussi, de WOLTMANN-WOERMANN, t. II, p. 642, et de PÉRATÉ, p. 550, 553. Quant à GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 159-160, les explications qu'il donne au sujet des Stanze sont un tissu d'erreurs : le raisonnement sur lequel il base ses considérations est déjà faux. En effet, voici ce qu'il écrit : « Le cercle d'idées étroit dans lequel s'était renfermée l'Église du moyen âge était alors brisé. Un pape eut la hardiesse de rejeter dédaigneusement la doctrine des Pères de l'Église d'après laquelle le sort réservé aux païens serait la damnation éternelle, quelles qu'aient été leurs vertus et leur gloire sur la terre. Quand Jules II considérait les peintures de sa chambre, son regard s'arrêtait assurément avec plus de plaisir sur Apollon et sur les Muses, sur Socrate et sur Archimède, que sur les ennuyeuses figures de patriarches et de saints. Les tableaux de cette salle habitée par le Pape exprimaient les choses qu'osa dire, vingt ans plus tard, en paroles enflammées, un des plus hardis réformateurs. Dans sa profession de foi, Zwingle a fait un curieux tableau de l'assemblée future de tous les saints, héros et hommes vertueux, où Abel et Enoch, Noé et Abraham, Isaac et Jacob figureraient à côté d'Hercule, de Thésée et de Socrate, d'Aristide et d'Antigone, de Numa et de Camille, des Catons et des Scipions, et où seraient réunis sans exception, en présence de Dieu, tous les hommes distingués par leur bonté, leur sainteté et leur fidélité. » Il est vrai que, parmi les Pères de l'Église, quelques-uns ont employé, au sujet du salut éternel, en ce qui concerne les païens, des expressions qui peuvent donner prise à malentendu; néanmoins il est absolument certain que pas un docteur de l'Église n'a dit que les païens, soit individuellement, soit en masse, seraient livrés à la damnation sans rémission possible. Saint Augustin dit expressément que les païens,

Un seul coup d'œil jeté sur ces fresques démontre l'inanité d'une argumentation qui prête, sans preuves, à l'époque de Raphaël des idées modernes. Mais, dira-t-on, l'artiste a consacré à la glorification de la philosophie autant d'espace qu'à la représentation de la théologie; n'y aurait-il pas dans ce détail la preuve d'une tendance à se rapprocher des idées anticléricales de la Renaissance païenne? Pas le moins du monde, et c'est Raphaël lui-même qui se charge de la réponse. Elle se trouve, avant tout, dans le tableau de la *Dispute*, la seule des fresques divisée en deux parties, le ciel et la terre, dont le caractère solennel constitue une œuvre à part et d'une signification suffisamment marquée. Elle se trouve encore dans la façon dont il a représenté, dans l'*École d'Athènes*, la pensée et la science de l'antiquité; ici, on ne voit point, comme dans la *Dispute*, un centre unique auquel tout se rapporte, vers lequel tout converge [1]. Il nous y montre bien Platon et Aristote comme les plus grands des philosophes de l'antiquité; mais les disciples qui les entourent sont les seuls personnages du tableau dont l'attitude décèle un attachement complet à leurs doctrines; en outre, les figures mêmes des deux princes de la philosophie montrent clairement en eux les représentants de deux systèmes entièrement différents. Les diverses écoles philosophiques nous apparaissent là séparées les unes

même ceux des temps antérieurs au Christ, ne sont pas nécessairement tous condamnés à la perdition. Les Pères de l'Église considéraient la science laïque des païens comme venant de Dieu et disaient que les théologiens doivent s'en servir. Voy. ce que nous avons dit à ce sujet, t. I, p. 10 et suiv. Au sujet de la façon dont les Pères s'expriment à l'égard de l'usage qu'on doit faire des œuvres des philosophes païens, voy. KLEUTGEN, *Theologie der Vorzeit*, t. IV, 2e édit. (Munster, 1873), p. 143 et suiv. Il ne s'agit pas de prétendre que « le cercle étroit des idées de l'Église du moyen âge a été brisé » par Raphaël exprimant des opinions différentes de celles des Pères de l'Église. La relation que Gregorovius veut établir entre les Stanze et une élucubration de Zwingle est une simple fantaisie issue d'une imagination exaltée.

[1] Dans une lettre à Mme de Sydow, encore inédite, écrite de Rome le 23 février 1864, Janssen dit : « On devrait substituer au nom de *Disputa* celui de *Concordantia*, car tout y converge vers un centre, tandis que l'*École d'Athènes* est la *Disputa*, où tout est divergent. Dans l'antiquité, le centre d'attraction n'est pas la Vérité, mais la Beauté; c'est pourquoi, ayant à représenter la Poésie, Raphaël a placé Apollon au centre de son tableau. »

des autres et dans un ordre de classement plus ou moins rigoureux. A gauche, l'autonomie et l'indépendance des divers philosophes ressort excellemment de ce fait que chacun d'eux a son socle de pierre pour lui seul [1]. Enfin, détail caractéristique, dans le second des deux tableaux, le décor est absolument différent : « Ici, point de ciel entr'ouvert, point de Dieu montrant les plaies par lesquelles le monde a été racheté, point de rayon de lumière surnaturelle descendant vers la terre pour illuminer l'entendement de l'homme [2]. » Ici le peintre ne nous montre que la recherche de la connaissance des choses au point de vue purement humain, et l'inscription qui accompagne la figure de la voûte au-dessus du tableau complète la démonstration. L'impuissance de l'esprit humain livré à lui-même est exprimée par le geste de Platon, le représentant de la théologie naturelle, montrant du doigt le ciel. Le contraste des deux tableaux est significatif. Ici la recherche de la vérité, là l'incarnation et la réalisation de la vérité [3], non point une réalisation telle que la rêvait l'antiquité, mais une réalisation dépassant tout ce que l'esprit humain était capable d'imaginer et telle que pouvait seul la concevoir l'amour insondable du Sauveur du monde qui veut, caché sous la simple espèce du pain, demeurer véritablement, substantiellement et réellement auprès des siens jusqu'à « l'achèvement des temps ».

Mais il y a plus; tout en glorifiant les sciences, l'artiste a voulu montrer le rôle qu'il leur assigne par rapport à l'Église. Qu'on prenne la peine d'examiner les imitations de bas-reliefs peintes par lui au-dessous du tableau du *Parnasse*. « Les deux portes de la salle touchent presque ce mur; examinez, immédiatement à côté, ces grisailles, les premières

[1] PASSAVANT, t. I, p. 149 (édit. française, t. I, p. 121); MUELLNER, p. 167; voy. encore : GRUYER, p. 98 et suiv.

[2] KUHN, *Roma*, p. 267; voy. FRANTZ, t. II, p. 730.

[3] RANKE (*Werke*, LI-LII, p. 280) dit bien, au sujet du contraste qui existe entre l'*École d'Athènes* et la *Dispute* : « Là, on apprend en étudiant, par la méditation et la réflexion; ici, on apprend en adorant, en recevant la connaissance par la révélation et l'illumination. » Voy. encore GRUYER, *loc. cit.*, et HAGEN, p. 137-138 : « Dans la *Dispute*, la connaissance est un don d'en haut, elle n'est point le fruit d'une découverte, comme dans l'*École d'Athènes*. »

peintures que l'on voit de près lorsqu'on entre, les dernières qui attirent encore la vue lorsqu'on sort. On ne pouvait choisir une meilleure place pour donner un aperçu général de l'ensemble, quelque chose comme un discours servant de préface à l'entrée et de conclusion à la sortie. » Ces imitations de bas-reliefs peuvent compter parmi les œuvres les plus achevées de Raphaël, et cependant, pendant longtemps, elles ont passé inaperçues et sont restées incomprises. La science moderne leur a enfin accordé l'attention qu'elles méritent et a démontré que, sous forme d'allusions à Sixte IV, l'oncle de Jules II, ce sont des allégories destinées à montrer comment la papauté protège la véritable science et combat la fausse [1]. La destruction de livres par le feu, sujet d'un de ces bas-reliefs, était aisément compréhensible pour les contemporains, car les décrets pontificaux de 1491 et de 1501 [2], relatifs à la censure des livres, étaient assurément encore en vigueur à Rome.

Non, les fresques de la chambre de la Signature ne sont

[1] Jusqu'à nos jours on prétendait reconnaitre, dans ces bas-reliefs simulés, d'une part Alexandre le Grand ordonnant de déposer les œuvres d'Homère auprès des restes mortels d'Achille; d'autre part, l'empereur Auguste empêchant de brûler l'*Énéide* : voy. PLATTNER, t. II, 1re part., p. 348. Cette interprétation ne résiste pas à l'examen : WICKHOFF, p. 60, le démontre clairement. Ce savant a eu le mérite de découvrir la véritable signification de ces peintures et leur relation assez obscure, d'ailleurs, avec la vie de Jules II. Voici, en quelques mots, son raisonnement : l'oncle de Jules II, Sixte IV, s'était fait un renom par ses œuvres théologiques. Aussitôt après son élection, un imprimeur romain, Giovanni Filippo de Lignamine, publia les traités du nouveau Pape sur le sang du Christ et la toute-puissance de Dieu (voy. t. III, p. 274; t. IV, p. 190) et fit, dans sa dédicace, l'éloge des services rendus à la foi chrétienne par Sixte IV : « Il a fait ce qu'eussent fait non seulement les Pères de l'Église, mais les païens eux-mêmes, comme le prouve le cas des consuls P. Cornelius et Bæbius Pamphilus. Un sarcophage rempli de livres grecs et latins ayant été découvert dans le champ de Lucilius Petilius, les consuls auraient pris soin de conserver et de placer en un lieu honorable les livres latins, mais, par ordre du Sénat, ils auraient fait brûler les livres grecs, parce qu'on se figurait qu'ils pouvaient affaiblir le sentiment religieux. Cette anecdote est empruntée au premier livre de Valère-Maxime. » WICKHOFF ajoute en forme de conclusion (p. 63) : « Il ne peut faire l'objet d'un doute que Jules II fit peindre là les scènes empruntées à Valère-Maxime dont on avait fait un jour l'application à son oncle, comme d'un titre d'honneur. Nous voyons d'un côté les deux consuls découvrant le sarcophage et son curieux contenu, de l'autre les dangereux livres philosophiques livrés aux flammes. »

[2] Voy. plus haut, t. V, p. 334, t. VI, p. 144 et suiv.

pas la glorification des idées du faux humanisme; elles sont la représentation matérielle des quatre grandes puissances intellectuelles : la Théologie, la Philosophie, la Poésie et la Jurisprudence, et de leur rôle vis-à-vis de l'Église. En unissant étroitement leur action à celle de la culture intellectuelle, les Papes et l'Église avaient obtenu leurs plus glorieuses victoires pour le salut des âmes; cette alliance intime doit être la règle des relations de la culture intellectuelle avec le christianisme et avec l'Église; c'est cette idée qui constitue l'unité des peintures exécutées par Raphaël. Son œuvre met en relief ce que le Saint-Siège a constamment affirmé, à savoir : que, dans l'esprit du christianisme, la science laïque doit accepter pour guide la sagesse de l'autorité religieuse instituée par Dieu, seule capable de la mettre à l'abri des écarts et des extravagances et, par là, de l'aider à marcher dans la voie du progrès véritable et sans mélange. Par là, le cycle peint sur les murs de la chambre de la Signature, comme toutes les autres conceptions artistiques de Jules II, se rattache à celles des grands papes des premiers temps de la Renaissance, Nicolas V et Sixte IV, et, en remontant plus loin encore, aux antiques traditions de la papauté. Les idées fondamentales, marquées au coin de la simplicité et de la grandeur, appartiennent en propre à Jules II; l'exécution magistrale demeure la gloire de Raphaël. Dans ce merveilleux poème en quatre parties il résume, de façon à permettre de l'embrasser d'un coup d'œil, l'ensemble immense des connaissances et des productions de l'esprit humain et l'effet illuminateur produit dans le monde par la révélation. Avec un art merveilleux, le peintre fait voir « tout ce qui est matière pénétré et vivifié par un esprit créateur, à la fois poétique et pratique, tandis que l'impression du monde classique s'allie en harmonie parfaite à la conception la plus claire et la plus profonde du principe chrétien. Les sujets les plus graves et les plus abstraits sont traités avec une légèreté de pinceau qui leur donne du charme sans faire tort à la profondeur de la pensée [1]. » On est heureux de penser que le

[1] REUMONT, t. III, 2e part., p. 390. Voy. les spirituelles considérations du comte A. SZÉCSEN, *Raffael*, p. 558 et suiv., et BURCHARDT, *Cicerone*, p. 666

Pape a eu la jouissance de voir terminé ce chef-d'œuvre de la peinture, dans un des moments les plus tristes de son règne.

Malade et réduit à l'impuissance, exposé sans défense aux plus graves périls dans le domaine politique et dans le domaine religieux, Jules II était rentré dans Rome le 27 juin 1511. La veille de l'Assomption, il avait vu à découvert, dans la chapelle Sixtine, les fresques de la voûte peintes par Michel-Ange [1]. Il est permis de croire qu'à ce moment les travaux de la chambre de la Signature touchaient à leur fin, car une inscription placée dans cette salle indique la huitième année du pontificat de Jules II, qui se terminait le 26 novembre 1511 [2].

En confiant une première tâche à Raphaël, le Pape avait eu foi dans son talent; ses espérances étaient dépassées [3];

(6e éd., p. 701) : ce dernier insiste avec raison sur « l'équilibre remarquable de la forme et de la pensée », dans les fresques de la chambre de la Signature. « Les excellents maîtres du Quattrocento s'étaient encore laissé distraire par le grand nombre des accessoires (personnages secondaires, draperies superflues, richesse du fond, etc.); les détails se tuent mutuellement; leur application à peindre les caractères aboutit à l'éparpillement des motifs marquants; Fra Bartolomeo, le premier grand compositeur après Léonard de Vinci, se mouvait dans un cercle restreint, et, chez lui, le sentiment de la vie n'était pas à hauteur de la conception de la forme. Raphaël est le premier chez qui la forme soit absolument belle, noble et en même temps vivante, sans que l'ensemble en souffre. Aucun détail ne s'impose, ne saute aux yeux; l'artiste se rend exactement compte de la délicatesse de ses grands symboles, il sait avec quelle facilité l'intérêt des détails fait perdre de vue l'ensemble. Et pourtant, prises isolément, ses figures sont devenues les modèles que tous les peintres venus après lui ont étudiés avec le plus de soin... La façon dont il traite les draperies, le mouvement expressif qu'il leur donne, la dégradation des couleurs et des lumières sont encore une source inépuisable de jouissances. »

[1] Voy. plus haut, p. 337, 486.

[2] CROWE, *Raphael*, t. II, p. 77 et suiv.; ce savant croit que la chambre de la Signature et la chapelle Sixtine ont été inaugurées simultanément. Le fait n'est pas assez bien démontré pour qu'on puisse l'affirmer. Voy. plus haut, p. 487. L'année du pontificat se terminant au jour anniversaire du couronnement, la date de ce jour est l'un des termes extrêmes. CROWE, p. 127, croit que les Papes comptaient leurs années de pontificat à partir du jour de leur élection, mais c'est une erreur.

[3] Aucun document ne nous renseigne sur le prix payé à Raphaël pour ce travail. Par la suite il reçut 1,200 ducats d'or pour chacune des fresques de la salle l'Incendie du Bourg; il est permis de supposer qu'il avait été payé sur le même pied pour les peintures de la chambre de la Signature, ce qui

aussi résolut-il de le charger de la décoration de la salle voisine, que l'on nomme, d'après le plus important des tableaux qu'elle renferme, la chambre de l'Héliodore (*Stanza d'Eliodoro*) [1]. Mais le mouvement était donné, et, à côté de ces gros travaux, Raphaël reçut des commandes d'un autre genre, des tableaux de chevalet. Jules II, tout le premier, lui fit peindre une Madone pour Sainte-Marie du Peuple, l'église préférée des la Rovère [2]. Malheureusement, ce tableau a disparu depuis 1615, mais il en existe des copies. Raphaël avait pris pour sujet le réveil de l'Enfant Jésus. La Vierge soulève le voile qui couvre son fils, et l'enfant tend ses petits bras vers sa mère qui le regarde d'un air pensif; à l'arrière-plan on voit saint Joseph appuyé sur un bâton [3]. Jules II fit encore faire son portrait par Raphaël pour la même église. Vasari dit que la ressemblance est si frappante et l'expression si vivante, qu'en regardant ce portrait on se sent saisi de crainte, comme si l'on se trouvait devant le Pape en personne; c'est l'impression qu'éprouve encore le spectateur. Le Pape est assis dans un fauteuil; sa barbe grisonnante, fine et soignée, descend sur la mosette de velours rouge qui couvre ses épaules par-dessus le long rochet; à son doigt brille un gros rubis; l'expression du visage est grave, méditative et quelque peu soucieuse.

De très bonne heure on prit de nombreuses copies de ce portrait; Florence en possède deux exemplaires merveilleux qui se trouvent, l'un aux Uffizi, l'autre au palais Pitti, mais la critique moderne ne parvient pas à décider lequel des deux doit être considéré comme l'original [4].

ferait un total de 12,500 francs par salle : voy. Kraus, p. 4; Muntz, *Raphaël*, p. 321 (2e édit., p. 326).

[1] Il est probable que le Pape prit cette détermination avant l'achèvement des fresques de la chambre de la Signature, car, dans l'esquisse préparée pour un sujet tiré de l'Apocalypse qui devait primitivement occuper la place de la Messe de Bolsène, le Pape a encore le visage glabre; voy. Muntz, *Raphaël*, p. 374, et *Chronique des Arts*, 1883, p. 277.

[2] Voy. t. VI, p. 424.

[3] Voy. Springer, p. 191; Crowe, *Raphael*, t. II, p. 84 et suiv.; Voegelin, *Die Madonna von Loretto*, Zurich, 1870.

[4] Pour le portrait du palais Pitti, voy. Passavant, t. II, p. 14; Luebke, *Raffaelverk*, texte, p. 57; pour celui des Offices, voy. Woltmann, t. II,

Ce fut aussi à Raphael que le favori du Pape, le cardinal Alidosi, demanda son portrait [1].

On s'étonne, à bon droit, de ce que Raphaël ait trouvé le temps d'exécuter un grand nombre de travaux tout en s'acquittant de ceux dont il était chargé par le Pape. On connait, en effet, toute une série d'admirables Vierges qui datent de l'époque de Jules II. Détail digne de remarque : les Vierges peintes par Raphaël, dans cette période, sont empreintes d'un caractère plus religieux que celles de l'époque postérieure [2].

Citons, à ce point de vue, pour leur caractère rigoureusement religieux, deux Vierges peintes par Raphaël pendant les dernières années de Jules II : la *Madone* de Foligno, qui fait actuellement partie de la galerie du Vatican, et la *Vierge au poisson.* De même que les peintures de la chambre de l'Héliodore, ces tableaux se ressentent de l'influence de Sebastiano del Piombo; Raphaël y entre franchement et complètement dans la voie du style pittoresque [3].

La *Madone* de Foligno a été peinte pour le compte de Sigismondo de' Conti, l'ami intime et l'historien de Jules II, qui s'y est fait représenter lui-même les mains jointes, en prière aux pieds de la sainte Vierge. La Madone « est assise sur un nuage, au centre d'une gloire aux rayons dorés, entourée d'exquises figures d'anges ». C'est l'idéal du tableau d'autel chrétien, et, aujourd'hui encore, on admire à la fois son merveilleux état de conservation et l'éclat immatériel de son coloris [4].

p. 648; Burckhardt, *Cicerone* (4e éd.), p. 659; art. de Thausing dans la *Sybels Hist. Zeitschr.* (nouv. série), t. IX, p. 365; pour l'un et l'autre, voy. Lübke, *Malerei*, t. II, p. 289; Müntz, p. 502. Cette discussion fait dire à Springer, p. 191 : « Le dernier mot reste à Rumohr qui pense que ni l'un ni l'autre des portraits conservés à Florence ne sont des originaux. » Le portrait des Offices est endommagé; celui du palais Pitti n'est peut-être qu'une copie exécutée par un peintre vénitien, mais avec une telle perfection qu'elle produit l'illusion d'un original. Jules II fit encore faire son portrait en 1511 pour l'église de Saint-Marcel : voy. Sanuto, t. XIII, p. 350.

[1] Voy. *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 328 et suiv.

[2] Knackfuss, p. 58.

[3] Springer, p. 211.

[4] Etude de Keppler, dans les *Hist. polit. Bl.*, n° 96, p. 38 et suiv., Springer, p. 212 et suiv. Voy. Knackfuss, p. 65; Rio, *Michel-Ange et Raphaël*, p. 150.

La *Vierge au poisson*, actuellement au musée de Madrid, est, comme la précédente, un véritable joyau de l'art religieux; elle avait été commandée comme *ex-voto* à l'occasion de la guérison d'une maladie des yeux. On y admire, à juste titre, la merveilleuse expression de recueillement, qui atteint ici un degré auquel aucun autre peintre n'est parvenu et que Raphaël lui-même n'a plus reproduite, ainsi que l'harmonie parfaite du coloris. « Le rouge intense et lumineux du manteau de saint Jérôme contraste avec le jaune foncé du vêtement de Tobie. A côté de la couleur rouge du manteau de saint Jérôme, Raphaël a posé, comme couleur complémentaire, le brun tirant sur le jaune du lion couché aux pieds du saint; à côté du jaune du vêtement de Tobie, le ton rougeâtre de la robe de l'ange. L'éclat des couleurs est tempéré par le bleu du manteau de la Vierge, que relève à son tour la chaude carnation de l'Enfant Jésus. Le rideau, d'un vert sombre, peint à l'arrière-plan, contribue pour une grande part à faire ressortir les figures. Raphaël a, si l'on peut s'exprimer ainsi, basé l'harmonie de son tableau de la *Vierge au poisson* sur l'accord des trois couleurs fondamentales [1]. »

C'est pour un autre personnage de la cour pontificale, le prélat allemand Johann Goritz, que Raphaël a peint son colossal prophète Isaïe accompagné de deux anges, qui se trouve actuellement dans l'église de Saint-Augustin à Rome [2].

Raphaël exécuta, en outre, divers travaux de peinture dans le long corridor qui mène du Vatican au Belvédère. Ces peintures ont été détruites, et on n'en connaît l'existence que par un devis qui a été conservé; il est regrettable que la nature des sujets traités n'y soit pas indiquée [3].

[1] SPRINGER, p. 214-215.

[2] A l'heure actuelle, ce tableau est malheureusement très endommagé : voy. ce que SPRINGER dit, p. 256 et suiv., de ce tableau, où l'influence de Michel-Ange est évidente. Voy. encore KNACKFUSS, p. 65. On voit actuellement, à l'Académie de Saint-Luc, à Rome, un double d'un fragment de ce tableau : c'est le petit ange du côté gauche : il faisait autrefois partie d'un encadrement des armoiries de Jules II au Vatican. G. DEHIO pense que ce fragment de fresque est antérieur à l'*Isaïe* et que celui-ci ne serait pas de la main de Raphaël, mais peut-être de Jules Romain.

[3] Voy. le compte de décembre 1513, cité par MUNTZ dans la *Gaz. des*

Raphaël menait de front tous ces travaux avec les peintures de la chambre de l'Héliodore; cependant, pour celle-ci, il se vit contraint de faire appel au concours de son élève Jules Romain.

Lorsqu'il les commença, Baldassare Peruzzi avait déjà terminé la décoration de la voûte où il avait peint, dans les quatre compartiments, des sujets historiques empruntés à l'Ancien Testament[1]. Raphaël conserva toute cette décoration et entreprit immédiatement la peinture des surfaces murales; Jules II ne vécut pas assez pour voir ce travail terminé. Aucun document n'indique si, comme pour la chambre de la Signature, ce fut Jules II qui indiqua les sujets à traiter, mais la chose est fort probable, car la première de ces fresques, dont l'exécution, au point de vue technique, atteint le dernier degré de la perfection, celle qu'on désigne sous le nom de la *Messe de Bolsène*, rappelle spécialement un fait de la vie de ce Pape.

Le sujet du tableau est un miracle qui eut lieu à Bolsène en 1263 et qui fit une grande impression sur les contemporains. On rapporte qu'un prêtre allemand était tourmenté de doutes terribles au sujet de la doctrine de l'Église d'après laquelle, par l'effet des paroles de la consécration, le pain et le vin se changent au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans une prière ardente il demanda un signe, qui lui fut accordé un jour que, se rendant à Rome en pèlerinage, il célébrait le saint sacrifice de la messe dans l'église de Sainte-Christine, à Bolsène. Au moment où il prononçait les paroles de la consécration, un flot de sang s'échappa de l'hostie et teignit en rouge le corporal entier[2]. Ce miracle fut un des

beaux-arts, t. XX (1879), p. 183, note 4; voy. encore MUNTZ, *Raphaël*, p. 387.

[1] L. GRUNER, *Raffaels Deckengemælde der Stanza dell' Eliodoro*, Dresde 1875. CROWE-CAVALCASELLE ont démontré que les encadrements des grandes compositions de la voûte ont été peints par B. Peruzzi. Quant aux quatre tableaux eux-mêmes, le style en paraissait assez étrange pour qu'on prétendit y constater l'influence de Michel-Ange : Wickhoff est le premier qui ait nié la participation de Raphaël ou de ses élèves à ces peintures, et attribué la voûte entière, conception et exécution, à B. Perruzi. DOLLMAYR a soutenu la même thèse avec preuves à l'appui, dans un article de la *Luetzows Zeitschr.*, 1890, nouv. sér., t. I, p. 292-299.

[2] HETTNER, p. 223-224, écrit ce qui suit à propos de la *Messe de Bolsène*

motifs qui déterminèrent Urbain IV à instituer la fête du Saint-Sacrement; par ordre de ce Pape, la relique fut portée à Ostie, où l'on construisit pour elle la splendide cathédrale de

« Raphaël travaille sur les données de la légende qui motiva autrefois la fondation de la fête du Saint-Sacrement, mais il la transforme en la poétisant et lui donne un sens plus profond qu'elle ne l'avait. La légende, sous sa forme primitive, telle qu'elle était jusqu'à Raphaël, est racontée dans les *Annales* de RAYNALD, 4e part., ad an. 1264, n° 26, p. 106 : en 1264, tandis que le pape Urbain IV résidait à Orvieto, dans la ville voisine de Bolsène, un prêtre, après la consécration, avait laissé tomber un goutte du sang du calice sur le corporal; pour dissimuler cette faute de négligence, il plia le corporal et le roula, mais le sang transperça toute l'étoffe et, sur les plis, la tache s'imprima en forme d'hostie. La relation ajoute que le Pape a ordonné la fête du Saint-Sacrement en mémoire de ce miracle, spécialement dans le but de raviver la foi, de remplir de confusion les infidèles et de réconforter la piété des fidèles. Raphaël a fait un trait de génie en transformant, dans son tableau, le miracle de la légende, qu'il présente comme le miracle de l'hostie saignante, en faisant du prêtre un homme tourmenté de doutes et converti par le rôle personnel qu'il joue dans le miracle, et en arrangeant la scène de telle sorte que le miracle s'accomplit en présence et à la prière du chef suprême de la chrétienté catholique. Grâce à cette transformation, le motif du tableau acquiert une puissance et une clarté qu'il n'aurait pas eues sans cela, et le peintre obtient un effet dramatique et saisissant de contraste entre l'émotion et la confusion du jeune prêtre et le calme et la foi assurée du Pape, à la présence duquel la légende ne fait même pas allusion. Enfin, pour faire ressortir d'une manière frappante la corrélation qu'il veut montrer entre le miracle et l'époque, Raphaël a, une fois de plus, donné au Pape les traits de Jules II. Dans une étude très fouillée (*Mosaik*, p. 161 et suiv.), G. KINKEL a énuméré, avec documents à l'appui, une foule de légendes qui n'ont d'autre origine que des œuvres d'art. Il faut ajouter à la liste la *Messe de Bolsène*. Maintenant on lit partout cette légende, non plus dans sa teneur originelle, et telle qu'elle était arrivée à la connaissance de Raphaël, mais telle qu'il l'avait transformée par une inspiration de génie. » Il suffit de lire ces lignes avec un peu d'attention pour saisir ce qu'elles ont de fantaisiste. En effet, Raynald rapporte la légende dans la forme citée par Hettner, et il prend à témoin saint Antonin : mais la relation de cet écrivain, mort en 1459, ne peut plus être prise en considération si l'on se reporte au texte de la grande inscription placée à côté de l'autel du miracle, dans l'église de Sainte-Christine à Bolsène, et qui existe encore. Elle a été publiée une première fois par PENNAZZI, *Istoria dell' Ostia che stillà sanguine in Bolsena* (Montefiascone, 1731), une seconde fois, en italien, dans l'*Istoria del miracolo eucaristico di Bolsena* (Milano, 1890), et de nouveau en latin, collationné sur l'original, par le chanoine BATTAGLINI, dans la Revue *Divus Thomas* (Placentiæ, 1884), A° V°, n° 3. L'inscription a été composée postérieurement à la canonisation de saint Thomas d'Aquin, dont le nom y est accompagné de l'épithète *beatus*, et antérieurement à la bulle d'indulgence de Martin V, par conséquent longtemps avant l'époque de saint Antonin. Battagli estime qu'elle remonte à l'année 1338. Il y est dit expressément

cette ville. En 1338, l'évêque d'Orvieto fit faire, pour elle, un précieux tabernacle d'argent orné de douze émaux retraçant l'histoire du miracle [1]. En 1477, Sixte IV avait encouragé le culte de cette relique et accordé des indulgences spéciales à quiconque contribuerait à la construction de la cathédrale [2]. Au cours de sa première expédition de Bologne, ayant eu occasion de faire un séjour à Orvieto, Jules II avait témoigné une vénération particulière pour la relique [3]. Il est permis de supposer qu'il conçut, dès cette époque, la pensée de lui consacrer une œuvre d'art dans la décoration du Vatican. Suivant toute probabilité, il avait fait alors un vœu en ce sens, et il se

que le prêtre (*quidam sacerdos Theutonicus :* il n'était donc pas originaire de la Bohême, comme l'indiquent diverses sources postérieures) a eu des doutes, au sujet de la doctrine de la transsubstantiation. J'ai pris pour point de départ ce document, dont Benoît XIV parait avoir ignoré l'existence à l'époque où il composait son traité *De festis Jesu Christi* (Wirceb., 1747), où il parle du miracle de Bolsène, t. III, p. 773. Il existe une relation du miracle, en tout semblable à celle de l'inscription, dans un mémoire de l'année 1466, qui a été publié par Francesco di Mauro, sous le titre : *Narrazione del miracolo di Bolsena o Corporale di Orvieto.* Estratto di Propugnatore. Vol. I.

[1] On en trouvera le dessin dans le *Nuovo Giornale Arcadico* (Milano, 1890), 3[e] série, vol. II.

[2] La bulle de Sixte IV a été publiée dans le *Bull. ord. prædic.*, t. III, p. 555-556.

[3] Paris de Grassis, édit. Frati, p. 35, écrit à la date du 7 septembre 1506: « Vesperis finitis Papa cum alba more solito vestitus et in gestatorio cum cappello ad ecclesiam S. Mariæ delatus apud altare benedixit. Primo enim adoravit corporale sanguine Christi aspersum quod super altare maiori locatum fuit, tum surgens incensum posuit in thuribulo, quod cum navicula prior diaconorum ministravit, cum illud prior præsbyterorum ministrare debuerit; et deinde rursus genuflexus incensavit; postea conversus ad corporale stans benedixit dicens : Sit nomen Domini benedictum, etc. » On voit que le miracle de Bolsène rappelle un trait de la vie de Jules II et aussi de Sixte IV, comme je l'ai dit plus haut : jusqu'ici personne n'avait remarqué cette coïncidence. Le fait qu'elle existe réduit à néant les interprétations de Foerster, t. I, p. 317, de Pératé, p. 564, et l'hypothèse émise par Hettner, p. 222, d'après laquelle la *Messe de Bolsène* serait une allusion au concile du Latran : ce serait « la représentation, par la peinture, de cette lutte intime et de cette victoire intime de l'Église ». Les allégations de Hettner ont été déjà réfutées par Frantz, t. II, p. 732 et suiv., et par Springer (2[e] édit.), t. I, p. 264, 339 et suiv. Springer a fort bien démontré, contre Hettner, qu'il n'existe aucune preuve d'une corrélation entre les fresques et le concile du Latran ; néanmoins il n'arrive pas plus que tous les autres savants à donner une explication satisfaisante, parce que, comme eux, il a ignoré les relations qui existent entre ces tableaux et la vie de Jules II.

souvint de sa promesse le jour où il eut perdu tout ce qu'il avait regagné.

Tout est merveilleux dans cette *Messe de Bolsène :* merveilleuse la façon dont Raphaël est entré dans la pensée de son protecteur; merveilleux le talent avec lequel il a rendu, dans la figure du Pape, l'expression de la confiance inébranlable dans l'intervention miraculeuse du ciel et de la certitude dans l'attente d'un signe qui couvrira de confusion le malheureux prêtre tourmenté par le doute; merveilleux l'art avec lequel il a utilisé un emplacement défavorable et transformé des difficultés en beautés. La scène se déroule, sur cette muraille coupée par une fenêtre, avec une telle aisance, que chaque chose en semble occuper sa place naturelle. Au centre, au-dessus de la fenêtre, on voit le chœur d'une église avec l'autel, auquel on accède des deux côtés par de larges marches. La fenêtre n'étant pas exactement au milieu, il y avait là une difficulté considérable à vaincre, parce que le pan de mur est beaucoup plus étroit à gauche qu'à droite. Pour compenser cette inégalité aux yeux du spectateur, Raphaël a prolongé l'escalier vers la droite, de façon à rétablir la symétrie, du moins en apparence [1]. A l'arrière-plan, les vastes nefs d'une église en style de la Renaissance occupent le fond; le chœur est entièrement entouré d'une balustrade. Le prêtre, debout devant l'autel, à gauche, tient d'une main l'hostie, de l'autre le corporal teint de sang. L'expression de son visage marque un mélange de surprise, de confusion, de contrition et d'effroi. Deux jeunes gens, penchés sur la balustrade, regardent le miracle avec une attention intense; derrière le prêtre, trois enfants de chœur agenouillés tiennent des cierges allumés : un quatrième, vêtu d'une aube blanche, fait un geste qui semble dire : « Oui, c'est bien là ce que l'Église nous enseigne. » Un frisson semble parcourir toute l'assemblée, doucement émue par la vue de ce miracle mystérieux, et s'accentue dans le groupe populaire qui se presse sur les marches du côté gauche. Les uns, profondément inclinés, prient tout bas et

[1] Luebke, t. II, p. 393. Voy. Burckhardt, *Cicerone*, 5e édit., p. 711, et Springer, p. 199.

font un acte d'ardente adoration; les autres, avec un geste de surprise, montrent le miracle, les mains tendues vers l'autel; d'autres encore semblent, sous le coup d'une joyeuse émotion, rendre à haute voix grâces à Dieu de ce qu'il a daigné confirmer la croyance de l'Église. « L'idée qu'un miracle se passe là, sous ses yeux, fait passer dans cette foule pieuse une sorte de courant surnaturel qui va, par contre-coup, éveiller l'attention des femmes et des enfants assis au bas des marches [1]. »

Du côté droit, le calme du Pape et de son entourage contraste avec l'animation des groupes de gauche. Ce contraste apparaît déjà dans les cierges allumés sur l'autel : du côté du Pape ils brûlent tranquillement, tandis qu'à droite leurs flammes semblent agitées et secouées par le vent. Le Pape, dont les traits rappellent incontestablement ceux de Jules II, est placé directement en face du prêtre; agenouillé sur son prie-Dieu, le regard fixé sur l'autel, il est en adoration. Tout en lui respire une foi inébranlable, comme il convient au chef de l'Église; chez lui rien ne décèle une émotion, pas même une apparence d'étonnement [2]. Peut-être, pendant ces jours critiques, le maître l'avait-il vu prier ainsi à l'église. Plus bas que le Pape, sur les marches de l'escalier, on voit les personnages qui l'accompagnent, deux cardinaux et deux ecclésiastiques, et tout en bas, à genoux, marquant une surprise qui, cependant, ne les fait pas sortir de leur calme, quelques soldats de la garde suisse avec la *Sedia gestatoria*. Les deux belles têtes des cardinaux sont frappantes de vigueur; l'un d'eux, que l'on croit généralement être le cardinal Riario, les mains croisées sur la poitrine, dirige vers le prêtre un regard de reproche; l'autre adore, les mains croisées, et contemple ce miracle par lequel l'erreur est réfutée. « Par le merveilleux groupement des figures, par l'expression frappante de vérité des sentiments

[1] Burckhardt, *Cicerone*, 5e édit., p. 710 et suiv.

[2] Frantz, t. II, p. 735, combat avec raison l'opinion de Springer, qui ne voit dans l'attitude calme du Pape et de son entourage qu'une question de principe pour le peintre, tandis qu'elle joue un rôle essentiel dans la composition.

qui les animent, par la vigueur du coloris, ce tableau est peut-être le plus considérable de toute cette salle [1]. »

La *Messe de Bolsène* forme, en quelque sorte, la transition entre les fresques de la chambre de la Signature et celles de la chambre de l'Héliodore, en ce que, peinte en l'honneur du Saint Sacrement, pour lequel Jules II professait un culte spécial [2], elle se rattache à la *Dispute;* d'autre part, comme représentation d'un miracle elle appartient à la série des autres tableaux de la chambre de l'Héliodore. L'idée générale des peintures de cette salle est la glorification de la protection incessante et de l'assistance miraculeuse du Tout-Puissant en faveur de l'Église. L'histoire de Jules II en avait fourni des exemples frappants. N'était-ce pas par miracle qu'en 1511 le danger de l'invasion française s'était évanoui d'une façon si imprévue? N'était-ce pas un autre miracle que la guérison du Pape au mois d'août de la même année, alors qu'on le tenait déjà pour mort, et juste à temps pour lui permettre de conclure la sainte ligue pour la défense de l'unité de l'Église? La lutte n'était pas encore terminée, il est vrai, mais Jules II, et Raphaël avec lui, avaient foi dans la protection miraculeuse que Dieu ne refuse jamais à son vicaire sur la terre. La suite des événements leur a donné raison; tous deux vécurent assez pour assister à la dispersion du concile schismatique, à l'échec des entreprises de Louis XII, à l'anéantissement de la domination française en Italie. Alors même que le peintre n'eût pas été chargé spécialement d'immortaliser des événements d'un si poignant intérêt pour le Pape, pour son entourage et pour l'univers entier, la pensée devait lui en venir tout naturellement; exécutées en plein développement de ces mémorables événements, ces peintures revêtaient une signification intelligible pour tout le monde.

Le sujet de la fresque qui a donné son nom à la chambre de l'Héliodore, et qui recouvre la moitié de l'un des murs, est emprunté au deuxième livre des Macchabées; il représente le châtiment d'Héliodore [3]. Ce personnage, trésorier de Séleucus

[1] WOLTMANN, t. II, p. 647.
[2] Voy. plus haut, p. 416.
[3] On peut admettre que le sujet de ce tableau a été aussi indiqué par

Philopater, roi de Syrie, avait été chargé par son maître d'enlever les trésors du temple de Jérusalem. Au moment où il allait accomplir son forfait « l'Esprit de Dieu, dit l'Écriture, se manifesta d'une façon si évidente, que tous ceux qui étaient venus avec lui furent jetés à terre par une vertu divine et frappés d'une frayeur qui les mit tout hors d'eux-mêmes, car ils virent apparaître un cheval magnifiquement harnaché, monté par un terrible cavalier; ce cheval, fondant sur Héliodore, le frappa violemment des pieds de devant, et le cavalier semblait avoir des armes d'or. A ses côtés apparurent encore deux jeunes hommes, pleins de force, éclatants de gloire et richement vêtus, et entourant Héliodore ils le frappaient de verges, chacun de son côté, et l'accablaient de coups sans relâche. Or, Héliodore tomba subitement par terre... et l'on reconnut manifestement la puissance de Dieu..., et les Juifs louèrent le Seigneur de ce qu'il glorifiait son lieu saint. » En suivant rigoureusement ce texte, Raphaël a eu l'art de donner à la représentation de cet événement miraculeux « une grandeur dramatique incomparable ».

Le regard du spectateur pénètre dans l'intérieur du temple; à l'arrière-plan, au centre, le grand prêtre est agenouillé devant l'autel sur lequel est placé le chandelier à sept branches; en arrière de lui, une foule, composée de prêtres et de peuple, manifeste par des attitudes variées la joie que lui inspire la vue du châtiment infligé par Dieu au ravisseur. Le peintre a laissé intentionnellement vide tout l'espace du milieu, afin de « rendre sensible à l'œil du spectateur la rapidité foudroyante de la descente et l'impétuosité de l'attaque du messager céleste [1] ». Sur la droite, à l'angle du temple, le terrible cava-

Jules II, quand on sait qu'à l'époque où il était cardinal ce Pape avait acquis des tapisseries représentant l'histoire d'Héliodore : voy. MUNTZ, *Raphaël*, p. 276 (2e édit., p. 284-285).

[1] SPRINGER, p. 202 (2e édit., t. I, p. 272). « Raphaël, dit un des meilleurs connaisseurs, n'a plus jamais dessiné de groupe d'une allure aussi puissante que celui du céleste cavalier, avec les deux jeunes hommes planant à ses côtés et fondant avec la rapidité de la foudre sur le criminel précipité à terre et sur ses compagnons. » « On admire avec raison les raccourcis dans les figures du cavalier et d'Héliodore, mais l'essentiel est la position oblique de ces figures, dont les raccourcis ne sont que l'expression, rendue d'une

lier à la cuirasse d'or, et ses deux acolytes armés de verges, viennent de fondre sur le profanateur du lieu saint; Héliodore, violemment projeté à terre, a laissé échapper de ses mains l'urne pleine d'or; il va être écrasé sous les pieds de devant du cheval; ses serviteurs épouvantés cherchent vainement à fuir. Ce groupe « est empreint d'une poésie merveilleuse, saisissante; il semble voir la foudre de la colère céleste frapper le coupable. A l'opposé, un groupe compact de femmes et d'enfants, dont les traits reflètent les nuances les plus délicates de la surprise et de l'effroi, occupe le côté gauche du tableau[1] ». En avant de ce groupe, « dont le type se répercute comme un centuple écho dans les œuvres des peintres venus après Raphaël[2] », apparaît Jules II, calme et dominant la foule émue du haut de sa *Sedia*[3]. La tranquillité, la dignité de son attitude montrent qu'il reconnaît, dans l'intervention divine signalée par l'Ancien Testament, la même main dont la puissance a humilié ses ennemis acharnés, les cardinaux rebelles, et fait misérablement échouer leurs projets de concile, car « Dieu, qui habite le ciel, est lui-même le gardien et le protecteur des lieux saints, et il frappe et tue ceux qui y viennent dans une intention perverse ». (*Macchab.*, II, III, 39[4].)

façon magistrale. » BURCKHARDT, *Cicerone,* 5e édit., p. 710. Voy. encore RIO, t. IV, p. 474 et suiv., GRUYER, *Chambres*, p. 197 et suiv.

[1] KUGLER-BURCKHARDT, p. 590.

[2] BURCKHARDT, *Cicerone,* 5e édit., p. 710.

[3] Dans le dernier des porteurs de la Sedia on croit généralement reconnaître Jules Romain : K. BRUN (*Gœtt. Gel. Anz.*, 1882, t. I, p. 543) propose, au lieu de ce nom, celui de B. Peruzzi. La personnalité de l'homme vêtu d'une longue robe noire qui marche à côté de la Sedia est indiquée par l'inscription : « Jo. Petro de Foliariis Cremonens. » Aujourd'hui encore, dans toutes les descriptions des Stanze, on lit que le personnage ainsi immortalisé par Raphaël fut secrétaire des Memoriali; cependant, il y a déjà plus de cent ans, VAIRANI, t. II, p. 109, a fait remarquer que, sous Jules II, ce poste était occupé par Giano Coricio. C'est aussi à Vairani que l'on est redevable du peu que l'on sait sur le personnage peint par Raphaël.

[4] Si je ne me trompe, c'est BELLORI qui a exprimé le premier l'idée que la fresque de l'Héliodore est une allusion à l'expulsion des Français du territoire des États de l'Église. Cette explication a été reproduite par tous ceux qui voient dans les fresques de la chambre de l'Héliodore des allusions aux événements de l'histoire contemporaine, tels que GRIMM, *Michelangelo,* t. I, 5e édit., p. 396; MUNTZ, 2e édit., p. 373, et PÉRATÉ, p. 564. SPRINGER fait

Il ne fut pas donné à Jules II de voir l'achèvement des deux fresques suivantes, mais il est certain que le sujet en avait été arrêté de son vivant [1].

Comme pendant à l'*Héliodore*, Raphaël peignit sur l'autre mur *Attila arrêté dans sa marche par saint Léon le Grand* [2]. Cette célèbre entrevue avait eu lieu sur les rives du Mincio, près de Mantoue; d'après la légende, au moment de la rencontre des deux personnages, l'apôtre saint Pierre aurait apparu au-dessus du Pape [3]. A gauche, on aperçoit dans le lointain des ruines de l'antiquité, une basilique et le Colisée, tandis qu'à droite les flammes d'un incendie marquent le passage des barbares. Le Pape, monté sur une haquenée blanche, le visage calme et respirant la mansuétude, se porte avec sa suite au-devant d'Attila; il met sa confiance en Dieu. Jules II étant mort pendant que Raphaël travaillait à ce tableau, le peintre a donné au Pape les traits de Léon X. Au-dessus de lui planent dans l'air les Princes des apôtres tenant des épées nues. La gloire qui les entoure éclaire le groupe des prêtres

exception. Mais si l'expulsion d'Héliodore est une allusion à celle des Français, comme MINGHETTI, p. 120, l'a encore affirmé récemment, on se trouve en face d'une difficulté; c'est que la fresque de la Rencontre d'Attila et de Léon le Grand renferme exactement la même allusion. Or, le sujet de cette fresque a certainement été arrêté du vivant de Jules II : voy. la note ci-dessous. Je me permettrai donc d'émettre la supposition que les allusions renfermées dans ces deux fresques ont trait, dans la première aux ennemis de l'intérieur, dans la seconde aux ennemis de l'extérieur qui opprimaient l'Église et la Papauté à l'époque de Jules II. Certains détails me semblent propres à confirmer mon hypothèse. Au sujet du personnage d'Héliodore considéré comme type des coupables de sacrilège, voy. les dissertations de CORN. A LAPIDE, et de dom CALMET.

[1] Le dessin du musée d'Oxford confirme le fait en ce qui concerne la fresque de l'Attila : voy. SPRINGER, p. 204 (2e édit., t. I, p, 275); MUNTZ (2e édit.), p. 377; ROBINSON, *A critical account*, p. 225-227 : voy. encore HETTNER, p. 218. Sur la fresque du *Saint Pierre*, voy. plus loin, p. 565 et suiv.

[2] « Incontestablement un des chefs-d'œuvre les plus inimitables de la peinture à fresque », dit RUMOHR, t. III, p. 122. Voy. le jugement exprimé par OVERBEEK dans une lettre de l'année 1810, publiée dans l'*Allg. conserv. Monatschrift*, 1887, t. II, p. 1283.

[3] Art. de GRISAR, dans le *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. VII, 2e édit., p. 1751 et suiv. Voy. GREGOROVIUS, *Gesch. d. Stadt Rom.*, t. I, 3e édit., p. 187 : « Léon était alors le véritable représentant de la civilisation de l'humanité, dont le salut résidait déjà dans la puissance morale de l'Église. »

et jette le trouble dans les rangs de la horde sauvage. Le ciel s'obscurcit, un vent d'orage agite les bannières, les chevaux prennent peur; les Huns regardent, épouvantés, l'apparition céleste; leur chef laisse échapper les rênes de son cheval qu'il talonne d'un mouvement involontaire pour lui faire faire volte-face. Ainsi, en 1512, les « barbares », c'est-à-dire les Français, avaient pris la fuite en attendant d'être expulsés une deuxième fois du sol de l'Italie à la suite de la bataille de Novare [1].

Vis-à-vis de la *Messe de Bolsène*, Raphaël peignit, au-dessus de l'autre fenêtre, *Saint Pierre délivré de sa prison*, d'après le récit des Actes des apôtres (chap. XII). Sans présenter la même unité que la fresque qui lui fait pendant, celle-ci renferme de grandes beautés. Dans tous les tableaux de la chambre de l'Héliodore, Raphaël s'est attaché à donner à son coloris une vigueur que n'ont pas celles de la chambre voisine; ce procédé, sensible surtout dans la *Messe de Bolsène*, dénote l'influence d'un peintre nouveau venu à Rome, Sebastiano del Piombo [2]. Dans la *Délivrance de saint Pierre*, comme dans les deux grandes fresques de la même salle, l'idée fondamentale traduite par le pinceau est le néant des desseins humains contre l'Église et son chef protégés par Dieu; Raphaël s'y est essayé à des effets de lumière dont il n'a, d'ailleurs, usé qu'avec une sage modération. A gauche, sur un escalier, on voit les gardes saisis de terreur en s'apercevant de la fuite du prisonnier; cette scène est éclairée par un clair de lune et par la lumière des torches. Au milieu du tableau, une grille laisse pénétrer le

[1] A l'origine, Raphaël se proposait de glorifier dans ses fresques les événements de l'été de 1512; le dessin du musée d'Oxford, cité plus haut, p. 564, note 1, le prouve, car le Pape y est représenté sous les traits de Jules II et non pas de Léon X. Après la deuxième déroute des Français en 1513, il transforma son tableau de façon que l'allusion s'appliquât à ce dernier. Ce fut alors aussi que le poète Gyraldi célébra, dans son *Hymnus ad divum Leonem Pont. Max.* (publié par ROSCOE, t. III, p. 606-609), l'expulsion des Français sous le règne de Léon X : dans cette œuvre, le poète se conforme à la vérité historique en plaçant l'entrevue d'Attila et de saint Léon dans les environs de Mantoue. Peut-être trouverait-on là un nouvel argument pour démontrer que l'idée de la fresque de Raphaël remonte au règne de Jules II.

[2] Voy. RUMOHR, t. III, p. 103 et suiv.: KNACKFUSS, *Raffael*, p. 71; LUETZOW, *Italiens Kunstschætze*, p. 447, et surtout SPRINGER, p. 209 et suiv. (2[e] édit., t. I, p. 280) : ce dernier démontre que, si l'on constate un change-

regard dans l'intérieur de la prison où l'ange, éclatant de lumière, réveille le prisonnier enchaîné entre ses gardiens endormis. « Dans sa simplicité, cette scène, d'une vérité saisissante, baignée d'une lumière surnaturelle, est d'un effet prodigieux[1]. A droite, saint Pierre, marchant comme en rêve et guidé par l'ange, passe devant les gardes endormis. On considère, avec raison, l'atmosphère lumineuse qui entoure le messager divin et éclaire les deux dernières scènes du tableau comme une des plus merveilleuses inspirations du maître[2].

On admet généralement que ce tableau est une allusion à la délivrance du cardinal de Médicis, qui fut plus tard le pape Léon X, après la bataille de Ravenne. Comme il fut terminé en 1514, ainsi que le prouve l'inscription placée sur la fenêtre, cette interprétation doit avoir déjà été courante parmi les contemporains; cependant il paraît plus vraisemblable que l'idée du sujet qu'il représente doit remonter à l'époque de Jules II[3], car il est plus facile d'en faire l'application à la vie de ce Pape

ment de style dans la fresque de l'Héliodore, l'influence de Michel-Ange n'y entre pour rien. Sebastiano del Piombo fut appelé à Rome par Agost. Chigi : voy. *Arch. stor. d. Soc. Rom.*, t. II, p. 61, 68.

[1] Luebke, t. II, p. 297. Voy. encore : l'art. de Grimm, dans le *Preuss. Jahrb.*, t. LI, p. 199, et Gruyer, *Chambres*, p. 233 et suiv.

[2] Luetzow, *Italiens Kunstschœtze*, p. 447. Dans sa vie de Raphaël, Paul Jove prend le tableau de la *Délivrance de saint Pierre* pour un tombeau du Christ entouré de ses gardes. Szecsen, *Raffael*, p. 539, explique cette singulière erreur en faisant remarquer que, par suite de l'effet de lumière, le véritable sujet de la fresque paraît rejeté à l'arrière-plan.

[3] Grimm, *Raffael*, p. 386, le tient pour certain. Je m'aperçois après coup que Grimm signale ici la relation qui s'établit entre cette fresque et la vie de Jules II par le fait qu'avant d'être Pape il avait porté le titre de Saint-Pierre in Vincoli : dans son *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 404, il maintenait encore l'interprétation fausse qui fait de ce tableau une allusion à la fuite du cardinal de Médicis (voy. plus haut, p. 387) : il ne songe pas à l'autre relation résultant de la fête célébrée au mois de juin 1512, relation que j'ai signalée le premier. Hettner, p. 219, conteste l'exactitude de l'interprétation de cette fresque dans le sens d'une allusion à la délivrance du cardinal de Médicis, mais il ne fait valoir que des considérations générales. Mon explication rétablit la corrélation qui existe entre la *Délivrance de saint Pierre* et les autres fresques, corrélation dont Springer (2e édit., t. I, p. 264) ne parle pas. Ce savant s'étonne de ce que Raphaël n'ait pas placé une figure de Pape dans sa *Délivrance de saint Pierre* : la chose s'explique tout naturellement, par ce fait que saint Pierre est le premier des Papes.

qu'à celle de Léon X. En effet, avant d'être Pape, Jules II avait possédé le titre cardinalice de Saint-Pierre in Vincoli; Pape, il y était encore allé, le 23 juin 1512, en pèlerinage d'actions de grâces pour la défaite miraculeuse des Français. On ne risque donc pas beaucoup de se tromper en supposant que le peintre préféré du Pape dut être chargé alors d'illustrer, par une œuvre d'art, la grande victoire que Rome célébrait au même moment[1]. Dans cette hypothèse, les deux tableaux placés vis-à-vis l'un de l'autre se feraient exactement pendant : la *Messe de Bolsène* rappelant le pèlerinage de Jules II à la relique d'Orvieto, en 1512, au début de sa première expédition pour la restauration des États de l'Église; la *Délivrance de saint Pierre* remémorant les actions de grâces rendues par le même Pape à la fin de sa carrière, en 1512, devant les chaînes de saint Pierre, pour la ruine de la domination française[2].

Une idée unique, sublime, perce sous la diversité des créations du divin fils d'Urbin au Vatican : la grandeur et la magnificence, la victoire et le triomphe de l'Église, de sa science et de la Papauté, son centre; la protection miraculeuse accordée par Dieu au successeur de celui auquel il a fait cette promesse : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Il n'est point téméraire de penser que Jules II, le fondateur de Saint-Pierre, l'église universelle, fut inspiré par la Providence le jour où il conçut la pensée de confier au génie du plus grand des peintres chrétiens la glorification du très Saint Sacrement de l'autel, à la veille de la plus terrible tempête qu'enregistre l'histoire bientôt vingt fois séculaire de l'Église.

[1] Cette fête se termina par une grande illumination (voy. plus haut, p. 389), et il est permis de supposer que ce fut dans cette circonstance que Raphaël conçut l'idée de peindre une fresque avec effets de lumière.

[2] Voy. plus haut, p. 390.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE

DES NOMS CITÉS DANS LE TOME SIXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IX

ALEXANDRE VI (1402-1503) (SUITE).

LIVRE X

JULES II, RESTAURATEUR DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES ET PROTECTEUR DES ARTS (1503-1513)

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3349.